NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,
Depuis 1679, *juſqu'en* 1684.

TOME PREMIER.

A PARIS,
Chez { DURAND, Rue S. Jacques, au Griffon,
PISSOT, Quai des Auguſtins, à la Sageſſe.

M. DCC. LIV.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

LIBRARY
JUN 2 1973
UNIVERSITY OF TORONTO
DJ
186
A8
v.1-3

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX

EN HOLLANDE,

Depuis 1679, *juſqu'en* 1684.

POUR bien faire comprendre les raiſons qui ont éloigné les Hollandois depuis la Tréve de 1684. des interets du Roi, & de leurs anciennes maximes, & qui les ont mis dans une plus grande dépendance du Prince d'Orange qu'ils n'avoient jamais été; il eſt néceſſaire de ſavoir de quelle maniere cette Tréve a été faite, en quelle diſpoſition étoient alors les eſprits, & quels ont été les differens partis qui ont compoſé la Republique depuis la Paix de Nimegue.

LES Etats Generaux des Provinces-Unies ont été diviſés depuis un certain tems, & particuliérement depuis la Paix de Nimegue, en deux ou trois partis differens. Le Prince d'Orange en a formé un avec ceux qui lui ſont dévoués: ce ſont tous gens, ſi on en excepte cinq ou ſix perſonnes, qu'il a élevées de la pouſſiere pour mettre dans la Régence, qui n'ont nul crédit que celui que leur place leur donne, & qui n'ayant d'autre ſubſiſtance que celle qu'ils tirent de leurs Charges, ſont par conſéquent intéreſſés à maintenir le Gouvernement de l'Etat dans la dépendance du Prince d'Orange.

LES Républicains forment l'autre parti: celui-là ſe peut diviſer en deux; l'un eſt compoſé de ceux qui

reſtent de la faction de M. de Witt, & de ceux qui n'etant pas originairement de cette faction, ont été néanmoins dépoſſédés en 1672. Tous ces gens-là dont les ſentimens ne ſont pas cachés, ſont regardés comme les bons Républicains, & comme le ſoutien & l'appui de la liberte publique. Le nombre en eſt petit: mais ils ſont des meilleures Familles de Hollande, ils ſont tous unis enſemble, ils s'entre-communiquent leurs penſées & leurs deſſeins, & on entr'eux un commerce très-ſecret & très-ſûr.

L'AUTRE eſpece de bons Républicains, eſt compoſée de ceux qui ſont reſtés dans le Gouvernement en 1672; ou qui y ayant été mis dans ce tems-là par le Prince d'Orange, ne laiſſent pas d'avoir de très bons ſentimens pour la République. Les uns & les autres de cette ſeconde eſpece, ſont fort réſervés & fort cachés, & n'oſeroient agir, que lorſqu'ils croiront le pouvoir faire en ſûreté, ou que la néceſſité les y contraindra. Ils ne ſont pas un parti comme les autres; car chacun d'eux renfermant en ſoi ſes ſentimens, ou ne les communiquant qu'à leurs amis particuliers, ne ſe déclare en aucune maniere. Cependant comme la premiere eſpece de bons Républicains, ſont gens ſages & éclairés, & perſonnes de conſidération, ils ont de grandes habitudes avec les derniers; & ces derniers qui ne ſe fient pas les uns aux autres, ſe confient volontiers aux premiers; de ſorte que le petit nombre de bons Républicains que j'ai mis au rang des premiers, étant informés en ſecret par les autres, & s'entre-communiquant ce qu'ils en ont appris ſéparément, ils ont une connoiſſance générale des ſentimens & des diſpoſitions dans leſquelles on eſt dans les Villes.

IL y a outre cela, les Marchands & le Peuple, qui ſont obligés de ſuivre les Loix du Prince d'Orange ou de ſe joindre aux Républicains. A l'égard du Peuple, comme il ſe laiſſe entraîner ſouvent, ou par le zele de la Religion, ou par je ne ſai quoi qui l'é

bloüit, & qui l'aveugle, il a toûjours été affectionné au Prince d'Orange, & il s'y eſt entierement dévoué dans ces derniers tems, par le moyen des Miniſtres Prédicans qui ſont abſolument à lui, & qui ſont ennemis mortels des Republicains dont la plus grande partie ſont Arminiens. Pour ce qui eſt des Marchands, ils ont eu aſſez de confiance dans les bons Républicains: mais comme ils ſont gouvernés par leurs intérêts, on verra dans la ſuite comment le Prince d'Orange a enfin trouvé moyen de les gagner, & de décréditer les Républicains, en faiſant voir aux Marchands, que la France, à laquelle les Republicains les vouloient unir, ruinoit leur commerce; ce que les Marchands n'ont que trop reconnu être véritable; ne faiſant pas dans ces derniers tems le profit qu'ils faiſoient auparavant en France.

Je dois ajoûter à cela, que les incidens qui étoient ſurvenus dans les derniers mois de la guerre de 1672, avoient beaucoup alteré l'affection que les peuples de Hollande avoient conçûe pour le Roi. Il eſt certain que quand Sa Majeſté leur offrit la paix, il n'y eut perſonne dans toute la République qui ne fût perſuadé, qu'elle pouvoit aiſément continuer la guerre, & qu'elle ne s'arrêtoit au milieu de ſes conquêtes, qu'en conſidération des Etats Généraux. Ils comptoient donc que la paix, que Sa Majeſté leur donnoit, étoit un pur effet de ſa bonté pour eux; & cela lui avoit tellement gagné le cœur des peuples, qu'il n'eſt pas plus maître dans Paris, qu'il l'eût été alors dans Amſterdam. Mais depuis qu'ils furent informés que le Roi vouloit que les Places des Pays Bas, (qui devoient être reſtituées à l'Eſpagne) demeuraſſent en ſes mains, juſqu'à ce que le Roi de Suéde fût rétabli dans les Etats qu'il avoit perdus dans cette guerre, & que le Prince d'Orange eût l'adreſſe de faire concevoir de l'ombrage de la ſincérité du Roi, comme ſi Sa Majeſté avoit deſſein de ne les rendre jamais: les affections furent entierement changées; & au lieu qu'ils

recevoient auparavant la paix comme un don du Roi, ils ne la conſideroient plus que comme une choſe à laquelle ils s'imaginoient que le Roi ſe voyoit néceſſité par le traité qu'ils firent alors avec l'Angleterre.

Je trouvai les Etats Généraux dans cette ſituation lorſque j'arrivai à la Haye, & comme le Roi me manda de n'avoir de commerce avec le Prince d'Orange que celui dont je ne pourrois me diſpenſer, & de le regarder comme un Prince dont il étoit fort mécontent, je crus ne pouvoir rien faire de mieux pour ſon ſervice, & en même-tems pour obeir à ſes ordres, que de m'attacher uniquement aux Républicains, & de garder ſeulement des meſures de bienſeance avec le Prince d'Orange; car il me parut que ce ſeroit une choſe odieuſe de marquer viſiblement qu'on vouloit faire une deſunion dans la République, en ſéparant le Prince d'Orange & ſes créatures, des autres perſonnes de l'Etat; que je rendrois par-là mon emploi très difficile, & peut-être infructueux, n'y ayant perſonne de ceux mêmes qui ſouhaiteroient le plus de lier un commerce ſecret avec moi, qui oſât me voir, dès que je me ſerois déclaré de la ſorte contre le Prince d'Orange. J'en parlai à quelques perſonnes d'Amſterdam qui approuverent mon deſſein, & qui m'y fortifierent autant qu'il leur fut poſſible. J'allai donc voir le Prince d'Orange ſans cérémonie, avant que d'avoir eu mon audiance des Etats Généraux, comme c'eſt la coûtume de le faire quand on traite de quelque affaire, avant que de faire ſon entrée; parce qu'étant obligé en ce cas de voir le Préſident des Etats Généraux, & le Penſionnaire de Hollande, on ne peut ſe diſpenſer de voir le Prince d'Orange, qui eſt le Chef de tous les Conſeils de la République: mais cette viſite ne fut pas approuvée, & on me défendit de retourner chez ce Prince, après que je lui aurois rendu la premiere viſite de cérémonie. Cela m'obligea d'aller chez les perſonnes de la premiere qualité, pour me faire une ſorte de commer-

ce qui me servît à faire habitude avec quelques personnes de l'Etat : mais on m'écrivit de la Cour, qu'on etoit informé que j'avois eté chez Mademoiselle de Brederode, cousine du Prince d'Orange, & chez Madame de Sommerdyk, dont le mari etoit attaché particulierement à ce Prince, & on me manda de m'abstenir de retourner chez elles. Etant ainti exclus de toute sorte de commerce, je me trouvai dans un penible emploi, n'étant pas aisé dans une République d'être bien informé de ce qui s'y passe, lorsqu'on n'a pas avec tout le monde un commerce libre & ouvert, qui procure non seulement des connoissances & des amis de qui on tire de grandes lumieres, mais qui donne occasion à ceux qui veulent venir reveler des secrets, d'entrer chez un Ambassadeur sans rien craindre : ce qu'on ne pouvoit plus faire dès qu'il n'étoit pas permis de venir chez moi sans se rendre suspect, & se déclarer ennemi de M. le Prince d'Orange.

Ce Prince eut de son côté, à l'égard du Roi, la même conduite à-peu près que je voulois tenir avec lui ; il ne voulut pas s'eloigner entierement de Sa Majesté, quelque chose qu'il eût fait contre les intérêts du Roi ; en faisant un Traité avec l'Angleterre pour perpétuer la guerre dans le tems qu'il voyoit les Etats Généraux prets à conclure la Paix ; & ayant ensuite attaqué les troupes du Roi auprès de Mons, sachant que la Paix entre le Roi & les Etats-Généraux étoit signée. Le Prince d'Orange, nonobstant tout cela, fit temoigner au Roi, qu'il souhaittoit de se remettre dans l'honneur de ses bonnes graces : & Sa Majesté lui fit repondre, que quand il feroit voir par sa conduite, qu'il avoit effectivement ces sentimens, Sa Majesté verroit ce qu'elle auroit à faire. S'il m'étoit permis de mettre ici ce que je pense des intentions du Prince d'Orange ; je dirois qu'il y a tout lieu de croire qu'il auroit voulu n'être point mal avec le Roi, mais qu'il ne souhaitoit pas d'y être entierement bien. Il croyoit apparemment qu'il lui suffisoit de n'avoir pas

dans la personne du Roi un ennemi déclaré pour ne le pas trouver toujours opposé à toutes les pretentions qu'il avoit du côté de l'Angleterre : mais il étoit persuadé, qu'il lui seroit préjudiciable auprès du peuple Anglois & auprès du Parlement, s'il s'unissoit étroitement à Sa Majesté. D'ailleurs il est visible qu'il n'étoit pas de l'interêt d'un homme qui comptoit sur la Couronne d'Angleterre, d'unir etroitement les Etats-Généraux à la France. Aussi a-t-il témoigné plus d'une fois à une personne en qui il prenoit confiance, qu'il feroit toûjours tout ce qu'il pourroit pour se mettre bien auprès du Roi ; mais qu'il ne voyoit pas lieu d'y pouvoir réüssir, puisqu'on lui demanderoit qu'il fît des choses qui le désuniroient de l'Angleterre, & qu'il ne pouvoit sacrifier ses propres interêts pour ceux de Sa Majesté.

écem-
1680.

JE laisse à juger si dans cette situation il étoit de l'intérêt du Roi de vouloir avoir le Prince d'Orange entierement dévoué, ce qui ne se pouvoit pas, ou d'en faire un ennemi irréconciliable ; & s'il étoit du service de Sa Majesté de chagriner ce Prince, parce qu'on ne pouvoit pas l'avoir dans un aussi entier attachement qu'on le vouloit. Il me paroît du moins que puisqu'on a voulu le traiter de la sorte, il ne falloit pas le faire à demi, mais le perdre entierement ; & qu'il n'étoit pas à propos de lui faire paroître tant de mauvaise volonté, sans lui en faire ressentir les effets : mais on l'a irrité sans le perdre, & on a soulevé les bons Républicains contre lui sans les soutenir ; de sorte qu'il est demeuré ennemi déclaré du Roi, & les autres ont été en butte à son ressentiment, sans avoir pu se défendre, ni faire aucun bien à la France.

DES deux partis dont je viens de parler, qui disputoient pour le gouvernement de la République, savoir des Républicains, & du Prince d'Orange ; les desseins & les interêts étoient fort différens, & pour mieux dire, entiérement opposés. Les Républicains souhaitoient de conserver la paix, & d'être attachés

à la France. Le Prince d'Orange vouloit unir les Etats à l'Angleterre, & cherchoit à former une Ligue assez puissante pour faire tête à la France, & pour soutenir la guerre s'il pouvoit porter les choses à cette extrémité.

LE Prince d'Orange a eu pour cet effet en vûe aussi-tôt que la Paix de Nimegue a été conclue, de faire une Ligue entre les Etats-Généraux & l'Angleterre; ne doutant pas que quand ces deux Puissances seroient unies, & que la Maison d'Autriche y seroit jointe, ils ne trouvassent moyen d'engager avec eux beaucoup de Princes de l'Empire.

MAIS comme le Prince d'Orange savoit bien que les Etats Généraux seroient effrayés au seul nom de Ligue avec l'Angleterre, il n'eut garde de s'en expliquer ouvertement: il la fit proposer sous main aux principaux Membres des Etats-Généraux, sous le nom d'une simple garantie du Traité de Nimegue. Je fus averti de ses démarches, & je découvris en même-tems son dessein: j'en informai le Roi, qui fit dire aux Ambassadeurs des Etats-Généraux qu'il ne trouvoit point à redire que chaque Prince donnât des Actes de garantie particuliers des Traités de Paix; mais qu'il auroit sujet de se plaindre s'ils formoient de nouvelles Ligues sous ce prétexte; & le Prince d'Orange continuant toujours nonobstant cela de solliciter les Etats Généraux de faire cet Acte de garantie, Sa Majesté fit faire des déclarations si fortes aux Ambassadeurs des Etats-Généraux, & par moi, aux Etats mêmes, que le Prince d'Orange suspendit pour quelque-tems ses poursuites; & pour se mieux cacher, il chercha une voie plus secrete en s'adressant à la Province de Hollande, comme cela se verra dans la suite.

LE Prince d'Orange ne se contenta pas d'agir auprès des Hollandois, il agit aussi en Angleterre auprès du Roi & auprès des principaux Membres du Parlement; & comme il avoit déja eu quelques liaisons particulieres avec ces derniers par le moyen d'un nommé Frymans, qui fit tant de cabales dans la Cham-

bre-Basse en 1674, qu'elle obligea le Roi d'Angleterre à faire la paix avec les Etats-Généraux, il leur envoya cet homme une seconde fois, pour leur communiquer son dessein, ne doutant point qu'il ne les trouvât fort disposez à consentir à une alliance, qui, en détachant le Roi d'Angleterre des intérêts du Roi, le mettoit dans la dépendance de son Parlement. Il leur fit représenter tous les avantages qu'ils tireroient de cette alliance; & leur fit en même-tems demander s'ils ne pouvoient pas assûrer le Roi d'Angleterre qu'ils fourniroient tout l'argent nécessaire pour soutenir la guerre, en cas que le Roi de France la leur voulût faire: mais, comme j'étois averti de ses démarches les plus secretes, on me dit celles qu'il faisoit auprès des Parlementaires d'Angleterre. J'en parlai à un des plus considérables Républicains de Hollande, qui avoit un commerce fort étroit avec les principaux Membres du Parlement d'Angleterre; & je fis représenter par cette voie au Colonel Sidney, fameux Républicain, qui a eu depuis la tête tranchée; que tant que le Prince d'Orange seroit aussi puissant qu'il étoit dans les Etats-Généraux, il n'y auroit rien de plus préjudiciable au Parlement d'Angleterre, & à la République de Hollande, que de laisser unir le Roi de la Grande-Bretagne avec le Prince d'Orange, puisque ce ne seroit que pour opprimer leur liberté commune; & que la grandeur & la puissance du Roi de France qu'on prenoit pour prétexte de cette union, ne pourroit jamais être plus nuisible à l'un & à l'autre Etat, que cette alliance, qu'ils devoient s'efforcer de part & d'autre d'empêcher. Le Colonel Sidney écrivit à son ami qu'il avoit été si fortement persuadé par ces raisons, qu'il les avoit fait goûter à la plus grande partie du Parlement. Il lui mandoit néanmoins en même tems, que le Roi commençoit à secourir puissamment le Roi d'Angleterre; qu'il lui avoit envoyé depuis peu beaucoup d'argent; & que si le Roi d'Angleterre pouvoit, avec l'aide du Roi, se passer de son Parlement, il en de-

Lettre 7 Septembre 79.

cela se voit ans la Lettre du 20 uillet 679.

viendroit tout-à fait le maître, & qu'ainsi cela pourroit les obliger à s'unir avec les Etats Généraux. Je ne rapporterai point tout ce que l'on manda là-dessus au Colonel Sidney; il suffit de dire qu'on le persuada si bien lui & ses amis, qu'après une négociation des trois mois, la Ville de Londres & les principaux Membres du Parlement d'Angleterre refuserent positivement de fournir l'argent qui étoit necessaire au Roi d'Angleterre pour soutenir l'alliance avec les Etats-Généraux. Par la Le tre du 8 Septemb 1679.

Le Prince d'Orange réussit mieux auprès du Roi d'Angleterre: ce Prince entra si vivement, & si promptement dans ses desseins, qu'il envoya dans la fin d'Août 1679, le Sieur Sidney, Frere du Colonel, à la Haye, qui, après sa premiere audience demanda des Commissaires, à qui il témoigna, que le Roi d'Angleterre ayant toûjours eu une inclination particuliere pour les Etats-Généraux, il desiroit de faire une etroite liaison avec eux, & lui avoit donné ordre, pour cet effet, de leur proposer de faire un Traité de Ligue pour garantir ceux de Nimegue. Sidney ne s'en tint pas à cette simple proposition, il somma les Etats de s'acquitter de l'obligation dans laquelle il prétendoit qu'ils étoient entrés par leur Traité du mois de Juillet 1678, de faire le Traité qu'il leur demandoit. Cela se v par la Le tre du Août 16

Sidney ayant fait cette declaration aux Etats-Généraux, il n'y eut sorte d'artifice dont le Prince d'Orange ne se servît pour tâcher de faire conclurre cette Ligue. Cependant il arriva dans ce tems là un incident, qui embarrassa le Prince d'Orange, & qui fit naître beaucoup d'intrigues: ce Prince avoit fait des avances, soit feintes, soit véritables, depuis la Paix de Nimegue, pour se remettre dans les bonnes graces du Roi; il n'avoit pas été ecoute, soit que sa mauvaise conduite à la conclusion de la Paix eût déplu au Roi, soit que l'on crût à la Cour qu'il y eût un parti formé dans la République, avec qui on pourroit prendre des mesures pour faire des alliances in-

dépendamment du Prince d'Orange. J'avois pris la liberté de remontrer au Roi, qu'il y avoit à la vérité beaucoup de Républicains qui avoient des sentimens fort opposez à ceux du Prince d'Orange; mais qu'il falloit avoüer, qu'on ne pouvoit rien espérer d'eux, qu'ils n'étoient pas en volonté, & encore moins en pouvoir, de rien faire malgré le Prince d'Orange: & je fus obligé de mander plus d'une fois que je les trouvois, ou trop foibles pour oser rien entreprendre, ou trop peu éclairez, pour conduire une grande affaire; à la réserve de huit ou dix personnes qui étoient capables de mettre les autres dans le bon chemin, & de conserver inviolables les Loix fondamentales de la République; mais ceux-là demandoient d'être secourus puissamment au dehors par les armes de Sa Majesté.

Septem- 1679.

J'EUS donc ordre dans ce tems-là, c'est à-dire, dans le mois de .... 1679. d'écouter ceux qui me parleroient de la part du Prince d'Orange, & de leur déclarer, que, puisqu'ils demandoient quelle conduite ce Prince devoit tenir pour donner des preuves de sa sincérité, j'étois obligé de leur dire, qu'il ne pouvoit rien faire qui en persuadât le Roi davantage, que de faire l'alliance du Roi avec les Etats-Généraux. Cette réponse, & le desir que le Prince d'Orange avoit de déguiser ses sentimens pour mieux parvenir à ses fins, l'engagerent à témoigner qu'il travailleroit volontiers à faire une alliance entre la France & les Etats: mais comme ce n'étoit pas son dessein, il ne s'en expliquoit pas aussi nettement qu'il eût dû faire; il se contentoit de la promettre en termes généraux; il y ajoûtoit de certaines conditions qui le rendoient maître de faire échoüer cette affaire quand il le jugeroit à propos; & cependant il me faisoit pressentir pour savoir si le Roi ne trouveroit pas bon que les Etats renouvellassent le Traité d'alliance de 1662. & conclussent aussi un Traité de garantie avec l'An-

Septem- e 1679.

teterre. Je lui fis assez connoître l'incompatibilité de ces deux Traités, & que c'étoit s'allier avec la France, & se liguer en même-tems contr'elle Il ne laissa pas pour cela de vouloir entrer en négociation là-dessus avec moi : mais, comme je me defiois de lui, & que je voyois bien qu'il ne vouloit que traîner les choses en longueur, afin de prendre mieux son tems pour faire conclurre la Ligue avec l'Angleterre ; je pris des mesures avec les bien intentionnés pour disposer tellement les choses, que le Prince d'Orange se trouvât engagé à consentir effectivement à cette alliance, ou à s'y opposer formellement ; ce qu'il ne pouvoit faire, sans manquer ouvertement à sa parole : & je parlai de telle sorte aux principaux de la Régence d'Amsterdam, que cette Ville prit résolution de ne point laisser finir l'Assemblée des Etats de Hollande du mois de Septembre ; sans proposer eux-mêmes l'alliance avec la France.

Lettre du 27 Septembre 1679.

CEPENDANT je ne laissai pas d'avoir une conférence avec le Prince d'Orange comme il l'avoit souhaité : & tout aboutit, ainsi que je l'avois prévû, à me donner des espérances fort éloignées de proposer l'alliance avec la France, lorsqu'il auroit pû réduire de certains esprits qui n'y étoient pas portés ; & en même-tems il me fit entrevoir qu'on pourroit bien faire un Acte de garantie avec l'Angleterre : il traitoit cela de bagatelle, & comme une chose qui étoit permise par le Traité de Nimegue, & de laquelle même on ne pouvoit se dispenser. Je n'avois pas besoin de ces sortes de déclarations, pour être persuadé de sa mauvaise volonté : mais j'en fus encore plus convaincu au sortir de cette conférence ; car j'appris que ce Prince ayant sû trois jours auparavant la résolution de MM. d'Amsterdam de proposer l'alliance avec la France avant la fin de l'Assemblée du mois de Septembre, il avoit envoyé querir les Députez de cette Ville, & après une conférence de deux heures, dans laquelle il avoit essaye par toute sorte

Idem.

27 Septembre 1679.

de raisons, de leur faire connoître le peu de nécessité qu'il y avoit de proposer l'alliance de la France dans cette Assemblée, & le peu d'inconvénient qu'il y avoit de n'en parler qu'à celle du mois de Novembre, il leur avoit demandé instamment de différer jusqu'à ce tems-là, & les avoit priés d'aller à Amsterdam, & de demander la même chose en son
Idem. nom à ceux de la Regence. Van-Buning retourna à Amsterdam avec ces Députez, & fit tant d'efforts dans le Conseil de Ville pour faire connoître qu'il étoit de peu d'importance de différer de six semaines la proposition de l'alliance, qu'enfin la Ville d'Amsterdam consentit de n'en pas faire l'ouverture dans cette Assemblée, & ordonna seulement à ses Députés d'en appuyer de toute leur force la proposition, si elle en étoit faite par quelqu'autre Ville.

M. de
omponne,
8 Septem-
re 1679.

COMME je m'étois défié avec raison du Prince d'Orange, je m'étois informé soigneusement de la conduite que j'aurois à tenir, en cas que ce Prince n'allât pas de bonne-foi; j'en avois parlé à plusieurs Républicains; & il ne sera pas hors de propos que je rapporte ce que deux ou trois, & un entr'autres d'un mérite distingué, me dirent, par ce que l'on y verra la conduite que des gens sages & éclairés croyoient qu'on devoit tenir pour obliger les Etats-Généraux à faire, malgré le Prince d'Orange, ce que le Roi souhaitoit. Cet homme donc, me dit qu'il étoit persuadé que nous avions mis les choses en tel état par le moyen de ses amis & de ceux à qui j'avois parlé, qu'on pourroit obliger le Prince d'Orange à faire cette alliance, pourvû qu'on s'y prît de bonne façon; & il ne cessa de me dire qu'il falloit bien connoître le génie de sa Nation, qui étoit timide & craintif; que quelque avantage que le Roi leur eût donné par la Paix, ils ne l'eussent jamais acceptée, si Sa Majesté ne la leur eût offerte à la tête de soixante mille hommes; qu'à peine cette crainte de la continuation de la guerre avoit-elle été dissi-

pée', qu'ils avoient commencé à changer de sentiment; qu'on voyoit ce que la crainte du Prince d'Orange, qui n'étoit qu'une crainte imaginaire, pouvoit faire dans leurs esprits; que jamais Sa Majesté ne pouvoit chasser cette peur que par une plus forte; qu'elle en devoit juger par le Traité de Ligue avec l'Angleterre, qu'elle avoit arrêtée par les déclarations qu'elle avoit fait faire à Paris, & à la Haye; qu'il n'y avoit d'autre voie à prendre que celle-là; que tant qu'ils n'appréhenderoient point la guerre, ils appréhenderoient le Prince d'Orange; qu'il y avoit une certaine sorte de menaces, qui sans donner prétexte aux malintentionnés d'exciter les Marchands & le Peuple, contre la Régence, pouvoit leur faire assez de peur, pour les obliger, malgré le Prince d'Orange, à faire cette alliance: il croyoit pour cela, qu'il n'y avoit presque qu'à répéter ce qui leur avoit déja été déclaré, c'est à-dire, de faire entrevoir la bonne volonté du Roi pour une alliance, & de faire sentir en même tems que si les Etats n'entroient pas là-dessus dans la confiance qu'on devoit attendre d'eux, Sa Majesté pourroit prendre d'autres mesures; & que comme tout ce qui avoit été dit, soit à Paris, soit à la Haye, étoit demeuré caché, il étoit nécessaire de le rendre public, soit dans une audience, ou par un Mémoire presenté aux Etats Généraux.

CEPENDANT le Prince d'Orange, qui, comme j'ai dit ci-dessus, n'osoit plus s'adresser aux Etats-Generaux touchant la Ligue avec l'Angleterre, de peur de rendre cette affaire trop publique, faisoit agir sourdement le Pensionnaire Fagel dans les Etats de Hollande, pour y faire resoudre un Traité de Ligue avec cette Couronne; & comme j'étois informé, non seulement de ce qui se passoit de plus particulier dans l'Assemblée de Hollande, mais encore de ce qui se traitoit de plus secret dans le Cabinet de ce Prince, entre lui & les Députés des Villes; je fus informé qu'il avoit sollicité inutilement Messieurs d'Amsterdam

5 Octobre 1679.

de conclurre un acte réciproque de garantie avec l'Angleterre, quoiqu'il leur eût fait entendre que le Roi de France ne s'y opposoit pas. Je fus averti *Idem.* en même tems, qu'on avoit communiqué de sa part dans le Conseil secret des Villes, dans lequel il entre très-peu de personnes, le Traité qu'il vouloit faire signer avec l'Angleterre, sous prétexte de garantie: on me manda, que ce n'étoit point un simple Acte de garantie qu'on vouloit recevoir de l'Angleterre, mais un Acte réciproque & obligatoire de part & d'autre, en termes très-forts, & en conséquence des Traités faits avant la Paix; & j'appris par un autre endroit, que le Pensionnaire Fagel avoit resolu de proposer le lendemain à l'Assemblée de Hollande, cet Acte réciproque de garantie; & qu'il vouloit persuader aux Villes, que le Roi en seroit content. Ces trois avis furent suivis d'un autre, qui ne me parut pas moins 6 Octobre 1679. important: on me dit, que le Pensionnaire Fagel se servoit d'une ruse qui n'etoit pas mauvaise: pour faire consentir les Députés des Villes à l'Acte de garantie réciproque, il leur disoit à tous en particulier, qu'il avoit dessein de proposer l'alliance avec la France; & leur faisoit entendre, que, moyennant cela, le Roi consentiroit à l'Acte de garantie réciproque, & que ces deux Actes qui se feroient de concert mettroient les Etats Généraux en plein repos des deux côtés, mais qu'il falloit que celui de garantie précédât l'alliance avec la France; & j'appris que la plûpart des Députés des Villes s'étoient laissé persuader par le Pensionnaire Fagel.

TOUS ces avis, qui m'étoient donnés par des endroits fort sûrs, & par les premieres personnes de l'Etat, me firent prendre la résolution de faire une chose extraordinaire & qui n'avoit point encore été pratiquée: c'étoit d'aller chez tous les Députés des dix-huit Villes de Hollande, dans les maisons où ils logent à la Haye pendant que les Etats de cette Province sont convoqués. Je leur témoignai, que le Roi ayant

été informé il y avoit déja quelques mois, que les Etats-Généraux vouloient faire une espece de Ligue; Sa Majesté avoit fait connoître à leurs Ambassadeurs, & par moi aux Députés des Etats-Généraux, que c'étoit en quelque sorte réunir dans la paix, les mêmes Etats qui avoient été unis dans la guerre; que cet esprit alloit beaucoup au-delà de la garantie qui étoit permise par les Traités, & que le Roi auroit sujet de se défier des bonnes intentions des Etats-Généraux, s'il voyoit qu'ils se servissent du prétexte des garanties, pour former en effet une Ligue contre la France; que je leur avois fait entendre qu'un Traité qui contiendroit des garanties réciproques, & un Traité de Ligue étoient la même chose; qu'ensuite de ces déclarations les Etats m'avoient témoigné, & avoient aussi fait assûrer le Roi par leurs Ambassadeurs, qu'ils ne songeoient point à faire de Ligue, ni même aucun Acte qui lui pût déplaire; qu'ayant donné ces assurances à Sa Majesté, & m'ayant témoigné qu'ils ne souhaitoient rien tant que de se conserver l'honneur de son amitié, j'avois cru qu'il étoit de mon devoir de leur faire connoître qu'ils étoient sur le point d'entrer dans des engagemens qui pourroient altérer cette bonne intelligence, & obliger le Roi à prendre de son côté des mesures dont peut-être dans la suite les Etats auroient lieu de se répentir.

Il n'y eut point de Député qui ne m'assûrât, que ce n'étoit pas leur intention de déplaire en rien à Sa Majesté; sur quoi je leur répondis que c'étoit précisément par cette raison, que je leur étois venu parler, & que puisqu'ils vouloient se maintenir dans l'honneur de ses bonnes graces, je croyois qu'ils auroient eu grand sujet de se plaindre de moi, si je ne leur faisois pas entendre assez à tems ses intentions, (d'autant plus qu'on leur faisoit accroire le contraire,) & si je ne les mettois en état de prendre leurs mesures telles qu'il leur plairoit, avec une entiere connoissance du

bien & du mal qui leur en pouvoit arriver.

J'AJOUTAI enſuite beaucoup d'autres choſes particulieres ſelon que les Députez à qui je parlois etoient attachés au Prince d'Orange, ou à la République.

Idem. LE Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel furent très fâchés que j'euſſe été moi même informer les Députés des Villes des ſentimens du Roi, & que j'euſſe fait des Déclarations ſi fortes. Le Penſionnaire Fagel en parla avec beaucoup d'emportement dans l'Aſſemblée qui ſe tint le lendemain; & dit que c'etoit des choſes ſans exemple, & qui étoient d'une trop dangereuſe Conſéquence, pour les ſouffrir. En effet, ces viſites rompirent entierement les meſures du Prince d'Orange, comme les bien-intentionnés me le manderent dès le même jour; car ce Prince & le Penſionnaire trouverent une entiere oppoſition dans toutes les Villes à leurs deſſeins. Les Députés, qui leur avoient promis la veille de paſſer cet Acte de garantie réciproque, leur déclarerent ce jour-là, qu'ils n'oſoient y donner leur conſentement, après ce que je leur avois témoigné de la part du Roi, & qu'ils ne vouloient rien faire qui pût déplaire à Sa Majeſté; qu'il falloit qu'ils retournaſſent dans leurs Villes, pour ſavoir là-deſſus les intentions de leurs Supérieurs.

8 Octobre 79.

8 Octobre 79.

MAIS, avant que de ſéparer l'Aſſemblée, le Penſionnaire Fagel & Van-Buning, qui vouloient à toute force venir à bout de cette Affaire, propoſerent de m'envoyer quatre Députés des quatre principales Villes, pour tâcher de m'éclaircir de la ſincérité de leurs intentions, & pour me faire connoître que l'Acte qu'ils vouloient faire n'avoit rien que d'innocent, & que le Roi n'en ſeroit pas mécontent, lorſqu'il en ſeroit bien informé. Ces quatre Meſſieurs, parmi leſquels étoit van-Buning, me vinrent voir l'après dînée: mais, comme je me doutai bien que le but de cette députation étoit de me faire entrer de quelque maniere que ce fût en négociation, pour pouvoir rapporter à l'Aſ-

8 Octobre 79.

ſemblée

semblée de Hollande, qu'ils m'avoient expliqué les intentions des Etats, que je m'étois chargé d'en écrire au Roi, & de les lui faire agréer, & sous ce prétexte de faire conclurre la Ligue sur le champ : cela m'obligea à demeurer ferme dans mes déclarations, sans vouloir jamais entrer dans aucune discussion sur la forme des Actes de garantie; je leur témoignai seulement, que je n'avois ni ordre ni pouvoir d'entamer aucune négociation avec eux sur l'Acte de garantie; qu'ils pouvoient bien penser que le Roi ne s'étoit pas imaginé qu'on dût consulter son Ambassadeur sur une Ligue qu'on vouloit faire contre lui; qu'ainsi je m'en tenois aux declarations que j'avois faites, que je leur reïterai encore plus fortement.

Ces quatre Députés etant retournés sur le champ aux Etats de Hollande faire leur rapport de cette Conférence, le Pensionnaire Fagel fut obligé de séparer l'Assemblée, & de renvoyer les Députés dans leurs Villes, pour communiquer cette affaire à leurs Supérieurs.

Je fus informé le soir de ce même jour, que le Prince d'Orange, le Pensionnaire Fagel, & Van-Buning, avant que de renvoyer les Députés de Hollande dans leurs Villes, avoient changé quelques articles du projet du Traité de garantie réciproque; qu'ils avoient adouci les autres; & qu'ils l'avoient ensuite donné aux Députés des Villes, en les assûrant qu'ils l'avoient couché de la maniere que le Roi avoit déclaré à leurs Ambassadeurs qu'il trouvoit bon qu'on le fît; & que sous ce prétexte ils avoient prié les Députés de revenir avec le consentement de leur Ville.

J'appréhendai, que les Régens des Villes ne donnassent dans ce piége : cela m'obligea à redoubler mes diligences. Je parlai à ceux qui étoient les mieux intentionnéz, & je leur donnai des Mémoires qu'ils envoyerent à leurs amis. J'écrivis aussi à Messieurs d'Amsterdam, & leur représentai les inconvéniens dans lesquels ils étoient prêts de tomber; je fis même

semblant d'avoir reçû ce jour-là une Lettre du Roi; & je leur mandai, que Sa Majesté me marquoit d'un côté tant de bonne volonté pour les Etats, & me donnoit en même tems des ordres si forts, en cas que je visse qu'on poussât les affaires plus loin, que je ne doutois point que le Roi n'eût resolu de s'en ressentir si on prenoit aucun engagement contre ses interêts, comme étoit celui dont on parloit; & que les Etats ne se repentissent de n'avoir pas pris toute la confiance qu'ils devoient en son amitié, qui les garantiroit plus sûrement que tous les Traités qu'ils pourroient faire.

12 Octobre 1679. TOUTES ces démarches étoient nécessaires; car, Van-Buning se servit de toutes sortes d'artifices, pour faire passer cette affaire à Amsterdam. Il déclara à quelques-uns, que j'étois convenu que ce que j'avois dit aux Députés des Villes étoit sans ordre; & il dit à d'autres, que je lui avois avoüé, que la chose n'étoit pas de conséquence, & que le Roi l'approuveroit. Mais ce qui m'obligea à agir encore avec plus de chaleur, fut que je trouvai moyen d'avoir la copie des deux projets de Ligue avec l'Angleterre; c'est-à-dire du premier, & de celui qui avoit été adouci: j'eus même l'original de ce second apostillé de la main du Pensionnaire Fagel: & comme je vis, que c'étoit en effet de véritables Ligues contre la France, sous prétexte d'Actes de garanties, je les envoyai incessamment au Roi.

2 Novembre 1679.

12 Octobre 1679. CEPENDANT comme j'étois informé jour par jour, de ce qui se passoit dans les Villes; j'appris que les principales étoient demeurées dans de bons sentimens, & avoient résolu de refuser l'Acte de garantie.

J'EUS encore la satisfaction en ce tems-là, que les Provinces de Frise & de Groningue me firent assûrer, que quand la Province de Hollande auroit resolu de faire ces Actes de garantie réciproque, celles de Frise & de Groningue n'y consentiroient jamais.

12 Octobre 1679. LE Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, qui

s'informoient de leur côté de ce qui s'étoit passé dans le Conseil des Villes de Hollande, apprirent au retour des Députés, que neuf principales Villes auxquelles les petites se conforment presque toûjours, avoient resolu de refuser l'Acte de garantie; de sorte que ce Prince voulut tenter encore une fois de gagner quelque chose sur moi par le moyen de la négociation, en prenant prétexte d'une conversation que j'avois eue deux jours auparavant avec un de ses amis: il lui dit, qu'il m'étoit obligé des bons sentimens que j'avois pour lui; que les siens étoient toujours tels que je les pouvois souhaiter; & qu'il me prioit d'avoir une conférence avec le Pensionnaire Fagel, pour nous pouvoir expliquer à fond, & sincérement de part & d'autre. J'y consentis; & le Pensionnaire Fagel me témoigna, que les Etats n'auroient jamais songé à faire l'Acte de garantie, s'ils n'y étoient obligés. Il ajoûta mille autres raisons inutiles à rapporter: mais la plus captieuse étoit, qu'il n'avoit dressé cet Acte que pour faciliter l'alliance avec la France, & qu'il l'avoit regardé comme une espece de préliminaire, puisqu'il falloit commencer par satisfaire à ce que l'on devoit au Roi d'Anglererre, après quoi les Etats seroient libres de s'engager avec le Roi; & me dit enfin comme en passant, que le Prince d'Orange avoit été presque sur le point ce matin là de proposer l'alliance avec la France, en même-tems que l'on concluroit l'acte de garantie avec l'Angleterre; mais qu'il falloit encore plus précisément les intentions de ce Prince; & qu'il me les viendroit dire. Je fis assez voir au Pensionnaire Fagel, que les Etats-Généraux n'étoient en aucune obligation de faire l'Acte de garantie qu'on leur proposoit, & du surplus, je me reservai à lui répondre lorsqu'il me rendroit la visite qu'il me promettoit.

Le Prince d'Orange, voyant qu'il ne pouvoit rien gagner auprès de moi, ni rien obtenir des Etats de Hollande, fit séparer le lendemain matin l'Assemblée 12 Octobre 1679.

de cette Province, & m'envoya le Penſionnaire Fagel à trois heures après midi, qui me dit que ce Prince l'avoit prié de me témoigner qu'il avoit fait ſéparer l'Aſſemblée de Hollande ce matin-là ſans qu'on y eût parlé de l'Acte de garantie avec l'Angleterre; qu'il croyoit donner par-là un témoignage de l'envie qu'il avoit de mériter l'honneur des bonnes graces de Sa Majeſté; & qu'il m'aſſûroit de ſa part qu'il propoſeroit l'alliance de la France à la prochaine Aſſemblée du mois de Novembre: mais il ajoûta, qu'il eſpéroit que le Roi ſeroit perſuadé que l'Acte de garantie, qu'on propoſoit, n'étoit point contre ſes intérêts. Comme on devoit diſcuter cette affaire en France, puiſque la rupture de l'Aſſemblée en donnoit le tems, je ne voulus point entrer en matiere lorſqu'il n'étoit proprement queſtion que de répondre à des complimens. Je fis donc ſemblant de ne pas ſavoir que le Prince d'Orange avoit fait ſéparer l'Aſſemblée, parce que les Députés des principales Villes avoient ordre de refuſer l'Acte de garantie; & je témoignai au Penſionnaire Fagel, que j'étois perſuadé que le Prince d'Orange ne pouvoit rien faire de plus agréable au Roi, de plus utile aux Etats-Généraux, & de plus avantageux pour lui, que de renouveller l'alliance avec la France: que ſans doute le Roi lui ſauroit bon gre de ce premier pas qu'il venoit de faire, d'avoir rompu l'Aſſemblée de Hollande, ſans y parler des Actes de garantie réciproque; que je ne manquerois pas de le faire ſavoir au Roi, & de le faire valoir autant qu'il le méritoit. Le Penſionnaire Fagel me fit enſuite des complimens en mon particulier de la part du Prince d'Orange, auxquels je répondis comme je devois.

AINSI, la Ligue, que le Prince d'Orange vouloit former entre le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux, fut rompuë, ſans qu'il ait jamais pû y revenir, quelque effort qu'il ait fait pour cela, comme on le verra dans la ſuite. Auſſi le Roi voulut bien me

mander, qu'il étoit très-satisfait de la diligence que j'avois apportée, pour rompre les desseins qui avoient été pris, pour faire un Acte de garantie réciproque avec l'Angleterre; & même que j'eusse vû en particulier les Députés des Villes pour y réussir; qu'on pouvoit dans les choses pressantes passer par dessus les formes; & qu'il étoit de la prudence d'embrasser des moyens extrarordinaires, lorsque les ordinaires ne suffisoient pas. 13 Octob 1679.

Dans ce tems là, un Marchand Anglois habitué à Amsterdam vint trouver un des bons Républicains de Hollande, & lui dit qu'il avoit ordre de deux des principaux Membres du Parlement d'Angleterre de savoir, s'il étoit vrai que ceux de cette République qui étoient bien intentionnés, étoient sans crédit, & le Prince d'Orange absolument le maître; que c'étoit une chose qu'on tenoit pour certaine en Angleterre; que si cela étoit, les Anglois feroient obligés de prendre leurs mesures avec le Roi de la Grande-Bretagne; mais si les Républicains avoient encore du crédit, il les exhortoit à empêcher la Ligue que l'on vouloit faire avec l'Angleterre & les Etats Généraux, comme préjudiciable aux uns & aux autres. Le Hollandois lui fit écrire, qu'il étoit bien vrai que ceux qui étoient les mieux intentionnez n'avoit pas beaucoup de part au Gouvernement, & que M. de Valkenir avoit un peu molli en deux ou trois occasions; mais qu'il l'assûroit néanmoins, que depuis peu tous les bons Républicains avoient repris courage, & s'étoient même en quelque façon réünis ensemble, & qu'il croyoit pouvoir assûrer qu'ils empêcheroient cette Ligue: il les exhorta à son tour de tenir ferme, & donna ordre à son fils qui étoit en Angleterre de veiller à cette affaire. 6 Octobr 1679.

Comme j'avois appris, que les Régens des principales Villes, & tous ceux d'Amsterdam, ne refusoient l'Acte de garantie, que par la seule crainte de déplaire au Roi, étant persuadés qu'ils agissoient en 29 Octobr 1679.

cela contre la foi des Traités, & qu'ils faisoient une chose contraire à l'obligation dans laquelle ils étoient entrés avec l'Angleterre; je crus qu'il étoit de la derniere conséquence de les détromper, & un des Républicains prit soin pour cet effet, d'aller dans quelques-unes des premieres Villes, & principalement à Amsterdam: il parla à M. Valkenir qui gouvernoit absolument cette Ville-là, & le persuada de cette vérité; il lui remontra qu'il n'y avoit aucune obligation de faire un Acte de garantie avec l'Angleterre en vertu du Traité du mois de Juillet 1678. parce que ce Traité ne devant avoir effet qu'en cas que la Paix entre la France & les Etats-Généraux ne fût pas signée dans le onzieme d'Août, & la Paix ayant été signée le dix, il étoit constant que ce Traité étoit demeuré sans aucune force, & comme s'il n'avoit jamais été fait. L'article cinquieme dont on se servoit ne pouvoit avoir plus de force que le reste du Traité, n'étant obligatoire que le onze d'Août, en cas que ce jour-là la Paix n'eût pas été signée.

30 Novembre 1679.

Quoique je ne veuille rien mettre ici qui n'ait rapport à la Négociation de la Ligue, je ne puis m'empêcher de marquer ce qui concerne les liaisons que le Prince d'Orange formoit avec ceux du Parlement d'Angleterre; & les vûes qu'il avoit dès ce tems-là de se faire Roi d'Angleterre, au préjudice du Duc d'York. Je dirai donc, que je confirmai au Roi par Lettre du 19 Octobre 1679. les avis que je lui avois déja donnés, que le Prince d'Orange songeoit à se faire appeller à la succession d'Angleterre, à l'exclusion de M. le Duc d'York; que M. Temple l'entretenoit dans cette espérance; & que je ne savois encore si c'étoit Sidney Envoyé du Roi d'Angleterre à la Haye, ou un appellé Maridet, qui faisoit cette Négociation.

La Lettre du 19 Octobre 1679.

Je dois aussi dire en passant, que les bons Républicains, qui souhaitoient qu'on agît en France avec un peu de vigueur pour les soûtenir, dans le tems

Novembre 1679.

tems qu'ils étoient en état de remettre la République dans ses véritables intérêts, prévoyoient bien que si le Prince d'Orange, ou le grand âge de quelques-uns d'eux, pouvoit ôter du Gouvernement cinq ou six des principaux d'entr'eux, comme, Paets, Slingland, Valkenir, & deux ou trois autres, ce Prince seroit aisement maitre absolu de la République.

LE Prince d'Orange ne se contentoit pas des démarches qu'il faisoit auprès du Roi d'Angleterre, & des Etats-Généraux, pour l'union qu'il avoit en tête de faire de tous les Princes de l'Europe contre la France; car je découvris le 26 Octobre 1679 qu'il envoyoit M. d'Amerongue auprès de l'Electeur de Brandebourg (sous prétexte du payement des subsides) pour empêcher, non-seulement que cet Electeur ne s'alliât avec la France, mais encore pour lui proposer une alliance avec les Etats-Généraux. J'en fus informé dès le même jour, quoique les instructions de M. d'Amerongue n'eussent été signées que de cinq personnes des Etats de qui on avoit exigé un serment particulier, & qu'elles n'eussent point passé par le Greffe, l'Agent même des Etats les ayant copiées. 26 Octob 1679.

COMME le Prince d'Orange n'avoit d'autre but malgre toutes les paroles qu'il m'avoit données, que de faire rejetter l'alliance de la France, & de faire conclurre la Ligue avec l'Angleterre; il ne négligea rien pour se servir du tems qui lui restoit jusqu'à l'Assemblée du mois de Novembre. J'en étois bien informé, & je fûs même qu'il avoit confié à un de ses amis, que le Roi d'Angleterre étoit extrémement pressé de faire conclurre la Ligue avec les Etats-Généraux; que ce qui le mettoit dans cette nécessité, étoit qu'il vouloit assembler son Parlement; & qu'il ne différoit de le faire, que parce que l'alliance n'avoit pas été conclue; qu'il auroit couru risque de perdre son autorité, & d'en passer par tout ce que le Parlement auroit voulu, s'il l'eût assemblé; 17 Novembre 1679. à M. de Pomponn

qu'ainſi il lui étoit de la derniere conſéquence, que lui Prince d'Orange fît conclurre cette alliance avant que le Parlement d'Angleterre ſe raſſemblât, afin que le Roi de la Grande-Bretagne s'en rendît plus conſidérable, & qu'il trouvât moyen par-là, de faire entrer le Parlement dans une plus parfaite correſpondance avec lui.

Novembre 1679. LE Prince d'Orange fit différer pour cet effet l'ouverture de l'Aſſemblée de Hollande de quelques jours, & envoya querir M. Sidney, qui avoit reſolu de s'en retourner, & de ne point revenir; n'eſpérant plus de faire conclurre la Ligue avec l'Angleterre. Il l'engagea de partir bruſquement, pour concerter avec le Roi de la Grande-Bretagne les moyens de faire réüſſir cette Ligue, & lui donna ordre de revenir dans trois ſemaines. Il eſt à croire qu'il ne manqua pas de lui réïterer les déclarations qu'il lui avoit déja faites; que

Novembre 1679. tant que le Roi d'Angleterre ne s'uniroit pas avec ſon Parlement, non-ſeulement les Etats-Généraux ne s'allieroient pas avec Sa Majeſté Britannique; mais que

Idem. lui Prince d'Orange ne ſongeroit plus à l'alliance, & ne la propoſeroit point. Le deſſein du Prince d'Orange étoit en cela, que le Roi d'Angleterre ſe livrât en quelque façon à ſon Parlement; ne doutant pas que le Parlement ne pouſſât à bout M. le Duc d'York, & que le Roi d'Angleterre ne ſe vît enfin obligé à donner les mains à tout ce que le Parlement voudroit faire en faveur du Prince d'Orange. C'eſt ce que j'eus l'honneur de mander alors au Roi.

LE Prince d'Orange n'agit pas avec moins d'ardeur, auprès des Etats de Hollande, il employa trois ſortes de moyens auprès d'eux pour venir à bout de ſon deſſein: le premier fut d'empêcher le plus long tems

Novembre 1679. qu'il lui fut poſſible que les Villes de Hollande n'euſſent connoiſſance des déclarations que le Roi faiſoit à leurs Ambaſſadeurs, qui étoient, que Sa Majeſté ſeroit très-mécontente du Traité de Ligue que l'on vouloit faire avec l'Angleterre, ſous prétexte

d'Acte de garantie; & les Emissaires du Prince d'Orange faisoient entendre au contraire, que le Roi ne trouvoit pas l'Acte de garantie aussi mauvais que j'avois supposé qu'il le feroit; que cet Acte ne pouvoit offenser un Prince qui étoit trop juste, pour empêcher que les Etats-Généraux ne satisfissent à un engagement dans lequel ils étoient entrés. 9 Novembre 1679. M. de Pomponne. *Idem.*

Je ne cessai de mander, tous les ordinaires, le soin que le Prince d'Orange prenoit d'empêcher, que les Villes de Hollande ne fussent les intentions du Roi; mais, quoique j'écrivisse, on avoit peine à croire, que ses sentimens fussent aussi peu connus que je le disois. Enfin, on en fut persuadé, & le Roi se trouva obligé d'envoyer M. de Pomponne chez les Ambassadeurs des Etats-Généraux, pour leur déclarer nettement le sujet qu'il auroit de trouver à redire au Traité de l'Angleterre, & des Etats-Généraux, & qu'il ne pourroit ajoûter foi aux assûrances qu'ils lui donnoient de vouloir mériter & cultiver son amitié, lorsqu'après les déclarations qu'il leur avoit fait faire, ils prendroient des mesures qui y seroient si opposées. M. de Pomponne ajoûta beaucoup de choses très-fortes; & les Ambassadeurs ayant voulu excuser leurs Maîtres sur ce que l'Acte proposé avec l'Angleterre étoit fort innocent, M. de Pomponne leur montra les deux projets que j'avois envoyés; ce qui leur ferma entiérement la bouche; mais qui fit un assez mauvais effet en Hollande; car M. Dikfeld en fit de grandes plaintes au Pensionnaire Fagel, qui en parla fortement dans les Etats de Hollande, leur faisant de sanglans reproches de ce que, parmi un si petit nombre des plus considérables personnes de l'Etat, à qui seulement il avoit confié les projets de Ligue, il s'en étoit trouvé quelqu'un qui me les eût donnés: il s'emporta fort contr'eux, & dit que si on les pouvoit découvrir, il les falloit traiter comme des Traîtres à la République. La Lettre du Roi du 10 Novembre 1679. 2 Novembre 1679.

Mais, tous ces emportemens ne servirent de rien;

écem- 1679. & la lecture qu'il fut obligé de faire des Lettres de leurs Ambaſſadeurs, dans leſquelles on vit la maniere forte dont M. de Pomponne s'étoit expliqué ſur les Actes de garantie réciproque, confirma les Villes de Hollande dans leur réſolution de refuſer abſolument cet Acte. Ainſi, le Prince d'Orange, voyant toujours une oppoſition formelle à la Ligue avec l'Angleterre, déclara enfin le 28 Novembre, qu'il ne la vouloit pas propoſer, & affecta même de s'en déclarer publiquement : mais en revanche il ſuivit plus vivement le deſſein qu'il avoit de former des Ligues avec d'autres Princes; & projetta de faire conclurre une alliance entre le Roi d'Eſpagne & le Roi d'Angleterre.

ovem- 1679. n plu- rs au- en- íts. L'AUTRE artifice, dont le Prince d'Orange ſe ſervit auprès des Villes de Hollande, fut de tâcher de leur perſuader qu'ils étoient engagés envers l'Angleterre par un Traité ſolemnel, à garantir conjointement avec Sa Majeſté Britannique, les Traités de Nimegue, & qu'ils ne pouvoient s'empêcher de ſatisfaire à ce devoir indiſpenſable dans lequel ils étoient entrés, ſans manquer à ce qu'ils devoient à un grand Roi; & à ce qu'ils devoient à eux mêmes. Mais, je trouvai moyen de faire connoître la fauſſeté de ce raiſonnement des Emiſſaires du Prince d'Orange, comme je l'ai marqué ci-deſſus.

ovem- 1679. n plu- rs au- en- its. Novem- 1679. LE troiſième moyen, que le Prince d'Orange mit en uſage, pour faire paſſer l'Acte de garantie avec l'Angleterre, fut de faire entendre qu'il falloit ſonger à faire l'alliance avec la France, en même-tems que l'on conclurroit l'Acte de garantie avec l'Angleterre. J'appréhendai très-long-tems, qu'il ne tirât quelque avantage de cet artifice; car les perſonnes les moins éclairées croyoient aiſément que cela concilioit toutes choſes, & que le Roi de France, & celui d'Angleterre, en devoient être tous deux ſatisfaits: cependant, il eſt très-certain, que ſi le Prince d'Orange avoit pû ſous cette eſpérance, faire conclurre la Ligue

avec l'Angleterre, il n'auroit jamais souffert qu'on eût songé après cela à l'alliance de la France ; & quand même il eût fait conclurre ces deux Traités en même-tems, (ce qui n'étoit pas son intention, puisqu'il ne vouloit que proposer l'un en même tems que l'on conclurroit l'autre,) l'alliance avec la France devenoit inutile, au moyen de la Ligue avec l'Angleterre, qui auroit toujours prévalu dans la suite, le Pensionnaire Fagel demeurant toûjours maître de la direction des affaires. Le Prince d'Orange comptoit aussi que si les Etats refusoient de conclurre l'Acte de garantie avec l'Angleterre, il auroit lieu pareillement de faire refuser l'alliance avec la France qui leur auroit été proposée en même tems sans qu'il parût qu'il eût contribué à ce refus

Je fis donc tout mon possible, pour bien instruire là dessus les principaux Députés des Villes, & pour leur faire voir le piége qu'on leur tendoit : & sans répéter ici tout ce que je leur représentai, je me contenterai de dire, que le Prince d'Orange voyant tous ses artifices inutiles, déclara, comme je l'ai dit, qu'il ne pensoit plus à la Ligue avec l'Angleterre ; & songea seulement aux moyens de ne pas exécuter la parole qu'il avoit avois donnée de faire l'alliance de la France, & d'en empêcher la conclusion, sans qu'il parût (que le moins qu'il seroit possible,) qu'il s'y seroit opposé.

Le Roi étoit assez persuadé des intentions du Prince d'Orange : je lui mandois tout ce que j'en pouvois découvrir par le moyen de ses créatures. Je fis savoir dans ce tems-là, qu'un de ceux en qui il avoit le plus de confiance, m'avoit dit qu'il étoit très-constant que ce Prince ne pouvoit rien avoir de plus considérable en vûe que le Royaume d'Angleterre ; qu'il n'étoit pas impossible qu'il ne fut bientôt en état de prétendre à cette Couronne ; & que si on pouvoit découvrir qu'il eût un attachement bien fort & bien sincere avec le Roi, ce seroit assez pour attirer contre lui le Parle- 16 Novembre 1679

ment & les Communes d'Angleterre; & qu'il seroit bien difficile en ce cas, que Sa Majesté l'assistât contre tout un peuple pour le maintenir dans la possession de cette Couronne.

16 Novembre 1679. Ce raisonnement faisoit assez voir ce qui faisoit agir dès ce tems-là le Prince d'Orange, & ce qu'on devoit attendre de lui: ainsi j'appréhendai qu'il ne laissât écouler le tems de l'Assemblée de Hollande sans proposer l'alliance avec la France, si je le laissois le maître de cette affaire; mais je ne craignois pas moins, que si je présentois un mémoire pour l'offrir aux Etats-Généraux, il ne me fît faire des reproches que le Roi se fût méfié de lui, & qu'il ne dît, que si on l'avoit laissé faire, il en seroit venu à bout, mais qu'on avoit gâté cette affaire, & qu'il n'étoit plus en état de la faire réüssir.

17 Novembre 1679. à M. de Pomponne. Ce qui m'embarrassoit encore autant, étoit que Messieurs d'Amsterdam molliſſoient déja sur la résolution qu'ils avoient prise de proposer l'alliance de la France. Il est vrai, que je les portai en récompense à vouloir une chose qui auroit été encore plus avantageuse au Roi que l'alliance, s'ils l'eussent soutenue jusqu'au bout: c'étoit de s'opposer à la continuation de l'état de guerre sur le pié qu'il étoit; & de demander une reforme des troupes. Je découvris donc, qu'ils n'avoient plus la hardiesse de proposer l'alliance avec le Roi, parce qu'ils appréhendoient trop le Prince d'Orange, & qu'ils ne craignoient pas assez la France; ce Prince leur faisant représenter aussi-bien qu'aux autres Villes de Hollande, que les Etats-Généraux ne devoient pas appréhender une rupture; que le Roi leur vouloit seulement faire peur, & les intimider; mais qu'ils n'avoient qu'à aller leur chemin, & que Sa Majesté avoit toute autre pensée que de leur faire la guerre.

24 Novembre 1679.

Je ne laissai pas malgré tous ces obstacles, de travailler autant qu'il me fut possible auprès des Villes de Hollande; & après avoir disposé toutes choses de ce côté là le mieux qu'il me fut possible, je m'appliquai au Prince d'Orange, & je parlai pour cet effet au

Décembre 1679.

Pensionnaire Fagel : celui-ci n'avoit autre chose à me repondre, sinon que le Prince d'Orange attendoit qu'il n'y eut plus d'obstacle dans les Villes, pour en faire la proposition : cependant j'étois informé que les Villes y donneroient volontiers les mains ; & nous savions, les Republicains & moi, que cette affaire seroit bientôt conclue, non-seulement si le Prince d'Orange la proposoit, mais même s'il ne faisoit que la traverser sous main : mais aussi je ne savois que trop, & je mandois souvent au Roi, qu'il ne seroit pas possible de la terminer heureusement, lorsque le Prince d'Orange s'y opposeroit ouvertement. *Idem.*

AVANT que de passer outre à ce qui regarde l'alliance, il est bon que je marque ici tout ce que je mandai dans ce tems-là des liaisons de M. le Prince d'Orange avec Monsieur de Montmouth ; parce qu'elles furent le fondement des révolutions qu'on a vuës depuis en Angleterre. Je fis savoir au Roi le 5 Octobre 1679. que le Prince d'Orange avoit de nouvelles vuës du côté de l'Angleterre, & qu'autant que j'en avois pu pénétrer, je voyois que ce Prince se flattoit que le Roi d'Angleterre seroit obligé de se démettre de sa Couronne, & que comme les Protestans ne souffriroient jamais le Duc d'York, il ne doutoit pas qu'il ne fût appellé dans peu de tems, comme on avoit pu remarquer dans l'Acte que le Parlement vouloit faire passer contre M. le Duc d'York, où il étoit dit que si le Roi d'Angleterre venoit à quitter sa Couronne soit par mort, soit par démission, le même Prince d'Orange avoit dit à un de mes amis, qu'il conserveroit toujours le respect qu'il devoit au Roi d'Angleterre, & à M. le Duc d'York, & qu'il ne feroit pas le moindre pas qui leur pût déplaire ; mais, que si le Parlement d'Angleterre l'appelloit, il ne pourroit s'empêcher d'y aller. Lettre du 5 Octobre 1679. à M. de Pomponne. Lettre du 12 Octobre 1679. à M. de Pomponne.

J'ECRIVIS huit jours après, que M. de Montmouth étoit arrivé à la Haye ; qu'il étoit allé descendre chez

M. Sidney, ce qui avoit déplu au Prince d'Orange : que M. de Montmouth alla voir le lendemain le Prince d'Orange, qui le reçut fort froidement ; & que leur conversation se passa en discours généraux ; qu'il avoit été le soir voir la Princesse d'Orange, qui voulut être au jeu lorsqu'il arriveroit, & qu'à peine se leva-t-elle lorsqu'il lui baisa la main ; que le Prince d'Orange monta à huit heures du soir dans la Chambre de la Princesse, selon sa coutume, & qu'on ne peut se faire plus froid qu'ils se firent lui & M. de Montmouth ; que ce dernier ayant témoigné qu'il partiroit le lendemain, le Prince d'Orange lui demanda si ce seroit sans venir dîner avec lui ; que M. de Montmouth répondit que son intention étoit d'avoir cet honneur ; que le lendemain au sortir de la table, M. de Montmouth dit tout bas au Prince d'Orange, qu'il le prioit de lui donner un moment d'audiance en particulier ; qu'ils descendirent dans le Jardin de Bantheink, & se débarrasserent de M. Sidney qui les suivoit ; que le Duc de Montmouth fit voir au Prince d'Orange la Lettre qu'il venoit de recevoir du Roi d'Angleterre, par laquelle il l'assuroit toujours de son amitié, & que son exil ne seroit pas long. Le Prince d'Orange lui demanda quel étoit le sujet de sa disgrace ; que M. de Montmouth lui répondit, que le Roi d'Angleterre ayant souhaité que M. le Duc d'York s'absentât, il avoit refusé de le faire à moins que lui Montmouth ne sortît aussi du Royaume ; qu'il avoit fait connoître au Prince d'Orange, que ce n'étoit pas le Duc d'York qui lui avoit fait le plus de tort, qu'il n'avoit pas assez de crédit auprès du Roi d'Angleterre pour cela ; mais que Madame de Portsmouth, Mylord Sunderland, Essex, & Halifax, l'avoient entrepris ; & sur ce que le Prince d'Orange lui demanda si le Roi d'Angleterre ne lui avoit pas dit la cause de son banniſſement, il lui avoit répondu que le Roi d'Angleterre ne s'en étoit

pas expliqué, & ajoûta qu'il savoit les bruits qu'on avoit fait courir des prétentions qu'il avoit eues pendant la maladie du Roi d'Angleterre; mais qu'il n'étoit pas assez fou pour avoir de pareilles visions. Cela donna lieu au Prince d'Orange d'entrer en de grandes discussions avec M. de Montmouth sur le prétendu mariage de sa mere, sur quoi M. de Montmouth s'étant expliqué de la maniere que le Prince d'Orange le pouvoit souhaiter, ce Prince lui demanda s'il pouvoit faire fonds sur ce qu'il lui disoit; parce que tant qu'il auroit les prétentions qu'on avoit dit, il ne pouvoit être de ses amis, & M. de Montmouth l'ayant assûré tout de nouveau, & lui ayant donné sa parole qu'il n'en avoit pas eu la moindre pensée & qu'il ne l'auroit jamais; le Prince d'Orange lui dit qu'il recevoit la parole qu'il lui donnoit, qu'il savoit qu'un homme comme lui n'y pouvoit manquer; là-dessus ils s'engagerent l'un à l'autre de s'entr'aider & de s'unir d'interêts; & ce fut alors que se forma cette union entre ces deux Princes qui a causé tant de desordres, & qui a coûté la vie à M. de Montmouth, & depuis, le Royaume d'Angleterre au Duc d'York.

J'INFORMAI encore le Roi le 23 Novembre 1679. que le Prince d'Orange continuoit à avoir des vûes du côté de l'Angleterre, bien contraires aux intérêts de M. le Duc d'York, que c'étoit un motif très-puissant pour l'empêcher de prendre des mesures avec la France, parce qu'il croyoit qu'on protégeroit toûjours le Duc d'York à son préjudice; ainsi n'espérant aucun secours de Sa Majesté, il chercheroit de quoi s'appuyer dans le parti contraire en prenant des voies toutes opposées à celles du Duc d'York; qu'il n'y avoit aucun lieu de douter que dans cette vûe le Prince d'Orange n'eût pour principal & unique but de faire ensorte que le Roi d'Angleterre assemblât son Parlement; & comme il ne voyoit point d'autre moyen de l'y porter, que le fortifier par une alliance avec les Etats Généraux, étant persuadé que Sa Majesté Britannique pa-

28 Novembre 1679.

roîtra dans son Parlement avec plus d'autorité, & que ce lui seroit un moyen pour en tirer l'argent qui lui étoit nécessaire, il faisoit ses derniers efforts pour la faire conclurre. Et comme il n'ignoroit pas, que, malgré cette alliance, le Parlement ne se fieroit jamais au Roi d'Angleterre, & ne lui donneroit point d'argent, à moins que Sa Majesté Britannique ne le satisfît sur l'exclusion de M. le Duc d'York, il espéroit qu'en ce cas, sa cabale, & la Ligue Protestante, agiroient puissamment en sa faveur : je mandai dans la même Lettre, qu'un des amis du Prince d'Orange avoit assûré une personne de ma connoissance, que, devant qu'il fût trois mois, M. le Duc d'York & tout ce qui étoit de son parti seroit chassé, & M. de Montmouth rappellé ; enfin, j'ajoûtai que le chagrin & l'emportement que les créatures du Prince d'Orange témoignoient assez publiquement depuis que le Duc d'York paroissoit reprendre son premier crédit auprès du Roi son Frere, ne laissoit aucun lieu de douter que je n'eusse pénétré les véritables desseins du Prince d'Orange touchant l'Angleterre.

1 Septembre 1679. J'osE dire, que je n'omis rien pour faire connoître les liaisons que le Prince d'Orange prenoit avec les plus méchantes gens d'Angleterre. J'avois mandé le 21 Septembre que Oates, qui a été depuis si fameux, Frimans dont j'ai parlé ci-dessus, & du Moulin, qui étoit un homme d'intrigue, & un grand scelérat, étoient venus tous trois ensemble en Hollande il y avoit déja quelques années, & que le Prince d'Orange avoit eu de grandes conférences avec eux. Je mandai depuis, c'est-à-dire, le 23 Novembre, que le Prince d'Orange savoit qu'il y avoit des Anglois à Amsterdam qui avoient des choses fort considérables à révéler au Roi d'Angleterre, qu'ils ne vouloient déclarer que quand le Parlement seroit assemblé ; que le Duc de Montmouth avoit mis Sidney dans les intérêts du Prince d'Orange ; que ce Ministre étoit entierement opposé au Duc d'York ; & que j'appréhendois fort, que pen-

23 Novembre 1679.

7 Décembre 1679.

pendant le séjour de M. de Montmouth à la Haye, on ne formât une Ligue du parti Protestant.

Et lorsque M. de Montmouth retourna brusquement en Angleterre, j'écrivis au Roi, que j'avois un très-grand soupçon de ce départ si précipité; qu'il n'étoit fait de concert avec M. le Prince d'Orange; que j'avois découvert, que Mylord Schaftsbury & l'autres, avoient mandé à M. de Montmouth d'aller en Angleterre; & qu'ils devoient tous ensemble présenter une Requête au Roi de la Grande-Bretagne, pour demander qu'il eût à assembler son Parlement; que cela se faisoit de la participation du Prince d'Orange; qui avoit été fort étonné, lorsqu'un Anglois lui avoit demandé, s'il savoit bien qu'il étoit défendu par les Loix d'Angleterre de présenter une Requête au Roi signée de plus de douze personnes, à moins d'être déclarés traîtres. En effet, le Prince d'Orange ne se contenta pas de lui faire force questions là-dessus; il lui envoya dès le même soir Benting, pour s'éclaircir de cette affaire. 8 Décembre 1679.

Pour revenir à l'affaire de l'Alliance, je reçus ordre du Roi de présenter un Mémoire pour presser l'Alliance avec la France: mais comme je devois voir auparavant ce que le Pensionnaire Fagel voudroit faire, je m'adressai à lui, & il se chargea d'en faire la proposition lui même aux Etats de Hollande: j'étois entre ses mains; ainsi je fus obligé d'en passer par où il vouloit, & je consentis à le laisser maître de la conduite de cette affaire. La Lettre du Roi du 1 Décembre 1679. 8 Decembre 1679.

Cependant le Pensionnaire Fagel n'en fit pas la proposition de bonne foi, il se contenta de rendre compte des conversations que nous avions eues lui & moi sur ce sujet, & pria les Etats d'examiner s'il étoit convenable, dans la situation des affaires, après avoir refusé l'Acte de garantie au Roi d'Angleterre, au quel on étoit obligé par des Traités, de faire alliance avec la France. Cette proposition fut mise, selon la coûtume, entre les 14 Décembre 1679.

mains des Commissaires; & quoiqu'elle fût faite d'une maniere à n'être pas acceptée, le Prince d'Orange y vit une si grande disposition, qu'il appréhenda que les Etats de Hollande ne conclussent l'alliance. Cela l'obligea d'envoyer querir dès le même jour à sept heures du soir M de Sidney, qu'il instruisit de tout ce que le Roi d'Angleterre avoit à faire pour rompre cette alliance; & M. Sidney dépêcha aussi-tôt en Angleterre.

ON fit aussi agir le Résident de l'Empereur, & Van-Buning eut de grandes conférences avec Sidney; de sorte que je mandai, que je ne pouvois conjecturer autre chose de toutes ces démarches, sinon que le Prince d'Orange ne consentiroit jamais à l'alliance de la France, à moins qu'il ne s'en pût défendre, & qu'avec la direction du Pensionnaire Fagel, il trouveroit toujours moyen d'éluder cette affaire.

Idem. QUOIQUE les bien-intentionnés eussent consenti que Pensionnaire Fagel, proposât alliance de la France, je ne laissai pas, quand il eut fait cette démarche, de leur parler, pour conserver toujours leur confiance Je leur fis connoître, que c'étoit avec eux principalement, que le Roi faisoit alliance; que lorsqu'elle seroit conclue, (quand bien même le Prince d'Orange y auroit donné tous ses soins,) l'affection & les interêts du Roi vouloient, qu'il conservât les bons sentimens qu'il avoit toujours eus pour eux, puisque c'étoit avec la République principalement que le Roi vouloit avoir de plus étroites liaisons.

COMME j'étois toujours alerte, aussi-bien sur ce qui regardoit les liaisons de M. le Prince d'Orange avec M. de Montmouth, que sur ce qui touchoit l'alliance, je fis une grande déduction au Roi dans ma Lettre du 14 Décembre 1679. de ce que j'avois découvert de nouveau de leur commerce. Je mandai, que j'étois très-assuré qu'il y en avoit un entr'eux; que ce n'étoit pas sans raison que je soupçonnois que le Prince d'Orange vouloit se

14 Décembre 1679.

servir de M. de Montmouth pour commercer à détruire M. le Duc d'York, sans s'exposer lui-même, & pouvoir ensuite prendre le parti qu'il verroit lui être le plus avantageux; que M. le Prince d'Orange, & M. de Montmouth, avoient été à une maison de campagne pendant dix ou douze jours, & qu'ils avoient eu tous les jours des conversations de trois ou quatre heures; qu'ensuite M. de Montmouth étoit allé à Amsterdam conférer avec des Anglois; qu'il étoit revenu à la Haye, où il avoit reçu une Lettre du Roi d'Angleterre, qui ne lui permettoit pas de retourner comme il avoit espéré; qu'il avoit apporté cette Lettre à M. le Prince d'Orange, & quelques autres Lettres de gens de sa cabale; & qu'après avoir été trois heures ensemble en conférence, il étoit sorti secretement de la Haye, & avoit fait dire qu'il alloit à Cologne; que le Prince d'Orange avoit autorisé ce bruit; que M Dodick avoit cherché publiquement une maison pour M de Monmouth, à son retour de son pretendu voyage de Cologne; & qu'on avoit si bien joüé cette Comédie, qu'on avoit fait confidence à des Anglois attachés à M. le Duc d'York des Lettres de M. de Strasbourg, & des desseins de M. de Montmouth à Cologne; que cependant M de Montmouth avoit passé en Angleterre, apparemment pour se mettre à la tête des Seigneurs qui devoient présenter une Requête au Roi de la Grande-Bretagne, afin qu'il assemblât son Parlement. Je ne répéterai pas ici beaucoup d'autres circonstances, qui faisoient voir l'intelligence de M. le Prince d'Orange, & de Montmouth M de. Nonobstant tout cela, je mandai, que si le Prince d'Orange, & M. de Montmouth, agissoient alors de concert, c'étoit qu'ils avoient le même dessein, qui étoit de faire assembler le Parlement d'Angleterre; mais que je ne croyois pas que cette union durât long-tems, pour peu que les affaires commençassent à éclater; car il n'étoit pas vraisemblable, que M. de Montmouth travaillât pour les in-

térêts de M. le Prince d'Orange; & si on pouvoit par des voies détournées faire connoître au Prince d'Orange, que M. de Montmouth songeoit à s'établir à son préjudice, rien ne seroit capable de les racommoder.

LE Roi connut, peu de jours après, la vérité de ce que je lui avois mandé; car M. de Montmouth ne fut pas plutôt arrivé en Angleterre, qu'il présenta une Requête à Sa Majesté Britannique, pour faire assembler son Parlement; & la suite ne justifia pas moins ce jugement que j'avois fait des sentimens du Prince d'Orange & de M. de Montmouth; car ce Prince assista M. de Montmouth dans sa révolte *; & celui-ci, oubliant toutes les paroles qu'il avoit données au Prince d'Orange, se fit déclarer Roi dès qu'il crut le pouvoir faire avantageusement; après quoi le Prince d'Orange ne perdit pas de tems à faire embarquer les troupes Angloises qui étoient au service des Etats-Généraux, ce qui précipita la perte de M. de Montmouth.

22 Décembre 1679. LE Prince d'Orange, qui excitoit toutes ces querelles pour en profiter, & aussi pour se rendre nécessaire, offrit au Roi d'Angleterre d'aller à Londres, pour moyenner un accommodement entre lui & son Parlement: mais le Roi de la Grande-Bretagne l'en remercia.

19 Décembre 1679. CEPENDANT le Courier de M. Sidney revint, & j'appris à son arrivée, que le Roi d'Augleterre avoit envoyé querir M. Van-Leuwen, qu'il lui avoit témoigné beaucoup de ressentiment de l'alliance dont on parloit en Hollande entre Votre Majesté & les Etats; qu'il lui avoit dit, qu'il se trouveroit fort offensé si on la concluoit, & qu'on ne devoit plus compter après cela sur son amitié.

26 Décembre 1679. LE Prince d'Orange fut fort content que le Roi d'Angleterre se fut expliqué avec tant de force, & je fus averti qu'il avoit dit positivement à

* Il en a usé comme je le prédis alors, quand M. de Montmouth a passé à main armée en Angleterre.

M. de Sidney que cela étant il ne se mît en peine de rien, & que l'alliance avec la France ne se feroit pas.

Je laisse à juger après cela si les Républicains à qui je m'adressois n'avoient pas raison, & si je ne l'avois pas aussi de représenter sans cesse qu'il falloit parler fortement aux Etats-Généraux, & qu'il n'y avoit que la crainte qui les pût obliger à faire ce que l'on souhaitoit d'eux, puisque le Prince d'Orange, qui connoissoit bien les Hollandois, conseilla au Roi d'Angleterre de s'expliquer de la sorte, quoiqu'il ne fût gueres en état de faire du mal aux Etats-Généraux. *Idem.*

Je fus aussi averti en même tems, que les Commissaires entre les mains de qui on avoit mis la proposition de l'alliance, étoient, ou des gens foibles, ou des personnes attachées au Prince d'Orange; ce qui m'obligea de prendre des mesures avec les Députés de Frise & de Groningue, afin qu'ils s'expliquassent hautement pour l'alliance avec la France; & je dépêchai en même tems un Courier au Roi, sachant bien que ce que je dirois de mon chef aux Etats-Généraux ne pourroit être d'aucun effet contre les menaces du Roi d'Angleterre, & qu'il étoit nécessaire que le Roi lui-même fît parler fortement. Et comme je savois, que le Prince d'Orange faisoit insinuer, qu'il ne falloit faire ni l'une ni l'autre alliance, pour ne point déplaire ni à la France ni à l'Angleterre, je mandai à la Cour qu'il étoit nécessaire de faire voir la différence qu'il y avoit d'une simple alliance défensive dont on ne se pouvoit pas plaindre, à un Traité de Ligue. Je m'en expliquai de même aux principaux Membres des Etats; je leur représentai qu'il n'étoit pas surprenant que le Roi eût trouvé à redire que les Etats-Généraux sous prétexte d'une garantie formassent une Ligue contre Sa Majesté; mais que je ne voyois point par quelle raison le Roi d'Angleterre trouvoit mauvais que les Etats fissent *Idem.* 22 Decembre 1679.

une alliance avec Sa Majesté, qui ne lui donnoit pas plus de liaison avec eux que celle qu'ils avoient avec tous les Princes de l'Europe, avec qui ils avoient conservé pendant la guerre, ou renouvellé pendant la Paix, les alliances qu'ils avoient eues auparavant; ainsi, que Sa Majesté ne pouvoit se persuader que la déclaration du Roi d'Angleterre eut pu faire le moindre effet sur l'esprit d'aucun Député des Etats, ni d'aucun véritablement bon Républicain; que la Ligue proposée par l'Angleterre n'étoit que trop clairement offensive contre Sa Majesté; & que l'alliance défensive qu'elle offroit de faire, ne tendoit ni à rompre avec qui que ce soit, ni à engager les Etats dans aucune querelle, mais seulement à affermir plus solidement la Paix dans toute l'Europe, ce qui étoit la seule & unique application de Sa Majesté; qu'elle ne pouvoit non plus produire jamais aucun mauvais effet contre le Roi d'Angleterre, s'il vouloit se tenir en paix, & ne point attaquer de gayeté de cœur les Etats-Généraux, comme il avoit fait en 1665. parce qu'en ce cas Sa Majesté seroit obligée de les défendre.

4 Janvier 1679. J'INFORMAI en même-tems le Roi, que j'avois fait par le moyen des bien intentionnés une affaire de la derniere conséquence, dont j'ai déja parlé, qui étoit d'avoir empêché la conclusion de l'état de guerre; & nous avions agi si fortement auprès de ceux d'Amsterdam, que ceux-ci avoient demandé la cassation de vingt mille hommes, & vouloient réduire les troupes des Etats à vingt-cinq mille hommes de pié, deux mille chevaux, & mille Dragons.

CEPENDANT, le Prince d'Orange faisoit toute sorte de personnages, selon le caractere de ceux à qui il avoit affaire. Il vouloit intimider les bien intentionnés qui avoient commerce avec moi; il faisoit entendre aux Régens des Villes de Hollande, que le Roi ne pouvoit pas avoir pour desagréable qu'on remît la conclusion de l'alliance à un autre

tems, & ce délai qui n'étoit de nulle conséquence pour le Roi, diminueroit le déplaisir que le Roi d'Angleterre pourroit avoir qu'on fît une alliance avec Sa Majesté dans le tems qu'on avoit refusé d'exécuter un engagement dans lequel on étoit entré avec lui.

LE Prince d'Orange ne se reposa pas si fort sur ces remontrances, ni sur l'assûrance qu'il avoit qu'une partie des Commissaires à qui on avoit remis la proposition de l'alliance suivroient aveuglément ses volontés, qu'il ne voulût être present à l'examen qu'on en devoit faire; ce qui ne se pratique presque jamais. Le Député des Nobles, du Corps desquels est le Prince d'Orange, & la plûpart de ceux des Villes, ne manquerent pas de dire que puisqu'on venoit de refuser la Ligue avec l'Angleterre, il ne falloit pas si-tôt conclurre l'alliance avec la France, & qu'il étoit bon de la remettre à un autre tems. 28 Décembre 1679.

QUOIQU'ON eût obligé, non-seulement les Commissaires, mais les Conseils des Villes, par de grands & solemnels sermens de tenir secret tout ce qui se feroit, néanmoins je fus informé de cet avis des Commissaires; mais comme ces personnes là n'avoient opiné que comme des particuliers, cela ne rassûroit pas le Prince d'Orange, qui appréhendoit toujours qu'ils ne s'expliquassent autrement quand ils parleroient au nom de leur Ville. En effet, tout étoit si bien disposé, que le Prince d'Orange fut un jour entier en balance s'il ne proposeroit pas sérieusement l'alliance avec la France; & s'il ne se seroit pas un mérité d'une chose qu'il croyoit ne pouvoir plus empêcher. Van Buning & le Pensionnaire Fagel le déterminerent à attendre les Lettres de leurs Ambassadeurs, pour voir de quelle maniere le Roi se seroit expliqué. On attendit donc leur Lettre du troisieme de Janvier, qui apprit que le Roi leur avoit fait parler fortement touchant l'alliance; mais malheureusement cette Lettre marquoit en même-tems, qu'on les avoit assurés que quelque chose 8 Janvier 1679. Lettre du Roi du 5 Janvier 1680.

qu'ils fissent, le Roi demeureroit dans les termes du Traité de paix ; & que Sa Majesté se serviroit seulement de toute l'étendue de son pouvoir pour avantager le commerce des François, au préjudice des Sujets des Etats-Généraux. Le Prince d'Orange & ses créatures reprirent cœur là-dessus, & les autres le perdirent entierement ; ainsi la face des affaires fut absolument changée. Les bien-intentionnés me déclarerent, que je ne devois plus rien attendre de ma négociation, & qu'après avoir rassuré les Etats, qui ne se portoient à agir contre la volonté du Prince d'Orange, que par l'appréhension de la guerre, il ne falloit pas compter qu'il y en eut aucun qui conclut à l'alliance de la France. Ils se plaignirent donc qu'on les eut engagés, comme on avoit fait, pour les abandonner au ressentiment du Prince d'Orange ; que tout ce qu'ils avoient souhaité (& que j'avois aussi demandé pour eux) étoit que l'on s'expliquât de maniere à la Cour, que les Etats-Généraux eussent peur ; & que sans les menacer de rien en particulier qui eut pu engager & commettre le Roi, on leur donnât lieu d'appréhender tout. Quelques-uns d'entr'eux se retirerent, & les autres, à la reserve de M. Paets, n'agirent plus avec la même vigueur.

11 Janvier 1680. JE voulus racommoder ce que cette Lettre avoit gâté ; je fis des déclarations plus fortes aux Régens des Villes de Hollande, que celles qui étoient dans les Lettres de leurs Ambassadeurs & dans les miennes : mais cela fut inutile ; ils s'en tenoient aux Lettres de leurs Ambassadeurs, & les croyoient plus fortes que tout ce que je leur pouvois dire. Je ne diffimulai point au Roi le mauvais effet que les assurances de conserver la paix avoient fait ; & pour m'autoriser davantage, j'envoyai la copie de la Lettre que Dikfeld avoit écrite là-dessus aux Etats-Généraux, & que j'avois trouvé moyen d'avoir, afin qu'on fît parler d'une autre façon à leurs Ambassadeurs. Je répérai ce que j'avois déja mandé plusieurs fois, que le succès de cette affaire dépen-

Idem.

doit de donner aux Villes une assez grande appréhension du ressentiment du Roi, pour les forcer à faire l'alliance malgré le Prince d'Orange. On reconnut que j'avois raison, & on parla fortement aux Ambassadeurs : mais il n'étoit plus tems, & tout cela ne servit de rien ; car Dikfeld manda à ses Maîtres que le Roi leur avoit fait à la verité des déclarations très fortes ; mais que ce n'étoit que sur mes avis qu'on avoit changé de style, sans avoir changé de sentiment ; qu'ils pouvoient compter que le Roi les laisseroit en repos ; & que c'étoient les véritables intentions de Sa Majesté, qu'on leur avoit déclaré la premiere fois ; que ce qu'on leur avoit dit à cette heure de different, n'étoit que sur ce que j'avois représenté.

Le Pensionaire Fagel vint me voir dans ce tems-là, & me dit qu'il avoit ordre du Prince d'Orange de m'assurer que les Etats Généraux passeroient tel Acte & telle déclaration qu'il plairoit au Roi ; qu'ils ne prendroient nulle nouvelle liaison, ni aucun engagement avec qui que ce soit, & qu'ils ne feroient rien qui put jamais préjudicier au Traité de Paix & à l'amitié que le Roi avoit bien voulu leur rendre. Je répondis, qu'à l'égard du Pensionnaire Fagel, la ratification de la Paix, & l'Acte qu'ils offroient, étoient la même chose : cependant, je dépêchai un Courier, pour rendre compte de ce qui m'étoit proposé. 11 Janvier 1680.

Comme le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel s'apperçurent, que les Régens des Villes de Hollande étoient rassurés sur l'appréhension qu'ils avoient eue du ressentiment du Roi, & que les bien-intentionnés étoient découragés, ils prirent leur tems pour faire délibérer sur l'alliance de la France. Ils ne le firent pas néantmoins sans de grandes précautions, & le Prince d'Orange craignit, que comme je faisois glisser beaucoup de Mémoires dans le Conseil des Villes, les Etats ne fissent enfin l'alliance malgré les menaces du Roi d'Angleterre, malgré les Lettres de Van-Leuwen, & les intrigues du 22 Janvier 1680.

Penſionnaire Fagel. Cela l'obligea d'agir ouvertement : il envoya quérir les principaux Députés de quelques Villes, & les ſollicita fortement de ne point conſentir à l'alliance de la France. Il envoya auſſi des billets dans les maiſons particulieres par les Miniſtres Proteſtans, pour détourner le peuple de l'alliance de la France, comme contraire à leur Religion.

29 Janvier 1680. ENFIN, le Penſionnaire Fagel étant maître de propoſer les matieres ſur leſquelles il falloit délibérer, mit ſeulement ſur le tapis le compte qu'il avoit rendu aux Etats de la converſation que nous avions eue enſemble touchant l'alliance de la France, & l'avis des Commiſſaires, qui étoit de différer à un autre tems à traiter cette affaire. Il ne parla ni de mes mémoires, ni des déclarations que le Roi avoit fait faire aux Ambaſſadeurs des Etats : ainſi il lui fut aiſé de faire prendre une concluſion pareille à l'avis des Commiſſaires, & d'offrir cet Acte, par lequel on s'engageroit de ne faire aucun Traité qui fut contraire à l'amitié qui avoit été rétablie par les Traités de Nimegue.

QUOIQUE la Province de Hollande n'eut pas délibéré ſur toutes les pieces qu'il falloit voir néceſſairement touchant l'alliance de la France, & que d'ailleurs la réſolution fut priſe par les Députés ſans avoir conſulté leurs ſupérieurs, s'étant chargés ſeulement d'en aller querir l'approbation ; il n'y eut 29 Janvier pas moyen de la faire changer. Il eſt vrai que la 1680. plupart des Villes déſavoüerent leurs Députés : mais il n'y en eut pas une qui oſât propoſer de faire une nouvelle délibération. Ceux d'Amſterdam entreautres ſe plaignirent fortement de ce que le Prince d'Orange, leur ayant envoyé les premieres Lettres de M. Dikfeld, les avoit aſſurés que Sa Majeſté les laiſſeroit en paix, quand même ils ne feroient pas ſon alliance ; que néanmoins ils voyoient le contraire par mon mémoire qui étoit public dans toutes les Villes, & ſur lequel on n'avoit point délibéré : mais, malgré cela, ils ne revinrent point

contre la réſolution qui avoit été priſe, ne croyant point être appuyés par aucune autre Ville. 4 Février

MESSIEURS d'Amſterdam crurent avoir fait un grand effort de renouveller alors la propoſition qu'il avoient déja faite de caſſer leurs Troupes à la reſerve de vingt-cinq mille hommes de pié, deux mille chevaux, & mille Dragons. 1680. 4 Janvier

COMME je continuois à obſerver les intrigues que le Prince d'Orange avoit en Angleterre, je ſus qu'on lui avoit mandé, que quoique tout parût calme dans ce Royaume-là, on y verroit au premier jour un grand ſoûlevement de toutes les Provinces; qu'on leur avoit écrit pour les porter à préſenter de nouvelles Requêtes au Roi d'Angleterre, afin de lui demander d'aſſembler ſon Parlement; qu'il auroit peine à s'en pouvoir défendre: & on pria le Prince d'Orange d'en attendre l'effet. M. de Montmouth lui fit auſſi ſavoir, que dans peu il ſeroit remis en grace auprès du Roi d'Angleterre. 1680. 11 Janvier 1680. 29 Janvier

JE tâchai de profiter des avis que je recevois d'Angleterre pour ôter non-ſeulement tout le mérite que le Prince d'Orange prétendoit tirer auprès du Roi de la Grande-Bretagne, de ce que les Etats-Généraux n'avoient pas fait d'alliance avec la France; mais encore pour le rendre ſuſpect par cet endroit à Sa Majeſté Britannique, en lui découvrant que ce n'étoit pas à ſa conſidération que le Prince d'Orange s'étoit employé avec tant d'ardeur contre cette alliance, mais par ſon propre intérêt; n'ayant eu d'autre but dans toute ſa conduite, que de le mettre dans la néceſſité d'aſſembler ſon Parlement, par les raiſons que j'ai marquées ci-deſſus. 1620. 29 Janvier

JE fis ſavoir en même-tems, que j'avois découvert depuis deux jours, que le Prince d'Orange avoit pris de nouvelles liaiſons avec M. de Montmouth, & avec les autres Parlementaires; que Rocourt qui étoit à M. de Montmouth, s'étoit rallié avec M. Sidney; que le Prince d'Orange, par le moyen de Frimans, recommençoit ſes pratiques; que M. Sidney, Envoyé d'Angleterre en Hollan- 1680.

de, étant ennemi de M. le Duc d'York, le Prince d'Orange s'en servoit pour conduire ses desseins, & pour engager le Roi d'Angleterre plus loin que Sa Majesté Britannique ne vouloit.

15 Février 1680. J'AVOIS envoyé dans les Provinces de Frise & de Groningue, les deux seules qui ne dépendoient pas absolument du Prince d'Orange; & j'avois engagé outre cela le premier Député de Groningue à aller lui-même dans sa Province, pour la porter à faire l'alliance avec la France. Ce Député alla à Groningue, & en revint avec la résolution de la Province de demander l'alliance de la France.

29 Janvier 1680. La Province de Frise pareillement se déclara absolument pour l'alliance de la France, & m'en envoya donner avis. Je fis aussi enforte que ces deux Provinces résolurent de seconder MM. d'Amsterdam dans la demande qu'ils avoient faite de casser vingt mille hommes.

MAIS, comme le Prince d'Orange avoit un grand avantage dans la discussion des affaires, encore plus par la direction du Pensionnaire Fagel, que par son propre crédit; & qu'il appréhendoit que MM. d'Amsterdam ne fissent resoudre cette réforme dans les Etats de Hollande, il empêchoit qu'on ne réglât l'Etat de guerre, quoiqu'il le dût être avant la fin de l'année précédente, & qu'on fut alors au

20 Février 1680. 20 de Février. Ce qu'il gagnoit en cela, c'est que l'année s'avançant toujours sans qu'on parlât de l'Etat de guerre, les troupes demeuroient sur le même pié qu'elles avoient été; & les Etats-Généraux se trouvoient obligés de les payer.

CE Prince, qui étoit maître des Provinces de Gueldres, de Zelande, d'Utrecht, & d'Overissel, les obligea de prendre des résolutions conformes à celle que la Province de Hollande avoit prise, de s'excuser de faire l'alliance de la France, & voulut engager les Etats-Généraux à former une conclusion conformément à l'avis de ces cinq Provinces: mais les Députés de Frise & de Groningue s'y opposerent fortement, déclarant qu'on ne

pouvoit prendre une pareille conclusion que d'un consentement unanime des sept Provinces; & que celles de Frise & de Groningue étoient d'avis que les Etats Généraux s'alliassent avec la France. Il est inutile de mettre ici tout ce que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel firent de leur côté, & moi du mien; eux pour obliger les Etats à prendre cette résolution, qu'ils avoient bien envie d'envoyer au Roi, & moi pour l'empêcher: il suffit de dire qu'après un mois de menées & intrigues, ils n'en purent venir à bout.

COMME je ne voyois que les Provinces de Frise & de Groningue qui osassent dire librement leurs sentimens, & qui pussent se soutenir contre le Prince d'Orange, je les ménageois le plus qu'il m'étoit possible, & j'envoyai un Gentilhomme dans ces deux Provinces là pour les maintenir dans leurs bons sentimens, & pour faire de nouvelles liaisons avec elles. 9 Mai 1680.

CEPENDANT, on étoit bien fâché dans les autres Provinces, que les Députés n'eussent pas fait l'alliance de la France, & on y appréhendoit si fort les armes du Roi, qu'on y fit plusieurs Mémoires pour répandre dans le peuple. On m'en adressa un, de la part de quelques personnes des plus considérables d'Utrecht, & on me manda en même-tems, qu'on y avoit affiché des libelles aux portes de l'Hôtel-de-Ville, où l'on qualifioit de Traîtres & de Vendeurs de la Liberté publique, ceux qui avoient signé la résolution par laquelle la Province d'Utrecht se conformoit à celle de Hollande. Les personnes qui m'avoient envoyé ce Mémoire, me manderent aussi qu'on étoit venu d'Arnhem, de Nimegue, & d'Overissel, leur témoigner que l'on étoit au désespoir que l'alliance ne fut pas faite. 29 Février 1680.

LE Prince d'Orange étoit encore mieux servi en Angleterre qu'il ne l'étoit en Hollande. M. Godolfin étoit entierement dans ses intérêts, ainsi que j'en donnai avis dans ce tems-là. Je mandai deux 29 Février 1680.

mois après, que Messieurs Heyde, Godolfin, & Sunderland étoient absolument à lui; qu'ils lui donnoient part de toutes choses, & recevoient ses ordres sur ce qu'ils avoient à faire. Il n'y avoit pas jusqu'à M. le Duc d'York qui ne l'aidât dans ses desseins, en faisant de tems en tems des démarches qui sembloient lui être inspirées par le Prince d'Orange; il crut faire le tour d'un grand politique d'entrer dans les vues de ce Prince. comme si tout ce que le Prince d'Orange tramoit n'étoit pas uniquement pour sa destruction. Il lui promit de seconder ses desseins auprès du Roi d'Angleterre, pour faire de nouvelles alliances contre la France; il en sollicita vivement le Roi son Frere, & Sa Majesté Britannique envoya pour cet effet un Ministre à l'Electeur de Brandebourg, qui communiqua ses instructions à M. le Prince d'Orange, de qui elles furent approuvées. Ce qui est de rare, c'est que ces instructions portoient, de proposer à l'Electeur une Ligue protestante, pour empêcher qu'on ne détruisît cette Religion, comme il paroissoit que la France en avoit dessein.

21 Mars 1680.

22 Mars 1680.

2°. De proposer les garanties des Traités de paix, de Nimegue, &c.

Cet Envoyé vint fort à propos pour le Prince d'Orange, car j'étois averti que l'éloignement que les Villes de Hollande avoient témoigné à faire un Traité de Ligue de garantie avec l'Angleterre, l'avoit obligé de suspendre les ordres qu'il avoit fait donner à M. Damerongue de proposer une alliance à l'Electeur de Brandebourg; le Prince d'Orange n'espérant pas de pouvoir engager si aisément les Etats-Généraux dans de nouveaux Traités; si bien qu'il avoit pris une autre voie pour parvenir au même dessein, qui étoit de faire enforte que le Roi d'Angleterre, & les Princes de l'Empire, formassent une Ligue de garantie, dans la croyance qu'étant faite, les Etats-Généraux seroient obligés d'y entrer, ou s'ils n'y entroient pas, il suffiroit toujours qu'elle fut faite pour les obliger à ne prendre au-

25 Avril 1680.

cunes mesures contraires; en quoi M. le Duc d'York l'aida à merveilles; car le Roi d'Angleterre envoya aussi à la Cour de Lunebourg pour y proposer une alliance, & le Prince d'Orange mit tous ses soins pendant quelques mois à faire réussir les négociations d'Angleterre dans les Cours de Brandebourg & de Lunebourg. 2 Mai 1680.

Le Prince d'Orange voulut envoyer alors M. Paets, Ambassadeur en Espagne, pour n'avoir plus un si habile homme en tête. Paets me consulta, & nous convînmes, qu'il refuseroit cette Ambassade. Il eut le courage d'alléguer pour une des principales raisons de son refus, que dans la croyance où il étoit qu'il n'y avoit point de salut pour l'Etat sans l'alliance de la France, il étoit peu propre à être Ambassadeur en Espagne: & il eut la hardiesse d'aller dire au Prince d'Orange les raisons pour lesquelles il étoit persuadé que l'alliance de la France étoit absolument nécessaire aux Etats-Généraux. Il lui demanda la permission d'entrer en conférence là-dessus en sa présence avec le Pensionnaire Fagel, & Van-Buning; & offrit, s'il ne les mettoit pas hors d'état de lui pouvoir répondre, de signer l'alliance avec l'Angleterre. Le Prince d'Orange n'osa jamais commettre ces deux hommes, quoique fort habiles, contre le Sieur Paets.

Je fus alors assez heureux pour trouver moyen d'engager un des Députés aux affaires secretes, à me révéler tout ce qui se passoit de plus secret dans le Cabinet du Prince d'Orange. 18 Avril 1680.

On étoit au 25 Avril, sans avoir pu faire convenir les Régens des Villes de Hollande d'un fonds nécessaire pour l'entretien de l'état de guerre. Les difficultés qu'ils y apportoient depuis six mois faisoient bien connoître qu'ils traversoient le plus qu'il leur étoit possible les desseins du Prince d'Orange. 25 Avril 1680.

Ce Prince, qui n'avoit d'autre envie que d'éloigner les Etats Généraux des intérêts du Roi, faisoit tout ce qui lui étoit possible par le moyen de

ſes créatures, pour donner de méchantes impreſſions aux Etats de tout ce que le Roi pouvoit faire. M. Dodick ſe trouvant Préſident de ſemaine dans les Etats-Généraux, leur porta un Edit, par lequel le Roi ne vouloit plus qu'il y eut de Sages-femmes de la Religion prétendue reformée. M. Dodick leur dit, Voilà, Meſſieurs, de quelle maniere le Roi de France traite ceux de notre Religion: il la veut abolir; & lorſque le Roi d'Angleterre ſe met en danger pour la maintenir, il y a ici des gens qui veulent que nous nous uniſſions à la France.

LA Religion fut donc un des premiers moyens dont le Prince d'Orange ſe ſervit.

LES demandes, que les Députés du Roi faiſoient à Courtray, lui en fournirent un ſecond.

17 Mai 1680. LE Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ne manquerent pas de les relever avec exagération; & les Etats-Généraux me vinrent témoigner l'inquiétude où ils étoient de ce que les Députés du Roi à Courtray avoient déclaré que ſi, dans le 15 de Juillet, le Roi d'Eſpagne n'avoit pas ceſſé de prendre le titre de Duc de Bourgogne, on lui déclareroit la guerre.

23 Mai 1680. LES Etats envoyerent dans ce tems là M. Citters en Angleterre: je trouvai moyen d'avoir ſes inſtructions que j'envoyai au Roi; j'eus auſſi les inſtructions de M. Van Lewen qui étoit en Angleterre, & de M. Hemskerck qu'on envoyoit en Eſpagne: on me promit auſſi celles de M. de Starembourg qui alloit être Ambaſſadeur en France.

Idem. JE réitérai l'avis que j'avois déja donné de l'alliance qui ſe projettoit entre l'Eſpagne & l'Angleterre: mais je fis ſavoir en revanche, que les Princes de Lunebourg ne vouloient point d'alliance avec l'Angleterre tant que les Etats Généraux qui devoient ſervir de ligne de communication, n'y

30 Mai 1680 ſeroient point engagés; que l'Electeur de Brandebourg n'entroit pas non plus dans les propoſitions du Roi d'Angleterre, Sa Majeſté Britannique

étant

étant si mal avec ses Sujets, qu'elle n'étoit pas capable de maintenir l'alliance qu'elle auroit faite.

ENFIN, le Prince d'Orange, voyant qu'il ne pourroit trouver de fonds pour l'etat de guerre, s'il ne consentoit à la maniere d'imposition que Messieurs d'Amsterdam souhaitoient, il y donna les mains; & Messieurs d'Amsterdam consentirent en revanche à l'état de guerre sans aucune réforme: ainsi cette affaire, qui devoit être terminée dès le mois de Décembre précédent, fut à peine finie dans le mois de Juin.

COMME j'étois persuadé, qu'on ne pouvoit trop faire d'attention aux desseins du Prince d'Orange, & surtout à ceux qu'il formoit contre M. le Duc d'York, qui ne pouvoient avoir que de très-fâcheuses suites, je mandai pour la dixieme fois au Roi, que le Prince d'Orange comptoit qu'il auroit infailliblement des démêlés contre le Duc d'York pour la Couronne d'Angleterre: & comme il croyoit, que quelque chose qu'il fît pour gagner les bonnes graces du Roi, Sa Majesté seroit toujours pour le Duc d'York qui étoit Catholique; cela le détournoit entierement de prendre aucune liaison avec Sa Majesté. 11 Juin 1680. *Idem.* 29 Août 1680.

ET comme je savois que le Duc d'York étoit entierement trompé, j'ecrivis au Roi le 29 d'Août 1680. ce que j'avois eu l'honneur de lui mander il y avoit déja du tems, que les Ministres d'Etat du Roi d'Angleterre n'étoient pas au Duc d'York, comme ce Prince le croyoit; & qu'ils étoient au contraire absolument dévoüés au Prince d'Orange; que Mylord Sunderland faisoit une partie de ce que sa femme souhaitoit; & que sa femme étoit gouvernée par M. Sidney, qui n'agissoit que par l'instigation de M. le Prince d'Orange (c'est ce que tout le monde a reconnu être vrai dans toutes les circonstances, depuis que les desseins du Prince d'Orange ont éclaté.) Que Mylord Heyde prenoit plus d'intérêt en sa niéce la Princesse d'Orange,

qu'en ce qui regardoit M. le Duc d'York; & pour M. Godolphin, qu'il avoit été de tout tems attaché à M. le Prince d'Orange; qu'ainsi ces Ministres n'agissoient que suivant ses vuës, & selon ce qu'il leur inspiroit.

20 Juin 1680. JE fus averti le 20 de Juin, que Borgomainero qui venoit d'Angleterre, & qui alloit à Vienne, étoit arrivé à la Haye. Je tâchai de pénétrer ce qu'il y venoit faire; & je découvris, qu'il avoit communiqué le Traité de Ligue qui étoit comme

25 Juin 1680. resolu entre le Roi d'Espagne & le Roi d'Angleterre: en effet, il fut conclu à Londres le 21 Juin;

La Lettre du Roi du 4 Juillet 1680. & je trouvai moyen d'en avoir une copie le même jour qu'on en eut à la Haye; & je l'envoyai le 27 à Sa Majesté.

22 Août 1680. TOUTES ces Ligues, qui se formoient contre les intérêts du Roi, m'engagerent de plus en plus à tâcher de former un parti dans la République pour en empêcher l'exécution; &, dans cette pensée, je ne crus point qu'il y eût rien de plus avantageux pour le service de Sa Majesté, que d'unir les Provinces de Frise & de Groningue avec la Ville d'Amsterdam; ces deux Provinces, qui sont indépendantes du Prince d'Orange, & cette Ville qui est la plus puissante de tout l'Etat, pouvant, si elles agissoient de concert, se soûtenir aisément contre le Prince d'Orange. Je tâchai d'y joindre le Prince de

Idem. Nassau, Gouverneur de Frise & de Groningue; j'employai un Ministre Prédicant pour travailler à cette affaire. Van-Buning, au contraire, faisoit tous ses efforts pour unir la Ville d'Amsterdam à M. le Prince d'Orange, & pour raccommoder le Prince de Nassau avec lui.

12 Septembre 1680. LE Prince d'Orange, qui n'étoit pas rébuté des difficultés qu'il trouvoit aux Cours de Brandebourg & de Lunebourg, voulut y aller lui-même: il donna part aux Etats-Généraux de son voyage à Zell; & le prétexte qu'il en allégua, fut que ce Duc l'avoit invité pendant la guerre, & depuis la paix, d'aller

à la chasse du côté de Zell. Il ne dit point qu'il alloit à Magdebourg, quoiqu'il eut concerté avec l'Electeur de Brandeboug de l'y aller voir. Il fit résoudre dans les Etats de Hollande le jour de son départ, qu'on renvoyeroit Van-Leuwen en Angleterre. Il leur fit connoître pour cet effet, que le Roi de la Grande-Bretagne avoit résolu d'assembler son Parlement, & que toutes choses étoient si bien disposées en Angleterre pour une parfaite réunion, qu'il ne doutoit pas qu'elle ne se fît; que néanmoins il croyoit que M. Van-Leuwen pourroit encore faciliter cette réconciliation par le crédit qu'il avoit dans l'esprit du Roi d'Angleterre, & par les habitudes qu'il s'étoit faites dans le Parlement. 27 Septembre 1679.

Comme le Ministre Prédicant n'agissoit pas aussi bien que je l'eusse souhaité, pour former une liaison entre Messieurs d'Amsterdam, & les Provinces de Frise & de Groningue: je m'adressai à un Républicain d'Utrecht, & le priai d'en parler à un Ministre Arminien, homme de beaucoup d'esprit, & qui avoit beaucoup de crédit auprès de Messieurs d'Amsterdam. Je priai ce Républicain de trois choses: l'une, étoit d'engager ce Ministre à s'entremettre pour raccommoder deux ou trois des principaux d'Amsterdam qui étoient du Gouvernement de 1672. avec M. Valkenir, qui étoit entré dans les Charges cette même année-là, mais qui d'ailleurs étoit un homme de mérite, bon Républicain, & qui gouvernoit en quelque façon la Ville d'Amsterdam. 3 Octobre 1679.

La seconde, étoit de porter ce Ministre à établir une étroite liaison entre Valkenir, & les Provincea de Frise & de Groningue.

Et la troisieme, de savoir s'il vouloit bien communiquer à M. Valkenir les avis que je lui ferois donner sans qu'il lui découvrît de quel endroit il les auroit eus. Et pour montrer à ce Ministre, qu'on étoit bien informé, & qu'il pourroit tirer quelque utilité de ce commerce, on lui fit confidence de ce qu'on avoit pénétré des desseins du Prince d'Orange touchant les Princes d'Allemagne, & sur-tout

des engagemens que ce Prince & le Pensionnaire Fagel avoient pris avec le Roi d'Angleterre.

3 Octobre 1680. LE Ministre Arminien reçut fort bien les propositions de son ami, & consentit même d'avoir pour 17 Octobre 1680 cet effet un commerce direct avec moi : j'y envoyai donc quelques jours aprés un homme de confiance, à qui il apprit les moyens qu'il vouloit employer, & ceux dont je devois me servir pour réünir les deux Factions d'Amsterdam, & les lier ensuite d'intérêts avec les Etats de Frise ; cette seconee affaire dépendant en quelque façon de la première, & devant être conduites l'une & l'autre, avec toute la prudence & la précaution possible ; étant très-sur, qu'aussi-tôt qu'on se seroit apperçu que j'y eusse quelque part, tout étoit rompu ; n'y ayant pas d'apparence que M. d'Amsterdam prissent des liaisons entr'eux & avec les Provinces de Frise & de Groningue par l'entreprise d'un Ambassadeur de France. A l'égard du commerce secret que jé voulois avoir avec M. d'Amsterdam, il me fit dire, qu'il y en avoit deux des principaux, qui se chargeoient de recevoir tous les billets d'avis que je leur envoyerois, & de les communiquer à leur conseil de Ville, sans que ceux qui n'étoient pas de secret, fussent que ces billets venoient de moi. Je fus très-aise d'avoir trouvé moyen par-là de faire passer jusques dans le Conseil secret d'Amsterdam tout ce dont Sa Majesté souhaiteroit qu'ils fussent informés.

CE Ministre, en revanche des nouvelles que je lui avois mandées, m'en confia une qui étoit de quelque importance ; qui étoit, que les Etats Généraux n'avoient pas voulu refuser au Prince d'Orange d'envoyer M. Van Leuwen en Angleterre ; d'autant plus que sa commission n'étoit que pour tâcher de faire ensorte que le Roi d'Angleterre ne se brouillât point avec son Parlement ; & qu'ainsi ce qu'il y avoit en cela de la part des Etats-Généraux étoit fort innocent ; mais que M. Van-Leuwen avoit des instructions secretes de M. le Prince

d'Orange, qui faisoient le véritable sujet de son voyage; à savoir, d'entretenir en apparence une bonne correspondance avec M. le Duc d'York; mais de conserver sous main les amis du Prince d'Orange; afin que du moment que les esprits viendroient à s'échauffer, & qu'il verroit jour à pouvoir faire quelque-chose, il employât toutes ses correspondances pour fortifier ceux du parti du Prince d'Orange, & qu'il agît alors ouvertement contre le Duc d'York, afin de faire déclarer le Prince d'Orange héritier présomptif de la Couronne, & de l'y appeller même dès cette heure si on pouvoit aller jusques là; car le Prince d'Orange étoit persuadé, que M. de Montmouth agissoit en sa faveur pour perdre M. le Duc d'York; & ne croyoit pas que quand M. de Montmouth voudroit le tromper, il pût lui faire beaucoup de peine, si une fois le Duc d'York étoit exclus de la Couronne, & qu'il n'y eût plus rien à démêler qu'entre M. de Montmouth & lui.

Il ne se contenta pas d'envoyer M. Van Leuwen en Angleterre, il fit aussi partir le Sieur Frimans, homme dangereux, & très grand scélérat, & capable d'entreprendre toute sorte de méchantes actions.

Je mandai tout cela au Roi; & j'ajoûtai, que cet envoi de Van-Leuwen, & cet ordre qui lui étoit donné, étoit l'exécution du dessein que le Prince d'Orange suivoit depuis plus d'un an; & que s'il étoit possible que le Duc d'York eût quelqu'un en Angleterre assez à lui pour s'y pouvoir fier entierement, & qui neantmoins ne fut pas connu pour être dans ses intérêts, il étoit très-apparent que si un homme comme cela vouloit faire semblant de se mettre de la cabale du Prince d'Orange; le Duc d'York verroit dans peu de jours que le Prince d'Orange ne travailloit qu'à sa perte; & le Roi d'Angleterre reconnoîtroit pareillement, que ce Prince ne l'avoit pressé d'assembler son Parlement, que pour ses intérêts particuliers;

& que dans le tems qu'il croyoit que le Prince d'Orange n'avoit d'autre but que de le bien mettre avec ſon Parlement, & de lui faciliter l'approbation du Traité qu'il l'avoit obligé de faire avec l'Eſpagne; ce Prince ne ſe ſervoit de cette même aſſemblée, que pour perdre M. le Duc d'York, & pour mettre en haſard la propre Perſonne de Sa Majeſté Britannique.

3 Novembre 1680. JE récrivis encore là-deſſus le 3 Novembre, & je mandai, qu'une perſonne des plus dévoüées au Prince d'Orange avoit dit à un de ſes amis, que le Parlement d'Angleterre ne ſe contenteroit point de la retraite de M. le Duc d'York en Ecoſſe; que bien loin de cela, on devoit demander qu'il ne lui fût pas permis de ſe retirer en France, ni aux Pays-bas Eſpagnols; ni dans les Etats des Provinces-Unies, mais en Italie ſeulement, ou en Allemagne.

7 Novembre 1680. LE Prince d'Orange, qui vouloit avoir toute la Maiſon de Lunebourg entierement dépendante de lui, projetta deux choſes qui lui étoient également avantageuſes pour le ſuccès de ce deſſein; l'une, étoit de marier le Prince d'Oſnabruk avec la Princeſſe Anne, ſœur de la Princeſſe d'Orange: l'autre, étoit en cas que ce mariage réuſsît, de faire recevoir ce Prince dans la ſurvivance de ſes Charges. De cette ſorte, il comptoit d'avoir un beau-frere à la tête de la République de Hollande, qui ſeroit indiſpenſablement dans ſes intérêts, à cauſe de la Couronne d'Angleterre qui le regarderoit, le Prince d'Orange ne comptant pas dès ce tems-là de pouvoir avoir des enfans. Le Penſionnaire Fagel, & Van-Buning, étoient entrés dans ce projet.

DANS ce tems-là, M. Valkenir monrut: la Ville d'Amſterdam, & la République, firent une grande perte, & moi en mon particulier; parce que c'étoit le ſeul homme qui pût réunir les bien-intentionnés qui n'étoient pas de la faction de Witt, avec ceux de cette faction, qu'on nomme vulgairement ceux du Gouvernement de 1672. parce qu'ils en furent dépoſſédés cette année-là; & qui

osât répondre de la Ville d'Amsterdam pour l'unir d'intérêt avec les Provinces de Frise & de Groningue. Le Ministre Arminien ne laissa pas, malgré cet accident, de travailler à concilier les esprits des Régens d'Amsterdam; ce Républicain de Roterdam me promit de l'y aider, & il y travailla si utilement le 21 Novembre 1680. dans un voyage qu'il fit à Amsterdam, qu'il réunit les deux Partis qui divisoient en quelque façon la Ville d'Amsterdam.

Le Prince d'Orange ne fut pas long-tems sans voir l'effet de cette réunion; car Messieurs d'Amsterdam, d'un commun concert, demanderent, qu'on fît une réforme des Troupes. Ce Prince, & le Pensionnaire Fagel, dirent au contraire, que bien loin de proposer une réforme, il falloit songer à faire de nouvelles levées; que la tempête se formoit, & qu'elle étoit prête à tomber; & qu'il falloit se mettre en état de secourir ses Voisins. Ce Républicain alla retrouver là-dessus MM. d'Amsterdam, & leur fit si bien connoître que la meilleure sûreté qu'ils pourroient prendre étoit dans l'amitié du Roi, que toute autre voie seroit ruineuse à l'Etat, & dangereuse pour leur liberté, qu'ils en demeurerent entierement convaincus. 21 Novembre 1679.

Comme j'avois trouvé moyen, par un Député aux affaires secretes, d'avoir une copie des instructions que les Etats-Généraux avoient données à M. Van-Leuwen, je vis, qu'on y avoit mis, qu'il devoit s'adresser à M. le Duc d'York; & quoique le Pensionnaire Fagel ne l'eut inséré que par forme, & pour cacher aux Etats-Généraux les desseins secrets du Prince d'Orange, je ne laissai pas de m'en servir, comme si cela étoit bien sérieux: je le fis communiquer par ce Républicain à ses amis de la Chambre-Basse, qui leur fit comprendre, qu'on les joüoit; & que malgré tout ce qu'on leur vouloit faire accroire tous les jours, il y avoit une intelligence secrete entre toutes les personnes de la Famille Royale d'Angleterre. Ce qui me por-

17 October 1680. ta à leur faire faire cette fausse confidence, étoit, que j'avois découvert il y avoit déja quelque tems, par un de ceux qui menoient les intrigues du Prince d'Orange en Angleterre, que ce qui pourroit empêcher ce Prince de réussir dans ses desseins, étoit qu'on le croyoit encore trop attaché au parti de la Cour: & qu'il n'auroit jamais l'affection du peuple, qu'on ne le vît entierement séparé du Duc d'York. Ainsi, ce que je fis écrire ne produisît

3 Janvier 1681. à M. Colbert. pas un mauvais effet. Les Anglois manderent à ce Républicain, qu'ils reconnoissoient qu'on vouloit leur donner le change, en les détournant sur les affaires étrangeres; mais que quand même le Roi feroit la conquête des Pays-Bas, ils ne se mêleroient de rien; que tout ce qu'ils avoient resolu de faire pour la Religion, & principalement pour le rétablissement de leurs anciens privileges, ne fut entierement fini.

7& 14 Novembre 1680. ON m'informa en même-tems de l'état de la négociation de M. Van-Leuwen en Angleterre: on m'apprit, qu'il n'y obtiendroit rien du tout, & qu'il n'y étoit pas aimé; qu'on le croyoit entierement dans les intérêts du Roi de la Grande-Bretagne; que les Anglois ne vouloient pas qu'on se mêlât de leurs affaires; & que la Chambre-Basse ne ratifieroit pas le Traité fait avec l'Espagne, ce Traité n'étant pas fait en faveur de la Nation Angloise, mais seulement pour leur fasciner les yeux, & pour obtenir d'eux ce que l'on voudroit; & principalement pour mettre M. le Duc d'York à cheval (c'étoient les termes de la lettre.) Que pour eux, ils vouloient songer aux affaires du dedans du Royaume; & qu'il y en avoit deux qu'il falloit finir avant toutes choses, celle de leur Religion; mais principalement celle de leur liberté; que c'étoit à quoi ils alloient travailler sérieusement; & qu'il ne seroit pas si aisé au Roi d'Angleterre de séparer le Parlement, qu'il se l'étoit imaginé.

J'EUS encore la satisfaction d'apprendre l'effet qu'avoit produit ce que j'avois fait dire au Colonel Sidney des suites fâcheuses qu'auroit indubita-

blement l'alliance de l'Angleterre avec les Etats-Généraux, le Prince d'Orange demeurant aussi puissant en Hollande qu'il l'étoit; car plusieurs Membres de la Chambre-Basse manderent à deux personnes d'Amsterdam, qu'ils ne vouloient point d'alliance avec les Etats-Généraux; qu'elle ne serviroit qu'à agrandir le Prince d'Orange, & à autoriser le Roi d'Angleterre.

Ce fameux Républicain, dont j'ai tant parlé, & qui avoit écrit au Colonel Sidney, m'apprit encore cette particularité qu'il tenoit de lui; c'est à savoir, que le Parlement d'Angleterre ne s'accommoderoit pas avec le Roi de la Grande Bretagne, à moins

Que Sa Majesté Britannique ne se désistât du droit de proroger, & de casser, de sa seule autorité, le Parlement; parce qu'ils prétendoient que c'étoit un droit usurpé depuis un certain tems.

Que Sa Majesté Britannique ne remît au Parlement le pouvoir d'élire les Généraux d'Armée sur Mer & sur Terre.

Et ne laissât au Parlement la liberté de nommer des Commissaires pour l'administration des finances, & pour le payement des Troupes.

Je ne sai si le Prince d'Orange étoit bien informé de tous ces desseins de la Chambre-Basse, qui tendoient à détruire entierement l'autorité Royale d'un Throne où il prétendoit: mais je sai, qu'il écrivit dans ce tems-là fortement au Roi d'Angleterre, pour lui faire voir qu'il étoit absolument nécessaire qu'il s'accommodât à quelque prix que ce fut avec son Parlement; que sans cela, les affaires de Hollande étoient en si méchant état, qu'il ne pouvoit plus les soutenir, ni contraindre plus long-tems les Régens des Villes à suivre ses sentimens; & qu'il étoit obligé de lui dire, qu'il lui seroit impossible de s'empêcher de prendre d'autres mesures, s'il ne rétablissoit une bonne & parfaite union entre lui & son Parlement. 21 Novembre 1680.

Car quoique ce Prince vît bien que Mylord 12 Décembre 1680.

Sunderland & quelques-autres l'avoient trop flatté de l'espérance de le faire profiter de l'exclusion du Duc d'York, il ne laissoit pas de poursuivre ce dessein, & hasarda tout pour en venir à bout, jusqu'à faire pousser les choses à l'extrémité: car comme il n'appréhendoit point du tout M. de Montmouth, quoi qu'on lui pût dire, il comptoit que si par l'Acte d'exclusion de M. le Duc d'York, la Princesse d'Orange n'étoit pas appellée à la Couronne, au moins, elle n'en seroit pas exclue; & que le pis qui lui pouvoit arriver, étoit de demeurer avec le même droit sur l'Angleterre, qu'il avoit eu depuis son mariage, & de n'avoir plus cependant M. le Duc d'York devant lui, après quoi il attendroit une plus favorable conjoncture pour achever son dessein.

M. Sidney continuoit de tout son pouvoir à nourrir ces espérances du Prince d'Orange: & tout Ministre du Roi d'Angleterre qu'il étoit, il disoit publiquement, que les Anglois ne souffriroient jamais un Roi Catholique. Il répandoit partout, que le Roi d'Angleterre seroit contraint par le Parlement de donner une pension au Duc d'York telle qu'il lui plairoit, & de consentir à son exclusion à la Couronne; que, sans cela, les choses seroient poussées à l'extrémité.

12 Décembre 1680. LE Prince d'Orange voulut donc faire un dernier effort, pour perdre le Duc d'York: il fit proposer pour cet effet par le Pensionnaire Fagel aux Etats-Généraux de prier le Roi d'Angleterre, au nom de la République, de ne point proroger son Parlement, & de vouloir bien, au nom de la République, entrer dans ses sentimens: mais cette proposition ayant été rejettée par les Députés de Frise & de Groningue qui n'y voulurent pas consentir, le Pensionnaire Fagel leur représenta, que puisqu'ils ne vouloient rien faire qui fut si autentique, au moins ils ne pouvoient s'empêcher de témoigner par forme d'insinuation à M. Sidney, Envoyé d'Angleterre, que les Etats-Généraux prenant

un fort grand intérêt à Sa Majesté Britannique, & à la tranquilité de son Royaume, le prioient de considérer, (sans vouloir toutefois se mêler de lui donner aucun conseil, & encore moins lui faire aucune priere) si la continuation de l'assemblée du Parlement n'y pourroit pas beaucoup contribuer. Les Etats-Généraux ne refuserent pas cette démarche, ne croyant pas qu'il y eut en cela aucune chose qui put déplaire à Sa Majesté Britannique. Ainsi il fut resolu qu'on prieroit M. Sidney de se trouver sur les quatre heures à la Chambre qu'on appelle de la Treve, où les Envoyés des Princes étrangers ont accoutumé de se rendre, lorsqu'ils ont des conférences avec les Députés des Etats Généraux: mais le Pensionnaire Fagel, qui avoit ses desseins, envoya dire aux Députés, que la Conférence ne se tiendroit point; qu'il leur en diroit le lendemain la raison, qui fut que M. Sidney étant malade, & n'étant pas de la dignité des Etats-Généraux, que tous les Députés allassent en Corps chez un Envoyé, il étoit allé, avec deux Députés seulement, dire à M. Sidney ce que les Etats-Généraux avoient resolu de faire insinuer à Sa Majesté Britannique. Cependant, Fagel fit toute autre chose que ce que les Etats-Généraux avoient resolu; car, après avoir parlé de leur part à Sidney, il lui donna par écrit cette fameuse Insinuation qui a tant fait de bruit en Angleterre.

CET Ecrit portoit en substance, que les Etats-Généraux apprenoient avec un extrême déplaisir, que l'union entre Sa Majesté, & son Parlement, n'étoit pas telle qu'il eut été à souhaiter pour le bien de la Chrétienté; qu'il ne leur appartenoit pas de juger de la cause d'un si grand malheur, & encore moins des moyens dont on pourroit se servir pour y remedier; qu'ils eussent attendu quoiqu'avec beaucoup de douleur, néanmoins avec un silence respectueux, que Dieu y eut mis la main, si le danger où ils se trouvoient ne les obligeoit d'ouvrir la bouche.

QUE Sa Majesté savoit ce qu'ils avoient fait pour ne lui point déplaire; qu'elle n'ignoroit pas non plus ce qu'ils s'étoient attiré par-là; qu'elle leur avoit promis pour leur plus grande sûreté, qu'elle assembleroit son Parlement; qu'ils s'étoient entierement confies à cette Parole Royale; mais que la mesintelligence, qui devenoit tous les jours plus grande entre le Roi & son Parlement, leur ôtoit toute espérance d'en pouvoir attendre aucun secours, & les mettoit d'autant plus au désespoir, que cette mesintelligence avoit pour principe une affaire d'une importance si grande, si délicate, & si domestique, qu'ils n'osoient s'en mêler.

LE Pensionnaire Fagel faisoit ensuite une grande exagération de tous les préparatifs qu'il supposoit qu'on faisoit en France pour entrer en guerre; & faisoit voir au Roi d'Angleterre, qu'il n'y avoit que les Etats qui pussent empêcher le Roi de conquérir les Pays Bas, & de soûmettre les Etats-Généraux; & après avoir représenté, ou plutôt avoir reproché au Roi d'Angleterre, que la désunion, qui étoit entre lui & son Parlement, seroit cause de tous les malheurs qui arriveroient; il lui disoit nettement, que Sa Majesté devoit avoir reconnu que les prérogatives du Parlement n'avoient servi qu'à aigrir les esprits; & qu'à la premiere séance, le Parlement subséquent avoit repris la voie du premier, avec plus d'animosité que le précédent.

ENFIN, il vint au point qui faisoit tout le sujet de cette Insinuation: il témoigna, que les Etats-Généraux ne pouvoient croire qu'ils fussent assez malheureux, pour qu'une affaire aussi incertaine qu'est celle d'une succession future, où le tems peut apporter des altérations considérables, & même des révolutions fort différentes de ce qu'on auroit arrêté, pût causer leur ruine entiere, & qu'on voulût sacrifier l'intérêt de l'Europe, de tous les Princes Protestans, & particulierement des Etats-Généraux, pour un intérêt si incertain.

IL voulut ensuite faire entrevoir au Roi

d'Angleterre, que, quoiqu'il consentît à cette heure à l'exclusion du Duc d'York, ce n'étoit pas à dire pour cela que cet Arrêté du Parlement fut un jour exécuté; que Sa Majesté Britannique étoit trop éclairée pour n'être pas informée, que les Arrêts du Parlement, portant exclusion de la succession du Royaume, n'avoient eu aucun effet: celles des Reines Marie & Elisabeth étoient de trop fraîche mémoire, pour ne s'en pas souvenir.

Et, après lui avoir représenté par une espece de menace, qu'il étoit fort à craindre qu'un Parlement composé de personnes sages, très-intelligentes dans les Loix du Royaume, armé d'exemples considérables, animé par la concurrence des grandes Villes, & de toute la Nation, ne fût capable de tenir ferme, & d'entretenir par-là la désunion; il concluoit, que les Etats-Généraux ne prétendoient en aucune façon donner les moindres regles aux desirs ou aux volontés de Sa Majesté; & qu'ils se soûmettroient à tout ce qu'elle jugeroit le plus convenable; mais qu'ils la prieroient, en cas qu'ils dûssent avoir le malheur qu'elle voulût sacrifier son Royaume, sa personne Royale, & l'union de ses peuples, pour une affaire si incertaine, & qui n'arriveroit peut-être jamais, & qu'ils ne pussent par conséquent espérer qu'elle se mêlât des troubles quand ils arriveroient, puisque l'état de son Royaume ne le lui permettroit pas, il voulût bien au moins, leur accorder la grace de les en avertir; afin qu'ils cherchassent les moyens de sauver leur République, & le pauvre peuple commis à leurs soins.

Qu'ils se ressouviendroient toujours de la bonne intention que Sa Majesté auroit eue pour eux; mais qu'ils verroient avec un déplaisir extréme, & des larmes de sang, qu'étant si affectionnés au bien de S. M. ils dussent en devenir les innocentes victimes, pour un intérêt, qui peut être n'arriveroit jamais, & qui lorsqu'on le verra arriver, entraînera sans doute la perte & la ruine à laquelle ils se voyoient exposés,

LA seule lecture de cette Insinuation faite à un Prince qui s'étoit en quelque façon livré au Prince d'Orange depuis la Paix de Nimegue, porte avec soi toutes les Reflexions qu'on y pourroit faire : ainsi je me contenterai (comme je ferai presque dans toute la suite de ces extraits de mes Lettres, à qui j'ai donné quelque liaison) de me restreindre à ce qui regarde mon ministere.

ON peut voir, que, quoique cet Acte fut donné au nom des Etats-Généraux, ils n'y avoient nulle part, & que le Prince d'Orange se servant utilement du ministere du Pensionnaire Fagel, abusoit de leur nom pour ses vues particulieres.

IL ne sera pas inutile que je mette ici, de quelle maniere cette Insinuation fut envoyée en Angleterre, & l'usage qu'on en fit. Sidney l'adressa à Mylord Sunderland, & en fit faire vingt copies qu'il envoya à plusieurs personnes de la Chambre-Basse. Mylord, Ministre & Secretaire d'Etat, en fit faire aussi, & les fit distribuer par des gens de sa cabale avant que d'en parler au Roi son Maître : de sorte que les premieres nouvelles, que le Roi d'Angleterre en eut, lui furent portées par le bruit public ; & il n'en eut connoissance que par le mauvais effet que cette Insinuation faisoit contre lui dans le Parlement. Il envoya querir le Sieur Van-Leuwen, qui avoüa cet écrit au nom de ses Maîtres, voulut les excuser, & pressa même le Roi d'Angleterre de consentir à ce qu'ils lui demandoient. Sa Majesté Britannique se contenta d'abord de déclarer au Parlement, qu'il feroit, pour la conservation de la Religion Protestante, tout ce qui étoit en son pouvoir, hors l'interruption de la succession légitime : mais, croyant que cette déclaration n'arrêteroit pas le cours de cette affaire, & que son autorité Royale pouvoit être en péril ; il cassa son Parlement au commencement de Février 1681. & disgracia Mylord Sunderland. Il résolut aussi de révoquer Sidney de son emploi : mais il se

radoucit sur ce dernier article, & ne le rappella que quelque-tems après.

Je ne sai si le Roi d'Angleterre, voyant que le Prince d'Orange, avec qui il avoit agi d'un si grand concert, & avec la derniere confiance depuis la Paix de Nimegue, l'avoit mis à deux doigts de sa perte, ne se trouva pas obligé de prendre des mesures avec le Roi. Comme c'est une chose qui n'est pas venue à ma connoissance, je ne puis que deviner en pareille occasion, & dire que cela me paroît fort vraisemblable.

Je ne puis, malgré la résolution que j'ai prise, m'empêcher de faire réflexion sur la conduite que le Duc d'York, devenu Roi d'Angleterre, a tenue à l'égard de Mylord Sunderland: je voudrois seulement demander, s'il étoit de la prudence de confier son secret, son Etat, & sa Personne, comme il a fait, à un homme qui avoit tramé pendant un si long tems son exclusion à la Couronne d'Angleterre, qui conservoit toûjours les mêmes habitudes avec Sidney, & avec les autres auteurs de cette perfidie; & s'il devoit croire qu'un homme qui étoit entré jusque-là dans la confidence du Prince d'Orange, & s'étoit dévoüe à lui, n'avoit pas toujours les mêmes desseins? Il me semble au moins qu'il y en avoit assez pour l'obliger de prendre la peine de s'éclaircir sur les avis qu'on lui a donnés depuis, que ce même homme-là, le trahissoit, & le livroit une seconde fois au Prince d'Orange.

Je fis informer les Députés de Frise & de Groningue, & Messieurs d'Amsterdam, de cette supercherie du Pensionnaire Fagel: ils en furent bien scandalisés, & ces premiers en ayant parlé aux Etats-Généraux, les Etats le lui reprocherent. Messieurs d'Amsterdam en firent autant en leur particulier avec encore plus de chaleur: mais il en fut quitte pour le dénier, quoique l'Ambassadeur l'eût avoüé sur les instructions qu'il lui en avoit envoyées: il répondit seulement, qu'il ne savoit point ce que M. Sidney 7 Janvier 1681.

avoit pu écrire ; que c'étoit à ce Miniſtre à en répondre au Roi ſon Maître ; que pour lui, il n'avoit pu lui rien donner par écrit, puiſqu'il n'y avoit point de Réſolution des Etats-Généraux pour cela ; & qu'il ne lui avoit rien dit que de conforme à ce qui avoit été reſolu.

28 Novembre 1680

J'APPRIS, que le Duc de Zell avoit mandé au Prince d'Orange, qu'il avoit écrit à l'Evêque de Munſter, pour permiſſion d'aller dans le mois de Mars, courre le cerf dans ſes Etats ; c'etoit pour cette partie de chaſſe qu'ils firent le mois d'Avril ſuivant au Humelin. Il eſt apparent, que le Prince d'Orange forma ſeulement des deſſeins de liaiſons avec les Princes de la Maiſon de Lunebourg, pour les affaires generales ; car on n'a pas vu que cela ait rien produit de particulier dans ce tems-là.

12 Février 1681.

QUELQUE chagrin particulier qu'eut le Prince d'Orange de la caſſation du Parlement d'Angleterre, & de la diſgrace de Mylord Sunderland, qui, étant Miniſtre & Secretaire d'Etat, l'informoit de tous les deſſeins de Sa Majeſté Britannique ; il n'abandonna pas encore ſes projets, & demeura toujours perſuadé que le Roi d'Angleterre ſeroit à la fin obligé, de gre ou de force, d'abandonner M. le Duc d'York ; & comptoit bien qu'on ne pourroit en ce cas l'exclurre de la Couronne.

20 Fevrier 1681.

POUR moi, qui cherchois à profiter de tous les incidens qui arrivoient, je conferai avec pluſieurs perſonnes de l'Etat, & entr'autres avec un Républicain qui étoit allé à Amſterdam pour ſavoir en quelle ſituation les troubles d'Angleterre avoient mis les affaires de Hollande : ce que j'en pus découvrir ſe réduiſit à trois principales Conſiderations, dont je rendis compte au Roi le 20 Février 1681.

LA premiere, que la conjoncture préſente etoit la plus favorable, & peut-être l'unique qui ſe préſenteroit de long tems pour avancer les affaires de Sa Majeſté en Hollande ; d'autant qu'il n'y avoit perſonne qui fît alors réflexion ſur le danger où ſe tronvoient

trouvoient les Etats Généraux, tant pour n'avoir pas fait l'alliance avec elle, qu'à cause des justes sujets de mécontentement qu'ils lui avoient donnez par la conduite que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel leur avoient fait tenir depuis ce tems-là. De plus, que chacun voyoit que les conjonctures présentes donnoient lieu à Sa Majesté d'entreprendre & d'exécuter sans difficulté & sans opposition, tout ce qu'elle souhaiteroit pour sa satisfaction, & pour sa gloire.

La seconde étoit, qu'on devoit être fortement persuadé, que, quelque changement qui pût arriver aux affaires de l'Europe, il n'y auroit jamais que la crainte qui fut capable de toucher les esprits de Hollande, & de faire agir ceux qui étoient insensibles à toute autre considération. Or, comme on tenoit pour indubitable, qu'il y avoit un Traité entre la France & l'Angleterre, & que la plupart étoient persuadés, que par ce Traité le Roi s'étoit engagé de ne rien entreprendre d'un an dans les Pays-Bas, ils croyoient, que cette seule prévention empêcheroit infailliblement tous les bons effets que pourroit produire une conjoncture si favorable, à moins qu'on ne fît enforte de détruire cette opinion : c'est pourquoi tous les honnêtes gens attendoient à juger si Sa Majesté avoit pris d'autres mesures, par l'usage qu'elle feroit d'un tems qui lui étoit si avantageux.

La troisieme, qui étoit de la derniere importance pour le service de Sa Majesté, étoit que, lorsque l'on seroit parvenu à faire l'alliance entre le Roi & les Etats-Généraux, elle se fît de telle maniere, qu'elle pût justifier la conduite des bien intentionnés, & les conserver dans le crédit ; que c'étoit le plus grand avantage que Sa Majesté pût attendre de son alliance avec les Hollandois ; & que la conclusion de l'alliance dans la conjoncture présente pouvant les justifier entierement, & les autoriser, le Prince d'Orange se verroit forcé à prendre d'autres mesures, & à suivre d'autres maximes, plus avantageuses à l'E-

tat, & plus conformes aux intérêts de la France; mais qu'on ne devoit jamais attendre un pareil effet de l'alliance, si elle venoit à se faire dans la suite du tems, soit par un retour du Prince d'Orange qui s'y pourroit voir forcé par le mauvais état des affaires d'Angleterre, soit qu'il vînt enfin lui-même à comprendre que toute son autorité ne seroit pas incompatible avec l'alliance de la France, ni cette alliance avec les vues qu'il avoit toujours du côté de l'Angleterre. Qu'une alliance, faite de cette maniere, seroit inutile à la France, & à la République; parce qu'en ce cas, le Prince d'Orange demeureroit toujours l'arbitre souverain des affaires, ne prendroit point de meilleurs sentimens; & n'ayant plus rien à craindre des bien-intentionnés, il continueroit à les décréditer, & à les éloigner du Gouvernement; de sorte que malgré l'alliance de la France, il jetteroit les Etats-Généraux dans les intérêts de l'Angleterre, à la premiere occasion qui s'en présenteroit.

LA conclusion, que ces Messieurs, & particulierement ce Républicain, tira de toutes ces considérations, étoit que voyant que tous les esprits comprenoient alors les justes sujets de mécontentement qu'ils avoient donnés au Roi, joint à la conjoncture favorable qu'il avoit de pouvoir agir s'il le falloit, & qu'ayant su lui-même d'un des principaux Régens d'Amsterdam, au dernier voyage qu'il y avoit fait, que les Députés de cette Ville-là appuieroient fortement la plainte qu'on feroit avec raison des expressions touchant la France, qui étoient dans l'Insinuation donnée à M. Sidney, il étoit fortement persuadé, qu'il falloit se servir de cette occasion pour donner un Mémoire aux Etats-Généraux, qui contînt en substance des plaintes sur une conduite si peu conforme aux témoignages d'affection que Sa Majesté avoit donnés aux Etats dans toutes les rencontres, & qui fît entendre, que si les Etats-Généraux prétendoient n'avoir pas donné ordre à leurs Députés d'écrire, ou de dire

de semblables choses, & à leurs Ambassadeurs de les avoüer, il leur étoit néantmoins trop important d'en désabuser Sa Majesté, pour ne lui en pas faire satisfaction. Et comme par les reflexions que Sa Majesté avoit eu sujet de faire sur la conduite que les Etats avoient tenue à son égard depuis l'année précédente; elle trouvoit qu'elle avoit beaucoup de raison de douter de la sincérité de leurs intentions, Sa Majesté desiroit d'en être une fois entierement éclaircie, & qu'elle ne croyoit pas pouvoir en mieux juger que par une réponse cathégorique des Etats, qui seroit donnée par la résolution de toutes les Provinces, sur la délibération qui en avoit été commencée l'année précédente touchant la conclusion de son alliance.

CE Républicain ne prétendoit pas pour cela qu'il fût nécessaire que Sa Majesté s'engageât à faire de grandes menaces: mais il pensoit, que comme tout l'avantage qu'on pouvoit tirer de la conjoncture présente dépendoit de la juste appréhension qu'on devoit avoir en Hollande du ressentiment de Sa Majesté, il étoit absolument nécessaire de tenir les Etats dans cette crainte, & d'ôter la prévention dans laquelle ils étoient que Sa Majesté étoit engagée avec le Roi d'Angleterre, de ne rien entreprendre dans les Pays-Bas; que pour cela, si Sa Majesté ne vouloit rien faire de positif, il suffisoit qu'on n'eût pas sujet d'ajoûter foi au bruit qu'on tâchoit de fomenter qu'il ne se faisoit des préparatifs en France, que pour quelque expédition en Allemagne, ou en Italie, & qu'un mouvement de troupes, ou de campemens un peu considerables dans les Pays-Bas, feroient assez d'effet.

J'AJOUTAI à cela, qu'on devoit s'attendre, que, tant que le Prince d'Orange n'auroit aucun sujet de craindre les bien-intentionnés, & qu'il ne trouveroit dans le Pays d'autre obstacle pour arriver au comble de son autorité, qu'un petit nombre de bons Républicains sans aucune protection; il ne seroit pas long-tems sans venir à bout d'ô-

ter le peu qui en restoit dans le Gouvernement.

6 Mars 1681. JE ne me contentai pas de la Négociation du Ministre Arminien pour unir Messieurs d'Amsterdam avec les Provinces de Frise & de Groningue. Je m'adressai directement à deux ou trois des principaux de Frise, & je fis enforte, que cette Province en fît les avances, & proposât à Messieurs d'Amsterdam d'agir de concert pour soûtenir réciproquement leurs intérêts: mais, comme M. Valkenir étoit mort, il n'y avoit personne à Amsterdam qui osât se charger d'entrer dans cette proposition.

Idem. M. Van-Leuwen revint dans ce tems-là d'Angleterre.

Idem. ON me vint donner avis, que le Roi de Suede, soit par quelque jalousie de la grandeur du Roi, soit par quelqu'autre raison, offroit aux Etats-Généraux de faire alliance avec eux. Je le mandai à la Cour. J'eus ordre de m'en expliquer avec l'Envoyé de Suede, & je lui en parlai, comme d'une chose que je faisois semblant de ne pas croire. Il me dit, que j'avois raison d'être persuadé qu'elle étoit entierement fausse; qu'il étoit convaincu, que le Roi son maître ne pouvoit jamais prendre de mesures bien solides qu'avec le Roi; que par cette raison, lui, Envoyé de Suede, seroit très fâché qu'on lui donnât des ordres dont il fût obligé de me faire un secret; mais qu'il pouvoit m'assurer que cela n'étoit point, & qu'il avoit ordre, au contraire, de vivre avec moi dans une faite correspondance; qu'il vouloit bien que je ne le tinsse jamais pour homme d'honneur, si l'on songeoit en Suede à faire un Traité d'alliance avec les Etats, & s'il en avoit parlé à qui que ce fût.

16 Mars 1681.

16 Mars 1681. QUOIQUE cette déclaration fut très-forte, & qu'on ne dut pas croire qu'elle ne fut très-sincere; je ne laissai pas de m'informer quelques jours après d'une des premieres personnes de l'Etat, si ce Ministre avoit proposé une alliance; & il se trouva que celui à qui je m'adressai étoit un des trois à

qui il en avoit fait la proposition, qui avoit été rejettée.

JE fis savoir à ce fameux Républicain ce que Sa Majesté m'ordonna de lui dire : il reçut avec beaucoup de respect ce qui le touchoit en particulier, & fut très-content de ce qui regardoit en général les bien-intentionnés. Il insista néantmoins sur ce qu'il m'avoit déja dit : & lorsque je lui fis voir que bien loin qu'on pût se servir utilement des démarches qu'il souhaitoit qu'on fît, le Prince d'Orenge, au contraire, en tireroit avantage ; il me répondit qu'il ne falloit pas s'attendre à autre chose des Etats-Généraux, tant que l'appréhension qu'ils devoient avoir de Sa Majesté ne seroit pas plus grande, & que le Prince d'Orange les meneroit de cette sorte jusqu'à la premiere occasion qu'il rencontreroit de les entraîner dans les intérêts de l'Angleterre. 13 Mars 1681.

JE voulus m'entretenir encore à fonds sur la même matiere avec quelques personnes des plus éclairées de la Republique & de ceux du Gouvernement de 1672. Ils m'avoüerent la foiblesse du Gouvernement présent, me remontrerent l'autorité que le Prince d'Orange usurpoit tous les jours ; le peu d'espérance qu'ils avoient de la pouvoir diminuer sans le secours de Sa Majesté ; l'avantage de la conjoncture présente, qui ne reviendroit peut être jamais ; le peu d'apparence qu'il y avoit que quelque mouvement que fît Sa Majesté, le Parlement d'Angleterre s'accommodât avec le Roi de la Grande-Bretagne, ni que les Etats s'engageassent avec cette Couronne : l'apparence, au contraire, qu'il y avoit, que devant qu'il fut un an ou deux au plus, les affaires d'Angleterre seroient finies ; & que soit que le Roi d'Angleterre fût le maître, ou que ce fût le Parlement, le Prince d'Orange s'uniroit avec cette Couronne, & seroit la Ligue qu'il n'avoit pu conclurre jusqu'alors ; que toutes les démarches, qu'il avoit fait faire au Roi d'Angleterre, n'avoient été que par l'espérance qu'il lui avoit donnée, que s'il se

raccommodoit avec son Parlement, il ne lui seroit pas difficile d'unir les Etats-Généraux avec l'Angleterre; & que les bien-intentionnés qui s'y étoient oppotes ouvertement l'annee précédente, n'oseroient peut-être plus le faire, ou le feroient à cette heure inutilement.

JE mandai au Roi, que, quoique tous ces discours m'eussent été tenus par des gens bien sensés, je ne m'étois pas pressé d'en informer Sa Majesté, puisque c'étoient à peu près les mêmes choses, que j'avois déja eu l'honneur de lui mander de la part de ce fameux Républicain; mais que je me croyois enfin oblige de le faire, d'autant plus que deux des plus riches & des plus considérables Marchands de Hollande, dont il y en avoit un qui étoit depuis très-long-tems dans le Gouvernement de sa Ville, m'étoient venus trouver la veille, & m'avoient tenu à-peu-près le même langage, qui, quoique très-contraire aux intentions de Sa Majesté, m'avoit paru de si grande conséquence, que je n'avois pas cru pouvoir me dispenser d'en rendre compte: qu'ils m'avoient témoigné, que si Sa Majesté vouloit attacher pour toûjours, & indispensablement, les Etats-Généraux à la France, & faire même entrer ses Sujets en part du commerce des Etats-Généraux, il n'y avoit pour cela d'autre moyen, que de changer le Gouvernement présent; que tant que le Prince d'Orange seroit le maître, il porteroit les Etats dans les intérêts de l'Angleterre; & quand il ne le pourroit pas, il empêcheroit du moins qu'ils n'entrassent dans ceux de Sa Majesté, & qu'elle ne seroit pas plutôt occupée à quelque guerre, qu'il forceroit les Etats-Généraux à prendre tel parti qu'il lui plairoit. Que quand le mauvais état des affaires d'Angleterre feroit perdre toute espérance au Prince d'Orange, le pis qui lui pourroit arriver seroit de demeurer dans la situation où il étoit, d'attendre, ou qu'une conjoncture plus favorable rétablît ses espérances en Angleterre, ou qu'une nouvelle guerre obligeât les Etats-Généraux

à prendre parti, & le mît à la tête des armées. Que de cette sorte, quoi que fît Sa Majesté, & quelque autre guerre qu'elle pût avoir, l'intérêt particulier du Prince d'Orange, seroit toûjours de porter les Etats-Généraux contre elle; & la foiblesse des Etats étoit si grande, qu'on ne devoit pas attendre qu'ils agissent vigoureusement, lorsqu'ils ne pourroient pas ressentir si aisément les effets de la protection de Sa Majesté, à cause des guerres dans lesquelles elle seroit occupée: qu'il étoit vrai, que tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens protestoient, qu'ils ne se laisseroient point aller aux volontés du Prince d'Orange; mais, qu'après l'épreuve qu'on avoit faite de leur peu de courage, on ne devoit pas trop s'en tenir assûré. Qu'ainsi, Sa Majesté n'avoit point d'autre moyen plus prompt & plus sûr, que de faire encore une fois sentir à cette République ce que c'étoit que de lui avoir déplû. Que, bien loin que l'entreprise fût plus difficile qu'en 1672, elle étoit au contraire bien plus aisée. Que le Prince d'Orange avoit des troupes à la vérité plus aguerries; mais que le Peuple, & tous les Marchands, étoient bien plus animés contre lui, qu'ils ne l'étoient en 1672. contre le Gouvernement de ce tems là, parce que comme on leur avoit fait accroire que les Régens de 1672. les avoient livrés à la France, & que sous un Gouvernement nouveau, ils ne payeroient pas la moitié de ce qu'ils payoient pour l'Etat, ils avoient reconnu depuis qu'on les avoit trompés, puisqu'ils étoient beaucoup plus chargés d'impositions, même depuis la Paix faite, qu'ils n'avoient jamais été. Que plus de cent mille Familles, qui payoient toutes les dépenses de l'Etat, & qui n'avoient point de part au Gouvernement, en souhaitoient le changement; & que si Sa Majesté se mettoit en marche, ils refuseroient de payer & de fournir aux frais. Que ces gens-là s'étoient apperçus, par la mauvaise administration des finances depuis la Paix, que le Prince d'Orange les vou-

loit appauvrir, pour se rendre plus aisément leur maître; & que s'il leur falloit en avoir un, ils aimoient mieux avoir un grand Roi, qui les put protéger, qu'un petit Prince, qui les opprimât. Que pourvu que Sa Majesté voulût faire connoître qu'elle ne vouloit que les remettre en liberté, & qu'en effet elle les mettroit du reste en tel etat, que quand ils le voudroient, ils ne pourroient jamais se départir de ses intérêts, elle disposeroit de leurs forces de Mer, & feroit participer ses Sujets du Commerce des Etats-Généraux.

J'AJOUTAI, qu'ils m'avoient fait connoître, qu'ils ne me disoient point cela d'eux mêmes, comme une chose qu'ils avoient imaginée; qu'ils le savoient par les habitudes qu'ils avoient dans toutes les Villes de Hollande, & qu'ils en étoient pleinement informés; qu'on pourroit leur objecter, qu'en 1672. (que Sa Majesté avoit fait de si grands progrès) les Etats-Généraux n'entrerent pas pour cela dans de pareilles conditions de paix que celles qu'ils me proposoient; mais qu'il y avoit cette différence, que le Gouvernement, qui entroit alors, étoit pour le Prince d'Orange, c'est-à-dire, pour la guerre & contre la France. Que M. Groot, qui étoit ami intime de l'un d'eux, lui dit lorsqu'il alla trouver Sa Majesté, qu'il trembloit dans cette négociation, & qu'il n'y oseroit rien resoudre de conséquence, quelque pouvoir qu'il en eut; parce qu'il ne savoit pas s'il auroit ce même pouvoir un quart d'heure après qu'il seroit parti de la Haye; & si dans le tems qu'il traiteroit quelque chose avec Sa Majesté, on n'auroit pas changé de sentiment dans les Etats-Généraux. Qu'à cette heure, ce seroit tout le contraire; que Sa Majesté ne seroit pas entrée dans le Pays, que ceux du Gouvernement présent seroient chassés, & que ceux qui y entreroient, n'ayant d'autre appui que dans la protection de Sa Majesté, ils ne demanderoient que la paix, aux conditions qu'elle voudroit. Que si

on vouloit entreprendre cette affaire, ils offroient telle correſpondance qu'on voudroit, pour avertir ponctuellement de ce qui ſe paſſeroit au dedans de la République, afin qu'on pût prendre ſes meſures; & qu'ils agiroient dans les Villes, ſuivant l'intention de Sa Majeſté.

Ces Meſſieurs pouſſerent leur raiſonnement juſques-là, que ſi S. M. ne vouloit point entreprendre cette guerre, dans la croyance que l'Angleterre ſe réüniroit, ils ne devoient donc plus jamais eſpérer d'être ſecourus, puiſque cette même raiſon ſubſiſteroit toujours; qu'elle ſeroit même un jour bien plus forte qu'elle n'étoit à cette heure; puiſque quelque effort que fit à préſent l'Angleterre, la paix ſeroit faite avec Sa Majeſté, avant que cette Couronne pût agir; que tous leurs autres Alliés etoient mécontens d'eux; & que ceux, qui ſeroient portés malgré cela à les ſecourir, ne ſeroient pas en état de le faire aſſez à tems. Que toutes leurs Places étoient en fort grand déſordre; qu'il n'y en avoit pas une, excepté Maeſtrick, qui fut bien pourvue. Que l'Etat étoit dénué d'argent; que ceux, qui en avoient, qui ſont tous Républicains, n'en donneroient point. Que le chagrin qu'ils auroient contre la cabale du Prince d'Orange, qui leur auroit attiré tant de maux, les ſeroit tous ſoulever. Que ce Prince n'étoit en aucune défiance qu'on attaquât les Etats; & qu'il mettoit toute ſon application à la ſureté des Pays-Bas Eſpagnols; mais que Sa Majeſté ne tireroit pas à beaucoup prés de ſi grands avantages, ſi les Eſpagnols l'obligeoient à porter la guerre dans les Pays-Bas Eſpagnols: que l'effroi, que cela donneroit en Hollande, n'étant pas aſſez grand pour révolter tout le monde contre le Prince d'Orange, & faire changer le Gouvernrment, ce Prince en ſeroit encore plus le maître, & porteroit les Etats-Généraux à ſecourir les Pays Bas; & que dans le cours de cette guerre, il auroit le loiſir de ſe reconnoître, & ne manqueroit pas de moyens pour ſe maintenir dans la

même autorité, puisqu'il ne seroit point chargé de cette guerre; & qu'au contraire, elle lui seroit tournée à gloire: mais que celle, que Sa Majesté feroit aux Etats-Généraux, seroit juste, utile, & glorieuse; qu'on connoîtroit aisément dans toute l'Europe, que ce ne seroit point l'ardeur de faire des conquêtes, mais un juste ressentiment contre quelques-uns, & le desir de remettre les autres en liberté.

Ils dirent même, que le traitement qu'on avoit fait aux Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overyssel, mais sur-tout à celle d'Utrecht, ne mettoient pas seulement Sa Majesté dans le droit, mais encore (si on l'osoit ainsi dire) dans l'obligation d'agir en leur faveur, lorsqu'il lui plairoit: car dans les capitulations particulieres que Sa Majesté avoit faites avec cette Province, elle leur avoit promis de les maintenir dans tous les droits qu'ils avoient devant la guerre; & que le Gouvernement, & toutes choses demeureroient au même état. Cependant, le Pensionnaire Fagel, comme Commissaire du Prince d'Orange, en vertu de la Commission qu'il avoit obtenue des Etats-Généraux, avoit dépossédé tous les Magistrats sous divers prétextes, comme si les Etats-Généraux étoient Souverains des Provinces particulieres; & quoique ces changemens n'eussent été demandés que pour un tems, le Prince d'Orange continuoit dans cette usurpation, traitant presque cette Province, & les deux autres, comme des Pays conquis.

Je mandai au Roi, qu'outre toutes les raisons particulieres que j'avois alléguées à ces deux hommes, dont le récit seroit ici inutile, je leur avois répondu en général, que j'étois assuré de la bonne intention de Sa Majesté pour la République, & pour les bien intentionnés; mais que je n'avois jamais rien remarqué dans les ordres dont elle m'avoit honoré, qui ne me fît connoître qu'elle étoit très-éloignée de les vouloir aider par de telles voies; & que je ne croyois pas que Sa Ma-

jesté trouvât bon, que je lui rendisse compte de ces sortes de propositions : sur quoi ils me dirent, qu'ils s'étoient crus obligés de me venir faire ces ouvertures ; parce qu'ils ne voyoient point d'autre remede à leurs maux : que, sans cela, dans peu d'années le Prince d'Orange se rendroit maître absolu de leur liberté ; & qu'ils ne pourroient plus alors seconder les bons desseins de la France, comme ils le pouvoient à cette heure.

MALGRÉ le mauvais succès qu'avoit eu l'Insinuation ; le Prince d'Orange ne laissa pas de tramer encore de nouvelles affaires contre le Duc d'York, & concerta avec ses créatures de faire proposer au Roi d'Angleterre, qu'on réglât que s'il mouroit avant le Duc d'York, M. le Duc d'York seroit seulement Roi titulaire, & demeureroit hors du Royaume dans les Etats du Duc d'Hanover, & que ses deux Gendres, le Prince d'Orange & le Duc d'Hanover seroient déclarés Régens du Royaume. Mylord Schaftsbury, qui en pénétra quelque chose, manda que cette proposition étoit aussi-bien conçûe que celle de l'Insinuation, & qu'elle auroit le même sort. 13 Mars 1681.

JE fus informé de ce secret : on m'en confia un autre, dont on auroit bien dû profiter dans la suite, qui étoit que le Prince d'Orange obligeoit Mylord Sunderland à faire semblant d'abandonner ses intérêts, & conserver par conséquent le plus de liaison qu'il lui seroit possible avec Madame de Portsmouth, pour tâcher par ce moyen de rentrer dans les bonnes graces du Roi son maître. *Idem.*

DANS ce tems là, le Roi s'étant mis en possession du Comté de Chiny, cela fit de grands mouvemens dans les Etats-Généraux.

COMME j'avois soin d'être averti ponctuellement, non-seulement de toutes les démarches que le Prince d'Orange faisoit contre les intérêts du Roi, mais de tous ses discours, & des raisons qu'il alleguoit aux Etats-Généraux pour les engager contre la France, afin que Sa Majesté en étant 17 Juillet 1681.

informée, elle y pût donner ordre plus facilement si elle le jugeoit à propos, je sus que le Prince d'Orange avoit dès ce tems-là des vûes, en cas que les Etats-Généraux entrassent en rupture contre le Roi, qu'on lui voit executer présentement; c'est à savoir de ne plus permettre qu'on transportât hors de France, ni blés, ni vins, ni sel, ni aucune autre chose: il se persuadoit, que moyennant cela on se trouvéroit fort embarrassé en France, & qu'on auroit peine à soutenir une guerre de longue durée.

JE mandai aussi, que deux des principaux de l'Etat m'avoient donné avis, qu'une des choses dont les créatures du Prince d'Orange tiroient le plus d'avantage, étoit le tort qu'on supposoit être fait en France, à ceux de la Religion Prétendue Reformée. Je demandai qu'on m'envoyât des mémoires, pour faire voir la vérité du fait, & pour détruire les fausſetés qu'on avançoit; & cette affaire alla si loin, que j'écrivis le 24 Juillet 1681. que j'avois appris depuis le dernier ordinaire, que l'Edit du 17 Juin touchant les Enfans de la Religion Prétendue Réformée, que l'on avoit traduit & imprimé en Flamand, avoit causé assez d'altération, & sur-tout dans l'esprit de Messieurs de Frise; jusques-là que M. de Haren, qui avoit toujours été ami de la France, & s'étoit opposé ouvertement au Prince d'Orange, avoit dit dans l'Assemblée des Etats-Généraux, que puisqu'on avoit dessein en France de perdre entierement leur Religion, il n'y avoit plus rien à ménager, & qu'il falloit songer à prendre ses mesures; qu'il avoit témoigné ensuite en particulier aux Députés de Frise & de Groningue, que, quoique ce fut contre leur intérêt de s'assujettir à l'Angleterre, & de se soumettre au Prince d'Orange, néantmoins, puisqu'on vouloit détruire leur Religion en France, il faudroit bien à la fin s'allier avec l'Angleterre; & qu'il se faisoit fort de porter dans trois semaines la Province de Frise à entrer dans ce sentiment,

24 Juillet 1681.

lorsqu'il seroit nécessaire. Je fus averti de ces discours & de ce changement de M. de Haren par deux Députés de Frise & de Groningue : cela m'obligea d'aller chez lui ; je le mis sur le chapitre de la Religion, & sur ce qu'on faisoit en France à cet égard : mais, quoique je pusse dire pour lui faire connoître que Sa Majesté ne faisoit rien qui fut contraire à l'Edit de Nantes, & que je le tournasse de tous les sens pour le faire parler, je n'en tirai autre chose, sinon que le Roi étoit maître de faire dans son Royaume ce qu'il lui plaisoit.

Les bien-intentionnez, qui sont presque tous Arminiens, & qui prennent peu d'interêt à la Religion Prétendue Reformée, m'avertirent, que les créatures du Prince d'Orange faisoient bien valoir tout ce que les Huguenots de France refugiés disoient tous les jours, & m'avoüerent que les Provinces de Frise & de Groningue, qui avoient toujours soutenu le parti de la France contre le Prince d'Orange, paroissoient si animées sur ce sujet, qu'elles donnoient espérance au Pensionnaire Fagel, de réussir dans l'alliance de l'Angleterre si l'occasion s'en présentoit.

Le déchaînement qu'on avoit là-dessus dans toutes les Villes & sur-tout dans Amsterdam, étoit extrême, jusques-là qu'on avoit fait des lamentations qu'on chantoit aux coins des rues ; & l'animosité que les premieres personnes de l'Etat en conçurent, alla si loin dans le premier mouvement, que quand je voulus faire entendre aux Etats Generaux, que le Roi n'avoit point voulu faire prendre de force un petit Château de la Comté de Chiny où il y avoit vingt hommes dedans ; & qu'il avoit seulement commandé à M. de Monbrun, de déclarer au Prince de Parme, que s'il n'envoyoit incessamment ordre à ceux qui commandoient les troupes qui etoient dans les Comté de Chiny & ses dependances d'en sortir, pour en laisser la possession libre aux Officiers du Roi ; il feroit entrer ses troupes dans le plat Pays de Flandres, où elles de- 24 Juillet 1681.

meureroient aux dépens des Sujets du Roi Catholique, jusqu'à ce que le Prince de Parme eût satisfait Sa Majesté : M. de Haren s'emporta fort là-dessus, dans les Etats-Généraux, & recommença à cette occasion tout ce qu'il avoit dit touchant la Religion. Les Etats-Généraux se trouverent tous de son sentiment ; car ils étoient fort aigris à cause des affaires de la Religion, & très-chagrins de la déclaration qu'on avoit faite au Prince de Parme. Ce qui les inquiétoit davantage étoit qu'on demandoit encore des choses dans le Duché de Limbourg, & dans le Comté de Namur, en vertu d'un nouvel Arrêt de la Chambre de Metz, quoiqu'on eut déclaré que le Comté de Chiny étoit la derniere qu'on demanderoit en vertu des Arrêts de cette Chambre, de sorte qu'ils appréhendoient que cela n'allât à l'infini.

24 Juillet 1681. LE Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, qui ne s'étoient pas servis jusques là des plaintes des Espagnols, pour porter les Etats-Généraux à faire quelque-chose en leur faveur, (n'espérant point y pouvoir réussir) conçurent quelque espérance, sur tout, voyant que les Provinces de Frise & de Groningue abandonnoient les intérêts de la France : ainsi on commença alors à dire assez publiquement, qu'on ne devoit plus s'attendre qu'à la guerre, & qu'il falloit prendre ses mesures sur ce pié-là.

L'ENVOYÉ de Dannemark me rapporta en même-tems, que M. Van-Leuwen lui avoit parlé de la maniere dont on traitoit les Huguenots en France, qui n'étoient pas pourtant si peu considérables, disoit-il, qu'ils ne montassent à seize cents mille ames, suivant les mémoires qu'on en avoit. Il m'apprit aussi, qu'il avoit exagéré les prétensions du Roi sur les Espagnols ; qu'il lui avoit dit, qu'on ne devoit plus douter que la France ne cherchât à rompre la paix ; & que puisque cela étoit, il ne falloit plus balancer à faire une Ligue de garantie avec tous les Princes qu'on pourroit rassembler. Quoique

ce discours fût tenu par un homme qui s'étoit attaché depuis quelque-tems au Prince d'Orange, il ne laissa pas de me surprendre, parce que Van-Leuwen étoit dans le fonds très-bon Républicain, homme fort éclairé, & qui ne vouloit point du tout livrer par une guerre la République entre les mains du Prince d'Orange.

Il n'y eut pas jusqu'à ce grand Républicain si attaché à la France, & qui connoissoit si bien le dedans du Gouvernement de sa République; lui qui ne prenoit aucun intérêt particulier dans les affaires des Huguénots de France, comme je le fis remarquer au Roi attendu qu'il étoit Arminien, & d'un parti tout à fait contraire aux Protestans; il n'y eut pas, dis-je, jusqu'à cet homme qui ne fût ému dans cette rencontre. Il vint tout exprès à la Haye pour me faire dire que les Etats-Généraux étoient fort persuadés, qu'on vouloit entierement détruire la Religion Protestante en France, & que cette opinion étoit tellement imprimée dans l'esprit du peuple, que ceux qui avoient quelque part au Gouvernement, ou qui avoient de bons sentimens, ne seroient pas en sûreté, s'ils vouloient parler d'une alliance avec la France; qu'en effet, puisqu'elle ne se pouvoit faire que contre la volonté de leurs Alliés, & qu'on affoibliroit par cette union le parti Protestant; ce seroit faciliter à Sa Majesté les moyens d'étendre la Religion Catholique aussi loin qu'elle portoit la terreur de ses armes. 31 Juillet 1681.

Cet homme ajoûta, qu'il ne pouvoit trouver d'assez bonnes raisons pour répondre à des personnes d'ailleurs intentionnées, lorsqu'elles soûtenoient que le Roi agissant en cette rencontre par un motif de conscience, il n'y avoit pas d'apparence que son zele pour la propagation de la Religion Catholique se rallentît lorsqu'il auroit plus de facilité de l'étendre, aussi-bien hors de son Royaume, qu'il faisoit au-dedans. Il témoigna qu'il étoit d'autant plus fâché que ces Edits eussent été publiés, que les Etats étoient moins disposés que jamais à en-

trer dans les intérêts des Espagnols, comme on avoit vû dans les dernieres resolutions qu'ils avoient prises, depuis même que les troupes de Sa Majesté étoient entrées dans le Duché de Luxembourg; que s'il pouvoit y avoir quelque adoucissement sur ce sujet, il n'y auroit pas de meilleurs moyens pour détruire tous les desseins du Prince d'Orange, qui tâchoit à profiter de la conjoncture présente; que sans cela, il prévoyoit que lui, & tous les bien-intentionnés seroient exposés aux ressentimens de ce Prince qui disposeroit dans la suite des Etats-Généraux à sa volonté.

31 Juillet 1681. LE Prince d'Orange partit ce jour là pour l'Angleterre: il en donna part la veille aux Etats-Généraux, & aux Etats de Hollande, & leur témoigna, que le Roi de la Grande-Bretagne avoit souhaité de lui parler, pour des affaires de grande importance; & qu'il espéroit prendre des mesures avec Sa Majesté Britannique, pour faire de plus étroites liaisons. Ce qui est de rare, c'est que ce voyage se faisoit par l'entremise de M. Sidney, qui venoit d'être révoqué de son emploi; & le Roi d'Angleterre ne se contenta pas de dépêcher un Courier; il en fit dépêcher un par Sidney. Je mandai alors, que le Prince d'Orange n'avoit d'autre voie de réussir dans son dessein, que par l'entremise de Mylord Sunderland, qui étoit bien remis à la Cour.

1 Août 1681. M. Van-Leuwen me vint voir le même jour: il n'eut garde de me parler du même ton qu'il avoit fait à l'Envoyé de Dannemark; mais il me témoigna avec beaucoup de retenue, & de délicatesse, l'inquiétude des Etats-Généraux; & m'insinua le moyen de les en tirer, que j'avois déja représenté si souvent: car après m'avoir entretenu du voyage du Prince d'Orange, & m'avoir dit qu'il avoit vû une Lettre du Roi de la Grande-Bretagne qui le prioit d'aller en Angleterre, parce qu'il avoit à l'entretenir sur quelques affaires; il fit tomber la conversation sur l'affaire de Chiny, & sur la disposition dans laquelle

e les Etats se trouvoient, il me témoigna, que amais ils n'avoient eu une intention plus sincere l'être bien avec Sa Majesté; mais, qu'ils appréhendoient extrémement, que si elle avoit encore de nouveaux droits sur l'Espagne, elle ne dévînt à la in maîtresse des Pays-Bas Espagnols; que c'étoit la eule crainte qu'avoient les Etats-Généraux: & il n'assûra, que s'il pouvoit savoir à quoi aboutissoient toutes les prétentions de Sa Majesté sur les Espagnols, ils seroient en repos sans se mettre trop en peine de leurs plaintes. Je lui témoignai, que les conférences de Courtray n'étoient établies que pour y régler toutes ces choses: surquoi il me répondit, que cela étoit bien vrai; mais, que comme on n'y expliquoit ses prétentions que l'une après l'autre, cela faisoit que les Etats, qui ne savoient point encore celle qu'on devoit former, prenoient plus aisément l'allarme; & il me fit entendre une seconde fois, que s'ils voyoient que les prétentions de Sa Majesté n'allassent point à ruiner entiérement les Pays Bas Espagnols, & par conséquent la barriere des Etats, ils ne se remueroient gueres pour toutes les plaintes du Roi d'Espagne.

Je fis tout ce qui me fut possible pour augmenter l'apprehension que les Etats-Généraux devoient concevoir du voyage du Prince d'Orange. Tous ceux, qui n'etoient pas attachés particulierement à ce Prince, en connoissoient la conséquence, & en prévoyoient les suites: mais, ils ne pouvoient rien faire d'eux-mêmes; & comme ce voyage se faisoit dans un tems où les esprits étoient aigris à cause des affaires de la Religion, & des nouvelles demandes de la Chambre de Metz, ceux d'entre les Députés de Frise & de Groningue, qui étoient demeurés dans de bons sentimens, me dirent qu'ils avoient grande peur, que si le Prince d'Orange prenoit des mesures avec le Roi d'Angleterre pour une alliance, ils ne s'y pussent pas opposer, à cause du chagrin où les Peuples étoient. 14 Août 1681.

JE me crus obligé de faire encore parler à ce Républicain, pour voir avec lui quelles mesures nous aurions à prendre ; mais, on le trouva comme un homme qui n'espéroit rien des bien-intentionnés dans cette occasion : il me fit dire, qu'il avoit vû, depuis l'Edit du 14 Juin, les affections entierement changées. Il confirma ce qu'un Député de Frise m'avoit dit un mois auparavant, que la Province de Hollande avoit alors résolu de ne s'engager à rien, de ne prendre même aucune résolution sur les plaintes des Espagnols, & de les remettre à la décision des conférences de Courtray. Il me fit dire de plus, que la Ville d'Amsterdam en son particulier étoit dans ce tems-là dans une ferme résolution de ne se point allier avec l'Angleterre, pour quelque considération que ce pût être; mais qu'il croyoit, que si le Prince d'Orange proposoit à son retour de faire une alliance avec ce Royaume-là, bien loin de s'y opposer ouvertement, personne n'oseroit y contredire, de peur d'être déchiré par le peuple : qu'ils étoient peut-être encore sept ou huit, qui n'avoient pas changé de sentimens, & qui connoissoient trop que la République étoit perdue si cette alliance se faisoit; mais que pas un d'eux n'oseroit ouvrir la bouche, voyant que ce seroit se sacrifier inutilement à la colere du Prince d'Orange. Il me fit demander, s'il étoit vrai que des enfans qui auroient quitté la Religion Prétendue Réformée à l'âge de sept ans, & qui la reprendroient à l'âge de dix ou douze, seroient exécutés comme relaps, parce qu'on le leur vouloit faire croire ainsi; & s'il n'y auroit pas une déclaration favorable qui expliquât le contraire?

14 Août 1681. COMME le Prince d'Orange étoit attentif à profiter de toutes les occasions qui se présentoient pour allumer une guerre contre la France, il ne manqua pas de former, avant que de passer en Angleterre, le dessein de faire une guerre de Religion, & donna ordre au Pensionnaire Fagel d'en jetter les pre-

miers fondemens pendant son absence. Il étoit persuadé, que tous les autres moyens lui ayant manqué, il en avoit trouvé un infaillible pour engager les Provinces Unies. J'en fus averti aussi tôt, & je le mandai le 14 Août 1681. Il arriva dans ce même tems là, que les Parlementaires d'Angleterre desiroient passionnément la guerre par une autre raison : ils manderent à leurs amis de Hollande, qu'ils ne souhaitoient autre chose que de voir le Roi d'Angleterre engagé dans la guerre, & que si une fois il s'y étoit embarqué, ils ne lui fourniroient de l'argent, que quand il auroit subi les conditions qu'ils lui vouloient imposer.

Le Prince d'Orange revint d'Angleterre, & dit aux Etats Généraux, que le Roi de la Grande-Bretagne l'avoit mandé, pour conférer avec lui touchant les usurpations que le Roi faisoit dans les Pays-Bas. Il assûra les Etats de l'amitié de Sa Majesté Britannique, & qu'il n'y avoit point de collusion, ni d'intelligence secrette, entre les Rois de France & d'Angleterre ; que Sa Majesté Britannique appréhendoit fort bien, & comme il le falloit, les progrès de la France dans les Pays-Bas : mais que les remedes qu'elle y apportoit étoient lents, à cause de la division qui étoit entre lui & son Parlement. Que néantmoins le Roi d'Angleterre lui avoit dit, que si tous les offices qu'il faisoit faire auprès du Roi n'avoient point d'effet, & que la France continuât à faire des réünions, il se déclareroit contr'elle, toute la Nation Angloise étant portée pour la guerre : que cependant il prioit les Etats d'ordonner à leur Ambassadeur en France de se joindre au sien pour faire de vives instances auprès de Sa Majesté. Le Prince d'Orange ajoûta de son chef, qu'on pouvoit assez voir par la maniere dont le Roi traitoit ceux de la Religion Prétendue Réformée, le peu d'amitié qu'il avoit pour ceux qui professoient cette Religion, & par conséquent pour les Etats-Généraux. 22 Août 1681.

Je fus encore averti par un des bien-intention-

4 Septembre 1681. nés, que les bonnes dispositions qui étoient autrefois dans le commun de la Nation Hollandoise à s'opposer aux desseins du Prince d'Orange, étoient beaucoup changées; & que si le Prince d'Orange eut concerté une alliance avec le Roi d'Angleterre; il auroit fait faire à son retour aux Etats-Généraux ce qu'il auroit voulu. Cet homme convenoit, que le Roi d'Angleterre ne pouvoit être plus mécontent qu'il l'etoit de la conduite particuliere du Prince d'Orange; mais il prétendoit, que les intérêts de Sa Majesté Britannique, & ceux de ce Prince, se rencontrant également dans l'établissement d'une plus étroite liaison entre l'Angleterre, les Etats-Généraux, & les Princes Protestans, ils agiroient toujours tous deux de concert pour arriver à cette fin. Et en effet, je mandai en ce tems-là au Roi, que le Prince d'Orange n'étoit pas si mal avec le Roi d'Agleterre qu'on l'avoit dit; qu'ils avoient à-peu-près les mêmes vûes, sur la trop grande puissance du Roi; & qu'ils ne différoient que dans le choix des moyens qu'il falloit prendre pour s'y opposer.

22 Août 1681. JE fus informé ce même jour 22 d'Août par une voie très-cachée & très-sûre, que les Députés aux affaires secretes avoient eu une conférence fort secrete avec l'Envoyé de Suede, au sujet d'un Traité de garantie. Je fis toutes les diligences possibles pour être exactement informé de la vérité de cet avis, & pour en découvrir les suites.

7 Septembre 1682. J'EN fus éclairci le 7 de Septembre: on m'apprit que le Prince d'Orange, étant en Angleterre, avoit écrit au Pensionnaire Fagel, qu'il avoit trouvé le Roi d'Angleterre fort bien disposé, mais qu'il n'osoit encore se déclarer ouvertement; & qu'il approuvoit qu'on reprît avec l'Envoyé de Suede la proposition de l'alliance qu'on avoit rejettée. Que le Pensionnaire Fagel, après avoir conferé avec l'Envoyé de Suede, avoit parlé en particulier à quelques Députés des Villes de Hollande, & leur avoit representé, que la Suede leur offroit de faire alliance; que

les Princes de Brunſwick les en preſſoient ; que le Roi d'Angleterre même en auroit fait la propoſition, s'il eût crû que les Etats l'euſſent acceptée : qu'ainſi il ne dépendoit que d'eux d'empêcher que le Roi de France ne ſe rendît maître peu à peu des Pays-Bas Eſpagnols, & qu'ils ne devoient plus douter du peu de bonne volonté qu'il avoit pour ceux de leur Religion. Le Prince d'Orange tint beaucoup de ſemblables diſcours en particulier à pluſieurs perſonnes de l'Etat : mais, en public, il déclaroit, qu'on devoit bien ſe garder de rien faire qui pût déplaire au Roi ; qu'il falloit mieux chercher des expédiens pour éviter la guerre ; & en propoſa un dont il prétendoit que Sa Majeſté ne pouvoit être bleſſée, & qu'il ſoûtenoit que pas une Ville ne pouvoit refuſer ; c'étoit d'offrir à tous les Princes de l'Europe, & par conſéquent au Roi, de faire une aſſociation pour la conſervation des Traités de Weſtphalie, & de Nimegue ; avec ces deux principales clauſes que ſi quelqu'un des Princes qui entreroient dans ce Traité faiſoit des entrepriſes contraires à ceux de Weſtphalie & de Nimegue, il ſeroit obligé de ſe ſoumettre à l'arbitrage des autres Princes aſſociés ; & en cas qu'il le refuſât, les Princes aſſociés uniroient leurs forces pour l'y contraindre ; cette même clauſe devoit avoir ſon effet contre ceux qui n'ayant pas voulu entrer dans l'aſſociation, troubleroient le repos de la Chrétienté, & ne voudroient pas ſe ſoumettre à l'arbitrage.

Il n'eſt pas difficile de juger, que le Prince d'Orange comptoit que ſi le Roi entroit dans le Traité d'aſſociation, il entreroit en même-tems dans une eſpece d'engagement avec les Aſſociés ; & que s'il le refuſoit, il donneroit lieu à tous les Princes Chrétiens, & en particulier aux Etats-Généraux, de croire qu'il avoit des deſſeins contraires à la conſervation de la paix.

Cette propoſition fut d'abord rejettée par les

Députés d'Amsterdam, qui témoignerent, qu'ils ne pouvoient entrer dans aucun Traité, après avoir déclaré il y avoit deux ans au Roi, que les Etats-Généraux ne prendroient aucune nouvelle liaison avec quelque Prince que ce fût: mais, le Pensionnaire Fagel leur ayant remontré que ceci étoit tout différent, qu'il ne proposoit point d'alliance, ni même de garantie, mais seulement un Traité dans lequel le Roi pourroit entrer comme les autres Princes Chrétiens; & qu'ainsi, il ne voyoit pas que Sa Majesté s'en pût plaindre en aucune maniere; & leur ayant representé par dessus cela ce qui se passoit en France, à l'égard de leur Religion, ils y donnerent les mains.

LE Pensionnaire Fagel, ayant obtenu de cette sorte le consentement de Messieurs d'Amsterdam, envoya la proposition dans toutes les Villes: & avant que de l'examiner dans les conseils particuliers, on fit faire de grands sermens à tous les Membres de ne rien révéler de ce qui se traiteroit; si bien que cette affaire demeura extrémement secrete. Je fus néantmoins averti dès le lendemain que les Villes y avoient consenti, & que leurs Députés, qui devoient se rendre dans deux jours à la Haye, auroient pouvoir de donner les mains à la résolution qu'on voudroit prendre là-dessus. Ainsi, ce que j'avois mandé, il y avoit plus de trois semaines, ne se trouva que trop vrai. Je l'écrivis aussi ce jour-là, parce que les bien-intentionnés me déclarerent encore à cette occasion, savoir, que si le Prince d'Orange entreprenoit quelque-chose dans cette conjoncture, les esprits étoient si aigris, que pas un de ceux qui étoient restés dans de bons sentimens, n'oseroit s'y opposer, voyant qu'il se sacrifieroit sans aucun fruit à la vengeance du Prince d'Orange, & à la haine du peuple.

LE Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, envoyerent en même-tems en Frise & en Groningue, pour porter ces deux Provinces à consentir à ces

Traités. Le Prince d'Orange se hasarda à faire cette démarche sur ce qu'on avoit reconnu, par les discours de M. de Haren & de quelques-autres Régens de la Province de Frise, combien les principaux des Provinces de Frise & de Groningue avoient changé de sentimens à cause de la Religion. Pour moi, je n'espérois plus rien de ces Provinces-là, & je le mandai à la Cour, afin que l'on ne comptât pas là-dessus. J'écrivis même les raisons que j'en avois, qui n'étoient autres que le chagrin qu'elles avoient témoigné au sujet des affaires de la Religion. 18 Septembre 1681.

Mais, quoique je ne m'attendisse à rien de bon de ces deux Provinces, je ne négligeai pas pour cela d'y envoyer des personnes de leurs amis pour leur parler; je ne manquai pas non plus de remontrer à Messieurs d'Amsterdam, & à quelques-autres Villes, les conséquences de l'engagement qu'on leur faisoit prendre insensiblement contre les intérêts de Sa Majesté, & par conséqnent contre les leurs propres. 11 Septembre 1681.

Je me crus obligé de parler encore une fois à l'Envoyé de Suede de la Ligue qu'il faisoit avec les Etats-Généraux. Il me fit les faux sermens, & les fausses confidences, qu'il avoit accoutumé de faire; mais, j'étois bien éloigné d'y ajoûter foi: car j'étois informé de toutes les particularités de sa négociation. J'avois découvert, que c'étoit le Roi de Suede, qui avoit pressé les Etats-Généraux d'inviter tous les Princes de l'Europe d'entrer dans un Traité d'association pour l'entretien de la *Paix*, & pour la manutention des Traités de Westphalie & de Nimegue. Il est vrai, que cet Envoyé avoit pris tant de précautions, & le Pensionnaire Fagel lui avoit si bien gardé le secret, qu'il n'y avoit que les Régens d'Amsterdam & quelques particuliers qui fussent que le Roi de Suede y avoit part: les autres savoient seulement en général, que c'étoit un Roi qui offroit de faire ce Traité. *Idem.* 18 Septembre 1681.

Et comme il étoit de conséquence que le Roi fût 25 Septembre 1681.

informé au juſte des mauvaiſes démarches de l'Envoyé d'un Prince ſur qui il devoit ſi fort compter ; je récapitulai, ma lettre du 25 Septembre, tout ce que j'en avois pu découvrir, qu'il eſt inutile de mettre ici. Je mandai dans cette même lettre, que le Traité d'aſſociation ayant été réſolu dans la Province de Hollande, avec un très grand ſecret, on avoit prié les ſix autres Provinces de nommer trois Deputés dans chacune qui euſſent pouvoir de convenir d'une affaire qui devoit être traitée fort ſecretement, & qui regardoit le repos des Provinces. Que les Députés que les Provinces de Gueldres, de Zelande, de Friſe, & d'Utrecht, avoient nommés pour traiter de cette affaire, y avoient conſenti ; que ceux de Friſe, non-ſeulement y avoient donné les mains, mais qu'ils en preſſoient la concluſion ; que pour celle de Groningue, la Ville y étoit entierement oppoſée ; mais que l'on eſpéroit que les Omelandes ſuivroient l'avis de tout le reſte ; & que, devant qu'il fût deux jours, cette affaire ſeroit reſolue de façon ou d'autre dans les Etats-Généraux. Je fis ſavoir en même-tems, qu'on m'avoit appris que la maiſon de Lunebourg avoit aſſûré qu'elle entreroit dans ce Traité ; qu'on ne doutoit point que le Roi d'Angleterre n'en fît autant ; qu'on eſpéroit même que l'Electeur de Saxe pourroit bien ſuivre ce parti ; qu'on étoit cependant extrémement occupé à trouver des tempéramens pour faire encore que ce Traité ne pût déplaire à Sa Majeſté : que les Etats-Généraux n'étoient pas en deſſein, & encore moins en état, de faire la guerre ; mais, que le Prince d'Orange les avoit aſſûrés, que le Roi ne vouloit point rompre avec eux ; & que M. Dikfeld leur avoit perſuadé qu'il avoit aſſez de connoiſſance des deſſeins de Sa Majeſté, pour leur répondre, que ſi on leur faiſoit quelque menace, ce ne ſeroit que pour les intimider, & que s'ils paſſoient outre ſans s'y arrêter, ils verroient qu'on leur parleroit bientôt tout autrement : que le Roi ne pouſſeroit plus ſes pré-

tentions avec tant de vigueur. Que si toutefois le malheur vouloit que Sa Majesté leur déclarât la guerre, ils auroient fait une telle Ligue, que cette guerre ne leur apporteroit pas grand dommage. Que Van-Buning prônoit par-tout que si les choses demeuroient dans l'état où elles étoient, & que les Princes ne prissent nulles précautions, ils devoient s'attendre à voir recommencer la guerre au printems: mais que si au contraire, après avoir témoigné toute sorte de respect au Roi, on convenoit de s'associer pour la conservation du repos de la Chrétienté, on pouvoit se tenir assuré que Sa Majesté, voyant une telle union, n'entreprendroit point la guerre; & que l'on joüiroit pour plusieurs années d'un parfait repos Il avoit tellement étourdi Messieurs d'Amsterdam de ces raisonnemens, qu'il les avoit entierement persuadés de deux choses; l'une, qu'il étoit impossible que Sa Majesté pût être véritablement offensée des Traités d'Association; l'autre, que la conclusion de ces Traités étoit le seul moyen de conserver la paix.

Ce qui fut d'extraordinaire dans la conduite de cette affaire, c'est que, pendant six mois, c'est à-dire depuis le 13 de Mars que la premiere ouverture en fut faite par l'Envoyé de Suede, jusqu'au 28 de Septembre qu'elle fut conclue. la Suede désavoüa toûjours qu'elle songeât à prendre aucune liaison avec les Etats-Generaux. Oxenstern, premier Ministre de Suede en donnoit toute sorte d'assurance à M. de Feuquieres; & Bielke, Ambassadeur de cette Couronne en France, en parloit au Roi si positivement, & si naturellement, qu'on avoit peine à la Cour à ajouter foi à ce que j'en écrivois.

Cependant, j'eus la copie de ce Traité, & je l'envoyai au Roi le 28 de Septembre, avant que les Provinces de Frise & de Groningue y eussent donné leur consentement. Sa Majesté le reçut le même jour que l'Ambassadeur de Suede lui avoit fait de nouvelles protestations de la sincere intention du 28 Septembre 1681.

Roi son maître pour demeurer uniquement attaché à ses intérêts : aussi en fut-il bien surpris ; mais on lui doit cette justice, que l'Envoyé de Suede à la Haye le trompoit, ce qu'il ne lui a jamais voulu pardonner.

19 Octobre 1611. J'AVOIS trouvé moyen, par le crédit du premier Député de Groningue, dont je disposois en quelque façon, d'empêcher que cette Province ne donnât les mains au Traité d'Association ; de sorte qu'il s'opposa formellement à la conclusion de ce Traité au nom de sa Province : & celle de Frise, qui y avoit consenti volontiers, ne vouloit pas qu'on le signât sans le consentement de Groningue.

13 Octobre 1681. AINSI, le Traité d'Association demeuroit en quelque façon arrêté par ce moyen ; l'Envoyé de Suede, & ceux des Alliés, s'en plaignirent hautement : cela m'obligea d'aller trouver quelques Régens des Villes de Hollande, & entr'autres Messieurs d'Amsterdam. Je leur représentai tout ce que Sa Majesté avoit fait depuis la paix pour faire connoître à toute l'Europe le dessein qu'elle avoit d'en maintenir le repos ; la considération particuliere qu'elle avoit témoignée pour les Etats-Généraux ; la fidélité avec laquelle elle avoit tenu sa parole, jusqu'à ne pas demander la possession de ce qui lui appartenoit dans la barriere, en voulant bien se contenter d'un équivalent dans quelqu'autre endroit qui ne leur donneroit point de jalousie. Je leur fis connoître aussi, qu'après que Sa Majesté, par une bonté toute extraordinaire pour eux, les avoit prévenus sur tout ce qui pouvoit leur donner la moindre inquiétude ; si elle voyoit qu'ils ne s'en contentassent pas, & qu'ils cherchassent encore des sûretés dans des alliances avec d'autres Princes, elle pourroit bien prendre les précautions nécessaires contre leur mauvaise volonté, & contre les nouveaux engagemens dans lesquels ils seroient entrés au préjudice de sa Couronne : que je me croyois obligé de le leur remontrer, pour prévenir tous les inconvenicns qui en pourroient arriver.

CES Messieurs furent un peu ébranlés par tout ce que je leur avois dit ; de sorte que bien loin de presser les Provinces de Frise & de Groningue de signer le Traité d'Association, ils se plaignirent qu'on les avoit trompés, & représenterent au Prince d'Orange, que ce Traité étoit de plus de conséquence qu'il ne leur avoit paru d'abord ; & que puisque j'avois déclaré que le Roi en seroit fort mécontent, ils le prioient, qu'on en délibérât une seconde fois : mais il leur répondit, que la délibération étant prise, on n'y pouvoit plus revenir. 16 Octobre 1681.

COMME la prise de Strasbourg avoit beaucoup contribué à donner du poids à mes remontrances, & que cet évenement avoit fait envisager de plus près aux Hollandois le danger dans lequel ils se precipitoient ; les plus honnêtes gens me témoignerent encore, que jamais l'occasion n'avoit été plus belle, si on s'en vouloit servir ; que les Etats-Généraux aimeroient mieux accepter des conditions raisonnables que le Roi leur proposeroit, que de se resoudre à soûtenir une guerre contre lui. Ils m'assurerent toutefois, que quelque aversion qu'on eût en Hollande pour la guerre, le Prince d'Orange y engageroit les Etats-Généraux malgré qu'ils en eussent ; à moins que Sa Majesté ne le prévînt, & n'agit avant que ce Prince pût mettre les choses au point où il desiroit ; que c'étoit ce qu'il appréhendoit, & à quoi il mettoit ordre de tout son pouvoir ; de sorte qu'ils croyoient que si Sa Majesté différoit d'agir, elle ne trouveroit plus les choses disposées comme elles l'étoient alors. *Idem.*

ILS assurerent encore, que M. Pacts, connoissant parfaitement toutes les démarches que le Prince d'Orange avoit faites pour opprimer leur liberté, & pour détruire les lois fondamentales de la République, s'étoit offert de faire un manifeste lorsque le Roi voudroit entrer en action : & que lui qui ne s'accordoit point avec eux le printems dernier touchant les moyens qu'ils proposoient

d'agir à force ouverte pour unir inſéparablemen les Etats-Généraux à Sa Majeſté, convenoit pré ſentement que ces moyens auroient tout le ſuccè qu'on pouvoit ſouhaiter; que comme il avoit vi que beaucoup d'honnêtes gens commençoient ; ouvrir les yeux, par la crainte que la priſe d Strasbourg leur avoit donnée d'une prochaine guer re avec la France; il n'avoit pas voulu perdr cette occaſion d'agir fortement auprès des princi paux Membres de la République; & qu'il trou voit, qu'il falloit fomenter la peur qu'ils avoien de la guerre; parce qu'il n'y avoit rien qui pût mieux ſeconder ceux qui ne déſeſpéroient pa encore de pouvoir s'oppoſer aux deſſeins du Prin ce d'Orange, que de ſe ſervir de la conjonctur qui s'offroit; que pour ce ſujet, il n'étoit pa d'avis qu'on fît rien qui pût réduire les peuples d Hollande au déſeſpoir, & les porter aux dernièr res extrémités, comme ſeroit d'employer con tr'eux la force des armes, en leur laiſſant croire en même-tems, que ſa France les vouloit abſolu ment ſoûmettre à ſa puiſſance: mais que quand Sa Majeſté voudroit ſe ſervir de ces puiſſans moyens qu'il croyoit avantageux, elle devroit faire publiquement connoître, qu'elle ne vouloit que le rétabliſſement du bon gouvernement, & le maintien de la liberté de la République.

13 Octobre 1681. LE Prince d'Orange fit paſſer Van-Buning en Angleterre en qualité d'Envoyé Extraordinaire des Etats-Généraux; ne croyant pas qu'il y eût d'homme plus propre pour engager les Etats-Généraux, dans les intérêts du Roi de la Grande-Breragne.

COMME je voyois l'effet qu'avoit produit ſur l'eſprit de pluſieurs perſonnes du Gouvernement tout ce que je leur avois dit touchant le Traité d'Aſſociation; j'aurois bien ſouhaité de continuer à leur parler de la même maniere: mais le Roi m'ayant mandé, que j'avois aſſez fait connoître aux Etats-Généraux de quelle maniere il

Lettre du Roi du 10 Octobre 1681.

pourroit considérer ce nouvel engagement, & qu'il n'étoit pas nécessaire de leur en faire une déclaration plus formelle qui seroit plus capable de les précipiter à une mauvaise résolution, que de les retenir dans les mesures qu'ils devoient garder avec Sa Majesté; je m'arrêtai; & je fis réponse au Roi, que je n'agirois pas davantage auprès des Etats-Généraux, pour les empêcher de conclurre le Traité d'Association, jusqu'à ce que j'eusse reçu d'autres ordres de Sa Majesté: que je croyois neanmoins qu'elle auroit vû par mes dernieres dépêches le bon effet qu'avoient produit les discours que j'avois tenus sur ce sujet, & qui ayant été appuyés par la réduction de Strasbourg, avoient tellement fait changer de sentiment à beaucoup de gens de la Province de Hollande, qu'il y avoit lieu d'en espérer un changement général, à l'avantage des intérêts de Sa Majesté, si l'on continuoit à être persuadé, qu'elle témoigneroit son ressentiment aux Etats-Généraux s'ils faisoient le Traité d'Association; que le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, qui connoissoient cette vérité, avoient empêché que les Députés aux affaires secretes ne rendissent compte aux Etats-Généraux, & ensuite aux Provinces, de la conférence que j'avois eue avec eux sur ce sujet: & quoique j'eusse donné à ces mêmes Députés un Mémoire relatif à tout ce que je leur avois dit, ainsi que d'autres Ministres en usoient quelquefois; cependant, ils m'avoient encore prié de mettre par écrit tout l'entretien que j'avois eu avec eux; que je leur avois répondu de bouche, que si les Etats vouloient se conformer aux sentimens de Sa Majesté, ils en savoient assez pour cela; mais que s'ils avoient résolu de faire le contraire, il étoit inutile de faire donner des Mémoires, & de mettre par écrit ce que je leur avois suffisamment expliqué. 23 Octobre 1681.

Que le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, prenoient avantage de ce qu'il n'y avoit point eu de déclaration publique de la part du Roi touchant

certe affaire : qu'ils disoient que je me serois expliqué bien plus publiquement, si j'avois parlé par ordre de Sa Majesté ; & qu'il étoit aisé de voir par-là, que ce n'étoit que de mon propre mouvement que j'avois fait toutes ces remontrances ; qu'ils s'étonnoient que quelques personnes en eussent été ébranlées ; & que Sa Majesté auroit sans doute de tout autres sentimens, lorsqu'elle seroit pleinement informée de la qualité du Traité qu'on vouloit faire.

QUE tous les bien-intentionnés étoient convaincus, que si le Roi vouloit bien, au milieu des grands desseins qu'il formoit, songer pour un peu de tems à leur République, & se servir de la consternation dans laquelle l'envoi de Van Buning en Angleterre, l'incertitude dans laquelle on étoit en Hollande des sentimens du Roi sur l'association, la reduction de Strasbourg, & la possession de Casal, avoient jetté les esprits ; il ne tiendroit qu'à elle d'attacher les Etats-Généraux à ses intérêts d'une telle maniere, qu'ils ne pourroient jamais s'en départir : & qu'au contraire, leurs forces Maritimes seroient toujours au service de Sa Majesté.

23 Octobre 1681. J'EUS une longue conférence sur cette affaire, avec un des anciens Bourguemestres de l'an 1662. Cet homme étoit à son aise, & vivoit à la campagne en Philosophe, depuis qu'il avoit été chassé du Gouvernement, & ne s'étoit plus mêlé des affaires publiques ; & je ne voyois nulle apparence que le desir d'y rentrer l'eût porté à me venir parler. Il me dit que M. Paets, depuis la derniere fois qu'il m'avoit vû, avoit entretenu quelques-uns de ses amis particuliers d'Amsterdam, & de quelques autres Villes ; qu'il les avoit trouvés tous également persuadés, que le Prince d'Orange ne songeoit qu'à se rendre leur maître absolu, par le moyen de la guerre dans laquelle il les vouloit engager ; mais que si Sa Majesté vouloit bien les aider, ils pourroient agir de telle sorte, qu'ils mettroient la

République sur le pié qu'elle pouvoit souhaiter; que pour cela, pourvû (comme d'autres m'avoient déja dit) que les Peuples de Hollande fussent persuades que Sa Majesté ne prenoit pas les armes pour les subjuguer, il étoit convaincu, que si le Roi voubien entretenir l'appréhension où étoient les Etats-Généraux de son ressentiment, en cas qu'ils continuassent de suivre les mêmes mesures qu'ils avoient prises, & si elle jugeoit à propos lorsque ses Troupes seroient entrées dans le pays d'Alost, & qu'elles auroient pris possession de la Ville de Liege, comme on en faisoit courir le bruit, de faire expliquer les Etats-Généraux sur les sentimens qu'ils avoient pour elle, & leur demander en même-tems leur alliance, & des arrhes de leur fidélité, ils se faisoit fort, qu'avec ces moyens, on pourroit faire donner à Sa Majesté des gages si forts de l'attachement des Etats-Généraux à ses intérêts, qu'il ne leur seroit pas possible de s'en dédire.

Il seroit trop long de mettre toutes les particularités que cet homme dit, & toutes les raisons qu'il m'allégua pour m'éclaircir sur toutes les questions que je lui fis; comme, de savoir si sa pensée étoit que Sa Majesté, ayant des Troupes dans le pays d'Alost, & aussi dans Liege, (ainsi qu'il supposoit qu'il y en devoit avoir,) il suffiroit qu'elle fit expliquer les Etats; ou si son dessein étoit, que Sa Majesté fît quelques démarches un peu plus fortes, pour achever de donner la terreur aux Hollandois; s'il ne craignoit point que le Prince d'Orange ne se servît d'abord utilement de ce moyen, pour porter tous les Princes à entrer en alliance avec les Etats-Généraux, par l'intérêt qu'ils auroient tous de ne pas souffrir que les Provinces-Unies fussent dans la dépendance de Sa Majesté: si les Etats Généraux ne resteroient pas toujours dans la même inquiétude pour la sûreté de la barriere même après cette alliance faite; & enfin, quels étoient ces gages qu'il prétendoit que S. M. devoit avoir de leur fidélité.

JE dirai seulement, que cet homme étoit persuadé, que le Prince d'Orange ne pourroit attirer de Princes dans les intérêts des Etats-Généraux, parce qu'en moins de quinze jours, les choses changeroient entierement de face en Hollande, & que les bien intentionnés reprenant le dessus, l'autorite du Prince d'Orange seroit bientôt détruite. Que pour la Barriere, M. Paets & ses amis étoient persuadés, que ce seroit un perpetuel sujet d'inquiétude & de jalousie, dont le Prince d'Orange tireroit toujours avantage: qu'il seroit bien plus utile aux Etats de vivre en repos, & d'être voisins de Sa Majesté sans défiance & sans allarme; de faire fleurir leur commerce, & de joüir de leur liberté, que de se ruiner par l'entretien de Troupes qui leur étoient inutiles, & qui pouvoient servir au Prince d'Orange d'un moyen pour les assujettir, sous prétexte de vouloir toujours se tenir en état de defendre cette barriere contre la France; qu'il les avoit fait convenir, que leur véritable barriere étoit dans l'amitié du Roi, & que Sa Majesté avoit bien trouvé moyen de percer en six semaines de tems jusqu'aux portes d'Amsterdam, lorsque les Espagnols & eux, avoient trente Places de plus qu'ils n'en possédoient à cette heure.

POUR ce qui étoit des gages qu'ils prétendoient qu'on devoit donner au Roi de leur fidélité; ils entendoient, que ce fussent des Places de leurs frontieres qu'on lui donneroit en otage; & cet homme me dit, que si les affaires tournoient de la maniere que vraisemblement elles devoient tourner, supposé que Sa Majesté fit ces démarches; Monsieur Paets seroit apparemment envoyé vers elle de la part des Etats-Généraux; qu'il agiroit conformément à ce qu'il venoit de me dire; puisqu'il n'y avoit point d'autre moyen de se tirer de l'esclavage de M. le Prince d'Orange. Et comme cet homme me pria au nom de tout ce qu'il y avoit de gens de bien,

bien, de représenter tout ceci au Roi; je lui demandai quelles assurances je pourrois donner d'une aussi grande entreprise; & il me dit, que M. Paets & deux ou trois autres de ses amis, avoient parlé de l'etat présent des affaires à ceux à qui ils se pouvoient le plus confier, & qu'ils les avoient trouvé disposés d'une maniere qui leur faisoit espérer que leur dessein réussiroit; mais, que M. Paets ne trouvoit pas à propos de s'expliquer plus ouvertement auprès de quelques uns d'Amsterdam, jusqu'à ce qu'il fût le dessein de Sa Majesté: car, si elle ne vouloit point se servir de ces moyens-là, il se perdroit inutilement en faisant plus de démarches qu'il n'en avoit fait jusqu'alors; mais, que dès qu'il sauroit que Sa Majesté voudroit bien agir de la maniere qu'il le proposoit, alors il s'employeroit d'une telle façon, qu'il en pourroit rendre bon compte à Sa Majesté. Cet homme me représenta fort, que si on perdoit cette occasion, on ne la retrouveroit plus; qu'il ne falloit pas six semaines pour exécuter ce projet, & pour le finir entierement; qu'après cela, le Roi n'avoit plus besoin de ménager l'Angleterre, & que les Etats-Généraux assisteroient Sa Majesté de leurs vaisseaux, pour soutenir leurs intérêts communs contre ce Royaume-là; au lieu que si les choses continuoient sur le pié où elles étoient en Hollande, le Prince d'Orange uniroit tôt ou tard les Etats-Généraux avec l'Angleterre, & donneroit lieu à beaucoup de Princes de l'Europe de se joindre à eux.

Pour moi, je pris la liberté d'écrire au Roi, que quoique je ne pusse pas répondre jusqu'où la terreur de ses armes pourroit porter les esprits de Hollande, je pouvois neanmoins l'assurer, que ce seroit un motif très fort & très-puissant, pour faire changer la conduite des Etats-Généraux; que je voyois par experience, que leur ayant seulement fait connoître que Sa Majesté auroit du ressentiment du Traité d'Association, & la nouvelle de la réduction de

Strasbourg étant venue ensuite, ils avoient tellement pris l'épouvante, que non seulement les actions étoient diminuées de dix pour cent, mais encore, que beaucoup de gens à Amsterdam vendoient les obligations qu'ils avoient sur la Province; d'où Sa Majesté pouvoit juger de ce qu'ils feroient, lorsqu'ils verroient qu'on leur en voudroit tout de bon; non point par un dessein de les conquérir, mais pour leur faire tenir une conduite plus équitable à l'égard de Sa Majesté, qui seroit prête toutefois de les recevoir dans ses bonnes graces, aussi-tôt qu'ils voudroient prendre d'autres mesures.

30 Octobre 1681. Le Roi me fit réponse, que ces propositions produiroient, selon toutes les apparences, des effets bien plus favorables aux desseins du Prince d'Orange, qu'aux desseins que les bien-intentionnés avoient de rétablir leur liberté: il trouva bon, que je présentasse un mémoire aux Etats-Généraux, que l'on m'envoya tout dressé, pour empêcher le Traité d'Association. Ce mémoire contenoit en substance, que S. M. vouloit bien avertir les Etats-Généraux, que les moyens dont on se servoit pour les engager insensiblement, sous prétexte de la conservation des derniers Traités, à soûtenir les interprétations captieuses que l'on s'efforçoit d'y donner, au préjudice des droits de Sa Majesté, rejetteroient les Etats-Généraux dans un renouvellement de guerre qui leur seroit peut-être plus dommageable que la précédente. Que Sa Majesté ne doutoit pas, qu'ils n'évitassent ce malheur, par les résolutions qu'ils prendroient, & qu'elle seroit bien aise d'en être informée au plutôt, pour savoir si elle les considéreroit à l'avenir comme ses amis, ou, si malgré l'amitié qu'elle avoit toujours eue pour eux, elle entreroit dans les justes mésiances que lui devoit donner un Etat prêt à embrasser tous les partis les plus opposés à ses intérêts.

Il y a apparence, que si ce mémoire avoit été présenté avant que le Pensionnaire Fagel eût fai

résoudre cette affaire dans les Etats-Généraux par les Deputés des cinq Provinces, on en auroit empêche la conclusion, puisqu'il en retarda plus d'un mois l'entiere consommation.

UN Bourguemestre d'Amsterdam me fit avertir, que la principale chose, sur laquelle le Prince d'Orange & le Roi d'Angleterre s'assuroient, étoit qu'ils pretendoient de susciter des affaires au Roi dans le dedans du Royaume, par le moyen de ceux de la Religion Prétendue Réformée, qui étoient maltraités. 30 Octobre 1681.

JE mandai, que le Prince d'Orange suspendit alors la proposition qu'il avoit eu dessein de faire, de renforcer les troupes de vingt hommes ou environ par Compagnie; & qu'il attendoit apparemment à le proposer, lorsque la Province de Hollande auroit consenti à la ratification du Traité d'Amsterdam. 17 Novembre 1681.

QUE M. d'Odick avoit dit publiquement chez l'Envoyé d'Espagne, que le Roi d'Angleterre avoit reçu des assurances positives, que les armées du Roi n'entreroient point dans la Flandre, & que le Roi d'Anglererre avoit envoyé querir Dom Ronquillo, pour le lui déclarer: que cette même nouvelle s'étoit débitée par les créatures du Prince d'Orange comme une chose qui leur étoit avantageuse, & que Sa Majesté pouvoit juger par-là, que le Prince d'Orange ne croyoit pas de moyen plus sûr pour reüssir dans ses desseins, que de rassurer les Peuples de Hollande sur la crainte qu'ils pourroient avoir de la guerre. *Idem.*

L'ENVOYÉ de Suede persécutoit le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, pour échanger les ratifications du Traité d'Association, le terme de l'echange étant passé: le Pensionnaire Fagel faisoit tous ses efforts pour en avoir le consentement des Etats-Generaux; mais j'avois engagé les Omélandes à se joindre avec la Ville de Groningue, de sorte que j'avois la voix entiere de la Province de Groningue, qui s'opposoit à cet echange: & com- 4 Décembre 1681. 23 Octobre 1681.

me j'avois trouvé moyen auſſi de faire réſoudre dans celle de Friſe, que ſon Député aux Etats-Généraux ſe conformeroit à celui de Groningue, le Prince d'Orange trouvoit deux Provinces entierement oppoſées à l'échange des ratifications. Auſſi le Penſionnaire Fagel les porta quatre fois aux Etats-Généraux en huit jours de tems ſans, pouvoir
25 Décembre 1681. rien obtenir. De ſorte qu'il entreprit de faire conclurre cette affaire par les voix de cinq Provinces, ce qui étoit contre les lois fondementales du Gouvernement : cette entrepriſe fit du bruit, mais il ſe diſſipa bien vîte ; les bien-intentionnés, qui auroient pû agir, n'oſant le faire, parce qu'ils ne ſe voyoient pas ſoutenus au dehors, & que la crainte
3 Décembre 1681. des armes de Sa Majeſté commençoit à ſe diſſiper.

LE Prince d'Orange n'eut pas plutôt fait échanger les ratifications du Traité d'Aſſociation, qu'il fit la propoſition dans le Conſeil d'Etat d'augmenter les troupes de vingt deux maîtres par Compagnie de Cavalerie, & de ſeize hommes par Compa-
1 Janvier 1681. gnie d'Infanterie. Le Conſeil d'Etat en fit la petition dans la Province de Hollande, qui y conſentit après quelque légere oppoſition. Cette augmentation alloit à douze mille hommes ; elle n'étoit que pour ſix mois.

ON voit dans tout ce procédé le génie du Prince d'Orange, qui agiſſoit toujours ſur les mêmes principes : il faiſoit accroire aux Etats-Généraux, que les démarches, qu'il leur propoſoit de faire, tendoient à la conſervation de la paix ; &, dès qu'elles étoient faites, il leur faiſoit voir la néceſſité de s'armer pour ſoûtenir ce qu'ils avoient fait. La plûpart ſe laiſſoient entraîner, ſans ſavoir ce qu'ils faiſoient ; & ceux, qui avoient aſſez de lumieres pour découvrir ſes fineſſes, & aſſez de courage pour s'y oppoſer, n'oſoient l'entreprendre, n'étant pas ſecondés au-dehors, comme je l'ai marqué ; au contraire ; les affaires de la Religion les ayant mis hors d'état de pouvoir dire leurs ſentimens.

D'AILLEURS, tout ce qui venoit d'Angleterre n'ai-

doit pas peu au Prince d'Orange à porter les Etats-Generaux à faire ces fausses démarches. Sa Majesté Britannique envoya à la Haye la copie d'un mémoire qu'il vouloit faire présenter au Roi sur les prétentions .....; & pria les Etats-Généraux d'ordonner à leur Ambassadeur de joindre ses offices à ceux de son Envoyé, pour appuyer conjointement ce mémoire, qui étoit en termes assez forts. 25 Décembre 1681.

Outre cela, Van-Buning écrivoit des Lettres, qui faisoient un très-mauvais effet. J'en envoyai une au Roi le 8 de Janvier 1682. dans laquelle il mandoit aux Etats-Généraux, que le Roi d'Angleterre avoit témoigné à M. de Barillon, qu'il ne pouvoit presser les Espagnols de donner un équivalent pour Aloſt, puisqu'il n'étoit pas persuadé de la justice des prétentions du Roi; qu'il avoit aussi parlé fortement sur le blocus de Luxembourg, & avoit dit à M. de Barillon qu'il prioit le Roi d'y faire réflexion, pendant que les choses étoient encore en leur entier: mais, que s'il étoit obligé d'assembler pour cela son Parlement, il n'en seroit plus le maître; & que les affaires se porteroient aux extrémités. Que le Roi d'Angleterre l'avoit informé, lui & M. Citters de cet entretien; & qu'il leur avoit dit qu'il avoit tout exprès fait cette déclaration à M. de Barillon, afin que le Roi en fût informé avant qu'il reçût le Mémoire, & qu'il pût être persuadé qu'il n'en feroit pas de celui-ci comme des autres, & qu'à moins d'une réponse satisfaisante, Sa Majesté Britannique prendroit d'autres mesures. On peut juger de l'effet que ces sortes de Lettres, qu'on envoyoit dans les Provinces & dans toutes les Villes, y faisoient; car elles persuadoient que le Roi d'Angleterre n'étoit point du tout d'avis que les Espagnols donnassent un équivalent pour le pays d'Aloſt, & qu'il étoit prêt au contraire de s'unir avec les Etats Généraux en cas que le blocus de Luxembourg continuât: comme en effet Van-Buning manda dans une autre lettre que j'envoyai au Roi, que le Roi d'Angleterre lui a- 8 Janvier 1681.

voit donné parole, qu'il assembleroit son Parlement, & qu'il entreroit dans le Traité d'Association, si le Roi ne faisoit pas lever le blocus de Luxembourg. Ces sortes de choses autorisoient entiérement le Prince d'Orange, & justifioient les avances qu'il avoit faites: & il en profitoit toûjours, soit pour l'augmentation des Troupes, soit pour engager les Etats-Généraux dans de nouveaux Traités.

8 Janvier 1682. CEPENDANT les Régens de la Province de Frise qui étoient revenus peu-à-peu de leurs premiers emportemens sur le fait de la Religion, rentrérent dans leurs anciennes maximes; & s'étant joints à celle de Groningue, ces deux Provinces demandérent, que l'on terminât à l'amiable, les différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Espagne.

24 Février 1682. LE Prince d'Orange ne s'étonna point de cela, & fit de son côté tous ses efforts pour envoyer huit mille hommes aux Espagnols; & comme j'appris qu'il le devoit proposer aux Etats-Généraux, le 24 de Février 1682. je tins un mémoire de quatre lignes tout prêt, que je leur envoyai dans le tems qu'ils commençoient à s'assembler pour les prier de venir chez moi, pour quelque chose que j'avois à leur dire touchant les Pays-Bas. Cela fut cause que les créatures du Prince d'Orange ne parlerent point de l'envoi des huit mille hommes; & après que je les eus entretenus, ils ne jugerent pas à propos non plus d'en rien dire. Ce n'est pas que le Prince d'Orange comptât que ces huit mille hommes fussent d'un grand secours aux Espagnols: je mandai qu'il s'attendoit bien qu'ils seroient battus, & qu'il comptoit pour rien la défaite de ces troupes, & même la prise de Luxembourg quand elle s'ensuivroit; mais qu'il comptoit pour beaucoup que la guerre fût une fois ouverte.

DANS ce tems-là, le Roi d'Angleterre ayant fait réflexion à la suite des engagemens dans lesquels il étoit entré avec le Prince d'Orange, envoya le Sieur Chudley à la Haye, pour porter les Etats-

Généraux à terminer les choſes à l'amiable : mais le Roi d'Angleterre n'étant pas bien déterminé lui-même à ce qu'il vouloit, & les Miniſtres qu'il avoit auprès de ſa perſonne étant dévoüés au Prince d'Orange, cette négociation fit plus de mal que de bien, comme il ſe verra dans la ſuite.

APRE'S toutes les différentes ruſes dont le Prince d'Orange s'étoit ſervi inutilement, pour avoir le conſentement des Etats-Généraux à l'envoi des huit mille hommes au ſecours des Eſpagnols ; il fit venir un des Bourguemeſtres qui avoit le plus de crédit à Amſterdam, & lui dit, qu'il deſiroit la paix plus que pas un des Etats-Généraux ; qu'il voyoit bien qu'ils n'étoient pas en état de faire la guerre, étant abandonnés de l'Angleterre & des principaux Princes de l'Empire ; mais qu'il falloit tâcher de faire avoir de meilleures conditions aux Eſpagnols ; qu'il ſavoit que le Roi ſe relâcheroit de beaucoup de choſes, ſi les Etats-Généraux témoignoient vouloir aider les Eſpagnols, qu'il étoit donc de leur intérêt, auſſi-bien que de leur honneur, d'agir vigoureuſement ; & que bien loin qu'une pareille conduite pût attirer la guerre au contraire elle leur procureroit une paix plus ſure & plus avantageuſe ; que le Roi ne romproit pas avec les Etats-Généraux pour l'envoi de huit mille hommes ; & que les Etats-Généraux pouvant les envoyer, ſans être obligés qu'au bout de trois mois d'entrer en guerre avec Sa Majeſté, ils auroient pendant ces trois mois aſſez de tems, pour ſe déterminer au parti qu'ils auroient à prendre ; & que quelque choſe qu'ils euſſent faite en faveur des Eſpagnols, le Roi les recevroit à bras ouverts lorſqu'ils voudroient après ce tems-là travailler à l'accommodement de l'Eſpagne. 5 Mars 1682.

JE fus informé de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette conférence du Prince d'Orange avec ce Bourguemeſtre d'Amſterdam. Cela m'obligea d'aller voir ceux de la Régence de cette Ville, & de 5 Mars 1682.

leur repréſenter tout le contraire de ce que le Prince d'Orange leur avoit dit. Je leur fis voir, d'un côté, une paix ſure & de durée ſans que rien la put troubler; & de l'autre, un renouvellement de guerre fort préjudiciable à leurs intérêts, & très-contraire à leurs intentions; & je trouvai moyen dans cet entretien de leur faire faire réflexion ſur les ordres que le Roi avoit donnés à M. le Maréchal d'Humieres, afin de les rendre plus retenus dans leurs délibérations.

5 Mars 1682. J'AGIS avec encore plus de chaleur auprès des bien-intentionnés; ce qui obligea un des plus fameux Républicains à me demander ſi je pouvois les aſſurer que le Roi ne ſe relâcheroit point ſur ſes prétentions, en cas que les Etats-Généraux envoyaſſent les huit mille hommes, parce que les bien intentionnés s'oppoſant toujours à cet envoi, comme à une choſe qui pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, & le Prince d'Orange ſoutenant au contraire, que c'étoit le véritable & le ſeul moyen de faire avoir de meilleures conditions aux Eſpagnols, ils ſeroient entierement décrédités & incapables de pouvoir jamais ſoutenir les intérêts du Roi, ſi après que les Etats-Généraux auroient envoyé ce ſecours aux Eſpagnols, contre l'avis des bien-intentionnés, le Roi venoit à ſe déſiſter de ſes prétentions, & à lever le blocus de Luxembourg.

5 Mars 1682. TOUTES ces diligences, que je fis, traverſerent pour quelque tems les deſſeins du Prince d'Orange; car, quoiqu'il allât lui-même aux Etats de Hollande, & qu'il y propoſât de donner les huit mille hommes aux Eſpagnols; la pluralité des Villes alla à les refuſer; & il fut obligé de renvoyer les Députés dans leurs Villes pour avoir l'avis de leurs Supérieurs.

12 Mars 1682. IL ajouta à ce qu'il avoit déja repréſenté aux Etats, pour les porter à envoyer les huit mille hommes, tout ce que lui put fournir de prétextes

la marche de M. le Maréchal de Crequy, qui entra pour lors dans le Duche de Luxembourg, la faisant envisager comme une déclaration de guerre. En effet, cette marche fit grand bruit: mais, le Prince d'Orange n'en put profiter; car j'avois informe MM. d'Amsterdam par avance des desseins du Roi en envoyant M. le Maréchal de Crequy; de sorte qu'ils demeurerent encore fermes à vouloir prendre des voies de douceur, & à refuser d'envoyer les huit mille hommes. *Idem.*

J'EUS même la satisfaction, qu'un des mieux intentionnés se servit de la marche de ces troupes, pour faire voir aux Etats dans quels abîmes ils étoient prêts de se précipiter, s'ils songeoient à envoyer les huit mille hommes. Pour moi, je demeurai toûjours dans mes mêmes principes; étant bien persuadé, que rien n'étoit capable de faire prendre aux Etats-Généraux des résolutions conformes à leurs intérêts, & en même-tems aux intentions du Roi, que de leur faire voir d'un côté une assûrance positive de la paix, & de l'autre un danger évident de se jetter dans une fâcheuse guerre, par l'envoi d'un secours précipité. *Idem.*

LE Prince d'Orange, par la même raison, tenoit un langage tout à-fait opposé: il disoit aux Députés des principales Villes, qu'il consentoit qu'ils s'en prissent à lui, si le Roi faisoit la guerre quand les Etats auroient envoyé des troupes; que s'ils n'en envoyoient pas, ils manquoient à leur honneur & à leur parole, & perdoient tout crédit. Dikfeld ajoutoit, qu'on ne devoit pas douter, que le Roi n'eut un grand dessein; que s'il étoit en état de l'executer, il le continueroit toujours, quand même on lui auroit cédé Luxembourg; que si le tems n'en étoit pas venu, il ne romproit pas ses mesures, & n'entreprendroit pas la guerre, pour l'envoi de huit mille hommes. 16 Mars 1682.

CETTE affaire fut long-tems agitée dans la Province de Hollande: le Prince d'Orange, qui étoit toujours présent en personne aux assemblées, la *Idem.*

mit en délibération plus de vingt fois ; & quand un Député n'étoit pas de son avis, il le renvoyoit dans la Ville, pour y faire délibérer tout de nouveau : enfin, il n'y eut point de Ville, que le Prince d'Orange ne fît opiner, & dont il ne renvoyât plus de dix fois les Députés.

19 Mars 1682. MALGRÉ toutes ces instances du Prince d'Orange, il y avoit toujours trois avis dans la Province de Hollande, un à donner les huit mille hommes ; l'autre, à déclarer que le cas de les donner n'étoit pas échu ; le troisieme à les refuser, sans entrer dans aucune discussion. Enfin, Messieurs d'Amsterdam, pressés par les vives sollicitations du Prince d'Orange, prirent un quatrieme avis, qui étoit, de déclarer que le cas de donner les huit mille hommes étoit échu ; mais, que la paix étant toujours préférable à la guerre, il étoit bon de tenter les voies de la douceur, avant que de donner les huit mille hommes ; que, pour cet effet, il falloit savoir premierement des Espagnols, s'ils vouloient donner un équivalent pour les prétentions du Roi ; ou s'ils demeuroient fermes dans la déclaration qu'ils avoient faite de ne vouloir pas céder un pouce de terre ; que s'ils demeuroient opiniâtres dans cette résolution, les Etats-Généraux leur refuseroient absolument les huit mille hommes ; & que s'ils consentoient à donner un équivalent, en ce cas, il faudroit demander à Sa Majesté, qu'elle permît qu'il entrât des vivres dans Luxembourg pendant l'accommodement ; & que si elle le refusoit, (ce que l'on ne croyoit pas après la déclaration qu'elle avoit faite qu'elle ne prétendoit rien à la Ville de Luxembourg, & après la proposition que le Roi d'Angleterre avoit faite sur ce sujet) ils donneroient incessamment les huit mille hommes aux Espagnols.

Par la Lettre du Roi du 12 Mars 1682. COMME le Prince d'Orange n'avoit pas de moyen plus fort pour engager les Etats-Généraux à envoyer les huit mille hommes aux Espagnols, que l'assurance qu'il leur donnoit que

cette résolution ne pouvoit attirer aucun effet du ressentiment du Roi; Sa Majesté manda de lui donner mon avis, s'il seroit à propos de m'ordonner de declarer aux Etats-Généraux, qu'après avoir apporté de sa part toutes les facilités possibles pour maintenir la paix, & terminer à l'amiable tous les differens qui pourroient être capables de la troubler, s'ils se laissoient aller aux persuasions de ceux qui les vouloient obliger à rompre toute correspondance avec Sa Majesté, & qu'ils fissent marcher un Corps de troupes pour fortifier l'opiniâtreté que les Espagnols témoignoient à refuser ce qui appartenoit à Sa Majesté, ou la juste satisfaction qu'elle leur demandoit; elle considereroit cet Acte comme un commencement de rupture; & qu'elle feroit saisir tous leurs vaisseaux qui étoient dans ses ports, ou pour les confisquer s'ils poussoient plus loin leur mauvaise intention, ou pour les faire rendre aux propriétaires aussi tôt qu'ils auroient retiré leurs troupes, & qu'ils témoigneroient vouloir concourir à l'affermissement de la paix.

Je pris la liberté de mander au Roi, que ce n'étoit point mon avis de faire cette déclaration aux Etats-Généraux; que le Prince d'Orange en tireroit avantage; qu'il diroit que je leur faisois des menaces qui n'auroient aucune suite; & qu'il avoit déja dit sur le rapport que Messieurs d'Amsterdam avoient fait de ma visite, que je leur avois voulu faire peur en d'autres occasions; mais qu'ils n'avoient qu'à tenir ferme, & qu'il n'en seroit pas davantage cette fois-ci, que les autres. Qu'en effet il falloit savoir si le Roi avoit résolu de pousser cette affaire jusqu'au bout, en cas que les Etats ne s'étonnassent pas de ses menaces; car si cela n'étoit point, il n'y avoit rien de plus pernicieux pour les interêts du Roi, qu'un relâchement de Sa Majesté; qu'outre cela, il étoit constant que ces Messieurs craignoient d'avoir la guerre aussi-tôt qu'ils auroient envoyé les huit mille hommes; & qu'il n'y 19 Mars 1682.

avoit rien de mieux pour le service du Roi, qu
de les laisser tout appréhender, en ne les menaçan
de rien, & en ne les rassûrant sur rien.

19 Mars 1682. LE Prince d'Orange, voyant toûjours qu'il y a
voit tant d'avis différens dans les Etats de Hollar
de, en prit un qu'il disoit conciliatoire, qui étoit
que les Etats fissent avancer les huit mille homm
jusqu'à Maestrick, &. dans le Pays d'outre-Meuse
disant que le Roi n'en pourroit être offense, &
que les Espagnols en seroient contens: & il se se

Idem. vit pour cela d'une lettre de M. de Starembourg
qui mandoit, que sur le bruit qui couroit en Fra
ce que les Etats-Généraux fourniroient huit mil
hommes aux Espagnols, on avoit surfis les dessein
& qu'on pourroit bien se désister de l'entreprise
Luxembourg. Je trouvai moyen de détruire cet
fausse nouvelle; car ayant reçu nne lettre qui m'i
formoit, qu'outre le Corps que commandoit M.
Maréchal de Crequy, on en assembloit un d'Infant
rie & de Cavallerie à Dinant sous les ordres de l
le Maréchal d'Humieres: je fis donner cet avis
Messieurs d'Amsterdam, & le fis écrire par la pe
sonne qui avoit coûtume d'écrire les billets q
je leur envoyois. Cela fut d'une grande utilité; c
j'appris par un Député aux Etats de Hollande, q
les lettres de M. de Starembourg avoient fait
tel effet dans l'Assemblée, & l'avoit si fort ence
ragée, que le Prince d'Orange avoit été sur
point d'obtenir les huit mille hommes; mais q
Messieurs d'Amsterdam ayant fait voir un billet p
lequel on leur donnoit avis que M. le Maréch
d'Humieres assembloit une seconde Armée à L
nant, avec ordre de marcher aussi-tôt qu'il saur
que les Etats-Généraux auroient accordé les hu
mille hommes, on avoit ajoûté plus de foi à
billet, qu'aux lettres de M. de Starembourg; q
les Etats mêmes s'étoient plaints hautement qu'
les vouloit tromper; & que le Prince d'Oran
avoit demandé à voir ce billet, & qu'il l'av
gardé, pour tâcher d'en reconnoître l'écriture.

Je fus informé de la continuation de la mauvaise volonté du Prince d'Orange, contre le Roi d'Angleterre; & je mandai que j'avois découvert que les Espagnols travailloient à faire une déclaration par laquelle ils interdiroient le commerce d'Angleterre: il étoit dit dans cette déclaration, qu'ils auroient toûjours vne extrême joie d'entretenir un bon commerce avec la Nation Angloise; que ce n'étoit qu'avec regret qu'ils étoient obligés de le rompre; mais qne Sa Majesté Britannique n'ayant pas voulu assembler son Parlement, pour se mettre en état de leur donner le secours promis par leur Traité, ils n'avoient pu se dispenser d'en user de la sorte à son égard; protestant toutefois, qu'ils étoient prêts à rétablir le commerce entre les deux Nations, aussi-tôt que le Roi d'Angleterre auroit assemblé son Parlement. Cette déclaration fut concertée avec le Prince d'Orange (qui ne voulut pas néantmoins faire semblant d'en rien savoir) & ne devoit être publiée qu'après que les Etats-Généraux auroient envoyé les huit mille hommes, afin de faire entrer si l'on pouvoit le Roi d'Angleterre dans la guerre, & d'y engager plus fortement les Etats-Généraux. 16 Mars 1682.

Et quoique depuis dix ans on n'eut traité d'aucune affaire dans les Etats de Hollande avec tant de secret, & avec une si grande précaution de tant de sermens; je fus néantmoins informé fidelement tous les jours de ce qui se passoit, tant dans le Conseil des Villes, que dans l'Assemblée de Hollande; & cela donna lieu au Roi de prendre des mesures justes sur ce qu'il avoit à faire. 19 Mars 1682.

Je fus aussi informé, que dans le tems que les Espagnols pressoient les Etats-Généraux de leur envoyer huit mille hommes, le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel demanderent à l'Envoyé de Suede ce que le Roi son Maître fourniroit de Troupes, en vertu du Traité d'Association, en cas qu'on en vînt à une rupture; que l'Envoyé de Suede offrit vingt mille hommes, pourvu qu'on 7 Mai 1682.

lui donnât des subsides. Que cet Envoyé étant entré sur ce sujet en conférence avec l'Envoyé d'Espagne, & le Résident de l'Empereur, ce Résident déclara, que l'Empereur ne prétendoit point donner de subsides à la Suede; & témoigna ensuite en particulier au Prince d'Orange, que Sa Majesté Impériale ne verroit pas volontiers que le Roi de Suede eut de si grandes forces dans l'Empire. Que l'Envoyé d'Espagne, qui n'avoit pas les mêmes considérations pour l'Empire, demanda au Prince d'Orange, que les Etats-Généraux voulussent fournir les subsides à la Suede. Que ce Prince communiqua cette affaire à des personnes d'Amsterdam, & de quelques autres Villes de Hollande; mais que, quoiqu'il n'en parlât qu'à des gens qui lui étoient dévoüés; ils lui témoignerent néantmoins que les Etats-Généraux ne pouvoient donner de subsides. J'en rendis compte en même-tems à M. de Feuquieres, afin qu'il eut moyen de faire connoître à la Cour de Suede, qu'elle ne devoit gueres compter sur les nouveaux Alliés.

Idem. Le Duc d'Hanover s'étoit engagé dans le même-tems au Prince d'Orange d'envoyer dix mille hommes aux Espagnols, & le Prince d'Orange fit négocier sous son nom l'argent qu'il donna au Duc d'Hanover.

24 Mars 1682. Je mandai au Roi, que j'étois assez persuadé, qu'il étoit bien informé des sentimens du Roi d'Angleterre: que cependant je croyois être de mon devoir de lui envoyer l'extrait d'une Lettre d'un Bourguemestre d'Amsterdam aux Etats-Généraux, par laquelle il leur faisoit savoir que Van-Buning l'avoit assuré que le Roi d'Angleterre vouloit faire ensorte que les Traités de l'Empire se fissent en même-tems que celui de l'Espagne; & que Sa Majesté Britannique garantiroit volontiers de pareils Traités.

Idem. Cette connoissance, qu'on eut des sentimens du Roi d'Angleterre, donna lieu aux Etats-Généraux de prendre trois jours après une résolution

qu'ils m'apporterent, par laquelle ils prioient le Roi de vouloir bien terminer à l'amiable les differends qu'il avoit avec l'Espagne; &, afin de rendre la paix plus générale, & par conséquent plus sure, ils demandoient que le Roi terminât en même tems les démêlés qu'il avoit avec l'Empereur. Ils prioient aussi le Roi, que pendant qu'on feroit cette négociation, il permît qu'il entrât des vivres dans Luxembourg, & assuroient que c'étoit l'avis du Roi d'Angleterre aussi-bien que le leur: ils offrirent en même-tems leur entremise conjointement avec celle du Roi d'Angleterre.

Je me chargeai d'envoyer leur résolution au Roi; & je leur dis, que quoique je ne fusse point ses intentions sur une proposition qu'on ne pouvoit prévoir; je pouvois leur dire, qu'il me paroissoit que les moyens qu'ils prenoient, n'étoient point du tout propres pour parvenir à ce qu'ils desiroient, puisqu'il étoit bien plus aisé de terminer séparément des differends qui n'avoient rien de commun, que de les vouloir joindre tous ensemble, & de les faire dépendre les uns des autres. Je leur demandai ensuite, s'ils avoient parole des Espagnols qu'ils voulussent bien s'accommoder; parce que je croyois assez inutile d'entrer dans toutes ces questions, s'ils demeuroient opiniâtres à ne vouloir pas céder un pouce de terre à Sa Majesté: sur quoi les Députés parurent embarrassés, & ne purent rien répondre. 24 Mars 1682.

Comme ils me témoignérent, que le Roi n'ayant point de prétention sur Luxembourg, il ne pouvoit en empêcher l'entrée: je leur dis, que le Roi avoit des prétentions sur Alost, & sur d'autres lieux, dont il ne se mettoit pas en possession par considération du Roi d'Angleterre & des Etats-Généraux, & qu'il n'étoit pas juste, qu'après en avoir usé de la sorte, il se désaisît d'un gage qu'il avoit entre ses mains. J'ajoutai, que ce n'étoit pas sans exemple qu'on retint des gages pour des prétentions qui n'étoient pas si légitimes, ni que l'on

pût comparer à celles que le Roi avoit sur des Provinces entieres ; leur faisant assez entendre que je parlois de Maestrick qu'ils gardoient contre leur Traité pour nantissement d'une dette de trois millions.

MAIS, la résolution, que le Roi prit dans ce tems-là, finit toute cette affaire ; car avant qu'il reçut cette resolution des Etats-Généraux, qui étoit du 23 Mars, il se détermina à lever entierement le blocus de Luxembourg, fit retirer M. le Maréchal de Crequy avec toutes ses troupes, & consentit de remettre tous les différends qui restoient à vuider avec les Espagnols, à l'arbitrage du Roi d'Angleterre ; Sa Majesté ne voulant point songer au recouvrement de ses droits, dans le tems qu'il apprenoit que le Grand-Seigneur étoit prêt d'attaquer la Hongrie avec toutes ses forces.

QUAND le Prince d'Orange apprit cette résolution, il fut fort mécontent de n'avoir pas envoyé les huit mille hommes ; car, il n'eut pas manqué d'attribuer à cette démarche la levée du blocus de Luxembourg : moi, au contraire, je dis confidemment à mes amis, & cela se répandit, que si les Etats avoient envoyé les huit mille hommes, jamais le Roi ne se seroit porté à lever le siége de Luxembourg.

LE Pensionnaire Fagel ne laissa pas d'envoyer des billets à tous les Ministres Prédicans, qu'ils étoient obligés de lire dans leurs Prêches. Ces billets portoient, que la bonne contenance des Etats-Généraux dans ces derniers tems, & leur conduite ferme & vigoureuse, avoient préservé l'Etat d'une sanglante guerre : & un des Députés aux Etats-Generaux manda, par ordre du Prince d'Orange, à sa Province, que la résolution qu'on avoit prise d'entrer dans les propositions d'alliance de la Suede avoit donné courage à plusieurs Princes de l'Europe, & que la continuation de cette conduite, ne pouvoit faire que de très-bons effets. Le Sieur Dikfeld soutint aussi dans les Etats-Généraux, que si l'on

l'on vouloit continuer à témoigner une grande résolution, on ne courroit aucun risque, comme il étoit aisé de voir; & que l'on obtiendroit tout ce que l'on souhaiteroit. Que le Roi d'Angleterre ayant vû la fermeté des Etats, commençoit à parler autrement. En un mot, on mettoit tout en usage pour faire accroire aux Etats-Généraux, qu'ils n'avoient rien à appréhender s'ils s'unissoient avec le plus de Princes de l'Empire qu'ils pourroient, & qu'ils trouveroient au contraire par-là moyen de conserver le repos dans les Pays-Bas.

Je fus informé, que le Prince d'Orange pressoit vivement le Roi d'Angleterre, au nom des Etats-Généraux, de se mettre en état que sa recommendation fût plus efficace auprès du Roi; & que, pour cet effet, rien n'étoit plus propre que l'assemblée du Parlement; & en même-tems il sollicitoit les Espagnols de demander que les Etats-Généraux fussent Arbitres conjointement avec le Roi d'Angleterre. Je mandai à M. de Barillon, qu'il falloit absolument empêcher que le Roi d'Angleterre n'y consentît, que si cela étoit, sa négociation ne seroit ni facile ni heureuse, parce que dans une affaire comme celle-là, ou il ne s'agissoit que du plus ou du moins, le Prince d'Orange seroit maître des sentimens des Etats-Généraux, qui à peine auroient connoissance d'une affaire qui ne seroit communiquée qu'aux Députés des affaires secretes, sans consulter les Provinces. 26 Mars 1682.

Le Résident de l'Empereur reçut ce même jour les ratifications du Traité d'Association d'entre l'Empereur, & les Etats-Généraux, avec l'acte séparé par lequel l'Empereur & la Suede entroient dans les mêmes obligations l'un envers l'autre. Il eut en même tems ordre d'assurer les Etats-Généraux, que les Electeurs & d'autres Princes de l'Empire s'engageroient bien-tôt dans le même Traité. On prétendoit que c'étoit les Electeurs de Baviere & de Saxe. *Idem.* 16 Avril 1682.

Le Roi n'eut pas plutôt fait lever le blocus de Luxembourg, qu'il fit proposer des conditions d'a-

commodement; & plusieurs Princes de l'Empire consentirent de traiter sur ces conditions-là.

22 Avril 1682. JE découvris tout de nouveau beaucoup de pratiques secretes du Prince d'Orange, qui ne laissoient aucun lieu de douter, qu'il n'avoit d'autre but que de profiter du tems, pour mettre les Alliés en état de faire la guerre, & chercher pendant ce tems-là quelque occasion de rompre la paix.

IL avoit fait échanger les ratifications du Traité d'Association avec l'Envoyé de l'Empereur, sans avoir égard à l'opposition des Provinces de Frise & de Groningue.

IL avoit fait commettre le Sieur Dikfeld, & un autre Député qui étoit pareillement sa créature, pour faire un Traite avec l'Envoyé d'Espagne, dans lequel il y auroit, de même que dans celui de l'Empereur, un Acte séparé entre l'Espagne & la Suede.

IL avoit fait toucher deux cent mille écus au Duc d'Hanover.

IL faisoit travailler, mais secretement, (& il n'y avoit que le Pensionnaire Fagel & un autre qui en eussent connoissance) à dresser les articles d'un nouveau Traité entre la Suede & les Etats-Généraux, par lequel, sous prétexte de l'exécution d'un article du Traité d'Association, on devoit convenir de ce qu'on fourniroit de troupes de part & d'autre en cas de besoin.

ET il pressoit toujours le Roi d'Angleterre de faire ensorte que les Etats-Généraux fussent Arbitres conjointement avec lui.

28 Mai 1682. J'AVERTIS Messieurs d'Amsterdam du dessein que le Prince d'Orange avoit de faire un nouveau Traité avec la Suede: ils m'assûrerent, qu'ils n'y consentiroient point. J'en fis aussi parler à ceux de Frise, qui étoient si éloignés d'y donner les mains qu'ils refusoient toujours de se conformer à la Province de Hollande, touchant le Traité d'Association, quelques instances que le Prince d'Orange leur fît pour les y engager.

22 Avril 1682. JE dépêchai un Courier au Roi, pour l'avertir

que le Prince d'Orange ayant perdu l'espérance par la levée du blocus de Luxembourg de pouvoir allumer la guerre dans les Pays-Bas, vouloit engager les Etats Généraux dans des affaires auxquelles jusqu'alors ils n'avoient point pris de part; qu'il devoit faire représenter aux Etats de Hollande, qu'inutilement on les mettroit en fureté du côté des Pays-Bas Espagnols, lorsqu'ils seroient tous les jours à la veille d'être troublez du côté de l'Allemagne; qu'il ne leur pouvoit être que d'un très-grand préjudice, que le Roi fût si puissant sur le Rhin; & qu'il étoit en état d'y entreprendre tout ce qu'il lui plairoit, tant qu'il demeureroit maître de Strasbourg; qu'il les prioit de songer au remede qu'il y avoit, pour faire restituer cette Place à l'Empire.

On eut peine à croire à la Cour, qu'il y eut aucun fondement à cet avis: mais il étoit si vrai, que le Pensionnaire Fagel en fit la proposition cinq jours après aux Etats de Hollande. Il ne se contenta pas de demander à ces Messieurs-là s'ils vouloient songer à faire restituer cette Place à l'Empire: il en proposa les expédiens, & ce ne fut pas moins que de faire un Traité avec l'Empereur, & avec les autres Princes associés, pour s'engager tous ensemble à faire restituer, par Sa Majesté, les Places dont elle s'étoit mise en possession, & qu'elle n'avoit pas eues en vertu des Traités de Westphalie & de Nimegue. A la vérité, cette proposition fut assez mal reçue, & les Députés de Dort, d'Amsterdam, & de quelques autres Villes, prierent le Pensionnaire Fagel de dissuader le Prince d'Orange d'avoir une telle pensée. Ils lui témoignerent, que Strasbourg etoit trop éloigné d'eux, pour s'y intéresser si fortement; & qu'il leur devoit suffire de voir le repos rétabli dans leur voisinage. 27 Avril 1682.

Le Pensionnaire Fagel ne se rendit pas pour cela: il en reparla encore, & n'omit rien auprès de ses amis pour les faire entrer dans le dessein de faire restituer Strasbourg; mais, les Députés des Villes

ayant tenu ferme, il fursit pour quelque-tems cette proposition.

23 Avril 1682. JE mandai au Roi, que le Pensionnaire Fagel, travailloit sous-main à obtenir l'armement de vingt-quatre vaisseaux de guerre; que, pour le faire approuver aux Etats-Generaux, il leur proposoit d'en envoyer quelques-uns dans la Mediterranée, pour convoyer les vaisseaux Marchands; d'autres dans la Mer Baltique, & d'autres dans d'autres endroits, pour la sûreté de leur commerce; mais, que son véritable dessein étoit, à ce que je savois de bon lieu, de les envoyer tous au Roi de Suede, pour soûtenir ses vaisseaux, en cas que le Danemark voulût empêcher les Troupes de Suede de passer en Pomeranie.

24 Avril 1682. COMME je crus très-important de faire savoir au Roi l'intention des Etats, sur les affaires présentes; c'est-à-dire, sur les prétentions de Sa Majesté dans les Pays-Bas Espagnols, sur l'accommodement général, & sur les Traités d'Association: je trouvai moyen d'avoir les ordres secrets que les Etats avoient donnés à leurs Ministres en Angleterre, touchant ces trois affaires.

30 Avril 1682. JE mandai, que l'Envoyé de Suede avoit concerté avec le Pensionnaire Fagel les articles d'un nouveau Traité, en conséquence de celui d'association, conformément à ce que j'avois écrit qu'ils devoient faire.

Idem. LE Pensionnaire Fagel représenta encore, à deux ou trois reprises, la nécessité d'équiper des Navires de guerre: mais, quelque intérêt qu'eussent Messieurs d'Amsterdam à avoir des Vaisseaux en mer, pour la sûreté de leur commerce, ils le refusérent; tant ils avoient peur de lui donner occasion de faire la guerre: & quoiqu'il les assûrât que le Roi Danemark alloit mettre huit vaisseaux en mer, auxquels se devoient joindre cinq de Brandenbourg, ils ne voulurent pas encore pour cela résoudre l'armement de mer. Cependant, le Pensionnaire Fagel fit entendre à l'Envoyé de Danemark, qu'on ne souf-

friroit pas que le Roi de Danemark se rendît maître de la mer Baltique ; & que si le Roi envoyoit des vaisseaux pour le secourir, les Etats-Généraux en envoyeroient au Roi de Suede.

J'INFORMAI le Roi, que comme les créatures du Prince d'Orange n'appréhendoient point que l'on entreprit aucune chose directement contre les Etats-Generaux, ils ne paroissoient pas fort embarrassés de tout ce que la France pourroit faire : au contraire, ils disoient assez hautement, qu'une guerre étrangere ne leur pouvoit être fort onéreuse ; qu'à la verite ils n'avoient point d'argent ; mais que pas un Prince ne leur demandoit des subsides, & que la disposition des esprits des Princes de toute l'Europe etoit telle, que si une fois la guerre étoit allumée pour quelque cause que ce fût, tout le monde se rallieroit ensemble coutre la France ; ensorte que les Etats n'auroient rien à craindre, & pourroient au contraire espérer de voir finir la guerre par une paix moins désavantageuse que ne feroient les conventions que le Roi feroit à cette heure avec les Espagnols. 30 Avril 1612.

LE Pensionnaire Fagel fit encore une tentative pour la restitution de Strasbourg : mais, non-seulement les Députés des Villes n'y consentirent point ; mais ils refuserent d'en faire rapport dans leurs Villes à leurs Supérieurs : ainsi, le Pensionnaire Fagel ne parla plus de cette affaire. 7 Mai 1682.

LE Prince d'Orange abandonna pareillement dans ce tems-là le dessein de faire entrer les Etats-Généraux dans l'arbitrage : mais il écrivit au Roi d'Espagne, & le pria, au nom des Etats-Généraux, de ne point accepter le Roi d'Angleterre pour arbitre ; à moins que le Roi ne consentit auparavant de terminer, par un accommodement général, tous les différends qu'il avoit, tant avec l'Empire, qu'avec l'Espagne. 11 Mai 1682.

LE Roi d'Angleterre, envoya pour lors en Hollande, un homme attaché au Prince d'Orange, pour *Idem.*

l'inviter à passer en Angleterre, dans le dessein de le raccommoder avec M le Duc d'York, & pour faire connoître publiquement qu'ils étoient tous dans une parfaite intelligence. Le Prince d'Orange, qui auroit été ravi d'aller en Angleterre pour toute autre occasion, vouloit si fort marquer l'éloignement qu'il avoit pour le Duc d'York, qu'il refusa de faire
18 Octobre 1680. ce voyage. Cela confirma fort ce que j'ai marqué ci-dessus, qu'un homme qui avoit le secret du Prince d'Orange touchant les affaires d'Angleterre, m'avoit dit que ce Prince étoit persuadé qu'il n'auroit jamais l'affection du peuple d'Angleterre, qu'on ne le vît entierement séparé du Duc d'York.

JE découvris, que le Pensionnaire Fagel avoit une copie du Traité & des articles secrets entre le Roi & le Roi de Danemark.

14 Mai 1682. LE Résident de l'Empereur donna part aux Ministres étrangers qui étoient à la Haye, que le Traité entre l'Empereur & l'Electeur de Baviere étoit signé.

21 Mai 1682. LE Pensionnaire Fagel demanda pour la quatrieme fois aux Etats de Hollande, qu'on fît un armement de mer, & fut refusé.

4 Juin 1682. CEPENDANT, les Etats-Généraux commencérent à être alarmés le 4 de Juin 1682. de l'avis que leur Envoyé en Danemark leur donna, que le Roi de Danemark faisoit équiper une Flote pour envoyer
11 Juin 1682. sur leurs Côtes. Le Prince d'Orange en voulut profiter, & fit proposer pour la sixieme fois par le Pensionnaire Fagel de mettre une Flote en mer. Messieurs
18 Juin 1682. d'Amsterdam s'y opposerent encore : mais, comme il survint de nouveaux avis à l'Etat, donnés par leur Envoyé à Hambourg, qui assûroit, que l'Electeur de Brandebourg joindroit ses vaisseaux à ceux du Roi de Danemark; j'écrivis que je commençois à appréhender que les Etats-Généraux ne se crussent à la fin obligés d'équipper une Flote.

5 Juin 1682. LE Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, parlerent en particulier à tous leurs amis qui étoient dans la Régence des Villes de Hollande,

pour obtenir leur consentement à une nouvelle levée de Troupes : mais, ces Régens leur firent connoître qu'ils n'osoient donner les mains à une pareille proposition.

Je ne parlerai pas en cet endroit du dessein de M. le Prince de Nassau, d'épouser Mademoiselle de Roye; car, quoiqu'il fût venu jusqu'à Paris pour la voir, comme on ne jugea pas à propos de donner ce qui étoit nécessaire pour ce mariage, il n'eut aucune suite.

Le Prince de Nassau fut aussi sur le point d'épouser la Princesse de Zell. Le Prince d'Orange en étoit au desespoir : mais cette affaire manqua, faute d'avoir été fortement appuyée.

Le Prince d'Orange, ne voyant pas jour à pouvoir obtenir une nouvelle levée, tâcha au moins de faire maintenir les recrues qu'il avoit obtenues, moitié par ruse, moitié par force, au commencement de l'année, & qu'on ne devoit entretenir que pendant six mois. 25 Juin 1682.

Il tâcha aussi d'émouvoir les Etats-Généraux sur ses intérêts particuliers : il se plaignit hautement, qu'il étoit maltraité en France, & qu'on avoit fait vendre ses Terres de Bourgogne. Cependant, il en eut peu de satisfaction : on le plaignit, mais on ne lui offrit pas même de le secourir par de bons offices : aussi étoit-il alors fort chagrin. Car quoique le Traité entre l'Empereur & le Duc d'Hanover fût conclu, & qu'il ne restât plus qu'une difficulté, savoir que le Duc d'Hanover vouloit une caution qui l'assûrât qu'il joüiroit des quartiers que l'Empereur lui avoit assignés, & qu'ils lui vaudroient la somme pour laquelle il les prenoît en payement, & que le Prince d'Orange espéroit, que le Collége des Princes concluroit bientôt pour la guerre : il y voyoit si peu de disposition dans les Etats Généraux, qu'il écrivit au Marquis de Grana, que si la rupture venoit du côté d'Espagne, les Hollandois n'y prendroient aucune part, & qu'on ne devoit point se flat- 2 Juillet 1682. 27 Juillet 1682.

ter que le danger que les Pays-Bas courroient obligeât les Etats-Généraux à entrer en guerre: qu'il avoit assez fait sonder les principaux de l'Etat sur cette matierre, & qu'il avoit reconnu, qu'avec tout son crédit, il ne seroit pas capable en pareil cas d'engager les Etats-Généraux même de fournir les huit mille hommes.

28 Juillet 1682. D'UN autre côté, l'Ambassadeur des Etats-Généraux à Madrid, leur ayant mandé, que l'Empereur avoit écrit au Roi d'Espagne pour le prier de donner la moitié de quatre cents cinquante mille francs dont les Suedois avoient besoin pour le transport de quinze mille hommes en Allemagne, & pour le prier d'exhorter les Etats-Généraux de fournir l'autre moitié: le Pensionnaire Fagel fit délibérer sur le champ, & l'on résolut de mander à l'Ambassadeur, que les Etats-Généraux ne pouvoient promettre de donner des subsides à aucun Prince, & qu'ils n'étoient, ni en dessein, ni en pouvoir, de le faire. Cette promptitude à faire réponse au Sieur Hemskerk ne marquoit pas tant, à ce qu'il me parut alors, le chagrin du Pensionnaire Fagel, & son peu d'espérance d'allumer la guerre, qu'elle faisoit connoître, qu'il ne vouloit pas laisser croire aux Etats-Généraux que les mesures, qu'il avoit prises avec la Suede, les engageassent à aucune chose qui leur fût à charge. C'est pourquoi il voulut, que cette lettre ne parut point dans les Provinces, sans qu'on y vît en même-tems la réponse.

7 Août 1682. LE Roi ayant ordonné à ses Troupes de marcher à Orange, & d'y demeurer jusqu'à ce que les murailles que le Prince d'Orange faisoit rebâtir fussent démolies; le Pensionnaire Fagel, me vint trouver, & me dit que les habitans d'Orange n'avoient fait qu'une simple muraille sans fortifications; que cependant M. le Marquis de Montanegre y avoit été pour la faire abbattre, & qu'on les menaçoit d'y envoyer des Troupes; que le Prince d'Orange seroit bien aise que cette affaire s'accommodât, & sur tout qu'elle n'éclatât point. J'avois déja agi

auprès du Prince d'Orange pour l'obliger à prevenir ces désordres; car je prévoyois, de l'humeur dont je le connoissois, que cette affaire le rendroit irréconciliable; & quoique le tems qu'il employa à consulter le Roi d'Angleterre le mit hors d'état de faire ce que je lui avois conseillé, il m'a toujours sû bon gré dès avis que je lui avois fait donner en cette occasion; & quelque sujet de mécontentement qu'il ait eu depuis en différentes rencontres; il m'a toûjours fait dire, qu'il n'oublieroit jamais le plaisir que je lui avois voulu faire. N'ayant pas réüssi de ce côté-là, je me chargeai de mander au Roi tout ce que le Pensionnaire Fagel m'étoit venu dire; mais ce fut inutilement: le Roi refusa de surseoir l'éxécution des ordres qu'il avoit donnés pour faire marcher des troupes vers la Ville d'Orange, & ordonna qu'elles y demeurassent, jusqu'à ce que les murailles, non-seulement celles qu'on faisoit faire, mais encore celles qui étoient anciennes & qui avoient toûjours subsisté, fussent entierement rasées. 20 Août 1682.

CELA obligea le Prince d'Orange d'engager les Etats-Généraux à me demander audiance. Il me dirent qu'ils écrivoient là-dessus à leur Ambassadeur, par l'intérêt qu'ils prenoient à ce qui regardoit le Prince d'Orange, & me prierent d'y joindre mes bons offices. Je leur expliquai cette affaire de la maniere que le Roi m'avoit fait l'honneur de me le mander; & je leur témoignai qu'ils ne pouvoient mieux servir le Prince d'Orange, qu'en faisant ensorte que les murailles d'Orange fussent promptement abattues. 3 Septembre 1682.

L'ENVOYE d'Espagne crut bien prendre son tems de déclarer alors, que le Marquis de Grana avoit ordre du Roi d'Espagne de faire des reprefailles: mais, il fut trompé; car, les Etats-Généraux se récrierent fort là dessus, & lui marquerent nettement leurs sentimens. 7 Août 1682.

POUR ce qui est du Pensionnaire Fagel, il ne s'en tint pas aux plaintes qu'il avoit faites aux E-

7 Septembre 1682. tats-Généraux de l'affaire d'Orange, il en fit un point de convocation d'assemblée pour les Etats de Hollande, afin que les Députés eussent des instructions là-dessus quand ils viendroient aux Etats. On les fit assembler pour ce sujet, & le Pensionnaire Fagel y parla avec un emportement qui ne se peut exprimer; & dit, que ce seroit se déclarer ennemi

14 Septembre 1682. personnel du Prince d'Orange, que de ne pas appuyer ses intérêts en cette occasion. La plûpart des Députés témoignerent que cette affaire étoit de conséquence, & très-désagréable pour le Prince d'Orange; qu'il falloit le servir en ce qu'ils pourroient; mais, que pour le faire utilement, il étoit bon de voir ce que le Roi d'Angleterre feroit sur la Lettre que les Etats lui en avoient écrire.

24 Septembre 1682, LE Prince d'Orange de son côté s'emportoit avec beaucoup de véhémence: il disoit publiquement, que jusqu'alors il avoit gardé des mesures avec moi, & que nous avions conservé une espece de commerce dans les visites que j'allois rendre à la Princesse d'Orange, où il m'entretenoit; mais que ce commerce secret seroit d'orénavant rompu, & qu'il ne connoîtroit plus pour ses amis tous ceux qui viendroient chez moi. Cette déclaration du

Idem. Prince d'Orange m'obligea de demander au Roi s'il jugeoit à propos que je continuasse d'aller chez la Princesse d'Orange, appréhendant que je n'y reçusse pas toute la satisfaction que mon caractere me devoit attirer.

10 Septembre 1682. LES Espagnols ne perdirent pas cette occasion de faire leur cour au Prince d'Orange; &, pour lui marquer une conduite toute opposée, ils lui dirent, qu'ils vouloient le satisfaire sur ce qu'ils lui devoient depuis la paix de Munster, & commencerent à Bruxelles à liquider ses prétentions qui ne sont pas si peu considérables, qu'elles ne montent à six ou sept millions de florins.

16 Septembre 1682. LE Prince d'Orange n'envoya pas de Gentilhomme au Duc d'York, sur la naissance de sa fille, & se contenta de lui écrire.

COMME le Prince d'Orange n'avoit point d'autre ressource pour empêcher que les affaires ne se terminassent à l'amiable, que de les faire traiter toutes, tant celles de l'Empire, que celles de l'Espagne, en même tems, & en même lieu, espérant que par ce moyen on n'en conclurroit pas une; il engagea les Etats Généraux à en écrire au Roi d'Angleterre, & obligea l'Envoyé de cette Couronne à la Haye d'aller trouver son Maître, pour tâcher de le porter à faire traiter ces deux affaires en même-tems. 7 Septembre 1682.

CEPENDANT, on ne perdoit pas de tems à mettre tout le plus de Princes qu'on pouvoit dans l'Association. Les Cercles de Franconie & du haut Rhin y entrerent, & j'envoyai au Roi le Traite qu'ils avoient conclu avec l'Empereur. *Idem.*

LE Roi fit déclarer au Roi de la Grande-Bretagne, qu'il vouloit bien encore demeurer engagé jusqu'au dernier de Novembre aux offres qu'il avoit faites de terminer les différends qu'il avoit avec le Roi d'Espagne par l'arbitrage du Roi d'Angleterre; mais, que si elles n'étoient pas acceptées dans ce tems là, il ne prétendoit plus y être tenu, & qu'il pourroit prendre pour lors les mesures qu'il estimeroit les plus convenables. 23 Septembre 1682.

LE Roi d'Angleterre ayant répondu favorablement, quoiqu'en termes généraux, touchant le rasement des murailles d'Orange, le Prince d'Orange prit ce tems pour en reparler aux Etats de Hollande. Il leur fit une harangue fort étudiée, & les remercia des bons offices qu'ils vouloient bien faire pour ses interêts: il leur dit, qu'on voyoit assez que Sa Majesté n'étoit pas satisfaite de lui; mais qu'il ne s'étoit attiré son indignation que parce qu'il avoit toujours servi fidelement les Etats; qu'il pourroit faire le politique comme un autre, & y trouver ses interêts particuliers; mais, qu'il ne l'avoit pas voulu, qu'il ne le feroit jamais, & qu'il aimoit mieux souffrir encore pour leur service. Là- 1 Octobre 1682.

dessus ses créatures s'écriérent, qu'ils répandroient leur sang pour ses intérêts; les autres en dirent de même, surquoi l'on envoya les Députés pour demander l'avis des Villes.

5 Octobre 1682. LE rapport qu'ils firent à leur retour ne plut pas au Prince d'Orange, de sorte qu'il fut obligé de haranguer tout de nouveau les Etats. Il leur représenta les soins qu'il avoit pris pour leur conservation: il exagéra ses fatigues & ses travaux, & les pria de s'en ressouvenir en cette occasion, & de vouloir bien l'assister. Il n'osa demander, que les Etats fissent des représailles: mais, il leur en dit assez, pour leur en faire venir le dessein s'ils y avoient eu la moindre disposition. Mais, toutes ces prieres qu'il fut obligé de faire si fort contre son humeur, n'opérérent rien pour les représailles: on ne fit pas semblant d'y rien comprendre; & Messieurs d'Amsterdam dirent à quelques-uns de leurs amis, que pour des offices, ils ne les refuseroient pas au Prince d'Orange; mais, que pour faire quelque chose de plus qui leur pourroit attirer de méchantes affaires, ils n'y consentiroient point, aussi

8 Octobre 1682. témoignerent-ils aux Etats, qu'il suffisoit de charger leur Ambassadeur de leurs remontrances, ne voulant point du tout qu'on fît aucune députation pour cela. Ils y consentirent toutefois à la fin avec beaucoup de peine, & aprés que le Prince d'Orange les en eut fort sollicités; mais, ils refuserent constamment qu'on choisit un homme de leur Ville pour aller en France solliciter ses intérêts, quelque instance que le Prince d'Orange leur en fît faire, qui vouloit les engager insensiblement dans sa querelle.

Idem. POUR lui, il continuoit de parler fort aigrement de ce qui se faisoit à Orange: il dit même une fois à son dîner, qu'il étoit fort content de moi en cette occasion, & qu'il auroit voulu distinguer M. d'Avaux d'avec l'Ambassadeur de France, mais que cela ne se pouvoit; & il répéta encore, que ceux qui voudroient être de ses amis ne pourroient plus venir chez moi. Il s'échappa même de dire plusieurs

hoses fort emportées, ce qu'il n'avoit pas fait en-
ore, & entr'autres, qu'on verroit en France ce
ue c'etoit d'avoir maltraité de la sorte un Prince
'Orange.

J'EUS avis dans ce tems là, que les Electeurs de 8 Octobre
axe & de Baviere étoient entrés dans le Traité 1682.
l'Association; & que le Résident de l'Empereur à la
laye avoit reçû des pleins-pouvoirs des Cercles
le Franconie, & du haut Rhin, pour ce même
raité; & que le Prince d'Orange songeoit, suivant
on ancien projet, à faire alliance avec la Maison
le Lunebourg, ne doutant pas que le Duc d'Hano-
ver n'entraînât avec lui le Duc de Zell.

IL reprit aussi le dessein, qu'il avoit eu dès le *Idem.*
inquieme de Juin, de faire une nouvelle levée, &
exhorta en particulier les Députés des Villes à
porter leurs supérieurs à consentir que l'on résolût
dans l'Assemblée qui se devoit tenir dans le mois de 22 Octobre
Novembre, une levée de seize mille hommes. Je 1682.
mandai, que quoique les finances des Etats-Géné-
aux fussent en mauvais état, il ne les en presseroit
pas moins pour cela; que la ruine des Provinces
particulieres augmenteroit son pouvoir, & que ceux
qui voyoient leur perte assurée dans cette conduite,
n'etoient pas en état de l'empêcher; que même
ceux du Gouvernement qui étoient bien intention-
nés, c'est-à-dire, qui n'étoient ni attachés particu-
lierement au Prince d'Orange, ni formellement con-
tre lui, que j'avois toujours marqués au Roi pour
avoir de bons sentimens & beaucoup de foiblesse,
que ces personnes-là avoient jusqu'alors suivi avec
déplaisir les sentimens du Prince d'Orange, parce
qu'ils les avoient cru pernicieux pour leur Républi-
que; mais que la plûpart d'entr'eux commençoient
à s'imaginer que la conduite que ce Prince leur
avoit fait tenir étoit la seule par où ils pouvoient
espérer des conditions avantageuses pour les Es-
pagnols. Ils s'attribuoient une partie de ce que Sa
Majesté avoit fait pour le repos de la Chrétienté,

& se flattoient que s'ils continuoient à marquer de la resolution, les Espagnols & ceux de leur parti en tireroient de l'avantage; que si au contraire ils se relâchoient tant soit peu, ou commenceroit aussitôt la guerre; & ces mêmes gens, qui se croyoient ci-devant heureux par la levée du blocus de Luxembourg, paroissoient ne se pas contenter maintenant d'un seul accommodement de l'Espagne, & vouloient que toutes les affaires de l'Europe fussent en même tems terminées.

22 Octobre 1682. QU'ON disoit à Amsterdam, que les déclarations faites par M. de Barillon au Roi d'Angleterre n'auroient aucune suite, & que les Etats-Généraux demeurant fermes avec l'Empereur, l'Espagne & leurs Alliés, Sa Majesté consentiroit à un accommodement général; que cette prévention, de quelque part qu'elle vint, rendoit ces Messieurs-là plus opiniâtres à demeurer dans une résolution de laquelle ils n'appréhendoient rien de fâcheux, & dont ils attendoient, au contraire, un si grand bien.

30 Octobre 1682. JE mandai alors, que Mylord Schaftsbury étoit arrivé à Amsterdam, où il se tenoit caché. Je fis savoir deux mois après que Oates l'y étoit venu trouver, & un nommé Willem-Waler un des plus fameux Rebelles d'Angleterre

31 Décembre 1682.

22 Octobre 1682. LE Pensionnaire Fagel travailloit à raccommoder le Prince d'Orange, & le Prince de Nassau.

LE Pensionnaire Fagel fit faire des Assemblées secretes, où il faisoit venir des Députés de deux ou trois Villes seulement, pour les exhorter à la levée de seize mille hommes, & Dikfeld alla pour cet effet à Amsterdam. Il persuada aisément M. Heude, qui étoit le principal Bourguemestre, de la nécessité de lever seize mille hommes; car ce Bourguemestre étoit convaincu, que les Etats-Généraux eussent été déja engagés dans la guerre, s'ils avoient eu une conduite moins vigoureuse; & que rien ne les en pouvoit garantir à l'avenir, que la continuation de cette même conduite.

29 Octobre 1682.

MAIS, de quelque poids que fût M. Heude dans le Conseil de Ville d'Amsterdam, je fus informé par un homme qui étoit de ce conseil, qu'on y avoit conclu de refuser au Prince d'Orange la levee de seize milles hommes, & qu'on avoit au contraire résolu de presser les Espagnols d'accepter l'arbitrage du Roi d'Angleterre. 5 Novembre 1682.

SUR quoi, je mandai au Roi, qu'on pouvoit connoître aisément par la résolution qu'Amsterdam venoit de prendre, que quand cette Ville s'appercevoit qu'elle alloit tout de bon s'engager dans la guerre, elle n'avoit plus de complaisance pour le Prince d'Orange; & que si ce Prince faisoit changer cette Ville de sentiment, comme il avoit fait l'année précédente lorsqu'il étoit question d'opiner sur l'envoi des huit mille hommes, ce ne seroit que par le raisonnement que j'avois toujours mandé à Sa Majesté que ce Prince faisoit; à savoir, que les Etats-Généraux n'avoient d'autre moyen que celui de s'armer, pour empêcher S. Maj. d'entreprendre contre l'Espagne. 12 Novembre 1682.

QU'ON pouvoit encore juger de leurs sentimens par la joie qu'ils avoient témoignée d'un bruit qui s'étoit répandu, que Sa Majesté vouloit se mettre en possession de quelques Places dans le Milanois, jusqu'à ce que l'Espagne lui eût donné satisfaction: cela faisoit voir, qu'ils ne se mettoient gueres en peine de cette Couronne, lorsqu'ils ne croyoient pas que leur intérêt y fût mêlé; & donnoit assez à connoître le chemin qu'on pouvoit prendre pour réduire l'Espagne à ce qu'on auroit voulu, en l'attaquant en Catalogne:

ON fit résoudre à la pluralité des voix l'envoi d'un homme en France pour les affaires d'Orange. Messieurs d'Amsterdam, & plusieurs personnes de considération, refuserent cette commission. 16 Novembre 1682.

LE Pensionnaire Fagel, croyant avoir bien pris ses mesures pour la levée de seize mille hommes, la proposa à l'Assemblée de Hollande: mais, sa proposition fut rejettée tout d'une voix; & comme les

Députés des Villes alléguerent leur impuissance pour une de leurs principales raisons, le Prince d'Orange offrit d'abandonner tous ses appointemens, & le revenu de ses Charges, pour aider à la levée & à l'entretien des seize mille hommes.

16 Novembre 1682. MAIS comme il vit qu'il n'en pouvoit venir à bout, il changea de proposition, & fit témoigner par le Pensionnaire Fagel, que pour épargner une partie de la dépense que coûteroit la création de nouveaux Officiers d'Armée, & pour diminuer aussi en quelque façon l'ombrage que le Roi en pourroit prendre, il falloit faire seulement une recrue de seize mille hommes: mais les raisons qui avoient empêché Messieurs d'Amsterdam de consentir à la levée, les empêcherent d'accorder la recrue.

30 Novembre 1682. MESSIEURS d'Amsterdam firent la proposition qu'on m'avoit confié qu'ils devoient faire, qui étoit, de demander qu'on soûmît à l'arbitrage du Roi d'Angleterre les seuls différends que le Roi avoit avec l'Espagne, sans y mêler ceux de l'Empire. Le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel témoignerent, que Messieurs d'Amsterdam ne pouvoient avoir d'autre vûe en faisant leur proposition, que de demeurer en paix; mais que le vrai moyen de conserver le repos étoit de suivre les mêmes maximes qu'on avoit tenues jusqu'alors, & que l'expérience le pouvoit faire connoître dans tout ce qui s'étoit passé. Ils firent voir la nécessité dans laquelle le Roi d'Angleterre étoit par ses propres intérêts de détourner Sa Majesté d'entrer en guerre; & ils assurerent aussi, que Sa Majesté Britannique avoit résolu pour cet effet de demander un délai au Roi; & qu'ainsi sans rien faire contre leurs Alliés, & en témoignant au contraire une grande fermeté à vouloir exécuter leurs Traités, on auroit un délai, & on feroit en état de travailler au repos public, conformément au dessein de Messieurs d'Amsterdam. Malheureusement, il ne se passa pas trois jours, sans que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel fussent justifiés; car le Roi me

manda

manda le 26 Novembre 1682, qu'il avoit accordé un délai jusqu'au premier de Janvier pour l'acceptation de ses offres. Ces sortes de choses autorisoient merveilleusement le Prince d'Orange, & décreditoient fort les bien-intentionnés. Lettre du Roi du 26 Novembre 1682.

CELA donna aussi grand poids aux raisonnemens que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel faisoient en particulier aux principaux Membres de l'Etat, à qui ils tâchoient de faire comprendre, que l'intérêt du Roi d'Angleterre ne lui pouvoit jamais permettre de consentir que le Roi fit la guerre dans les Pays-Bas Espagnols; & que si Sa Majesté Britannique se relâchoit à donner les mains à une semblable chose, il seroit contraint dans la suite, malgre qu'il en eut, d'entrer en guerre pour sauver les Pays-Bas. 19 Décembre 1682.

VAN-BUNING commença à écrire tout d'un autre stile qu'il n'avoit encore fait; ce qui déplaisoit fort au Prince d'Orange, & faisoit voir en même-tems à ceux qui avoient un peu de sens, que s'ils prenoient la même hardiesse que lui, ils recouvreroient bientôt leur ancienne liberté. Il est constant que ce Ministre avoit cru que toute l'Europe s'uniroit ensemble pour faire la guerre à Sa Majesté; & il avoit seconde en cela les desseins du Prince d'Orange: mais, voyant la partie mal faite, il parut qu'il vouloit tout de bon la paix, & il écrivit en Hollande tout ce qu'il falloit pour ce sujet. 3 Décembre 1682.

ON n'avoit pas cessé depuis quatre mois de faire grand bruit de ce qui se passoit en France au sujet des Huguenots: il en venoit tous les jours de nouvelles lettres, & de nouvelles plaintes. Ces lettres, qui étoient souvent remplies de fausserés, étoient encore relevées avec exagération par le Prince d'Orange, & par ses créatures. Et enfin, le Pensionnaire Fagel s'avisa le 3 Décembre 1682. de proposer aux Etats de Hollande d'ordonner des quêtes générales pour les Huguenots François qui s'étoient réfugiés en Hollande. Cela fut aussitôt résolu & exécuté. On écrivit en même-tems à ceux 5 Octobre 1682. 3 Décembre 1682.

qui étoient restés en France, qu'on garderoit une partie de l'argent de ces quêtes pour ceux qui viendroient se réfugier en Hollande. Je mandai au Roi, que je ne savois de quel endroit du Royaume, ni comment; mais, que je savois que l'on comptoit qu'il en sortiroit beaucoup à la faveur des glaces; que le fils du Ministre Claude qui étoit allé faire un tour en France, en étoit revenu pour s'établir en Hollande.

Lettre du Roi du 3 Décembre 1682.

LE Roi me manda, qu'il vouloit faire envoyer par le Roi d'Angleterre le Comte de Sunderland en Hollande, & que comme il étoit bien assûré des bonnes intentions de Sunderland, il étoit bon aussi que je lui témoignasse, par un secret concert en toutes choses, la confiance que Sa Majesté avoit en lui. Il ajouta, qu'il avoit bien voulu consentir à la priere, que le Roi d'Angleterre lui en avoit faite, de demeurer engagé jusqu'au 15 de Janvier aux offres qu'il avoit faites de remettre à son arbitrage les différends qu'il avoit avec l'Espagne.

Idem.

SA Majesté me fit aussi savoir, que si je jugeois, que pour me donner plus de commerce & plus d'habitude au lieu où j'étois, il fût nécessaire que je rendisse de tems en tems quelque visite à la Princesse d'Orange, il me permettoit de le faire. Mais, comme on remettoit cela à ma discrétion, & que je savois les déclarations que le Prince d'Orange avoit faites au sujet du rasement des murailles d'Orange, je trouvai moyen de lui faire dire ce que j'en avois appris, comme une chose à laquelle je n'avois pas d'abord ajoûté foi; mais, que ce qui m'avoit depuis causé quelque doute, étoit, que ces déclarations, qu'on avoit rendu si publiques, n'avoient pas été désavoüées, comme il avoit fait autrefois lorsqu'on lui avoit imputé des discours à-peu-près semblables. Le Prince d'Orange répondit, qu'il avoit desavoüé autrefois de pareils discours qu'on lui avoit fait tenir; mais, que les choses n'étoient plus au même état; qu'il n'avoit pas dit précisément tout ce qu'on lui attribuoit, mais

17 Décembre 1682.

qu'il ne désavoueroit rien ; & que le public en croiroit tout ce qu'il voudroit : qu'il me serviroit en mon particulier, s'il en trouvoit l'occasion ; mais, qu'il ne feroit aucune civilité à l'Ambassadeur de France, & qu'on se moqueroit de lui en France s'il lui en rendoit quelqu'une. Le Roi ayant sû cette réponse, m'ordonna de m'abstenir d'aller chez la Princesse d'Orange.

LE Pensionnaire Fagel porta aux Etats-Généraux la résolution qu'il avoit fait prendre à la Province de Hollande de représenter fortement au Roi l'Angleterre les raisons qu'il y avoit de ne point souffrir que l'accommodement de l'Espagne se fît séparément de celui de l'Empire. Je ne rapporterai point les raisons qu'il en alleguoit, dont les principales étoient, que les Alliés entreroient d'abord en défiance les uns des autres ; que le Roi ne manqueroit pas de tourner ses armes contre ceux qui seroient les derniers à s'accommoder ; que ceux-ci ne pourroient plus être secourus par les autres ; & qu'ainsi le Traité, qui avoit été fait pour la defense commune deviendroit inutile. 24 Décembre 1682.

LE Prince d'Orange continuoit toûjours de dire, que les Etats ne hasardoient rien en demeurant dans les sentimens où ils étoient ; que le Roi n'attaqueroit point pour cela les Pays-Bas Espagnols ; que Sa Majesté Britannique l'appréhendoit encore plus que ne faisoient les Etats-Généraux ; & que si sa Majesté attaquoit les Pays-Bas, le Roi d'Angleterre ne pourroit se dispenser d'assembler son Parlement, & d'entrer en guerre contre la France ; & que les Etats verroient, que S. M. se relâcheroit s'ils vouloient tenir ferme dans leurs sentimens. Ce qui étoit de fâcheux, c'est que les délais, qu'on accordoit de tems en tems à la priere du Roi d'Angleterre, sembloient prouver ce que le Prince d'Orange avançoit aux Etats-Généraux. *Idem.*

ET il est vrai, que ces delais aiderent fort le Prince d'Orange à persuader plusieurs personnes d'Amsterdam, & particulierement le Sieur Heude, 7 Septembre 1682.

celui des Bourguemeſtres qui y avoit le plus de crédit, que les demarches qu'ils feroient procureroient des conditions plus avantageuſes à l'Empereur & à l'Eſpagne; & que, quand cela ne ſeroit point, & que les choſes ſeroient réduites à l'extrémité, ils ſeroient toûjours les maîtres d'entrer en guerre, ou de n'y pas entrer. D'ailleurs, quoiqu'ils viſſent bien que le Prince d'Orange n'avoit pas les intentions auſſi ſinceres pour la paix, qu'il le vouloit faire croire; & qu'il ne ſouhaitoit autre choſe que de voir la guerre allumée dans l'Europe; ils croyoient néantmoins, qu'il ne ſeroit pas en ſon pouvoir de les y engager: ainſi, ils s'imaginoient, que la complaiſance qu'ils auroient pour lui ne pouvoit être qu'utile à leurs Alliés, ſans leur pouvoir être préjudiciable à eux-mêmes.

24 Décembre 1682. LE Penſionnaire Fagel, qui faiſoit joüer toute ſorte de reſſorts pour donner au peuple de Hollande le plus d'éloignement qu'il lui étoit poſſible pour la France, ne ſe contenta pas des quêtes publiques qu'il faiſoit faire pour les Huguenots François: il fit ordonner, à tous les Miniſtres Prédicans de la Province de Hollande, de repréſenter avec exagération dans leurs Prêches ce que l'on faiſoit en France à ceux de la Religion Prétendue Réformée: il leur ordonna de déclarer, que les Etats avoient été tout prêts en 1672. de tomber dans les mêmes malheurs où étoient ceux de leur Religion en France; que Dieu les en avoit garantis; & qu'ils devoient mettre le tout pour le tout pour ſe mettre en état qu'un pareil deſaſtre ne leur arrivât pas une ſeconde fois, puiſque le principal but qu'on avoit étoit de détruire leur Religion. Un des Miniſtres Prédicans confia ceci à un de mes amis.

31 Décembre 1682. MESSIEURS d'Amſterdam, ayant montré beaucoup de foibleſſe à appuyer leur ſentiment touchant l'arbitrage, & s'étant contentés de dire leur avis, & de laiſſer faire enſuite au Prince d'Orange, & au Penſionnaire Fagel tout ce qu'ils avoient voulu; j'écrivis à Sa Majeſté, que j'avois pris la

liberté de lui mander plusieurs fois, que je croyois que s'ils se résolvoient jamais à parler avec vigueur dans l'Assemblée de Hollande, ce ne seroit qu'à la derniere extrémité, & lorsqu'ils se verroient sur le point d'entrer en guerre; que l'expérience venoit de faire connoître, que je ne m'étois pas trompé, non plus que les plus sages & les plus sensés de cette Republique, qui avoient toûjours dit, qu'il ne falloit rien espérer d'Amsterdam ni des Regens des autres Villes, à moins qu'ils ne fussent prevenus d'une crainte qui fût plus forte que celle qu'ils avoient du Prince d'Orange; car, s'ils n'étoient contraints par quelque chose de cette nature à s'enhardir eux-mêmes, ils ne se commettroient jamais avec le Prince d'Orange, ni avec le Pensionnaire Fagel. 31 Décembre 1682.

Le Prince d'Orange fit prier l'Empereur de s'accommoder avec le Tekely; & les Etats-Généraux écrivirent au Tekely, pour le presser de s'accommoder avec l'Empereur.

Les Resident des Etats-Généraux à Copenhague & à Hambourg, écrivirent si souvent & si affirmativement, que le Roi de Danemark équipoit une flote considerable, joint aux affaires du Holstein qui marquoient un dessein formé de la part du Danemark d'entreprendre quelque chose; qu'enfin les Etats-Généraux resolurent le 5 de Janvier 1683. d'équiper incessamment une flote de vingt-quatre Vaisseaux. 5 Janvier 1683.

On fut alors si animé en Hollande sur les faux rapports que faisoient les Huguenots François des mauvais traitemens qu'ils recevoient en France, que je fus averti qu'on tint un conseil secret pour chasser de la Province de Hollande tous les Religieux, & generalement tous les Prêtres, qui n'étoient pas natifs de Hollande. Le Pensionnaire Fagel ne fut point du tout porté pour cela: il se contentoit de se servir des relations qui venoient de France, pour faire tout le plus de mal qu'il pou- 7 Janvier 1683.

voit au Roi : mais, il s'opposa toûjours à ce que l'on vouloit faire contre les Catholiques de Hollande, soit que les intérêts du Prince d'Orange qui ne vouloit pas effaroucher les Catholiques Anglois le demandassent de la sorte, soit qu'il appréhendât un soulevement en Hollande, où les Catholiques sont en grand nombre, & ont également contribué avec les Protestans à l'établissement de la République, y ayant même eu au commencement les principales Charges sur-tout à Amsterdam.

7 Janvier 1683. LE Pensionnaire Fagel pria le Résident de l'Empereur de mander à son Maître, qu'on alloit proposer à l'Assemblée de Hollande de faire une recrue de seize mille hommes ; qu'on espéroit d'y réussir, puisque le Conseil des principales Villes y étoit disposé.

17 Décembre 1682. J'AVOIS mandé dès le mois de Décembre précédent, que les créatures du Prince d'Orange espéroient de pouvoir remettre l'Electeur de Brandebourg dans leurs intérêts. Je fis savoir au commencement de

7 Janvier 1683. Janvier 1683, que le Prince d'Orange se flattoit plus que jamais que cet Electeur changeroit bientôt de sentimens ; que M. Damerongue avoit dépêché un Courier directement au Pensionnaire Fagel ; & qu'apres le retour de ce Courier, il étoit parti lui-même de Berlin pour se rendre à la Haye ; & que Dickfeld avoit montré à un de ses amis intimes une lettre de M. Damerongue qui faisoit beaucoup espérer de M. l'Electeur de Brandebourg.

24 Janvier 1683. L'ENVOYÉ de Suede travailloit dans ce tems-là à faire ensorte que les Etats Généraux se mêlassent des affaires du Holstein : il faisoit ses instances avec d'autant plus de chaleur, qu'il étoit de son intérêt qu'ils fissent quelque-chose en faveur de la Suede pour adoucir le Roi son Maître, qui étoit fort mécontent de lui, parce qu'il lui avoit fait espérer que les Etats-Généraux l'aideroient d'argent & de vaisseaux.

Idem. CE Ministre ne pressoit pas moins vivement

l'Envoyé du Duc d'Hanover à la Haye dans le Traité d'Association.

DANS ce tems-là, le Pensionnaire Fagel fit grand bruit dans les Etats de Hollande de ce que Van-Buning lui avoit écrit que M. de Barillon avoit eu une copie de la réponse des Etats-Généraux au Roi d'Angleterre ; (dont j'ai fait mention le 24 Décembre 1684.) & que le Roi d'Angleterre en étoit informé avant que lui Van-Buning lui en eût parlé. Le Pensionnaire Fagel proposa de faire faire un serment à tous les Membres des Etats de Hollande, par lequel ils assûreroient sur les Evangiles qu'ils n'avoient point communiqué de pièces secretes depuis quatre ans. Cette proposition, faite par un subalterne à ses Maîtres, parut fort insolente. Il proposa ensuite d'offrir dix mille francs à celui qui découvriroit par qui j'avois ces pieces : mais, après qu'il eut jetté tout son feu, les choses en demeurerent-là 21 Janvier 1683.

QUOIQUE je me trouvasse obligé d'agir en toutes choses contre le Prince d'Orange, je ne laissois pas de tems en tems de faire sonder ses sentimens. J'obligeai un ami intime de Dickfeld de lui parler confidemment sur les engagemens que prenoit le Prince d'Orange contre le Roi. Dickfeld lui répondit, que le Prince d'Orange n'étoit pas encore non d'espérance de voir, ou un Racomodement général, ou une guerre générale ; & que, quand bien même ni l'un ni l'autre n'arriveroit, il n'avoit qu'à attendre tranquillement, & qu'on viendroit toujours à lui quand on en auroit affaire : & eût-il fait dix fois plus contre la France qu'il n'avoit fait, on oublieroit tout le passé dès qu'on auroit besoin de lui, & qu'il voudroit entrer dans les intérêts du Roi. *Idem.*

MALGRÉ les pressantes instances du Prince d'Orange, & les intrigues du Pensionnaire Fagel, l'état de guerre fut reglé pour l'année 1683. par la Province de Hollande, sans aucune nouvelle levée.

LE Roi m'ayant ordonné de faire faire réflexion aux principauxx des bien-intentionnés, que le Prin- *Idem.*

ce d'Orange se rendoit insensiblement maître de la République; je répondis à Sa Majesté que je ne laissois passer aucune occasion de leur faire connoître de quelle maniere ce Prince opprimoit leur liberté; que quelques-uns de ceux qui restoient encore, c'est-à dire de ceux qui auroient assez de courage pour agir, s'ils étoient secondés, m'etoient venus parler, il n'y avoit que quinze jours; mais, que je n'en avois pas importuné Sa Majesté, parce qu'ils ne m'avoient dit que ce qu'ils m'avoient continuellement représenté; c'est à savoir qu'ils n'étoient pas en état de rien faire d'eux-mêmes; qu'il y avoit trop de lâcheté dans leurs Compatriotes; & qu'on se tromperoit toujours, comme Van-Buning, qui étoit du pays, avoit fait à cette heure, tant qu'on croiroit que Messieurs d'Amsterdam agiroient pour la liberté de la République; qu'il falloit pour les y animer un peu de crainte du dehors; que le Prince d'Orange n'usant que d'un gouvernement violent & illégitime, il seroit bientôt abandonné, si les Etats voyoient qu'on leur offrît (cela s'entend par les voïes qu'ils m'avoient proposées autrefois) de rétablir leur Gouvernement; que ce ne seroit pas une affaire de deux mois, lorsque la conjoncture des affaires de Sa Majesté le permettroit, quoique ce qui s'étoit passé en France à l'égard de ceux de leur Religion rendît peut-être la chose plus difficile. Que Sa Majesté tenant par ce moyen les Etats dans sa dépendance, elle s'exempteroit pour toujours de beaucoup de grandes dépenses qu'elle faisoit au dehors de son Royaume, & qu'elle se serviroit de leur flote comme de la sienne, & donneroit aussi facilement la loi dans toutes les Mers qu'elle la donnoit sur la Terre; qu'à moins de cela, il arriveroit toujours ce qu'ils m'avoient dit autrefois, c'est à savoir, que malgré l'esprit de piax qui devroit régner dans la République, & malgré l'intérêt que MM. d'Amsterdam avoient d'être bien auprès de Sa Majesté, le Prince

d'Orange seroit assez le maître des Etats pour les porter à rompre toutes les mesures du Roi autant qu'il leur seroit possible, & enfin à lui faire la guerre lorsque cela lui conviendroit.

LE Roi d'Angleterre se déclaroit alors, que si les Etats vouloient porter les Espagnols à accepter l'arbitrage, il n'agiroit pas en arbitre, mais en médiateur, & prendroit l'avis des Etats-Généraux. Le Prince d'Orange, de son côté, poussoit les Espagnols à refuser l'arbitrage du Roi d'Angleterre, espérant que le Roi lassé de leur mauvaise conduite, entreroit en action, & qu'il auroit lieu par-là d'engager les Etats-Généraux dans la guerre. 22 Janvier 1683.

JE mandai, que j'avois découvert, que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, après avoir fait prêter un nouveau serment sur les Evangiles aux Etats de la Province de Hollande de garder le secret, leur avoient proposé de faire des Traités, par lesquels on conviendroit entre les Alliés des secours qu'ils seroient obligés de fournir de part & d'autre en cas de rupture. Je représentai, qu'on pouvoit aisément comprendre par cette affaire, quand on ne le sauroit pas d'ailleurs, le peu qu'on se devoit promettre de Messieurs d'Amsterdam, qui souffroient que sous prétexte du Traité d'Association qu'ils croyoient au commencement si innocent, les Etats-Généraux entrassent dans des Ligues, qui pouvoient attirer de si fâcheuses suites. *Idem.*

EN effet, j'écrivis l'ordinaire suivant, que les Députés d'Amsterdam & de quelques autres Villes s'étoient allarmés d'abord de cette proposition; mais, qu'après deux jours de contestation, ils y avoient acquiescé, & avoient consenti que les Etats-Généraux réglassent le nombre des troupes que chacun devoit fournir; que je croyois qu'on suivroit apparemment le projet que le Prince d'Orange avoit fait avec les Ministres Autrichiens & Suedois; savoir, que l'Empereur fourniroit six mille hommes, l'Espagne & les Etats-Généraux 25 Janvier 1683.

chacun huit mille, la Suede six mille, & l'Electeur de Saxe, les Ducs de Zell & d'Hanover, huit mille hommes à eux trois.

QUE les Etats de Hollande étoient aussi convenus, que les Etats-Généraux s'engageroient avec l'Espagne & avec la Suede de s'entre-secourir par mer, à condition que si c'étoit à l'Espagne & à la Suede à secourir les Etats, il leur seroit libre de recevoir ce secours en vaisseaux ou en argent. Que le nombre des vaisseaux, qu'ils devoient donner, étoit environ de douze vaisseaux de guerre chacun. Que les Espagnols demandoient de les pouvoir fournir en argent.

CETTE Résolution de la Province de Hollande étoit tenue fort cachée, & même lorsque j'en donnai avis, on ne l'avoit pas encore portée aux Etats-Généraux, croyant par-là m'en ôter la connoissance. Le Traité fut conclu & signé environ
11 Février 1683. quinze jours après. Je l'envoyai au Roi avec les articles secrets, le onze Février mil six cents quatre-vingts-trois.

25 Janvier 1683. QUOIQUE l'Envoyé d'Hanover déclarât, que tous ces Traités d'Association n'étoient que des amusemens inutiles, & qu'il falloit de bons Traités, par lesquels les Etats donnassent de l'argent; il ne laissoit pas cependant de vouloir bien entrer en négociation: mais, la Province de Hollande ne vouloit pas faire de Traité avec le Duc d'Hanover seul, & demanda que toute la Maison de Lunebourg s'y engageât.

VAN-BUNING, voyant que quelques-unes de ses lettres avoient déplu au Prince d'Orange, lui manda qu'il avoit toujours cru qu'on pouvoit faire un accommodement général, sans faire une Assemblée générale; mais que, puisqu'après les raisons qu'il avoit alléguées, les Etats étoient d'un autre sentiment, il s'y soumettoit volontiers, & cependant il demanda son congé, & on le lui donna. Il
4 Mars 1683. écrivit encore, avant que de partir d'Angleterre, quelques lettres qui se contredisoient toutes; &

changeant deux ou trois fois d'avis, il revint enfin au sentîment du Prince d'Orange.

JE donnai avis, que le Prince d'Orange & le Marquis de Grana, étoient convenus secretement, que si les troupes du Roi entroient sur les terres d'Espagne, le Marquis de Grana feroit marcher aussitôt des troupes Espagnoles, & que n'eut-il que deux cents hommes à opposer, il leur ordonneroit d'attaquer, afin qu'il y eut une guerre ouverte, & que les Etats-Généraux se trouvassent obligés d'y entrer. 28 Janvier 1683.

MYLORD Schaftbury mourut à Amsterdam le 3 Février 1683. de la goutte remontée; ainsi la protection que MM. d'Amsterdam lui donnerent, ne servit qu'à faire voir le peu de considération qu'ils avoient pour Sa Britannique. 4 Février 1684.

COMME les Etats avoient résolu d'armer vingt-quatre vaisseaux, je voulus être informé de l'état de leur Marine: j'envoyai pour cet effet en Zelande, & j'appris qu'il y avoit très-peu de vaisseaux, & en très-méchant ordre. Pour ce qui est de ceux de Hollande, je savois qu'ils étoient aussi en assez mauvais état. Cependant, pour en être parfaitement instruit, je fis écrire dans toutes les cinq Amirautés. 18 Février 1683.

M. Damerongue, Envoyé des Etats Généraux à Berlin, étant arrivé à la Haye, eut plusieurs conférences avec le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, & ne donna communication d'aucune chose aux Etats-Généraux. Je découvris seulement, par le moyen d'un Bourguemestre d'Amsterdam, qu'il avoit été dans leur Ville, & qu'ayant dîné avec deux ou trois Bourguemestres sur qui rouloient toutes les affaires, & dont celui qui me parloit en étoit un, il leur avoit témoigné, apres beaucoup d'autres discours, que l'Electeur de Brandebourg entreroit absolument dans tous les intérêts de l'Etat, si on pouvoit l'assurer de la survivance des Charges du Prince d'Orange, pour le Prince Loüis, second fils de la 8 Février 1683. 11 Février 1683.

premiere femme de l'Electeur de Brandebourg: mais, ces Messieurs-là ayant paru assez indignés de cette proposition, on n'avoit pas poussé cette affaire plus loin. Le Prince d'Orange s'attendoit à ce refus: c'est ce qui l'engagea à consentir que M Damerongue fît cette démarche, sachant bien qu'il feroit paroître beaucoup de bonne intention à M. l'Electeur de Brandebourg, sans qu'il lui en coûtat rien.

18 Février 1683. M. Damerongue, qui n'avoit fait cette démarche que par maniere d'acquit, poursuivit sa véritable négociation: j'en fus informé par un homme, en qui je pouvois prendre une entière confiance, qui m'apprit que M. Damerongue avoit assûré M. le Prince d'Orange, & les Régens d'Amsterdam, qu'il avoit parole de M. l'Electeur de Brandebourg, qu'il feroit un Traité de neutralité avec les Etats-Généraux, & même qu'il pourroit bien entrer dans le Traité d'Association, pourvû qu'on le satisfît sur le dédommagement de ce que le pays de Cleves avoit souffert par les armes du Roi, à quoi les Etats s'étoient obligés par un Traité; & sur le payement du reste des subsides qu'il prétendoit lui être dûs jusqu'au jour qu'il avoit fait sa paix particuliere, les Etats ne lui en voulant donner que jusqu'au jour

25 Février 1683. qu'ils avoient signé la leur. M. le Prince d'Orange travailla fortement à cette affaire, & la Province de Hollande résolut de donner satisfaction à l'Electeur de Brandebourg, dont les prétentions montoient à neuf cents mille écus: mais elle n'y consentit qu'à la charge qu'il entreroit dans le Traité d'Association, ou au moins qu'il feroit un Traité de neutralité. On ne decida pas néantmoins si on les payeroit en tout ou en partie: on donna seulement ordre à M. Damerongue d'entrer en composition là-dessus. La négociation traîna long-tems, M. l'Electeur de Brandebourg & le Prince d'Orange se tenant fermes, ou se relâchant de tems en tems suivant qu'ils avoient besoin l'un de l'autre. Enfin, on convint au mois d'Août 1683. de quatre cents mille écus pour toutes les prétentions de cet Electeur sur

les Etats-Généraux, qui s'engagérent à payer cinquante mille ecus dans un an, autres cinquante mille écus dans deux ans, & les trois cens mille écus restans dans dix autres années à raison de trente mille écus par an. Cependant, ce Traité ne fut pas signé dans le mois d'Août, & ce n'est qu'en l'année 1685 qu'il fut entierement consommé : mais comme il n'y eut point de changement à ce qui avoit été réglé en 1683. je ne rapporterai point tous les avis que je donnai au Roi depuis la fin de 1682. jusqu'en 1685. de l'intelligence qui continuoit toujours entre l'Electeur de Brandeqourg & le Prince d'Orange, malgré les démonstrations que cet Electeur faisoit pendant tout ce tems là de vouloir être entierement dans les interêts de Sa Majesté. L'Electeur de Brandebourg n'en demeura pas à ce Traité par lequel les Etats composoient sur le subside & sur le dédommagement du Pays de Cleves. Il exécuta en 1685. la parole qu'il avoit donnée long-tems devant au Prince d'Orange de faire une alliance plus étroite avec les Etats Généraux ; car sous prétexte de proroger de douze années le Traité de 1678. qui devoit expirer en 1688. il prit de nouveaux engagemens avec eux dès l'année 1685. comme je le dirai dans la suite.

LE Prince d'Orange n'ayant pu obtenir qu'on fit de nouvelles levées, ni même des recrues, fut enfin obligé de consentir dans le mois de Mars, que le réglement de l'état de guerre qui avoit été fait dès le mois de Janvier précédent pour l'année 1683. fut executé : ainsi, il demeura sur le pié de l'année 1682. qui contenoit la recrue de douze mille hommes que l'on avoit faite au commencement de cette année-là. 4 Mars 1683.

JE mandai au Roi, que je ne pouvois croire que le Prince d'Orange ne connût bien, que dans la situation où étoient les choses, il n'étoit pas en état de résister à Sa Majesté ; mais, qu'il ne se soucioit gueres que les Espagnols perdissent quatre Places, ni que ses Alliés fussent battus, pourvu que *Idem.*

la guerre recommençât. Il croyoit, qu'elle ne pouvoit durer long-tems, sans que le Roi d'Angleaerre se trouvât forcé par ses propres Sujets à rompre avec Sa Majesté; que c'étoit dans cette confiance, qu'il vouloit hasarder le tout pour le tout; qu'il espéroit que le Roi d'Angleterre l'aideroit malgre lui à faire la guerre avec avantage, ou que ce Prince se perdroit; & que ce seroit un moyen court & facile pour monter sur un Throne qu'il en avoit épousé la présomptive Héritiere.

4 Mars 1683. M. Heinsius, Pensionnaire de Delft, après avoir réfusé très-long-tems d'aller en Fraéce, au sujet du rasement des murailles d'Orange, fut enfin obligé d'accepter cet emploi: & comme il me vint voir avant son départ, je lui dis, que j'étois fâché qu'un aussi honnête homme que lui, & qui avoit de si bons sentimens, eut été chargé d'une pareille commission; puisque je ne doutois pas que le voyage qu'il alloit faire ne fût fort inutile; & comme il étoit Pensionnaire de Delft, qui avoit résisté avec plus de fermeté au Prince d'Orange que pas une autre Ville, je lui témoignai, que le Roi connoissoit son mérite & ses bons sentimens, & que je le priois de n'avoir aucun chagrin, s'il n'avoit pas beaucoup d'agrément dans son emploi; qu'il ne devoit l'attribuer qu'au sujet de la commission qui lui étoit donnée; qu'il savoit bien lui même qu'il ne pouvoit pas réussir; & comme il n'auroit aucune part au refus auquel il devoit s'attendre, je le priois de n'en prendre point au chagrin que le Prince d'Orange en auroit. Il parut entrer dans mes raisons, & me promit de ne se pas inquiéter de ce qui pourroit arriver, s'attendant bien à ne pas réussir. Néantmoins, il est revenu de cet emploi autant ennemi de la France, & autant attaché au Prince d'Orange, qu'il avoit été avant son départ opposé à ce Prince, & attaché aux intérêts du Roi; & ainsi on a perdu un homme qui est à cette heure Pensionnaire des Etats de Hollande.

Pour ce qui eſt du Prince d'Orange, lorſqu'il 13 Mars
pprit à Diren, où il étoit à la chaſſe, la réponſe 1683.
ue le Roi avoit faite au Sieur Heinſius, & qu'il
ût que le Roi d'Angleterre ne le ſoûtenoit pas
ans cette affaire, il ne fut pas maître de lui, &
ut deux jours dans un ſi violent chagrin, que per-
onne, pas même la Princeſſe d'Orange, n'oſoit l'ap-
rocher. Il redit pluſieurs fois dans ce tems-là ce
u'il avoit déja dit, que le Roi de France ſauroit
n jour ce que c'étoit d'avoir outragé un Prince
l'Orange.

Van-Buning arriva dans ce tems-là d'Angleterre. 19 Mars
1683.

Les Etats-Généraux réſolurent de ne mettre à la *Idem.*
ner que ſeize vaiſſeaux des vingt-quatre qu'ils fai-
oient équiper, & de garder les huit autres pour
ne ſaiſon plus avancée. J'envoyai un mémoire
xact de l'état où ils étoient.

Je mandai au Roi, que ſi on vouloit faire une 25 Mars
érieuſe réflexion ſur la conduite de Meſſieurs d'Am- 1683.
erdam, on trouveroit, que, bien loin que cette
Ville fît bien du bien à la République, en témoi-
nant comme elle faiſoit ſi ſouvent de bons ſenti-
nens, elle faiſoit au contraire beaucoup de mal;
arce qu'elle propoſoit preſque tout ce qu'on pou-
oit propoſer d'avantageux pour le bien public, &
uis elle s'en déſiſtoit; de ſorte qu'elle ôtoit aux
utres l'eſpérance de pouvoir faire réuſſir des pro-
oſitions qui étoient echoüées entre les mains de
a plus puiſſante Ville des Etats. Auſſi il ſembloit
ue ceux qui étoient dans la Régence d'Amſter-
am ne faiſoient ces ſortes de propoſitions, que
our ſatisfaire à leurs anciennes maximes, & à l'eſ-
rit du peuple qu'ils contentoient en quelque façon,
en leur faiſant voir que ce n'étoit pas leur faute, ſi
es Etats ne prenoient pas de meilleures réſolutions.

Quelques-uns des bien-intentionnés ne conſer- *Idem.*
voient plus tant de commerce avec moi qu'ils en
avoient eu autrefois, principalement ceux qui
avoient quelque Charge, non qu'ils euſſent changé
de ſentiment, mais parce qu'ils ne prévoyoient pas

qu'ils puſſent apporter aucun remede à l'état de leur Gouvernement, s'ils n'etoient ſecourus au dehors; & comme ils voyoient que la diſpoſition des affaires préſentes de l'Europe ne le pouvoit permettre, & qu'ils n'eſpéroient même pas dans des conjonctures plus favorables de pouvoir être aidés de de la maniere qu'ils le croyoient néceſſaire, ils ne jugeoient pas non plus à propos de ſe perdre inutilement, & de ſe mettre en but au Prince d'Orange & à ſes créatures.

19 Mars 1683. J'AJOUTERAI à cela, que ceux des bien-intentionnés à qui je parlois encore quelquefois ne me diſoient autre choſe, que ce qu'ils m'avoient ſi ſouvent répété, & qu'ils étoient plus perſuadés que jamais, que quand la paix ſeroit affermie entre le Roi & l'Empereur, Sa Majeſté viendroit aiſément à bout de ce qu'ils avoient propoſé autrefois; que je n'avois pas eu l'honneur d'en rien mander à Sa Majeſté, parce qu'il n'y avoit rien en cela de nouveau; mais que je ne pouvois m'empêcher de lui rendre compte de ce que deux perſonnes venoient de me dire ſur ce même ſujet: l'un étoit un Député de Friſe, l'autre le Réſident de Munſter; que le premier ne m'avoit jamais rebattu autre choſe pendant plus de deux ans, ſinon, que ſi Sa Majeſté faiſoit quelque demarche dans le voiſinage des Etats, elle donneroit lieu au Prince d'Orange de faire en Hollande tout ce qu'il voudroit; qu'il n'y avoit d'autre ſalut pour la République, ſinon, que Sa Majeſté n'entreprît rien; que les Etats ne vouloient point la guerre, & que le Prince d'Orange ne les y porteroit jamais; qu'il falloit laiſſer faire Meſſieurs d'Amſterdam, que leur intérêt, que celui des Provinces de Friſe & de Groninningue, & généralement de toutes les Provinces, les obligeroit bien à la fin à agir d'elles-mêmes pour remettre les choſes ſur le pié où elles devoient être. Que le Réſident de Munſter m'avoit ſouvent tenu à-peu-près le même diſcours, qu'il appréhendoit autant la guerre qu'on le

qu'on le pouvoit faire à cauſe de ſon emploi, & encore plus parce qu'étant marié en Hollande, une guerre le ruineroit; mais que l'un & l'autre, m'étant venu voir ſéparément, m'avoient avoüé qu'ils reconnoiſſoient avoir été dans l'erreur; que ſi Sa Majeſté, lorſque l'état de ſes affaires le lui permettra, venoit avec de puiſſantes forces, & déclaroit aux Etats, qu'elle avoit ſujet d'être mal ſatisfaite de leur gouvernement, & qu'étant informée d'ailleurs du peu de liberté qu'ils avoient dans leurs ſuffrages, elle ne faiſoit avancer ſes Troupes, que pour remettre les Provinces dans leurs anciens droits; qu'elle demandoit que les Etats-Généraux s'aſſemblaſſent, (car il y a plus de quarante ans qu'ils n'ont été aſſemblés, ce ne ſont à cette heure que de ſimples Députés des Provinces,) & qu'elle vouloit qu'ils puſſent délibérer avec une pleine & entiere liberté, ſur ce qu'ils jugeroient être des intérêts de la République: ils m'avoient dit l'un & l'autre, que, dans le mécontentement qu'on avoit du Prince d'Orange, qui gouvernoit entierement contre les Lois fondamentales de la République, les Etats ſeroient très-aiſes d'être délivrés d'une pareille ſervitude, & ſe rangeroient bien vîte à ce que Sa Majeſté ſouhaiteroit d'eux. Je deſirai de ſavoir pourquoi ils avoient changé de ſentiment, & ſur quel fondement ils me tenoient un pareil diſcours. Le Député de Friſe me dit, qu'il avoit connu par expérience, que tout ce que Sa Majeſté avoit fait pour ne point donner d'ombrage aux Etats Généraux avoit ſervi au Prince d'Orange à leur faire faire de fauſſes démarches: qu'il avoit vû dans les déliberations ſecretes, qu'il n'y avoit que la crainte qui faiſoit quelque impreſſion ſur leurs eſprits: & comme elle étoit entierement diſſipée, ils avoient pris hardiment toutes leurs réſolutions depuis un an. Le Réſident de Munſter me dit, qu'il me rapportoit ce Diſcours ſur ce qu'il avoit oüi de pluſieurs Députés

de Hollande ; c'eſt-à-dire, de ceux mêmes du Gouvernement préſent. En effet, cela avoit été le ſujet de quelques entretiens des principaux de l'Etat; & il ſembloit alors, que les moyens violens, dont le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ſe ſervoient tous les jours pour extorquer des Etats ce qu'ils vouloient, euſſent ouvert les yeux à beaucoup de gens, & leur euſſent fait voir une vérité qui n'étoit autrefois connue que des perſonnes les plus éclairées. Je voulois faire voir par-là au Roi, que c'étoit une choſe bien vraie & bien ſenſible; puiſque des gens timides & éloignés par leur propre intérêt comme ceux qui m'avoient parlé, d'avoir de pareils ſentimens, en étoient ſi fortement perſuadés.

29 Mars 1683. JE mandai, que j'avois découvert le commencement d'une negociation fort ſecrete que l'Envoyé de Suede avoit entamée avec le Penſionnaire Fagel; qu'il lui avoit demandé d'abord des ſubſides, & qu'il s'étoit après réduit à une ſomme une fois payée pour le paſſage des Troupes Suedoiſes en Allemagne; & que le Penſionnaire Fagel l'avoit refuſé, n'oſant pas ſe charger d'en faire la propoſition aux Etats.

JE ne rapporterai point ici les différentes propoſitions qui furent faites entre l'Envoyé de Suede, celui d'Hanover, les Etats-Généraux, & l'Electeur de Saxe, chacun cherchant dans cette union commune ſes intérêts particuliers; parce que cela ſeroit d'une trop grande diſcuſſion, & inutile pour la ſuite de ces Mémoires.

15. Avril 1683. MESSIEURS d'Amſterdam firent la propoſition de preſſer les Eſpagnols d'accepter l'arbitrage: le Prince d'Orange s'emporta fort contr'eux, & agit avec ardeur auprès des Etats de Hollande, pour empêcher qu'elle ne fût acceptée. Il exhorta les Députés des Villes à tenir cette négociation ſecrete, & ſur-tout que l'Ambaſſadeur de France n'en eût point de connoiſſance; de peur qu'il ne fît ſavoir au Roi ſon maî-

tre la division qui étoit parmi eux. En effet, les créatures du Prince d'Orange craignoient fort, que leurs Alliés ne fussent découragés de voir que Messieurs d'Amsterdam étoient dans ces sentimens-là: cependant, il faut que j'avoüe, qu'ils les soûtenoient avec beaucoup de foiblesse, comme ils avoient fait à l'égard de toutes les resolutions qu'ils avoient prises. C'est ce qui obligea Messieurs de Delft, lorsqu'ils leur firent des réproches de ce qu'ils les avoient abandonnés dans cette occasion, de leur répondre qu'ils n'avoient osé se fier à eux, puisqu'après s'être donné parole réciproquement lors du blocus de Luxembourg, qu'ils ne consentiroient jamais à donner huit mille hommes, la Ville d'Amsterdam avoit abandonné celle de Delft, qui avoit persisté seule trois semaines durant à refuser de donner aucun secours aux Espagnols. Cette réponse de Messieurs de Delft me donne lieu de mettre ici la raison, que le Lecteur cherchera sans doute, pour laquelle une Ville aussi puissante qu'Amsterdam, & qui par consequent en devoit entraîner beaucoup d'autres dans ses sentimens, se trouvoit souvent seule de son avis, & étoit presque toûjours abandonnée de toutes les autres, même dans les affaires où elle disputoit pour les intérêts de la République. Cela venoit de ce que depuis la mort des Sieurs Hooft & Valkenir, Bourgemestres d'Amsterdam, tous deux fort zélés Républicains & fort fermes, le Gouvernement de cette Ville étoit tombé en des mains très-foibles. Ainsi, quoique les intérêts d'Amsterdam fussent toûjours les mêmes, ils n'étoient plus soûtenus avec la même vigueur; de sorte que les autres Villes ayant adhéré en quelques occasions aux sentimens de Messieurs d'Amsterdam, ils en avoient été abandonnés, & étoient demeurés exposés au ressentiment du Prince d'Orange, qui peut aisément s'en venger, puisqu'il choisit les Bourguemestres de toutes les Villes des Hollande, sur la présentation qu'on lui fait de plusieurs personnes, excepté dans Amsterdam, 30 Avril 1682.

25 Avril 1683. JE fus averti, que les Etats-Généraux avoient donné des ordres secrets aux cinq Amirautés de faire faire une perquisition fort exacte de l'état des Navires de la République : que les rapports qui en avoient été faits portoient tous également qu'il n'y avoit pas un seul vaisseau en état de tenir la mer plus de deux mois ; & qu'ils étoient si délabrés, que les Charpentiers offroient d'en refaire de neufs de l'argent qu'il faudroit donner pour les raccommoder, en leur fournissant seulement par-dessus cela tout le fer qu'il falloit pour la construction d'un vaisseau.

Idem. LE Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel avoient négligé à dessein la Marine des Etats-Généraux, parce qu'ils affoiblissoient par-là les forces de mer de la République, qui devenoit inférieure à l'Angleterre, que le Prince d'Orange comptoit déja comme à lui ; outre qu'il étoit de son intérêt de se fortifier par les Armées de terre, & qu'il ne lui étoit pas aisé de faire faire ces deux dépenses à la fois. Et comme il étoit du service du Roi d'être particulie-

26 Avril 1683. rement informé de l'état de la Marine des Etats-Généraux, je trouvai moyen d'avoir un mémoire exact de tous les vaisseaux qui étoient dans les cinq Amirautés, de leur grandeur, de l'année qu'ils avoient été bâtis, de leur bonté, & de la force des équipages de ceux qu'on armoit.

CEPENDANT, l'Envoyé de Suede demandoit toûjours avec instance des vaisseaux des Etats, & quatre cents cinquante mille livres une fois payés pour faciliter le passage des Troupes Suedoises en Allemagne.

3 Mai 1683. LE Sieur Witsendorf, Envoyé d'Hanover, partit enfin de la Haye sans avoir signé de Traité avec les Etats-Généraux, parce qu'on ne lui avoit pas voulu donner des subsides. Il dit dans les dernieres conférences, que le Roi se moqueroit bien de tous leurs Traités d'Association, & de leurs signatures, quand elles ne seroient pas accompagnées de forces suffisantes ; que ce n'étoit point des papiers, ni cette

quantité de Traités qu'on devoit opposer à Sa Majesté, mais de bonnes armées; & que quand on conviendroit de quelque chose là-dessus, son Maître entreroit volontiers dans le Traité.

L'ENVOYÉ de Saxe ne voulut rien conclurre non plus, disant qu'il avoit ordre de ne signer qu'après que l'Envoyé d'Hanover auroit signé.

CEPENDANT, j'étois alerte pour voir si les Etats ne donneroient point leurs vaisseaux pour transporter les Troupes Suedoises en Allemagne, ou pour les escorter; car l'engagement, que le Comte de Roye prit alors au service du Danemark, fit encore plus croire qu'on avoit fait auparavant, qu'on alloit attaquer la Suede.

L'AFFAIRE de Bantam survint dans ce tems-là: mais, comme les négociations qu'on fit à ce sujet n'eurent aucuns succès, je n'en parlerai point: il suffit de savoir, que les Etats-Généraux ne donnerent aucune satisfaction au Roi d'Angleterre, & qu'il le souffrit patiemment.

L'ENVOYÉ d'Espagne, de concert avec le Prince d'Orange, proposa aux Etats-Généraux de faire une Assemblée générale à la Haye pour terminer tous les différends que le Roi avoit tant avec l'Empire, qu'avec l'Espagne; & le Prince d'Orange, avec le Pensionnaire Fagel, ajoûtérent à cela, qu'il falloit demander au Roi d'Angleterre, qu'il voûlut bien en être le médiateur. 13 Mai 1683.

VAN-BUNING changea alors entierement d'avis pour la sixieme fois, & témoigna Prince d'Orange, qu'il étoit tout-à-fait convaincu, qu'il avoit raison, & qu'il ne falloit plus parler de l'arbitrage du Roi d'Angleterre sur les différends des Espagnols, mais d'une Assemblée générale, avec la médiation de ce Prince. Je l'écrivis au Roi; & je lui mandai, que si j'avois soupçonné qu'il y avoit de la fourbe dans ce dessein dont on ne faisoit confidence qu'à demi à Messieurs d'Amsterdam, je pensois qu'il n'y en avoit pas moins dans une proposition qu'un nommé 17 Mai 1683.

Morlot, homme dévoüé au Prince d'Orange, m'étoit venu faire; qu'il m'avoit dit, que j'avois toûjours paru souhaiter que le Prince d'Orange rentrât dans l'honneur des bonnes graces de Sa Majesté; qu'il avoit vû jusqu'à cette heure un grand éloignement à y pouvoir réüssir; mais que M. Dickfeld lui ayant confié qu'on alloit terminer tous les démêlés par une Assemblée générale, il avoit songé que le Prince d'Orange pourroit avoir en cela des occasions, sans manquer à ce qu'il dévoit à ses Alliés, de faire avoir satisfaction à Sa Majesté; qu'il ne me disoit point cela sans fondement, & sans être bien informé que ce Prince ne pouvoit, ni par honneur, ni par son propre intérêt, faire des avances; mais, que quand il sauroit les intentions de Sa Majesté, il pourroit s'y conformer en de certaines choses; que ceci n'étoit point une affaire pressée; mais, que j'y fisse réflexion, pour m'en servir en tems & lieu. Je demandai à Sa Majesté comment je me devois conduire dans cette affaire.

Mai 583.

UN homme du Conseil d'Amsterdam me fit avertir, qu'on y avoit non-seulement résolu de ne consentir à aucune chose qui fût capable de troubler la paix; mais encore, qu'ils avoient donné par écrit des protestations aux Etats de Hollande, par lesquelles ils avoient déclaré, que si les Etats-Généraux se trouvoient engagés dans la guerre faute d'avoir accepté l'arbitrage, ou faute d'être entrés dans les propositions faites par le Roi, ils ne contribueroient en rien pour les frais de cette guerre. Je mandai, que cet acte étoit bon à être semé dans les Cours étrangeres, où l'on feroit bien persuadé après cela, qu'il n'y auroit pas de grands secours à espérer des Etats-Généraux, si la guerre venoit à s'allumer; mais, que c'étoit toute l'utilité qu'on en pouvoit tirer; car, il n'y avoit aucun fonds à y faire, ceux d'Amsterdam se laissant entrainer sous le spécieux prétexte de la paix, à tout ce qui les pouvoit conduire à la guerre.

J'ENVOYAI au Roi l'état particulier de la flote

tel qu'il avoit été propoſé aux Etats-Généraux. 14 Mai
Le Prince d'Orange, & le Penſionnaire Fagel, allerent dans toutes les Amirautés, pour preſſer cet armement. Ce qui avoit le plus porté les Etats-Généraux à y conſentir, étoit l'armement du Roi de Danemark, & encore plus les diſcours que tenoient les Danois. Et il eſt vrai, que le Danemark, ſe voyant appuyé par la France, parloit comme 27 Mai
ſi la guerre etoit inévitable: en effet, il la ſouhaitoit fort; & ce diſcours avoit alarmé les Etats-Généraux, ſur quoi je pris la liberté d'écrire au Roi, que rien ne pouvoit porter Meſſieurs d'Amſterdam à agir vigoureuſement pour la paix, que la forte appréhenſion d'une guerre prochaine, mais qu'il leur falloit laiſſer en même-tems entrevoir une porte pour ſortir de ce danger; que quand même cette porte ne ſeroit pas fort honorable, ils paſſeroient; mais de leur faire croire que la guerre étoit entierement reſolue contre leurs Alliés, & même contre eux, comme on le faiſoit entendre en Danemark, cela ne ſervoit qu'à les faire armer plus puiſſamment.

CEPENDANT, la Province de Friſe avoit déclaré, qu'elle ne conſentoit à cet armément, qu'à la charge qu'une autre payât ſa quote part, puiſqu'elle n'avoit pas d'argent pour faire les avances: la Province de Groningue l'avoit refuſé tout-à-fait, & ceux de Zelande pareillement: & pour celle de Hollande on ne pouvoit avoir de plus de ſix mois le fonds que l'on y deſtinoit; qu'ainſi, il falloit que quelqu'un en fît les avances. Toutes ces circonſtances, que je mandois tous les jours, faiſoient bien voir, que ces Meſſieurs-là n'agiſſoient que par force & à contre-cœur: mais, malgré tout cela, le Prince d'Orange fit huit jours après, c'eſt à-dire le 21 de Mai travailler fortement à l'équipement de la Flotte.

JE mandai, auſſi que le Prince d'Orange n'avoit 27 Mai
rien propoſé à l'égard de la deſtination de ces vaiſſeaux: mais que j'appréhendois, que quand

la flote fercit prête, il ne tenât de l'envoyer en Suede : cela me fit prendre toutes les précautions poſſibles auprès des bien-intentionnés, & auprès d'Amſterdam, pour l'empêcher, en leur faiſant voir les ſuites infaillibles qu'auroit l'envoi de cette flote dans la mer Baltique; & ils m'aſſurerent tous poſitivement, qu'ils n'envoyeroient jamais leur flote en Suede, pour faciliter le paſſage des Troupes; & il eſt vrai, que le Prince d'Orange n'oſa jamais le leur propoſer.

31 Mai 1683. Ce Prince ſouhaitoit fort, que Van-Buning retournât en Angleterre : mais, il ne vouloit pas l'y envoyer, à moins que Van-Buning ne fût confirmé dans de certains ſentimens, où il le trouvoit toûjours chancelant, non-ſeulement par le caractere de ſon eſprit inconſtant & léger, mais encore parce que bien que Van Buning tâchât de ſe raccommoder avec le Prince d'Orange, il ne vouloit plus ſe broüiller avec MM. d'Amſterdam.

4 Juin 1683. J'allai dans ce tems-là à Amſterdam, ſous prétexte d'y voir des marchandiſes des Indes, & je parlai à un homme du Conſeil avec qui j'étois en commerce; il me dit, que la Ville d'Amſterdam avoit fait au delà de ce qu'on auroit pu croire; qu'elle avoit arrêté tout court des réſolutions qu'on étoit prêt de prendre, qui auroient engagé les Etats dans une guerre inévitable, & qu'on avoit tourné les affaires tout d'un autre côté. Il me confia dans le dernier ſecret, que le Prince d'Orange

10 Juin 1683. avoit eu ordre des Etats Généraux de déclarer au Marquis de Grana, qu'ils ne vouloient pas s'embarraſſer des affaires de toute l'Europe ; & que comme ils prenoient celles des Pays-Bas Eſpagnols fort à cœur, ils ſouhaitoient que les Eſpagnols ſongeaſſent ſérieuſement à s'accommoder ſans s'opiniâtrer plus long-tems à tenir leurs intérêts inſéparablement unis à ceux de l'Empire ; ſur quoi le Marquis de Grana avoit répondu que le Roi d'Eſpagne perdroit plutôt les Pays-Bas, que de ſe ſeparer de l'Empereur. Ce Bour-

guemestre me confia aussi que le Prince d'Orange, avoit eu ordre de dire encore au Marquis de Grana, que puisque les Espagnols n'avoient pas voulu accepter les conditons offertes par Sa Majesté, les Etats-Généraux n'étoient, ni en volonté, ni en pouvoir, d'entrer en guerre avec le Roi, quand même il attaqueroit les Pays-Bas Espagnols, quelque intérêt qu'ils eussent à la conservation de cette barriere, & qu'ils ne leur donneroient aucun secours que celui des huit mille hommes; que la réponse du Marquis de Grana sur cet article avoit été, que le Roi d'Espagne étoit en état avec ces huit mille hommes de défendre les Pays-Bas Espagnols. Ce Bourguemestre connoissoit assez par quel esprit cette réponse avoit été faite: & il m'avoüa, que le Prince d'Orange étoit un mauvais négociateur de paix; mais, qu'il avoit souhaité d'y aller à la place du Pensionnaire d'Amsterdam qui devoit avoir cette commission. Je témoignai à ce Bourguemestre, que la déclaration faite aux Espagnols ne servoit de rien lorsque le Roi n'en étoit pas informé par les Etats; parce que Sa Majesté, ne sachant point leurs bonnes dispositions, agiroit dans la croyance où elle étoit avec raison, que le Prince d'Orange engageroit toujours les Etats à entrer dans les intérêts des Espagnols; outre qu'il y avoit apparence que les Espagnols étoient persuadés, que ces menaces, que le Prince d'Orange leur faisoit à l'oreille, n'étoient pas sérieuses, & qu'apparemment il leur en avoit ôté lui-même toute la peur; mais, que si les Etats-Généraux vouloient tout de bon empêcher que la guerre ne commençât, il falloit, au lieu d'une menace sourde & secrete, faire une déclaration formelle & autentique aux Espagnols, & leur témoigner, que si après cela ils ne s'accommodoient point, les Etats notifieroient leur résolution à Sa Majesté, afin de ne se pas attirer de gayeté de cœur une guerre qu'il ne tenoit qu'aux Espagnols de leur faire éviter: il demeura assez d'accord de cet expédient, & me tó- 4 Juin 1683.

moigna, qu'il le communiqueroit à M. Heude comme une penſée qui lui étoit venue; mais, qu'il appréhendoit que M. le Prince d'Orange n'empêchât l'exécution d'un ſi bon deſſein. Il me dit auſſi, qu'il avoit été réſolu, en cas que la Suede fût attaquée, de faire beaucoup de bons offices, & enſuite d'envoyer le ſecours ſtipulé par l'Aſſociation, ſans entrer en rupture.

4 Juin 1683. JE mandai au Roi, que je le ſuppliois très-humblement de me permettre de lui repréſenter, qu'il n'y avoit que la forte appréhenſion d'avoir la guerre, qui avoit obligé les Régens d'Amſterdam à faire des démarches auſſi conſidérables que celles qu'ils venoient de faire; & que jamais ces Meſſieurs-là n'avoient pris de réſolution vigoureuſe, que quand ils avoient cru que les menaces qu'on leur faiſoit étoient ſérieuſes; que le Conſeil d'Amſterdam avoit été perſuadé, que la guerre étoit réſolue contre la Suede vers le 15 du mois de Juin, & enſuite contre eux s'ils s'en mêloient; & que la premiere choſe qu'ils avoient faite avoit été de faire à l'Eſpagne la déclaration ci-deſſus, & de prendre, à l'égard de la Suede, la réſolution dont j'avois l'honneur de rendre compte à Sa Majeſté.

7 Juin 1683. TROMP ſe broüilla avec le Prince d'Orange ſur le choix de quelques Officiers de Marine qu'il avoit demandés pour ſervir ſous lui: & les choſes allerent ſi loin, qu'il ne commanda pas la flote, & n'a point ſervi depuis ce tems-là, ne s'étant raccommodé avec le Prince d'Orange, que ſix ſemaines avant ſa mort.

10 Juin 1683. CETTE diſgrace de Tromp ne rendit le Prince d'Orange que plus diligent à faire équiper la flote: il y faiſoit travailler jour & nuit, avec une application incroyable, il alloit dans toutes les Amirautés viſiter les vaiſſeaux: mais, quoiqu'il eût fait mettre des Gardes pour empêcher qu'on ne montât dans les vaiſſeaux de guerre, j'avois néantmoins découvert par des Charpentiers, & par des Officiers de Marine, qu'on les avoit réparés ſeulement au dehors

le plus promptement qu'on avoit pû, & qu'il y en avoit beaucoup qui étoient encore fort gâtés en dedans, & même quelques-uns, où l'on étoit obligé de se servir fréquemment des pompes, à cause de la grande quantité d'eau qui y entroit.

CEPENDANT, le Prince d'Orange ne s'étoit point encore expliqué sur la destination de cette flote, & on n'en avoit pas parlé dans le Conseil des Villes de Hollande. Il y avoit néantmoins quelque apparence, qu'il avoit dessein de l'envoyer en Suede, quoique Messieurs d'Amsterdam se fussent déclarés qu'ils n'y consentiroient jamais; &, j'appréhendai, qu'il ne l'emportât en cette occasion comme il avoit fait en beaucoup d'autres; d'autant plus qu'il étoit bien plus aisé quand cette flote seroit une fois au Texel, d'en faire régler la destination, qu'il ne lui avoit été d'en faire faire l'armement. 21 Juin 1683.

MAIS, dans le tems qu'on étoit occupé en Hollande à équiper une flote, on fut bien surpris d'apprendre, que M. de Barillon avoit déclaré au Roi d'Angleterre, que le Roi vouloit faire passer une Escadre de quatorze vaisseaux dans la mer Baltique. Cela détermina le Pensionnaire Fagel à marquer comme un des points de convocation de la prochaine Assemblée de Hollande, qui se devoit tenir le 13 de Juillet, de faire de nouvelles levées aussi-bien qu'un plus grand armement de mer. 24 Juin 1683. 17 Juin 1683.

L'EMPEREUR ne pressoit pas moins, que le Prince d'Orange, la sortie de la flote des Etats-Généraux: il leur écrivit pressamment, afin qu'ils missent à la mer pour faciliter le passage des Suedois en Allemagne; car le Duc d'Hanover ne vouloit pas s'engager avec les Alliés qu'il ne fût assûré du passage des Suedois. Pour ce qui est du Duc de Zell, il avoit une raison particuliere que je ne rapporterai pas, qui l'empêchoit de se déclarer encore. 1 Juillet 1683.

ON écrivit dans ce tems-là d'Angleterre, qu'il y avoit eu une conjuration pour tuer le Roi d'Angleterre, & le Duc d'York. Non seulement le Prince 15 Juin 1683.

d'Orange marqua beaucoup d'indifférence en apprenant cette nouvelle : mais même il fit dire par M. d'Odyck, & par d'autres de ſes plus confidens, que cette conjuration étoit une choſe controuvée pour perdre les plus honnêtes gens d'Angleterre, & pour ſe défaire de ceux qui ſoûtenoient les priviléges du Royaume & la liberté de conſcience.

Idem. LE 13 de Juillet étant arrivé, les Etats de Hollande s'aſſemblerent, & le Penſionnaire Fagel leur propoſa d'armer encore douze vaiſſeaux de guerre pour renforcer la flote qu'on devoit mettre en mer ; il ne jugea pas à propos de parler encore des nouvelles levées.

16 Juillet 1683. QUAND les Etats-Généraux ſûrent que les vaiſſeaux du Roi avoient paſſé le Sond, ils ordonnerent à leurs Ambaſſadeurs de dire au Roi d'Angleterre, qu'il ne tiendroit qu'à lui d'empêcher la guerre, en détournant le Roi de Danemark & le Roi de Suede d'entrer en action l'un contre l'autre. Cela faiſoit voir la vérité de ce que j'avois mandé, que leur flote n'étoit pas en état de rien entreprendre : mais cela juſtifioit encore plus le principe que j'avois de toutes choſes, qui eſt qu'il n'y avoit que l'appréhenſion de la guerre qui pût obliger ces Meſſieurs-là à faire ce qu'ils devoient.

18 Juillet 1683. MORLOT vint auſſi me parler de la part du Prince d'Orange, plus preciſément qu'il n'avoit fait quelques mois auparavant, comme s'il vouloit ſe remettre dans les bonnes graces du Roi. J'y répondis fort honnêtement, & j'en rendis compte à Sa Majeſté, qui me manda qu'il n'y avoit nulle apparence que ce Prince me fît parler bien ſérieuſement ; qu'il y avoit plutôt lieu de croire, qu'il ne tâchoit de lier une négocation avec moi, que pour pouvoir faire courir le bruit, comme il avoit déja fait, qu'on lui faiſoit des offres fort avantageuſes de la part de Sa Majeſté ; & non-ſeulement s'en faire un nouveau mérite

Lettre du Roi du 25 Juillet 1683.

auprès des Etats-Généraux, mais même de faire perdre par ce moyen toute espérance à ceux qui étoient encore bien intentionnés pour la conservation de ce qui leur restoit de liberté ; qu'ainsi, je n'avois d'autre réponse à faire à tout ce qu'on me disoit de sa part, sinon que quand il feroit voir des effets de ses bonnes intentions, il pouvoit croire que le Roi n'y seroit pas insensible ; mais qu'il falloit de plus fortes preuves que des paroles d'un homme en qui l'on pouvoit prendre si peu de confiance pour persuader Sa Majesté.

LE Prince d'Orange s'avisa, au bout de quelques jours, de faire un compliment au Roi d'Angleterre sur la conspiration, & y envoya Benting. Ses créatures dirent à quelques personnes, qu'il avoit donné cette commission à Benting, parce qu'il avoit beaucoup d'amis mêlés dans la conspiration ; que quoi qu'il fût persuadé que le Roi d'Angleterre, & M. le Duc d'York, n'auroient pas la moindre pensée là-dessus à son désavantage, il étoit bien aise neantmoins d'envoyer un homme de confiance qui pût répondre, si par hazard on venoit à dire quelque chose qui fût contraire à la vérité. 19 Juillet 1683.

MAIS, je découvris par un autre endroit, que la plus forte, & apparemment la seule raison du départ si précipité de Benting, étoit que le Prince d'Orange ayant appris la mort de la Princesse Electorale de Brandebourg, il ne voulut pas perde de tems, afin que si Benting pouvoit arriver en Angleterre avant le Prince Georges de Danemark, ou que ce Prince y étant arrivé, il vît jour nonobstant cela à rompre son mariage, il offrît le Prince Electoral pour la Princesse Anne, promettant d'assurer tout son bien au Prince Electoral en faveur de ce mariage.

LE Prince d'Orange, pour obliger le Roi d'Angleterre d'entrer dans ses sentimens, employa une espece de menace, & chargea Benting de faire entendre à Sa Majesté Britannique, que si elle ne

changeoit de conduite à l'égard des Etats-Généraux, ils seroient obligés de s'accommoder avec la France. J'en informai Sa Majesté, qui me manda que cela ne faisoit que lui confirmer le peu de sincérité qu'il y avoit dans l'ouverture qui m'avoit été faite par Marlot, & donnoit lieu de croire que le Prince d'Orange n'avoit tâché de noüer une négociation avec moi, que pour donner de l'inquiétude, tant au Roi d'Angleterre, qu'à ceux des Provinces-Unies qui m'avoient paru les mieux intentionnés.

Lettre du Roi du 23 Juillet 1683.

22 Juillet 1683. SUR l'avis qu'on eut en Hollande, qu'il étoit sorti quelques vaisseaux d'Angleterre, il fut résolu dès le même instant que la flote des Etats se mettoit en mer, & qu'elle se rangeroit vers la hauteur de la Meuse.

26 Juillet 1683. J'INFORMAI le Roi, que les Impériaux se prenoient au Prince d'Orange du mauvais état où leurs affaires étoient au mois de Juillet 1683. disant qu'il avoit toujours insisté que l'Empereur eût un Corps de Troupes considérable sur le Rhin, & qu'il n'avoit pas voulu entendre au Traité d'Association sans cette condition-là.

30 Juillet 1683. JE fus informé par un homme de mes amis, qu'un Pilote lui avoit confié qu'il avoit ordre de chercher secretement des Pilotes qui connussent le Belt, & de les amener à la flote qui étoit alors vers l'Isle de Gorée. Néanmoins, on n'avoit point parlé dans les Etats de Hollande de faire servir les vaisseaux pour le passage des Troupes Suedoises en Allemagne: mais, le Prince d'Orange avoit donné des instructions secretes qui n'étoient pas de la connoissance des Etats-Généraux.

Idem. L'ENVOYÉ de Saxe, qui avoit été long-tems à la Haye, s'en retourna très mécontent, sans avoir rien conclu: il vouloit des subsides, & outre cela il n'avoit pu convenir du lieu où les Troupes de Saxe agiroient en cas de besoin.

9 Août 1683. LE Résident de l'Empereur reçut une lettre de son Maître, qui lui ordonnoit de faire savoir aux Etats-Généraux, qu'il espéroit que Dieu lui

conserveroit Vienne; mais qu'en tout cas il ne vouloit point accepter les propositions faites par le Roi, & qu'il offroit seulement d'entrer dans un accommodement général.

LE Prince d'Orange crut apparemment que Van-Buning étoit dans des sentimens tels qu'il le souhaitoit, car il le fit repasser en Angleterre au commencement du mois d'Août 1683. 9 Août 1683.

JE mandai, que la flote des Etats devoit faire voile ce jour-là vers le Nord, & que personne n'avoit pu pénétrer les ordres secrets qu'elle avoit; qu'on avoit seulement pris résolution depuis huit jours de la tenir en mer jusqu'à la fin d'Octobre. Le premier dessein étoit de la faire revenir le premier de Septembre. 12 Août 1683.

CETTE personne, qui me venoit parler de la part du Prince d'Orange, me vint dire que ce Prince lui avoit témoigné, plus fortement qu'il n'avoit encore fait, le desir qu'il avoit de se remettrre dans l'honneur des bonnes graces de Sa Majesté; mais, qu'il appréhendoit que dans la situation où étoient les affaires, ou l'on ne voudroit pas de lui, ou bien on demanderoit des choses si fortes aux Espagnols, qu'il ne pourroit avec honneur s'employer auprès d'eux pour les leur faire accepter. J'eus des entretiens là dessus avec Dickfeld, qu'il seroit ennuyeux & inutile de mettre ici. Ce qui fut de plus précis est, que le Prince d'Orange vouloit bien promettre qu'il presseroit les Espagnols de donner un équivalent pour Alost, &c. autre part que dans les Pays Bas Espagnols: que c'étoit s'avancer beaucoup, puisque les Etats n'avoient pas voulu décider jusqu'alors, que les Espagnols dussent un équivalent pour les prétentions du Roi; mais, qu'il ne pouvoit agir efficacement, s'il ne savoit à-peu-près ce qui pourroit contenter le Roi. *Idem.*

J'EN rendis compte à Sa Majesté, & j'ajoûtai que quelque desir que le Prince d'Orange eût témoigné de rentrer dans l'honneur de ses bonnes graces, il ne m'avoit point paru être porté à demander aux

Espagnols un équivalent qui pût satisfaire Sa Majesté.

3 Septembre 1683. LES Etats-Généraux furent avertis par des Couriers du Marquis de Grana, que les Troupes du Roi étoient entrées dans les Terres de la domination du Roi d'Espagne; & que Sa Majesté lui avoit fait déclarer, que le Maréchal d'Humieres demeureroit avec cette Armée sur les Terres d'Espagne, & la feroit subsister aux dépens des Espagnols, jusqu'à ce qu'il se fût résolu de donner satisfaction au Roi sur ses prétentions.

6 Septembre 1683. LE Roi m'ayant ordonné de lui rendre compte des raisonnemens qui se feroient sur l'entrée de ses Troupes dans les Pays-Bas Espagnols, je lui mandai; que les plus sensez témoignoient souhaiter fort, qu'il prît d'abord même au delà de ce qu'il prétendoit pour son équivalent, parce que l'ajustement s'en feroit bien plutôt, pourvû qu'il n'eût d'autre dessein que celui-là, & que les Régens d'Amsterdam m'avoient fait dire, qu'ils voudroient qu'il prît Luxembourg, & qu'il déclarât après cela qu'il étoit satisfait; qu'ils seroient fort contens de voir terminer par-là tous les démêlés. Je fis savoir en même-tems à Sa Majesté tous les différens raisonnemens que chacun faisoit suivant

20 Août 1683. sa passion, qu'il est inutile de rapporter ici. Je dirai seulement, que j'informai le Roi du mauvais effet que produisoient les discours que tenoit le Roi d'Angleterre, qui s'étoit expliqué nettement que les Espagnols ne pouvoient céder Luxembourg à Sa Majesté, ni aucune autre Place dans les Pays-Bas, sans les affoiblir de telle sorte qu'ils ne pourroient plus se maintenir.

6 Septembre 1683. POUR ce qui est du Prince d'Orange, comme il avoit sû que dès le tems du blocus de Luxembourg, Messieurs d'Amsterdam avoient été d'avis que les Espagnols le cédassent au Roi pour l'équivalent de ses prétentions, il n'avoit pas cessé depuis ce tems là, de leur témoigner fortement la nécessité indispensable de conserver cette Place pour le maintien des Pays-Bas Espagnols; & dès qu'il

qu'il apprit la marche de M. le Maréchal d'Humieres, il fit avancer les Troupes des Etats-Généraux à l'Ecluse, Hulst, le Sas-de-Gand, & Bergop-zoom, & fit former un Camp à Bois-le-Duc des Troupes qui étoient en garnison à Campen, Zwol, Deventer, & autres places.

LE Prince d'Orange ne se contenta pas de cela; & je pénétrai par un endroit très-sûr, qu'il devoit faire proposer par le Pensionnaire Fagel aux Etats de Hollande d'envoyer les huit mille hommes de secours aux Espagnols; & qu'il y devoit faire représenter, que comme on devoit s'attendre à la guerre, il étoit nécessaire de faire une nouvelle levée de seize mille hommes. Le Pensionnaire Fagel devoit aussi remontrer dans cette Assemblée, qu'il seroit fort à propos d'ordonner à leur flote, aussi-tôt que les vaisseaux des Indes l'auroient rencontrée, d'aller à Gottembourg, pourly prendre quinze mille hommes, que le Roi de Suede s'étoit engagé d'y faire trouver, pour les faire passer en Allemagne; que, moyennant cela, on étoit assuré de toute la maison de Lunebourg. Mais, je fus averti en même-tems par une secrete correspondance, que j'avois dans le Conseil d'Amsterdam, que les Députés de cette Ville apportoient des ordres fort contraires aux intentions du Prince d'Orange. 9 Septembre 1683.

JE fus informé aussi, que le Prince d'Orange avoit parlé aux deux principaux Bourguemestres d'Amsterdam, une demi-heure avant que les Etats de Hollande s'assemblassent; qu'il leur avoit allégué trois raisons principales pour donner huit mille hommes. La premiere, que le dessein du Roi n'étoit pas d'avoir la guerre; qu'il n'avoit pas faites les recrues qu'il auroit faites, s'il avoit cette pensée; & qu'aussi tôt que les huit mille hommes seroient délivrés, il consentoit qu'on cherchât des expédiens pour terminer les affaires par un accommodement, sans entrer en guerre. La seconde raison étoit, qu'il savoit positivement, qu'on étoit 13 Septembre 1683.

persuadé à la Cour de Sa Majesté, que la Ville d'Amsterdam ne consentiroit point à donner les huit mille hommes. Il leur faisoit voir par-là, que Sa Majesté s'étant fondée là-dessus, elle changeroit de dessein, lorsqu'Amsterdam feroit le contraire de ce à quoi on s'attendoit en France. La troisieme raison qu'il allégua étoit, que le Roi d'Angleterre ne souffriroit jamais que Sa Majesté fît des conquêtes dans les Pays-Bas, ni qu'Elle eut la guerre contre l'Espagne & contre la Hollande, non par amitié pour les Espagnols ou pour les Etats-Généraux, mais parce que l'intérêt de son Royaume le vouloit ainsi, & qu'il seroit obligé malgré qu'il en eut d'en user de la sorte; que le Roi d'Angleterre savoit assurément jusqu'où le Roi devoit aller; que cela étant, ils ne devoient pas appréhender de donner les huit mille hommes, puisque quand ils les auroient donnés, le Roi d'Angleterre auroit toujours le même intérêt d'empêcher la guerre.

9 Septembre 1683. CET Avis m'obligea à prendre toutes les mesures qu'il ne fut possible pour être averti de ce qui se passeroit ce jour-là dans les Etats de Hollande; & je fus informé un quart d'heure après qu'ils furent séparés, que le Pensionnaire Fagel y avoit proposé de donner aux Espagnols les huit mille hommes auxquels ils étoient obligés par leur Traité; 13 Septembre 1683. & que parmi beaucoup de choses qu'il leur dit pour les persuader de consentir à cette proposition, il les avoit assurés qu'aussi-tôt qu'ils auroient envoyé les huit mille hommes aux Espagnols, les Troupes du Roi n'avanceroient pas davantage dans le 9 Septembre 1683. plat-pays Espagnol. Mais que, non-obstant toutes ces remontrances, la Ville de Delft, celle d'Amsterdam, & celle de Leyde, s'y étoient opposées; & que les Députés de quelques autres Villes avoient témoigné qu'ils n'avoient point d'ordre de leurs Supérieurs. Que le Prince d'Orange les avoit écoutés paisiblement, & puis leur avoit dit, qu'il n'avoit pas besoin de mettre de nouveau cet-

te affaire en délibération; qu'il étoit suffisamment autorisé par la résolution qui avoit été prise lors du blocus de Luxembourg pour envoyer ces Troupes sans leur demander leur Avis; qu'ils lui avoient ordonné depuis d'en assurer encore le Marquis de Grana; qu'il l'avoit fait dans l'entrevue qu'ils avoient eue ensemble il y avoit quatre mois; qu'il n'étoit pas homme à se dédire de ce qu'il avoit avancé, & qu'il alloit tout-à-l'heure envoyer les huit mille hommes aux Espagnols, à moins que les Etats de Hollande ne le lui défendissent par une résolution expresse; que cela seul pouvoit l'en empêcher, mais que s'ils vouloient s'amuser à demander d'aller à leurs Supérieurs, & autres choses semblables, il ne s'y arrêteroit pas. Que si MM. d'Amsterdam ne se rendoient pas, leur opiniâtreté feroit voir de la désunion parmi eux, & ne produiroit autre chose Personne n'osa ouvrir l'Avis de lui défendre d'envoyer ces Troupes; & il savoit bien qu'ils ne le pouvoient faire, parce qu'un Député ne pouvoit avoir reçu d'ordre sur une chose imprévue comme celle-là: ainsi, il falloit qu'il parlât de son chef; & il n'y en eut point d'assez hardi pour le faire, outre que, quand il y en auroit eu quelqu'un, il falloit qu'il fût assuré d'être suivi du plus grand nombre des Villes pour former une résolution. Tout ce que purent faire les honnêtes gens, fut de demander d'aller faire agréer la résolution par leurs Supérieurs; & le Prince d'Orange compta cela pour si peu de chose, qu'il envoya dans le même instant le Pensionnaire Fagel, des Etats de Hollande aux Etats-Généraux, où il fit passer la résolution de donner les huit mille hommes aux Espagnols; & dès le même soir, il expédia les ordres pour les faire marcher. Tout ce que ces oppositions, quoique foiblement soutenues, produisirent, fut que le Prince d'Orange n'osa faire proposer la levée de seize mille hommes, ni le transport des quinze mille Suedois.

9 Septembre 1683. L'AMIRAL dépêcha un homme vers le 9 de Septembre 1683. par une Fregate qui vint avec un vaisseau démâté. Il manda aux États-Généraux, que les gros vaisseaux ne pouvoient plus renir la mer, sans grand risque. Le public dit d'abord là-dessus, que puisque leurs gros vaisseaux ne pouvoient plus demeurer en mer, l'Escadre de vaisseaux du Roi, & la Flote de Danemark, ne pourroient plus non plus se tenir dans la mer Baltique; qu'ainsi on la pouvoit faire rentrer dans les Ports: mais, le Prince d'Orange, qui avoit ses desseins, ne se mit gueres en peine de ces raisonnemens, & ne fit pas même délibérer sur le retour des vaisseaux.

CE Prince faisoit toujours continuer sa négociation avec moi; soit qu'il eût reconnu généralement dans tous les esprits une appréhension, & une aversion extrême de la guerre, soit qu'il voulût seulement pénétrer les intentions du Roi, ce que je crus le plus vraisemblable; soit peut-être qu'il eut dessein, en cas que les affaires se pussent accommoder: d'en avoir l'honneur: car il dit à quelques personnes de ses amis, qu'il périroit plutôt mille fois que de souffrir que les Espagnols s'accommodassent par l'entremise du Roi d'Angleterre. Il me fit donc témoigner par Dickfeld, que si je pouvois, sans parler de Luxembourg, entrer dans quelque éclaircissement de ce qui pourroit ailleurs accommoder Sa Majesté, il s'y porteroit très-volontiers, & contribueroit de tout son cœur à lui faire avoir satisfaction: & le lendemain Dickfeld me fit dire, que si j'avois un pouvoir de conferer avec lui sur un équivalent dans les Etats du Roi d'Espagne, autres que les Pays-Bas, il s'expliqueroit nettement là dessus avec moi.

Idem.

13 Septembre 1683.

9 Septembre 1683.

CEPENDANT, le Prince d'Orange partit de la Haye pour s'aboucher avec le Marquis de Grana: & comme il avoit envoyé les huit mille hommes contre la forme du Gouvernement, Messieurs d'Amsterdam me firent dire, qu'ils ne donneroient point

17 Septembre 1683.

d'argent pour fournir aux frais des entrepriſes qu'il feroit contre leurs ſentimens, & délivrerent en même-tems aux Etats de Hollande de très-fortes proteſtations par écrit, par leſquelles ils déclarerent qu'ils ne prétendoient pas être tenus de tous les malheurs, ni des dépenſes, que leur attireroit ſans doute l'envoi des huit mille hommes; car, la marche des Troupes du Roi les avoit épouvantes, & ils ne vouloient point du tout la guerre. Cela obligea le Penſionnaire Fagel à faire declamer tout de nouveau les Miniſtres Prédicans en chaire contre ce qui ſe faiſoit en France à l'égard de la Religion. J'envoyai, quelque-tems après, ces proteſtations au Roi, pour lui faire voir ce que l'on pouvoit attendre de perſonnes, qui, après avoir raiſonné ſi ſolidement, & après avoir donné de ordres ſi formels, & ſi précis, ſe laiſſoient entraîner contre leurs ſentimens, & contre leurs intérêts. 23 Septembre 1683.

Je mandai pluſieurs ordinaires, que je n'avois pas oüi dire qu'on eût encore propoſé aux Etats-Généraux d'envoyer leur flote à Gottembourg pour prendre des Suedois. 16 Septembre 1683.

Je mandai, que j'avois découvert par les commiſſions que le Prince d'Orange avoit données, dont j'avois eu copie, que ce Prince avoit envoye quatorze mille hommes aux Eſpagnols, au lieu de huit mille; que c'étoit un coup bien hardi, & qui faiſoit aſſez voir qu'il ſe ſoucioit peu des Etats-Généraux: cependant, qu'il pouvoit faire cette entrepriſe d'autant plus aiſément qu'il étoit maître de la marche des Troupes dans l'étendue de la domination de la République: qu'ainſi il pouvoit faire marcher autant de Troupes qu'il vouloit, avant qu'on ſe pût appercevoir du nombre qu'il en envoyoit au dehors. Que ce Prince travailloit fortement à faire faire une nouvelle levée de 16000 hommes; que néanmoins le Penſionnaire Fagel ne l'avoit pas encore propoſée dans l'Aſſemblée de Hollande. 17 Septembre 1683. 23 Septembre 1683.

Je fis ſavoir auſſi, que le Prince d'Orange avoit 27 Septembre 1683.

mandé au Comte de Waldeck de s'employer auprès de l'Empereur, afin qu'il pressât les Electeurs de Baviere & de Saxe, qui étoient alors auprès de lui, d'entrer dans le Traité d'Association.

Lettre du Roi du 16 Septembre 1683.

LE Roi me manda, que quoiqu'il fût persuadé que le Prince d'Orange n'avoit d'autre intention, que de gagner un tems qu'il croyoit être favorable aux Espagnols, néantmoins il vouloit bien faire connoître le desir qu'il avoit d'avoir la paix, & que si M. Dickfeld me demandoit quelque réponse à l'ouverture qu'il m'avoit faite, je lui témoignasse que je ne croyois point que Sa Majesté fût si fort attachée à vouloir Luxembourg, que je ne me chargeasse volontiers de lui rendre comte, s'il vouloit me proposer quelque autre équivalent proportionné à la justice de ses demandes.

23 Septembre 1683.

JE ne manquai pas d'occasion de parlér à M. Dickfeld, qui, après un assez long entretien, me dit, que le Prince d'Orange s'employeroit de tout son pouvoir à faire avoir satisfaction au Roi; mais qu'il avoit si peu de connoissance des Places que les Espagnols avoient en Catalogne, ou en Italie, qui pussent faire l'équivalent des prétentions de Sa Majesté, qu'il ne pouvoit me faire des propositions aussi promptement & aussi nettement qu'il l'eût désiré. Que le Prince d'Orange avoit déja cherché, & qu'il cherchoit encore, quelqu'un qui pût l'informer exactement de ces pays là: & que quand il en seroit instruit, il ne manqueroit pas de me faire dire ce qu'il auroit résolu de faire céder au Roi par les Espagnols.

23 Septembre 1683.

IL me vint dire le lendemain, que si, au lieu de Luxembourg rasé, & de vingt-cinq ou trente Villages de sa Prévôté, qui seule restoit aux Espagnols, Sa Majesté vouloit recevoir un équivalent dans les Pays-Bas: le Prince d'Orange lui feroit donner Dixmude, Beaumont, & les Villages qui en dépendent, & le démembrement que le Roi avoit fait faire autrefois de la Châtellenie d'Ath, & qui y avoit été réuni par le Traité de Nimegue; qu'on feroit une ligne depuis Nieuport jus-

qu'à Namur, & qu'on cederoit au Roi tous les Villages qui seroient au-delà de cette ligne du côté de la France. Je témoignai au Sieur Dickfeld, qu'ils estimoient infiniment Luxembourg lorsqu'il étoit question de le céder à Sa Majesté, & qu'ils ne le comptoient pour rien, lorsqu'il s'agissoit d'en donner l'équivalent; qu'il falloit opter, ou de le compter pour peu de chose, & le céder, ou s'ils l'estimoient si fort, d'en donner à Sa Majesté un équivalent proportionné. Je lui dis ensuites que s'ils vouloient céder avec ce qu'ils offroient en Flandres quelque Place en Catalogne ou en Italie, je pourrois me charger de cette proposition; mais que, de la maniere dont on me la faisoit, je n'osois en rendre compte à Sa Majesté. Il demeura d'accord de mes raisons, & me dit que le Prince d'Orange ne m'avoit fait parler d'un équivalent dans les Pays-Bas, que parce qu'il n'avoit pas encore toutes les lumieres qu'il souhaitoit sur la Catalogne, & sur l'Italie: & qu'il m'assûroit, que si l'on m'eut donné connoissance de la situation de beaucoup de Places, & de l'étendue de leurs dépendances en Catalogne, ou en Italie, le Prince d'Orange se seroit déterminé là-dessus à ce qu'il auroit crû devoir être donné par les Espagnols.

Dickfeld me vint voir une troisieme fois, & ne me dit rien qui méritât d'être rapporté; ce qui m'obligea de mander au Roi, que s'il jugeoit être de son service de me faire instruire de la force & de l'étendue de quatre ou cinq Villes dans la Navarre, dans le Milanès & dans la Catalogne, je pourrois en informer le Sieur Dickfeld; que ce ne seroit point faire des propositions, de donner cette information de bouche, quand on me la demanderoit; qu'ainsi je ne commettrois pas Sa Majesté, & que le Prince d'Orange n'auroit plus ni raison ni prétexte de ne se pas expliquer; que s'il y alloit de bonne-foi, on le verroit bientôt; & s'il ne vouloit que gagner du tems, cela

feroit finir toute négociation, sans qu'il en eut pû tiree aucun avantage.

27 Septembre 1683. ENFIN, le Prince d'Orange, voulant à toute force obliger les Etats-Generaux à faire une levée de seize mille hommes, alla au Conseil d'Etat où il a droit d'entrer, & dans lequel on a coutume d'examiner le nombre de troupes dont on croit que la République a besoin, pour en faire ensuite la demande, qu'ils appellent, *Petition aux Provinces qui forment l'Union.* Il y fit donc résoudre une Petition pour une levée de seize mille hommes, dans le dessein, comme on le verra, de le présenter huit jours après à la Province de Hollande qui devoit s'assembler.

Par la Lettre du 29 Septembre 1683. LE Roi me manda, que je pouvois témoigner au Sieur Dickfeld, qu'il ne s'étoit attaché à avoir Luxembourg pour équivalent, que parce que cette Place n'étoit point compriſe dans la barriere; & que tout le pays qui l'environnoit étant dans la dépendance de Sa Majesté, cette Place ne pouvoit être d'aucune utilité au Roi Catholique pour la conservation de ce qu'il possédoit dans les Pays-Bas. Que l'échange, que le Prince d'Orange proposoit en Flandres, étoit si peu proportionné à la justice des demandes de Sa Majesté, qu'il ne mériteroit pas qu'on n'y joignît ce qui étoit nécessaire pour rendre l'équivalent égal à la prétention du Roi.

QUANT aux échanges, qu'on pourroit donner dans la Catalogne ou dans la Navarre, (car le Roi ne vouloit rien dans le Milanès) Sa Majesté me manda qu'Elle se contenteroit à l'égard de la Catalogne, de Rose, de Cap-de Quieres, qui n'est d'aucune considération, & de Gironne, ou de Campredon, Castel-faillite, & la Seau-d'Urgel, avec les dépendances: & si c'étoit dans la Navarre, de Pampelune & de Fontarabie comme les seules Places qui pourroient faire finir de ce côté-là toutes contestations entre le Roi, & le Roi Catholique.

CET éclaircissement me mit en état de revoir le

Sieur Dickfeld, avec qui j'eus une grande confé- 8 Octobre
rence, qui néantmoins n'aboutit à rien. Nous al- 1683.
légâmes seulement nos raisons de part & d'autre, touchant l'équivalent que le Prince d'Orange offroit dans les Pays-Bas, sans qu'il voulût se relâcher ni s'expliquer plus nettement qu'il n'avoit fait jusqu'alors. De sorte que je mandai au Roi, que je me confirmois de plus en plus dans l'opinion que j'avois eue, que le Prince d'Orange ne songeoit pas à faire avoir une juste satisfaction à Sa Majesté; qu'il vouloit apparemment savoir jusqu'où alloient ses prétentions; & que peut-être auroit-il été bien aise, s'il ne pouvoit porter les Etats-Généraux à entrer là-dessus en rupture, que le Roi eut bien voulu se contenter de peu de chose, pour avoir la gloire d'avoir tiré les Espagnols d'un méchant pas, & d'avoir soutenu jusqu'au bout ses Alliés, de qui il ne vouloit absolument point se détacher.

Ce Prince me fit proposer quelques jours après 11 Octobre
que l'on tirât une ligne depuis Nieuport jusqu'à 1683.
Namur; que dans cette ligne on mît du côté de la France, Courtray, Leuse, Beaumont, & Chimay; & que cette ligne s'étendît ensuite de Namur à Luxembourg; qu'il ne me faisoit pas parler de la Catalogne, parce qu'il vouloit auparavant faire un équivalent dans les Pays Bas, dont Sa Majesté pût être satisfaite; que quand cet équivalent seroit réglé, il feroit deux autres équivalens en Catalogne approchant de celui des Pays Bas; & qu'il feroit tout son possible pour y porter les Espagnols; mais, que s'il n'en pouvoit venir à bout, il le feroit dire à Sa Majesté qui voudroit bien en ce cas se contenter de la satisfaction qu'Elle auroit trouvée raisonnable dans les Pays Bas. Tout cela me confirma, que le Prince d'Orange vouloit faire un équivalent de Villages ramassés, & de Châtellenies demembrées dans les Pays-Bas; à quoi il se figuroit qu'on se rendroit d'autant plus facile, qu'on se persuaderoit que ce

n'étoit que le fondement pour composer un autre équivalent en Catalogne, & qu'il seroit fort bien reçû dans la suite à presser Sa Majesté de se contenter de l'équivalent qu'on auroit formé dans les Pays-Bas, sous prétexte que les Espagnols ne vouloient rien céder en Catalogne ni dans la Navarre.

Aussi je répondis, qu'il étoit inutile de faire un équivalent dans les Pays-Bas pour composer celui qu'on pouroit offrir à Sa Majesté en Catalogne; qu'elle n'en souhaitoit pas plutôt dans un endroit que dans un autre; & que, pourvû qu'on lui donnât une juste satisfaction, soit en Catalogne, soit dans la Navarre, soit dans les Pays-Bas, elle la recevroit.

Que ce qu'il me venoit offrir n'étoit que la même chose qu'il m'avoit dite le vendredi précédent, mais proposée un peu moins intelligiblement que la premiere fois.

Que je ne comprenois pas ce que vouloit dire cette ligne qu'on tireroit depuis Nieuport jusqu'à Namur seulement, & puis que l'on faisoit continuer de Namur à Luxembourg.

Que pour ce qui regardoit les Villages qui étoient dans le Luxembourg, j'avois déja fait ma déclararion là-dessus.

Qu'a l'égard de la ligne de Nieuport à Namur, on ne s'expliquoit point en quel endroit on la mettroit, qu'on ne disoit point ce que l'on donneroit avec Courtray, ce que l'on joindroit à Leuse, en un mot, que quelque déraisonnable que fût la proposition, elle étoit outre cela faite avec tant d'ambiguité, que je n'y comprenois rien; qu'ainsi j'étois hors d'état d'en pouvoir rendre compte à Sa Majesté, d'autant plus qu'il ne me proposoit rien comme je lui venois de dire, qu'il ne m'eût offert quatre jours auparavant, & dont il étoit convenu lui-même, que je ne pouvois pas me charger.

Dans le tems que le Prince d'Orange envoyoit aux Espagnols, malgré les Etats-Généraux, non-seulement les huit mille hommes qu'ils demandoient,

mais quatorze mille ; qu'il alloit s'aboucher avec le Marquis de Grana pour concerter les moyens d'engager le Roi d'Espagne & les Etats-Généraux dans la guerre ; qu'il sollicitoit ces derniers de faire une levée de seize mille hommes ; & qu'il faisoit traîner une négociation secrete avec moi, pour tâcher de connoître les sentimens du Roi : il trouva moyen par le ministere du Pensionnaire Fagel de faire prendre une résolution aux Députés des Etats-Généraux, qui, sous apparence d'être dressée pour procurer l'accommodement entre le Roi & les Espagnols, étoit une espece d'invitation à leurs Alliés de se préparer à la guerre. Cette résolution portoit, que leur Ambassadeur représenteroit au Roi d'Angleterre, qu'ayant fait tout ce qui dépendoit d'eux pour maintenir la paix dans les Pays-Bas, & voyant que toutes les remontrances qu'ils avoient point faites pour cela n'avoient point eu d'effet, & qu'on étoit à la veille d'une rupture, ils prioient Sa Majesté Britannique de concourir avec eux à faire terminer au plutôt les différends du Roi avec l'Espagne. Ils demandoient pour cet effet, que le Roi d'Angleterre ménageât un terme de trois mois pour travailler à cet accommodement, puisque ce tems là étoit marqué par les Traités, & qu'on entrât au plutôt en négociation, afin que Sa Majesté Britannique, & eux, pussent examiner le droit que les Parties de part & d'autre prétendoient avoir, & pussent concerter les moyens de prevenir la guerre. On peut juger par-là, que le Prince d'Orange vouloit seulement gagner du tems sans avoir envie d'accommoder les affaires, puisque ne les confiant pas à la décision du Roi d'Angleterre seul, il étoit toûjours le maître d'y apporter, au nom des Etats-Généraux, tous les obstacles qu'il lui plairoit. La suite de cette résolution fera voir encore plus clairement, que ce préambule n'étoit qu'un leurre pour surprendre les Etats Généraux, pour les engager dans la guerre, en cas que cette

4 Octobre 1683.

négociation préliminaire, qu'il savoit bien ne devoit pas réüssir, n'eût aucun succès; car il étoit dit dans cette même résolution, que les Etats-Généraux s'adresseroient à l'Envoyé d'Espagne, & qu'ils lui témoigneroient qu'ils étoient bien fâchés de voir que les différends qui étoient entre la France & l'Espagne missent toute la Chrétienté dans le danger d'une guerre inévitable; que les Etats étoient fort disposés à contribuer tout ce qui pourroit servir à pacifier ces différends, par un accommodement à l'amiable; mais, qu'il falloit que le Roi d'Espagne de son côté pourvût mieux qu'il ne faisoit à la défense des Pays-Bas, afin que les Alliés ne fussent pas seuls chargés du soûtien de la guerre, en cas que les négociations n'eussent pas un heures succès.

LA fin de la résolution portoit, que les Etats inviteroient l'Empereur & le Roi de Suede de concourir avec eux pour porter le Roi d'Angleterre à faire commencer la négociation, & de vouloir bien dire leur avis sur la méthode qu'on y devoit tenir, pour prevenir toute sorte d'inconvéniens, & pour procurer la sûreté commune, & le repos d'un chacun en particulier; que si l'on n'y pouvoit point parvenir, & que la négociation fût rompue, leurs Majestés Imperiale & Suedoise convinssent avec les Etats des secours qu'ils fourniroient pour la défense des Pays-Bas Espagnols.

CEPENDANT, comme la principale affaire me paroissoit être la levée de seize mille hommes, que le Prince d'Orange vouloit proposer; je parlai à quelques personnes de mes amis, qui avoient le plus de crédit auprès des principaux Régens d'Amsterdam: je leur représentai tout ce que je crus le plus propre, pour les empêcher de consentir à cette levée: je leur fis témoigner, que le Roi vouloit la paix; mais, que si les Etats-Généraux faisoient de nouvelles levées, il ne pouvoit, sans manquer à son honneur, ne les pas prevenir, & ne pas agir contr'eux avec toutes ses forces; & qu'ils se trouveroient enga-

gés dans une cruelle guerre, par le desir qu'ils auroient eu de l'éviter. Messieurs d'Amsterdam m'envoyerent un de leurs Régens me demander s'il étoit vrai qu'ils pussent s'assûrer que le Roi ne feroit point la guerre en cas qu'ils refusassent la levée de seize mille hommes; qu'ils me prioient de leur dire si j'étois assez bien informé des desseins de Sa Majesté pour les pouvoir rassurer là-dessus; & qu'ils s'en fieroient à ma parole, si je la leur voulois donner. Je répondis avec toute la reconnoissance que je devois de cette marque de confiance, & je leur donnois ma parole d'homme de bien & d'honneur, que le Roi ne vouloit point faire la guerre; qu'il étoit inutile qu'ils se précautionnassent, & que je pouvois leur répoudre, que, pourvu qu'ils ne fissent point la levée que le Prince d'Orange leur devoit proposer, on demeureroit en paix: mais aussi je les assurois, que s'ils consentoient à cette levée, le Roi ne les ménageroit plus, & attaqueroit les Pays-Bas Espagnols, & les Etats-Généraux. J'informai de ceci quelques uns des bien-intentionnés, qui s'entremirent auprès de Messieurs d'Amsterdam, & furent garans de la sureté qu'on pouvoit prendre à ma parole; de sorte que les Régens d'Amsterdam me firent dire, qu'ils se reposeroient là-dessus, & qu'ils m'assuroient de leur côté qu'ils ne consentiroient jamais à la levée de seize mille hommes; qu'ils me prioient seulement de garder aussi bien ma parole qu'ils tiendroient la leur; & pour exécuter fidelement ce à quoi ils s'étoient obligés, au lieu de trois Députés qu'ils avoient accoutumé d'avoir à l'Assemblée de Hollande, ils y en envoyerent six, pour pouvoir parler avec plus de force, & avec plus de poids; & demanderent, que la proposition qu'on vouloit faire d'une nouvelle levée, fût mise entre les mains de Commissaires pour être examinée. Ils prirent cet expédient, pour empêcher que le Prince d'Orange ne fît resoudre & conclurre brusquement cette affaire.

12 Octobre 1683. LE Prince d'Orange ne put s'empêcher de témoigner dès le même soir à un de ses amis, de qui je le fûs, le chagrin où il étoit contre Messieurs d'Amsterdam : il lui dit, qu'il étoit assûré de les faire consentir à la nouvelle levée, comme ils avoient consenti à toutes les autres choses, mais qu'ils le feroient trop tard, & quand il n'en seroit plus tems; qu'il voyoit bien, qu'ils alloient traîner cette affaire pour la faire remettre à la grande Assemblée qui se commence toujours le 15 Novembre, & dans laquelle on a coûtume de régler l'état de guerre; & qu'alors après bien des détours, ils y donneroient les mains; mais, qu'ils alloient faire un grand préjudice au bien des affaires par ce retardement.

14 Octobre 1683. LE Prince d'Orange n'ayant pû empêcher que l'on ne mît la proposition de la nouvelle levée entre les mains de Commissaires, conformément à la demande de MM. d'Amsterdam, entreprit de finir en un jour cette affaire, qui dans les regles en devoit durer plus de quinze. Il fit pour cet effet assembler les Commissaires du Corps des Nobles, & des onze premieres Villes de Hollande, & voulut qu'ils délibérassent sur le champ. Le Corps des Nobles & huit Villes furent d'avis de faire la levée : ceux de de Delft & de Leyde s'excuserent de dire le leur, n'ayant ordre de leurs Supérieurs que d'écouter les raisons qui seroient alléguées de part & d'autre, & de leur en faire rapport : mais ceux d'Amsterdam déclarerent, que leur Ville ne jugeoit pas à propos de faire cette nouvelle levée, que cela leur attireroit la guerre indubitablement; que la levée ne seroit pas plutôt résolue, que Sa Majesté en feroit une trois fois plus forte; qu'il n'y avoit point d'autre expédient à prendre, que de presser les Espagnols de s'accommoder, & de prier le Roi d'Angleterre de vouloir s'en entremettre; qu'il paroissoit que Sa Majesté se contenteroit encore de recevoir la satisfaction de ses prétentions. Ils alléguérent beaucoup d'autres raisons, & se tinrent toujours à

leurs ordres, qui étoient de ne pas consentir à cette levée. Enfin, le Prince d'Orange les tint depuis neuf heures du matin, jusqu'à cinq heures après-midi, sans les pouvoir faire changer de sentiment.

MAIS, ce qui le fâcha bien davantage, fut que Messieurs d'Amsterdam donnerent un Ecrit à ces mêmes Commissaires, & les prierent d'examiner les huit points qui en faisoient toute la substance, avant que de passer outre à la discussion de la levée de seize mille hommes. Ces huit Points étoient. 21 Octobre 1683.

1°. JUSQU'OÙ s'étendoit l'obligation dans laquelle les Etats-Généraux étoient entrés d'assister l'Espagne.

2°. S'IL n'y avoit plus d'Accommodement à espérer entre la France l'Espagne, & s'il n'y avoit plus de voie à tenter pour cela.

3°. SI le Traité d'Association entre l'Espagne & la Suede étoit ratifié.

4°. QU'EST-ce que les Etats-Généraux avoient à se promettre des Traités avec l'Electeur de Baviere, avec celui de Saxe, & avec le Duc d'Hanover, dont on avoit tant parlé, sans que jamais la Ville d'Amsterdam en eût eu la moindre communication?

5°. QUEL secours l'on pouvoit espérer de l'Empereur, & de ses Alliés, & principalement de la Suede?

6°. QUELLES forces l'Espagne pouvoit fournir pour sa propre conservation?

7°. DE considérer la puissance de Sa Majesté.

8°. DE faire reflexion sur la diminution des finances de l'Etat qui étoit épuisé.

ILS demanderent qu'on examinât ces huit Articles, & qu'on les satisfît là-dessus; & en même-tems ils délivrérent les réflexions qu'ils y avoient faites, qui étoient très-fortes & très-pressantes.

LE Prince d'Orange eut le lendemain une conversation très-vive avec les Députés de cette Vil- 14 Octobre 1683.

le-là ; & il parla si haut, qu'une personne qui étoit dans la chambre voisine entendit qu'il leur dit : Hé bien, Messieurs, quand je me rendrois au sentiment de votre Ville, & que je serois d'avis de faire céder Luxembourg, par les Espagnols, je vous déclare, que nous ne pourrons jamais les y obliger. Ce que je mandai aussi-tôt au Roi, pour lui faire voir, que MM. d'Amsterdam s'expliquoient ouvertement de leur avis au Prince d'Orange, qui étoit que les Espagnols cédassent Luxembourg; parce que cela aideroit beaucoup à Sa Majesté à prendre ses résolutions touchant cette Place. Auffi le Prince d'Orange étoit dans un emportement épouvantable contre Messieurs d'Amsterdam, jusques-là que Benting dit à un de ses amis, que ce Prince avoit résolu de déclarer aux Etats de Hollande, que si l'on continuoit de s'opposer à cette levée, il quitteroit la Haye, & laisseroit aller les affaires comme elles pourroient, sans se mettre plus en peine de rien. C'étoit une menace, qu'il n'avoit garde d'executer, mais par laquelle il croyoit les intimider. Pour moi, de mon côté, je tâchai de les fortifier; & je leur envoyai dès le même soir un homme pour leur dire tout ce que je croyois de plus propre à les maintenir dans leurs bons sentimens.

Mais, si le Prince d'Orange étoit fâché contre Messieurs d'Amsterdam, il l'étoit bien plus contre Van-Buning, qui, après l'avoir engagé dans des ligues contre la France, l'abandonnoit tout d'un coup pour se ranger du parti de Messieurs d'Amsterdam. En effet, ce Bourguemestre l'avoit fortifié dans le dessein d'empêcher les Etats-Généraux de faire alliance avec la France en 1679. & l'avoit aidé de tout son pouvoir dans la Ville d'Amsterdam, pour traverser les bonnes résolutions que cette Ville avoit prises là-dessus. Il avoit entrepris, tout au moins aussi vivement que le Prince d'Orange, d'unir les Etats Généraux à l'Angleterre. Il avoit concerté avec lui les moyens de faire une ligue avec tous les Princes de l'Europe, pour se mettre en état de soutenir

la

la guerre contre la France : mais, à la veille de la rupture, Van-Buning, voyant que la partie étoit malfaite, & que les Alliés n'étoient pas en état de deux ans de fournir des forces suffisantes pour opposer à celles du Roi, il déclara au Prince d'Orange, qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre; que de donner satisfaction à Sa Majesté, & conclurre en même-tems une ligue avec l'Angleterre, dans laquelle tous les Princes de la Chrétienté entreroient : que moyennant cela on pouvoit se promettre que la France n'entreprendroit plus rien, ni par voie de fait, ni même par réunion. Le Prince d'Orange ne se rendoit point à ces raisons : il reprochoit à Van-Buning de l'abandonner lorsqu'il étoit question d'exécuter un dessein qu'ils avoient formé de concert; que les choses étoient trop avancées pour reculer; & que pour lui, après avoit engagé l'Espagne comme ils avoient fait, il ne consentiroit point qu'elle donnât un équivalent pour les prétentions du Roi, & ne prétendoit pas non plus souffrir, que le Roi l'eût pris à force ouverte. Ces différens sentimens, qui alloient néant moins, mais par des voies fort opposées, à former une ligue contre la France, broüillerent le Prince d'Orange & Van-Buning; de sorte que ce dernier entra dans les sentimens de ceux d'Amsterdam, qui s'opposoient formellement aux entreprises du Prince d'Orange, & principalement au dessein qu'il avoit de faire une levée de seize mille hommes.

CELA ne réunit pas toutefois Van-Buning avec les bien intentionnés des autres Villes, de qui il ne put gagner la confiance. J'en demandai la raison à des Républicains de mes amis : ils me dirent, que cet éloignement qu'ils avoient pour Van-Buning ne venoit pas tant de ce qu'il est fort léger, & change à tout vent, que de ce qu'ils s'étoient apperçus, que quelque contrarieté qui se rencontrât alors entre le Prince d'Orange & lui, il y avoit cependant une grande conformité de sentimens, comme je 21 Octobre 1683.

viens de dire ; en ce que l'un & l'autre avoient en vûe d'attacher inséparablement les Etats-Généraux à l'Angleterre.

C'EST par la même raison, qu'on ne tiroit pas tout le fruit qu'on auroit dû des démarches de Van-Buning, ainsi que je le fûs par un des plus sages de la République, qui me dit que ce Bourguemestre s'expliquoit nettement dans les secretes conférences, qu'il falloit faire accepter l'arbitrage par les Espagnols, afin de conclurre promptement la paix, d'en faire le Traité de garantie conjointement avec l'Angleterre, & de reprendre les Traités d'Association avec tous les Princes qui y voudroient entrer ; & que, comme ils ne connoissoient que trop que cette Association avoit presque allumé la guerre dans toute l'Europe, & que l'alliance de l'Angleterre étoit la ruine de leur Etat, & la perte de leur liberté, ils ne vouloient pas s'unir à un homme qui se pouvoit racommoder tous les jours avec le Prince d'Orange, & qui, agissant de concert avec ce Prince, & avec la Pensionnaire Fagel, tourneroient entr'eux les affaires de la maniere qu'ils le souhaiteroient, sans que l'on pût s'y opposer. Pour ceux d'Amsterdam, qui étoient moins hardis que Van-Buning, mais mieux intentionnés que lui, ils avoient des vûes toutes différentes ; mais, ils n'avoient personne à leur tête qui eût un peu de fermeté pour soutenir leurs propositions.

LE Prince d'Orange m'ayant envoyé une Carte des Pays-Bas, avec une ligne marquée à l'endroit où il prétendoit faire la séparation des Etats du Roi
18 Octobre 1863. d'avec ceux du Roi Catholique ; je mandai à Sa Majesté, que je ne me serois pas donné l'honneur de lui rendre compte de cette derniere proposition, si je ne croyois être de mon devoir de lui faire savoir tout ce qui m'étoit dit de la part du Prince d'Orange ; que la proposition étoit si déraisonnable, que je m'étois bien gardé de m'en charger ; qu'elle faisoit voir, que le Prince d'Orange ne cherchoit qu'à

se dégager le moins malhonnêtement qu'il pouvoit d'une négociation qu'il avoit entamée, lorsqu'il avoit cru Vienne perdue; & que les Espagnols lui faisoient assez entendre, que si ce malheur arrivoit, ils seroient obligés de subir aveuglement la loi que Sa Majesté leur voudroit imposer. Qu'il m'avoit envoyé une Carte du Pays-Bas Espagnol, dans laquelle il avoit fait marquer une ligne qui pourroit faire d'orénavant la séparation des Etats du Roi d'avec ceux du Roi d'Espagne; que par cette ligne on mettoit du côté de la France Courtray avec la partie de sa Châtellenie qui confine à la Verge de Deinsche, Leuse, & ce qui est derriere jusqu'à Tournay, Beaumont, & Chimay. On enfermoit du côté des Espagnols, Bouvines, & l'on tiroit de Bouvines une ligne qui alloit droit à Luxembourg, & qui ôtoit à Sa Majesté tout ce qui lui appartient dans l'étendue de ce Duché au déçà de cette ligne, eu égard à la Hollande où j'étois alors.

Les Députés de l'Assemblée de Hollande revinrent le 21 d'Octobre, à l'exception de ceux d'Amsterdam: mais j'eus avis par des personnes du Conseil secret de cette Ville, que la résolution y avoit été prise la veille de continuer à refuser la levée. 21 Octobre 1683.

Aussi les Députés d'Amsterdam étant arrivés le lendemain, & les Etats de Hollande s'étant assemblés, ils y refusérent constamment de consentir à la levée; ceux de Delst & de Leyde s'y joignirent, & le Prince d'Orange ne put rien obtenir. Il ne se rebute pas, & remit l'affaire en délibération. Ceux de Leyde changerent d'avis, & se rangerent avec les autres Villes: mais les Députés de Delst demeurerent fermement unis à ceux d'Amsterdam. 22 Octobre 1683.

Le Prince d'Orange les renvoya dans leurs Villes pour y faire déliberer tout de nouveau là-dessus, & demanda en même-tems à l'Envoyé d'Espagne un mémoire de tous les lieux dont il prétendoit que le Roi se fut mis en possession depuis la paix de Nimegue, & en fit imprimer dix-neuf copies pour 25 Octobre 1683.

les envoyer au Corps des Nobles, & aux dix-huit Villes de Hollande.

Ce qui rendoit le Prince d'Orange si vif sur les intérêts des Espagnols, outre les raisons que tout le monde fait, c'est qu'il avoit prié le Marquis de Grana, lorsqu'ils eurent cette conférence au mois d'Aout dont j'ai parlé, d'écrire en Espagne, que l'on ne consentît à rien de ce que le Roi demandoit, & qu'il répondoit que les Etats secourroient les Espagnols. Le Marquis de Grana ayant dépêché là-dessus en Espagne, son Courier arriva, lorsque le Conseil étoit sur le point de donner satisfaction à Sa Majesté; ce qui fit entierement changer de sentiment au Conseil d'Espagne, qui résolut sur le champ de refuser les propositions que le Roi faisoit: ainsi, il étoit responsable de l'évenement de cette affaire.

Le Marquis de Grana, qui n'étoit gueres moins engagé que le Prince d'Orange, & qui ne souhaitoit pas moins ardemment la guerre, fit venir les troupes Hollandoises jusques sous Bruxelles, & leur proposa d'aller conjointement avec celles d'Espagne, pour établir des contributions sur les Terres de France: mais, le Général Alwa, de la Province de Frise, qui commandoit ces Troupes, l'ayant refusé, le Marquis Grana les renvoya dans leur premier poste, & dépêcha au Prince d'Orange pour s'en plaindre.

M. d'Amsterdam étant revenus à la Haye, le Prince d'Orange fit délibérer pour la troisieme fois sur la proposition de la levée: mais, ils la refuserent encore: il les renvoya, & ils revinrent le 28 avec le même ordre, & refuserent pour la quatrieme fois.

28 Octobre 1683. Le Prince d'Orange tâcha de profiter de l'ordre que le Roi fit donner dans ce tems-là au Sieur Delval de sortir de France, & de la déclaration que M. le Maréchal d'Humieres avoit fait faire au Marquis de Grana, lorsqu'il étoit entré sur les Terres

d'Espagne, à la tête des Troupes de Sa Majesté. Il ebranla Messieurs d'Amsterdam : mais, il ne les persuada pas entierement ; & je les raffermis. Ce qui m'empêchoit de tirer tout l'avantage que j'aurois pû des bonnes resolutions de Messieurs d'Amsterdam, a rapport à ce que j'ai déja dit. Il y avoit deux partis dans cette Ville-là. L'un de ceux qui vouloient que l'on accommodât tous les differends entre Sa Majesté & l'Espagne, & qu'on s'attachât ensuite à la France plus etroitement que jamais : l'autre de Van-Buning, qui vouloit à la vérité qu'on terminât incessamment tous ses démêlés, mais qu'on s'unît en même-tems avec l'Angleterre, & qu'on fit de nouveaux Traités d'Association avec tous les Princes qui y voudroient entrer. En effet, Van-Buning prétendoit, qu'il n'y avoit d'autre salut pour les Etats, que de s'unir fortement avec l'Angleterre. Il assura quelques personnes des Etats, que le Roi, & le Roi d'Angleterre, étoient ennemis irréconciliables ; & que M. le Duc d'York l'étoit encore plus ; que tout ce que l'on voyoit d'apparence d'amitié n'étoit qu'un faux-semblant causé par la nécessité des affaires ; que Sa Majesté se servoit du Roi d'Angleterre, pour se faire donner satisfaction par les Espagnols sans faire la guerre ; & que le Roi d'Angleterre & M. le Duc d'York avoient encore plus affaire de Sa Majesté pour établir leur autorité, & pour pouvoir subsister, jusqu'à ce qu'ils osassent assembler un Parlement ; mais, qu'aussi-tôt que le Roi d'Angleterre ne craindroit pas son Parlement, & que les Etats-Généraux le voudroient soutenir, & faire avec lui la Ligue qu'ils avoient autrefois refusée, on verroit bien-tôt le Roi d'Angleterre abandonner le parti de la France.

Cependant le Prince d'Orange n'épargnoit en particulier, ni menaces, ni caresses, pour venir à bout de la levée de seize mille hommes. Il fit encore assembler tout de nouveau les Etats de Hollande, & leur declara que les Etats-Généraux é-

toient prêts de revoir bien-tôt une année pareille à celle de 1672; qu'il n'avoit pas été dans ce tems là assez consommé dans les affaires, pour en prévenir toutes les suites, comme il faisoit à cette heure; & qu'il pouvoit assurer les Etats, que s'ils laissoient passer encore deux mois sans faire de nouvelles levées, ils se trouveroient réduits l'année suivante à une bien plus grande extrémité qu'ils ne furent en 1672, & avec bien moins de ressources qu'ils n'en avoient alors. Le Pensionnaire Fagel harangua fort aussi de son côté: il assura les Etats de Hollande, que l'Empereur alloit faire la paix avec le Turc; & qu'il étoit très-sur, que dans le printems prochain, il y auroit une union générale de tous les Princes de l'Europe contre le Roi.

18 Octobre 1683. MAIS, toutes ces tentatives étant inutiles, il s'appliqua à tirer tout l'avantage qu'il lui fut possible de la résolution qu'il avoit fait prendre le 4 d'Octobre aux Députés des Etats-Généraux d'entrer en conférence avec les Ministres de leurs Alliés, & celui d'Espagne; & fit rendre compte par le Pensionnaire Fagel de ces conférences aux Etats de Hollande. Il les obligea de nommer des Commissaires pour l'examiner. Son dessein étoit de faire voir à la Province de Hollande, que puisqu'au jugement même des Alliés (qui n'étoient cependant autres que le Résident de l'Empereur, & l'Envoyé de Suede) on ne pouvoit trouver des moyens de terminer à l'amiable les différends qui étoient entre la France & l'Espagne, (car c'étoit ce que contenoit le rapport du Pensionnaire Fagel) il n'y avoit plus d'autre parti à prendre, qu'à se mettre en état de défendre les Pays-Bas, & faire par conséquent des levées.

9 Octobre 1683. MAIS, le Prince d'Orange ne réussit pas encore pour ce coup; car, les Commissaires ayant examiné ce rapport, & en ayant rendu compte aux Etats de Hollande, & le Corps des Nobles, & quelques-unes des Villes dévoüées au Prince d'Orange, ayant

déclaré, que, bien qu'ils approuvassent qu'on tentât les voies d'accommodement, ils étoient d'avis qu'on ne différât pas pour cela de faire la levée : les Députés de la plus grande partie des Villes témoignerent qu'ils ne pouvoient rien dire là-dessus, n'ayant point d'instruction de leurs Supérieurs. Pour ce qui est de ceux d'Amsterdam, ils déclarerent, qu'il falloit, avant que de résoudre la levée, tenter toutes sortes de voies amiables, pour terminer les différends entre la France & l'Espagne ; & qu'ils étoient persuadés, que cette affaire n'étoit pas hors d'état de pouvoir être accommodée ; qu'ils ne pouvoient cependant s'expliquer davantage avant que d'avoir consulté leurs Supérieurs : ainsi, les Députés de Hollande se séparérent, pour aller savoir la volonté des Régens de leurs Villes.

Le Marquis de Grana envoya le Sieur Delval, qui revenoit de France au secours du Prince d'Orange, qui lui conseilla d'aller à Amsterdam pendant qu'on y délibéroit, & d'y faire répandre les bruits qu'ils croyoient capables de déterminer cette Ville à consentir à la levée. 1 Novembre 1683.

J'employai toute sorte de moyens, pour découvrir quelle étoit l'instruction secrete du Sieur Delval ; & j'appris, qu'une des choses qui lui étoient le plus expressément ordonnées étoit de presser le Prince d'Orange d'envoyer querir les Suedois à Gottembourg. Et, en effet, ce fut la premiere affaire dont il lui parla dans une conférence de deux heures : mais, le Prince d'Orange lui témoigna, que les choses n'étoient pas encore disposées, pour oser parler de ce transport ; qu'il ne pouvoit obtenir des Etats-Généraux la levée de seize mille hommes ; & qu'ainsi il n'avoit garde de leur proposer de pareilles entreprises : de sorte que la flote des Etats Généraux demeura long-tems à croiser vers le Nord, en attendant apparemment de nouveaux ordres du Prince d'Orange. Elle alla néantmoins deux fois jusqu'à Gottembourg, sans embarquer aucun Suedois : quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter,

que le Prince d'Orange ne se fût flatté qu'il obtiendroit des Etats-Généraux la permission de prendre des Troupes Suedoises; ou que le Roi de Suede ne les lui refuseroit pas, quand même le Commandant de la Flotte n'auroit point d'ordre que de lui Prince d'Orange; car plusieurs personnes d'Amsterdam reçurent quelque-tems après des lettres de Gottembourg, & même de Stockholm, écrites de fort bon endroit, qui assûroient que le Roi de Suede avoit refusé de laisser embarquer ses Troupes sur les Vaisseaux des Etats, parce que l'Amiral n'avoit point d'ordre des Etats-Généraux, mais seulement du Prince d'Orange.

29 Novembre 1683.

Quoique je ne voulusse point paroître m'intéresser beaucoup à la résolution que les Etats-Généraux pourroient prendre sur la proposition de la levée, je ne laissai pas d'agir sous main autant qu'il me fut possible auprès de Messieurs d'Amsterdam. Et comme je savois, que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel redisoient sans cesse depuis deux ans; tantôt, que Sa Majesté avoit résolu la guerre, & que les Etats-Généraux n'avoient d'autre parti à prendre qu'à se mettre en état de défense; & tantôt, que les résolutions vigoureuses qu'ils avoient prises avoient arrêté les desseins de Sa Majesté; je me restraignis à faire connoître à tous ceux avec qui j'étois en commerce, que Sa Majesté n'avoit point resolu de faire la guerre, & qu'elle appréhendoit encore moins leur puissance; mais, qu'elle vouloit avoir satisfaction sur ses prétentions; que si les Etats la lui faisoient avoir, ils devoient s'assûrer d'un plein repos; que s'ils songeoient par des augmentations de levées, ou par de nouveaux Traités, à fortifier les Espagnols dans leur opiniâtreté, je leur laissois à juger à eux-mêmes ce qu'ils devoient attendre d'un pareil procédé. Cela fit ouvrir les yeux à Messieurs d'Amsterdam, & les empêcha de donner aveuglément dans toutes les propositions du Prince d'Orange: ils firent même savoir à leurs

1 Novembre 1683.

amis, que les affaires n'étoient pas si désespérées qu'on le vouloit faire croire, & qu'ils étoient bien informés, que, quand on voudroit faire des offres raisonnables à la France, on n'auroit pas besoin de faire de nouvelles levées.

Je mandai encore une chose alors qui me paroissoit d'une grande conséquence, que j'avois pénétrée par le moyen d'un homme en qui le Prince d'Orange prenoit beaucoup de confiance: savoir, que, quoique le premier but de ce Prince dans la levée de seize mille hommes fût de soûtenir la guerre, ou plutôt de l'allumer dans les Pays-Bas, il avoit encore une autre vue subordinée à celle-là, qui étoit d'avoir une puissante armée en Hollande, dont il pût se servir en Angleterre, soit que le Roi de la Grande-Bretagne vînt à manquer, soit qu'il se présentât d'autres occasions, comme il espéroit toûjours qu'il en viendroit, d'entrer à main armée dans ce Royaume-là; car il ne doutoit pas, que si une fois il avoit fait lever ces Troupes par les Etats-Généraux, il ne lui seroit pas difficile de les faire maintenir en pié encore quatre ou cinq ans, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre: & il se persuadoit, qu'avant que ce terme fût expiré, il pourroit se servir de ces troupes pour le dessein qu'il avoit en Angleterre. Je ne me contentai pas d'en donner avis au Roi & à M. de Barillon; je le fis dire à l'Envoyé d'Angleterre, par une personne qui ne lui étoit point suspecte. 1 Novembre 1683.

J'informai encore Sa Majesté d'un Avis que j'avois eu par une voie très-secrete; c'est à savoir, que quand on eut nouvelle que l'Escadre des Vaisseaux de Sa Majesté qui étoit dans la Mer Baltique devoit retourner en France, le Prince d'Orange manda à Willem Bastians, qui commandoit la Flote des Etats-Généraux, d'aller vers Gottembourg, pour tâcher de rencontrer celle du Roi; qu'on voudroit sans doute lui faire baîsser le pavillon; mais, qu'il n'en fît rien, & que si l'on tiroit sur lui, il 4 Novembre 1683.

ne manquât pas d'engager le combat. Willem-Bastians fit réponse au Prince d'Orange, que les Etats-Généraux lui avoient délivré leur résolution, qui lui enjoignoit à la vérité de ne pas baisser le pavillon, s'il trouvoit l'Escadre de Sa Majesté sur les côtes des Etats à une certaine hauteur; mais qu'il eut à baisser le pavillon s'il la rencontroit par-tout ailleurs. Néantmoins, le Prince d'Orange lui récrivit, qu'il fît ce qu'il lui ordonnoit, qu'il étoit garant qu'il ne lui en arriveroit point de mal, & que si les Etats-Généraux lui demandoient raison de ce qu'il auroit fait, il n'avoit qu'à répondre qu'il avoit obéi à son Maître, & à celui qui avoit droit de lui commander.

LE Roi me fit réponse sur la proposition que le Prince d'Orange m'avoit fait faire, qu'il ne pouvoit céder aucun des lieux qu'il possédoit auprès de Luxembourg, parce que cette Place ne pouvant servir aux Espagnols à défendre les leurs, mais seulement à incommoder les Sujets de Sa Majesté, Elle ne vouloit pas leur en donner une plus grande facilité. Elle m'ordonna seulement de savoir plus précisément quels étoient les lieux qu'on lui vouloit donner, & ceux qu'on vouloit retenir pour l'Espagne dans ce partage des Pays-Bas, que le Prince d'Orange avoit fait marquer avec une ligne.

CEPENDANT, je me servis utilement auprès de Messieurs d'Amsterdam de toutes les facilités que le Roi apportoit pour terminer les différends qu'il avoit avec l'Espagne. Aussi les Députez de cette Ville revinrent à la Haye au nombre de sept, pour soutenir leur résolution de refuser la levée de seize mille hommes, dans laquelle ils persistoient toujours.

4 Novembre 1683.

JE reçus ce même jour une lettre du Roi apportée par un Courier exprès, par laquelle Sa Majesté me faisoit savoir, que comme mes dernieres lettres le confirmoient entierement dans l'opinion qu'il avoit toujours eue que le Prince d'Orange

Lettres du Roi du 28 Octobre 1683.

n'agissoit pas de bonne foi, il avoit jugé à propos de faire connoître aux Etats-Généraux à quelles conditions on pouvoit terminer les différends qu'il avoit avec l'Espagne; qu'ainsi dans le tems qu'elle ordonnoit au Maréchal d'Humieres d'attaquer une Place des Pays-Bas Espagnols, son intention étoit que je déclarasse aux Etats-Généraux les conditions sur lesquelles il vouloit bien faire un accommodement avec l'Espagne.

Je demandai dès le même soir audiance aux Etats-Généraux, & les priai qu'il n'y eut point un jour d'intervalle selon la coutume, entre la demande de l'audiance, & l'audiance. Cette précaution réussit comme je l'avois souhaité; car les Etats-Généraux furent informés des conditions sur lesquelles le Roi vouloit bien faire la paix avant qu'ils apprissent qu'il y avoit une Place des Espagnols assiégée. Le Courier du Marquis de Grana, qui apporta la nouvelle du siége de Courtrai n'étant arrivé à la Haye qu'une heure après que je fus sorti de l'audiance. Outre cela, je voulus expliquer les bonnes intentions du Roi aux Etats-Généraux le même jour que les Etats de Hollande se rassembloient, ne doutant pas que mon mémoire qu'on porteroit sur le champ des Etats-Généraux dans les Etats de Hollande ne fut d'un grand secours à Messieurs d'Amsterdam, qui avoient résolu de s'opposer fortement aux desseins du Prince d'Orange.

J'allai donc le 5 de Novembre aux Etats-Généraux, & leur dis que le Roi avoit bien voulu remettre les différends, qu'il avoit avec le Roi Catholique, à l'arbitrage du Roi d'Angleterre; & qu'encore que la Ville de Luxembourg environnée de Places & pays qui appartenoient à Sa Majesté, ne lui pût gueres être d'aucune utilité, lorsqu'elle seroit démolie, Sa Majesté avoit bien voulu s'en contenter pour l'équivalent; d'autant plus que cette Ville ne donnoit aucune atteinte à la barriere que les Etats-Généraux avoient si fort souhaitée; mais, que la lenteur des Espagnols à prendre un parti raisonnable, a-

voit obligé Sa Majesté de faire avancer ses Troupes en Flandres, pour presser le Marquis de Grana de lui donner la juste satisfaction qui lui étoit dûe. Et que comme on n'avoit répondu à ses instances que par des actes d'hostilité; Sa Majesté n'avoit pas cru devoir différer plus long-tems à se servir des moyens que Dieu lui avoit mis en main pour se faire faire raison, & faire attaquer quelqu'une des Places de Flandres appartenantes au Roi Catholique. Que néanmoins comme son principal but étoit d'affermir la paix dans toute l'Europe, elle étoit bien aise de faire savoir aux Etats-Généraux les conditions dont Elle vouloit bien se contenter pour l'équivalent de ses droits & prétentions sur Alost, le Vieux Bourg de Gand, & autres.

QUE le moyen, qui pouvoit terminer le plus promptement les différends que Sa Majesté avoit avec l'Espagne, étoit la cession de la Ville de Luxembourg en l'etat où elle étoit, ou même démolie, avec le peu de Villages & Hameaux qui en dépendoient, & qui ne consistent qu'en quatorze ou quinze.

QUE si les Espagnols s'opiniâtroient à refuser cette proposition, le second équivalent, auquel Sa Majesté consentiroit, seroit Dixmude & Courtray avec leurs dépendances; dont néantmoins la Ville de Dintz & sa dépendance (quoique ce soit une des verges qui composent la Châtellenie de Courtray) demeureroit à l'Espagne, & les fortifications de Dixmude & de Courtray seroient rasées, même la Citadelle de Courtray; ensorte qu'il ne resteroit qu'une muraille de clôture pour la sûreté des manufactures & du commerce de ces deux Villes. Plus les Villages de la Châtellenie d'Ath qui avoient été ci-devant joints au Gouvernement de Tournay, à la distraction desquels Sa Majesté avoit voulu donner les mains par le Traité de Nimegue, pour ne point apporter de retardement au rétablissement de la paix; Beaumont & Bouvines, avec les Villages qui en dépendent,

desquels il n'en restoit plus que quatre ou cinq, tous les autres ayant été mis sous l'obéissance de Sa Majesté par la possession qui en avoit été prise en son nom avant la levée du blocus de Luxembourg; finalement Chimay avec ses dépendances.

Que si le Roi Catholique aimoit mieux donner un équivalent dans la Catalogne, ou dans la Navarre, Sa Majesté se contentoit à l'égard du premier de ce qui restoit à la Couronne d'Espagne du Comté de Sardagne, dont Puicerda (qui etoit deja entierement rasé) fait partie; de la Seau-d'Urgel, de Campredon, & de Castelfaillite, avec leurs dépendances.

Ou bien de Rose, Gironne, & Capde-Quieres.

Et à l'égard de la frontiere de Navarre, Sa Majesté prendroit Pampelune & Fontarabie avec ses dépendances. Que c'étoient-là les conditions sur lesquelles on pouvoit encore établir avant la fin de l'année une bonne & sûre paix, & que si l'Empire vouloit bien accepter la Treve de vingt ou vingt cinq ans, que le Roi lui avoit offerte, il consentoit que les Princes de l'Europe qui le voudroient, fussent garans de ces deux Traités.

Dans le tems que j'expliquois de cette sorte les intentions du Roi aux Etats Généraux, leur laissant par écrit tout ce que j'avois dit, Messieurs d'Amsterdam parloient fortement contre la nouvelle levée dans les Etats de Hollande qui s'étoient assemblés ce jour là. Le Pensionnaire de leur Ville harrangua plus d'une heure. Il représenta le dommage que la guerre apporteroit à leur commerce; & que la seule liberté d'aller à la pêche, étoit plus considérable à l'Etat, que ce que Sa Majesté demandoit pour sa satisfaction, & que quand Amsterdam refusoit de faire la nouvelle levee, ce n'étoit point par le sentiment de quelques particuliers de la Ville, mais par un consentement unanime. Le Prince d'Orange prit la parole, & dit, que si l'Ambassadeur de France étoit venu haranguer, il

n'auroit pas pu parler autrement que Messieurs d'Amsterdam venoient de faire pour les intérêts de la France. Qu'il convenoit, qu'il falloit songer à conserver le commerce, mais qu'il ne le falloit pas faire de sorte qu'on ruinât le reste du pays pour cette seule considération. Que si Amsterdam avoit un si grand intérêt dans le commerce, les autres Villes, qui n'en avoient pas tant, ou qui n'en avoient point du tout, n'en étoient pas moins pour cela Membres de la République : que lui en son particulier avoit plus d'intérêt à la conservation de la République, que toute la Ville d'Amsterdam ensemble ; qu'il se moquoit bien de cette unanimité du Conseil de leur Ville : qu'il demeuroit d'accord, que toutes les Villes étoient souveraines & libres dans leurs avis; mais qu'il ne souffriroit jamais qu'une Ville voulût donner la loi aux autres ; & que s'il falloit marcher avec un bâton dans la rue (c'est un proverbe Flamand qui exprime un peu fortement, que si l'on étoit obligé d'en venir aux extrémités) on y viendroit, & que l'on ne considéreroit pas plus Amsterdam que la derniere Ville de la République. Mais, mon mémoire ayant été apporté dans ce tems-là des Etats-Généraux dans la Province de Hollande, l'emportement du Prince d'Orange alla si loin, que lui, qui est assez maître de lui-même, sortit brusquement de l'Assemblée avant quelle fût finie, tant il se posséda peu.

Le Pensionnaire Fagel, qui au contraire est un homme trés-violent, reconnut que le Prince d'Orange s'étoit trop emporté : il voulut raccommoder les affaires, & allégua à Messieurs d'Amsterdam des raisons pour faire une lévée. Un d'eux prit la parole, & lui dit, qu'il n'étoit pas question de songer aux affaires du dehors du pays, avant que d'avoir examiné celles du dedans. Qu'on demandoit une levée de seize mille hommes ; que ceux d'Amsterdam payoient plus du quart de ce que les sept Provinces ensemble fournissoient pour la dépense commune ; & que bien souvent encore ils avan-

çoient de l'argent aux autres: qu'il prioit donc la Province de Hollande de considérer si l'on étoit en état de fournir à la dépense qui étoit nécessaire pour ces seize mille hommes, puisque ceux d'Amsterdam déclaroient, après avoir bien examiné l'état de leurs finances, qu'ils n'avoient pas de quoi payer leur quote part.

Ainsi l'Assemblée se sépara sans que les créatures du Prince d'Orange pussent rien obtenir, & les Députés furent renvoyés dans leurs Villes avec mon mémoire, pour en délibérer, & venir se rassembler quatre jours après pour prendre ce jour-là une résolution finale, tant sur mon mémoire, que sur la proposition de la levée.

Je rendis compte de tout cela au Roi, & je lui expliquai que lorsqu'une seule Ville s'opiniâtroit contre le sentiment des dix-sept autres; les Etats de Hollande lui écrivoient pour l'exhorter à ne pas demeurer seule de son avis, & si elle ne se rendoit point à cette remontrance, leurs reglemens portoient qu'on feroit une députation fort ample des autres Villes qui alloit loger dans celle-là à ses dépens jusqu'à ce qu'elle se fût rendue à l'avis commun; mais que c'étoit une extrémité à laquelle on ne s'étoit porté qu'une seule fois depuis l'établissement de la République, lorsque la petite Ville de Gorcum voulut faire battre de la monnoie qui n'étoit pas au coin des Etats-Généraux; que néantmoins on avoit commencé cette procédure contre ceux d'Amsterdam; le Prince d'Orange ayant fait écrire une lettre par les Députés de toutes les autres Villes de Hollande pour la donner à ceux d'Amsterdam; mais, qu'ils ne se mettroient guerre en peine de la députation des autres; que cette sorte de châtiment ne pouvoit faire peur qu'aux petites Villes qui se trouvoient incommodées d'une pareille dépense. 8 Novembre 1683. Idem.

Je crus cependant, qu'il étoit bon de parler aux Deputés d'Amsterdam avant qu'ils retournassent 8 Novembre 1683.

chez eux, pour les fortifier contre cette nouvelle démarche du Prince d'Orange. J'y envoyai sous-main, n'osant y aller moi-même, de crainte de les rendre trop suspects; le Prince d'Orange leur ayant déja reproché, qu'ils agissoient de concert avec moi; & je les fis assûrer, que s'ils vouloient tenir ferme à refuser la levée, les Espagnols donneroient satisfaction au Roi, & qu'il n'y auroit point de guerre. Et sur la réponse qu'ils me firent faire, je mandai au Roi, que ces Députés étoient retournés chez eux fort persuadés des raisons que Sa Majesté avoit eues d'attaquer Courtray, & plus resolus que jamais de refuser, nonobstant ce siége, la levée de seize mille hommes.

11 Novembre 1683. En effet, je fus informé à leur retour, que le Conseil de leur Ville avoit suivi leurs sentimens, & qu'ils étoient venus avec des instructions fort bonnes & fort amples sur les conjonctures présentes. Je fus même assez heureux pour en avoir une copie avant qu'ils s'en expliquassent dans la Province de Hollande. Les points principaux de cette instruction étoient.

1o. De refuser absolument la levée.

2o. De demander que toutes les Provinces eussent à payer avant la fin de l'année les arrétages qu'elles devoient, soit à la masse commune, soit à Amsterdam, qui avoit avancé de grandes sommes pour elles.

Les Provinces ne sont pas en état de satisfaire à cette demande en dix ans de tems.

3o. De demander qu'on fît une discussion de l'état des finances, afin que si l'on se trouvoit obligé par le refus de toute sorte d'accommodement, ou par une rupture générale, à faire des levées, on pût voir dès cette heure de quel fonds on les pourroit payer.

Cet article étoit entiérement contre le Pensionnaire Fagel, & coutre le Prince d'Orange. Le premier passoit pour un fort mauvais Financier, & l'on croyoit qu'il avoit souffert que le Prin-

Prince d'Orange détournât, à d'autres usages qu'à ceux du bien commun, une partie de l'argent qu'on avoit levé; & comme on n'avoit pas examiné les comptes depuis que ce Pensionnaire étoit entré dans l'administration, on ne doutoit pas que si on lui faisoit rendre compte; il ne se trouvât dans un embarras dont il auroit peine à sortir.

4°. LES Députés d'Amsterdam devoient témoigner, que le Conseil de leur Ville avoit trouvé qu'on pouvoit accepter la seconde proposition de Sa Majesté; & devoient demander, qu'on nommât des Commissaires pour conférer avec moi, afin d'être encore plus amplement éclaircis sur les difficultés qu'on pourroit rencontrer dans l'exécution de cette proposition, & pour ôter par-là tout moyen aux Espagnols de la refuser, & les faire résoudre à un accommodement général.

5°. ILS avoient ordre de déclarer à l'Assemblée, que si, après la prise de Courtray, Sa Majesté faisoit attaquer une autre Place, ils retourneroient à Amsterdam pour examiner si la levée seroit nécessaire. On les fomma quelques jours après d'exécuter cette parole lorsqu'on apprit qu'on attaquoit Dixmude: mais, ils répondirent, que Dixmude & Courtray, composant le même équivalent, ils regardoient ces deux Places comme la même chose.

CE qui rendoit Messieurs d'Amsterdam si fermes en cette occasion; (outre les raisons générales du bien du Pays, & les assûrances que je leur avois données qu'ils n'auroient pas la guerre, ils refusoient la levée de seize mille hommes) c'étoit trois démarches considérables que le Prince d'Orange avoit faites.

LA premiere d'avoir envoyé du secours aux Espagnols sans le consentement des Etats-Généraux, & malgré l'opposition de la Ville d'Am-

sterdam, & d'avoir donné quatorze mille hommes au lieu de huit mille.

LA seconde d'avoir envoyé la flote des Etats à Gottembourg, sans leur participation, & sans qu'ils fussent pour quelle raison on hasardoit ainsi leur flote dans une saison si avancée. Ces deux entrepriſes du Prince d'Orange avoient fait appréhender avec raison à ceux d'Amsterdam, que s'ils accordoient la levée, ils ne seroient plus maîtres d'empêcher la guerre, le Prince d'Orange disposant ainsi, à sa volonté, de leurs Troupes, & de leurs Vaisseaux.

LA troisieme affaire, qui avoit revolté Messieurs d'Amsterdam, étoit le mauvais traitement que Van-Buning & leurs autres Députés avoient reçû du Prince d'Orange, qui ne s'étoit pas contenté de les maltraiter de paroles; mais qui avoit même passé jusqu'aux menaces.

L'ASSEMBLÉE des Etats de Hollande dura ce jour-là depuis onze heures du matin, jusqu'à cinq heures du soir. J'appris à la sortie, que les Députés d'Amsterdam y avoient lû les Mémoires dont je viens de parlér, & qu'ils étoient demeurés inébranlables dans le refus de la levée, & dans la déclaration qu'ils avoient faite qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre, qu'à travailler à l'accommodement. De telle sorte qu'après beaucoup de contestations de part & d'autre, le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel avoient fait résoudre dans les Etats de Hollande qu'on exécuteroit ce réglement que j'ai dit n'avoir été mis qu'une fois en pratique depuis l'établissement de la République : & qu'on feroit une députation solemnelle du Corps des Nobles & des dix premieres Villes de Hollande, pour aller à Amsterdam, afin d'obliger cette Ville à consentir à la levée. On nomma quatre Députés des Nobles, & deux de chacune des dix Villes avec le Pensionnaire Fagel & le Prince d'O-

range à la tête de la députation, comme premier Noble, & comme Gouverneur.

LE Prince d'Orange se vit alors réduit à une grande extrémité, d'être obligé de faire voir à toute l'Europe, que la premiere Ville des Etats, & celle qui paye la quatrieme partie de toutes les impositions des sept Provinces, s'opposoit formellement à ce qu'il souhaitoit.

IL sentoit bien le tort que cela lui feroit auprès de ses Alliés: c'est pourquoi il fit dépêcher dès le même soir à Amsterdam pour leur déclarer la résolution qui avoit été prise, croyant qu'ils feroient quelques avances pour empêcher que cette députation n'allât chez eux: mais, ils manderent, qu'ils ne pouvoient changer d'avis, & qu'ils attendroient les Députés de Hollande. 12 Novembre 1683.

L'ENVOYÉ d'Espagne, qui avoit fait imprimer une liste de tous les lieux dont le Roi s'étoit mis en possession, donna encore ce jour-là un nouveau mémoire plein d'injures & de fausfetés: mais, cela ne fit pas changer Messieurs d'Amsterdam.

UN Echevin d'Amsterdam m'ayant fait dire, qu'il me vouloit parler de la part de deux Bourguemestres de cette Ville-là, j'allai la nuit le trouver à quatre lieues de la Haye, & j'en revins au jour. Il me dit, que dans le Conseil de Ville d'Amsterdam, ils s'étoient tous expliqués sur les équivalens que le Roi offroit de recevoir; & qu'ils les trouvoient raisonnables: qu'il n'y avoit que Van-Buning seul, qui vouloit que le Roi rendît aux Espagnols les lieux dont il s'étoit mis en possession dans le Luxembourg; qu'ils avoient aussi résolu tout de nouveau de persister à refuser la levée, & que non-seulement ils avoient été unanimement de cet avis, mais qu'ils avoient, signé tous trente-six, qu'ils ne s'en départiroient jamais. 15 Novembre 1683.

ON me vint donner avis dans ce tems-là, que

le Prince d'Orange avoit dessein de faire la levée, malgré le refus que Messieurs d'Amsterdam faisoient d'y contribuer; & parmi plusieurs expédiens que le Pensionnaire Fagel lui proposoit pour cela, celui-ci étoit un des principaux; de faire déclarer par les Provinces, que puisqu'Amsterdam refusoit de contribuer à la levée de seize mille hommes, elles ne contribueroient pas non plus aux frais de la Flote, que Messieurs d'Amsterdam vouloient avoir au printems prête à mettre en mer; & qu'au moyen de cette déclaration, il seroit maître de prendre le fonds que les Provinces devoient employer à l'équipement de cette Flote, pour en payer la part que la Ville d'Amsterdam auroit dû fournir pour la levée de seize mille hommes.

CELA m'obligea de mander au Roi qu'il ne m'appartenoit pas de pénétrer dans ses desseins; que c'étoit une chose sacrée pour moi; mais qu'il étoit de mon devoir de lui représenter que si Sa Majesté avoit resolu de faire encore attaquer quelque Place dans les Pays-Bas, cette entreprise pourroit produire en Hollande des effets assez différens, selon le tems qu'elle seroit exécutée; car si Sa Majesté faisoit attaquer une Place en Flandre dans le tems que Messieurs d'Amsterdam refusoient de faire la levée, le Prince d'Orange leur reprocheroit qu'ils seroient cause de cette entreprise; qu'on ne l'auroit pas faite, si la levée eut été accordée; & Messieurs d'Amsterdam, poussés de désespoir, ou croyant effectivement que s'ils avoient leve des Troupes, Sa Majesté n'auroit pas attaqué de Places en Flandre, consentiroient à une levée non seulement de seize mille hommes, mais de trente mille. Que si, au contraire, Sa Majesté ne faisoit pas agir ses Troupes pendant que ceux d'Amsterdam empêchoient la levée; & qu'elle voulût bien attendre que le Prince d'Orange l'eut fait résoudre par quelques Provinces malgré le

refus d'Amsterdam, & la fit exécuter; on pourroit en ce cas laisser entendre, & principalement à Messieurs d'Amsterdam, que la résolution des Etats-Généraux de faire la levée avoit poussé Sa Majesté à faire agir ses Troupes: Messieurs d'Amsterdam en seroient beaucoup plus animés contre le Prince d'Orange; & les autres Villes qu'on obligeoit presque par force de consentir à la levée, & qu'on n'y engageoit que par l'assurance qu'on leur donnoit que c'étoit le moyen le plus sûr de ne pas avoir la guerre, seroient prêtes à se joindre à MM. d'Amsterdam contre le Prince d'Orange, ou du moins ne voudroient point de mal au Roi de son entreprise.

CEPENDANT le Prince d'Orange ne perdoit point de tems, & faisoit agir tous ses amis auprès de Messieurs d'Amsterdam, il en recevoit des trois & quatre Couriers par jour: mais, n'en pouvant rien obtenir, il envoya le Pensionnaire Fagel, & les Députez des Villes de Hollande pour faire une derniere tentative; & il alla à une maison qu'il a à trois lieues d'Amsterdam y attendre des nouvelles du Pensionnaire Fagel.

MAIS, ayant appris que rien n'ébranloit Messieurs d'Amsterdam, il s'y rendit le 15 de Novembre à six heures du soir. Ses Créatures tenoient à bon augure qu'il y fut allé, ne croyant pas qu'il eut voulu se commettre, s'il n'étoit assûré de réussir dans son dessein. Il fit déclarer à son arrivée à Messieurs d'Amsterdam, qu'il venoit en qualité de Gouverneur. On ne doutoit pas qu'il n'eut pris ce parti pour être présent aux délibérations du Conseil de Ville; car lorsque le peuple obligea en 1672 ceux de la Régence de déférer tant d'autorité au Prince d'Orange, il sembloit que tout le monde s'efforçoit à l'envi à le rendre plus puissant, & Messieurs d'Amsterdam lui donnerent le pou- 16 Novembre 1683.

voir d'être présent à leur Conseil de Ville, toutes les fois qu'il voudroit aller à Amsterdam en qualité de Gouverneur de la Province. Mais, ils évitérent en cette occasion ce piége fort adroitement; car, au lieu de mettre les affaires dont il s'agissoit en délibération dans le Conseil de Ville, ils résolurent de donner à examiner tous les Mémoires qu'on leur délivreroit, à onze des principaux d'entr'eux qu'ils établirent pour Commissaires.

13 Novembre 1683.

Fin du Tome premier.

NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,
Depuis 1679, *jusqu'en* 1684.

IL arriva, dans le tems que le Prince d'Orange étoit à Amsterdam un grand malheur à la Flotte des Etats-Généraux, au rerour des Gottembourg. Je mandai au Roi, que, quelque intention qu'eût le Prince d'Orange en envoyant la Flotte des Etats à Gottembourg, soit pour y prendre des Troupes Suédoises, soit pour satisfaire le Roi de Suede, qui demandoit que toute la Flotte des Etats parût sur ses côtes, l'envoi de cette Flotte lui feroit un grand tort; que comme elle étoit prête à entrer dans les ports, elle avoit été accueillie d'un furieuse tempête, qui avoit commencé la nuit du lundi au mardi, & qui ne finit que le mercredi vers les dix heures du matin; que la Flotte avoit été dispersée; qu'on ne savoit pas encore tout le dommage qu'elle avoit souffert; que ce qu'on en avoit appris par les premieres nouvelles etoit, que quelques Vaisseaux étoient entrés fort delabrés; trois avoient échoüé, dont on n'avoit sauvé que le monde, & que deux avoient peri. 12 Novembre 1683.

CEPENDANT, le Prince d'Orange alla le lendemain de son arrivée avec toute la députation à l'Hôtel de Ville: le Pensionnaire Fagel y harangua pendant près de trois heures, & donna par écrit ce qu'il avoit dit, qui fut mis entre les mains de Commissaires. Mes-

sieurs d'Amsterdam, au sortir de l'Hôtel de Ville, donnerent à dîner au Prince d'Orange & à toute la députation; ils n'omirent rien pour les bien regaler. Les Bourguemestres, & ceux du Conseil de la Ville, y étoient. Le Prince d'Orange, qui avoit mené quantité de bons bûveurs, fit faire une espece de débauche aux Bourguemestres d'Amsterdam, pour voir s'il ne les trouveroit pas plus traitables dans le vin. Ses créatures coururent de tous côtés le reste du jour & tout le lendemain: ils caresserent, prierent, solliciterent, & firent toute sorte de personnages, pour gagner Messieurs d'Amsterdam: néanmoins, les avis que je recevois m'assuroient positivement, qu'ils ne se relâcheroient point; & on m'envoya deux exprès le lendemain, pour m'avertir que les Commissaires avoient employé toute la journée à dresser leur avis, qui n'étoit proprement qu'une répétition du Memoire envoyé ci-devant aux Etats de Hollande, qui se réduisoit à quatre points. Le premier, le refus formel de consentir à la levée. Le second, qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre, qu'à chercher des voies amiables pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Espagne. Le troisieme, qu'on examinât l'état des Finances du Pays. Le quatrieme, qu'on pressât les autres Membres de l'Etat de payer ce qu'ils devoient de reste.

19 Novembre 1683. LE Prince d'Orange donna le jour suivant à dîner à Messieurs d'Amsterdam: les Bourguemestres & les Echevins s'y trouverent, & beaucoup d'entr'eux s'enivrerent avec les Courtisans du Prince d'Orange: mais, le lendemain de la débauche, ils se retrouverent de sens froid au Conseil de Ville, & ne changerent pas d'avis pour la bonne chere, ni pour les caresses qu'on leur avoit faites.

LE Prince d'Orange ne sortit pas de sa Maison le 18: quelques personnes crurent, qu'il n'étoit pas bien-aise de s'exposer à entendre toutes les imprécations que le peuple faisoit contre lui. En effet, tous les gens de mer, & principalement les femmes & les filles des Matelots étoient déchaînées dans les ruës, & faisoient

un vacarme épouvantable de la perte des Vaisseaux, de celle de leurs peres & de leurs maris, dont il étoit cause, les ayant envoyés à Gottembourg dans une saison si avancée. Les mauvaises nouvelles grossissoient à tout moment; & enfin l'on sût, qu'il y avoit dix des plus gros Vaisseaux de perdus, sans compter ceux qui avoient été tellement endommagés, qu'ils n'étoient plus en état de servir. Ces Vaisseaux s'étoient entrouverts, & avoient péri par le seul effort de la tempête: ainsi ils étoient aussi peu en état de soutenir la mer, que je l'avois mandé. 22 Novembre 1683.

Messieurs d'Amsterdam rendirent jeudi au soir la réponse au Prince d'Orange telle que j'avois écrit la veille au Roi qu'elle avoit été resoluë; & je pris la liberté de faire remarquer à Sa Majesté, qu'il étoit extraordinaire qu'on eût tellement gardé le secret au Prince d'Orange, que quoiqu'il eut des créatures & des amis dans le Conseil d'Amsterdam, il en étoit si peu informé, que lorsqu'on lui vint déclarer la réponse de Messieurs d'Amsterdam, il en fut surpris, & pâlit extraordinairement. 25 Novembre 1683.

Cependant il ne s'en tint pas à ce premier refus; il demanda que la Ville d'Amsterdam nommât des Commissaires pour entrer en conférence avec les Députés de Hollande. Ils s'assemblerent, & chacun demeura dans son sentiment. Le Pensionnaire Fagel ayant travaillé à faire une replique à la réponse d'Amsterdam, la porta avec toute la Députation, & les somma d'y faire réponse. Messieurs d'Amsterdam renvoyerent le lendemain les mêmes Commissaires lui déclarer, qu'ils n'avoient d'autre réponse à rendre, que celle qu'ils avoient déja faite: sur quoi le Prince d'Orange demanda une nouvelle conference; on la lui accorda, & elle ne se passa qu'en protestations de part & d'autre du mal qui arriveroit de tout ce procédé.

Enfin, il voulut avoir une derniere réponse, & alla à l'Hôtel de Ville le Dimanche matin pour la recevoir. Il leur témoigna, qu'ils le traitoient si

23 Novembre 1683. bien, qu'il sembloit qu'ils souhaitassent de le retenir long-tems dans leur Ville; que cependant ils n'ignoroient pas, que ce n'étoit point la le sujet de son voyage; qu'il devoit rendre leur réponse aux Etats de Hollande; qu'il vouloit croire, que toutes celles, qu'ils lui avoient données jusqu'alors, n'étoient que les sentimens de quelques particuliers, & non pas du Conseil des Trente-six.

QUE, quoiqu'il vît assez le peu de desirs qu'ils avoient de se conserver plus long-tems dans l'union, il vouloit fermer les yeux là-dessus, & ne l'imputer qu'à des particuliers, & les avertir qu'il les laissoit trop les maîtres; qu'il n'avoit que trop de sujet de se plaindre des intelligences secrettes, & des pratiques illicites, qu'ils entretenoient avec la France; que néanmoins, mettant à part toute considération de respect de déference que l'on devoit à sa personne; & ne regardant que l'intérêt de l'Etat, il s'étoit exposé à tout ce qui lui pouvoit arriver de déplaisir dans leur Ville; & qu'il y étoit venu lui-même pour les persuader combien étoient justes & salutaires les resolutions que les Etats de Hollande avoient prises: qu'il avoit cru 23 Novembre 1683. que sa personne, accompagnée de tous les Députés de la Province, trouveroit toutes sortes de facilités à les remettre à la raison; mais, que ni eux, ni lui, quelques instances qu'ils eussent pû faire, & quoiqu'ils n'eussent épargné pour cet effet, nuit & jour, ni peine ni travail, ils n'avoient obtenu que des réponses ambigues, & des propositions de leur donner du tems & du délai.

MAIS que, connoissant les sentimens de Messieurs les Etats de Hollande, il savoit que cela ne les satisferoit point. Ainsi, avant que de se plaindre des réponses des Commissaires qu'ils avoient nommés pour ce sujet, & des conferences particulieres qu'il avoit eues avec eux, il avoit résolu de leur demander encore lui-même en personne, au nom de toute la Députation,

une réponse cathégorique, non pas des sentimens particuliers, comme il avoit déja dit, mais du Conseil des Trente six; & de leur représenter encore auparavant tous les malheurs & les terribles suites qu'une réponse qui ne seroit pas conforme aux resolutions des autres Membres, pourroit attirer, afin qu'ils ne pussent s'excuser de les avoir ignorés.

Le Pensionnaire de la Ville répondit au nom de ses Maîtres, qu'ils avoüoient tous généralement avoir souhaité que le Prince d'Orange ne les pressât point de lui rendre une réponse cathégorique, non par aucun scrupule qu'ils eussent de dire leurs sentimens, mais pour rendre leur réponse plus honnête & plus douce; & cela par les sentimens de respect & de vénération qu'ils avoient, & qu'ils auroient toujours, pour sa personne: que cependant ils avoient declaré assez précisement leurs véritables sentimens, tant de bouche que par écrit; qu'ils ne voyoient pas de nécessité de s'expliquer davantage, & ne connoissoient personne qui les y pût obliger.

Que pour ce qui étoit des sentimens des particuliers, que le Prince d'Orange alléguoit, ils déclaroient tous unanimement, qu'on se trompoit sur cela, & qu'ils protestoient devant celui qui connoît le fond des cœurs, & en la présence de Son Altesse, qui avoit bien voulu les honorer, qu'il n'y avoit pas un article qui ne fut également selon les sentimens de tous ceux qui composoient le Conseil de Ville d'Amsterdam.

Qu'ils pouvoient de plus se vanter, comme ils avoient pû faire de tout tems, qu'il ne se pouvoit trouver plus d'égalité de sentimens, ni moins d'opposition, que parmi eux.

Qu'ils n'aspiroient qu'au bien de l'Etat, au maintien de leur Religion, & à la conservation de la paix; & que c'étoit à quoi ils croyoient que leurs resolutions étoient conformes.

23 Novembre 1683. QU'ILS auroient beaucoup de repliques à faire au Discours du Prince d'Orange, & qu'il y avoit des personnes de la Députation, & même de ceux qui dépendoient d'eux, dont ils n'avoient que trop de raison de se plaindre, (il vouloit parler de Fagel Pensionnaire de Hollande,) mais qu'ils réservoient à le faire en tems & lieu.

QUE s'ils avoient quelque-chose à dire de plus particulier pour le bien de l'Etat, ils en pourroient donner la commission aux Députés qu'ils envoyeroient dans l'Assemblée de Hollande, de laquelle ils croyoient avec justice faire le principal membre; ce qui étoit une des raisons pour laquelle ils n'en trouvoient point qui les obligeât à approuver la maniere dont les autres les avoient traités, & qu'ils croyoient être obligés d'y pourvoir à l'avenir.

QU'ILS espéroient, que toutes ces raisons paroîtroient assez fortes au Prince d'Orange, pour le persuader, non qu'ils ne vouluſſent pas accorder la levée; mais que n'y ayant aucune nécessité à la faire, ils devoient la refuser absolument; que c'étoit là leur résolution, dans laquelle ils protestoient de demeurer, & qu'ils donneroient pour cet effet une plus ample commission à leurs Députés. *Idem.*

QU'ILS se trouvoient de plus obligés, par toute sorte de raisons, de songer au rétablissement de leurs Finances, afin qu'en cas de nécessité ils pussent avoir de l'argent lorsqu'il le faudroit employer au maintien de la Republique; d'autant qu'ils se trouvoient si fort épuisés de la grande somme d'argent qu'ils avoient fournie depuis l'année 1672. & qui montoit comme le Prince d'Orange le savoit, bien à plus de 90 millions, qu'ils étoient obligés d'en demander le compte.

QU'ILS vouloient même bien déclarer au Prince d'Orange, qu'ils trouvoient raisonnable & nécessaire de faire examiner les propositions d'accommodement faites par le Roi très-Chrétien, & qui avoient été communiquées aux Etats par son Ambassadeur

dans le Memoire qu'il avoit délivré le 5 de Novembre.

Ce discours irrita le Prince d'Orange à un point qui ne se peut dire, & donna lieu à une conversation fort aigre de part & d'autre, dans laquelle il leur répéta si souvent qu'ils avoient des commerces illicites avec la France, que les quatre Bourguemestres Regens se leverent, & après avoir conferé dans un coin de la salle, ils vinrent se rasseoir, & lui dirent qu'ils convenoient d'avoir eu commerce avec la France, & avec d'autres Etats; que c'étoit une chose indispensable dans une Ville aussi puissante, & d'un aussi grand trafic que la leur; mais qu'ils n'avoient jamais eu aucun commerce dont ils n'eussent rendu compte à l'Etat; & que pour lui, il avoit des Ministres qui entretenoient des correspondances dans plusieurs Cours de l'Europe, dont il n'avoit pas donné part aux Etats-Généraux; qu'ils lui en demanderoient compte un jour; mais que ce n'en étoit pas encore le tems. Il y eut un des Bourguemestres, qui lui dit, que quand la Ville d'Amsterdam auroit eu dessein de changer de sentiment, elle ne le feroit pas, pour laisser un exemple à la posterité que tous les efforts du Prince d'Orange, ni sa personne même, n'avoient pû faire changer les libres resolutions du Conseil de Ville d'Amsterdam.

Le Prince d'Orange ne put tenir davantage: il se leva brusquement, & sortit outré de l'Hôtel de Ville, en disant qu'il ne voyoit que trop les intelligences qu'ils avoient, & avec qui ils s'entendoient; mais qu'il juroit qu'ils s'en repentiroient. Messieurs d'Amsterdam croyoient dîner avec lui au sortir de-là, & lui avoient fait préparer, & à toute la Députation, un grand repas comme la premiere fois: mais, lorsqu'ils allerent pour le prendre à son logis, ils furent surpris d'apprendre qu'il avoit fait mettre brusquement les chevaux à son carosse, & qu'il s'en étoit allé avec Benting & le Pensionnaire Fagel, sans avoir pris congé de la personne de la Regence, selon la coutume.

25 Novembre 1683. LES Députés d'Amsterdam revinrent à la Haye deux jours après, & portèrent aux Etats de Hollande la réponse qu'on leur avoit demandée. C'étoit une confirmation de tout ce qu'ils avoient dit, & une refutation de ce que le Prince d'Orange leur imputoit, principalement touchant la correspondance criminelle qu'ils avoient avec moi. Cependant, deux ou trois Echevins n'oserent venir à la Haye, dans l'appréhension qu'ils avoient que ce Prince ne leur fît faire quelque violence, les ayant particulierement désignés dans les menaces qu'il avoit faites.

LE Prince d'Orange fit lire dans les Etats de Hollande les Mémoires & les Réponses qui avoient été délivrés à Amsterdam, tant de la part de cette Ville, que de la Députation. Après quoi, il proposa de faire la levée malgré Messieurs d'Amsterdam; & le Pensionnaire Fagel assura l'Assemblée avec serment, qu'il savoit, que si Messieurs d'Amsterdam avoient accordé la levée, l'accommodement entre la France & l'Espagne seroit déja fait. Les Députés des Villes qui n'avoient point ordre de donner les mains à une résolution qu'on voudroit prendre contre l'opposition d'Amsterdam, n'y consentirent que sous l'approbation de leurs Supérieurs, & s'en retournerent dans leurs Villes pour l'aller demander. Cela m'obligea d'écrire au Roi, qu'il n'étoit plus question que de voir comment Messieurs d'Amsterdam prendroient cette affaire; que s'ils s'y opposoient fortement, & qu'ils fermassent leur bourse, le Prince d'Orange ne viendroit jamais à bout de son dessein, & seroit obligé de plier; que s'ils agissoient mollement, & se contentoient, après avoir refusé la levée, de faire des protestations contre la résolution qu'on vouloit prendre malgré eux; les affaires s'appaiseroient insensiblement après un peu de bruit.

MESSIEURS d'Amsterdam témoignerent qu'ils étoient surpris que dans une affaire où le consentement unanime de toutes les Villes étoit requis,

on eût pris une pareille résolution contre le sentiment de la plus puissante Ville de l'Etat. Ils me firent pourtant témoigner le même jour, qu'ils étoient obligés d'user de plus de précaution à mon égard qu'ils n'avoient encore fait, puisque le Prince d'Orange leur avoit reproché en plein Conseil à Amsterdam, que beaucoup d'eux étoient en commerce avec moi ; qu'il leur avoit dit qu'il savoit que je leur donnois de belles paroles, & que je les assûrois d'un plein repos, s'ils vouloient refuser la levée ; mais, qu'il leur répondoit du contraire; que je les abusois, & que toutes ces promesses n'aboutiroient qu'à la guerre au Printemps prochain, lorsque Sa Majesté auroit affermi ses alliances, levé bien des troupes, & empêché les Etats-Généraux de se mettre en état de défendre les Pays-Bas Espagnols.

Ils me firent donc parler par une personne interposée, & me manderent qu'ils etoient plus déterminés que jamais à ne pas se départir de leurs sentimens; qu'ils avoient résolu de demander que les Etats-Généraux eussent une conférence avec moi, pour traiter des moyens d'un accommodement entre Sa Majesté & l'Espagne; mais, qu'ils etoient bien assûrés, que tous leurs soins seroient inutiles, si le Roi d'Angleterre d'un côté ne donnoit ordre à son Ministre à la Haye de proposer une cessation de tous Actes d'hostilité de part & d'autre, pendant qu'on travailleroit à porter les Espagnols à un accommodement, & si Sa Majesté n'avoit en même tems la bonté de faire déclarer par un mémoire, que s'étant mise en possession d'un des équivalents qu'elle avoit proposé, elle ne prétendoit plus faire aucune entreprise par les voies de fait, pendant qu'on voudroit employer utilement le tems qu'elle croiroit nécessaire pour le rétablissement de la paix, à moins qu'elle ne fût obligée de faire des représailles. Messieurs d'Amsterdam se persuadoient, que moyennant cela ils pourroient agir utilement, & que tout le monde seroit convaincu qu'ils ne s'étoient *Idem.*

pas trompés dans l'espérance qu'ils avoient conçue de pouvoir contribuer par leur conduite au rétablissement de la paix, après les favorables déclarations que Sa Majesté avoit faites sur ce sujet.

IL est surprénant, que Messieurs d'Amsterdam s'adressassent à moi pour faire agir l'Envoyé d'Angleterre; & il est vrai qu'il ne faisoit rien du tout, quelque ordre que l'on me mandât d'Angleterre qu'il avoit de parler à ceux de sa connoissance. Aussi je ne sçai si ses ordres étoient aussi précis que l'Ambassadeur de France me le mandoit d'Angleterre; car lorsque Messieurs d'Amsterdam lui en parlerent, & que je le pressai de s'expliquer le 30 Novembre 1683. il me dit positivement, qu'il n'avoit jamais reçu d'ordre de témoigner que le Roi son maitre approuvoit les propositions du Roi; mais, seulement de dire à ceux avec qu'il étoit en commerce, que si les Etats-Généraux pouvoient faire ensorte que l'Espagne fît quelque proposition telle qu'elle fut, le Roi d'Angleterre espéroit s'en servir utilement pour venir about de l'accommodement.

29 Novembre 1683. JE fus informé, que la maison de Lunebourg avoit promis d'envoyer des troupes dans les Pays-Bas Espagnols, aussi-tôt que les Etats-Généraux commenceroient à faire la levée de seize mille hommes.

30 Novembre 1683. L'ECHEVIN, par qui j'avois coutume de faire parler à Messieurs d'Amsterdam étant tombé malade à force d'avoir travaillé lorsque le Prince d'Orange alla à Amsterdam; Van-Buning, & un autre Député, m'envoyerent un homme pour me parler de leur part. Je faisois une grande différence d'être en commerne avec ces deux Messieurs, ou avec cet Echevin. L'unique but de ce dernier étoit, en procurant la paix, d'unir les Etats-Généraux avec le Roi, & ainsi il auroit agi comme n'ayant d'autres intérêts que les miens; & Van-Buning au contraire, ne voyant pas les choses assez bien disposées pour soutenir la guerre contre la France, ne songeoit à faire un accommodement avec Sa Majesté, que

pour unir apres cela la Etats-Généraux plus fortement à l'Angleterre.

CET homme me vint donc trouver de la part des Bourguemestres d'Amsterdam, pour me prier de donner un second Mémoire aux Etats-Généraux, conforme à ce que Messieurs d'Amsterdam m'avoient fait savoir le 26 du même mois. Il ajouta deux demandes considerables : l'une, que le Roi voulut bien accorder un delai jusqu'au premier de Mars ; l'autre, qu'il nommât le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux pour médiateurs ; & qu'ils m'assuroient que Messieurs d'Amsterdam feroient avoir au Roi le second équivalent tout entier.

IL me dit, que Messieurs d'Amsterdam étoient devenus si suspects, qu'ils n'osoient presque plus me voir ; mais, qu'ils me feroient parler par des personnes tierces ; qu'ils m'avertissoient aussi de n'écrire à Amsterdam aucune lettre par la poste, parce que le Prince d'Orange en faisoit beaucoup arrêter à la Haye, mais de les envoyer par des exprès ; qu'ils travailloient à empêcher que les Villes ne résolussent la levée de seize mille hommes ; & qu'il étoit absolument nécessaire, que je donnasse le Mémoire tel qu'ils le demandoient, parce que quelques instances qu'ils eussent faites, pour faire examiner le premier que j'avois delivré, ils n'avoient pu y réüssir.

ILS me firent communiquer par ce même homme une lettre qu'ils venoient de recevoir de la Haye, qui portoit que le Prince d'Orange avoit dit la veille, qu'il falloit mettre deux Bourguemestres, qu'il nomma, hors d'état de s'opposer à ses desseins ; qu'une personne, qui étoit auprès de lui, ajouta, qu'il falloit les envoyer en l'autre monde ; & que le Prince d'Orange avoit répliqué, qu'il les falloit faire accompagner de dix autres ; qu'une personne, qui etoit lui quatrième dans la Chambre, les en avoit fait avertir ; que là-dessus ils avoient fait redoubler les gardes de leur Ville, & que

30 Novembre 1683.

pour les sauver entiérement du péril qui les menaçoit, il falloit que le Mémoire fût délivré promptement; qu'ils s'obligeroient en ce cas de faire accepter les offres de Sa Majesté par les Espagnols; & que ce qu'ils me proposoient étoit le seul moyen de ruïner le Prince d'Orange.

Idem. Je ne trouvai point que je pusse m'engager, sans la permission du Roi, à ce que Messieurs d'Amsterdam souhaitoient de moi: mais aussi je crus, qu'il ne falloit pas les rebuter, & qu'il étoit nécessaire de les secourir dans l'état où ils étoient. C'est pourquoi je leur fis une réponse, qui, sans m'engager à rien, leur donnoit toutes les sûretés que j'osois donner de mon chef. Elle contenoit en substance des assûrances des bonnes intentions du Roi pour la paix en général, & en particulier pour la liberté des Etats-Généraux, & sur-tout de Messieurs d'Amsterdam; & que le Roi feroit toujours tout ce qui dépendroit de lui pour empêcher qu'on ne les opprimât.

Je leur fis représenter ensuite, que je ne pouvois faire des déclarations pareilles à celles qu'ils souhaitoient, sans un ordre précis; & que je ne croyois pas non plus que Sa Majesté voulût me le donner; que je n'osois me charger de le demander tel qu'ils me le faisoient proposer; & que je les priois de vouloir bien eux-mêmes y faire quelque réflexion.

Qu'ils demandoient, que Sa Majesté proposât la médiation du Roi d'Angleterre; qu'il y avoit longtems qu'ils avoient témoigné le même desir, & que Sa Majesté leur en avoit fait voir si clairement les inconveniens, que Messieurs d'Amsterdam en devoient avoir été persuadés; qu'ils savoient, que, par le moyen d'une méditation, on ne sortiroit jamais d'affaires; & qu'après avoir été bien du tems dans l'incertitude & dans des méfiances de part & d'autre, qui engageroient en de grandes dépenses, on tomberoit infailliblement dans la guerre que l'on vouloit éviter: qu'il n'y auroit point eu de meil-

leur moyen ci-devant pour s'en garantir, que celui que Sa Majesté avoit proposé, de l'arbitrage; & à cette heure, que de profiter du tems qu'elle avoit accordé à l'Espagne pour lui faire accepter un des équivalents.

QUE pour ce qui étoit de consentir que les Etats-Généraux fussent unis au Roi d'Angleterre dans une même médiation, ils ne savoient que trop que les Etats-Généraux ne consistoient plus que dans le Prince d'Orange, & dans le Pensionnaire Fagel; & qu'ainsi, de s'en remettre aux Etats-Généraux, c'étoit s'en remettre à ces deux personnes là. Qu'ils pouvoient cependant se souvenir, que le Roi d'Angleterre leur avoit témoigné, que si l'on s'en remettoit à son arbitrage, il prendroit volontiers l'Avis des Etats-Généraux, & ne décideroit rien sans le leur communiquer.

A l'égard du délai, qu'ils demandoient jusqu'au premier de Mars, je leur fis dire, qu'ils savoient aussi-bien que moi, que c'étoit tout ce que le Prince d'Orange souhaitoit. Que son dessein n'étoit que de faire écouler l'Hyver en de vaines propositions d'accommodement, parce qu'il savoit l'avantage que Sa Majesté avoit à cette heure, & que pour lui il ne pouvoit commencer la guerre qu'au Printems.

QU'ILS savoient, que le Comte de Waldeck tâchoit d'assembler dix mille hommes pour venir sur le Rhin, que la maison de Lunebourg avoit promis de faire marcher des troupes vers les Pays-Bas, aussi tôt que les Etats-Généraux auroient commencé la levée de seize mille hommes (c'étoit des nouvelles qui m'étoient venues par Messieurs d'Amsterdam mêmes.) Enfin, je leur fis voir tous les inconvéniens d'un nouveau délai; sur-tout n'y ayant pas d'apparence que les Espagnols en profitassent mieux que de celui que Sa Majesté venoit de leur accorder.

JE leur fis aussi demander ce qu'ils esperoient

de ce nouveau délai ; puisqu'ils n'avoient seulement pu encore obtenir du Prince d'Orange, qu'on examinât mon Mémoire.

S'ILS avoient quelque moyen, qu'ils n'avoient pas eu jusqu'à cette heure, pour faire enforte que les Etats-Généraux profitassent de ce tems là, & travaillassent à un accommodement, au lieu de songer à faire des levées.

S'ILS pouvoient répondre, que pendant ce délai la levée ne seroit pas resolue.

ET à quoi ils vouloient s'engager, en cas que les Espagnols laissassent écouler le tems inutilement.

A l'égard du troisième point de la déclaration, qu'ils souhaitoient que je fisse, au nom de Sa Majesté, à savoir que ses troupes n'entreprendroient rien durant tout le tems que Sa Majesté avoit donné pour travailler à l'accommodement, je leur fis dire, que je m'étois donné l'honneur d'en ecrire à Sa Majesté, après que leurs Députés m'en avoient fait parler, & que je n'osois prendre sur moi de donner sans ordre une telle déclaration par écrit.

QUE, cependant, pour leur faire voir combien j'étois persuadé des bonnes intentions de Sa Majesté pour la paix, & pour tout ce que Messieurs d'Amsterdam souhaiteroient, qui fut raisonnable, je voulois bien faire une chose qui équipoleroit à un Mémoire, puisqu'il y avoit tant de péril dans le retardement. Que j'irois chez tous les Députés des Villes de Hollande le jeudi au soir, & le vendredi au matin. Que je prendrois prétexte sur ce que je n'avois pas de réponse à mon mémoire ; que je leur dirois, que quoique j'attendisse la réponse des Etats-Généraux, je m'adressois néantmoins à eux comme aux premiers membres de la République, afin de les exhorter à profiter du tems qui leur restoit pour travailler à l'accommodement ; & que Sa Majesté ayant fait rentrer ses troupes dans ses Etats, il n'y avoit pas lieu de douter qu'elles ne donnassent le loisir aux Espagnols

de se déterminer sur la satisfaction qu'ils devoient au Roi.

LE Roi me manda, que comme il ne prétendoit pas régler les résolutions qu'il prendroit contre l'Espagne sur ce qui se passoit à Amsterdam, il ne pouvoit aussi entrer dans aucun engagement de ne point agir contre cette Couronne pendant l'Hyver. Lettre du Roi du 25 Novembre 1683.

JE fus informé par une voie très-sûre, que la Province de Frise avoit résolu de ne consentir à rien qu'elle ne vît auparavant ce que feroit la Ville d'Amsterdam, &, ce qui ne fut pas moins considérable, je fus que quelques Villes de Zelande, Province dépendante du Prince d'Orange, feroient la même chose. 2 Décembre 1683.

JE mandai au Roi, que je le suppliois très humblement de n'être point importuné si je prenois la liberté de lui représenter encore, (parce que j'en avois une parfaite connoissance) qu'il étoit absolument de son service, pour se conserver l'amitié de Messieurs d'Amsterdam, & une entiere confiance parmi eux, en cas que Sa Majesté fît attaquer quelque Place considérable en Flandres, de me mettre en état de leur faire connoître, que ce n'étoit pas par un dessein premédité d'envahir les Pays-Bas, (comme le Prince d'Orange le leur voudroit faire entendre) & que ce n'étoit que l'opiniâtreté des Espagnols, soutenue par la passion du Prince d'Orange, qui avoit engagé Sa Majesté à en user de la sorte. Qu'elle ne leur avoit pas fait présenter non plus tous les équivalens dans la seule vûe de les empêcher de faire des levées, & afin de prendre mieux son tems pour attaquer la Flandre; mais, que Sa Majesté avoit voulu la paix aux conditions qu'elle avoit offertes, & que si les Espagnols les eussent acceptées dans le tems prescrit, il n'y auroit eu aucun changement dans les affaires. *Idem.*

J'ENVOYAI au Roi la lettre de l'envoyé des Etats à Vienne, qui marquoit que l'Electeur de Baviere entreroit dans le Traité d'Association. *Idem.*

3 Décembre 1683. MESSIEURS d'Amsterdam me faisoient toujours dire, qu'ils attendoient avec une extrême impatience que j'eusse ordre de déclarer par un Mémoire, que le Roi n'entreprendroit rien durant le délai qu'il avoit accordé à l'Espagne : & je souhaitois d'autant plus que Sa Majesté leur donnât cette marque de considération, qu'ils agissoient efficacement auprès de plusieurs Villes, y en ayant déja

6 Décembre 1683. quelques-uns qui avoient résolu dans leur Conseil secret, de désavoüer leurs Députés sur le consentement qu'ils avoient donné à la levée de seize mille hommes, & de leur ordonner de ne pas souffrir qu'elle fût conclue dans la Province de Hollande sans un consentement unanime.

7 Décembre 1683. CEPENDANT, le Prince d'Orange attendoit le Prince de Waldeck à la Haye, & j'avois pénétré que son dessein, & celui de la cabale d'Autriche, étoit de commencer s'ils pouvoient cette Assemblée générale qu'ils proposoient depuis si long-tems, & de dresser de concert avec tous les Ministres de leurs Associés des propositions de paix pour les faire ensuite présenter Sa Majesté.

Idem. J'ÉCRIVIS au Roi, que je le suppliois de vouloir bien se souvenir, que je m'étois donné l'honneur de lui mander plusieurs fois, que j'étois entierement persuadé, qu'il n'y avoit que la peur de la guerre qui pût tenir les Etats-Généraux en bride, & les obliger de forcer les Espagnols à se mettre à la raison; que j'en étois encore fortement persuadé : mais je suppliai très-humblement Sa Majesté de me permettre de lui représenter comme une chose que je croyois importante à son service, qu'en même tems qu'on leur faisoit voir d'un côté une guerre inévitable, on devoit de l'autre donner une espérance infaillible d'un bon accommodement, s'ils tenoient pour cet effet la conduite que devoient avoir ceux qui desiroient véritablement la paix. C'est ce que Sa Majesté avoit déja fait avec tant de prudence; que le siége & la prise de Courtray & de

Dixmu-

Dixmude n'avoient fait que fortifier Messieurs d'Amsterdam dans le dessein de refuser une nouvelle levée.

Sur ce même fondement, je pris encore la liberté de dire à Sa Majesté, que si elle n'avoit d'autre dessein que de forcer les Espagnols à accepter les conditions qu'elle offroit, j'étois persuadé, connoissant comme je faisois le dedans de la République, que comme dans le fond de leur cœur ces Messieurs ne disconvienent pas que les Espagnols devoient être pressés, il étoit seulement nécessaire de leur faire connoître, que tout ce que Sa Majesté entreprendroit n'étoit en effet que pour forcer les Espagnols à accepter les conditions, & non à dessein de faire peu-à peu la conquête des Pays-Bas, ainsi que le Prince d'Orange tâchoit de leur insinuer; de sorte que, pourvû que Sa Majesté n'entreprit rien en Flandres ni en Brabant, où la prise de la moins considérable toutes les Places feroit indubitablement une revolution entiérement préjudiciable aux intérêts de Sa Majesté, elle pourroit faire attaquer Luxembourg après le délai expiré, sans craindre un pareil inconvenient, pourvû que Sa Majesté fît déclarer en même-tems aux Etats-Généraux, que les Espagnols ayant laissé passer inutilement le délai qu'elle avoit donné pour accepter un equivalent, elle l'avoit choisi elle-même pour les différends, & que pour les dépenses qu'elle avoit été obligée de faire pour se mettre en possession de cet équivalent, elle se contentoit de Bouvines, Beaumont, & Chimay, avec les Villages ci-devant demembrés de la Châtellenie d'Ath; qu'elle accordoit encore deux mois de délai aux Espagnols pour accepter cette condition, & que toutes les autres entrepriſes, que ses troupes pourroient faire pendant ce tems-là, pour les obliger à donner les mains à un accommodement, n'y apporteroient aucun changement.

Le Roi me manda, qu'il avoit résolu de ne pas laisser les Espagnols en repos, tant qu'ils ne vou- Lettre du Roi du 2 Décembre 1683.

droient pas accepter un des équivalens qu'il avo
proposez ; & que comme les ordres qu'il avoit d
ja donnés pourroient bien causer dans peu l'en
brasement de quelques-unes des Places apparten
tes au Roi Catholique, il étoit bien-aise de m'
avertir par avance, afin que je pusse faire entend
sous main aux principaux d'Amsterdam quelles
toient ses intentions.

Idem. QUE la Ville d'Amsterdam ne pouvoit rien d
mander qui fût plus contraire au désir qu'elle t
moignoit avoir de contribuer à l'affermissement
la paix, que la cessation des hostilités, qui po
voient porter les Espagnols à l'accommodemen
& qu'il s'assûroit que le Roi d'Angleterre, qui voy
bien qu'ils ne l'accepteroient que lorsqu'ils s
verroient forcés par les continuels dommages q
les troupes de Sa Majesté leur pourroient cause
ne se chargeroit pas de faire à Sa Majesté la pr
position qu'on m'avoit insinuée.

9 Décembre 1683. JE n'étois pas peu embarrassé : car d'un côté j'
vois des ordres fort précis de faire des confidenc
très-fâcheuses, & très-desagréables à Messieu
d'Amsterdam, de l'autre j'étois persecuté par eu
&, en effet, ils avoient besoin qu'on les soutint.
m'envoyerent encore un homme pour me repr
senter l'Embarras où ils étoient d'avoir à souten
seuls tous les efforts du Prince d'Orange & du Pe
sionnaire Fagel ; qu'ils ne pouvoient le faire qu'
justifiant leur conduite ; & qu'ils ne pouvoient
justifier, si Sa Majesté faisoit faire des Actes d'hos
lité par ses troupes pendant le délai qu'elle avo
accordé. Que le Prince d'Orange leur avoit d
encore ce matin là, que je leur donnois de bell
espérances, & que je les assurois que Sa Majesté n
vouloit point la guerre ; mais qu'il consentoit qu'i
en jugeassent par ce qu'ils verroient arriver da
peu de tems.

ILS prétendoient donc, que leur conduite ne s
roit justifiée ou blâmée, que suivant ce qui se pa

ſeroit dans le Pays-Bas. Que Sa Majeſté, ayant un des équivalens qu'elle avoit demandés, ils devoient eſpérer qu'elle leur donneroit le tems néceſſaire pour travailler à l'accommodement; qu'ils avoient fait au-delà de ce qu'on devoit attendre d'eux; mais que ſi on ne les aidoit, ils n'étoient plus en état de rien faire, & qu'ils ſeroient même peut-être perdus ſans reſſource. Que je les avois aſſûré, que Sa Majeſté vouloit la paix; qu'ils ſe l'étoient perſuadé; mais, qu'ils étoient fort ſurpris, que dans le tems que le Roi d'Angleterre faiſoit des avances pour faciliter l'accommodement, je n'euſſe point d'ordre de confirmer en Hollande ce que Sa Majeſté Britannique avoit dit à leur Ambaſſadeur, c'eſt à ſavoir qu'il ſeroit à propos que les Etats-Généraux fuſſent arbitres conjointement avec lui. Que leur Ambaſſadeur ayant répondu là-deſſus à Sa Majeſté Britannique, qu'il ne leur appartenoit pas d'être Arbitre avec un grand Roi, il avoit répliqué que c'étoit à lui à avoir ces délicateſſes-là; & que puiſqu'il ne les avoit point, ſi les Etats-Généraux continuoient à s'en excuſer, il le prendroit pour un deſſein d'éviter tout accommodement. Que le Roi d'Angleterre ne pouvoit point parler ſi poſitivement ſans être de concert avec Sa Majeſté: qu'ainſi, il falloit que j'euſſe des ordres conformes, ou que Sa Majeſté n'eût pas deſſein d'exécuter une choſe qu'il leur paroiſſoit qu'elle avoit promis au Roi d'Angleterre, & qu'on leur faiſoit eſperer.

Il ſeroit trop long de répéter ici tout ce que cet homme me repréſenta, & ce que je lui répondis: je dirai ſeulement, que je lui fis comprendre, que le Roi accordoit à Meſſieurs d'Amſterdam tout ce qu'ils ſouhaitoient, & d'une maniere plus avantageuſe qu'ils ne l'avoient demandé; qu'une déclaration que je ferois de ceſſation d'Actes d'hoſtilité ne ſerviroit qu'à rendre les Eſpagnols plus fiers, & le Prince d'Orange plus entreprenant; qu'au contraire, la crainte, & même l'effet, de ces mêmes hoſ- 9 Décembre 1683.

tilités, feroit voir aux Espagnols la nécessité de s'accommoder; qu'il ne restoit donc qu'à r'assurer Messieurs d'Amsterdam sur la suite que pouvoit avoir l'action des armes de Sa Majesté; & qu'ayant ordre de leur faire connoître, que cela ne changeroit rien aux propositions que Sa Majesté avoit offertes, pourvû qu'elles fussent acceptées dans la fin de cette année, Messieurs d'Amsterdam étoient en sureté sur tout ce qu'ils auroient pu apprehender.

9 Décembre 1683. J'APPRIS alors, que le Prince de Waldeck ne devoit arriver à la Haye que le 10 de Janvier; que ce jour là étoit arrêté pour commencer l'assemblée générale des Ministres des Alliés, & que celui de Baviere & celui de Saxe s'y devoient rendre, pour se joindre à ceux de l'Empereur, d'Espagne, & de Suede.

Idem. ON me donna aussi avis, que les deux points qu'on avoit projettés de traiter dans cette assemblée, dans laquelle on devoit prier la France d'entrer, étoient d'examiner par quelles voies on pouvoit parvenir à l'affermissement d'une paix générale; & s'il ne s'en trouvoit point à la satisfaction commune, on y conviendroit des moyens qu'on devroit employer contre ceux qui refuseroient d'accepter les conditions qui seroient jugées raisonnables à la pluralité des voix.

Idem. LES Etats de Hollande furent deux jours assemblés, sans qu'on y parlât de faire la levée. J'eus bien de la peine à découvrir ce qui s'y étoit traité: enfin, je fus informé, que ces deux matinées-là s'étoient passées à chercher ces moyens de se réunir tous dans un même sentiment; que sur cela on s'étoit appliqué séparément à dresser divers projets dont on en avoit envoyé à la Ville d'Amsterdam. Celui, qui avoit coutume de me parler de leur part, m'en vint donner communication dès le même soir, & me dit que le Prince d'Orange, se trouvant dans le dernier embarras, & Messieurs d'Amsterdam n'y étant pas moins de leur côté, ce Prince les avoit prié de lui sauver son honneur, & de ne lui

pas faire un affront qui le perdroit de réputation dans toute la Chrétienté; que quelques Villes là-dessus s'étant entremises pour trouver des moyens d'accommoder les différends qui étoient entre Sa Majesté & l'Espagne, & de sauver en même tems l'honneur du Prince d'Orange, on étoit enfin convenu d'un projet que les Députés d'Amsterdam avoient envoyé à leurs Superieurs, pour leur en demander l'approbation.

Ce projet portoit, que Sa Majesté ayant nommé un Arbitre, ils espereroient qu'elle agréeroit que l'Espagne en nommât un de sa part; que si l'Espagne refusoit de le faire, on l'abandonneroit; & que si Sa Majesté ne vouloit pas consentir que l'Espagne choisît un arbitre, on feroit la levée; mais, que si Sa Majesté consentoit que celui que l'Espagne auroit nommé demeurât Arbitre avec le Roi d'Angleterre, on consentiroit à la levée pour l'honneur du Prince d'Orange, mais on ne la feroit pas.

Ils savoient déja, que les Espagnols nommeroient les Etats-Généraux; & les Députés d'Amsterdam me firent dire, que si Sa Majesté ne les agréoit pas, ils pourroient faire substituer le Roi de Suede.

Je me récriai extrémement contre ce projet: je leur dis, que le Prince d'Orange avoit enfin obtenu ce qu'il cherchoit depuis si long tems. Je leur représentai une troisieme fois les inconvéniens d'un arbitrage entre les mains des Etats-Généraux: je leur dis, qu'ils étoient abusés par leur Ambassadeur en Angleterre; & que Sa Majesté étoit bien éloignée de mettre en compromis des droits incontestables. Que depuis mon Mémoire présenté le 5 de Novembre dernier, il n'étoit plus question ni de mediation ni d'arbitrage, mais d'accepter ou de refuser un des équivalens que le Roi avoit offerts. Que le Roi d'Angleterre étoit neutre, & pouvoit être Arbitre; mais que les Etats-Généraux & la Suede ne pouvoient l'être s'étant associez avec l'Espagne pour l'interprétation des Traités de Ni-

megue. Que le Prince d'Orange ne vouloit autre chose que ce consentement à la nouvelle levée; qu'il trouveroit par-après assez d'obstacles pour empêcher l'effet de l'arbitrage quand même on pourroit l'accepter. Que le Pensionnaire Fagel, qui avoit la direction des affaires, sauroit bien traîner celle-ci dans une longueur infinie; que les Députés aux affaires secrettes décideroient comme il plairoit au Prince d'Orange; & qu'ainsi l'accommodement ne se faisant point, le Prince d'Orange se serviroit du consentement à la nouvelle levée, & la feroit faire. Qu'ainsi, j'esperois que les Régens d'Amsterdam connoîtroient bien les suites dangereuses de ce projet, & qu'ils ne l'accepteroient pas.

Il me répliqua, que, par la paix des Pyrenées, Sa Majesté nommant un Arbitre, le Roi d'Espagne étoit en droit d'en nommer un. Qu'il pouvoit m'assurer de la part des Députés d'Amsterdam, que cette affaire ne seroit pas traitée par les Députés aux affaires secrettes. Que les Régens d'Amsterdam s'étoient joints inséparablement aux Provinces de Frise & de Groningue. Que plusieurs Villes de Hollande s'y étoient unies; qu'on n'avoit eu cette complaisance pour le Prince d'Orange, que pour ne le pas deshonorer; mais, que ce Prince voyoit bien dans quelle extrémité il avoit été réduit, & qu'il ne s'opposeroit pas aux justes desseins de Messieurs d'Amsterdam. Qu'ils ne pouvoient s'expliquer plus précisément avec moi; mais qu'ils me prioient de croire, que Sa Majesté auroit contentement; & que s'ils avoient fait tous les efforts qu'ils venoient de faire pour éviter la guerre, ils ne se remettroient pas au hazard d'y tomber pour quelque chose de plus que Sa Majesté souhaiteroit. Je lui repartis, que je ne doutois pas de la bonne intention de Messieurs d'Amsterdam; mais que je ne croyois point du tout qu'ils la pussent effectuer; que le Prince d'Orange ne cherchoit qu'à gagner du tems par de vaines pro-

positions comme celles-ci; que j'en avois été averti de bonne part, & que j'avois eu l'honneur de le mander il y avoit trois mois à Sa Majesté.

Je fis ensuite connoître à cet homme l'illusion de ce projet, le tort que s'alloient faire Messieurs d'Amsterdam, de relever par ce moyen le crédit du Prince d'Orange à son plus haut point, après avoir commencé à lui faire sentir qu'il ne pourroit rien entreprendre à l'avenir malgré eux. Enfin, que sous prétexte de sauver l'honneur du Prince d'Orange, ils alloient perdre le leur, & tout le fruit de leur conduite vigoureuse, & ruiner pour toûjours l'espérance des honnêtes gens, qui n'aspiroient qu'à voir rétablir la liberté de la République.

Je priai cet homme-là de représenter toutes ces choses à Messieurs d'Amsterdam, & de leur bien faire considérer les raisons que je lui alleguois, & de venir m'apporter leur réponse. Je ne me reposai pas là-dessus: j'envoyai à Amsterdam une personne de confiance, & je parlai encore à quelques-uns de leurs amis.

Ce même homme me vint retrouver deux jours après, de la part des Députés d'Amsterdam, pour me dire qu'ils avoient écrit à leurs Supérieurs tout ce que je leur avois fait représenter; qu'ils leur avoient encore fait savoir depuis par un exprès ce que j'y avois ajoûté: que leurs Supérieurs avoient goûté mes raisons, & avoient résolu de n'admettre aucune sorte de projet; qu'ainsi, il leur avoit été enjoint de se tenir à leurs premiers ordres, & de refuser absolument la levée. 10 Décembre 1683.

Cet homme ajoûta, que le Conseil de Ville d'Amsterdam avoit ordonné en même tems à ses Députés de me faire représenter qu'ils avoient absolument besoin que le Roi les aidât; que sans cela tout ce qu'ils avoient fait seroit inutile à Sa Majesté, & préjudiciable pour eux. Qu'ils n'agissoient de la maniere qu'ils avoient fait en cette occasion que par une entiere confiance en la parole que je leur avois donnée, que Sa Majesté vouloit la paix;

que le Prince d'Orange les assûroit du contraire, & le faisoit croire à beaucoup de Villes; que si après le terme expiré Sa Majesté faisoit attaquer une Place, le Prince d'Orange en tireroit avantage contr'eux, & qu'ils n'auroient plus alors de raisons à opposer à celles de ce Prince pour empêcher la levée; qu'ils seroient contraints d'y donner les mains, & que les Etats-Généraux se trouveroient entraînés malgré eux dans la guerre.

QUE Sa Majesté s'étant mise à force ouverte en possession d'un des équivalens qu'elle demandoit, on ne pourroit plus dire que c'étoit la conduite vigoureuse que le Prince d'Orange faisoit tenir aux Etats-Généraux qui empêchoit Sa Majesté d'agir, qu'on reconnoîtroit au contraire, que ce n'étoit que par un pur desir d'avoir la paix, & pour soutenir Messieurs d'Amsterdam qui avoient refusé au Prince d'Orange tout ce qu'ils avoient cru capable d'allumer la guerre.

QU'IL n'y avoit point eu jusqu'alors d'occasion si propre que celle qui s'offroit pour relever le bon parti, si Sa Majesté vouloit bien leur en fournir les moyens; qu'ils le lui demandoient très-humblement & très-instamment, avec d'autant plus de confiance, qu'ils ne tendoient qu'à l'avantage de Sa Majesté, & qu'ils n'avoient pas lieu de croire qu'un nouveau délai put apporter beaucoup de préjudice à ses intérêts en l'état où étoient les affaires.

QUE c'étoit par cette raison, qu'ils la supplioient d'avoir la bonté de m'ordonner de delivrer une déclaration en telle forme qu'elle jugeroit à propos, en considération des démarches qu'elle savoit qui se faisoient à la Haye pour l'affermissement de la paix, pour faire connoître qu'elle vouloit bien leur donner moyen d'y travailler encore; & qu'elle leur accordât pour cet effet un autre délai, sans esperance, pour quelque raison que ce fût, de le proroger. Il se promettoient de faire enforte dans ce délai de porter les Espagnols

à accepter l'un des équivalens ; que s'ils ne le pouvoient faire, ils prétendoient que Sa Majesté auroit fait voir par-là qu'il n'avoit pas tenu à elle qu'on n'eut la Paix ; que ce n'avoit été que l'opiniâtreté des Espagnols qui en étoit cause ; & que Messieurs d'Amsterdam ne seroient plus responsables envers les autres Membres de l'Etat de ce qui en arriveroit, & ne seroient pas forcés non plus de consentir à la levée.

Je repondis à Messieurs d'Amsterdam tout ce que le Roi m'avoit ordonné de leur dire, & j'y ajoutai ce que je crus de meilleur pour les convaincre : mais, je mandai en même-tems au Roi, que je n'avois pas persuadé cet homme, & encore moins Messieurs d'Amsterdam ; qu'ils se croyoient perdus ; & que je croyois moi-même qu'ils seroient en effet fort en désordre, si Sa Majesté faisoit entreprendre quelque-chose dans les Pays-Bas Espagnols.

Je me hasardai même à écrire au Roi, que j'aurois prévariqué à mon devoir, si je ne me donnois l'honneur de lui représenter, qu'il étoit certain que si Sa Majesté vouloit conquérir les Pays-Bas Espagnols, comme on étoit assuré en Hollande qu'elle étoit en pouvoir de le faire, il n'y avoit pas lieu d'avoir égard aux instances de Messieurs d'Amsterdam ; mais, que si Sa Majesté ne vouloit que forcer les Espagnols à la paix, j'osois dire que dans la situation des affaires de Hollande, un siege ne les y obligeroit pas, & les Régens d'Amsterdam, qui croiroient qu'on les auroit trompés, se trouveroient engagés malgré eux dans la défense des Espagnols.

Que le Roi savoit, que je n'avois cessé de mander durant quatre ans, que le Prince d'Orange tiroit avantage de la moderation de Sa Majesté ; que si j'ecrivois le contraire, c'étoit parce que les conjonctures présentes le demandoient de la sorte. Que le Prince d'Orange assuroit les Etats, que le Roi avoit résolu de faire la guerre, & Messieurs

d'Amsterdam soutenoient, que Sa Majesté ne la vouloit pas ; qu'il s'agissoit de fortifier leur parti contre celui du Prince d'Orange, de se conserver l'affection des Peuples de Hollande ; & de s'acquérir leur confiance, que ce Prince ne détruiroit pas si aisément. Que mon devoir m'obligeoit de représenter à Sa Majesté, que si on ne donnoit quelque satisfaction à Messieurs d'Amsterdam, je ne voyois plus de moyen de les retenir ; qu'ils entreroient, & tous les bien-intentionnés avec eux dans une défiance très-nuisible aux desseins que Sa Majesté pourroit avoir dans la suite, & que le Prince d'Orange seroit plus le maître en Hollande que jamais,

10 Decembre 1683. CEPENDANT, la réponse de la Ville d'Amsterdam fut portée à l'assemblée de Hollande : elle chagrina & embarrassa fort M. le Prince d'Orange, qui n'osa le jour suivant parler de la levée ; sachant qu'il y avoit des Villes qui avoient défendu à leurs Députés d'y consentir tant que Messieurs d'Amsterdam s'y opposeroient.

10 Decembre 1683. CE Prince, au désespoir de voir que plusieurs Villes avoient désavoüé leurs Députés sur le consentement qu'ils avoient donné à la levée de seize mille hommes, en fit venir les Bourguemestres dans sa chambre, l'un après l'autre. Il menaça les uns de les perdre, & de ruiner leur famille, il flata les autres ; &, malgré tout cela, il ne put les faire changer de sentiment. Ce qui le fâchoit le plus, c'est que, lorsqu'il les avoit obligés de consentir à la levée malgré l'opposition de Messieurs d'Amsterdam ; il n'avoit pas douté qu'ils ne fussent approuvés par leurs Supérieurs, comme en effet il y a peu d'exemples d'un pareil desaveu : de sorte que les bien-intentionnés, qui étoient découragés auparavant par le peu d'espoir qu'ils avoient de voir rétablir leur ancienne liberté, commencerent à reprendre cœur, dans l'espérance qu'ils avoient que si Messieurs d'Amsterdam demeuroient fermes dans leurs sentimens, on pourroit abaisser

l'autorité du Prince d'Orange, & rétablir le parti Républicain. En effet, Messieurs d'Amsterdam prirent alors résolution de faire conclurre le plutôt qu'ils pourroient l'accommodement entre le Roi & l'Espagne, pour tâcher ensuite de rentrer dans leurs anciennes alliances avec Sa Majesté; étant persuadés, que sans cela leur République étoit perdue, & au dedans, & au dehors.

Je fus même informé, qu'ils avoient dessein après l'accommodement fait, d'attaquer le Prince d'Orange sur l'étendue qu'il avoit donnée au pouvoir de sa charge; & de faire abolir les Députés aux affaires secrettes, par le moyen desquels il ôtoit la connoissance des affaires les plus importantes aux Etats-Généraux; & qu'ils avoient beaucoup d'autres desseins semblables, qu'il ne leur seroit pas difficile de mettre à exécution, s'ils demeuroient toûjours dans les mêmes sentimens où ils étoient, de quoi je n'osois répondre à Sa Majesté. En effet il y auroit eu de l'imprudence à le faire.

Il n'en étoit pas de même du dessein qu'ils avoient pris de faire terminer à l'amiable les differends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Espagne. Je mandai à Sa Majesté, que j'étois très-assûré, qu'ils ne s'en relâcheroient pas, & que c'étoit sur ce fondement que je le suppliois encore de leur part de leur accorder le seul moyen qui pouvoit les maintenir & les fortifier contre M. le Prince d'Orange. J'y ajoutai une consideration de mon chef, qui étoit qu'on alloit commencer l'assemblée de Hollande, dans laquelle on devoit travailler à regler l'état de guerre; que c'étoit une chose qui devoit être décidée dans la fin de l'année; & que les déclarations que le Roi m'ordonneroit de faire dans ce tems là, seroient d'un grand poids pour faire augmenter l'état de guerre, ou le laisser sur le pié où il étoit.

J'ajoutai à cela, que si le Roi trouvoit qu'il ne fût point contre ses intérêts de satisfaire

en quelque-chose Messieurs d'Amsterdam, & les bien-intentionnés de plusieurs Villes de Hollande, & les Provinces qui s'etoient jointes à eux, en m'ordonnant de délivrer aux Etats un Mémoire conformément à ce qu'ils demandoient; il étoit d'une grande utilité, que Messieurs d'Amsterdam pussent être persuadés que ce n'étoit qu'à leur seule considération que Sa Majesté l'avoit accordé, & parce qu'elle esperoit que leur bonne conduite étant soûtenue, ils porteroient les Espagnols à la paix.

POUR cet effet, je suppliai le Roi de me donner un jour ou deux d'avance pour pouvoir informer secretement Messieurs d'Amsterdam de la substance du Mémoire que je devrois donner aux Etats-Généraux; sachant que cela feroit tout un autre effet auprès d'eux, que s'ils ne l'apprenoient que par la délivrance de ce Mémoire. Que je pourrois même faire semblant de le concerter avec eux; pourvû qu'ils n'appriſſent pas d'ailleurs ce que le Roi auroit bien voulu faire en leur faveur.

ET ce que je croyois le plus avantageux pour le service de Sa Majesté, dans cette conférence particuliere, que je voulois avoir avec les Députés d'Amsterdam, avant que de rien déclarer aux Etats-Généraux; étoit que je leur pourrois faire des declarations plus préciſes que je n'en oserois mettre dans un Mémoire donné au Public, sur la résolution constante où seroit Sa Majesté, de ne plus donner aucun délai. Que je leur ferois entendre, que comme c'étoit à leur seule considération, que Sa Majesté l'avoit accordé, elle trouveroit fort étrange qu'ils entrassent dans aucune des vûes du Prince d'Orange, si après avoir laissé écouler ce délai inutilement, il vouloit exiger quelque chose d'eux en faveur des Espagnols. Qu'ils devoient être absolument persuadez, que Sa Majesté vouloit la paix; puisqu'elle vouloit bien perdre un tems si précieux de continuer avantageusement la guer-

re que les Espagnols avoient commencée ; & que tout ce que Sa Majesté feroit entreprendre à ses troupes, après cela, ne devoit pas être imputé à aucun desir de faire des conquêtes sur l'Espagne, mais à la nécessité qu'il y auroit de presser par la voye de armes cette Couronne à faire la paix, puisque tous les moyens doux & amiables qu'on avoit employés, n'auroient été d'aucun effet.

Les Etats de Hollande s'étant assemblés, le Prince d'Orange les tint depuis onze heures du matin jusqu'à huit heures du soir, sans y pouvoir faire conclurre la levée, quelques efforts que le Pensionnaire Fagel & lui fissent pendant neuf heures pour en venir about. Les Députés d'Amsterdam tinrent toujours ferme. Ceux de Delst & de Schiedam, les seconderent, en faisant connoître au Pensionnaire Fagel, qu'ils avoient défense de consentir à la levée, à moins qu'elle ne fût resolue par un consentement unanime de toute la Province.

Les Députés d'Amsterdam sommérent alors le Pensionnaire Fagel de recueillir les voix, & de former une conclusion sur cette affaire, qui trainoit depuis si long-tems : mais, le Pensionnaire Fagel, qui voyoit bien que la conclusion alloit à refuser la levée, & qu'ainsi ce seroit une affaire échouée sans retour, cessa de demander l'avis des Villes qui n'avoient pas encore opiné, & separa l'Assemblée.

La Direction, qu'a le Pensionnaire de Hollande dans toutes les affaires, lui donne un grand avantage. On a attribué un pouvoir aussi étendu à sa charge pour le mettre plus en état de s'opposer aux entreprises des Princes d'Orange, & pour maintenir la liberté publique ; ce que les prédecesseurs de Fagel ont toujours fait avec beaucoup de fermeté, dont quelques-uns se sont mal trouvés, témoin Barnewelt & de Witt : mais le Pensionnaire Fagel, abusant du crédit de sa Charge, ne s'en est servi que pour opprimer la liberté des Hollandois,

& rélever l'autorité du Prince d'Orange. Ainſ j'eus le malheur de trouver toujours contre mo le pouvoir du Gouverneur, & le ſavoir-faire du Penſionnaire de Hollande joints enſemble : en ſorte qu'il n'étoit preſque pas poſſible de réuſſi dans aucune affaire ; car, lorſqu'elle alloit de la maniere qu'ils le ſouhaitoient, elle étoit auſſi-tô conclue ; & quand elle tournoit autrement, on la remettoit à un autre jour, juſqu'à ce qu'on eut fait changer d'avis aux Villes qui n'étoient pas du ſentiment du Prince d'Orange.

CE Prince, ſe voyant preſque hors d'eſpérance de faire reſoudre la levée de ſeize mille hommes, s'aviſa d'un nouveau moyen pour en venir à bout. Il concerta avec l'Envoyé d'Eſpagne, que celui-ci notifieroit aux Etats-Généraux l'ordre que le Roi ſon Maître avoit donné de traiter les Sujets de Sa Majeſté en ennemis : mais, ceia produiſit un effet
16 Decembre 1683. tout contraire. Il avoit voulu s'en ſervir, pour faire voir, que la guerre étant déclarée, il ne falloit plus ſonger qu'aux moyens de ſecourir les Eſpagnols. Mais, les Députés des Villes de Hollande raiſonnerent autrement, & témoignerent tous, que c'étoit un coup de deſeſpoir de l'Eſpagne, qui vouloit engager toute l'Europe dans ſa querelle ; & que pour eux ils n'y vouloient pas entrer.

17 Decembre 1683. LE Penſionnaire Fagel s'apperçut dès ce jour-là, qu'il avoit fait une fauſſe démarche : auſſi, lorſque Meſſieurs d'Amſterdam demanderent qu'on mît ce Mémoire de l'Envoyé d'Eſpagne, & la déclaration que le Marquis de Grana avoit faite dans les Pays-Bas, entre les mains de Commiſſaires, pour être examinés ; il le refuſa, connoiſſant bien, qu'ils en vouloient prendre avantage, & que la diſcuſſion de ces écrits ne pouvoit être que préjudiciable aux deſſeins du Prince d'Orange. Ainſi, on ſe contenta d'ordonner aux Députés des Villes d'en communiquer à leurs Supérieurs.

MESSIEURS d'Amſterdam me preſſoient toujours d'obtenir du Roi la permiſſion de préſenter le Mé-

moire qu'ils demandoient depuis si long-tems, & d'accorder un nouveau délai, & sur-tout de supplier Sa Majesté de n'attaquer aucune Place en Flandre, ni en Brabant. Que si la folie des Espagnols obligeoit Sa Majesté à faire quelque entrepriſe dans les Pays-Bas, ils alloient être réduits à de grandes extrémités, & ils seroient entraînés, malgré leur intérêt particulier, & malgré leur inclination, à soutenir les Espagnols, pour empêcher que les Pays-Bas ne tombassent entre les mains de Sa Majesté; mais, que si elle vouloit attaquer les Espagnols en Catalogne ou en Italie, & qu'elle se contentât d'établir de fortes contributions en Flandre, de ravager tout le plat pays, & de faire attaquer les troupes Espagnoles dès qu'elles sortiroient des Garnisons, ils étoient assurés que les Espagnols iroient à genoux demander la paix à Sa Majesté. Je leur temoignai, qu'ils devoient assez voir, par toutes les démarches du Roi, combien Sa Majesté souhaitoit de faire plaisir à Messieurs d'Amsterdam; mais qu'ils ne s'aidoient pas assez eux-mêmes, & que je n'avois pas vû qu'ils songeassent à faire autre chose pour parvenir à la paix, que de refuser la levée. Sur quoi ils me confierent la résolution dans laquelle ils étoient de déclarer lorsqu'il faudroit dresser l'état de guerre pour l'année suivante, (ce qui se devoit faire dans huit jours) qu'ils ne comptoient plus à leur service les troupes qu'on avoit délivrées aux Espagnols; & que l'Etat étant fort charge de plusieurs dépenses extraordinaires qu'il ne pouvoit porter, la Ville d'Amsterdam ne vouloit plus payer les Regimens qui étoient au service d'Espagne. On ne pouvoit rien faire de plus sensible au Prince d'Orange: mais, Van-Buning se mit encore au-devant de ce coup; pour favoriser ce Prince; & cette résolution ne fut pas exécutée. comme on le verra dans la suite. 16 Decembre 1683.

Je mandai au Roi dans cette même Lettre, que je ne savois quels moyens il vouloit employer 16 Decembre 1683.

pour mettre les Espagnols à la raison ; mais, que s'il avoit résolu d'attaquer une Place des Pays-Bas, & qu'il voulût bien choisir Luxembourg, je pouvois l'assurer, que ce seroit de toutes les Places celle qui donneroit le moins d'ombrage aux Hollandois ; que je ne pouvois répondre, & qui que ce soit ne pouvoit savoir, pas même le Prince d'Orange, ce que les Etats-Généraux feroient en ce cas : mais, ce qui étoit certain, étoit que le Siége de toute autre Place en Flandre, quelque peu importante qu'elle fût, animeroit beaucoup plus les Etats-Généraux à prendre les armes pour les Espagnols, que ne feroit la prise de Luxembourg ; sur-tout si en même-tems qu'on iroit assiéger cette Place, on leur faisoit une déclaration, qui les assurât, qu'après qu'elle seroit prise, Sa Majesté consentiroit à un accommodement avec les Espagnols, sans pousser la guerre plus loin.

17 Decembre 1683. Les Députés des Villes étant revenus à la Haye, ceux de Delft & de Schiedam rapporterent encore les mêmes instructions de ne point consentir à la levée, à moins que toutes les Villes de Hollande n'y donnassent les mains. Le Pensionnaire Fagel les somma de declarer s'ils n'avoient point d'autres ordres ; & sur ce qu'ils dirent qu'ils n'en avoient pas, il sépara l'Assemblée pour huit jours ; esperant de pouvoir pendant ce tems-là reduire ces deux Villes à entrer dans ses sentimens.

Mais, ce même matin-là, avant que d'être séparés, les Députés d'Amsterdam, à qui on avoit refusé dans l'Assemblée précédente de mettre entre les mains de Commissaires le Mémoire de l'Envoyé d'Espagne, & la déclaration du Marquis de Grana, pour être examinés, représentérent aux Etats de Hollande, que les Espagnols avoient pris une résolution fort précipitée, & prierent l'Assemblée de songer aux moyens qu'on pourroit prendre de les porter malgre cette déclaration à un accommodement ; & en cas qu'on ne pût les y réduire, de

20 Decembre 1683.

voir

voir ce que les Etats-Généraux auroient à faire. Le Pensionnaire Fagel s'excusa d'enregistrer cette proposition, sur ce que l'Assemblée n'étoit pas complette; le Prince d'Orange, qui avoit prévû cette demande, ayant fait absenter le Corps des Nobles. Mais, Messieurs d'Amsterdam, pour remédier à cet inconvénient, donnerent leur proposition par écrit.

Le Pensionnaire Fagel témoigna là-dessus, que le Prince d'Orange voyoit assez la cabale qui se formoit dans la Province de Hollande; qu'on y prenoit le même train, qu'on avoit pris en 1672; qu'il ne pouvoit arriver autre chose de cette conduite que la ruine du Pays; que le Prince d'Orange protestoit hautement qu'il n'en seroit pas responsable; & même, qu'il ne se trouveroit plus à l'Assemblée de Hollande, si les choses continuoient de la sorte.

Messieurs d'Amsterdam ne parurent point du tout étonnés de ces reproches; ce qui obligea le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, à changer de stile: ce qu'ils faisoient assez ordinairement à l'egard de ceux qu'ils ne pouvoient opprimer; car, dès que les moyens violens leur avoient manqué, ils savoient en mettre incontinent de plus doux en usage, & passoient bien vîte des menaces aux prieres. Le Prince d'Orange envoya donc chercher, trois jours après ce démêlé avec Messieurs d'Amsterdam, deux des plus honnêtes gens de la République, bien-intentionnés, & qui étoient généralement connus pour bons Républiquains. Il leur témoigna, qu'il avoit proposé une levée de seize mille hommes, croyant que c'étoit le meilleur moyen pour avoir un accommodement avantageux pour leurs Alliés; qu'il s'y étoit engagé insensiblement, & que la résistance d'Amsterdam l'y avoit encore plus opiniâtré; que cependant il en étoit venu si avant, que sa réputation seroit entiérement perdue, s'il n'y réussissoit pas; qu'il les prioit d'exhortet Messieurs d'Amsterdem à ne pas dèshonorer 23 Decembre 1683.

une perſonne, à qui ils avoient confié le gouvernement de leur Etat, & la conduite de leurs Armées; que ce lui ſeroit un affront trop ſanglant pour croire qu'ils vouluſſent pouſſer les choſes à l'extrêmité; qu'enfin il ne demandoit plus qu'on fît la levée, mais qu'on ſauvât ſon honneur, & qu'il en auroit une éternelle reconnoiſſance pour Meſſieurs d'Amſterdam. Que toute la grace qu'il ſouhaitoit d'eux étoit, qu'ils vouluſſent bien conſentir à la nouvelle levée; qu'il donnoit ſa parole de Prince, (de laquelle il voulcit bien qu'eux deux fuſſent dépoſitaires) qu'après le conſentement donné, les choſes en demeureroient là; qu'on ne leveroit pas un ſeul homme, & qu'on ne travailleroit qu'à l'accommodement entre le Roi & l'Eſpagne.

JE fus informé de cette nouvelle démarche du Prince d'Orange. J'envoyai auſſi-tôt un des bien intentionnés à Amſterdam, pour en prévenir les ſuites; car, elle me fit peur, la trouvant plus à craindre que pas une autre qu'il eût faite: néanmoins, elle ne réüſſit pas mieux. Meſſieurs d'Amſterdam répondirent pertinemment à tout ce qu'on leur avoit été repréſenté, & conclurent qu'ils ne pouvoient conſentir à une choſe, qui, de la maniere qu'elle leur étoit propoſée, n'étoit bonne à rien, & ne pouvoit ſervir qu'à tromper & à trahir leurs Alliés.

MESSIEURS d'Amſterdam firent plus; car, le Prince d'Orange ayant ſéparé, comme je viens de dire, l'Aſſemblée de Hollande pour quatre ou cinq jours, afin de pouvoir gagner pendant ce tems-là les deux Villes de Delft & de Schidam, ils profiterent de ce délai, & s'en ſervirent pour attirer deux Villes de Nort-Hollande dans leur ſentiment & celles de Delft & de Schidam ne ſe rendirent pas au Prince d'Orange: ainſi le parti de Meſſieurs d'Amſterdam commença à ſe fortifier.

MAIS en même-tems ils convinrent de ne point faire la déclaration qu'ils avoient projettée de ne

plus payer leurs troupes qui étoient passées au service d'Espagne, soit que Van-Büning les eut induits à changer d'avis, soit qu'ils trouvassent de trop grands inconvéniens dans l'exécution de ce dessein. Ils resolurent seulement de travailler à obliger les Espagnols de rétracter leur Déclaration de guerre; & en cas qu'ils refusassent de le faire, de retirer leurs troupes des Pays-Bas.

Le Prince d'Orange, qui faisoit délibérer en même-tems dans les autres Provinces sur la levée des seize mille hommes, sut que la Province de Gueldres y avoit consenti. Cela n'est pas surprenant, puisqu'il en est le maître, & qu'il a usurpé le droit, depuis l'année 1673, de nommer tous ceux qui entrent aux Etats de cette Province: mais, la clausse qu'ils y ajouterent fit assez connoître les suites que les créatures même du Prince d'Orange prévoyoient de cette levée; car, ils stipulerent, qu'on leur envoyeroit des troupes, & toutes les munitions nécessaires pour se défendre; & ils ajouterent, que comme leurs Places étoient en mauvais état, & qu'elles seroient bientôt prises, ils demandoient que les autres Provinces s'engageassent de recevoir dans l'Union, & point comme des Villes sujetes, (ainsi qu'on avoit voulu faire à l'égard d'Utrecht en 1673.) les Villes de leur Province que le Roi auroit prises, & qu'il resti-queroit à l'Etat.

La Province de Zelande ne se rendit pas si aisément au Prince d'Orange: il y avoit envoyé Mr. d'Odyck: & comme de sept voix dont est composée l'Assemblée de cette Province, il en a trois, savoir celle de la Noblesse, car il est le seul Noble en Zelande, celle de Flessingue, & celle de Terveer, comme seigneur de ces deux Villes, on n'eût pas été fort surpris si la Zelande eût fait aveuglément ce que le Prince d'Orange souhaitoit: cependant, Mr. d'Odyck rencontra les mêmes difficultés que le Prince d'Orange avoit trouvé en Hollande. Les Villes de Mid- 21 Decembre 1683.

delbourg & de Goes refuserent absolument la levée, & Zyrickzée n'y voulut point consentir, à moins qu'elle ne fut résolue par une unanimité de voix.

La Lettre du Roi du 10 Decembre 1683.

LE Roi me fit réponse le 10 de Décembre 1683 sur les propositions que je lui avois faites de la part de Mrs. d'Amsterdam; & me manda, qu'il n'avoit rien à me prescrire que ce que je leur avois répondu de moi-même sur leurs deux demandes, que l'on accordât un délai jusqu'au premier de Mars, & que l'on consentit à la médiation des Etats-Généraux, conjointement avec le Roi d'Angleterre que j'avois pareillement très-bien fait de leur demander à quoi ils vouloient s'engager en cas que les Espagnols laissassent écouler le tems inutilement. Sa Majesté m'ordonna aussi de leur faire savoir, qu'il ne leur étoit pas impossible de conserver les Pays-Bas en l'état où ils étoient, & d'y rétablir pour toujours une parfaite tranquillité. Que pourvu que Sa Majesté fut bien assurée que les Provinces-Unies n'assisteroient plus à l'avenir les Espagnols; ou qu'au moins, les troupes qu'elles avoient dans les Pays-Bas, ne pourroient être employées qu'à la garde des Places du Roi Catholique, & non à porter aucun dommage aux Pays & Sujets qui appartenoient à Sa Majesté, le Roi pourroit bien aussi retirer ses troupes desdits Pays, & se contenter de la possession dans laquelle il étoit, & se servir en d'autres endroits des moyens que Dieu lui avoit mis en main pour forcer les Espagnols à ceder à Sa Majesté un des équivalens qu'elle avoit proposés, & le juste dédommagement des dépenses qu'un plus long délai lui pourroit causer.

QUE le Roi vouloit bien aussi, pour leur ôter l'inquiétude qu'ils avoient des entreprises que ses troupes pourroient faire, pendant qu'ils examineroient avec moi les moyens de pouvoir faire la paix, que je les assurasse qu'il n'attaqueroit, ni ne feroit surprendre aucune des Places appartenantes à l'Espagne avant le 20 de Janvier, qui étoit un tems suffisant pour faire savoir à Sa Majesté ce que j'aurois conclu avec eux.

LE Roi me manda deux jours après, que je devois ajouter, à ce qu'il m'avoit déja ordonné, de faire dire, par cette personne interposée, à Messieurs d'Amsterdam, que, pourvu que la levée, que le Prince d'Orange poursuivoit, ne se fît point, & que les troupes, qu'il avoit envoyées au Marquis de Grana, ne fussent effectivement employées, ainsi que Sa Majesté l'avoit déja expliqué, qu'à la seule défense des Places qui appartenoient à la Couronne d'Espagne, Sa Majesté s'obligeroit de n'en attaquer aucune en Flandres, & qu'elle se contenteroit de presser les Espagnols par le logement de ses troupes dans leur pays, & par l'exaction des contributions, à consentir à l'un des équivalens que Sa Majesté avoit proposé: ensorte que cette affaire n'apporteroit aucun autre changement à la barriere, que celui de la prise de Courtray & de Dixmude. dont Sa Majesté conserveroit la possession aussi-bien que de leurs dépendances.

LE Roi me manda encore quatre jours après, que comme je lui avois écrit que la Ville d'Amsterdam souhaitoit que le Public fût informé du délai qu'il voudroit bien accorder, il me permettoit, pour marquer à cette Ville le gré qu'il lui savoit de sa bonne conduite, de l'engager même par écrit à ne faire aucun siége avant la fin du mois de Janvier; mais, que je préparasse Messieurs d'Amsterdam à ne se point étonner de voir entrer, dans les Etats du Roi d'Espagne, M. le Maréchal d'Humieres d'un côté, M. de Montal de l'autre, & M. de Crequy, qui devoit bombarder Luxembourg. La Lettre du Roi du 12 Decembre 1683.

JE me trouvai chargé d'une fâcheuse commission, & je ne doutai pas que Messieurs d'Amsterdam ne fussent très-chagrins d'apprendre, que le Roi, après avoir fait sejourner ses troupes si longtems dans les Etats du Roi d'Espagne, après s'être emparé de vive force de Courtray & de Dixmude; fît encore bombarder Luxembourg, dans

le tems qu'ils refusoient si opiniatrément au Prince d'Orange de faire de nouvelles levées, & qu'ils assuroient que le Roi ne vouloit pas la guerre : c'est ce qui me fit croire, qu'il falloit que je parlasse moi-même aux Députes d'Amsterdam, pour leur adoucir cette mauvaise nouvelle autant qu'il me seroit possible, & aussi parce que j'étois persuadé que la confiance s'établiroit tout autrement entre nous ; que les choses, qui se diroient de part & d'autre, en auroient plus de poids, & que Sa Majesté seroit bien plus de fond sur les assurances que Messieurs d'Amsterdam me donneroient eux mêmes, que sur ce qu'ils me feroient savoir par une personne interposée. J'y trouvai des difficultés que je crus presque insurmontables, ces Messieurs m'ayant fait representer, combien le Prince d'Orange leur avoit fait de reproches, d'avoir une secrette correspondance avec moi, que s'ils me voyoient après cela, ils n'auroient plus de raison pour s'en défendre, & se rendroient suspects, & mille autres choses qu'ils me firent dire : mais, comme je savois, qu'ils consultoient ordinairement un homme en qui ils avoient une grande confiance ; je lui parlai, & il fut si convaincu de la nécessité qu'il y avoit, que Messieurs d'Amsterdam entrassent avec moi dans une plus étroite confidence, qu'il les en persuada ; de sorte que le Pensionnaire de cette Ville, vint chez moi avec un autre Député qui étoit du secret, après avoir pris pour prétexte de cette entrevûe une affaire qui concernoit les Vaisseaux, qui vont tous les quinze jours d'Amsterdam à S. Vallery.

25 Decembre 1683. ET comme je venois de recevoir une autre lettre du Roi, qui me mandoit que nonobstant la déclaration de guerre des Espagnols, il vouloit bien encore s'en tenir aux mêmes offres qu'il m'avoit prescrit de faire aux Etats-Généraux ; je me trouvai bien plus en état de faire valoir aux Députés d'Amsterdam les bontés que Sa Majesté

leur marquoit en cette occasion, & de leur persuader, que ce n'etoit que sur les fortes instances de leur Ville, que Sa Majesté vouloit bien prendre les mesures qu'ils souhaitoient qu'on prît, quoiqu'elles pussent porter préjudice aux intérêts de sa Majesté.

Je leur témoignai donc, que le Roi m'avoit ordonné de les assurer, qu'il ne vouloit pas la guerre : je leur en alléguai les raisons, que Sa Majesté m'avoit mandées; & j'ajoutai, qu'il n'y en avoit point qui le prouvât plus, que de voir qu'il ne la faisoit pas, le pouvant avec tant d'avantage. Que Sa Majesté avoit appris avec plaisir, que Messieurs d'Amsterdam paroissoient par leur conduite assez persuadés, que les Espagnols n'embrasseroient les voies de la paix, que lorsqu'ils se verroient pressés par les armes de Sa Majesté, & qu'ils ne seroient pas soutenus dans leur opiniâtreté par les Etats-Généraux.

Que Sa Majesté ayant été informée de la fermeté avec laquelle Messieurs d'Amsterdam avoient dans cette vue retranché, autant qu'il leur avoit été possible, les moyens dont le Prince d'Orange vouloit se servir pour engager la guerre; & sachant d'ailleurs combien d'efforts ils avoient à surmonter de la part du Prince d'Orange, & du Pensionnaire Fagel, elle n'avoit pas hésité à les soutenir dans leurs bons desseins, par toutes les voies qu'ils avoient eux-mêmes desiré.

Qu'ils avoient fait demander trois choses à Sa Majesté, en trois différens tems, de ne point faire d'Actes d'hostilité, d'accorder un délai, & en cas que les Espagnols s'opiniâtrassent à refuser toute sorte d'accommodement, de porter ses armes en Italie, ou en Catalogne, & de se contenter de faire des exécutions dans le plat-pays de Flandres & de Brabant. Que ces trois demandes étoient également préjudiciables aux intérêts de sa Majesté. Que la cessation d'actes d'hostilité, aussi-bien qu'un nou-

veau délai, rendroit les Espagnols plus intraitables. Que la guerre ne s'en feroit pas moins, mais qu'elle le se feroit plus tard, & que Sa Majesté perdroit un tems, & des avantages considérables.

Qu'a l'égard du troisieme point, ils devoient considérer, que Sa Majesté avoit toutes ses troupes sur les frontieres de Flandres, qu'il faudroit leur faire faire trois cents lieues, & traverser toute la France pour aller en Catalogne.

Mais, après leur avoir représenté ces difficultés, je leur demandai ce qu'ils devoient juger des sentimens du Roi pour la paix, & de sa bonne volonté pour Messieurs d'Amsterdam en particulier, si elle leur accordoit toutes leurs demandes, ou du moins si elle les mettroit en état qu'il ne tiendroit qu'à eux de les obtenir.

Je leur dis donc, à l'égard du dernier point auquel ils s'attachoient le plus, qu'il n'étoit pas impossible de conserver les Pays-Bas en l'état où ils étoient, & d'y rétablir pour toujours une parfaite tranquillité. Que pourvu que le Roi fut bien assuré que les Provinces-Unies n'assisteroient plus à l'avenir les Espagnols; ou qu'aumoins les troupes qu'elles avoient dans les Pays-Bas, ne pourroient être employées qu'à la garde des Places du Roi Catholique, & non à porter aucun dommage aux pays & aux sujets qui appartenoient à Sa Majesté, elle pourroit bien aussi s'obliger à retirer ses troupes des Pays-Bas Espagnols, & à se contenter de la possession dans laquelle elle étoit, & qu'elle se serviroit en d'autres endroits qui ne pourroient donner de jalousie aux Etats-Généraux, des moyens que Dieu lui avoit mis en main, pour obliger les Espagnols à lui ceder un des équivalens qu'elle avoit proposés, & le juste dédommagement des dépenses qu'un plus long délai lui pourroit causer.

A l'égard du délai, & de la cessation des Actes d'hostilité, que j'avois ordre de les assurer en particulier, que le Roi ne feroit attaquer

ni surprendre aucune des Places appartenantes à l'Espagne, avant la fin du mois de Janvier, & que s'ils croyoient qu'il fût nécessaire que cette assûrance d'un délai fût publique, pour pouvoir se servir auprès de leurs confreres de cette déclaration qui justifieroit si authentiquement leur conduite; Sa Majesté vouloit bien, pour leur marquer son estime, & le fonds qu'elle faisoit sur leurs bons sentimens, consentir que je l'engageasse, soit de bouche, soit par écrit, dans un Mémoire que je présenterois aux Etats-Généraux, qu'elle ne feroit aucun siége avant la fin de Janvier selon le projet que j'avois reçû & que je leur communiquai. Ce Mémoire ne contenoit autre chose en substance, sinon, que Sa Majesté vouloit bien s'engager encore jusqu'à la fin de Janvier prochain, à recevoir un des equivalens qu'elle avoit proposez, & à ne faire aucun siége jusqu'à ce tems-là: on y avoit seulement mis quelques termes, qui marquoient un peu trop que cela se faisoit en faveur de Messieurs d'Amsterdam.

J'AJOÛTAI ensuite, comme une preuve de la derniere confiance que Sa Majesté prenoit en eux, que M. le Maréchal d'Humieres devoit, en exécution des ordres de Sa Majesté, entrer incessamment d'un côté, & M. de Montal de l'autre, dans les Pays-Bas Espagnols, pour faire des represailles des desordres que les troupes Espagnoles avoient faits dans les pays appartenans à Sa Majesté; & que son intention étoit aussi de faire jetter dans la Ville de Luxembourg, pour punir cette Ville de toutes les hostilités qu'elle avoit commises contre les troupes de Sa Majesté, & contre ses sujets, & porter par cet exemple la terreur dans toutes les autres grandes Villes des Pays-Bas, des dommages qu'elles devoient appréhender du renouvellement de la guerre.

ILS ne purent s'empêcher de m'interrompre en ce cet endroit, & de me dire, que quoi qu'ils recon-

nuſſent que les intentions de Sa Majeſté étoient tres-ſinceres pour la paix, & qu'elle eut la bonté de vouloir appuyer Meſſieurs d'Amſterdam, néantmoins ce qu'elle alloit faire entreprendre par ſes troupes alloit expoſer Meſſieurs d'Amſterdam aux reproches de toutes les autres Villes; qu'on n'auroit rien à leur objecter, ſi Sa Majeſté ne faiſoit qu'envoyer des troupes pour faire des exécutions; mais, de faire marcher M. le Maréchal d'Humieres d'un côté, M. de Montal de l'autre, & d'ordonner à M. le Maréchal de Crequy de bouleverſer une Place comme Luxembourg par des bombes, cela paroîtroit ſi terrible aux autres membres de l'Etat, qu'on s'en prendroit auſſi tôt à Meſſieurs d'Amſterdam, & qu'on leur diroit que Sa Majeſté n'auroit jamais fait de ſemblables entrepriſes, ſi l'on avoit fait la levée. Qu'on ne douteroit pas même, que Sa Majeſté n'eût de plus grands deſſeins que de jetter ſimplement des bombes; qu'ils pouvoient bien me confier, que pour eux ils tiendroient ferme nonobſtant cela; mais, qu'ils appréhendoient que les autres Villes qu'ils avoient attirées dans leur parti ne les abandonnaſſent. Ils ajouterent une infinité d'autres raiſons auxquelles je repartis, que jamais Sa Majeſté ne pouvoit rien faire de plus à propos pour ſeconder les deſſeins de Meſſieurs d'Amſterdam, que de donner à ſes troupes les ordres qu'elle avoit donnés. Que ſans compter ce à quoi ſon honneur l'engageoit après la déclaration de guerre des Eſpagnols, qui obligeoit pour le moins Sa Majeſté à leur faire ſentir le peril où ils s'étoient expoſés; il me ſembloit que lorſqu'on verroit plus de troupes de Sa Majeſté en campagne, qu'il n'en faut pour prendre trois des meilleures Places des Eſpagnols, ſans en attaquer aucune; rien ne prouveroit mieux que Sa Majeſté n'avoit d'autre deſſein, que de réduire les Eſpagnols à accepter la paix. Outre cela, que plus Sa Majeſté envoyoit de

troupes, plus Messieurs d'Amsterdam auroient lieu de faire voir aux autres Villes, dans quel danger les Espagnols s'étoient jettés, & que les seize mille hommes que le Prince d'Orange vouloit qu'on levât ne les en garantiroient pas; qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre qu'à presser les Espagnols d'accepter les conditions que Sa Majesté leur offroit, ou en cas de refus de les abandonner, & de demander à Sa Majesté, qu'elle voulût bien ne pas attaquer de Places dans les Pays-Bas Espagnols.

Pour ce qui est du délai, je fus surpris de voir avec quelle ouverture de cœur ils m'en parlérent. Ils m'avoüerent, qu'ils l'avoient demandé comme un moyen qu'ils croyoient nécessaire pour maintenir dans leurs intérêts les autres Villes qui s'étoient déja déclarées pour eux; mais, qu'ils demeuroient d'accord des raisons que je leur avois alléguées pour ne le pas accorder; & que, puisque Sa Majesté vouloit bien faire quelque-chose de plus avantageux pour eux, ils étoient bien aises, avant que de me répondre là-dessus, de consulter leurs Supérieurs. Qu'ils avouoient, que les Espagnols en tireroient avantage; & que si Sa Majesté, au lieu d'un mois, en donnoit deux & même trois, on seroit bien moins avancé pour la paix le dernier jour que le premier. Que le Prince d'Orange, & les Espagnols, diroient à leur ordinaire, qu'il n'y avoit qu'à demeurer ferme, & que Sa Majesté se relâcheroit peu à peu. Je fus très-aise de voir que Messieurs d'Amsterdam me disoient eux-mêmes une chose que j'avois eu l'honneur de mander si souvent à Sa Majesté.

Je leur témoignai, que Sa Majesté avoit eu beaucoup de peine à leur accorder ce délai; qu'elle l'avoit fait contre ses sentimens, & contre ses propres intérêts, dans l'unique vue de tirer Messieurs d'Amsterdam de l'embarras où ils avoient fait témoigner à Sa Majesté qu'ils se trouvoient alors réduits. Sur quoi je pris occasion de leur re-

préſenter, qu'un autre Prince moins affectionné pour eux, n'en uſeroit pas de la maniere que Sa Majeſté faiſoit : qu'il ſongeroit à profiter d'une ſi favorable conjoncture, pour ſe rendre Maître des Pays-Bas, pendant que Meſſieurs d'Amſterdam ſe trouvoient formellement obligés d'empêcher la levée des troupes, s'ils ne vouloient devenir ſujets du Prince d'Orange. Que Sa Majeſté, au lieu de cela, dès qu'ils lui demandoient du ſecours leur tendoit la main, & vouloit bien ſacrifier pour leur ſalut, & pour le maintien de leur liberté, ſes propres intérêts. Que ce délai n'étoit donné que pour eux, que j'avois ordre de le leur dire en ſecret, & qu'il ne m'avoit été permis de le rendre public, que pour ſatisfaire à leurs inſtances : qu'ainſi, je me reglerois en cela ſelon leur deſir.

ILS furent auſſi très-contens de ce que je leur dis, que, comme le mémoire n'étoit que pour ſervir à leurs deſſeins, ils me marquaſſent dans quels termes ils deſiroient qu'il fût conçû; parce qu'en effet je trouvai dangereux, que la bonté du Roi pour eux parût autant qu'elle paroiſſoit dans quelques termes du mémoire qu'on m'avoit envoyé.

ENSUITE nous entrâmes dans le détail de tout ce à quoi ils pouvoient s'engager.

ILS s'engagérent formellement de ne point conſentir à la levée, & d'y apporter de tels obſtacles, qu'elle ne ſe feroit pas, pourvu que Sa Majeſté n'attaquât point de Places dans les Pays-Bas Eſpagnols.

ILS s'engagerent d'empêcher, que le Prince d'Orange n'envoyât pas un homme de plus aux Eſpagnols, que ceux qui y étoient déjà.

ILS m'aſſurerent, qu'ils alloient preſſer fortement l'Aſſemblée de Hollande de faire révoquer la déclaration de guerre faite par l'Eſpagne, non qu'ils eſpéraſſent de l'obtenir, mais pour avoir prétexte de demander qu'on rappellât les troupes, ſi l'Eſpagne refuſoit de le faire ; & comme ils ne pou-

voient répondre qu'ils obtiendroient le rappel des troupes de la Province de Hollande ; non plus que des Espagnols la révocation de la déclaration de guerre ; je leur demandai qu'ils refusassent en ce cas de payer les troupes qui étoient passées au service d'Espagne, suivant la pensée qu'ils avoient déja eue, & qu'ils m'avoient fait communiquer quelques jours auparavant. Comme ils n'avoient point d'ordre de leurs Supérieurs sur cet article-là, ils ne purent me rendre de réponse positive.

Ils s'engagerent encore à ne consentir à rien de tout ce qui pourroit fortifier les Espagnols dans leur opiniâtreté, ou qui pourroit donner lieu au Prince d'Orange de commencer la guerre.

Enfin, ils me dirent, que tout ce à quoi ils pouvoient s'engager selon les Constitutions de la République, ils le feroient, & que toutes les choses auxquelles ils ne pourroient s'engager, parce qu'ils ne pouvoient répondre de les effectuer, ils se contenteroient de les promettre, & qu'ils y travailleroient de tout leur pouvoir : comme par exemple, ils ne pouvoient me donner parole de faire abandonner les Espagnols par les Etats-Généraux, en cas que Sa Majesté portât ses armes en Catalogne ou en Italie ; mais qu'ils esperoient en venir à bout.

Sur quoi je mandai à Sa Majesté, que la Constitution de la République étoit telle, que les Députés d'une Ville ne pouvoient s'engager à faire accorder quelque chose par les Etats-Généraux, parce qu'il falloit pour cela l'unanimité de voix, ou la pluralité, dont ils ne pouvoient répondre, principalement ayant le Prince d'Orange en tête ; mais qu'ils pouvoient s'engager à tout ce qui est négatif, parce que leur refus empêchoit qu'on ne prît de resolution.

Je donnai avis au Roi, que M. Citters avoit écrit il y avoit déja quelque tems aux Etats-Généraux, que le Roi d'Angleterre le pressoit de leur faire savoir, que si les Espagnols les

vouloient accepter pour Arbitres conjointement avec lui, il se faisoit fort que le Roi y consentiroit : que j'avois informé M. de Barillon du mauvais effet que produisoient de pareilles avances faites de la part du Roi d'Angleterre ; que cependant on n'y avoit pas mis ordre ; qu'au contraire Citters venoit tout récemment d'écrire trois différentes lettres, non seulement aux Etats-Généraux, mais encore à Messieurs d'Amsterdam, dans lesquelles il les assuroit de la même-chose; & que le Prince d'Orange en tiroit de grandes avantages contre les Régens d'Amsterdam.

17 Decembre 1683. J'Avois été informé de bonne part, dès le tems que le Prince d'Orange avoit envoyé des troupes aux Espagnols, qu'il avoit ordonné au Commandant de l'Ecluse de laisser partir le Régiment de Torcé, au premier ordre du Marquis de Grana. Celui ci ne manqua pas de le demander, aussi-tôt que les troupes du Roi sous le commandement de M. le Maréchal d'Humieres furent entrées sur les terres de la domination d'Espagne, & le Commandant de l'Ecluse le fit incontinent passer à Gand. J'en avertis Messieurs d'Amsterdam, qui n'en avoient aucune connoissance. Ils en furent fort étonnés, & me promirent de vérifier cet avis, & d'en faire un bon usage.

Je reçus un billet de Messieurs d'Amsterdam, qui me prioient instamment de délivrer aux Etats-Généraux le Mémoire que je leur avois communiqué deux jours auparavant, en y changeant seulement quelques termes qui les auroit désignés trop clairement. Ce Mémoire fut presenté fort à propos, pour détruire tous les artifices du Prince d'Orange, & les fausſetés que le Pensionnaire Fagel avoit avancées ce même jour-là aux Etats-Généraux.

20 Decembre 1683. Le Prince d'Orange, voyant que l'entrée de M. le Maréchal d'Humieres dans le pays de Was, la marche de M. de Montal, & le prétendu siége de Luxembourg, qu'on supposoit que M. le Marechal de Crequy alloit former, faisoient bien du bruit,

avoit voulu profiter de cette occasion, & avoit parlé aux Députés des Etats-Généraux avec beaucoup de véhemence : il avoit même supposé, pour se donner plus de crédit, qu'il avoit des avis certains que le dessein de Sa Majesté étoit, après avoir pris Luxembourg, de faire investir & attaquer Mons, par M. le Maréchal d'Humieres, & par M. de Montal ; qu'il ne seroit pas difficile après à Sa Majesté de se rendre maître de Namur ; & que dans deux mois le Roi auroit conquis tous les Pays-Bas Espagnols : que c'étoit-là l'effet de la bonne conduite de Messieurs d'Amsterdam, à qui on en auroit toute l'obligation. Mon Mémoire donna lieu à ces Messieurs de se défendre, & même de faire voir de plus en plus la nécessité d'accommoder les affaires à l'amiable.

Aussi les Députés de leur Ville vinrent chez moi dès le même jour à quatre heures après midi, de la part de leurs Supérieurs, pour me prier de remercier très-humblement le Roi de la bonté qu'il vouloit bien leur témoigner en cette occasion : &, après les protestations d'un attachement très-sincere aux interêts de Sa Majesté, ils entrerent en matiere, & me confierent qu'ils avoient résolu de lui faire donner les assurances qu'elle souhaitoit des Etats-Généraux, pourvu qu'elle voulût bien s'engager, suivant le desir de Messieurs d'Amsterdam, à ne point porter ses armes dans les Pays-Bas Espagnols ; qu'ils avoient besoin que je les aidasse dans ce dessein ; & qu'il falloit pour cela que j'allasse chez les Députés des autres Villes de Hollande. 30 Decembre 1683.

1°. Que je leur fisse connoître quelles étoient les intentions de Sa Majesté touchant le délai qu'elle avoit bien voulu accorder.

2°. Que je leur fisse entendre, que le Roi d'Angleterre approuvoit les équivalens proposés par Sa Majesté.

3°. Que je leur insinuasse, que s'ils résolvoient la levée de seize mille hommes, Sa Majesté atta-

queroit incontinent les Pays-Bas Eſpagnols.

JE ne puis m'empêcher, toutes les fois que j'en trouve l'occaſion, de faire remarquer qu'on ne devoit pas craindre que toutes les menaces, dont le Roi auroit uſé envers les Etats-Généraux euſſent été capables de les réunir, ou d'attirer la guerre; puiſque Meſſieurs d'Amſterdam, qui étoient ſi éloignés de la vouloir, ſouhaitoient que l'on fît des menaces lorſqu'il falloit obtenir quelque choſe des Etats contre le ſentiment du Prince d'Orange.

4°. QUE je vouluſſe bien faire connoître aux principales Villes la bonne diſpoſition, dans laquelle étoit Sa Majeſté, de porter ſes armes en Italie ou en Catalogne, en cas que les Eſpagnols n'euſſent point conſenti à la paix dans le dernier de Janvier, & que les Etats-Généraux s'engageaſſent à les abandonner.

30 Decembre 1683. ILS me témoignerent enſuite, qu'ils pouvoient preſque me répondre, que moyennant cette démarche, ils viendroient à bout de faire donner à Sa Majeſté les aſſurances qu'elle demandoit. Qu'ils propoſeroient dès le lendemain dans l'Aſſemblée de Hollande de faire rappeller ce que le Prince d'Orange avoit envoyé de troupes aux Eſpagnols au-deſſus de huit mille hommes; que s'ils ne pouvoient l'obtenir, ils eſpéroient au moins avec l'aide que je leur donnerois, de faire défendre à ces troupes d'agir autrement que pour la défenſe des Places d'Eſpagne, & de leur faire ordonner, en cas que Sa Majeſté envoyât brûler des Villages, de demeurer dans les Villes, & de laiſſer aux Eſpagnols les ſoins de défendre le plat-pays.

APRÈS avoir fait un compliment à Meſſieurs d'Amſterdam, j'entrai dans le détail de leurs propoſitions, & ne fis point de difficulté de conſentir à aller chez les Députés des Villes, pour leur faire une eſpece d'explication du Mémoire que j'avois préſenté ce même jour aux Etats-Généraux.

QUANT à ce qu'ils avoient ſouhaité que je

je déclaraſſe les ſentimens du Roi d'Angleterre touchant les offres de Sa Majeſté. Je leur témoignai, que c'étoit une choſe qui conviendroit bien mieux à l'Envoyé d'Angleterre qu'à moi ; & qu'une telle déclaration auroit beaucoup plus de poids dans ſa bouche que dans la mienne ; d'autant plus qu'il étoit à appréhender que ce Miniſtre n'allât chez ces mêmes Députés déſavouër tout ce que je leur aurois dit des ſentimens du Roi ſon Maître. Et il y a grande apparence, qu'il l'eût fait : car, outre qu'il m'avoit dit très ſouvent, & à Meſſieurs d'Amſterdam auſſi, que Sa Majeſté Britannique ne lui avoit jamais ordonné de dire qu'il approuvoit les propoſitions faites par le Roi, c'eſt que par-deſſus cela c'étoit un homme de peu d'eſprit, fort brutal, & fort emporté, qui ne gardoit aucune meſure, & ſi extravagant, qu'il eſt devenu fou à lier à ſon retour en Angleterre : ainſi, nous convinſmes, que je parlerois de cette affaire, de telle ſorte que je ne me commettrois pas avec l'Envoyé d'Angleterre, & dont nous pourrions toutefois tirer quelque avantage.

Pour ce qui eſt de la maniere dont ils prétendoient que je m'expliquaſſe touchant la levée de ſeize mille hommes ; comme elle étoit entierement contraire aux ordres que j'avois, je leur repréſentai, qu'il ne me ſembloit pas de ſaiſon d'aller faire une menace à tous les Députés de Hollande, & que c'en étoit une, que la déclaration que Meſſieurs d'Amſterdam deſiroient que je fiſſe ; mais, que je pouvois ſatisfaire de meilleure grace à ce qu'ils ſouhaitoient de moi, & donner aux Etats de Hollande la même apprehenſion de la guerre, ſans les en menacer ; que j'en n'avois pour cela qu'à m'expliquer comme s'ils n'étoit plus queſtion de la levée de ſeize mille hommes, & leur dire qu'ils pouvoient bien s'imaginer de quelle maniere Sa Majeſté auroit appris, qu'au lieu de chercher des voies d'accommodement, ils ne s'étoient appliqués qu'à

lever des troupes; qu'ils voyoient sans doute les suites que cela leur auroit attirées; & qu'ainsi je n'avois qu'à me rejoüir avec eux de ce qu'ils n'avoient pas pris des résolutions qui les auroient infailliblement jettés dans la guerre.

Et sur ce qu'ils avoient demandé que j'assûrasse les Députés de Hollande, que Sa Majesté voudroit bien porter ses armes en Italie ou en Catalogne, sous de certaines conditions; je leur remontrai fortement, qu'ils vouloient une chose contre leurs propres intérêts. Que sans compter qu'il n'étoit pas raisonnable, qu'après avoir souhaité ardemment cette grace, que Sa Majesté n'avoit accordée qu'à leur instante priere, ils vouluſſent que ce fût à cette heure Sa Majesté qui la fît offrir à toutes les Villes de Hollande. Qu'outre cette considération, il étoit constant, qu'il suffiroit que je fisse cette proposition, pour la rendre suspecte; que le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, ne manqueroient pas de dire, qu'il y avoit de grands desseins de Sa Majesté cachés sous ces offres specieuses; & que cela seroit capable d'empêcher les Etats de Hollande de l'accepter. Au lieu que si Mrs. d'Amsterdam proposoient la chose d'eux-mêmes, ils en auroient l'honneur, puisqu'ils savoient l'ordre que j'avois de leur donner une entiere satisfaction là-dessus; & qu'il leur seroit d'autant plus facile de faire goûter aux autres Villes les avantages de cette proposition, qu'elles n'auroient aucune défiance de ce qui paroîtroit venir de Messieurs d'Amsterdam; & que le Prince d'Orange même auroit moins de prétexte de s'y opposer. Ils acquiescerent à ces raisons; & nous concertâmes, que je parlerois seulement en termes généraux des bonnes dispositions du Roi à maintenir la tranquillité dans les Pays-Bas, en cas que les Etats-Généraux ne pussent porter les Espagnols dans le tems marqué à donner satisfaction à Sa Majesté.

Ils assurerent, même, que si ces mesures que

nous prenions ne réuſſiſſoient pas, ils trouveroient aſſez de moyens pour donner à Sa Majeſté des aſſurances dont elle ſeroit ſatisfaite ; & m'apprirent qu'ils avoient ordre de leurs Bourguemeſtres de me déclarer, qu'ils étoient bien faches des ſcrupules qu'ils avoient eus juſqu'alors de me voir ; mais que dorénavant ils me viendroient trouver chez moi, toutes les fois que j'aurois à leur parler.

J'ALLAI chez tous les Députés des Villes de Hollande, en exécution de ce que j'avois concerté avec Meſſieurs d'Amſterdam. Je leur témoignai, que le Roi voyant que les Eſpagnols laiſſoient paſſer inutilement le tems qu'il leur avoit donné pour accepter les conditions qui avoient été offertes de la part de Sa Majeſté, elle avoit réſolu de ſe faire rendre la juſtice que les Eſpagnols lui refuſoient depuis ſi long-tems.

MAIS, que Sa Majeſté ayant été informée que pluſieurs Princes & Etats de l'Empire avoient trouvé ſes offres juſtes & raiſonnables, & voyant d'ailleurs l'inclination des Etats-Généraux à porter les Eſpagnols à lui donner une juſte ſatisfaction, elle avoit bien voulu leur donner encore un mois de tems pour voir ſi dans l'eſpace de ce nouveau délai, les Eſpagnols ne ſe réſoudroient pas à accepter un accommodement qui leur étoit ſi avantageux.

QUE c'étoit là-deſſus que j'avois donné par ordre de Sa Majeſté un Mémoire aux Etats-Généraux ; mais que, comme je ſavois parfaitement, que ſi les Eſpagnols laiſſoient paſſer ce tems, ſans donner ſatisfaction à Sa Majeſté, elle avoit réſolu de ne leur plus accorder aucun délai ; & qu'après cela elle agiroit avec toute la puiſſance que Dieu lui avoit donnée, j'avois cru être de mon devoir de les en avertir, afin qu'ils employaſſent un tems ſi précieux à porter les Eſpagnols a la paix.

COMME ils me répondoient tous, que leur deſſein & leur intérêt étoient d'avoir la paix, & par conſéquent de la procurer de tout leur pouvoir à

l'Espagne, j'eus une occasion naturelle de m'expliquer conformément à ce que j'avois concerté avec Messieurs d'Amsterdam.

JE leur répliquai donc, que Sa Majesté étoit très-persuadée de ce qu'ils me disoient, & que pour moi j'étois fort aise de les voir en état d'exécuter leurs bons desseins; qu'ils ne s'y seroient pas trouvés, s'ils avoient fait de nouvelles levées, & que la guerre seroit déja allumée pour bien des années; que les Espagnols, qui avoient fait tant d'Actes d'hostilités depuis qu'ils avoient eu les troupes des Etats-Généraux, & qui sur l'espérance de cette levée, & d'un puissant secours, avoient déclaré la guerre, y auroient engagé les Etats au même moment qu'ils auroient su que la levée auroit été accordée.

QU'ILS ne devoient pas douter, qu'il n'eût été de la prudence de Sa Majesté de prevenir le dessein des Espagnols, & qu'elle n'auroit pas manqué non plus de le faire, si les Etats-Généraux eussent résolu de faire de nouvelles levées; mais que, puisque cela n'étoit pas arrivé, je me réjouissois de le trouver en état de procurer l'accommodement des Espagnols.

ENFIN, je leur témoignai, qu'ayant expliqué à quelques-uns de leurs membres les sentimens de Sa Majesté touchant ce nouveau délai, ils m'avoient fait paroître beaucoup d'inquiétude, sur ce qui pourroit arriver après qu'il seroit expiré, en cas que dans ce tems-là les Espagnols ne vouluſſent pas se porter à la paix; que je pouvois leur dire là-dessus, que S. M étoit très-bien intentionnée pour le repos des Etats-Généraux, & que s'ils avoient quelque appréhension de laquelle S. M. les pût guerir, j'étois assûré, que, pourvû qu'ils fissent de leur côté ce qu'elle devoit attendre d'eux, ils trouveroient toûjours dans S. M. toutes les dispositions possibles à leur accorder ce qu'ils souhaiteroient raisonnablement d'elle.

31 Décembre 1683. CE n'étoit pas sans raison, que Messieurs d'Amsterdam avoient souhaité que je visse les Dé

putés des Villes de Hollande : ils savoient, que le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, devoient faire leurs derniers efforts pour obtenir le consentement de la Province de Hollande à la levée, sous prétexte de l'entrée des troupes du Roi en Flandres, & du bombardement de Luxembourg. Mais Messieurs d'Amsterdam, rassurés par tout ce que je leur avois dit de la part du Roi, étoient plus résolus qu'ils n'avoient encore été à s'y opposer par toute sorte de voies.

Ce qui fut de rare, c'est que, comme le Prince d'Orange n'avoit communiqué à personne les ordres qu'il avoit donnés aux troupes de marcher dans le Fays-Bas, Messieurs d'Amsterdam n'avoient point de preuves qu'il eut envoyé quatorze mille hommes aux Espagnols au lieu de huit mille ; de sorte qu'ils s'adressèrent à moi pour en avoir : & je leur donnai la liste que j'en avois eue de chez le Prince d'Orange même, & que j'avois envoyée quelque tems auparavant au Roi.

Le Prince d'Orange fit assembler encore ce jour-là les Etats de Hollande, qui ne se séparerent qu'à cinq heures du soir. On ne peut dire tout ce que Messieurs d'Amsterdam souffrirent d'injures & de reproches dans cette séance. Comme on se faisoit un mérite auprès du Prince d'Orange de parler de la sorte, & que d'ailleurs on le pouvoit faire impunément, il y eut plusieurs Députés qui ne s'épargnerent pas. J'eus au sortir de cette assemblée une grande conference avec Messieurs d'Amsterdam, qui se réduisit à trois points principaux. 31 Décembre 1683. 4 Janvier 1684. 31 Décembre 1683.

Le premier consistoit en l'assurance qu'ils me donnerent, qu'ils étoient plus résolus que jamais à ne point consentir à la levée ; que, malgré tous les efforts du Prince d'Orange, il n'avoit pu la faire conclurre, dans l'assemblée qui venoit de se séparer ; & qu'ils avoient pris des mesures pour travailler auprès des Espagnols à les porter à un accommodement.

En second lieu, ils voulurent savoir si le Roi ne se relâcheroit pas sur les équivalens qu'il avoit demandés. La raison, qu'ils avoient de croire que cela pourroit être, étoit que quelques efforts qu'ils eussent faits auprès de l'Envoyé d'Angleterre, ils n'en avoient jamais pu tirer autre chose, sinon que le Roi son Maître croyoit que les propositions du Roi pourroient servir à entamer une négociation, mais jamais, qu'il les trouvoit raisonnables: ainsi, ils s'imaginoient que le Roi d'Angleterre savoit que Sa Majesté augmenteroit.

Je les assurai, que Sa Majesté augmenteroit plutôt qu'elle ne diminueroit les équivalens qu'elle souhaitoit avoir pour ses prétentions: ainsi, ils me prierent de leur expliquer le second équivalent; de leur faire connoître quelles étoient les appartenances & dépendances de Courtray, de Dixmude, & des autres Places; & quels étoient les lieux dont le Roi étoit en possession, afin qu'on put voir clair dans cette affaire, si on en venoit à un accommodement.

En troisieme lieu, ils me demanderent (en cas qu'ils fussent assez malheureux pour ne pouvoir obliger les Espagnols à faire la paix) s'ils pouvoient s'assurer que le Roi éloigneroit la guerre de leur frontiere; c'est-à-dire qu'ils n'attaqueroit pas de Place dans les Pays-Bas Espagnols, & qu'il y agiroit seulement sur la défensive, & porteroit ses armes en Italie ou en Catalogne.

Et sur ce qu'ils me demanderent si ce que le Roi souhaitoit d'eux ne se réduisoit pas à deux points, savoir, que la levée ne se fît pas, & qu'ils retirassent les troupes qu'ils avoient au service des Espagnols, ou du moins qu'ils les fissent demeurer dans les Places fortes sans sortir en campagne, soit pour entrer sur les terres du Roi, soit pour combattre contre ses troupes qui entreroient dans le plat-pays Espagnols? Je leur dis, qu'il y avoit encore une autre chose à faire, qui étoit de rappeller l'excédent des huit mille hommes, s'ils ne

pouvoient pas les faire tous revenir, ce qui feroit encore mieux.

Ils me répondirent, qu'ils pouvoient m'assurer, que la levée ne se feroit pas, & qu'ils feroient tous leurs efforts pour faire rappeller les troupes que le Prince d'Orange avoit envoyées au-dessus de 8000 hommes: mais comme ils n'espéroient pas pouvoir réussir sur ce dernier article, ils me promirent, qu'ils feroient ensorte que cet excédent ne sortiroit pas des Places d'Espagne; qu'ils ne pouvoient me donner les mêmes assurances à l'egard des huit mille hommes, parce que les ayant livrées au Marquis de Grana en vertu de leur traité; & le Marquis de Grana étant maître, selon la teneur de ce traité, de les faire marcher par-tout où il voudroit, ils ne pouvoient l'en empêcher; mais, qu'ils pouvoient bien me répondre, que les Etats-Généraux n'en envoyeroient pas davantage, & que s'ils ne pouvoient venir à bout de faire donner par les Etats-Généraux les assurances que le Roi demandoit à l'égard de leurs troupes, ils trouveroient des expediens dont Sa Majesté seroit satisfaite.

Je rendis compte au Roi de ces bonnes dispositions où étoient Messieurs d'Amsterdam; & je lui mandai en même-tems pour la dixieme fois, que la maniere dont le Roi d'Angleterre s'expliquoit tous les jours à l'Ambassadeur des Etats-Généraux, & les ordres qu'il donnoit à son Envoyé à la Haye, étoient plus propres à détruire tout ce que je faisois auprès de Messieurs d'Amsterdam, qu'à m'y servir; car les choses étoient réduites au point qu'il falloit que les Etats-Généraux obligeassent les Espagnols à donner un des équivalens, ou qu'ils les abandonnassent; que Messieurs d'Amsterdam ne pourroient venir à bout d'y engager les Etats-Généraux; & même qu'ils ne l'entreprendroient pas, que lorsqu'ils seroient persuadés, & qu'ils pourroient persuader les autres, qu'il n'y avoit pas de 4 Janvier 1684.

milieu entre ces deux alternatives; qu'ainsi ce que le Roi d'Angleterre disoit, qui détruisoit ce fondement, detruisoit en même-tems tout ce que Sa Majesté pouvoit attendre de Messieurs d'Amsterdam; & que le Roi d'Angleterre le faisoit, lorsqu'il témoignoit au Sieur Citters que pourvû que les Etats lui fissent faire quelque proposition telle qu'elle fût, il espéroit porter Sa Majesté à un accommodement.

Pour l'Envoyé d'Angleterre, il étoit si peu utile dans toute cette négociation, que les Députés d'Amsterdam ayant voulu se servir dans l'assemblée de Hollande de quelques expressions qu'ils avoient arrachées de lui, il les désavoua, sur les reproches que le Prince d'Orange lui en fit: il leur donna des démentis, & tint des discours fort extravagants & fort nuisibles aux intérêts du Roi. Tout ce que je pus faire fut de l'empêcher d'aller chez les Députés des Villes, à qui il avoit résolu de faire des plaintes contre Messieurs d'Amsterdam, & de leur déclarer qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de tout ce qu'ils avoient rapporté: mais le Prince d'Orange y suppléa; car, il temoigna à l'assemblée de Hollande, que Chudley lui avoit déclaré qu'il n'avoit rien dit à Messieurs d'Amsterdam de tout ce qu'ils avoient avancé en son nom dans l'assemblée, & qu'il les désavoüoit formellement. On peut juger par là si j'avois fait sagement d'avoir refusé d'expliquer les sentimens du Roi d'Angleterre aux Députés des Villes de Hollande.

4 Janvier 1684. Cependant, le Prince d'Orange assura l'Envoyé d'Espagne, qu'il feroit faire la levée de façon ou d'autre; qu'il en feroit prendre la résolution le lendemain cinquieme de Janvier; que son honneur y étoit engagé; & qu'assurément il n'en auroit pas le démenti.

23 Decembre 1683. Le Roi me réitera le 23 Décembre les mêmes choses qu'il m'avoit déja ordonné de dire à Messieurs d'Amsterdam; & me marqua expressément, que s'ils pouvoient porter les Etats-Généraux

à s'engager de ne point faire de nouvelles levées, ni joindre leurs troupes à celles des Espagnols pour attaquer celles du Roi, ou les pays qui lui appartenoient, il se contenteroit de faire la guerre dans le plat-pays, & s'obligeroit de n'assiéger, ni de s'emparer d'aucune des Places des Pays-Bas Espagnols.

Cela m'obligea d'aller à Amsterdam, pour leur renouveller les assurances que je leur avois déja données de la part du Roi; & leurs Députés étant arrivés à la Haye, le mardi à huit heures du soir, ils me demanderent audiance, & me témoignerent l'extrême reconnoissance que les Régens de leur Ville avoient des bontés de Sa Majesté, de vouloir bien tourner ses armes ailleurs que dans les Pays-Bas, si dans la fin du mois de Janvier les Espagnols n'avoient pas accepté un des équivalens. 7 Janvier 1683.

Ils me demanderent ensuite, si je n'avois pas pouvoir de déclarer par un Mémoire aux Etats-Généraux cette bonne disposition de Sa Majesté? A quoi je leur répondis trois choses; premierement, que je n'en avois pas pouvoir, & qu'ainsi je ne le pouvois faire. En second lieu, que Sa Majesté n'ayant fait en cela que satisfaire, même contre ses propres intérêts (ainsi que je leur avois déja témoigné) à ce que Messieurs d'Amsterdam avoient souhaité, ce n'étoit pas à elle à en faire la proposition. Et enfin, je leur demandai s'ils avoient si bien pris leurs mesures, que cette affaire pût réussir en cas que je donnasse un Mémoire. Ils me dirent, qu'ils l'esperoient; mais que, comme ils y prévoyoient de grandes difficultés, ils ne m'en pouvoient répondre. Surquoi je leur fis voir, que non-seulement il n'étoit pas à propos que je donnasse un Mémoire; mais qu'il ne convenoit pas même au bien de l'affaire que je demandasse permission à Sa Majesté de le présenter. J'ajoutay à cela toutes les raisons que je leur avois alleguées lorsqu'ils m'avoient prié de faire cette même proposition dans

les visites que je rendrois aux Députés des Villes de Hollande : de sorte qu'ils en convinrent, & me demanderent seulement permission de pouvoir témoigner aux Etats de Hollande, que s'étant expliqués avec moi sur ce qu'ils avoient à craindre pour les Pays-Bas, en cas que les Espagnols n'acceptassent point les propositions de Sa Majesté dans la fin de Janvier, ils avoient trouvé qu'on pourroit se garantir de l'appréhension qu'on pourroit avoir que Sa Majesté ne fît de nouvelles conquêtes dans les Pays-Bas.

7 Janvier 1684. LES Députés d'Amsterdam allerent le lendemain, par ordre de leurs Supérieurs, faire trois Questions assez hardies au Prince d'Orange, dont il y en avoit deux qui étoit fondées sur les Avis que je leur avois donnés.

1°. QUI avoit donné ordre au Régiment de Torcé de sortir des terres de l'obéissance des Etats-Généraux, pour entrer dans les terres d'Espagne?

2°. QUEL étoit le nombre des troupes qu'il avoit envoyées aux Espagnols; & si ces troupes-là avoient ordre d'agir offensivement ou défensivement?

3°. Par quel ordre la Flote des Etats étoit allée à Gottembourg?

LE Prince d'Orange leur répondit, que les Régens d'Amsterdam, en avoient usé depuis quelque tems fort extraordinairement à son égard, & qu'ils avoient cherché à l'offenser personnellement; que cela l'avoit obligé à avoir de son côté tout une autre conduite avec eux, & qu'ainsi il n'avoit d'autre réponse à faire à toutes leurs demandes, sinon que ce n'étoit point à une Ville seule à qui il devoit rendre compte de ses actions, & que quand les Etats-Généraux lui en parleroient, il sauroit alors s'en expliquer.

IL alla sur le champ aux Etats de Hollande, se plaignit du procédé de Messieurs d'Amsterdam, & représenta à l'assemblée, qu'il s'en étoit absenté depuis quelques jours, parce qu'il voyoit que Messieurs d'Amsterdam vouloient être les maîtres, &

qu'ils prétendoient régler les affaires de la République selon leur caprice.

Il dit ensuite, qu'il voudroit bien savoir quel étoit le dessein de Messieurs d'Amsterdam, s'ils avoient envie de laisser perdre les Pays-Bas Espagnols, ou de les défendre? Que s'ils prétendoient les laisser perdre, il vouloit bien leur déclarer, que toutes les autres Villes de Hollande n'étoient pas de leur sentiment; & que pour lui, en son particulier, il donneroit jusqu'à son dernier sou, & jusques à la derniere goutte de son sang, pour les défendre: qu'il ne doutoit pas, que, dès que Messieurs d'Amsterdam verroient deux Places emportées, ils ne fussent de même avis, & ne songeassent pour lors à défendre les Espagnols; mais, qu'il seroit trop tard.

Il ajoûta, qu'il étoit extrémement surpris de voir qu'une seule Ville voulût être la maîtresse des autres; mais, qu'il périroit plûtôt, que de le souffrir, & de permettre que l'ordre de la République fut altéré.

Il prit aussi prétexte du désaveu que l'Envoyé d'Angleterre avoit fait de ce que les Députés d'Amsterdam avoient rapporté lui avoir ouï dire, pour tâcher de rompre tout commerce entre Messieurs d'Amsterdam & moi. Il représenta le desordre qu'apportoit la trop grande fréquentation des Ministres Etrangers avec les Membres particuliers de l'Etat; que ces Ministres leur avançoient bien souvent des choses qu'ils désavoüoient dans la suite, selon la convenance des intérêts de leurs maîtres; & proposa d'interdire tout commerce entre les Ministres Etrangers, & les personnes qui étoient du Gouvernement.

Messieurs d'Amsterdam ne voulurent pas souffrir qu'on mît cette affaire en déliberation; & déclarerent tout d'abord, qu'ils ne prétendoient pas se soûmettre à aucune resolution qui pourroit être prise sur ce sujet; qu'ils vouloient être instruits par eux-mêmes des sentimens des Princes avec

qui il leur importoit d'être en bonne intelligence; & qu'ils vouloient voir si le Pensionnaire Fagel n'augmentoit ni ne diminuoit rien à ce qu'il rapportoit dans l'Assemblée de la part des Ministres Etrangers : qu'ils m'étoient venus voir, & qu'ils y viendroient toutes les fois qu'ils auroient quelque chose à me communiquer, ou à savoir de moi.

Il est surprenant, que le Prince d'Orange ait voulu entreprendre une Ville aussi puissante qu'Amsterdam, sur quelques visites que j'avois rendues à ses Députés; comme s'ils avoient fait des choses contre les lois du Gouvernement, ou qui n'eussent pas été pratiquées. Cependant, bien loin que cela fût de la sorte, je voyois beaucoup moins Messieurs d'Amsterdam, que les autres Ministres Etrangers ne voyoient des personnes du Gouvernement; car, non seulement il est permis de les voir en cérémonie, & tous ensemble comme je faisois, puisqu'étant souverains lorsqu'ils sont assemblés à la Haye, ils traitent tous les jours d'affaires avec les Envoyés des Princes Etrangers; mais, il est connu de tout le monde, qu'ils vont tous les jours seuls & sans façon leur rendre des visites particulieres, joüer, & manger avec eux. Il est vrai, qu'ayant eu défense de voir le Prince d'Orange, personne du Gouvernement n'étoit venu chez moi durant tout le cours de mon Ambassade en visite familiere, & encore moins y manger: de sorte qu'il parut plus étrange au Prince d'Orange, que Messieurs d'Amsterdam & moi, nous nous rendissions de si frequentes visites; & comme il voyoit en même tems, qu'ils s'opposoient à tous ses desseins, & qu'une pareille conduite bien soutenue pouvoit à la longue rétablir le parti Républiquain, il ne faut pas s'étonner s'il faisoit tous ses efforts pour détruire ce commerce, & rompre ces mesures.

7 Janvier 1684. Aussi il traita si mal Messieurs d'Amsterdam qu'ils se mirent encore plus sur leurs gardes qu'ils n'avoient fait jusqu'alors : ils firent fermer les

portes de leur Ville à quatre heures après midi à la reserve de deux ; & proposerent de lever mille hommes pour la garde de leur Ville.

CEPENDANT, ils me pressoient toujours de faire connoître par un Mémoire aux Etats-Généraux les bons sentimens du Roi pour le repos de la République, en cas que les Espagnols laissassent écouler inutilement le mois de Janvier : & comme je n'avois pas pouvoir d'en présenter, nous cherchâmes tous les expédiens possibles pour faire enforte que les Etats-Généraux fussent les intentions de Sa Majesté ; & nous n'en trouvâmes point d'autre que celui de profiter de l'occasion d'un compliment que les Députés aux Etats-Généraux me devoient faire sur la naissance de Monseignenr le Duc d'Anjou. Je rendis compte aussi-tôt dans une grande lettre que j'écrivis au Roi, le 9 Janvier de tout ce que j'avois concerté avec Messieurs d'Amsterdam ; je mandai en détail ce qui s'étoit passé entre nous ; les assurance que je leur avois demandées en cas que le Roi fît ce qu'ils souhaitoient, & beaucoup d'autres choses semblables. Mais, le Prince d'Orange, qui vouloit perdre Messieurs d'Amsterdam, & rompre tout commerce entr'eux & moi, avoit mis des espions de tous côtés, pour être informé quand j'envoyerois un courrier ; & ayant sû qu'il y en avoit un qui avoit pris ce jour là des chevaux de poste, il le fit suivre ; & comme j'envoyois depuis quelque tems mes Courriers par Liege, n'y ayant plus de sûreté de les faire passer sur les terres d'Espagne, les ordres qu'il donna à celui qu'il dépêcha pour faire ouvrir les portes de Bois-le-Duc, & des autres Places fortes des Etats-Généraux, fit qu'il rattrapa mon Courrier à Maestrick, & en donna avis au Gouverneur, qui le retint très-long tems, sans lui donner la permission de prendre des chevaux de poste, & pendant qu'il l'arrêtoit, il fit sortir trois partis de sept hommes chacun, qui l'allerent attendre à un quart de lieue de Maestrick. Le premier parti

9 Janvier 1624.

qui le trouva étoit des Régimens de Berlau & de Tilly. Ils le deshabillerent, lui prirent ſes lettres ſans le voler, ni lui prendre aucune autre choſe
15 Janvier 1684. que ſes bottes, & ſon juſt'aucorps, & le remirent entre les mains de ſon Poſtillon, qui le ramena à Maeſtrick. Il revint à la Haye me rendre compte de ſon avanture; & je fûs par un autre de mes Courriers, qui revenoit ce même jour-là de Paris, qu'une perſonne qu'il ne connoiſſoit pas l'ayant veu prendre un charriot de poſte à Bois-le-Duc l'avoit accoſté, & lui avoit dit qu'il croyoit le connoître pour être à moi; qu'il prît garde à lui, & qu'il venoit d'apprendre qu'on avoit des ordres de voler mes Courriers; ce qui obligea en effet celui-là de prendre une autre route. Je fis des plaintes aux Etats-Généraux de cet attentat, ne doutant pas que le Prince d'Orange ſe trouvant obligé de le déſavouër, n'oſeroit après cela ſe ſervir de ces lettres contre Meſſieurs d'Amſterdam. Je ne voulus pas néantmoins nommer le Prince d'Orange ſans un ordre du Roi que je demandai à Sa Majeſté, en lui rendant compte du Mémoire que j'avois déja préſenté pour ce ſujet; mais, elle ne jugea pas à propos que j'en fiſſe des plaintes fortes & plus étendues, qui auroient néantmoins à ce qu'il me paroiſſoit embarraſſé le Prince d'Orange: car les Etats-Généraux avoient trop peur d'offenſer le Roi, pour n'avoir pas témoigné leur reſſentiment au Prince d'Orange, ſur-tout étant incités par Meſſieurs d'Amſterdam, & par les Provinces de Friſe & de Groningue. Je ne parlai donc pas davantage de cette affaire, juſqu'à ce que le Prince d'Orange eût fait déchiffrer mes lettres, comme cela ſe verra dans la ſuite.

13 Janvier 1684. LE Prince d'Orange n'alloit plus dans l'aſſemblée de Hollande depuis près d'un mois, il s'étoit expliqué, que puiſque Meſſieurs d'Amſterdam vouloient perdre la République, il les laiſſeroient faire: mais, il ne travailloit pas moins ardemment pour

cela à faire résoudre la levée de seize mille hommes. Il tenta encore le 16 de Janvier, par le moyen du Pensionnaire Fagel, de la faire conclurre dans les Etats de Hollande : il avoit cru tirer un grand secours de M. Heinsius Pensionnaire de Delft, qui assuroit positivement les Etats de Hollande, que dans le tems qu'il étoit en France il avoit reconnu que si les Etats-Généraux avoient fait la levée de seize mille hommes, les choses étoient tellement disposées, qu'on s'y seroit porté à un accommodement bien moins désavantageux à l'Espagne. En effet ce discours faisoit beaucoup d'impression : mais, il n'en fit point sur les Régens de sa propre Ville, car les Députés de Delft & ceux de Leyde déclarerent, qu'ils ne consentiroient jamais qu'elle se fît malgré l'opposition de Messieurs d'Amsterdam. Les Députés d'Amsterdam représenterent de leur côté la nécessité qu'il y avoit de presser les Espagnols de s'accommoder dans la fin du mois ; &, en cas de refus, de prendre des mesures avec Sa Majesté pour la sûreté des Pays-Bas : ils exposerent, qu'ils avoient appris que les Députés des Etats-Généraux m'étant venus voir, nous avions parlé de beaucoup de choses qui leur paroissoient fort avantageuses à la République ; & ils prierent un des Nobles de Hollande, qui étoit de cette députation de la part de sa Province, de rapporter ce qui s'y étoit passé. Le Noble s'excusa de le faire, de peur de déplaire au Prince d'Orange : il prit prétexte de ce que je n'avois rien donné par écrit, Messieurs d'Amsterdam lui dirent, que s'il étoit si scrupuleux de s'expliquer sur une affaire si avantageuse à la République, pour eux, ils ne le seroient pas. Ils firent une longue déduction de toutes les sûretés qu'on pourroit prendre avec le Roi, en cas que les Espagnols n'eussent pas accepté un des équivalents avant la fin de Janvier ; & presserent avec chaleur qu'on en délibérât : mais, le corps des Nobles qui est le premier à opiner, & qui ne parle que par la

16 Janvier 1684.

bouche du Penſionnaire Fagel, déclara qu'il n'entreroit en délibération ſur aucune matiere, que la levée de ſeize mille hommes ne fût auparavant réſolue, & offrit de travailler à l'accommodement entre Sa Majeſté & l'Eſpagne dès ce même jour, ſi Meſſieurs d'Amſterdam vouloient conſentir à la levée. Sur quoi les Députés d'Amſterdam dirent, que, pour quelque prétexte que ce pût être, ils ne conſentiroient à l'heure préſente, ni jamais, à faire une nouvelle levée. Ainſi l'on ſe ſepara ſans rien faire.

LES Députez de Friſe & de Groningue, qui étoient venus chez moi en députation avec ce Noble de Hollande, ne furent pas ſi reſervés que lui; ils firent rapport aux Etats-Généraux de ce que je leur avois dit: mais, les Députés des autres Provinces, qui ſont tous comme j'ai déja dit au Prince d'Orange, témoignerent qu'on ne déliberoit dans les Etats-Généraux que ſur des Mémoires par écrit des Miniſtres Etrangers.

AINSI le Prince d'Orange éludoit tous les bons deſſeins de Meſſieurs d'Amſterdam, par le moyen de ſes créatures, comme Meſſieurs d'Amſterdam traverſoient ſes entrepriſes par les fortes oppoſitions qu'ils y faiſoient.

Lettres du Roi du 6 Janvier 1684.

LE Roi me manda le 6. de Janvier, qu'il étoit très-ſatisfait du compte que je lui avois rendu les 30 & 31. Décembre des conferences que j'avois eues avec Mrs. d'Amſterdam, & de ce que je les avois déſabuſés des eſpérances qu'on leur avoit données, que Sa Majeſté ſe relâcheroit ſur les équivalens; qu'il n'y avoit rien à ajouter à toutes les choſes dont j'étois convenu avec eux; & qu'il ne lui reſtoit plus rien à déſirer, ſi non qu'ils engageaſſent les Etats-Généraux à lui en donner des aſſurances. Et, après beaucoup d'alternatives que Sa Majeſté m'expliquoit, il me témoigna qu'il ſe contenteroit (en cas que je trouvaſſe trop de difficultés à faire rappeller l'excédent des huit mille hommes)

mes) que les Etats-Généraux s'engageaſſent par un Traité, que cet excédent ne pourroit être employé qu'à la garde des Places, (ſans exiger la même choſe à l'égard des huit mille hommes qu'ils étoient obligés de donner aux Eſpagnols, par le traité qu'ils avoient fait avec eux) auquel cas Sa Majeſté me permettoit de l'engager par écrit, qu'elle ne ſeroit aucun ſiége dans les Pays-Bas; & même, qu'elle ne pourroit ſe ſaiſir ni s'emparer par quelque voie que ce fût d'aucune Place des Pays-Bas appartenant aux Eſpagnols; en ſorte qu'elle ſe contenteroit de les preſſer par le logement de ſes troupes, & par l'exaction des contributions, de conſentir à un des équivalens qu'elle propoſoit; & m'envoya pour cet effet le pouvoir qui m'étoit néceſſaire, afin que je puſſe conclurre & ſigner ce Traité.

Le Roi m'envoya auſſi, pour l'éclairciſſement de Meſſieurs d'Amſterdam, un Mémoire, qui expliquoit l'etendue des lieux, & des dépendances, qu'il demandoit dans le ſecond équivalent.

Toutes ces facilités, que le Roi apportoit, étoient bonnes pour confirmer les Régens d'Amſterdam dans leurs bons ſentimens: mais, tant que je n'avois pas permiſſion d'en faire un Mémoire aux Etats-Généraux, elles n'étoient d'aucune utilité pour faire mettre cette affaire en délibération. Au défaut de cela, ils demandoient que le Roi d'Angleterre donnât ordre à ſon Envoyé de témoigner aux Etats-Généraux, que ſi les Eſpagnols ne vouloient pas s'accommoder, Sa Majeſté Britannique croyoit, que le meilleur expédient, qu'on pouvoit embraſſer, étoit de prendre des meſures pour détourner la guerre des Pays-Bas Eſpagnols: mais, ils etoient bien éloignés d'avoir cette permiſſion de Sa Majeſté Britannique; car, Meſſieurs d'Amſterdam & moi, ayant trouvé moyen de faire tenir un pareil diſcours à l'Envoyé d'Angleterre, dans des converſations particulieres, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres s'en plaignit au Roi d'An- 17 Janvier 1684.

gleterre, qui désavoüa son Ministre ; & M. de Barillon me manda, qu'il ne vouloit pas donner sujet aux Espagnols de faire de nouvelles plaintes.

17 Janvier 1684. D'UN autre côté, Cittres ne cessoit d'écrire, que le Roi d'Angleterre souhaitoit, que les Etats Généraux fussent Arbitres conjointement avec lui. Cela donnoit toute autre vûe aux Etats-Généraux que celle que Messieurs d'Amsterdam avoient ; & produisit même de tems en tems quelque scrupule dans l'esprit des Régens d'Amsterdam, jusque là qu'ils se laisserent presque persuader par Citters, que je n'étois pas informé du secret du Roi, & que M. de Barillon & le Roi d'Angleterre savoient des choses là-dessus qu'on ne me confioit pas.

JE les fis néantmoins aisément revenir de leur erreur, au moins que je croyois telle ; & ce qui les pressoit encore plus que je ne pouvois faire étoit le tems qui s'avançoit ; car, on etoit deja au 17 de Janvier : ce qui les obligea de redoubler leurs efforts pour porter les Etats-Généraux à entrer en negociation avec moi sur les sûretez qu'on pourroit prendre de part & d'autre en cas que les Espagnols ne fissent pas leur accommodement dans la fin du mois ; & même ils avoient si bien pris leurs tems qu'ils étoient sur le point de le faire resoudre dans les Etats-Généraux, lorsque le Pensionnaire Fagel arriva inopinément, qui rompit le coup.

21 Janvier 1684. ILS ne se rebuterent pas pour cela, & firent tout leur possible pour obliger les Etats-Généraux d'entrer en négociation avec moi, sur les mesures qu'il y auroit à prendre après le dernier de Janvier : mais, le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, rendirent tous leurs efforts inutiles. Ce Prince esperoit qu'on se trouveroit au premier de de Février sans avoir rien avancé, & qu'alors Sa Majesté donneroit un nouveau délai, ce qu'il souhaitoit fort, puisque les Espagnols en seroient bien plus opiniâtres : ou que les troupes du Roi feroient quelque entrepriſe dans Pays-Bas, ce

qui lui donneroit lieu de presser les Etats-Généraux de faire la levée.

CEPENDANT, il poursuivoit avec chaleur l'affaire qu'il avoit entreprise de faire interdire tout commerce entre ceux du Gouvernement, & les Ministres Etrangers: mais, les Deputés d'Amsterdam déclarerent hautement, qu'ils n'y consentiroient jamais; & qu'ils ne se soumettroient pas à une resolution que le Prince d'Orange feroit prendre là-dessus à la pluralité des voix, puisque, s'agissant de changer la forme du Gouvernement, il falloit un consentement unanime.

LE Pensionnaire Fagel au contraire ne put em- 31 Janvier
pêcher, quoi qu'il pût faire, que la Province de 1684.
Hollande ne deliberât sur la proposition, que firent Messieurs d'Amsterdam, de mander aux cinq Amirautés de se rendre à la Haye, & d'y apporter un etat au vrai des Vaisseaux de la République; de faire un Memoire exact de ceux qui étoient en état de servir, & de ceux qui n'y étoient pas; du fond qu'ils avoient pour rétablir la Marine; & à quoi ils avoient employé celui qu'on leur avoit donné pour son entretien. Ils vouloient faire voir par-là les sommes considérables que les Etats-Généraux étoient obligés de donner pour maintenir leur commerce, & rétablir leur Marine; & qu'on ne devoit gueres songer à faire des dépenses superflues, pour de nouvelles levées, lorsqu'on avoit peine à fournir ce qui étoit nécessaire pour le maintien de la République. Ils firent representer en même-tems aux Etats-Généraux par le Député de Frise, que sa Province voyant l'armement que M. l'Evêque de Munster faisoit dans son Evêché, elle avoit trouvé à propos de faire revenir en Frise le Général Alwa, avec son Régiment, qui étoit entretenu aux dépens de la Province de Frise, & que le Prince d'Orange avoit envoyé en Flandres au secours des Espagnols avec le Sieur Alwa, qui commandoit les troupes des Etats.

27 Janvier 1684. IL Prince d'Orange tâcha encore de gagner Messieurs d'Amsterdam par les mêmes voyes qu'il avoit déja mises en usage. Il les fit assurer, qu'on délibereroit sur mes Mémoires, & qu'on travailleroit sérieusement à la paix, aussi-tôt que la levée seroit résolue; & leur fit représenter, qu'il ne leur demandoit cette complaisance, que pour sauver son honneur. Mais, ils connoissoient si parfaitement, par toutes démarches qu'ils lui voyoient faire, qu'aussi-tôt qu'ils y auroient donné les mains, on les entraîneroit dans la guerre malgré eux, qu'ils refuserent constamment la levée à ces conditions là, & déclarérent qu'il n'y avoit nulle raison ni nul prétexte qui les pût jamais obliger à accorder cette levée.

CEPENDANT, je fus averti, qu'on pourroit peut-être bien tôt leur susciter des affaires, & que le Marquis de Grana commençoit à espérer de pouvoir faire déchiffrer mes lettres, que le Prince d'Orange avoit fait prendre à mon Courrier: je leur en dis quelque-chose, afin qu'ils prissent leurs mesures pour se défendre, mais pas assez pour les effrayer, ni les décourager.

21 Janvier 1684. LE Prince d'Orange songeoit toûjours à établir une négociation générale à la Haye, dans laquelle il espéroit, que, si les Etats-Généraux étoient une fois entrés, il n'y auroit plus lieu après cela de penser à l'accommodement particulier de l'Espagne. Le Prince de Waldeck, qui devoit avoir la direction de cette assemblée, arriva enfin à la Haye, le 24 de Janvier 1684. Mais, j'avois si bien fait voir à Messieurs d'Amsterdam le piége qu'on leur tendoit sous prétexte d'un accommodement général, que je n'appréhendai point du tout qu'ils s'y laissassent surprendre: aussi, ils s'y opposerent formellement, & ils étoient tellement portés à éloigner, même contre leur propre intérêt, tout ce qui pouvoit attirer la guerre, ou du moins donner pré-

24 Janvier 1684.

texte au Prince d'Orange de presser la levée, que lorsque le Pensionnaire Fagel, qui savoit que l'intérêt particulier d'Amsterdam est d'avoir des forces de mer considerables, voulut les prendre par leur foible, & proposa dans l'assemblée de Hollande que l'on eût toujors une Flote prête à mettre à la mer: Messieurs d'Amsterdam, qui sollicitoient autrefois, & souvent inutilement, une pareille chose, la refuserent nettement, & dirent qu'ils n'en avoient pas besoin, qu'ils avoient une entiere confiance dans la parole de Sa Majesté, & qu'ils étoient en repos sur l'inclination qu'elle avoit pour la paix.

Je découvris, que le premier pas que le Prince d'Orange, & le Prince de Waldeck, avoient dessein de faire faire par l'assemblée générale, étoit d'engager les Etats-Généraux de prier le Roi d'Angleterre, au nom de tous les Princes qui étoient entrés dans l'Association, de vouloir bien s'entremettre auprès du Roi, pour en obtenir un armistice général, pendant lequel ils travailleroient à l'accommodement. Les Associés devoient faire dans la suite des propositions; &, en cas que le Roi ne les acceptât pas, ils avoient résolu de déliberer entr'eux quelles mesures ils pourroient prendre tous ensemble pour soûtenir la guerre contre Sa Majesté. 25 Janvier 1684.

Le Prince de Waldeck ne voulut pas néanmoins prendre la direction de cette assemblée, qu'il n'eût auparavant entretenu Messieurs d'Amsterdam. Il les alla voir, & après une grande conference qu'il eut avec eux, & avoir sondé trois ou quatre des principales personnes de la Republique, il connut la situation des affaires du pays, & ne voulut point se charger de la direction de la négociation générale, & se contenta d'y donner ses avis. 27 Janvier 1684.

Les Fauxbourgs de Bruxelles, que M. de Boufflers brûla dans la fin de Janvier, donnerent une nouvelle matiere aux créatures du Prince d'Orange de faire bien du bruit dans l'assemblée de Hollande, & attirerent beaucoup de reproches à Mes- *Idem.*

ſieurs d'Amſterdam; mais, le Prince d'Orange eut le deplaiſir de voir, que les Députés d'Amſterdam ne s'en émeurent pas davantage, & qu'ils ne répondirent autre choſe, ſinon qu'on devoit voir par-là la néceſſité de s'accommoder avec Sa Majeſté. Le Prince d'Orange voulut néanmoins, que l'Envoyé d'Eſpagne redoublât ſes inſtances auprès des Etats-Généraux; & je fus averti qu'il leur devoit préſenter un Memoire le 5 de Février, par lequel il les ſommeroit d'entrer en rupture contre la France. Mais, je mandai au Roi, qu'il n'y avoit rien à appréhender, & que jamais cet Envoyé ne pourroit rien faire qui fît plus de tort au Roi ſon maître.

27 Janvier 1684. M. de Barillon m'écrivit alors, qu'ils avoit communiqué au Roi d'Angleterre la réſolution que je lui avois mandé que Meſſieurs d'Amſterdam avoient priſe de demander la neutralité pour les Pays-Bas Eſpagnols; que Sa Majeſté Britannique en avoit été fort aiſe; & qu'elle avoit ordonné à ſon Miniſtre à la Haye, de ſe conformer à ce ſentiment-là. Cependant, l'appréhenſion qu'on avoit à Amſterdam de recevoir quelque inſulte du Prince d'Orange, augmentoit conſidérablement: ils leverent ſix cens hommes au-delà de ceux qu'ils avoient déja pour la garde des portes de leur Ville: cette garde, qui avoit été doublée depuis quelques jours, fut triplée: on leur donna des armes à feu, au lieu de bâtons ferrés qu'ils avoient auparavant; & on employa reglément tous les jours ſix cens hommes à rompre la glace des foſſés.

LE Roi me manda, que quand je recevrois la lettre dont il m'honoroit, les Etats-Généraux m'auroient déja donné lieu d'entrer en négociation avec eux, ou que l'autorité du Prince d'Orange auroit fait rejetter toutes les propoſitions d'Amſterdam.

Lettre du Roi du 18 Janvier 1684. QU'AU premier cas, je n'aurois qu'à me tenir à mes ordres, & que comme le délai ſeroit expi-

ré, je pourrois seulement promettre, que le Roi n'attaqueroit rien jusqu'au premier de Février.

Que si au contraire le crédit du Prince d'Orange leur avoit fait perdre toute espérance de porter les Etats-Généraux à prendre des mesures avec le Roi pour les Pays-Bas, en cas que les Espagnols n'acceptassent pas les conditions, je ne laissasse pas de promettre en particulier à la Ville d'Amsterdam, que Sa Majesté n'entreprendroit aucun siége avant la fin de Février; mais que je ne m'en expliquasse en l'un ni en l'autre cas, sans en être extrêmement recherché.

Que si les Ministres d'Espagne menaçoient à leur ordinaire les Etats-Généraux d'échanger les Pays-Bas avec le Roi, s'ils ne leur donnoient point de secours; que je promisse à Messieurs d'Amsterdam, & fisse savoir par eux aux Etats-Généraux, que Sa Majesté n'accepteroit aucune offre que le Roi d'Espagne lui pourroit faire à l'égard des Pays-Bas, que de concert avec eux.

Mais, on me répéta bien des fois de ne point engager le Roi à ne pas faire de siége en Flandres, à moins que les Etats Généraux ne s'obligeassent à ne point faire de levée.

Et que si les Etats Généraux vouloient signer un traité par lequel ils s'engageroient de faire accepter par les Espagnols les conditions que le Roi avoit proposées, je pourrois signer ce Traité.

Comme je vis qu'on étoit à la fin du mois de Janvier, sans que Messieurs d'Amsterdam eussent pû porter les Etats-Généraux à faire aucune démarche pour la paix, je voulus voir si ce qu'ils m'avoient fait espérer qu'ils feroient pour le Roi pourroit satisfaire Sa Majesté, au défaut des assurances qu'ils n'auroient pu obtenir des Etats-Généraux. 30 Janvier 1684.

Je les allai voir, & je leur fis faire réflexion sur tout ce que Sa Majesté avoit déja fait en leur considération, & sur la nécessité qu'il y avoit de ne

pas laisser écouler inutilement le délai qu'elle leur avoit accordé.

ILS me firent de leur côté une longue déduction de ce qu'ils avoient fait depuis un certain tems pour s'opposer aux desseins du Prince d'Orange; & me demanderent, si je ne trouvois pas que ce fût beaucoup, que le Roi, faisant exécuter & brûler tout le plat-pays Espagnol, les Etats-Generaux ne se remuassent en aucune maniere; que cela ne pouvoit être que l'effet des grands efforts que faisoient Messieurs d'Amsterdam qui avoient été assez puissans pour empêcher le Prince d'Orange d'engager les Etats-Généraux dans la guerre. Ils me demanderent, s'il étoit vrai qu'on allât jetter des bombes dans Mons, comme le Prince d'Orange le publioit, parce qu'ils appréhendoient que cela n'alterât les esprits, & que les choses n'allassent si avant, qu'il ne leur fût pas possible de maintenir dans leurs sentimens les Villes de Hollande qui étoient de leur parti. Que l'incursion, que M. le Maréchal l'Humieres avoit faite lorsqu'il avoit passé le canal de Bruges à la fin de Décembre, eût produit de fort mauvais effets, si le Roi n'avoit eu la bonté de prevenir là dessus Messieurs d'Amsterdam.

QU'ON n'avoit pas peu fait de commencer à établir la confiance; que la plus grande partie des Régens d'Amsterdam l'avoient toute entiere en la parole du Roi; mais qu'il y en avoit encore quelques-uns parmi eux qui n'étoient pas dans ce sentiment (c'étoit de Van-Buning qu'ils vouloient parler.)

QUE le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, avoient tellement jetté, dans l'esprit de plusieurs des principales personnes de leur Gouvernement, le soupçon & la mesiance pour toutes les démarches de Sa Majesté, que Messieurs d'Amsterdam n'avoient pû encore les effacer toutes; que pour les détruire entierement, & pour empêcher le Prince d'Orange d'engager les Etats-Généraux dans la guerre, il étoit néces-

faire de faire deux choſes. La premiere & la principale étoit d'établir, & de maintenir, la confiance & la bonne foi. La ſeconde de ne pas mettre une telle confuſion dans les Pays-Bas Eſpagnols, que les Etats Généraux ſe trouvaſſent engagés à prendre les armes malgré qu'ils en euſſent.

Nous entrâmes enſuite en diſcuſſion de ce qu'ils pouvoient faire pour rendre inutiles les meſures que le Prince d'Orange prenoit pour entraîner les Etats-Généraux dans la guerre: &, bien que je fuſſe, qu'une Ville ne pouvoit donner des aſſurances qui équipolaſſent celles que Sa Majeſté auroit pû recevoir des Etats-Généraux, je ne laiſſai pas d'eſſayer de découvrir ce qu'on pouvoit en eſpérer, & je leur demandai:

1°. Que la Ville d'Amſterdam aſſurât qu'on ne feroit aucune levée.

2°. Qu'elle s'engageât qu'il ne paſſeroit plus de troupes des Etats-Généraux au ſervice des Eſpagnols.

3°. Que les huit mille hommes qu'on leur avoit donnés ne puſſent être employés qu'à la défenſe des Places fortes, ſans pouvoir être envoyés ſur les Etats de Sa Majeſté, ni s'oppoſer aux exécutions que ſes troupes feroient dans le plat-pays Eſpagnol.

4°. Que l'on fît rappeller celles que le Prince d'Orange leur avoit livrées au deſſus des huit mille hommes.

5°. Que s'il étoit impoſſible de faire rappeller l'excédent des huit mille hommes, cet excédent ne pût être employé qu'à la garde des Places fortes.

6°. Que comme Sa Majeſté n'avoit d'autre but, auſſi-bien que Meſſieurs d'Amſterdam, que d'ôter au Prince d'Orange tous les moyens d'allumer la guerre, Meſſieurs d'Amſterdam refuſaſſent d'entretenir les recrues qui avoient été faites il y avoit deux ans, qui montoient à dix mille cinq cents hommes.

7o. Que la negociation generale, qu'on vouloit faire à la Haye, n'etant propoſée que pour traîner les

choſes en longueur, juſques à ce que les Alliés fuſſent mieux en état de faire la guerre, & pour empêcher ſous prétexte d'un accommodement général qu'il ne s'en pût faire aucun; Meſſieurs d'Amſterdam ne donnaſſent les mains à aucune réſolution qui pût autoriſer cette aſſemblée.

8°. QU'ILS ne ſouffriſſent pas non plus qu'on demandât que les Etats Généraux fuſſent Arbitres, puiſqu'ils ſavoient aſſez, que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, ſeroient maîtres des délibérations.

9°. QU'ENFIN Meſſieurs d'Amſterdam ne conſentiſſent à aucune propoſition, qu'à l'acceptation pure & ſimple d'un des équivalens, & cela dans la fin du mois de Janvier, & qu'après le dernier de Janvier expiré, Sa Majeſté voulant bien porter ſes armes ailleurs, & faiſant ſeulement exécuter le plat-pays Eſpagnol en Flandres, ſans attaquer aucune Place forte dans les Pays Bas Eſpagnols, Meſſieurs d'Amſterdam obſerveroient religieuſement toutes les aſſurances qu'ils auroient données.

ET ſur les preſſantes inſtances qu'ils me faiſoient de donner un Mémoire, comme je venois de recevoir une lettre du Roi, du 20 Janvier, qui ne vouloit abſolument point que j'en préſentaſſe, je leur répétai ce que je leur avois déja dit là-deſſus, ſavoir que quoique les offres, que je ſerois de la part du Roi, n'euſſent pour objet que le bien de la République, ils ſavoient eux-mêmes, que ce qui paroîtroit avantageux aux Etats-Généraux lorſqu'il ſeroit propoſé par quelqu'un de leurs Membres, deviendroit ſuſpect, & ſeroit rejetté, quand il ſeroit offert par le Roi: qu'après que Sa Majeſté avoit conſenti que je délivraſſe deux Mémoires aux Etats Généraux auxquels ils n'avoient fait nulle réponſe, il n'étoit, ni de ſa dignité, ni du bien de ſon ſervice, que j'en donnaſſe un troiſiéme; & que le Prince d'Orange étoit aſſez puiſſant pour empêcher qu'on ne délibérât ſur ce dernier, comme il l'avoit été pour l'empêcher à l'égard des deux autres.

Qu'au surplus, Sa Majesté étoit toujours dans les mêmes bonnes intentions, & qu'elle m'ordonnoit de signer l'accord avec les Etats-Généraux, en cas que Messieurs d'Amsterdam fussent assez puissans pour leur faire prendre une résolution conforme aux sentimens de leur Ville.

Les Députés d'Amsterdam me dirent, qu'ils me prioient encore une fois de faire réflexion sur la conduite qu'ils avoient tenue depuis quelque tems; & que cela devoit plus persuader Sa Majesté de leurs sentimens, & de leur fermeté, que les plus solemnelles promesses qu'ils me pourroient faire. Qu'ils avoient fait des choses si considérables, que le Prince d'Orange en avoit pris occasion de les rendre odieux auprès de plusieurs Membres de l'Etat. Qu'ils pouvoient me répondre, qu'ils ne se relâcheroient jamais, & que par la seule diversion de l'action des armes du Roi les choses tourneroient de la maniere qu'il desiroit.

Ensuite, ils me répondirent article par article à ce que j'avois proposé.

Ils me dirent à l'egard du premier, qu'ils m'avoient déja assuré six fois, & qu'ils pouvoient bien m'assurer encore, qu'Amsterdam ne consentiroit jamais à une nouvelle levée; qu'ils pouvoient par conséquent me promettre qu'il ne passeroit pas davantage de troupes des Etats au service des Espagnols, puisque le Prince d'Orange pourroit par un nouvel attentat contre les lois du Gouvernement leur en envoyer, mais qu'ils ne pensoient pas qu'il l'entreprit; que pour eux, ils n'y consentiroient pas, & s'y opposeroient toujours.

A l'égard des 3, 4 & 5 articles, comme je ne les avois proposés que pour avoir lieu de me relâcher de quelque chose, je me contentai de la parole qu'ils me donnerent de faire tout leur possible pour faire à cet égard ce que Sa Majesté souhaitoit, ne pouvant parler plus précisément sur une chose où il falloit un ordre positif des Etats.

Ils me témoignerent à l'égard du sixieme qu'ils

ne pouvoient honnêtement, & sans s'attirer des reproches de toutes les autres Villes (après avoir refusé la levée de seize mille hommes) faire casser ces recrues dans le tems que tous leurs voisins étoient armés, & que les armes de Sa Majesté agissoient dans les Pays-Bas. Mais, sur ce que je les pressai de ne consentir à l'entretenement de ces troupes, que pour trois mois, ils me promirent qu'en cas que dans ce tems là Sa Majesté portât ses armes hors des Pays-Bas Espagnols, ils refuseroient après les trois mois de payer ces recrues.

QUANT à la négociation générale, ils assurerent qu'ils n'y entreroient point du tout.

QUE pour ce qui étoit de recevoir les Etats-Généraux pour Arbitres conjointement avec le Roi d'Angleterre, ils l'avoient déja empêché sur les remontrances que je leur avois faites, & qu'ils n'écouteroient aucune proposition là-dessus.

ILS ajouterent à tout cela, que la chose dont ils me pouvoient le plus assurer, étoit la fermeté de leur conduite dont je ne devois pas douter, par l'intérêt qu'ils avoient de la continuer. Que les démarches qu'ils avoient faites pour s'opposer aux desseins du Prince d'Orange, principalement depuis que je les avois assurés des sinceres intentions de Sa Majesté pour la paix, les obligeoient pour le moins autant que leur propre intérêt à ne se pas relâcher, & que Sa Majesté devoit plus se reposer là-dessus, & sur les engagemens dans lesquels ils étoient entrés contre le Prince d'Orange, que sur toutes les assurances qu'ils pourroient donner à Sa Majesté. En un mot, qu'ils m'assuroient, qu'ils vouloient la paix à quelque prix que ce fût; & qu'ils ne consentiroient à rien qui pût directement ou indirectement les engager dans la guerre.

QU'ON leur avoit dit, que l'Envoyé d'Espagne devoit présenter le 5. de Fevrier un Mémoire, par lequel il sommeroit les Etats-Généraux d'entrer en rupture avec le Roi; que s'il é-

étoit assez mal avisé pour le faire, je verrois par la résolution de Messieurs d'Amsterdam sur cette proposition, de quelle maniere ils commenceroient à exécuter ce qu'ils m'avoient promis, & qu'ils ne vouloient pas que j'attendisse plus longtems que ce jour-là, pour juger de leur bonne-foi, & de leur vigueur.

LE Prince d'Orange trouva enfin moyen par les fortes persuasions de Beuverning, de faire consentir la Ville de Leyde à la levée de seize mille hommes, malgré l'opposition d'Amsterdam. Beuverning les assûra, que ce Prince ne cherchoit qu'à sauver son honneur, qu'il ne falloit point perdre de reputation un Prince qui étoit à la tête de la Republique, & qui promettoit qu'aussitôt que cette résolution seroit prise, on travailleroit sérieusement à l'accommodement entre la France & l'Espagne. 31 Janvier 1684.

C'EST une chose, que le Prince d'Orange avoit fait redire plus d'une fois inutilement à Messieurs d'Amsterdam. Leur Pensionnaire, qui me vint parler ce jour là de leur part, m'apprit que ce Prince leur avoit fait encore des avances bien plus considerables: il leur avoit offert de leur faire donner une assûrance signée de douze des principaux Membres de l'assemblée de Hollande, que, bien loin de se servir de la résolution de la levée pour faire la guerre, il s'engageroit de s'appliquer avec les Etats-Généraux d'abord qu'elle seroit prise, à trouver les plus courts expédiens pour terminer incessamment, à telles conditions que Messieurs d'Amsterdam regleroient, les differens qui étoient entre Sa Majesté & l'Espagne; mais, qu'ils avoient entierement rejetté cette proposition, ne trouvant pas de sûreté à livrer le sort de toute l'Europe entre ses mains.

QUE Messieurs d'Amsterdam voyoient cependant avec déplaisir, que, nonobstant leur opposition, le Prince d'Orange, qui avoit gagné Leyde, avoit pris résolution de faire passer ce même matin la

levée à la pluralité de voix, & qu'il me prioit de la part de ses maîtres de vouloir assûrer le Roi que cela ne feroit que les affermir davantage dans leur premiere résolution de s'opposer constamment à tout ce qui pourroit contribuer à faire entrer les Etats-Généraux en guerre, & les engageroit à embrasser, encore plus vivement qu'ils n'avoient fait, les moyens les plus propres à procurer la paix. Qu'il pouvoit m'assurer, que la résolution de la levée, prise contre les formes, seroit plus préjudiciable qu'avantageuse au Prince d'Orange; parce que les principales Villes, qui y auroient consenti, ne seroient pas long-tems sans s'appercevoir qu'on les avoit trompées; que les Provinces de Frise & de Groningue seroient du sentiment de Messieurs d'Amsterdam dans cette occasion, & qu'ils se promettoient, que par la fermeté inébranlable de leur conduite, ils rendroient inutiles tous les efforts que le Prince d'Orange faisoit pour jetter les Etats-Généraux dans la guerre, pourvû que Sa Majesté voulût bien les soutenir & les féconder dans tout ce qu'ils avoient résolu de faire.

MAIS, comme j'avois tant fait par les amis que j'avois dans la régence d'Amsterdam, & par les fortes raisons que j'avois fait dire aux autres par ceux des bien-intentionnés en qui ils prenoient confiance, que je les avois disposés à regarder la prise de Luxembourg comme un moyen capable de porter les Espagnols à la paix, pourvû que Sa Majesté me fît en même-tems donner un Mémoire, par lequel il déclareroit qu'il se contenteroit de cette Place, & de ses dépendances pour l'équivalent de ses prétentions; & que bien qu'ils n'eussent osé s'en expliquer nettement la veille avec moi, ils m'en avoient assez dit pour me donner lieu de le mander à Sa Majesté: ce Pensionnaire me pria de n'en point écrire, & me déclara qu'après le changement de la Ville de Leyde, une entreprise de cette nature les contraindroit absolument de consentir à la levée, & les soumettroit à la vo-

lonté du Prince d'Orange ; ce qui m'empêcha d'en écrire, jusqu'à ce que les choses ayant une seconde fois changé de face, je fis savoir ce détail à Sa Majesté, & lui fis connoître les sentimens de Messieurs d'Amsterdam sur la prise de Luxembourg ainsi qu'on le verra dans la suite.

Le Prince d'Orange ne manqua pas ce matin là, comme Messieurs d'Amsterdam l'avoient prévû, de faire conclurre la levée à la pluralité des voix, malgré l'opposition de Delft, d'Amsterdam & de Schiedam qui demeurerent fermes dans leur résolution. Ceux d'Amsterdam ne se contenterent pas de faire de fortes protestations contre cette résolution, comme contre une chose qui sappoit les fondemens de la Republique : mais, ils sommerent la Province de Hollande de déclarer si elle prétendoit que la Ville d'Amsterdam fut tenue de contribuer aux frais de cette levée. Le Pensionnaire Fagel s'emporta fort là-dessus, & dit que depuis que la République étoit République, on n'avoit pas fait une pareille demande : mais, Messieurs d'Amsterdam y insisterent encore plus fortement, & sommerent les Députés des autres Villes de rapporter à la premiere séance le sentiment de leurs Supérieurs sur cette demande. Cependant, comme ils savoient que pour extorquer le consentement de ces Villes à la levée de seize mille hommes, on leur avoit fait accroire qu'aussi tôt que la résolution en seroit prise, on travailleroit à l'accommodement, ils demanderent qu'on s'y appliquât sans perte de tems. Cela fit naître de grandes contestations entr'eux, & le Pensionnaire Fagel : celui-ci voulant poser pour fondement de cette négociation un principe sur lequel il savoit bien qu'elle ne se pouvoit faire, qui étoit que le Roi se relâcheroit de ses prétensions ; & que comme il étoit pareillement informé que les Espagnols ne consentiroient jamais à donner purement & simplement un des équiva-

31 Janvier 1684.

1 Février 1684.

8 Février 1684.

lens, on ne pouvoit songer à l'accommodement qu'en tâchant de faire convenir le Roi, & le Roi d'Espagne, d'une satisfaction raisonnable, que l'on pourroit trouver dans une partie de quelques-uns des équivalens. Ce Pensionnaire assûra même avec serment, que l'Envoyé d'Angleterre lui avoit confié, que Sa Majesté très-Chrétienne se relâcheroit, & que pourvû qu'on fît une proposition au Roi son maître, il y feroit condescendre le Roi de France. Et il est vrai, que cet Envoyé avoit dit au Pensionnaire Fagel, que le Roi d'Angleterre étoit persuadé, que les équivalens, que le Roi avoit demandés, n'etoient pas des propositions sur lesquelles il n'y eut point à se relâcher; mais, que c'étoient des offres sur lesquelles on pouvoit commencer à entrer en négociation. Messieurs d'Amsterdam soûtenoient au contraire, que le Roi ne se relâcheroit de quoi que ce soit sur aucun des équivalens, & que si on vouloit de bonne-foi parvenir à la paix, il falloit travailler à un accommodement sur ce pié là. Enfin, après beaucoup de disputes fort aigres de part & d'autre, le Pensionnaire Fagel fit convenir les Etats de Hollande d'un expedient qui commença à donner à connoître à la plûpart d'entr'eux, que le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, les avoient trompés; car, il fit résoudre qu'on s'adresseroit à l'Envoyé d'Angleterre, pour me prier de demander au Roi trois ou quatre mois de délai, pendant lesquels les Etats-Généraux travailleroient à accommoder le Roi avec le Roi d'Espagne, & une cassation d'Actes d'hostilités durant ce délai. Il fut aussi arrêté, qu'en cas que Chudley ne voulût pas se charger de cette commission, les Etats-Généraux viendroient me faire cette même priere.

On m'en donna avis au sortir de l'assemblée: je résolus de prevenir l'Envoyé d'Angleterre afin qu'il ne se chargeât point de me faire cette proposition,

position, j'avois plus d'une raison qu'on peut aisément suppléer, pour ne pas souhaiter qu'il s'engageât à faire de pareilles démarches si contraires à l'avancement de la paix; sans compter l'intérêt que j'avois de parler directement aux Etats-Généraux, pour avoir occasion de leur faire connoître les intentions de Sa Majesté.

J'EUS beaucoup de peine à faire consentir l'Envoyé d'Angleterre à ce que je souhaitois de lui, quoique je lui fisse voir que le Roi son maître n'approuveroit pas qu'il demandât un délai de trois ou quatre mois, & encore moins une cessation d'Actes d'hostilités, à moins que les Etats-Généraux ne s'engageassent en même tems de faire accepter un des équivalens par l'Espagne; qu'outre cela, je n'avois pas pouvoir d'accorder un délai; que le refus qu'il feroit de se charger de cette proposition, quand même elle seroit raisonnable, ne pouroit apporter aucun préjudice, puisque les Etats-Généraux avoient résolu en ce cas-là de me la faire eux-mêmes, & que lorsque les Etats-Généraux m'en viendroient parler, j'avois des choses à leur demander que je ne pouvois pas exiger de l'Envoyé d'Angleterre.

IL me promit à la fin, qu'il ne se chargeroit d'aucune proposition: mais, deux heures après, il me vint prier d'excuser sa foiblesse, & témoigna qu'il s'avoit pû refuser les Etats-Généraux. Je l'arrêtai tout court, & le priai de leur dire, que quand il m'avoit déclaré qu'il étoit chargé d'une commission de leur part, je ne la lui avois pas laissé expliquer, & que je lui avois temoigné que j'étois fort surpris qu'ayant l'honneur d'être Ambassadeur auprès des Etats-Généraux, ils s'adressassent au Ministre d'un autre Prince pour m'expliquer leurs sentimens sur ce qui regardoit le Roi mon maître, & que s'ils avoient quelque-chose à me dire, j'étois tout prêt d'entrer en conference avec eux.

JE mandai au Roi, que cette affaire me paroissoit très delicate & très-dangereuse, & qu'il étoit à 1 Février 1684.

craindre que le Prince d'Orange n'abusât Messieurs d'Amsterdam par l'espérance d'une négociation qu'il étoit maître de faire échouer toutes les fois qu'il lui plairoit. Que ce Prince voyoit assez, qu'il ne pourroit jamais venir à bout de faire lever les seize mille hommes, si Messieurs d'Amsterdam y apportoient tous les obstacles qui étoient en leur pouvoir; qu'ainsi il ne cherchoit qu'à empêcher, qu'ils ne prissent de pareilles résolutions; que dans cette vûe il les leurroit d'un accommodement, mais qu'il profiteroit du calme qu'il auroit remis dans leurs esprits; qu'il trouveroit ensuite assez de difficulté de la part des Espagnols pour traîner long-tems la négociation sous prétexte d'avoir des réponses de Madrid, comme on disoit déja qu'il les falloit attendre; qu'il feroit faire après cela des propositions par les Espagnols, qu'il savoit ne pouvoir être acceptées par Sa Majesté & que la négociation se rompant sur le refus que feroit le Roi, Messieurs d'Amsterdam se trouveroient presque engagés à entrer dans les sentimens du Prince d'Orange; que, pour prevenir ces inconvéniens, il n'y avoit point de moyen plus sur que de faire déclarer l'Envoyé d'Espagne sur l'acceptation pure & simple d'un des équivalens, & que les Etats-Généraux se fissent fort auprès de Sa Majesté de faire accepter par l'Espagne un de ces équivalens, & qu'ils demandassent ensuite du tems pour avoir le loisir d'ajuster les conditions du Traité mais que je les avertissois encore, que toutes ces précautions seroient inutiles, si dans l'espérance d'une négociation ils négligeoient d'employer tous les moyens qu'ils avoient en main pour empêcher l'exécution de la levée.

Lettre du Roi du 27 Janvier 1684.

LE Roi m'écrivit, que s'il ne dépendoit que d'accorder un nouveau délai pour obtenir ce qu'il souhaitoit des Etats-Généraux, je pouvois promettre que ses troupes n'attaqueroient pas les Pays-Bas Espagnols, jusqu'au dernier de Mars, mais qu'il ne vouloit pas s'engager à ne pas faire bombarder le

Villes de Flandres. Que si les intentions des Régens d'Amsterdam étoient aussi bonnes qu'il avoit sujet de le croire, ils ne s'allarmeroient pas des bombes qui devoient être jettées dans les Villes des Pays-Bas Espagnols; & au contraire ils seroient bien aises que Sa Majesté employât toute sorte de moyens pour faire tourner au dommage des Espagnols le dessein qu'ils avoient conjointement avec le Prince d'Orange de laisser écouler inutilement tout l'Hyver, dans l'espérance d'avoir au Printemps prochain plus de moyens de faire la guerre.

Je fis réponse au Roi, que les bombes qu'on jetteroit dans les Villes de Flandres causeroient quelque alteration à la Haye; mais, que j'esperois malgré cela, venir à bout de ce que le Roi souhaitoit des Etats-Généraux, si on pouvoit faire avoir un ordre à l'Envoyé d'Angleterre de présenter un Mémoire aux Etats Généraux par lequel il les exhorteroit de presser les Espagnols de s'accommoder avec le Roi, & leur declareroit, que le Roi son maître croyoit (si l'on ne pouvoit porter les Espagnols à choisir un des équivalens) qu'il falloit que les Etats-Généraux travaillassent à établir la neutralité dans les Pays-Bas Espagnols, & qu'il me fût permis de présenter deux jours après un Mémoire, pour témoigner aux Etats-Generaux, qu'ayant été informé des propositions que l'Envoyé d'Angleterre leur avoit faites, je croyois être de mon devoir de leur faire savoir, que le Roi ne s'éloigneroit point d'entrer dans les expédiens qui étoient proposés, en cas que les Espagnols refusassent de s'accommoder. J'en écrivis aussi à M. de Barillon; & je ne doutai point qu'on n'entrât dans ces propositions en Angleterre, après ce que M. de Barillon m'avoit mandé des ordres qu'on avoit donnés à l'Envoyé d'Angleterre à la Haye, de se conformer à l'avis de Messieurs d'Amsterdam touchant la neutralité des Pays-Bas: mais, nonobstant cela, il n'étoit point venu d'ordre à Chud-

3 Fevrier 1684.

ley, & il n'en vint point dans la suite, de présenter de pareil Mémoire; ce qui me persuadoit, que l'Angleterre ne vouloit, ni la guerre, ni l'accommodement.

3 Fevrier 1684. LES Députés des Etats-Généraux ne manquerent pas de m'apporter le 3 de Février la résolution que j'avois refusé de recevoir des mains de l'Envoyé d'Angleterre, qui ne contenoit autre chose que les assurances du desir qu'ils avoient de travailler à l'accommodement entre le Roi, & le Roi d'Espagne, & la demande de quatre mois de délai, ou au moins de deux, avec suspension de toute sorte d'Actes d'hostilités.

JE répondis aux Etats-Généraux, que j'étois très-aise de voir qu'ils vouluſſent travailler à la paix; & que, comme il n'y avoit pas de meilleur moyen pour y parvenir, que d'agir auprès des Espagnols sur le pié du Mémoire que j'avois présente le 5 de Novembre, j'avois lieu de croire, qu'ils en avoient délibéré, & qu'ils m'en apportoient la réponse; que s'ils avoient fait cette premiere démarche, & s'ils avoient tiré le consentement des Espagnols pour un des équivalens, j'étois suffisamment autorisé pour oser prendre sur moi d'accorder un nouveau délai.

COMME les Députés des Etats-Généraux me témoignerent, qu'ils n'avoient pû porter l'Espagne à accepter aucun des équivalens, & que cependant ils me pressoient de donner un nouveau délai; je leur dis, que, puisqu'ils n'avoient pû rien obtenir des Espagnols, s'ils avoient au moins pris quelque résolution sur les moyens que j'avois insinués aux Députés des Etats-Généraux pour procurer la sureté des Pays-Bas, & pour éloigner la guerre dans laquelle on ne devoit plus douter que l'Espagne ne les voulut entraîner, après la déclaration que le Marquis de Borgomainero avoit faite à l'Empereur, que l'Espagne ne se seroit jamais résolue de déclarer la guerre, ſi elle n'a-

voit cru y engager l'Angleterre & les Etats-Généraux, je pourrois encore en ce cas prendre sur moi de leur accorder un délai.

Et sur ce qu'ils me témoignerent, qu'ils ne pouvoient me répondre là-dessus, puisque cette affaire n'avoit pas encore été mise en délibération dans les Etats-Généraux, je leur déclarai, que dans le desir que j'avois de les satisfaire autant qu'il étoit en moi, s'ils vouloient bien me promettre de demeurer en l'Etat où ils étoient à présent, sans faire aucun Acte ni aucune démarche au dedans ou au dehors, qui pût rendre les Espagnols plus opiniâtres par l'espérance d'un nouveau, & d'un plus puissant secours; je prendrois sur moi d'accorder un délai qui pût donner le tems aux Etats-Généraux d'agir plus efficacement auprès des Espagnols, pour les porter à consentir aux conditions proposées par Sa Majesté.

Mais, comme les Députés des Etats-Généraux n'étoient pas instruits pour répondre à cet expédient, & que d'ailleurs je leur avoüai qu'il étoit à craindre que le Roi voyant le dernier délai expiré sans avoir eu aucune réponse sur ses propositions, n'eut donné ordre à ses troupes d'attaquer quelque Place dans les Pays-Bas Espagnols; je leur dis que tout ce que je pouvois faire dans cette conjoncture étoit d'écrire au Roi pour prévenir cet inconvénient, & de m'engager cependant envers les Etats-Généraux, au nom de Sa Majesté que pendant tout le tems qui se devoit passer jusqu'à ce que je pusse avoir réponse, ses armes ne prendroient aucune place dans les Pays-Bas Espagnols; & que je demanderois en même-tems à Sa Majesté de nouveaux ordres pour pouvoir à la fin de ce terme qui écheroit le 15 ou le 16 de Février, satisfaire les Etats Généraux en cas qu'ils se fussent mis en état pendant ce tems-là de faire avoir une réponse telle que Sa Majesté la devoit attendre de la forte inclination qu'ils

témoignoient pour le retablissement d'une paix si nécessaire.

5 Février 1684. JE communiquai ma réponse à Messieurs d'Amsterdam au sortir de cette conférence, qui l'approuverent extrémement, & me dirent qu'il n'y avoit rien de mieux pour seconder leurs bons desseins. Je la fis mettre aussi par écrit, non-seulement pour la rendre publique, mais encore pour donner moyen à Messieurs d'Amsterdam de la faire mettre en délibération dans les Etats-Généraux.

J'EN rendis compte à Sa Majesté, & je lui mandai, que je n'avois pas trouvé que les démarches des Etats-Généraux méritassent que je m'expliquasse à eux du pouvoir que j'avois de leur accorder un délai; mais, qu'ayant eu peur d'un autre côté d'attirer sur Messieurs d'Amsterdam tout le reste de la République, j'avois songé à ces expédiens qui ne commettoient point le Roi, & qui donnoient lieu à Messieurs d'Amsterdam de travailler efficacement pour la paix, d'autant plus que je leur avois fait espérer que je pourrois recevoir ordre de leur accorder ce qu'ils souhaitoient, en cas que pendant le tems qui se passeroit jusqu'à ce que je le pusse recevoir, les Etats-Généraux eussent pris une résolution conforme à l'une des trois propositions que je leur avois faites.

3 Février 1684.

10 Février 1684. J'AJOUTAI encore dans une autre lettre, que j'avois cru ne pouvoir rien faire de mieux selon l'intention de Sa Majesté, ni qui la commît moins, que de donner cet écrit; que si j'avois demandé une conférence dans laquelle j'eusse proposé un expédient pour la sûreté des Pays-Bas, & que j'eusse ensuite donné un Mémoire, bien que ce détour eût en quelque façon adouci la demande, cependant c'étoit toujours Sa Majesté qui auroit proposé: & cela n'étoit, ni du bien de son service, ni de sa dignité. Qu'il n'en étoit pas de même dans cette occasion, que c'étoit les Etats Généraux, qui m'étoient venu solliciter; que je n'avois fait que déclarer, par maniere de réponse, les con-

ditions auxquelles je pouvois leur accorder ce qu'ils desiroient. Que cet Ecrit serviroit à fortifier extremement Messieurs d'Amsterdam, & feroit voir à la Republique, que si les Etats-Généraux avoient de sinceres intentions de travailler à l'accommodement, ils pouvoient l'obtenir aisément en suivant leur véritable intérêt, qui étoit d'éviter de s'engager dans des démarches qui les entraîneroient dans la guerre.

Comme les ordres, que les Députés d'Amsterdam devoient apporter à l'assemblée de Hollande sur ces différens expédiens que j'avois proposés, etoient un préjugé de ce qu'on avoit à attendre d'eux, je n'omis rien de tout ce que je crus capable de les confirmer dans leurs bons sentimens. Cela m'obligea de leur écrire une lettre qui contenoit en substance, que ceux qui souhaitoient la paix devoient voir par les offres que j'avois faites aux Députés des Etats-Généraux avec combien de facilité les Etats pouvoient avoir le délai qu'ils demandoient, & ensuite l'affermissement de la paix: Que je ne m'étois pas contenté de rendre ces réponses aux Députés des Etats-Généraux, que je les avois fait mettre par écrit, pour donner moyen à Messieurs d'Amsterdam de faire délibérer les Etats-Généraux; mais, que j'etois obligé de leur dire, que toutes ces démarches seroient fort inutiles, & même préjudiciables aux interêts du Roi, s'il étoit vrai que l'on commençât déja à exécuter la résolution de la Province de Hollande touchant la levée; que tous les Régimens nouveaux étoient donnés, & même les places de Capitaines, comme si la resolution en étoit valablement prise; que si l'on poussoit cette affaire de cette sorte, le refus de Messieurs d'Amsterdam de consentir à cette levée ne produiroit qu'une querelle domestique, & ne feroit d'aucun effet à l'égard des Princes Etrangers; car, il leur importoit peu (si une fois la levée se faisoit) que ce fût selon 7 Février 1684.

les loix ou contre les loix de la République ; qu'elle porteroit toujours le même préjudice, & que les Espagnols en tireroient le même avantage, & qu'on pourroit aussi se persuader avec quelque sorte de raison, que la même puissance, qui avoit fait resoudre la levée malgré la plus puissante Ville de l'Etat, & contre les loix fondamentales de la République, pourroit encore contre les mêmes loix, & malgré cette même Ville, envoyer de nouveaux secours quand il lui plairoit, faire des alliances offensives, & déclarer la guerre. Ainsi, ils devoient comprendre, que le sort de l'Europe dépendoit de l'opposition qu'ils feroient à l'exécution de la levée, & qu'ils devoient tenir pour assuré, que s'ils agissoient avec la vigueur qu'on devoit attendre d'eux, & qu'ils empêchassent que cette levée ne se fît, ils joüiroient d'un plein repos, sans que rien les pût troubler.

QUE j'étois informé, qu'on faisoit courir le bruit, que le Roi d'Angleterre s'entremettoit pour une cessation d'Actes d'hostilités : mais, que je les pouvois assûrer positivement, que Sa Majesté Britannique étoit si persuadée que le moyen le plus efficace pour porter les Espagnols à l'accommodement étoit de les presser par la voie des armes, qu'elle n'avoit garde de s'employer pour empêcher que le Roi ne se servît de ce moyen; & que je savois même, que si le Roi d'Angleterre vouloit s'en entremettre, il le feroit inutilement : que c'étoit ce qui m'avoit porté à refuser absolument aux Députés des Etats-Generaux d'en écrire à Sa Majesté, & m'avoit obligé de leur faire connoître au contraire, qu'on alloit encore plus presser les Espagnols sans neantmoins prendre aucune Place jusqu'au retour de mon Courrier. Je finis ma lettre par les assûrances que je leur donnai que j'étois persuadé que l'on se regloit en France selon les demarches vigoureuses ou foibles que l'on verroit faire à Messieurs d'Amsterdam.

4 Février 1684. LE Prince d'Orange continuoit cependant à

mettre tout en usage, pour faire conclurre la levée de seize mille hommes dans les autres Provinces, afin de former s'ils le pouvoit une résolution des Etats-Généraux; &, en attendant, il regloit l'état des nouvelles levées, & faiſoit la destination des Officiers; ce qui m'obligea de redoubler mes soins auprès de Messieurs d'Amsterdam. Je leur représentai, qu'il ne suffisoit pas qu'ils 11 Fevrier
protestassent fortement contre la résolution prise de 1684.
faire la levée; qu'il étoit nécessaire qu'ils déclarassent, qu'ils ne pouvoient plus après cela contribuer à l'état de guerre ordinaire, ni fournir aucuns subsides. Ils ne désapprouverent pas cette proposition, & donnerent, comme on le va voir, des protestations qui contenoient à peu près la même chose: ce qu'ils ne firent pas sans peine, parce que quelques précautions qu'ils prissent pour faire rompre tous les jours la glace de leurs fossés, le froid étoit si pénétrant, qu'il les avoit glacés presque jusques dans le fond; si bien qu'ils appréhendoient que le Prince d'Orange, qui venoit de mettre cinq mille hommes dans Narden, ne s'en servit pour se rendre maître de leur Ville; & ils auroient bien voulu attendre à s'expliquer, que le tems devint plus favorable.

Je découvris alors, que le Prince d'Orange re- *Idem.*
commençoit de mettre en usage un artifice dont il s'étoit déja servi, & qui avoit beaucoup d'apparence, c'étoit de faire debiter par ses créatures, que Sa Majesté agissoit de concert avec le Roi d'Angleterre, & qu'elle s'étoit engagée de n'attaquer ni de prendre aucune Place dans les Pays-Bas Espagnols; qu'ainsi on ne devoit être en aucune inquiétude là-dessus, ni se mettre en peine de faire des avances pour prévenir un danger qui n'étoit pas à craindre. On ajoutoit à cela, que le Roi d'Angleterre feroit accorder un délai, & une cessation d'Actes d'hostilité. J'étois bien éloigné de me pouvoir servir de l'Envoyé d'Angleterre, pour détruire

ces faux-bruits : cet homme agissoit si mal, & Mes-
10 Fevrier sieurs d'Amsterdam en étoient si mécontens, qu'ils
1684. me prierent de le faire révoquer si je le pouvois, & me firent cette instance à deux ou trois reprises.

IL est surprenant de voir à quel point le Roi d'Angleterre étoit aveuglé ou nonchalant sur ses propres intérêts : il n'agissoit point avec vigueur en cette occasion. Cependant, je prenois soin de le faire avertir de toutes les pratiques secretes du Prince d'Orange. Je mandai dans ce tems là, que j'avois découvert, par un endroit très-sûr, & dont
Idem. je pouvois repondre, que le Prince d'Orange étoit depuis quelque tems dans une parfaite intelligence avec les Presbyteriens d'Angleterre. Il en avoit toujours eu à la vérité quelqu'un attaché à lui : mais le plus grand nombre en avoit été fort éloigné, & ils ne s'en rapprochérent que lorsqu'ils furent mécontens de M. de Montmouth. Ils formerent alors une étroite liaison avec le Prince d'Orange, qu'ils regarderent comme leur protecteur. J'en fis aussi donner avis à Van-Buning, sans que cela parût venir de moi : & il en fut fort étonné, parce qu'il avoit toûjours cru, qu'uniſſant les Etats-Généraux à l'Angleterre, les Parlementaires qui n'aimoient pas le Prince d'Orange, auroient soûtenu les intérêts des Etats-Généraux contre lui.

ENFIN, on commença les conferences qui devoient, à ce que prétendoit le Prince d'Orange, produire un accommodement général. Cramprick, Resident de l'Empereur, qui prenoit aussi la qualité de Plénipotentiaire de l'Electeur de Baviere ; Fuenmajor, Envoyé d'Espagne ; Guldenstop, Envoyé de Suede ; Wilsendorf pour la maison de Lunebourg, & le Baron de Goes pour le Cercle de Franconnie, s'assemblerent avec les Députés des Etats Généraux. Ils se communiquerent & examinerent leurs pouvoirs dans la premiere conference, & ils parlerent dans la seconde des moyens de tenir secret ce qui se passeroit entr'eux ; &, pour cet effet, ils prierent

es Etats-Généraux de leur donner des Commissai-
es qui ne changeassent point, & qui fissent serment
le garder inviolablement le secret de tout ce qui
e traiteroit dans leurs assemblées; ensorte même
u'ils n'en rendroient pas compte à leurs Supé-
ieurs. Les Députés de Frise & de Groningue re-
userent de prêter ce serment; & déclarerent, qu'ils
e pouvoient jamais s'engager de manquer à ce
u'ils devoient à leurs maîtres. Le Pensionnaire Fa-
el, qui avoit fait faire cette proposition par les Al-
iés, pour avoir prétexte d'exclurre les Députés de
es deux Provinces, ne manqua pas de faire resou-
re par les Députés des cinq autres, que ceux de
rise & de Groningue seroient exclus des confe-
ences qu'on tiendroit avec les Ministres des Alliés.
es Provinces de Frise & de Groningue sentirent 22 Mars
ivement l'affront qu'on leur faisoit, & les Etats de 1684.
rise écrivirent aux Etats-Généraux, qu'ils ne pou-
oient s'empêcher de leur en témoigner leur mé-
ontentement; qu'ils ne voyoient pas en vertu de
uoi on pouvoit les exclurre d'une affaire où il s'a-
issoit de la paix ou de la guerre, & dans laquelle
n ne pouvoit rien conclurre sans un consentement
nanime des sept Provinces de l'Union, à moins
ue les Etats-Généraux ne crussent, que ce qui se-
oit résolu par les cinq autres, dût être suivi par
elles de Frise & de Groningue: que pour eux, bien
oin de s'y soûmettre, ils déclaroient, que si l'on
ontinuoit de tenir des conferences sans y admet-
re leurs Députés, ils se dispenseroient aussi du pa-
ement des taxes qui leur étoient imposées par la
énéralité pour les besoins de la cause commune,
uisqu'il n'étoit pas juste, que ne joüissant pas des
roits & des avantages de l'Union, ils en suppor-
assent les charges. Qu'ils attendoient là dessus une
éponse satisfaisante de la part des Etats Généraux,
in de n'être pas réduits à la nécessité de prendre
es résolutions qui pourroient n'être pas avantageu-

ſes à l'Etat dans la conjoncture préſente; quoique par la conduite qu'on avoit tenue à leur égard, ils fuſſent aſſez portés à faire toutes choſes pour maintenir leur droit, & le reſpect qui étoit dû à leur Province, & à ſes Députés.

Lettre du Roi du 3 Fevrier 1684.

Le Roi me manda, qu'il ne falloit point douter que cette aſſemblée que les Alliés de la maiſon d'Autriche alloient tenir à la Haye, n'eût pour ſon principal objet l'éloignement de la paix, & qu'on ne tâchât de gagner du tems ainſi que je l'avois écrit, juſqu'à ce que l'Empereur eût fait ſon accommodement avec le Turc, ou que la Ville d'Amſterdam eût conſenti à une nouvelle levée; & que comme rien n'étoit plus capable de favoriſer ce deſſein, que d'entrer dans la propoſition de ſe ſoûmettre à l'arbitrage du Roi d'Angleterre & des Etats-Généraux dans un tems ou à peine en reſtoit-il ſuffiſamment pour l'acceptation des offres de Sa Majeſté, il ne falloit plus eſpérer d'établir la paix avec l'Eſpagne, qu'en l'obligeant à choiſir un des équivalens: & tout ce qu'on pouvoit déſirer de Sa Majeſté étoit, qu'au cas que l'Empereur acceptât la treve pour vingt ans, Sa Majeſté voulût bien accorder auſſi une treve de pareille durée à l'Eſpagne, & que c'étoit à quoi elle avoit déja donné les mains pour le bien général de toute la Chrétienté. Que je devois, non ſeulement rejetter l'offre de l'arbitrage, mais que je devois faire connoître aux Députés d'Amſterdam, & aux autres bien-intentionnés, que, puiſque Sa Majeſté vouloit bien ſuſpendre par une treve de vingt années tous les différends qu'elle avoit avec l'Eſpagne, auſſi bien que ceux qui lui reſtoient avec l'Empire, on ne pouvoit trouver une plus prompte voie ni plus raiſonnable, pour rétablir la tranquilité dans toute l'Europe.

14 Fevrier 1684.

Je fis ſavoir à Meſſieurs d'Amſterdam ces nouvelles facilités que le Roi apportoit à la paix. Ils en furent trés-aiſes, & me firent dire, qu'il ſuffiſoit qu'ils en

ussent informées; mais, qu'il étoit important que es Etats-Généraux n'en eussent aucune connoissance, jusques à ce qu'ils eussent fait quelque démarche pour la paix.

CEPENDANT, cela encouragea beaucoup Messieurs l'Amsterdam, qui donnerent leurs protestations par écrit contre la résolution qu'on avoit prise dans la Province de Hollande de faire malgré eux une levée de seize mille hommes (*a*). Ils déclarerent, qu'après les nouveaux moyens que le Roi avoit ouverts par le Mémoire que je leur avois présenté le 5 de Novembre pour parvenir à la paix entre la France & l'Espagne, on ne pouvoit dire avec fondement que la nouvelle levée y pût contribuer; qu'au contraire elle étoit très-préjudiciable à un accommodement, puisqu'elle fortifieroit les Espagnols dans l'opinion qu'ils avoient conçûe de continuer la guerre dans les Pays-Bas, (non pour le bien des Pays-Bas, mais pour celui de toute la Monarchie Espagnole, & généralement de la maison d'Autriche,) & d'y engager les Etats-Généraux & l'Angleterre, comme l'on avoit eu avis qu'ils en avoient le dessein. Qu'on avoit formé une conclusion à la pluralité de voix au mépris de leur opposition, & par conséquent contre les lois fondamentales du Gouvernement, suivant lesquelles, & en conformité des anciens usages & maximes, pratiquées même du tems des Comtes de Hollande, & maintenues avec la derniere fermeté contre tous ceux qui les vouloient enfraindre, on ne pouvoit prendre de résolution pour imposer de nouvelles charges à l'Etat que par l'unanimité de toutes les voix; ce que les prédécesseurs de Messieurs d'Amsterdam avoient toujours jugé d'une telle importance qu'ils n'avoient jamais pu l'admettre même dans les tems les plus

(*a*) Protestations des Regens d'Amsterdam: envoyées à la Cour le 18 Fevrier 1684, contre la résolution de la Province de Hollande prise à la pluralité des voix, de faire de 16000 hommes.

dangereux pour la République, n'ayant jamais pû être non-plus portés, quelque forte instance qu'on leur en eût faite, à se soûmettre au jugement de personne; ayant au contraire déclaré, qu'ils ne viendroient plus prendre séance dans les Etats de Hollande, si on les inquiétoit dans l'entiere liberté qu'ils devoient avoir de donner leur avis. Que le procédé, qu'on avoit en cette occasion, tendoit visiblement au changement & à la destruction des lois fondamentales du Gouvernement, & que cela étoit d'autant plus de conséquence qu'on pourroit dans d'autres affaires de la nature de celle dont il s'agissoit, qui ne pouvoit être concluë à la pluralité de voix, former une résolution sur le pié de celle-ci. Qu'enfin les Bourguemestres & le Conseil de Ville d'Amsterdam, ne pourroient jamais respecter l'arrêté qu'on avoit fait dans l'assemblée de Hollande comme une résolution des Etats de Hollande prise selon les lois; mais, qu'ils la regarderoient comme une conclusion du corps de Nobles & de quinze Villes, & comme une chose de nulle consideration; déclarant positivement, qu'ils ne vouloient point contribuer en quelque maniere que ce fût pour les frais de cette levée.

MESSIEURS d'Amsterdam ne s'en tinrent pas là: ils s'adresserent en même tems aux Etats-Généraux, & les presserent vivement de délibérer sur la réponse que je leur avois donnée le 3 de Février, & mirent par écrit les raisons qu'ils avoient de demander cette délibération, qu'ils distribuerent aux Villes de Hollande.

14 Fevrier 1684. LES Députés d'Amsterdam me témoignerent eux-mêmes ce qu'ils m'avoient déja fait dire, qu'il n'étoit point avantageux que les Etats Généraux fussent que Sa Majesté donnoit du tems pour l'acception de ses offres; que ce délai ne serviroit qu'à mettre en repos ceux des Députés des Villes qui appréhendoient que le Prince d'Orange ne les entraînât dans la guerre; & qu'il suffisoit que Messieurs d'Amsterdam fussent avertis, que le Roi ne feroit point de

siége pendant qu'on délibéroit à la Haye ; parce qu'ils seroient en état par ce moyen de profiter de la peur que les autres auroient. Cela fait assez voir, que Messieurs d'Amsterdam, qui doivent bien connoître les motifs qui peuvent mouvoir les Etats-Généraux, & qui ont un si grand intérêt à demeurer en repos, étoient persuadés, que le seul moyen qu'il y avoit pour y parvenir étoit de leur faire peur, & qu'il n'y avoit que la crainte de la guerre qui pût forcer les Etats-Généraux à travailler sérieusement à la paix.

J'EUX des avis de Frise, qu'on espéroit que cette Province-là & celle de Groningue se conformeroient à l'avis d'Amsterdam.

LE Roi me témoigna être très satisfait de la réponse que j'avois faite de mon chef au Etats-Généraux le 3. de Février, & des différens expédiens que je leur avois proposés. Sa Majesté m'envoya même un Mémoire qui y étoit assez conforme, & m'ordonna de leur déclarer, qu'il étoit toujours dans le sentiment d'accepter un des équivalens qu'il avoit proposés, & que si on n'en pouvoit convenir aussi promptement qu'il étoit à desirer, il vouloit bien faire une treve de vingt années avec l'Espagne, de même qu'il l'avoit offert à l'Empire. Lettre du Roi du 10 Février 1684.

QU'AU cas qu'il se rencontrât quelque retardement à l'acceptation de ses offres, Sa Majesté vouloit bien consentir de faire cesser tout Acte d'hostilité contre les Etats de la domination du Roi d'Espagne, pourvu que les Etats-Généraux s'engageassent par un Traité appuyé de la garantie du Roi d'Angleterre, & de tous les Princes qui y voudroient entrer ; de faire agréer à l'Espagne dans deux ou trois mois un des équivalens qu'il avoit fait proposer, ou la treve de vingt années, à condition toute fois que par le même Traité il fut stipulé, qu'au cas que les Espagnols laissassent passer le tems de deux ou trois mois sans accepter l'un desdits équivalens ou, la treve de vingt années,

lesdits Etats empêcheroient que les troupes qu'ils avoient en Flandres, ne pussent être employées qu'à la seule défense des Places qu'y possedoit le Roi Catholique; qu'ils ne lui pourroient aussi donner aucun nouveau secours par-tout ailleurs, ni contre Sa Majesté, ni contre ses Alliés; & Sa Majesté s'obligeoit aussi de n'assieger ni de s'emparer d'aucune Place des Pays-Bas, pour quelque cause que ce pût être, & de plus de ne pouvoir faire la guerre dans le plat-pays, si les Espagnols s'en abstenoient de leur côte, Sa Majesté se reservant de pouvoir porter ses armes par-tout ailleurs qu'auxdits Pays-Bas, jusqu'à ce que cette Couronne eut rétabli la paix qu'elle avoit rompue.

QUE si les Etats Generaux ne vouloient pas entrer dans cet engagement, & que, se contentant d'employer leurs instances à la Cour de Madrid pour la disposer à un accommodement amiable, ils souhaitoient de prendre avec Sa Majesté les mesures nécessaires pour empêcher qu'il n'arrivât aucun changement dans les Pays-Bas, Sa Majesté vouloit bien encore consentir à une suspension d'armes en Flandres, tant que la présente guerre dureroit & de ne faire aucun siege, ni de s'emparer par quelque voie que ce peut être d'aucune des Places qui appartenoient au Roi Catholique dans les Pays-Bas, pourvu que les Etats-Generaux s'engageassent pareillement par un Traité, qui seroit signé par moi à la Haye, & garanti par le Roi d'Angleterre, même par tous les Princes qui voudroient dans la suite du tems entrer dans la même obligation, non seulement d'empêcher que les troupes que les Etats avoient alors en Flandres ne pussent être employées ailleurs qu'à la défense des Places que le Roi Catholique y possedoit; mais, même de ne pouvoir donner aucun autre secours à la Couronne d'Espagne en quelqu'autre pays que ce pût-être, ni agir directement contre Sa Majesté ou ses Alliés.

SA

SA Majesté vouloit bien aussi s'obliger de ne pouvoir faire aucun autre Acte d'hostilité dans les Pays Bas, pourvû que les Espagnols s'en abstinssent pareillement : &, en cas qu'ils y continuassent la guerre, elle vouloit bien promettre de ne la faire que dans le plat pays, ensorte que la barriere n'en pût recevoir aucun changement.

QUE si, après tant de facilités que Sa Majesté apportoit, la maison d'Autriche & ses Alliés, n'en vouloient point profiter, ce ne seroit qu'à eux qu'on pourroit imputer tous les malheurs & toutes les désolations d'une guerre qu'ils auroient pû faire finir par les voies qu'elle leur en avoit ouvertes ; & qu'elle se serviroit des moyens que Dieu lui avoit mis en main, pour faire valoir ses droits & la justice de ses prétentions.

JE communiquai mes ordres à Messieurs d'Amsterdam, qui en furent fort satisfaits ; & je délivrai ensuite un Mémoire aux Etats Généraux, qui contenoit tout ce que je viens de marquer. 17 Fevrier 1684.

COMME le Sieur de Cramprick, Résident de l'Empereur à la Haye, vouloit se rendre maître des conferences générales qui se faisoient pour la paix, & qu'il ne prétendoit pas seulement y présider, en indiquer les séances, & y proposer les matieres, mais encore qu'il agissoit au nom de l'Empire, & que le Pensionnaire Fagel usoit des mêmes termes dans l'assemblée de Hollande : Messieurs d'Amsterdam témoignerent qu'ils étoient fort surpris que le Résident de l'Empereur parlât au nom de l'Empire, & encore plus que le Pensionnaire Fagel usât des mêmes expressions lorsqu'il parloit dans les Etats de Hollande, & qu'il tâchât par là de leur imposer, comme si la France étoit en guerre avec tout l'Empire C'est pourquoi ils demanderent avant toutes choses, que Cramprick délivrât sa commission, & fit voir son pouvoir. Cela arrêta en quelque façon les entreprises de l'Envoyé de l'Empereur, mais ne rompit pas l'af- 17 Fevrier 1684.

semblée des Alliés, qui continua encore, mais foiblement.

16 Fevrier 1684. LE 16. de Février 1684, le Prince d'Orange alla sur les onze heures du matin aux Etats de Hollande. Il en fit fermer les portes, & ordonna que personne n'entrât ni ne sortît. Il exigea un serment particulier des Membres de l'Assemblée, qu'ils garderoient inviolablement le secret sur tout ce qui y devoit être traité; & fit même prêter serment aux Huissiers, qu'il fit mettre en dehors, qu'ils ne diroient pas qu'on leur eût défendu d'ouvrir la porte à personne. Ensuite, il déclara aux Etats de Hollande, qu'il étoit venu en qualité de leur Gouverneur, (ce qu'il n'avoit pas fait depuis qu'il avoit été reçû en cette Charge, paroissant toujours dans les Etats de Hollande comme premier Noble) & qu'il avoit à leur communiquer des choses d'une très grande importance; mais, qu'il demandoit avant que de s'en expliquer, que ceux qui lui étoient suspects eussent à se retirer. On y consentit: sur quoi, il nomma le Sieur Hooft, Echevin d'Amsterdam, & le Sieur Hop, Pensionnaire de la même Ville, qui passerent dans une chambre voisine. Le Prince d'Orange exposa ensuite que ces deux Messieurs avoient eu des correspondances criminelles avec moi; &, après avoir beaucoup exageré ce qu'il avoit à dire contre leur conduite, il fit lire mes Lettres, qu'il avoit fait voler cinq semaines auparavant (qui étoient presque toutes déchiffrées;) & le Pensionnaire Fagel fit des commentaires à sa mode à chaque article. Après cette lecture, le Prince d'Orange mit l'affaire en délibération, & il y avoit déja eu sept Villes d'avis de mettre ces deux Députés d'Amsterdam en prison, & de leur faire leur procès, lorsque ces deux Députés qui n'étoient pas sans inquiétude, s'entendirent nommer par quelqu'un qui parla un peu haut; & comme il leur parut aussi avoir oüi lire quelque chose en François, ils

ne douterent pas que ce ne fussent mes Lettres. Cela les obligea de sortir brusquement de la chambre où ils étoient, & de passer par dessus une enceinte d'environ quatre piés de haut, dans laquelle les Députés des Etats de Hollande sont enfermés au milieu d'une grande Salle. Le Prince d'Orange fut etonné de leur hardiesse: mais, il ne put empêcher, qu'etant Membres des Etats, & en leurs places, ils ne demandassent de quoi il s'agissoit. Les autres Députés d'Amsterdam le leur apprirent. Ces deux Messieurs avouërent, qu'ils étoient prêts à rendre compte de toutes nos conferences, & sommerent les autres Députés d'Amsterdam de declarer s'ils y etoient venus de leur chef, ou si ce n'etoit pas par ordre de leur Ville. Les Députés d'Amsterdam, qui avoient été d'abord assez intimidés, reprirent courage, & dirent que ces deux Messieurs n'avoient rien fait que par ordre de la Régence d'Amsterdam. Le Prince d'Orange ne se désista pas pour cela de son accusation: il demanda, qu'on leur fit leur procès sur les intelligences criminelles qu'ils avoient eues avec moi. Les Députés d'Amsterdam s'en défendirent vigoureusement, & eurent même le courage de reprocher au Prince d'Orange l'envoi de la Flotte des Etats-Generaux à Gottembourg sans leur participation, l'envoi de leurs troupes sur les terres d'Espagne, & sur tout son intelligence avec le Marquis de Grana, à laquelle ils attribuerent l'opiniâtreté des Espagnols, & la déclaration de guerre que cette Couronne avoit faite à la France. Enfin, le Prince d'Orange insistant toujours qu'on mît en prison ces deux particuliers, & qu'on procedât ainsi contre Messieurs d'Amsterdam, demanda qu'on mît le scelle sur les Papiers qu'ils avoient dans leur maison à la Haye, assurant positivement, qu'on en trouveroit qui découvriroient leur intelligence. Cela fit naître beaucoup de contestations entre les Députés des autres Villes, qui durerent

jusqu'à sept heures du soir. Enfin, les sieurs Hooft & Hop s'étant offert de se représenter le lendemain pour se justifier, & les autres Députés ne jugeant pas qu'on dût mettre en prison deux Membres des Etats qui n'avoient agi que par ordre de leurs Supérieurs, sans les entendre auparavant, il fut résolu, qu'on se rassembleroit le lendemain matin de bonne heure, & que le Secretaire de la Province de Hollande iroit, avec les Députés de Delft & de Schidam, mettre le scellé dans la maison de Messieurs d'Amsterdam.

Pour bien expliquer de quelle conséquenee étoit ce scellé, sans compter l'injure qu'on faisoit à une Ville Souveraine & de cette consequence, il faut savoir, que les dix-huit Villes de Hollande qui ont entrée aux Etats de la Province, ont des maisons à la Haye, où leurs Députés demeurent pendant l'Assemblée des Etats, qui sont convoquées réglément quatre fois par an, sans les assemblées extraordinaires; que dans ces assemblées, il s'y traite moins souvent des affaires d'Etat que des affaires particulieres qui concernent le dedans de la République, s'agissant presque toujours des démelés que les Villes ont les unes contre les autres, chacune cherchant son avantage particulier, soit dans les impositions ordinaires, soit dans les extraordinaires, dans la maniere des levées de deniers, dans les armemens de mer & de terre, & autres choses semblables. Que les jours qu'il y a eu assemblée, les Députés font un Mémoire de ce qui s'y est passé, qu'ils envoyent dans leurs Villes à leurs Supérieurs, & en écrivent un double dans des regîstres qui demeurent à la Haye; qu'ils enregistrent pareillement les ordres les plus secrets, & les réponses de leurs Supérieurs; & que tous leurs regîstres, depuis l'établissement de la République jusqu'au tems présent, sont dans ces maisons. On peut juger par-là quel violement à la foi publique, & quel tort on faisoit à Messieurs

d'Amsterdam de faire voir, non à des confreres seulement, mais à des personnes intéressées, & qui même étoient en ces sortes de choses-là leurs Parties Adverses, tout ce qu'ils avoient dit & pensé contre eux de plus secret.

On peut ajouter à cela, que c'est une chose contre toute sorte de droit d'avancer simplement qu'une Ville est criminelle, sans en apporter aucune preuve, & de vouloir qu'on visite les Papiers les plus secrets, assûrant qu'on y trouvera des preuves de sa deloyauté.

Il est aisé de juger, que le Prince d'Orange se voyant hors d'espérance par la forte opposition de Messieurs d'Amsterdam, de pouvoir exécuter la résolution qu'il avoit fait prendre de faire une levée de seize mille hommes, n'avoit pû retenir plus long-tems son ressentiment, & s'étoit porté à des violences dont il n'y avoit point d'exemple depuis l'établissement de la République : mais, il est certain, qu'il fit une grande faute dans la maniere dont il s'y conduisit. Il avoit deux autres partis à prendre, qui lui auroient également bien réussi. L'un étoit d'envoyer querir chez lui les Députés d'Amsterdam, de leur déclarer qu'il avoit mes Lettres, de leur en faire voir les endroits les plus forts, & de leur dire qu'il avoit en main de quoi les perdre ; mais, qu'il ne s'en serviroit pas s'ils vouloient consentir à la levée. Il est hors de doute, que dans la crainte où ils auroient été de se voir abîmés sans ressource, ils auroient accordé au Prince d'Orange tout ce qu'il eut souhaité. L'autre expédient étoit, en cas qu'il les voulût perdre absolument, de faire arrêter de son autorité ces deux Députés, & de leur donner des Commissaires comme on a fait à Barnewelt, ou les mettre entre les mains de la Cour de Justice ; il leur auroit fait couper le cou en vingt-quatre heures. On n'auroit pas après cela approfondi cette affaire : le Peuple auroit crû Messieurs d'Amsterdam coupables de trahison, & ils n'auroient pas

été en état de s'opposer à aucune chose de ce
7 Avril 1684. que le Prince d'Orange auroit voulu. Au lieu que l'usage qu'il fit de mes Lettres ne produisit, comme on le va voir, qu'une haine presque irreconciliable entre lui & Messieurs d'Amsterdam, qui trouvèrent des amis, & des Provinces entieres, qui les secondèrent fortement, & donna lieu à Messieurs d'Amsterdam de faire beaucoup d'Ecrits, qui firent connoître l'intention du Prince d'Orange & du Pensionnaire Fagel d'engager les Etats-Généraux dans la guerre.

Les Députés d'Amsterdam, voyant qu'on avoit mis le scelle sur leurs papiers; qu'il falloit comparoître le lendemain dans les Etats de Hollande, & que la foi publique ne pouvoit les assûrer contre la violence du Prince d'Orange, sortirent à minuit par une porte de derriere qui rend dans des jardins, auprès desquels ils avoient fait venir deux charriots de poste, dans lesquels ils allerent toute la nuit à Amsterdam, ne laissant à la Haye qu'un Bourguemestre, & un Secretaire de leur Ville, pour la garde de leurs Papiers.

Aussi-tôt qu'ils furent arrivés, c'est à dire vers les cinq heures du matin, ils firent assembler le Conseil de Ville. La surprise & l'indignation furent également grandes de voir qu'on eût osé traiter ainsi les Députés d'une Ville si considérable. On résolut d'abord d'écrire aux autres Villes, pour se justifier de la prétendue accusation que le Prince d'Orange leur faisoit, & pour leur faire de fortes plaintes du procédé qu'on avoit eu à l'égard de leurs Députés, & sur tout du scellé qu'on avoit mis sur leurs Papiers à la Haye, dont ils demandoient réparation, & en même tems une sûreté suffisante pour les Députés qu'ils envoyeroient aux Etats de Hollande.

28 Février 1684. Pour moi, qui avois été informé dès le même soir de la séance des Etats de Hollande, de ce qui s'y étoit passé, j'écrivis aussi tôt à Messieurs d'Amsterdam par une voie secrette, & je leur of-

ris de prendre sur moi tout ce qui pouvoit leur être imputé dans cette affaire. Ils me firent récrire pour m'en remercier, & me témoignérent, qu'ils étoient fort aises que je fisse pour leur justification tout ce qui dépendroit de moi, & mirent sur cette assurance dans leur Lettre circulaire de certaines choses pour leur défense que je leur avois fait entendre que je dirois. Je ne manquai pas d'exécuter fidelement ce que je leur avois promis, & je les assistai de tout mon pouvoir. Et comme on ne pouvoit savoir le détail de ce qui s'étoit passé entr'eux & moi, il ne me fut pas difficile de tourner les choses de la maniere la moins desavantageuse pour eux, & de leur donner lieu par-là de parler plus hardiment; d'autant plus qu'à la reserve de quelques particularités qui marquoient un trop grand concert entre eux & moi, & auxquelles je pouvois donner un fort bon tour, le reste de ma lettre ne rouloit que sur le desir qu'ils avoient eu de faire entrer les Etats-Généraux en délibération sur les moyens de conserver la tranquilité dans les Pays-Bas. Cela ne les rendoit pas criminels dans le fond: ils ne s'étoient même jamais cachés d'avoir ce sentiment, & ils n'étoient en faute que par rapport à la forme du Gouvernement, n'étant pas permis à une Ville particuliere de traiter de son chef des Affaires d'Etat avec un Ambassadeur.

Lettre du Pensionnaire d'Amsterdam du... Février 1688.

Je donnai donc un Mémoire aux Etats-Généraux, dans lequel, après leur avoir demandé la restitution de mes Lettres, je déclarai, que je me croyois oblige en honneur & en conscience de leur faire connoître, que celui qui les avoit déchiffrées étoit un ignorant ou un imposteur, s'il avoit rien mis qui pût interesser qui que ce soit d'Amsterdam, ou de quelqu'autre Ville de Hollande, puisque dans toute la Lettre on ne pouvoit pas trouver que personne de l'Etat y fût nommé.

Qu'il étoit bien vrai que j'avois marqué dans

cette Lettre, que Messieurs d'Amsterdam m'avoient témoigné qu'on ne pouvoit déliberer dans les Etats-Généraux, si je ne donnois un Mémoire; mais que le Pensionnaire Fagel me l'avoit dit aussi, & que les Etats-Généraux me l'avoient pareillement declaré. Que tout le reste de la Lettre ne rouloit que sur les expédiens que je trouvois bon de prendre, & que j'avois même déja pris, pour faire en sorte qu'on delibérât sur une chose si importante, sans que je donnasse un Mémoire. Que c'étoit là-dessus, que j'avois écrit au Roi ce que je jugeois à propos, eu égard aux intentions de Sa Majesté, qu'il m'étoit libre en ce cas de tourner les choses de la maniere que je croyois le devoir faire; que je connoissois assez la forme du Gouvernement des Etats-Généraux pour pouvoir représenter au Roi les biais qu'il falloit prendre à la Haye, afin de faire délibérer sur une affaire: que si j'avois cru devoir ajouter d'autres circonstances pour autoriser ce que je disois, on ne pouvoit l'imputer à un tiers, puisque je l'avois pû faire pour donner plus de poids à ce que j'avois avancé, sans que pour cela on fût entré avec moi dans un semblable détail; & que comme je n'étois responsable qu'au Roi mon Maître de tout ce que se lui mandois; je n'avois aussi en vuë dans ces rencontres que ce qui étoit de l'intérêt de Sa Majesté, ainsi qu'il étoit aisé de juger par quelques autres circonstances qui n'étoient pas chiffrées dans ma Lettre.

MAIS, que ce qui m'étonnoit le plus étoit ce que j'entendois dire d'engagemens & de promesses particulieres de Messieurs d'Amsterdam, puisque je n'avois jamais cru qu'une Ville pût prendre des engagemens particuliers avec un Ambassadeur, & que le Roi étoit bien éloigné d'en vouloir avoir de semblables: qu'ainsi, je n'avois garde d'en demander à Messieurs d'Amsterdam, & bien moins encore d'écrire là-dessus à Sa Majesté. C'est pourquoi declarois en un mot, qu'il étoit absolument faux que j'eusse mis

que Messieurs d'Amsterdam avoient pris quelque engagement avec moi, ou qu'ils en eussent avec moi, ou qu'ils m'eussent fait aucune promesse; & que s'il y en avoit quelque-chose dans ce qui etoit dechiffré, il étoit inventé, & qu'il y avoit lieu de croire que tout le reste de la Lettre etoit déchiffré avec la même infidelité.

CETTE justification étoit nécessaire; car, on ne peut s'imaginer les impostures & les calomnies que les Emissaires du Prince d'Orange & du Pensionnaire Fagel faisoient courir parmi la populace pour exciter quelque soulevement. Ils firent débiter, que Messieurs d'Amsterdam avoient vendu le pays au Roi; que je leur en avois délivré l'argent; & que le Prince d'Orange avoit decouvert cette trahison. Là-dessus, des gens apostés dans les marchés crioient, que Messieurs d'Amsterdam étoient des traîtres, qu'il falloit leur faire Procès, ou les traiter comme les de Witt, & qu'il falloit jetter l'Ambassadeur de France dans un canal. Ces discours se tenoient à la Haye dans les marchés & dans les places publiques: ils m'obligerent de sortir pour detromper ceux qui n'étoient pas gagnés par le Prince d'Orange, de peur que s'ils étoient deux ou trois jours sans me voir paroître, cela ne leur donnât lieu de croire qu'il y avoit quelque-chose de vrai dans ce que les Créatures du Prince de d'Orange publioient. Cependant, je ne vis rien d'extraordinaire dans les ruës, & hors qu'on me regardoit un peu plus que de coutume, qui que ce soit de la populace ne s'avisa de me rien dire, ni à pas un de mes gens. 29 Février 1684.

LE Peuple d'Amsterdam tenoit un langage bien different: il reconnoissoit aisément les calomnies qu'on imputoit à leurs Regens, d'autant plus grossieres, qu'on voyoit bien que cette Ville n'avoit jamais agi que pour la paix, pour la liberté, & pour le soulagement du peuple, & qu'elle n'avoit garde de travailler elle-même contre ses intérêts & à sa propre ruine.

Autre Lettre du 28 Fevrier 1684.

MAIS, le Prince d'Orange justifia lui-même sans y penser Messieurs d'Amsterdam, & fut cause que cette premiere fureur s'appaisa en vingt-quatre heures. Il fit, par un nouvel attentat contre le droit des gens, imprimer mes Lettres en François, en Hollandois, en Allemand, & par l'Imprimeur des Etats. Tout le monde les lut avidement, & chacun y chercha le Traité que Messieurs d'Amsterdam avoient fait avec le Roi, les places qu'on lui devoit livrer, l'argent qu'ils avoient reçû, & autres choses semblables: mais, quand on n'y trouva que des conferences qui tendoient toutes à la paix; que tout ce qui étoit de plus criminel contre Messieurs d'Amsterdam n'aboutissoit qu'à la discussion dans laquelle ils étoient entrés avec moi des expédiens que je pourrois prendre pour faire déliberer les Etats-Généraux sur les moyens de procurer la paix aux Espagnols, & de maintenir la tranquillité dans leur voisinage, malgré le Prince d'Orange qui vouloit la guerre; que je mandois de mon côté que les Hollandois étoient de bonne-foi; qu'il falloit en user avec eux avec une entiere franchise, & ne les pas tromper; le commun peuple qu'on avoit cru soulever contre Mes-

3 Mars 1684.

sieurs d'Amsterdam & contre moi, voyant les bonnes intentions de Messieurs d'Amsterdam, & qu'on ne leur pouvoit rien imputer que quelque deffaut de formalité contre le Gouvernement, commença à s'appaiser, & parla avec moins de chaleur. Pour ce qui est des honnêtes-gens, ils eurent bien-tôt démêlé la vérité, & demeurerent plus convaincus qu'ils n'avoient jamais été, que le Prince d'Orange étoit capable de se servir de tous les moyens légitimes & illégitimes pour venir à bout de ses desseins.

CEPENDANT, comme il y avoit quelques endroits de ma Lettre qui étoient malicieusement déchiffrés, & qui par l'addition de certains mots, par l'omission des négations ou des prépositions, étoient rendus dans un sens tout contraire à celui

dont j'avois écrit, je présentai un Mémoire dans lequel j'éclaircis tous ces endroits qui étoient corrompus, & fis voir la mauvaise-foi des Déchiffreurs, qui vouloient par ces altérations faire entrevoir des choses dont on pouvoit tirer des conséquences criminelles contre Messieurs d'Amsterdam, & contre d'autres personnes de l'Etat; au lieu, qu'en exposant le véritable sens de mes Lettres, on voyoit clairement que l'unique sujet de ces dépeches étoit de faire connoître au Roi le désir que Messieurs d'Amsterdam avoient de conserver la Republique en paix, & les voies dont ils croyoient qu'il falloit se servir pour engager les Etats-Généraux à déliberer sur les offres de Sa Majesté, dont ils vouloient seconder les bonnes intentions.

Je me gardai bien de me plaindre dans ce Mémoire de ce qu'on violoit le droit des gens, en faisant vendre publiquement une Lettre secrete, que j'écrivois au Roi mon maître, qu'on avoit enlevée à mon Courier; parce que je trouvois l'Affaire trop forte pour en parler à demi: & je n'osois m'en expliquer dans les termes qu'elle le meritoit, sans en avoir reçû l'ordre de Sa Majesté, d'autant plus qu'on voyoit assez que le Prince d'Orange ne cherchoit qu'à attirer l'indignation du Roi contre la République, dont la meilleure & la plus seine partie étoit d'un autre sentiment que lui; de sorte que, bien loin de faire de pareilles démarches qui auroient pû engager Sa Majesté, je pris la liberté de lui mander, que tout ce qu'il y avoit d'honnêtes-gens espéroient qu'elle voudroit bien considérer que ce n'étoit que le Prince d'Orange seul, & quelque peu de ses créatures qui trempoient dans cette affaire; & que si Sa Majesté vouloit s'en ressentir contre toute la République, l'Etat seroit bientôt renversé, & le Prince d'Orange plus puissant que jamais.

Messieurs d'Amsterdam furent aussi contens de 3. Mars 1684.

cette explication, que le Prince d'Orange le fut peu. Il fut fâché, que je les eusse justifies jusques à prendre beaucoup de choses sur moi, & que cet incident qu'il croyoit nous devoir desunir, nous liât au contraire encore plus étroitement.

24 Février 1684. UNE des choses, que le Prince d'Orange, & le Pensionnaire Fagel, reprochoient le plus vivement à Messieurs d'Amsterdam, étoit que leur conduite étoit cause que le Roi s'étoit déclaré, qu'il ne vouloit entendre à aucune autre condition de paix, qu'à l'acceptation d'un des équivalens proposé par mon Mémoire du 5 de Novembre 1683. Ils assuroient, qu'ils savoient fort bien, qu'avant cela Sa Majesté se seroit relâchée de ses prétentions; & que par ce moyen on auroit pû travailler utilement à l'accommodement entre la France & l'Espagne; que non-seulement les affaires ne se trouvoient plus dans cette disposition par la faute de Messieurs d'Amsterdam, mais encore, que c'étoit à eux qu'il falloit attribuer tous les malheurs dont l'Etat étoit menacé, pour s'être opposés à une levée qui pouvoit seule faire changer la face des affaires, & procurer le rétablissement de la paix à des conditions équitables.

3. Mars 1684. MESSIEURS d'Amsterdam, se voyant donc attaqués de tous côtés par le Prince d'Orange & par le Pensionnaire Fagel, firent imprimer une relation de tout ce qui s'étoit passé entr'eux & moi, & ne se justifierent pas seulement par-là, mais encore ils donnerent à connoître, aux autres Membres de la République & à tous leurs Alliés, leurs sentimens sur l'accommodement des différens qui étoient entre le Roi & le Roi d'Espagne; ce qui ne fut pas d'un petit avantage pour ceux qui souhaitoient le repos dans la Chrétienneté.

9. Mars 1684. ILS firent aussi courir une Lettre, dans laquelle ils faisoient voir que les Espagnols ne s'étoient éloignes des voies d'accommodement, qu'à cause des esperances qu'on leur avoit données de la part des Etats-Généraux d'un prompt & d'un puissant secours.

& expliquerent ce que j'ai écrit ci-dessus, qu'on avoit résolu dans le Conseil d'Espagne de consentir aux propositions du Roi, lorsqu'un Courrier du Marquis de Grana, qui avoit été dépêché après une conference que ce Marquis avoit eu avec le Prince d'Orange, arriva à Madrid, & fit changer de résolution au Conseil d'Espagne. Messieurs d'Amsterdam firent dans la suite plusieurs autres Ecrits contre le Prince d'Orange & contre les autres, & les commirent tellement qu'ils seroient encore à cette heure entierement désunis, sans tous les incidens qui sont arrivés après la treve, qui ont mis Messieurs d'Amsterdam, & avec eux toute la République de Hollande dans une si entiere dépendance du Prince d'Orange, qu'ils n'ont pû s'opposer à ses desseins, & se sont trouvés engagés malgré eux dans la guerre dont ils ne sont pas maîtres à cette heure de sortir quand même ils le voudroient.

PENDANT que toutes choses étoient en combustion en Hollande, elles n'étoient gueres plus tranquilles en Zelande. Le Prince d'Orange y faisoit agir fortement M. d'Odyck, pour obliger cette Province à consentir à la levée de seize mille hommes; & les trois principales Villes ayant refusé de le faire, M. d'Odyck voulut obliger le Pensionnaire de Zelande de conclurre cette affaire à la pluralité de voix, ayant pour lui la voix des Nobles, & celle de trois autres petites Villes: mais, le Pensionnaire de Zelande lui répondit, qu'il ne pouvoit faire une chose où il y alloit de sa tête. M. d'Odyck, voulant à quelque prix que ce fût emporter cette affaire, crut qu'il les falloit intimider par la nouvelle de l'arrivée du Prince d'Orange. Il déclara pour cet effet aux Bourguemestres de Midelbourg où l'assemblée des Etats se tenoit, qu'ils eussent à faire mettre la Bourgeoisie sous les armes, & que le Prince d'Orange devoit arriver dans deux jours. Il dit la même chose aux Colonels des quartiers: mais, les uns & les autres lui repondirent, qu'ils n'osoient donner

21 Fevrier 1684

ces ordres aux Bourgeois, parce qu'ils n'en feroient pas les maîtres, & que la populace étoit tellement à craindre lorſqu'on la vouloit engager dans la guerre malgre elle, qu'ils prioient le Prince d'Orange de ne pas venir en Zelande dans ces conjonctures, & qu'aſſurément il n'y auroit nulle ſatisfaction.

La Lettre du Roi du 14 Fevrier 1684.

LE Roi me manda, que ſi les Etats Généraux me repréſentoient, qu'étant obligés, par le Traité qu'ils avoient avec l'Eſpagne, de ſecourir cette Couronne en quelque endroit qu'elle fût attaquée, ils ne pouvoient s'engager à ne lui donner aucune aſſiſtance ſoit en Catalogne, Italie, ou Navarre; il me permettoit encore en ce cas de leur en laiſſer la liberté, lorſque je le croirois néceſſaire, pour parvenir au Traite qu'il m'avoit donné pouvoir de conclure.

21 Fevrier 1684.

JE fis réponſe à Sa Majeſté, qu'il n'y avoit gueres lieu d'eſperer, qu'après le déſordre que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel avoient mis dans la République, les Etats-Généraux ſe portaſſent à embraſſer les moyens qui pouvoient aiſément aſſurer le repos, & donner la paix à l'Eſpagne; mais que, d'un autre côté, bien loin d'avoir intimidé Meſſieurs d'Amſterdam, comme ils le croyoient, ils les avoient aigris; & que, tant que les Etats-Généraux ſeroient dans la confuſion où ils étoient, leurs Alliés n'en pouvoient attendre de grands ſecours, & qu'on ne ſongeroit gueres à faire la nouvelle levée.

25 Fevrier 1684.

CEPENDANT, Meſſieurs d'Amſterdam ne renvoyerent pas leurs Députés à l'Aſſemblée de Hollande, mais ſeulement deux Secrétaires de leur Ville, par leſquels ils firent demander qu'on leur fît réparation de l'Inſulte qu'on avoit faite à leurs Députés, & qu'on leur donnât ſureté pour ceux qu'ils y envoyeroient. Le Prince d'Orange de ſon côté continua ſes inſtances à ce qu'on viſitât leurs Papiers, & qu'on leur fît leur Procès. Cela fit naître de grandes diviſions dans les Etats de Hollande; le Corps des Nobles, & la Ville de Harlem,

ant adheré au sentiment du Prince d'Orange.

Mrs. d'Amsterdam me firent alors témoigner, qu'ils avoient grand besoin, que le Roi d'Angleterre s'expliquât precisément & avec fermeté sur ce qui regardoit les Pays-Bas, & demanderent avec plus d'instance qu'ils n'avoient encore fait, que Sa Majesté Britannique déclarât à leur Ambassadeur & aux Etats-Généraux par son Ministre à la Haye, que, puisque les Espagnols ne vouloient point entendre à un accommodement, & sembloient renoncer à leurs propres interêts, il ne prétendoit pas abandonner pour cela les siens, ni soufrir que la guerre fut portée dans les Pays-Bas. Que si le Roi les attaquoit, il tâcheroit de les défendre; mais, que si le Roi ne les attaquoit point, & que les Espagnols vouluſſent se servir des troupes qu'ils avoient pour entrer sur les Terres de France, et que les Etats leur donnaſſent du secours, en ce cas Sa Majesté Britannique se declareroit contre les Espagnols, & contre les Etats mêmes, s'ils en usoient de cette sorte. 28 Fevier 1684.

Lorsque des personnes, qui connoiſſent auſſi bien la constitution du dedans de la République, et qui appréhendent autant la guerre que le font les Régens d'Amsterdam, demandent néanmoins qu'on leur parle de cette maniere; il faut qu'ils soient persuadés, qu'il n'y a que la crainte seule qui puiſſe faire agir les Etats Généraux contre le Prince d'Orange; & cela juſtifie bien le principe sur lequel je me suis toujours fondé, conformement à mes bien intentionnés.

Le Prince d'Orange, qui se repentoit, à ce que on crut alors, de l'entrepriſe qu'il avoit faite contre Messieurs d'Amsterdam, parce qu'il n'en avoit tiré aucune utilité, & qu'il ne les trouvoit ni moins fermes, ni moins zélés pour le bien de la République, tenta les voies de la douceur pour tâcher de les regagner. Il fit nommer pour cet effet quatre Commiſſaires qui devoient aller à Amsterdam, de la part des Etats de Hollande, pour accommo- Autre Lettre du 28 Fevrier 1684.

der cette affaire : mais, les Régens d'Amsterdam refuserent de les recevoir. Il y envoya donc Bewerning seul, qui y alla comme particulier, & qui y demeura huit jours sans pouvoir rien obtenir, quoiqu'il eut des amis & des parens dans le Gouvernement de cette Ville.

2 Mars 1684. LE Prince d'Orange se trouva alors très-embarrassé ; car, toutes choses demeuroient en suspens, & l'état de guerre, qui devoit être réglé avant la fin du mois de Décembre 1683, ne l'etoit pas encore au commencement de Mars 1684. Cela l'obligea de faire proposer deux jours de suite aux Etats de Hollande, par le Pensionnaire Fagel, de régler l'état de guerre pour l'année 1684, comme une chose absolument nécessaire. Il fit pareillement proposer de donner les commissions pour lever le Verponding (*) & les autres Impositions ordinaires

(*) Les Etats de la Province de Hollande firent quelque tems après l'Etablissement de la République, un Dénombrement de tous les biens immeubles dans l'étendue de leur Province, & du nom de ceux qui les possedoient. Ils firent ensuite une Taxe, qu'ils appellerent Verponding, qui étoit proprement un deux-centiéme dernier réel, puisqu'elle montoit a peu près à la huitieme partie du bien, & que le revenu alloit à environ quatre pour cent.

Le Verponding se paye régulierement tous les ans aux Tréforiers des Villes, où chacun est obligé de porter la somme à laquelle son bien est cottisé suivant l'ancienne Taxe, sur un billet qu'on lui délivre tous les ans, dans lequel sa personne, sa qualité, sa demeure, & le numero de la feuille sur laquelle son bien est enregistré, sont exactement marqués. Les Villages ont chacun un Collecteur, qui a soin de porter l'argent qu'il a amassé au Tréforier de la Ville dont son Village dépend.

Lorsque l'Etat leve un deux-centieme dernier réel, les Proriétaires d'un bien immeuble peuvent rabattre sur le payement du deux-centieme denier la somme qu'ils auront payée cette année-là pour le Verponding : mais, ce n'est pas de même, lorsque l'Etat leve un deux centieme denier personnel : car en ce cas on ne fait pas diminution sur le deux-centieme denier personnel de ce qu'on a payé pour le Verponding.

Le bien immeuble est tellement diminué en Hollande, qu'il ne vaut pas le quart de ce qu'il valoit, lorsque cette Taxe fut

linaires de l'année 1684, qui auroient du être ré-glées dans le mois de Janvier; mais les deux Se-cretaires, que la Ville d'Amsterdam avoit envoyés la Haye pour être présens à l'Assemblée de Hol-nde de la part de leur Ville, déclarerent, qu'on e leur avoit donné aucun ordre là-dessus, & que seul qu'ils avoient étoit de demander qu'on levât scellé, & qu'on leur rendît leurs Papiers: si bien u'on ne termina aucune affaire: car; on ne pouvoit ns Amsterdam régler les impositions ordinaires, uisque cette Ville en paye elle seule plus de la moitié.

LE Prince d'Orange, ne pouvant réüssir de ce côté-là, pressa les Solliciteurs d'avancer de l'argent our les levées. Ces Solliciteurs sont des particu-ers, qui ont soin de demander le payement des ges qui sont dûs aux Colonels, Capitaines, & au-es Officiers d'armée: & comme les Provinces, rès avoir délivré des Ordonnances, qu'on ne re-se jamais, demeurent après cela long-tems sans payer, ces Solliciteurs avancent de l'argent aux ficiers sur leurs Ordonnances, à gros intérêt. Il y là-dessus un gain très-considérable à faire, de rte que plusieurs Bourguemestres ont leur argent tre les mains de ces Solliciteurs, pour le faire loir à sept & huit pour cent; au lieu qu'il ne ut ordinairement que trois & demi, ou quatre plus; &, par cette raison, ces Bourguemestres re-lent souvent le payement des troupes pour tirer s long tems l'intérêt de leur argent: mais, dans tte occasion-ci, tous ceux qui en avoient chez Solliciteurs, bien loin de songer à le faire pro-er, le retirerent, voyant bien qu'il n'y avoit nul-sûreté à le donner après les protestations de essieurs d'Amsterdam. Le Prince d'Orange vou-aussi faire négotier de l'argent par Suasso, fameux f d'Anvers, & depuis peu demeurant à la Haye; is Suasso refusa de le faire.

imposée, la principale raison de cette décadence vient de que les Propriétaires de ce bien ont toujours été obligés payer le Verponding son ancienne valeur.

28 & 29 Février 1684. CEPENDANT, mes Négociations avoient reüssi en Frise. J'avois mandé au Roi dans plusieurs de mes Lettres, que les Etats de Frise ne se relâcheroient point, & que j'étois informé des résolutions qu'ils étoient sur le point de prendre; car, le Prince de Nassau me faisoit mander par tous les ordinaires ce qui se passoit dans cette Province là: & quelques personnes des Etats de Frise m'avoient fait avertir, qu'ils envoyoient un de leur corps à Amsterdam, pour concerter avec cette Ville la résolution qu'il étoit à propos que la Province de Frise prît dans cette importante conjoncture. Ils me firent même demander, si la Province de Frise, & la Ville d'Amsterdam, pouvoient s'assurer d'une particuliere protection du Roi: & sur l'assurance que je leur en fis donner, ils prirent la résolution que je reçus le 28. de Février, qui contenoit quatre chefs très-importans. Le premier, de ne consentir pour quelque raison que ce fût, à faire de nouvelles levees. Le second, de conserver la paix, & sur-tout l'amitié du Roi. Le troisiéme, d'entrer en négociation avec moi, pour terminer les différens que Sa Majesté avoit avec l'Espagne. Et le quatrieme, de faire rappeller ce qu'il y avoit de troupes des Etats-Généraux en Flandres au-dessus de huit mille hommes.

CETTE Résolution vint fort à propos; car, le Prince d'Orange n'osa après une pareille déclaration aller en Zelande comme il avoit résolu de le faire pour presser cette Province de consentir à la levée: & lorsqu'il fit assembler les Députés aux affaires secretes, & qu'il les voulut obliger à prendre une résolution par laquelle ils l'authorisoient au nom des Etats-Généraux d'envoyer autant de troupes qu'il le jugeroit à propos pour la défense des Pays-Bas Espagnols, il n'y eut pas un des sept Députés qui y osât donner son consentement, quoiqu'il y en eût quatre entierement dépendans de lui. Ils lui dirent tous, qu'ils ne pouvoient faire autre chose que d'en écrire à leurs Provinces.

Le Prince d'Orange, n'ayant pû obtenir cette ermission des Etats-Généraux, leur proposa de aire une députation de trois ou quatre d'entr'eux our aller exhorter ceux de Frise, à changer d'a- is. J'en fus averti, & je mandai au Roi qu'il ne lloit pas craindre qu'il y réüssissent. Qu'au-con- aire, la Province de Frise, alloit être fortifiée r celle de Groningue, & que j'étois informé 'on recevroit dans quatre jours la Résolution de Province de Groningue, qui seroit conforme à lle de Frise. Cependant, le Prince d'Orange vou- t absolument, que les Etats-Généraux envoyas- nt quatre Députés en Frise: il y trouva de gran- s difficultés; mais néanmoins il le fit résoudre rès huit jours d'instances & de solicitations. ussi-tôt que les Etats-Généraux eurent pris cette solution, ils en donnerent part aux Etats de Fri- , & les prierent de demeurer assemblés, jus- es à ce que leurs Députés qui alloient partir in- ssamment fussent arrivés en Frise, où ils devoient ir faire voir la nécessité de faire une levée de roupes. Les Etats de Frise, ayant reçu cet Let- e, dépêcherent incontinent un Courier aux Etats- eneraux, pour les prier de ne se point donner la ine d'aller en Frise, qu'ils étoient déjà separés, que quand même ils se rassembleroient, ils ne angeroient pas pour cela d'avis, puisqu'ils a- ient pris leur resolution sur de bonnes & de so- les raisons, & par un consentement unanime de ute la Province: mais malgré cela, le Prince Orange fit partir les Députés des Etats-Gene- ux.

2 Mars 1684.

Seconde Lettre du 3 Mars 1684.

2 Mars 1684.

9 Mars 1684.

L'Envoyé d'Angleterre eut enfin ordre de dé- rer, que le Roi son Maître croyoit, qu'il n'y a- it point d'autre moyen pour terminer les dif- rends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Es- gne, que de faire accepter par les Espagnols des équivalens proposés par Sa Majesté, ou treve de vingt années: mais, comme on lui

défendit en même-tems de donner un Mémoire là-dessus, & qu'on lui enjoignit d'aller seulement le témoigner de bouche au Président de semaine des Etats-Généraux, cette déclaration ne fut d'aucun effet; car, le Président refusa de s'en charger, à moins qu'il ne la donnât par écrit; &, quelque instance que je fisse en Angleterre, pour lui faire avoir permission de délivrer un Mémoire, jamais je ne le pus obtenir.

ET en vérité il falloit que le Prince d'Orange se mît peu en peine du Roi d'Angleterre, ou qu'il crût que Sa Majesté Britannique ne souhaitoit pas effectivement qu'on accordât au Roi tout ce qu'il demandoit, & qu'elle feroit satisfaire, pourvû que la paix se fît à quelques conditions que ce fût; car, il fit alors une proposition au Roi d'Angleterre de la part des Alliés, qui étoit si fort hors de raison, qu'il n'osa la communiquer à la Province de Hollande que huit jours après qu'elle fut partie, non seulement parce qu'il eut peur qu'elle ne fût pas agréée; mais parce qu'il crut par-là m'en ôter la connoissance. Néanmoins, j'en fus averti dans le moment, & je mandai au Roi, que je n'aurois jamais pu croire, que le Prince d'Orange, & les Ministres des Alliés qui étoient à la Haye, pussent porter si loin leurs extravagances. Que j'avois découvert, qu'il avoit donné ordre à l'Ambassadeur des Etats-Généraux de déclarer de la part de tous les Alliés au Roi d'Angleterre, qu'ils acceptoient la treve générale, dont on regleroit la durée selon qu'il seroit jugé à propos; mais que les Alliés vouloient, avant que de consentir à cette treve, que le Roi restituât à l'Empire, ou Strasbourg, & tout ce dont il s'étoit mis en possession depuis le Traité de Nimegue; ou si le Roi aimoit mieux garder Strasbourg, & tout ce qu'il avoit occupé depuis la paix de Nimegue, qu'il rendît Fribourg, Brisack, & le Fort de Kell, en

6 Mars 1684.

un mot tout ce qu'il poſſedoit au-delà du Rhin.

Et à l'égard de l'Eſpagne, le Penſionnaire Fagel avoit fait faire une carte, où il avoit marqué une ligne de ſeparation; & l'Ambaſſadeur avoit ordre ſeulement de dire au Roi d'Angleterre, que les Etats-Généraux eſpéroient la faire agréer à l'Eſpagne; mais, qu'en ce cas cette Couronne ſtipuleroit, avant que d'accepter la treve, que Sa Majeſté conſentît à cette ligne de ſeparation. Ils demandoient auſſi une ceſſation de tous Actes d'hoſtilité pendant trois mois, pour pouvoir convenir de ces conditions.

Le Roi me manda, que ſi l'on m'apportoit ces propoſitions, je répondiſſe ſans attendre de nouveaux ordres, qu'elles étoient tellement extravagantes, que quand on auroit pû douter juſques là que le deſſein de la Maiſon d'Autriche ne fût de continuer la guerre, des propoſitions ſi déraiſonnables acheveroient d'en perſuader tout le monde; que la paix ne ſe pouvoit faire que ſur le pié d'un des équivalens que Sa Majeſté avoit propoſés, ou la treve de vingt années; & qu'à l'égard de ce dernier parti, on ſavoit aſſez qu'il ne pouvoit admettre aucunes conditions, & que, qui diſoit ſuſpenſion ou treve, devoit tomber d'accord que toutes choſes demeuroient de part d'autre en l'état qu'elles étoient, ſans aucun accroiſſement ni diminution de droits. Qu'à l'égard de la ſuſpenſion de tous Actes d'hoſtilité pendant trois mois, comme il faudroit au moins autant de tems pour en convenir, que pour l'acceptation de la treve de vingt années, il ne falloit pas attendre que Sa Majeſté donnât les mains à une propoſition ſi contraire à ſes intérêts, & au bien général de toute l'Europe. Qu'ainſi, on ne devoit point eſperer d'autre explication ni relâchement de ſa part; & qu'après avoir épuiſé toutes les facilités qu'on pouvoit raiſonnablement deſirer d'elle pour l'affermiſſement du repos public, on ne pourroit imputer qu'à ceux

Lettre du Roi du 13 Mars 1684.

qui le voudroient encore troubler par un plus long refus de ses offres, tous les malheurs qui en pourroient arriver.

16 Mars 1684. L'AVIS, que j'avois donné au Roi en diligence, de la proposition des Alliés ne lui fut pas inutile; car, il eut le tems de prévenir le Roi d'Angleterre, qui avoit reçû ce projet des Alliés par l'Ambassadeur des Etats-Généraux, & qui s'étoit chargé de le communiquer à M. de Barillon.

9 Mars 1684. JE ne me contentai pas d'en écrire à Sa Majesté, & je crus qu'il étoit de son service de faire connoître à Messieurs d'Amsterdam, & à quelques autres personnes de l'Etat, la malignité de ces propositions. Je leur fis observer, que les Alliés en faisoient deux. Une, qui regardoit l'Empire, & qui étoit si fort contre toute sorte de raison, qu'elle ne pouvoit être acceptée, pas même après la perte de quatre batailles. L'autre, qui touchoit l'Espagne étoit moins éloignée des conditions auxquelles on auroit pû faire la paix: mais, de peur que cette proposition, toute déraisonnable qu'elle étoit, ne fût acceptée, on la joignoit inséparablement à la proposition de l'Empire. Et en cas que les Parties intéressées jugeassent à propos de les séparer, on prenoit encore une autre précaution pour demeurer toujours maîtres de la paix ou de la guerre: c'étoit de n'offrir autre chose à l'égard de l'Espagne que de s'employer auprès des Espagnols pour les faire convenir de la proposition faite par les Alliés. Quoi qu'il fût hors de doute, que le Marquis de Grana, & par conséquent le Prince d'Orange, ne fussent parfaitement informés des intentions de la Cour de Madrid, pendant qu'on offroit absolument les conditions qui regardoient l'Empire, quoique le Sieur Cramprick & les autres Ministres qui étoient à la Haye, ne fussent ni instruits des sentimens des Etats de l'Empire, ni authorisés par eux en façon quelconque.

LES Ministres des Alliés ne s'étoient pas arrêtés

ans leurs conférences secretes à faire ces projets de aix, ils en avoient fait pour la guerre, & avoient eglé les armées que leurs Maîtres mettroient en ampagne en cas que le Roi n'acceptât pas leurs propositions, & qu'il les attaquât. Ce second projet toit fort beau sur le papier, mais fort imaginaire. L'Espagne s'etoit engagee à avoir trente Vaisseaux n mer, & avoit promis de faire tous ses efforts ar terre, & de mettre sur pié le plus de troupes u'il lui seroit possible. La Suede s'etoit engagee e faire passer douze mille hommes en Allemagne, t de fournir trente Vaisseaux de guerre, ou vingt out au moins. Les cinq Députés des Etats-Généaux (car ceux de Frise & de Groningue n'étoient as admis dans ces conférences) promirent que leurs Maîtres feroient la levée de seize mille hommes, & qu'ils mettroient trente Vaisseaux en mer; & les Alliés se promirent réciproquement d'avoir ce secours prêt dans le 15 d'Avril. La maison de Luebourg, ne déclara pas le secours qu'elle donneoit, non plus que l'Empereur, l'Electeur de Baviere, & le Cercle de Franconie. 9 Mars 1684.

Aussi le Prince d'Orange ne voulut point qu'on entrât dans le detail des troupes que les Alliés devoient fournir, lorsqu'il fit communiquer aux Etats de Hollande les propositions que les Alliés avoient résolu de faire au Roi d'Angleterre pour une trêve générale. Il se contenta d'énoncer ces Alliés, & mit dans le nombre des Princes dont les Ministres avoient consenti à ces propositions, & qui étoient prêts en cas de refus d'envoyer toutes leurs forces, l'Empereur, le Roi d'Espagne, le Roi de Suede, l'Electeur de Baviere, un Prince de l'Empire, le nom en blanc, qui étoit extrémement armé, le Cercle de Franconie, le Duc de Saxe-Lawenbourg. J'écrivis au Roi, que ce Prince qui étoit armé, & dont le nom étoit en blanc, ne pouvoit être autre que le Duc d'Hanover, dont le Prince d'Orange étoit d'autant plus assuré, qu'il n'exigeroit point que son Ministre signât le Traité d'Asso- 16 Mars 1684.

ciation, quoiqu'il assistât & consentît par conséquent à toutes les délibérations des Associés; & que j'étois persuadé, que ce Prince ne vouloit point se déclarer, que les Etats-Généraux n'eussent fait les levées, & que les Suédois ne fussent passés en Allemagne. Que j'étois informé de bonne part, que le Duc d'Hanover étoit uni d'intérêt avec le Prince d'Orange, & que toutes les belles paroles que donnoit la Maison de Lunebourg n'étoient que pour gagner du temps jusqu'à ce que le Prince d'Orange eut pris ses mesures. En effet, je découvris trois jours après, que le Duc d'Hanover avoit fait, il y avoit plus de deux mois, un Traité avec l'Espagne, par lequel ce Prince s'étoit engagé à avoir douze mille hommes sous Luxembourg dans le 15 d'Avril, & les Espagnols lui devoient donner 500000 liv. dans le mois de Fevrier. Comme ces 500000 liv. n'étoient point arrivées dans le mois de Fevrier qui étoit déja écoulé, & qu'ils ne vinrent d'Espagne que dans la fin de Juin, après la prise de Luxembourg, les troupes d'Hanover ne partirent pas de leurs quartiers. Le Roi reçut cette Lettre dans le tems qu'il m'écrivoit, que comme les Princes de la Maison de Lunebourg lui protestoient qu'ils vouloient concourir à l'établissement de la paix, il étoit bien-aise que je continuasse à l'informer de la conduite que leurs Ministres tenoient à la Haye.

9 Mars 1684.

Lettre du Roi du 9 Mars 1684.

9 Mars 1684. LES Sécrétaires de la Ville d'Amsterdam ne faisoient autre chose dans toutes les séances des Etats de Hollande, que réitérer leurs instances, afin qu'on leur délivrât leurs Papiers. Le Pensionnaire Fagel, au contraire, demandoit toujours que le scellé fût levé & les Papiers examinés, & parloit avec un emportement terrible contre Messieurs d'Amsterdam: mais, quelque effort qu'il pût faire, après avoir fait mettre cette affaire en délibération, il y eut douze Villes qui refuserent de laisser visiter les Papiers de Messieurs d'Amsterdam.

Ce refus, qui fâcha le Prince d'Orange, ne me parut pas suffisant pour mettre Messieurs d'Amsterdam à couvert des insultes de ce Prince, sur-tout si on faisoit quelque demarche du côté de la France qui lui en facilitât les moyens. Cela m'obligea de mander au Roi, qu'il y avoit deux choses qui pouvoient servir extrêmement au Prince d'Orange dans le dessein qu'il avoit d'accabler Messieurs d'Amsterdam, & d'opprimer la liberté de la République. L'une étoit si Sa Majesté dans ces conjonctures se relâchoit sur quelqu'une des conditions offertes à l'Empire ou à l'Espagne. L'autre si Sa Majesté attaquoit des Places considérables en Flandre ou en Brabant; enforte que le Prince d'Orange put faire voir que Messieurs d'Amsterdam s'etoient trompés, & que le Roi ne vouloit que se amuser pour pouvoir faire plus facilement la conquête des Pays Bas Espagnols. 9 Mars 1684.

Et assurément on ne pouvoit alors agir avec trop de prudence; car, le Prince d'Orange ne songeoit qu'à profiter de l'absence de Messieurs d'Amsterdam, & du desordre qu'il avoit mis dans la Province de Hollande; pour engager les Etats-Généraux dans la guerre. Il prit donc ses mesures le mieux qu'il lui fut possible auprès des principales Villes de Hollande, pour en obtenir la permission qu'il n'avoit pu avoir des Etats-Généraux de faire passer tout autant de troupes qu'il le jugeroit à propos sur les Etats du Roi d'Espagne: & croyant que tout étoit bien concerté, il le fit proposer par le Pensionnaire Fagel; mais cela lui fut refusé par les Etats de Hollande, comme il l'avoit été trois semaines auparavant par les Etats-Généraux. Il ne fut pas plus heureux en Zelande; car, quoiqu'il y envoyât trois fois de suite pour avoir le consentement de la Ville de Midelbourg à la levée, il ne put jamais l'obtenir. 13 Mars 1684. 14 Mars 1684.

Toutes ces Oppositions ne le rebuterent pas; et, quoique les Provinces de Zelande, de Frise, &

de Groningue refusassent la levée, & que dans celle de Hollande la Ville d'Amsterdam n'y voulut point consentir, il agît néantmoins comme s'il en avoit une résolution formelle des Etats Généraux. Aussi j'écrivis alors, qu'il falloit que ce Prince fût persuadé, qu'il viendroit enfin à bout de ces Provinces, (ce que je ne croyois pourtant pas) ou qu'il eut absolument résolu de faire la levée à quelque prix que ce fût, puisque j'étois averti de très-bon endroit, qu'il faisoit délivrer sous main des Commissions, & qu'il avoit donné des Régimens à des personnes de service, & même au Prince d'Oost-Frise, à la charge qu'il leveroit son Régiment dans ses Etats. Mais, j'assurai le Roi, que tant que la Ville d'Amsterdam, & les Provinces de Frise & de Groningue tiendroient ferme (ce que je savois qu'elles feroient infailliblement) tous les efforts du Prince d'Orange seroient inutiles, & qu'il ne pourroit tirer assez d'argent des autres Provinces pour faire cette levée ni pour l'entretenir. Aussi ce Prince, qui connoissoit mieux que je ne pouvois faire ces difficultés, pour ne pas dire cette impossibilité, empêcha qu'on ne payât les troupes qui étoient sur pié, quoiqu'il y en eût qui fussent en arriere de quinze ou vingt mois: il retint tout l'argent que les Villes donnerent pour cet effet, & l'amassa dans la vue de l'employer à faire ces nouvelles levées. Et quoiqu'il vît, que ces nouvelles troupes, se faisant de cet argent, ne pourroient subsister long tems, & que les vieilles troupes, qui ne toucheroient rien de l'Etat, seroient fort incommodées, il n'en poursuivoit pas moins vivement son entreprise; étant persuadé, qu'il lui suffisoit de faire ces démonstrations extérieures, pour obliger l'Espagne à continuer la guerre; qu'il engageroit par-là le Roi de Suede à y entrer: & bien qu'il trompât le Roi d'Espagne & le Roi de Suede, en leur donnant l'espérance des grands secours qu'il ne leur pouvoit donner, il ne s'en met-

toit pas toute-fois beaucoup en peine, pourvu qu'il empêchât le premier d'entrer en négociation de paix, jusqu'à ce que la guerre fut entierement allumee: & il ne doutoit point qu'elle ne le fût, s'il pouvoit (en faisant paroître une résolution des Etats-Généraux telle qu'elle fût de faire la levée de seize mille hommes) obliger Sa Majesté à porter ses armes dans les Pays-Bas Espagnols. Il espéroit alors, que Messieurs d'Amsterdam & le Roi d'Angleterre ne pourroient s'empêcher d'y entrer malgré qu'ils en eussent. Là dessus, il hasardoit toutes choses, & tâchoit cependant par de vaines propositions de gagner deux ou trois mois de tems. 16 Mars

Ce fut sans doute dans cette vue, que n'espérant 1684.
plus pouvoir obtenir de résolution de la Province de Hollande, selon les loix du Gouvernement, qui l'autorisât à envoyer un plus grand secours aux Espagnols, il ne garda plus de mesures; & se prévalant de son pouvoir, il y fit prendre résolution à la pluralité de voix, qu'on envoyeroit un nouveau secours aux Espagnols, de douze Régimens d'Infanterie, & de quinze cens Chevaux, malgré l'opposition d'Amsterdam, & de deux ou trois autres Villes, qui protesterent contre cette résolution, comme étant prise contre les loix fondamentales de la République. Pour avoir plus facilement le consentement de ceux qui donnerent les mains à cet envoi, il fit mettre dans la résolution, que ces troupes ne pourroient être employees qu'à la défense des Places des Espagnols les plus exposées, dans lesquelles elles seroient mises en garnison, & il consentit que cette Province déclarât par le même Acte, qu'elle ne prétendoit point par cette démarche rompre avec Sa Majesté.

Il fit passer le lendemain cette résolution aux 17 Mars
Etats-Généraux, malgré l'opposition des Provinces 1684.
de Frise & de Groningue, c'est-à-dire aussi irrégulierement dans les Etats-Généraux, qu'il l'avoit fait dans les Etats de Hollande; & donna le même

jour ſes ordres, pour faire marcher inceſſamment ces troupes, parmi leſquelles il y avoit deux bataillons de ſon Régiment des Gardes, ſon Régiment des Gardes à cheval, & ſa Compagnie des Gardes du corps, qui étoit de cent quatre vingts maîtres. Il partit auſſi-tôt pour la Zelande, ne doutant plus qu'il ne vint à bout de ſes deſſeins, & que ſa préſence n'obligeât la Ville de Midelbourg de conſentir à la levée.

16 Mars 1684.

QUOIQUE j'euſſe déjà pris la liberté de repréſenter plus d'une fois au Roi, que toutes les démarches du Prince d'Orange ne tendoient qu'à engager la guerre dans les Pays-Bas, je ne pus m'empêcher de mander encore dans cette occaſion à Sa Majeſté, que j'étois perſuadé, & avec beaucoup de fondement, que le Prince d'Orange ne faiſoit tous ces efforts pour avoir permiſſion d'envoyer des troupes en Flandre, que par l'appréhenſion qu'il avoit que Sa Majeſté ne portât ſes armes ailleurs; qu'il vouloit, s'il lui étoit poſſible, les arrêter dans les Pays-Bas, & y donner d'aſſez puiſſans ſecours aux Eſpagnols pour allumer en Flandre une guerre qui intéreſſât, & qui engageât le Roi d'Angleterre, & les Etats-Généraux.

16 Mars 1684.

L'ENVOYÉ de Brandebourg voulut alors, ſelon l'ordre qu'il en reçut de l'Electeur ſon maître, inſpirer au Prince d'Orange un eſprit d'accommodement: mais, ce Prince lui déclara, que de la maniere qu'on agiſſoit en France, il ne voyoit point de milieu pour lui, & qu'il falloit ſe ſoumettre aveuglément aux volontez du Roi, ou avoir la guerre contre S. M.

17 Mars 1684.

IL ſeroit ennuyeux de répéter ſi ſouvent tout ce que le Penſionnaire Fagel faiſoit pour obliger la Province de Hollande de conſentir à la levée du ſcellé des Papiers de Meſſieurs d'Amſterdam: il ſuffit de dire, que dans mes lettres du 10, 13, & 17 Mars, je rendis compte des tentatives qu'il fit encore pour ce ſujet, mais toutes inutilement.

LE Roi me manda, que Mr. le Maréchal d'Humieres étoit en marche pour aller faire jetter des bombes dans quelques-unes des Villes de la domination Espagnole; que j'en pouvois faire avertir les Députés d'Amsterdam, & les assûrer en même-temps, qu'aussi-tôt que cette expédition seroit achevée, le Maréchal d'Humieres se retireroit sur les Etats du Roi. Je fus très-fâché d'avoir à leur apprendre cette nouvelle, d'autant plus que je n'avois pas pouvoir de les rassûrer sur aucune Ville, & qu'il y en avoit plusieurs qu'ils eussent été très-fâchés qu'on eut bombardée: néanmoins, je fus assez heureux pour les porter à consentir à un bombardement, sans en savoir davantage. 2 Mars 1684. 16 Mars 1684.

SA Majesté m'écrivit aussi, que le sieur Fucks, Ministre de Brandebourg, portoit de bons ordres & de bonnes intentions à la Haye, & qu'Elle s'assûroit que ses soins & ses remontrances pourroient contribuer à détourner les Etats-Généraux du précipice dans lequel on les vouloit jetter. Cependant, il se trouva que Fucks étoit une créature du Prince d'Orange, & il ne tint pas à lui que les choses ne tournassent de la maniere que le Prince le souhaitoit: mais, il me trouva scrupuleusement attaché à mes ordres, sans vouloir entrer dans aucun expédient; & Messieurs d'Amsterdam trop fermes, ou, pour mieux dire, trop engagés, pour leur pouvoir faire faire un pas en arriere. Lettre du Roi du 13 Mars 1684.

Aussi, je mandai au Roi le 17 Mars, que ce Ministre, après avoir passé à Amsterdam, étoit arrivé à la Haye; que j'étois fort étonné, qu'au lieu de s'employer comme je m'y étois attendu à porter les Etats-Généraux à entrer dans les accommodemens proposés par le Roi, il voulût me persuader, que les propositions faites par les Alliés au Roi d'Angleterre étoient raisonnables, & que le Roi d'Angleterre les avoit approuvées, du moins en ce qui regardoit l'Espagne. Que je lui avois témoigné, que Sa Majesté ne pouvoit se relâcher 17 Mars 1684.

de ſes prétentions ; prémierement, parce que le faiſant dans un tems où le Prince d'Orange avoit fait réſoudre la levée, & envoyé un nouveau ſecours à l'Eſpagne, ce ſeroit l'accréditer plus que jamais dans la République, & abyſmer ſans reſſource Meſſieurs d'Amſterdam. Que je lui avois auſſi repréſenté, que, par les propoſitions que faiſoit le Prince d'Orange, on ne cedoit rien au Roi dans la Châtellerie de Courtrai dont il ne fût en poſſeſſion ; & que ce qu'on vouloit lui ôter dans le Luxembourg paſſoit de beaucoup cette Châtellenie ; mais, que ſans parler de ce détail, dans lequel il ne me convenoit pas d'entrer, je le priois d'examiner bien ſérieuſement avec quel eſprit ces propoſitions étoient faites au Roi, & ſi le Prince d'Orange vouloit de bonne-foi un accommodement ; ſi la demande d'une ceſſation d'hoſtilités pendant trois mois, (ſans s'engager à aucune choſe envers le Roi en cas que les Eſpagnols n'euſſent rien réſolu au bout de ces trois mois) n'étoit pas une demande captieuſe. J'ajoutai à cela, que que tout ce qui ſe paſſoit à la Haye faiſoit aſſez voir les intentions & les deſſeins du Prince d'O-
23 Mars 1684. range. Et comme je m'apperçus à quelques mots qui échapperent au ſieur Fucks, que le Prince d'Orange lui avoit fait comprendre qu'il n'étoit pas de l'intérêt du Prince Electoral de Brandebourg, que les Terres que lui Prince d'Orange avoit autour de la Ville de Luxembourg demeuraſſent ſous la domination du Roi, je lui demandai ſi Mr. l'Electeur de Brandebourg n'étoit pas perſuadé de l'affection de Sa Majeſté, & s'il ne croyoit pas recevoir pour le moins d'auſſi bons traitemens d'Elle, que du Roi d'Eſpagne. Le ſieur Fucks comprit bien ce que je voulois dire, & fut obligé de m'avoüer, que tous les efforts qu'on faiſoit à la Haye pour avoir ce qui étoit autour de Luxembourg, ne procédoient que de ce que le Pr. d'Orange y avoit toutes ſes Terres. C'eſt pourquoi je lui dis, que s'il étoit

vrai, que Mr. le Prince d'Orange n'eût d'autres vûes que celles de mettre Luxembourg en état de pouvoir subsister pendant la Trêve, & qu'à cela près il voulût sincerement la paix, il proposeroit des expediens convenables à ce dessein-là : par exemple, que le Roi consentît que les Espagnols tirassent de gré à gré, & de la miniere qui se pratique entre des Etats voisins & amis, les commodités nécessaires pour la subsistance des Habitans & de la Garnison ; qu'on pût y faire passer des munitions de guerre & de bouche, après en avoir demandé la permission aux Officiers de Sa Majesté, & autres conditions semblables ; que si le Prince d'Orange proposoit de pareilles choses, il n'y avoit pas lieu de douter que le Roi d'Angleterre ne s'entremît pour tâcher de les obtenir, & que Sa Majesté ne les accordât.

Ce Ministre, après avoir été deux jours à la Haye, retourna à Amsterdam, s'appliquant uniquement à raccommoder les Régens de cette Ville-là avec le Prince d'Orange, en quoi il ne réüssit pas ; & songeant si peu à faire accepter les propositions de Sa Majesté, qu'il promit au Pensionnaire Fagel de faire tous ses efforts pour porter l'Electeur son Maître à appuyer auprès du Roi celles des Alliés, qu'il declara en son particulier avoir trouvé raisonnables. 23 Mars 1684.

Le Pensionnaire Fagel en rendit compte aux Etats-Generaux, qui ordonnérent en même-tems à leur Envoyé à la Cour de Brandebourg, de faire tous ses efforts pour tâcher de profiter des bons offices que le sieur Fucks leur avoit rendu auprès de cet Electeur.

Les Députés de l'Electeur de Cologne, qui arriverent alors à la Haye, me dirent qu'ils avoient trouvé Mr. Fucks à une journée d'Amsterdam qui s'en retournoit ; qu'il n'avoit pû s'empêcher de s'échapper quelque fois dans les conversations qu'ils avoient eues ensemble, & de leur faire paroître des sentimens qui n'étoient pas favorables aux intérêts 20 Mars 1684.

de Sa Majesté, ne dissimulant point le chagrin qu'il avoit de la commission qu'on lui avoit donnée auprès des Etats Generaux.

22 Mars 1684. LE démêlé du Prince d'Orange, & du Pensionnaire Fagel, avec les Regens d'Amsterdam, fut poussé dans ce temps-là à un tel point, que je mandai au Roi, que je les croyois irréconciliables; qu'il n'y avoit que la nécessité d'une defense commune qui les pût réunir, ou qui pût au moins donner avantage au Prince d'Orange sur Messieurs d'Amsterdam: ce qui me faisoit prendre la liberté de représenter encore une fois à Sa Majesté, que si Elle vouloit, avec les Troupes de ses Alliés aussi-bien qu'avec les siennes, se contenter de tenir en bride les Espagnols sans les attaquer en Flandre, Elle pourroit faire agir ses armes en Catalogne & en Italie de la maniere qu'il lui plairoit, sans que le Prince d'Orange pût faire entrer en rupture les Etats-Généraux; mais que, si Sa Majesté avoit des raisons qui l'engageassent à faire assiéger des Places de la Barriere, il seroit fort à craindre, que le Prince d'Orange ne s'en prévalût pour opprimer Messieurs d'Amsterdam, & qu'il n'engageât les Etats dans la Guerre, à moins que Sa Majesté ne tournât toutes ses forces du côté des Pays-Bas, & qu'Elle n'entrât en même-tems sur les Terres des Etats-Généraux: & si Sa Majesté trouvoit en ce cas à propos de déclarer qu'Elle ne vouloit rien entreprendre contre la liberté de la Republique, ni contre la Religion du Pays, & qu'Elle demandoit seulement le rétablissement de l'ancien Gouvernement; je voyois évidemment, que les choses n'avoient jamais été mieux disposées qu'elles l'étoient alors, pour faire que d'un côté l'amour de la liberté, & de l'autre le ressentiment particulier qu'on avoit contre le Prince d'Orange, portassent les Hollandois à secouüer un joug qu'ils ne pouvoient plus desormais supporter sans en être entierement opprimés. Qu'il ne m'appartenoit pas d'entrer dans les grands desseins de Sa Majesté; que je savois

savois même que ce seroit trop de témérité à moi de repondre de l'événement d'une pareille entreprise; mais, je savois au moins, que si elle avoit à reüssir, ce ne seroit qu'en s'y prenant de cette maniere, & que rien ne seroit au contraire plus avantageux au Prince d'Orange, que si le Roi partageoit ses armées, les faisant agir en même-tems du côté de l'Italie ou de l'Espagne, & de celui de Flandres; car, il me paroissoit par la situation des affaires, & par la disposition des esprits, qu'il ne falloit point du tout attaquer les Pays-Bas, ou ne les pas attaquer à demi.

Je reçus dans ce tems-là une Lettre (*) par un des Confidens du Prince de Nassau à un homme qu'il avoit envoyé à Amsterdam, conjointement avec les Etats de Frise, pour concerter avec les Régens de cette Ville-là ce qu'il y avoit à faire. Cette Lettre portoit, qu'il y avoit une si grande union dans la Province de Frise, qu'il n'y avoit aucun changement à craindre; que les Députés des Etats-Generaux étoient arrivés, & que l'on avoit convoqué extraordinairement une Assemblée générale, au sujet de la députation des Etats Généraux; mais, que ce seroit une occasion de faire paroître la grande unanimité de sentimens sur les affaires présentes.

Qu'un des principaux Officiers de l'Armée, dévoué au Prince d'Orange, étoit venu trouver le Prince de Nassau, & lui avoit promis, entr'autres choses, de la part de ce Prince, de le faire dans peu Maréchal de Camp Général, & Vice-Gouverneur des cinq Provinces, dont le Prince d'Orange étoit Gouverneur, avec assûrance de toute sorte d'appui dans les Provinces de Frise & de Groningue pour les charges qu'il y possedoit, pourvu qu'il entrât dans les sentimens du Prince d'Orange, qui

(*) Lettre d'un Homme des Etats de Frise, à celui qui étoit de la part du Prince de Nassau à Amsterdam, envoyée à la Cour le 22 Mars 1684.

autrement prendroit d'autres mesures, & son
roit aux moyens de forcer, non-seulement la V
d'Amsterdam, mais encore ces deux Province
faire leur devoir: assurant, que les troupes de
nebourg & d'autres seroient employées pour c
fin, & dans peu de tems. Que le Prince d'Ora
vouloit bien faire tout son possible pour vivre
vec le Prince de Nassau, comme avec son fr
mais, que s'il ne répondoit à cela, il répan
jusqu'à la derniere goutte de son sang, avant
de ne pas exécuter ce qu'il avoit entrepris.

CELUI qui étoit de la part du Prince de
sau & des Etats de Frise à Amsterdam, en m
voyant cette Lettre *, m'écrivit, que les Re
d'Amsterdam avoient eu des nouvelles de leu
mis à la Haye, qui leur mandoient qu'on y tra
loit fort à chercher les moyens d'attaquer Am
dam, d'y jetter des bombes, d'y mettre le fe
tous côtés, & de soulever la populace; & q
leur seroit bien du mal, ou que le pouvoir man
roit au Prince d'Orange & au Pensionnaire Fa

CET homme, qui agissoit aussi pour moi au
de Mrs. d'Amsterdam, me manda qu'ils étoi
fort reconnoissans de ce qui leur avoit été di
ma part, & que pour y répondre il avoit c
de me faire sçavoir:

QUE les troupes, envoyées dans les Pays-B
pagnols, ne serviroient que pour la défense
barriere, mais aussi qu'ils comptoient que le
n'entreprendroit rien contre les Etats-Géné
ni contre les Espagnols dans les Pays-Bas.

QU'ILS espéroient, que la priere, que les cinq
vinces avoient faite aux Alliés, de faire appro
leurs troupes des Pays-Bas, n'auroit aucun
puisque les Provinces de Frise & de Gronin
& d'autres Membres considérables de la Répu
que, n'y avoient point consenti.

* Lettre de celui qui étoit de la part du Prince de
& des Etats de Frise à Amsterdam, envoyée à la C
22 Mars 1684.

QUE si le Roi souhaittoit la paix, il étoit plus tems que jamais de faire paroître la continuation de sa politique en faveur des bien-intentionnés.

QUE la Députation des Etats-Généraux en Frise seroit inutile, & qu'on y avoit résolu de déclarer dans l'Assemblée extraordinaire, qu'on y tiendroit à ce sujet, que les Etats de Frise persistoient toujours dans leurs sentimens.

QU'IL avoit ordre de m'assurer positivement de la constante résolution des Provinces de Frise & de Groningue à procurer la paix, & qu'il me prioit de lui faire réponse sur tous ces articles.

JE lui écrivis, que j'étois très-aise de voir Mr. le Prince de Nassau dans de si bons sentimens; qu'il avoit véritablement hérité de l'amour que ses Prédécesseurs avoient eu pour la République, & qu'il auroit l'honneur de la soûtenir; que je pouvois l'assûrer, que le Roi le seconderoit, & que l'intention de Sa Majesté n'étoit autre, que de maintenir les Provinces-Unies dans un état florissant, & de les remettre même s'il le pouvoit dans leur ancienne liberté; que pour y parvenir, il étoit nécessaire que le Prince de Nassau fît paroître de la fermeté & de l'intrépidité en cette occasion. Je repondis ensuite article par article.

QUE l'envoi des troupes des Etats-Généraux dans les Pays-Bas étoit fort surprenant, & changeoit bien la face des affaires; que je ne doutois pas néantmoins, que le Roi ne demeurât constant dans les mesures qu'il avoit prises de ne rien faire qui pût donner lieu au Prince d'Orange de faire tort à Mrs d'Amsterdam, & d'opprimer la liberté de la République; & que pour y confirmer Sa Majesté, je lui envoyois la copie de la résolution des Etats-Généraux, par laquelle ils avoient arrêté, que leurs troupes ne serviroient qu'à la conservation de la barriere.

QUE je devois cependant lui dire, qu'on alloit exécuter les ordres que le Roi avoit donnés, (que j'avois communiqués à Mrs. d'Amsterdam) de jet-

ter des bombes dans quelques-unes des Places
Flandres, pour presser les Espagnols à faire la pai
après quoi les troupes de Sa Majesté se retireroie
de sorte que ceux qui souhaittoient la paix n
voient rien à appréhender.

QU'ILS devoient attendre, & de la prudence
Roi, & de son affection pour eux, qu'il contin
roit en cette occasion à leur donner des marq
de la bouté qu'il leur avoit déja témoignée en t
de rencontres, & sur-tout dans la maniere dont
avoit traité le vol de mes Lettres; n'ayant
voulu s'en ressentir contre ceux qui étoient
Auteurs d'un semblable violement du droit
gens, puisqu'il n'auroit pû le faire, sans envel
per toute la République.

QUE j'étois bien-aise d'apprendre, que la Dépu
tion des Etats-Généraux en Frise ne seroit d'auc
effet, & que Mrs d'Amsterdam demeureroit dans
bons sentimens; qu'il étoit d'autant plus néces
que le Roi en fût informé, qu'il n'ignoroit pas l'
vitation, que les Etats-Généraux avoient faite à le
Alliés, de faire approcher leurs troupes des Pays-
Espagnols; & que j'avois besoin de pareilles assur
ces, pour empêcher que le Roi ne prévint la m
vaise volonté des Associés, & qu'il pouvoit b
croire qu'il y avoit long-tems que l'Etat seroit plo
dans la guerre, si Sa Majesté n'avoit été inform
de la maniere dont les choses se passoient au-dedans
de la République, puisqu'on ne pouvoit disconvenir, que quand le Roi ne verroit que ce qui se fait au-dehors, & ce qui paroissoit sous le nom des tats-Généraux, il ne devroit s'attendre qu'à u
Déclaration de guerre de leur part.

QUE j'avois sçû par d'autres endroits les proj
de bombes & d'autres exécutions militaires qu'
faisoit dans le cabinet du Prince d'Orange contre
Ville d'Amsterdam, & contre tous ceux qui s'c
posoient à l'ambition démesurée de ce Prince, qui
pouvoit souffrir aucun obstacle. Qu'à tout cela
ne fermeté inébranlable étoit le meilleur reme

qu'on pût apporter, lorsque cette conduite seroit secondée au-dehors, comme je les pouvois assurer qu'elle le seroit, le Roi ne voulant faire agir ses troupes que dans la vûe de favoriser les desseins de Messieurs d'Amsterdam, & des Provinces de Frise & de Groningue.

Le Roi m'ecrivit, qu'il ne croyoit pas que les mauvais traitemens que le Prince d'Orange continuoit de faire à la Ville d'Amsterdam, la réduisissent à la nécessité de faire ce qu'il désiroit, & que les principales Villes des Provinces avoient un si grand intérêt d'empêcher que la liberté de celle-là ne fût opprimée, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elles vouluſſent toujours seconder les intentions du Prince d'Orange & du Pensionnaire Fagel : en effet, il doit paroître surprenant à ceux qui liront ceci, que la Ville d'Amsterdam demeurât toujours seule, & fut abandonnée de toutes les autres, quand elle n'agissoit que pour la conservation de la paix, & pour le maintien de la liberté de la République. Mais, il faut sçavoir, que depuis la mort des sieurs Ooſt & Valkenir, ces deux fameux Bourguemeſtres d'Amsterdam qui avoient obligé le Prince d'Orange de consentir à la Paix de Nimegue, la Régence de cette Ville-là étoit tombée en de si foibles mains, que toutes les fois que d'autres Villes s'étoient unies à celles d'Amsterdam pour soûtenir quelque affaire contre le Prince d'Orange, elles en avoient été abandonnées, les Régens d'Amsterdam n'ayant pas la force de réſiſter long-tems aux volontés de ce Prince : c'eſt pourquoi les autres Villes n'oſoient plus s'y fier, dans la crainte de ne pas trouver les Bourguemeſtres plus fermes qu'ils n'avoient été juſqu'alors, & ayant peur de demeurer expoſés au reſſentiment du Prince d'Orange, ceux d'Amsterdam trouvant toujours bien moyen de ſe racommoder, par le beſoin que ce Prince avoit d'une ſi puiſſante Ville.

Lettre du Roi du 16 Mars 1684.

Sa Majeſté ajouta dans cette Lettre, que les

ordres, qu'Elle avoit donnés au Maréchal d'[illegible]mieres, de faire jetter des bombes dans une [illegible]es Villes de Flandres, ayant été retardés par le mauvais tems, devoient être exécutés incessamment, après quoi les troupes; qui étoient destinées pour cette exécution, se retireroient dans leurs quartiers.

23 Mars 1684. JE fis réponse à Sa Majesté, qu'il n'y avoit [illegible]le apparence, que la Ville d'Amsterdam, qui voit sa perte assurée dans la continuation de la guerre (les choses étant disposées comme elles étoient) voulût adhérer aux sentimens du Prince d'Orange; qu'il ne s'agissoit plus que de voir si ce Prince, malgré Amsterdam, & malgré les Provinces de Frise & de Groningue, pourroit porter les autres Provinces à faire des demarches qui les engageassent entierement dans la guerre, ou au moins les obligeassent Sa Majesté à la leur faire.

QUE j'avois donné part, à Messieurs d'Amsterdam, de ce que Sa Majesté m'avoit mandé touchant le bombardement d'une Place en Flandre, & que bien loin d'en être effrayés, j'avois trouvé moyen de les porter à s'en servir pour faire des reproches aux Etats-Généraux de l'envoi de leurs troupes dans les Pays-Bas Espagnols, & pour les convier à faire ce que Sa Majesté désiroit d'eux; qu'ils avoient fait déclarer par leur Secretaire dans les Etats de Hollande, qu'ils ne doutoient point que Sa Majesté ne fît agir ses troupes en Flandres, & que les démarches que les Etats-Généraux venoient de faire devoient l'y obliger, quand elle n'en auroit pas eu le dessein: qu'ainsi ils demandoient, que puisqu'on ne vouloit accepter la Paix aux conditions offertes par Sa Majesté, ni la Tréve de vingt années, on tint au moins une Conférence secrette de quelques Députés de la Province de Hollande, pour aviser aux moyens de garantir les Pays-Bas Espagnols de la guerre, & de leur totale ruine; mais, le Pensionnaire Angel ne voulut pas prendre l'avis des Etats de H-

lande sur cette proposition, ayant vû de quelle conſequence elle étoit.

Les Envoyés de Cologne eurent leur premiere Audience des Etats-Généraux le 23 de Mars, & le Baron Youl presenta ce même jour les Lettres de creance du Roi de Dannemark, dans lesquelles ce Prince ne lui donnoit d'autre qualité que celle de son Conseiller, voulant éviter d'avoir un Ambassadeur à la Haye: & le Baron Youl, qui a toute la mauvaise gloire des Danois, ayant peine à prendre le titre d'Envoyé; mais, les Etats-Generaux refuserent de le reconnoître, à moins qu'il ne fut revêtu de quelque Caractere, il prit celui d'Ambassadeur. 23 Mars 1684.

On reçut dans ce même-tems des Lettres de Zelande, qui portoient que le Prince d'Orange étant arrivé à Middelbourg, quelques Capitaines de la Bourgeoisie avoient voulu faire mettre leurs Compagnies sous les armes pour lui faire honneur, mais qu'ils n'avoient pu assembler vingt-cinq personnes, tant les Bourgeois étoient animés contre lui de ce qu'il les vouloit engager dans la guerre; qu'il avoit fait convoquer trois jours de suite le Conseil de Ville, où il avoit employé le reste du tems à solliciter & à faire ses brigues; mais, qu'il y avoit toujours quatorze voix contre neuf à refuser la levée, bien qu'il eut fait menacer les principaux de ceux qui s'opposoient à ses volontes, & que Mr. d'Odick, avant l'arrivée de ce Prince, eut fait assembler jusqu'à vingt-deux fois le Conseil de cette Ville, pour la même affaire. 24 Mars 1684.

On apprit trois jours après, que le Prince d'Orange, voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur les Regens de Midelbourg, prit le parti d'en user en Zelande de la même maniere qu'il avoit fait en Hollande, & voulut avoir une résolution de cette Province de quelque maniere que ce fut; il la fit assembler pour ce sujet: & comme, de sept voix qui la composent, il avoit celle d'une des petites Villes, & de deux autres dont il est Seigneur, avec la

voix des Nobles, il somma le Pensionnaire de Zelde de former une conclusion à la pluralité; mais Pensionnaire ayant refusé de faire une chose étoit contre son serment, le Prince d'Orange qu'il le feroit lui-même: il prit la plume, & dr un résultat; surquoi les Villes, qui étoient d'avis faire la levée, déclarerent, qu'elles n'avoient po d'ordre de consentir à une résolution qui se pr droit à la pluralité de voix; & celle de Terg protesta fortement contre une telle conduite: ma le Prince d'Orange passa outre, & remporta la solution qu'il avoit dressée lui-même: c'est to la satisfaction qu'il eut en Zelande, d'où il rev incessamment à la Haye.

LES Députés des Etats-Généraux, qu'il avoit voyés en Frise, furent encore plus mal traités. ne purent rien obtenir en faveur de la levée: bi loin de cela, on prit en leur présence, d'une co mune voix, une résolution, qui confirmoit la p miere, de refuser absolument la levée, & de pres les Etats-Généraux de travailler sans perte de ter à l'accommodement des différends qui étoient e
30 Mars 1684. tre le Roi & l'Espagne. Outre cela, cette Provin résolut de rappeller toutes les troupes de sa répa tition, tant celles qui étoient dans les Places de Généralité, que celles qui avoient passé dans l Pays-Bas Espagnols. Ils ordonnerent pour cet eff au Député qu'ils avoient dans les Etats-Généraux d'en faire la demande au Prince d'Orange: &, en c qu'il le refusât, comme on n'en doutoit point de déclarer aux Etats-Généraux, que les Etats d Frise avoient résolu d'ordonner, à tous les Officie de leur répartition, de se rendre incessamment a vec leurs troupes, dans la Province de Frise.

Tous ces obstacles n'arrêtoient point le Princ d'Orange. Il faisoit toujours toutes les démar ches qui dépendoient de lui, pour engager le Etats-Généraux dans la guerre: ses Régimens de Gardes d'Infanterie & de Cavalerie devoient par tir au premier jour, & il avoit fait marquer un

camp à Willebroek, & son quartier à Vilvorden, comme s'il devoit suivre les troupes Auxiliaires. Je mandai au Roi, que ce Prince agissoit avec tant d'ardeur & d'emportement, que les plus honnêtes-gens croyoient, qu'il hazarderoit un combat avec le peu de troupes qu'il avoit; ne se souciant pas de le perdre, pourvû qu'il allumât la guerre. Les Républicains, au contraire, ne s'appliquoient qu'à lui en retrancher tous les moyens. Les Commissaires de l'Amirauté d'Amsterdam firent cesser les Ouvriers qui travailloient à reparer leurs Vaisseaux; aimant mieux laisser la Flotte des Etats-Généraux dans le déplorable état où elle étoit, quelque nécessaires que leur fussent leurs Vaisseaux pour la sûreté de leur commerce, que de faire des diligences dont le Prince d'Orange auroit pû encore abuser.

Les Etats de Hollande s'étant rassemblés, le Pensionnaire Fagel fit un nouvel effort pour leur faire prendre la resolution de visiter les Papiers de Mrs. d'Amsterdam: mais, n'en ayant pû venir à bout, & voyant au contraire que la pluralité de voix alloit à les leur rendre, il ne voulut point former de conclusion, & fit trois autres propositions sur lesquelles il les pria de délibérer. 30 Mars 1684.

La premiere, quelles mesures on devoit prendre sur l'avis que Mr. de Starembourg leur avoit donne (*), que le Roi devoit partir le 7 du mois d'Avril, pour faire un Siege en Flandre, avec la liste qu'il avoit envoyée des Officiers généraux, qui devoient servir sous Sa Majesté.

La seconde, s'ils ne croyoient pas qu'on pouvoit prendre, dans les Etats-Généraux, la Résolution de faire la levée de seize mille hommes, avec le consentement seulement de cinq Provinces.

La troisieme proposition fut de faire un armement de Mer de cinquante Vaisseaux. Comme les

(*) Je fus fort surpris de n'apprendre cette nouvelle que par les Lettres que l'Ambassadeur des Etats en France écrivoit à ses Maitres.

Députés ne voulurent point s'expliquer là-dessus ; on les renvoya dans leurs Villes, pour savoir les sentimens de leurs Supérieurs : mais, à leur retour le Pensionnaire Fagel n'osa le leur demander, ayant été informé peu de tems avant que d'entrer dans l'Assemblée, que plusieurs Députés avoient des ordres très-contraires aux intentions du Prince d'Orange. Ce Prince, & le Pensionnaire Fagel, furent étonnés de voir que les principales Villes de Hollande commençoient à prendre confiance en Messieurs d'Amsterdam, & qu'elles se conformoient à leurs sentimens. Aussi est-il vrai, que depuis les liaisons que j'avois fait prendre entre le Prince de Nassau, les Provinces de Frise & de Groningue, & les Regens d'Amsterdam ; ces derniers avoient repris courage, se voyant tout autrement en état de le soûtenir, qu'ils n'avoient été jusqu'alors.

10 Avril 1684.

10 Avril 1684.

IL étoit du service du Roi de lui faire remarquer un changement si avantageux pour les Républiquains, & de lui donner connoissance de la disposition dans laquelle étoient les Provinces. Je lui représentai, que lorsqu'on voyoit que le Prince d'Orange entreprenoit de faire résoudre dans les Etats-Généraux une levée de seize mille hommes contre les Loix fondamentales du Gouvernement, & qu'il envoyoit de son autorité privée un nouveau secours aux Espagnols, on avoit raison de croire qu'il entraîneroit de gré ou de force les Etats-Généraux dans ses sentimens, & qu'il les engageroit dans la guerre ; mais que, quand on examinoit de quelle maniere les choses se passoient au-dedans de la République, on pouvoit aisément juger, que ce Prince ne pourroit long-tems soutenir de pareilles entreprises, & qu'il falloit qu'il succombât, s'il n'arrivoit rien dans les Pays-Bas Espagnols qui autorisât sa conduite.

30 Mars 1684.

QU'EN Hollande, la Ville d'Amsterdam, qui en fait la plus considérable partie, étoit non-seulement opposée à la levée de seize mille hommes, mais qu'elle avoit déclaré, qu'elle ne contribueroit à au-

cun des frais qui étoient nécessaires pour cette levée. Je représentai à Sa Majesté comment les choses s'étoient passées en Zelande sur ce sujet; que la Province de Frise, qui est une des plus considerables, avoit pris des résolutions qui ne laissoient aucun sujet de craindre qu'elle se relâchât; que Groningue suivroit sans doute cet exemple, & que Gueldres, Utrecht, & Overissel, qui n'avoient consenti à cette levée que par crainte, n'étoient pas en état d'en supporter les frais.

Je crus nécessaire, trois jours après, d'ajouter à ces Réflexions-là, un état en détail de toutes les Provinces, afin que Sa Majesté jugeât elle-même, ce qu'on en devoit attendre dans la suite pour la paix ou pour la guerre, & de quelle considération devoient être les démarches que le Prince d'Orange leur avoit fait faire. 3 Avril 1684.

Je mandai, que la Province de Gueldres, quoique dépendante de ce Prince, avoit envoyé des Deputés extraordinaires aux Etats-Généraux, avec ordre de désavouër le consentement que leurs Députés ordinaires avoient donné au nouvel envoi de troupes en Flandre; déclarant, que cette Province n'en avoit eu aucune connoissance, & que, bien loin d'y consentir, elle demandoit des troupes pour sa propre sûreté, vû le danger où elle étoit expofée, n'y ayant pas un soldat dans toute la Province.

Que celle d'Overissel n'avoit pas moins d'inquiétude & de peur; (mais, que cela ne paroissoit pas si ouvertement, n'y ayant que des parens de Benting dans le Gouvernement) & qu'elle étoit réduite dans un si mauvais état, qu'ayant cherché de l'argent pour payer sa quote part de la levée de seize mille hommes, on n'en avoit pû trouver, bien qu'on eût offert au nom de la Province huit pour cent d'intérêt. Que cependant c'étoient les deux seules Provinces dont les Députés eussent donné un consentement pur & simple à la levée.

Qu'à l'égard de celle d'Utrecht, les Villes, q
en composent la principale voix, avoient abſol
ment refuſé la levée; & que la commune d'Utrec
étoit tellement mal-ſatisfaite, qu'il y auroit à crai
dre un ſoulevement, ſi cela continuoit; que
Clergé & les Nobles, qui forment les deux autr
voix, mais qui ne fourniſſent preſque rien au
frais, n'y auroient néanmoins conſenti qu'à
certaines conditions qu'on ne pouvoit exécuter.

QUE le Roi ſavoit de quelle maniere on avo
extorqué le conſentement de la Zélande, que l
trois plus puiſſantes Villes de cette Province; ſ
voir, Middelbourg, Tergoes, & Ziriczée, avoie
proteſté contre la réſolution que le Prince d'Ora
ge avoit dreſſée lui-même; qu'ainſi il n'avoit po
lui que Tertolen qui n'étoit pas plus conſidérab
qu'un Village, Fleſſingue, & Terveer, dont il
Seigneur (encore ces trois Villes avoient-ell
déclaré, qu'elles pouvoient bien donner leur co
ſentement à la levée, mais qu'elles ne pouvoie
fournir leur quotepart pour la faire) &
voix des Nobles, dont il compoſe tout ſeul
corps.

QUE la Province de Friſe avoit non-ſeulemen
refuſé la levée, mais qu'elle ne vouloit point lai
ſer les troupes de ſa répartition à la diſpoſition d
Prince d'Orange; que j'étois aſſûré que celle d
Groningue feroit la même choſe.

POUR ce qui étoit de celle de Hollande, no
ſeulement la Ville d'Amſterdam perſiſtoit à reſu
ſer la levée; mais les Bourgeois & le Peuple d
toutes les autres Villes commençoient à être
fort perſuadés des bonnes intentions de Meſſieu
d'Amſterdam, & du deſſein formel du Princ
d'Orange & du Penſionnaire Fagel, de les engage
dans la guerre, que, nonobſtant l'ordre qu'ils avoie
fait donner dans toute la Province d'informer cor
tre ceux qui diroient que le Prince d'Orange ſou
haitoit la Guerre, on n'entendoit toutefois au

re chose dans les rues, dans les places, & dans les parques publiques, & même avec assez de liberté. Que les Députés des sept Villes de Nort-Hollande avoient unanimement déclaré dans l'Assemblée de Hollande, que leurs Superieurs n'avoient pas besoin d'y envoyer des Deputes, tant qu'on ne s'amuseroit qu'à des choses de peu de conséquence, & qu'on ne travailleroit pas sérieusement aux affaires qui regardoient le bien de l'Etat : qu'ils s'étoient retirés après cette Declaration dans leurs Villes, n'ayant laissé à la Haye que deux personnes d'entr'eux seulement, pour avertir les Villes de Nort-Hollande de ce qui se passeroit dans les Etats de Hollande. Qu'enfin, le mécontentement, qu'on avoit généralement dans toute la Province de Hollande de la conduite du Prince d'Orange, alloit à un tel point, que les deux bataillons des Gardes étoient depuis huit jours à Delft sans pouvoir partir, parce qu'on n'avoit pû trouver des Bâtimens pour les transporter; que le Prince d'Orange avoit fait donner ordre quinze jours auparavant dans les Villes de Dort, de Rotterdam, & autres, d'envoyer à Delft le plus de batteaux qu'on pourroit : qu'il y en étoit déja venu un assez bon nombre; mais que, quand les Bateliers eurent appris que c'etoit pour transporter des troupes en Flandre, ils eurent la hardiesse de dire qu'ils ne vouloient pas servir, qu'on ne les eût payé de pareils voyages qu'ils avoient faits pendant la derniere guerre. Ils se retirerent la nuit, les uns en Zelande, les autres en d'autres endroits; &, en s'en retournant, ils avertirent leurs camarades qu'ils rencontreront, du sujet pour lequel on les faisoit aller à Delft, & leur firent rebrousser chemin. 7 Avril 1684.

Que Sa Majesté pouvoit bien voir par tout ce que j'avois l'honneur de lui mander, que la résolution que le Prince d'Orange avoit obtenue de cinq Députés aux Etats-Généraux, d'envoyer un nouveau renfort aux Espagnols, n'étoit pas pro-

prement une réſolution de l'Etat, mais une en
treprife de ce Prince, qui le feroit parvenir à ſo
but, s'il pouvoit par-là obliger Sa Majeſté d'enve
lopper les Etats-Généraux dans la guerre; mais
qui le perdroit ſans reſſource, ſi Sa Majeſté n'atta
quoit point de Places de la barriere, & laiſſoi
conſumer inutilement les troupes des Provinces
Unies dans les Pays-Bas. Que je lui avois donn
une parfaite connoiſſance des ſecours que les E
tats-Généraux étoient en état de donner aux Ef
pagnols; qu'Elle ſavoit la reſſource que le Princ
d'Orange pouvoit avoir pour ſoutenir la nouvell
levée, lorſqu'elle ne ſeroit accordée que par cin
Députés des Etats-Généraux. Qu'elle voyoit d
quelle maniere les deſſeins de ce Prince étoien
traverſés; que je l'aſſurois, qu'ils le ſeroient encor
davantage par la plus grande & par la plus puiſſan
te partie de l'Etat, quand on verroit qu'il tente
roit des choſes qui tendoient uniquement à la ruin
du Pays.

QU'IL ne m'appartenoit pas d'en dire davantag
à Sa Majeſté; mais, qu'il étoit de mon devoir
après l'honneur qu'Elle m'avoit fait de m'employe
auprès des Etats-Généraux, de prendre la liberté
de l'aſſurer, que, quelque progrès que puſſent avoi
ſes armes, ſoit en Italie, ſoit du côté d'Eſpagne
les Etats-Généraux ne feroient point la guerre pou
cela à Sa Majeſté: qu'il y avoit même beaucoup
de gens qui croyoient, que le Prince d'Orange
quelque envie qu'il eut d'entrer en rupture, n'oſe
roit en ce cas rien entreprendre en Flandre, n'a
yant obtenu de ſes créatures le conſentement d'y
envoyer des troupes, qu'à la charge qu'elles de
meureroient dans les Places fortes, ſous le pré
texte qu'il avoit pris que Sa Majeſté, alloit en atta
quelqu'une.

QUE ſi malgré tout cela le Prince d'Orange per
mettoit au Marquis de Grana de ſe ſervir des trou
pes des Etats-Généraux pour engager la guerre

dans les Pays-Bas, en ce cas, ou Sa Majesté connoissant la foiblesse des Espagnols, & le peu de secours qu'ils pouvoient tirer du Prince d'Orange, demeureroit de ce côté-là sur la defensive, & acheveroit par cette conduite de relever le parti des Republiquains & de perdre le Prince d'Orange; ou elle ne jugeroit pas qu'il fût de son service, ni de sa dignité, d'agir defensivement dans les Pays Bas, lorsque les troupes des Etats-Generaux feroient des actes d'hostilité; en ce cas elle auroit l'avantage de n'y avoir pas commencé la guerre, & tout ce qu'Elle y entreprendroit ne pourroit être imputé qu'au Prince d'Orange: & que je pouvois bien répondre, que les Etats, bien loin de fournir de nouveaux moyens au Prince d'Orange de soutenir la guerre, seroient au contraire plus portés que jamais à obliger les Espagnols de s'accommoder avec Sa Majesté.

QUE si le Roi faisoit de si grandes conquêtes dans les Pays-Bas, qu'elles obligeassent enfin les Etats de se réünir pour la defense des Places de leur voisinage, il y avoit en ce cas deux reflexions à faire: la premiere, que cette réunion ne se faisant qu'à la derniere extrémité, & à contre-cœur, pourroit bien se faire un peu trop tard pour sauver ce qui resteroit des Pays-Bas Espagnols; la seconde, que je croyois très importante, étoit que bien que ces progrès obligeassent les Etats-Généraux à entrer en guerre, le Roi auroit cependant conservé auprès d'eux une entiere confiance, & ils seroient demeurés persuadés que Sa Majesté n'avoit point eu dessein d'attaquer les Pays-Bas, & qu'elle y avoit été contrainte: de sorte qu'à la premiere occasion ils feroient la paix avec Sa Majesté, & s'attacheroient plus fortement que jamais à ses interêts.

J'AJOUTAI à cela, qu'il ne m'étoit pas permis de pénétrer dans les desseins de Sa Majesté; que je savois que le Prince d'Orange ne lui avoit donné que trop de sujet de faire agir ses troupes dans

les Pays-Bas, ſans attendre davantage ſi Elle le jugeoit à propos, & que les gens les plus ſenſés n'en diſconviendroient pas: mais, outre que le peuple n'en ſeroit pas perſuadé, (ce qui étoit bien conſidérable en Hollande,) Meſſieurs d'Amſterdam pourroient en concevoir quelque défiance, & ſe croire entiérement abandonnés, & que je la ſuppliois de conſidérer, (ſuppoſé qu'il fût inévitable que la guerre s'allumât contre les Etats-Généraux) s'il n'étoit pas avantageux que ce fût d'une maniere qui ne détruiſît point la confiance que tous les honnêtes-gens avoient, & qu'une grande partie du peuple commençoit à prendre en Sa Majeſté. Que ſi cela ſe faiſoit de la ſorte, il n'y auroit nul doute qu'on ne ſeroit pas ſi-tôt en guerre, qu'on ſouhaiteroit d'en ſortir, & qu'on embraſſeroit la premiere occaſion qui ſe préſenteroit de faire une paix qui pût parfaitement rétablir cette confiance; au lieu qu'on devoit tenir pour certain, que ſi la maniere dont on commenceroit la guerre contr'eux détruiſoit entierement cette confiance, non-ſeulement le Prince d'Orange feroit naître des difficultés preſque inſurmontables à la concluſion de la paix; mais, il ne lui ſeroit pas difficile, même après la paix, d'empêcher que les eſprits n'entraſſent dans de meilleures diſpoſitions pour Sa Majeſté, connoiſſant aſſez qu'il étoit de ſon interêt de s'y oppoſer de tout ſon pouvoir, & de faire régner après la Paix, entre Sa Majeſte & les Etats-Généraux, cette même défiance, de laquelle il voyoit bien que dépendoit abſolument le maintien de ſon autorité.

CEPENDANT, les bataillons des Gardes demeuroient toujours à Delft, faute de bâtimens pour les tranſporter: cela obligea le Prince d'Orange d'en-
6 Avril 1684. voyer des Soldats pour y amener des batteaux. Ils contraignirent quelques Bateliers de ſe préparer pour
10 Avril 1684. ſe rendre à Delft: mais, quand ils allérent le lendemain pour les faire partir, ils trouverent que les Bateliers avoient abandonné leurs batteaux, & s'étoient enfuis la nuit; de ſorte que Prince d'Orange ſe vit con-

contraint de les renvoyer prendre de force & de les faire conduire par des Soldats, & par des Garçons Bateliers ; les Maitres aimant mieux courir le risque de les perdre, que de servir eux-mêmes au transport des Troupes.

J'ÉCRIVIS au Roi, que je ne pouvois pénétrer la raison que le Prince d'Orange avoit d'espérer que l'Electeur de Brandebourg changeroit de sentimens; qu'il s'en flattoit depuis quelques jours : & je suppliai Sa Majesté de vouloir observer, qu'il étoit bien vrai, que le Prince d'Orange & ses Créatures augmentoient toujours les choses ; & que, pour peu que M. l'Electeur de Brandebourg ne leur fût pas contraire, ils publioient aussi-tôt qu'il étoit dans leurs intérêts, mais qu'ils n'avoient jamais parlé des sentimens de l'Electeur de Brandebourg à leur avantage, qu'il n'y eût quelque fondement. 6 Avril 1684.

LE Pensionnaire Fagel avoit fait paroître dès le 10 de Mars un Imprimé de plus de soixante feuillets, qui étoit une espece de Procès verbal de ce qui s'étoit traité dans l'Assemblée de Hollande le 16 de Fevrier au sujet des Députés d'Amsterdam. Il fit imprimer le 6 Avril un volume épais d'un doigt, sous un nom supposé, contre Messieurs d'Amsterdam, prétendant, sur des conséquences faussement & malicieusement tirées de ma Lettre, les convaincre de Crime de lese-Majesté. Il y avoit un *postscript* contre le Mémoire que j'avois fait pour leur justification. Ce Livre n'eut pas plutôt paru, que Fagel se vit accablé de tous côtés de Livres qu'on écrivit contre lui. Les Régens d'Amsterdam en composerent un, qu'ils firent signer par le Secretaire de leur Ville, pour montrer qu'ils ne se cachoient pas. Ils traiterent, l'Auteur de ce Libelle, d'homme qui méritoit d'être enfermé aux Petites-Maisons, & dont toutefois ils trouvoient la folie accompagnée de tant de malice, qu'ils remettoient à un autre à déterminer quelle punition méritoit un homme, qui, par de telles fausfetés, & de si noires calom- 10 Mars 1684. 6 Avril 1684.

nics tâchoit de mettre tout l'Etat dans le desordre & dans la confusion ; &, prenant occasion de ce qui venoit de se passer en Zelande, ils firent le parallele du Pensionnaire de cette Province-là avec le Pensionnaire Fagel, & dirent qu'il faudroit sans doute faire le Procès à celui de Zelande, parce qu'il avoit eu scrupule de violer son serment & d'agir contre les Loix fondamentales de l'Etat, au lieu d'imiter la conduite du Pensionnaire Fagel.

27 Avril 1684. ON résolut aussi dans le Conseil de Ville d'Amsterdam de faire brûler, par l'Exécuteur de la Justice, ce Libelle du Pensionnaire Fagel ; mais Van-Buning, qui avoit toujours en vûe, quand toutes ces affaires seroient terminées, de raccommoder la Ville d'Amsterdam avec le Prince d'Orange, en empêcha l'exécution.

6 Avril 1684. LA Province de Groningue envoya aux Etats-Généraux une Résolution conforme à celle de Frise au sujet du la levée : elle portoit entr'autres choses que la puissance du Roi étoit montée à un si haut point, que quand les Etats-Généraux auroient augmenté leurs Troupes de seize mille hommes, & que leurs Alliés y auroient joint toutes leurs forces, ils ne seroient pas encore en état de balancer celles de Sa Majesté ; que voyant d'ailleurs, que les Etats-Généraux portoient le Roi d'Espagne à accepter les offres du Roi, ils éviteroient la guerre & conserveroient la barriere qui leur étoit d'une grande importance ; & que s'ils faisoient cette levée, & laissoient concevoir par conséquent au Roi d'Espagne l'espérance d'un plus grand secours, ils le fortifieroient dans la résolution de ne rien faire pour avoir la paix ; que la guerre seroit infailliblement allumée, & la barriere emportée avant même que la résolution de cette levée pût être mise en exécution : ils s'opposoient formellement à la levée, & déclaroient en même-tems, qu'il étoit très-nécessaire de presser l'Espagne d'accepter une des propositions offertes par le Roi ; & que si l'Espagne

n'en vouloit rien faire, on devoit bien se garder de rompre avec S. Maj. pour secourir les Espagnols.

L'HOMME, que j'avois envoye secretement en Frise & à Groningue, me vint rapporter, que les Etats de ces deux Provinces avoient cru, que, pour se fortifier contre le Prince d'Orange, ils devoient s'unir ensemble; & que pour cet effet ils avoient nommé des Commissaires qui étoient actuellement assemblés dans un même lieu pour prendre de concert la résolution de demander aux Etats-Généraux les Troupes de leur répartition. Trois jours après, quelques-uns d'eux me donnerent Avis, qu'ils avoient résolu d'envoyer six Députés aux Etats Généraux, pour demander au Prince d'Orange, au nom des Provinces de Frise & de Groningue, qu'il leur renvoyât les Troupes qui étoient sur leur répartition. J'écrivis, que cette demande mettroit le Prince d'Orange dans un grand embarras, parce qu'il ne pouvoit l'accorder sans abandonner ses desseins; & que, s'il la refusoit, je savois de bonne part, que ces deux Provinces rappelleroient leurs Troupes, & casseroient les Officiers qui ne voudroient pas leur obéir. 7 Avril 1684.

LE Prince d'Orange, voyant qu'il ne pouvoit trouver dans les Etats-Généraux le secours qu'il avoit espéré, en chercha chez les Etrangers, & envoya le Comte de Waldeck en Allemagne, pour rassembler le plus de Troupes de leurs Alliés qu'il lui seroit possible. Cependant, il fit tous ses efforts pour se raccommoder avec Messieurs d'Amsterdam. Il envoya plus d'une fois dans cette Ville-là un très-honnête homme, & qui avoit été attaché particulierement au Pensionnaire de Witt, pour essayer de porter des amis considérables, qu'il y avoit, à s'accommoder avec le Prince d'Orange. Il lui donna ordre de leur demander ce qu'ils vouloient: s'ils souhaitoient leurs Papiers, qu'on les leur rendroit, s'ils desiroient venir à l'Assemblée de Hollande, qu'ils y seroient fort bien reçûs: mais, les Régens d'Amsterdam lui témoignerent, qu'il étoit inutile 7 Avril 1684. 10 Avril 1684.

qu'il s'employât auprès d'eux pour ce sujet, parce qu'ils ne vouloient pas s'accommoder, tant que le Pensionnaire Fagel demeureroit dans les sentimens où il etoit à l'égard des affaires du dehors. Qu'il falloit commencer par l'acceptation d'une des propositions du Roi; que quand la paix seroit faite entre Sa Majesté & le Roi d'Espagne, ils auroient bientôt terminé leurs demêlez domestiques; & que sans cette condition il n'y auroit rien à faire. Cet homme fut surpris de cette réponse, & de l'union qu'il trouva dans le Conseil de Ville d'Amsterdam: le Prince d'Orange ne le fut pas moins, & demeura très mortifié.

Ce qui arriva aux Régens de la Ville de Leyde lui donna un nouveau sujet de chagrin. Ils envoyérent emprunter de l'argent à Amsterdam sous le nom de quelques-uns des plus riches Marchands de leur Ville. Ils en trouvérent aussi-tôt; mais, ceux d'Amsterdam ayant reconnu, que ce n'étoit pas pour des particuliers, mais pour la Ville de Leyde, qui le vouloit employer aux frais de la nouvelle levée, refusérent de prêter de l'argent, même à gros intérêt. On peut encore juger par-là de la fermeté des Régens d'Amsterdam, & des bonnes dispositions de tous les Particuliers de cette Ville, aussi-bien que du peu de ressource qu'on pouvoit trouver dans les autres, puisque celle de Leyde, qui est une des plus puissantes, n'avoit pas de quoi payer sa quote-part sans le secours d'Amsterdam.

Lettre du Roi du 6 Avril 1684.

Le Roi m'ecrivit le 6 d'Avril, qu'il avoit résolu d'avancer son voyage (dont neantmoins, comme j'ai déja dit, il ne m'avoit encore rien mandé,) qu'il partiroit le 22 d'Avril pour attendre à Valenciennes le tems propre pour faire agir ses Troupes; que cependant j'observasse le mouvement de celles des Etats-Generaux; & que je lui en rendisse un compte exact, aussi bien que des résolutions qu'ils pourroient prendre pour la paix, ou pour la guerre.

13 Avril 1684.

Les Députés des Etats-Généraux, m'ayant de-

mandé audience, me donnerent une Résolution qui portoit, qu'ils avoient vû avec beaucoup de déplaisir naître des différends, entre Sa Majesté d'un côte, & l'Empire & Sa Majesté Catholique de l'autre, & que les deux Couronnes fussent venus à de telles voies de fait, qu'elles etoient capables, selon toutes les apparences, d'embraser toute l'Europe, s'ils n'étoient termines par un prompt accommodement, qu'ils venoient d'apprendre par leur Ambassadeur à Londres, que Sa Majesté Très Chretienne etoit disposée à les faire cesser par un accommodement général; qu'ils me déclaroient pour eux, & au nom de leurs Alliés (excepté l'Espagne,) qu'ils étoient pareillement portes à faire une Treve générale de sept à huit ans, sans que le repos pût être troublé sous quelque prétexte que ce pût être, soit de réunion, de payement de contributions, &c. Mais, comme ils avoient considere qu'il n'etoit pas possible de rétablir la tranquillite par cette Treve, à cause des disputes qu'il y auroit au sujet de la possenssion que chacun pretendroit, ils s'étoient adressés a l'Empereur & aux principaux Membres de l'Empire, pour régler la possession dans laquelle on demeureroit a l'egard de l'Empire; que l'Empire & les autres Princes leurs Alliés proposoient que Sa Majesté Très-Chretienne retînt la Ville de Strasbourg, à condition qu'Elle rendît Brisack, Fribourg, & le Fort de Kell, ou que les Villes de Strasbourg, Brisack, & le Fort de Kell, seroient démolies, & les fortifications rasées; ou bien, que les Villes de Strasbourg, Fribourg, & Brisack, seroient mises entre les mains d'un tiers. Que leurs Alliés avoient fondé leur proposition sur une Déclaration que Sa Majesté Très-Chrétienne avoit faite plusieurs fois de vouloir conserver les bornes naturelles que la Riviere du Rhin faisoit a ses Etats, qui confinent au Rhin.

Que les Etats-Généraux, qui pouvoient mieux juger de la Constitution des Pays Bas, que de l'état des af-

faires d'Allemagne, puiſque cela les concernoit à l'égard de la barriere que Sa Majeſté avoit bien voulu leur accorder en 1678, avoient examiné avec ſoin ce qu'on pouvoit encore détacher de cette barriere, ſans la détruire entierement; & qu'ils avoient cru ne pouvoir prendre une meilleure méthode, que celle ſur laquelle Sa Majeſté l'avoit réglée, à ſavoir, depuis la Mer juſqu'à la Meuſe, & delà juſqu'à la Moſelle; & qu'ainſi, pour prevenir toutes les diſputes d'appendances & de dépendances, & tout ce qui pourroit être de cette nature, ils croyoient qu'il n'y avoit pas de meilleur expédient que de marquer une ligne, comme ils avoient fait, ſur une Carte qui alloit de la Mer à la Meuſe, & de-là à la Moſelle; qu'ils avoient placé cette ligne ſi avantageuſement pour la France, qu'ils avoient laiſſé à Sa Majeſté ce qu'Elle avoit témoigné autrefois, & ce qu'Elle témoignoit encore, vouloir retenir, à ſavoir, Beaumont, Chimay, les Villages qui faiſoient alors partie de la Châtellenie d'Ath, & qui avoient fait autrefois partie de Tournay, Virton, Chiny, & les Villes de Courtray & de Dixmude, outre pluſieurs autres Places, qui étant ſituées du côté de la France à l'égard de la ligne, demeureroient à Sa Majeſté durant la dite Treve; qu'ils n'avoient pas fait cette ligne dans la penſée que cela pût être exécuté, mais ſeulement pour ſervir de projet; & qu'Eux & leurs Alliés s'employeroient auprès du Roi d'Eſpagne pour le porter à accepter la Treve ſur ce pié-là.

Que le Roi d'Angleterre, leur ayant fait témoigner ſouvent, qu'il demandoit ſeulement qu'on lui fournît quelqu'expédient pour le propoſer à Sa Majeſté Très-Chrétienne, ils lui avoient fait offrir ces propoſitions; mais, que Sa Majeſté Britannique n'ayant pas voulu ſe charger de les faire à Sa Majeſté Très-Chrétienne, ils avoient jugé à propos eux & leurs Alliés de les lui préſenter; qu'ils les avoient envoyées à leur Ambaſſadeur en France, & qu'ils me prioient de les appuyer de mes bons

offices ; que comme il étoit nécessaire que l'on entrât en négociation sur le reglement de cette ligne, & sur l'ajustement des autres conditions, tant avec l'Empire qu'avec l'Espagne, & qu'ils avoient aussi besoin de quelque tems pour pouvoir faire avec leurs Alliés leur devoir auprès de Sa Majesté Catholique ; ils prioient très-humblement Sa Majesté de nommer une Place commode pour y traiter, & de leur accorder un terme de deux ou trois mois, & cependant une cessation d'hostilités.

Je n'avois garde d'accepter des conditions sur lesquelles j'avois prevenu le Roi, lorsque les Etats-Généraux les avoient fait proposer au Roi d'Angleterre : mais, avant que de leur rendre la réponse que Sa Majesté m'avoit ordonné de leur faire, je jugeai à propos de leur dire :

Que si j'étois dans une assemblée de paix, où l'on me voulût donner de pareilles propositions, je les rejetterois, & me garderois bien de les recevoir : mais, qu'ayant l'honneur d'être Ambassadeur auprès des Etats-Généraux, le respect que j'avois pour eux m'empêchoit de leur rendre leur Résolution ; que je les priois seulement de trouver bon, que je ne m'en chargeasse point ; qu'ils devoient juger par le refus que Sa Majesté Britannique avoit fait de les communiquer au Roi, combien Elle les avoit trouvé éloignées de ce qu'on devoit attendre de ceux qui disoient souhaiter le rétablissement de la paix.

Que je les priois cependant de me dire si les Etats-Généraux avoient un pouvoir de l'Empire, ou si les Ministres des Alliés qui étoient à la Haye étoient autorisés pour faire de pareilles propositions. Les Députés des Etats-Généraux me répondirent, qu'ils n'avoient point de pouvoir, & qu'ils ne faisoient point non plus de proposition au nom de l'Empire ; mais que, comme le Roi avoit témoigné qu'il vouloit bien un accommodement général, ils avoient marqué ce que l'Empereur, l'Electeur de

Baviere, & quelques autres des principaux Princes de l'Empire, avoient jugé raisonnable. Je leur temoignai qu'il étoit extraordinaire que deux ou trois Envoyés à la Haye y décidassent du sort de l'Empire, sans en avoir ni pouvoir ni ordre; que le College Electoral, qui connoissoit mieux que ne pouvoient faire ces particuliers le véritable intérêt de l'Empire, avoit déja conclu le 24 du mois précédent, qu'il falloit accepter la Treve proposée par Sa Majesté; & que, quand on faisoit à la Haye des propositions contraires à celle-là, ce ne pouvoit être que dans la vûe d'éloigner la paix. Que le College Electoral s'étoit plaint de cette procedure, que l'Empereur l'avoit désavoüée; que je m'étonnois après cela que les Etats-Généraux vouluſſent appuyer l'entreprise, que deux ou trois Ministres faisoient à la Haye contre les droits & contre les interêts de l'Empire.

Que s'il étoit vrai, que les Etats-Généraux n'avoient fait mention des affaires de l'Empire, que parce qu'ils souhaitoient un accomodement général, il leur étoit bien aisé d'avoir promptement une entiere satisfaction: que s'ils vouloient, dès ce même jour, accepter une des alternatives qui regardoient l'Espagne, ou la Treve de vingt années, j'avois pouvoir d'en signer le Traité, & que M. de Crecy ayant le même pouvoir à l'égard de l'Empire, l'accommodement général seroit bien-tôt fait. Qu'en un mot, s'ils ne vouloient pas effectivement se mêler des affaires de l'Empire, comme ils m'en assuroient, il falloit retrancher tout ce qu'ils en avoient mis dans leur Résolution. & ne parler que des affaires d'Espagne. Je leur fis observer à cet égard une fausse supposition sur laquelle ils fondoient leur proposition, qui étoit, qu'ils avoient cru ne pouvoir prendre une meilleure méthode que celle selon laquelle Sa Majesté avoit reglé la barriere, savoir depuis la Mer jusque à la Meuse, & de-là jusques à la Moselle. Je leur fis voir, qu'on n'avoit parlé, & dans le Traité, & dans toutes les négociations

de Nimegue, que d'une ligne de la mer à la Meuse, mais jamais de la Meuse à la Moselle; & qu'on ne pouvoit avoir glissé une semblable chose, que pour en tirer cette conséquence, que, puisque pour faciliter l'accommodement on faisoit une nouvelle ligne de la mer à la Meuse; il la falloit aussi refaire de la Meuse à la Moselle; l'opposition, qui donnoit encore à entendre que la Ville de Luxembourg étoit dans la barriere, quoiqu'elle n'y eût jamais été comprise: de sorte que le principe sur lequel ces raisonnemens etoient fondés se trouvant faux, toutes les conséquences en étoient detruites.

APRÈS avoir fait ces Objections, & quelques autres, aux Deputés des Etats-Generaux sur la forme de leur écrit, auxquelles ils n'eurent rien à me repondre, je m'expliquai conformément à ce que le Roi m'avoit ordonné, & leur témoignai, que leurs propositions etoient si exorbitantes, que quand on auroit pû douter jusques-là si le dessein de la Maison d'Autriche étoit de continuer la guerre, des propositions si deraisonnables le persuaderoient à tout le monde.

QUE la paix se pouvoit encore faire, ou par l'acceptation d'un des équivalens que j'avois proposés, ou par l'acceptation de la Treve de vingt années: qu'a l'égard de ce dernier parti on savoit assez qu'il ne pouvoit admettre aucunes conditions; & que qui dit Suspension ou Treve doit tomber d'accord que toutes choses demeurent de part & d'autre en l'état où elles sont, sans aucun accroissement ni diminution de droits. Qu'ainsi, on ne devoit pas attendre d'autre explication ni d'autre relâchement de la part de Sa Majesté, & qu'après avoir epuisé toutes les facilités qu'on pouvoit raisonnablement desirer d'Elle pour l'affermissement du repos public, on ne devroit imputer, qu'à ceux qui le voudroient encore troubler par un plus long refus de ses offres tous les malheurs qui en pourroient arriver.

A l'égard de la suspedsion des actes d'hostilité pendant trois mois, je leur témoignai, que comme il faudroit autant de tems pour en convenir que pour l'acceptation de la Treve de vingt années, il ne falloit pas attendre que Sa Majesté donnât les mains à une proposition qui étoit bien moins avantageuse au bien général de toute l'Europe, & qui d'ailleurs étoit si contraire aux intérêts de Sa Majesté; surtout après qu'on avoit fait & qu'on faisoit encore tous les jours, au nom des Etats-Généraux, des demarches qui étoient si opposées à l'avancement de la paix, & qui alloient bien au-delà de ce que les Traités permettoient.

ET comme je venois de recevoir la Lettre du Roi, qui m'apprenoit que Sa Majesté viendroit incessamment à Valenciennes, pour se mettre à la tête de ses Troupes, je crus qu'il étoit à propos de profiter de cette occasion pour leur déclarer, que je doutois fort que Sa Majesté, voyant tout ce qui se pratiquoit tant à la Haye qu'ailleurs par les Partisans de la Maison d'Autriche, pour lui susciter des ennemis, & pour allumer la guerre, me laissant long-tems le même pouvoir; qu'ainsi je prenois la liberté, par le desir que j'avois de conserver la paix, & par le zele qui m'attachoit à leurs intérêts, de les prier de ne pas laisser écouler inutilement le tems dans lequel j'étois encore en état de conclurre un bon accommodement, & de considérer si pour quelques Villages de plus ou de moins dont il s'agissoit à l'égard de l'Espagne, ou, pour mieux dire, pour la seule opiniâtreté des Espagnols, on devoit souffrir que cette Couronne engageât toute l'Europe dans une funeste guerre. Je mis par écrit ma réponse au sortir de cette conférence, & je la fis imprimer pour la rendre publique.

13 Avril 1684. JE fus informé dès le même jour, que les Députés des Etats-Généraux, ayant rendu compte de cette conférence à Fagel; ce Pensionnaire leur avoit parlé avec beaucoup d'emportement, & leur avoit dit, qu'après s'être relâché à des propositions

qu'on pouvoit dire, tant de leur part que de celle de leurs Alliés, aller jusques à la lâcheté, il falloit plutôt verser la derniere goûte de son sang, que d'en faire d'autres: mais, quelque effort qu'il fit, ils lui témoignerent, qu'il ne détruisoit pas les raisons que je leur avois alléguées.

L'ENVOYÉ d'Hanover me vint voir le lendemain, pour tâcher de m'engager adroitement dans quelque négociation sur ces mêmes propositions: mais, je lui répondis d'une maniere qui lui en fit perdre toute espérance: ainsi, les Alliés se rassemblerent, pour prendre d'autres mesures. 14 Avril 1684.

CEPENDANT, le Pensionnaire Fagel, conjointement avec le Prince d'Orange, travailloit depuis quinze jours dans les Etats de Hollande à y faire prendre des resolutions sur plusieurs points, parmi lesquels il y en avoit deux qu'il leur avoit proposés dès le 20 de Mars, ainsi que je l'ai marqué, & sur lesquels il n'avoit osé au retour de leurs Villes demander leur avis.

A savoir, de faire donner par les Etats de Hollande pouvoir aux Députés de leur Province aux Etats-Généraux, d'y conclurre la levée de 16000 hommes, avec le consentement de cinq Provinces seulement, & d'envoyer de l'argent aux Amirautés pour mettre leur Flote en état.

LES propositions, que le Pensionnaire Fagel ajoûtoit à celles-là, étoient de savoir comment on devoit faire les impositions extraordinaires pour fournir à la levée de seize mille hommes.

QUE, puisque les Etats de Hollande étoient obligés de faire bon à la généralité la quote qui est repartie sur leur Province, il falloit convenir comment on en devoit user à l'égard d'Amsterdam & des autres Villes, qui n'avoient pas consenti à la levée, & si on ne devoit pas négocier de l'argent en leur nom, au payement duquel on les contraindroit par les voies de la rigueur.

QU'IL avoit des avis secrets, que le Roi de Danemark se préparoit à incommoder la navigation

des Sujets des Etats-Généraux, & pour cela il demandoit s'il n'étoit pas nécessaire de faire un placard, portant défense à tous Maîtres de Navires, & à tous Marchands Sujets de l'Etat, de charger ni de faire partir aucuns vaisseaux pour le Nord, & à tous Matelots de s'engager, jusqu'à ce que la Flote des Etats-Generaux fût fournie

ET enfin, que l'on visitât les Papiers de Messieurs d'Amsterdam: & pour obtenir plus aisément ce dernier Article, il proposa que ce ne fût point par voie de justice, comme il avoit toujours demandé, mais seulement par des Commissaires pris entre les Deputés des Villes de Hollande.

14 Avril 1684. MAIS, malgré les intrigues du Prince d'Orange & du Pensionnaire Fagel, cette affaire tourna tout autrement dans l'Assemblée de Hollande, qu'ils ne se l'étoient imaginé. MM. d'Amsterdam, qui avoient bien jugé, que la proposition de faire défense d'envoyer aucun Vaisseau dans le Nord n'etoit faite que dans le dessein de traverser le Commerce de la Mer Baltique, qui est le principal Commerce de leur Ville, la firent rejetter. &, à l'égard des autres articles, le Pensionnaire Fagel trouva la pluralité de voix contre lui Il renvoya les Députes dans leurs Villes, pour tâcher encore une fois de leur faire donner de nouveaux ordres par leurs Supérieurs: mais, ces Deputés revinrent avec les mêmes Instructions

18 Avril 1684. Les Régens des Villes voyoient si clairement la faute qu'ils avoient faite d'avoir souffert que l'on eût conclu dans la Province de Hollande la levée à la pluralité des Villes, qu'ils refuserent constamment de consentir que le Depute de leur Province conclut cette même levée dans les Etats-Généraux à la pluralité des Provinces

14 Avril 1684. CEPENDANT, les quatre Deputes de Frise, & les deux de Groningue, arriverent à la Haye, & prirent séance dans les Etats Généraux; ils y demanderent, qu'on leur donnât les Troupes qui étoient payées par leurs Provinces. Les deux Députés de Groningue ajouterent, que leur Province

vouloit qu'on les lui rendit dans huit jour précisément ; qu'ils trouvoient les propositions du Roi justes & raisonnables ; qu'il falloit absolument les accepter, & que si les Espagnols ne le vouloient pas, & que la guerre s'en ensuivit, leur Province ne prétendoit point entrer en guerre pour l'interêt des Espagnols, & que, quand les six autres seroient toutes d'accord d'avoir la guerre contre la France, celle de Groningue demeureroit en repos, & n'y entreroit point. Les uns & les autres délivrerent aux Etats Généraux leurs demandes par écrit. Je les envoyai dès le même jour au Roi, qui prenoit les mesures qu'il jugeoit convenables à ses intérêts, sur les informations qu'il recevoit quatre & cinq fois la semaine de l'état où l'on étoit au dedans de la République.

Les Députés de ces deux Provinces allerent au sortir des Etats-Généraux faire les mêmes demandes au Prince d'Orange, & lui firent les mêmes Déclarations : mais, ce Prince les ayant refusées ainsi que les Etats-Génereux avoient fait, ils retournerent dans leurs Provinces en rendre compte à leurs Supérieurs Je mandai au Roi, que j'avois parlé à quelques uns d'eux avant leur départ, & que je pouvois l'assurer, que ces deux Provinces alloient mettre à exécution la résolution qu'elles avoient prise d'ordonner, à tous les Officiers de leur répartition, de se rendre en Frise & à Groningue, & qu'elles casseroient ceux qui ne leur obéiroient pas. On verra dans la suite, que ces deux Provinces l'exécuterent avec beaucoup de vigueur. 17 Avril 1684.

J'écrivis le lendemain au Roi, que le Prince d'Orange étoit dans un très-grand embarras, & que la nouvelle du départ de Sa Majesté l'avoit mis dans une perplexité qui ne se pouvoit dire ; que je voyois, par des démarches secretes qu'il faisoi auprès de moi, qu'il n'épargneroit rien pour gagner du tems, n'etant pas en état d'agir au dehors, & sans espérance de rien obtenir, qui pût 18 Avril 1684.

faire changer au-dedans la face des affaires: de sorte que j'assûrai Sa Majesté plus positivement que je n'avois encore fait, que ce Prince ne souhaitoit autre chose, que quelque relâchement sur les propositions de paix, pour se relever avec avantage de mauvais état où il se voyoit; & que j'étois persuadé que ce seroit une chose si préjudiciable aux intérêts de Sa Majesté, qu'une augmentation qu'Elle feroit à ses propositions le seroit bien moins.

QUE le bruit de l'approche de ses armes, & de celles de l'Electeur de Cologne, avoit mis un tel desordre dans l'Overissel, qu'on avoit été sur le point de piller les maisons de ceux du Gouvernement qui avoient donné les mains à la levée de seize mille hommes, & que ce desordre étoit d'autant plus à appréhender pour le Prince d'Orange, que la Noblesse n'étoit pas plus satisfaite de lui dans cette Province-là que le peuple.

QUE ceux du Gouvernement d'Utrecht, qui lui étoient entierement dévoüés, l'avoient prié de leur envoyer quelques Compagnies pour empêcher qu'il n'y eut une sédition dans leur Ville.

QUE plusieurs personnes de ces deux Provinces-là, & aussi de celle de Gueldres, cherchoient à mettre en sûreté ce qu'ils avoient de meilleur; qu'il y avoit même des Habitans d'Utrecht, qui avoient porté à Amsterdam une partie de leurs meubles, & qu'on murmuroit si fort dans ces Provinces-là contre la conduite que l'on tenoit, & sur-tout contre le refus d'affermir le repos public par l'acceptation d'une Treve; que le Prince d'Orange, qui en étoit averti, faisoit courir le bruit qu'il alloit faire un camp de huit ou dix milles hommes en Overissel, pour mettre ces Provinces en sûreté.

18 Avril 1684. LE Prince d'Orange, qui ne savoit plus où donner de la tête, fit semblant d'aller se promener à une maison de campagne qu'il a proche de Harlem; & pour mieux couvrir son dessein, il y mena la Princesse d'Orange: mais, il y avoit envoyé en secret un jour auparavant le Pensionnaire Fagel, qui s'étoit

flatté de pouvoir moyenner, par l'entremise des amis qu'il avoit à Amsterdam, une conférence entre le Prince d'Orange & quelques-uns des Régens de cette Ville-là, pour tâcher de le raccommoder avec Messieurs d'Amsterdam : mais, il n'y en eut pas un qui voulût accepter cette entrevue, & ils demeurerent plus fermes & plus resolus que jamais à ne vouloir se relâcher sur rien, que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel ne commençassent par l'accommodement des différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Espagne.

Je donnai avis au Roi, que M. de Sidney, qui avoit été Envoye du Roi d'Angleterre à la Haye, avoit dépêche son Ecuyer au Prince d'Orange pour lui porter des lettres qu'on avoit tenu fort secretes; que j'avois néantmoins pénétré qu'elles l'informoient exactement des sentimens de Sa Majesté Britannique sur l'état des affaires, dont il avoit une parfaite connoissance par Mylord Sunderland, qui trahissoit le Roi son Maître. 18 Avril 1684.

J'étois d'autant plus en peine de cet Avis de M. de Sidney, que je ne savois pas si le Roi avoit communiqué à Sa Majesté Britannique les ordres qu'il m'avoit donnés, & que je reçus ce jour-là, qui m'ôtoit le pouvoir d'accepter le consentement des Etats-Généraux aux propositions que je leur avois faites de la part de Sa Majesté; enforte que si le Prince d'Orange en eût été informé, & qu'il eut pû prendre sur lui de laisser venir les Etats-Generaux me declarer qu'ils acceptoient purement & simplement, ou la Treve, ou la Paix, aux conditions que Sa Majesté leur avoit offertes, la réponse que j'avois ordre d'y faire auroit si fort révolté les esprits, & auroit mis une telle défiance dans ceux qui etoient les mieux intentionnés, qu'ils se seroient jettes dans la guerre, sans qu'on les en eut pû empêcher.

La Lettre du Roi, qui me donnoit ces nouveaux ordres, étoit du 13 d'Avril, & portoit, que Lettre du Roi du 13 Avril 1684.

quoiqu'il apprît par mes dépêches ce que faisoient la Ville d'Amsterdam, les principales Villes de Zelande, & les Provinces de Frise & de Groningue ; neantmoins, le Prince d'Orange continuoit de faire marcher les troupes des Etats Généraux en faveur des Espagnols, & qu'il mettoit par-là des Officiers Hollandois, qui étoient entierement dévoüés à ses volontés, en pouvoir d'engager les Provinces Unies dans une guerre ouverte avec lui par des actes d'hostilité contre ses Troupes que je saurois dans peu quelles seroient les résolutions sur tout ce qui pourroit arriver de ces démarches si contraires à l'intérêt qu'avoient les Provinces-Unies d'eviter une rupture : mais, que comme tout ce qu'il y avoit de Villes & de Provinces bien-intentionnées pourroient bien faire de nouveaux efforts dans une conjoncture si importante pour faire prendre aux Etats-Généraux une résolution conforme aux derniers offres que je leur avois faits, & que même les Espagnols & le Prince d'Orange n'y feroient pas de grandes oppositions dans la vue d'empêcher Sa Majesté d'agir & de gagner encore deux mois de tems en attendant la ratification d'Espagne ; l'intention du Roi étoit, au cas qu'on m'en fît quelque ouverture, que je répondisse, que je ne savois pas si Sa Majesté se contenteroit des mêmes conditions, & que je me chargeasse seulement de l'en informer par un Courier, si on me donnoit des passeports pour sa sureté.

Et pour ce qui étoit des conditions, qui pourroient être accordées de la part de Sa Majesté, pour le rétablissement de la paix avec l'Espagne, que j'en serois plutôt informé, pour en faire la Déclaration en forme aux Etats-Généraux.

Sa Majesté ajoûta, qu'elle avoit appris, que quatre escadrons de Cavalerie commandés par le Sieur de Sgrafmours, Officier des Etats-Généraux, marchoient vers Ruremonde, & avoient déclaré, qu'ils avoient ordre de charger quel-

uelques détachemens des troupes de Sa Majesté, ui étoient allés pour faire payer la contribution ux sujets d'Espagne, que je pouvois faire tel usa- de cet avis que je trouverois à propos auprès es bien-intentionnés.

Je ne fus pas en peine de faire cette réponse ux Etats-Généraux : le Prince d'Orange, qui igno- it mes ordres, n'eut garde de leur laisser faire une émarche qu'il auroit cru pouvoir acheminer les oses à la paix. 20 Avril 1684.

Il songea seulement à m'engager dans des né- ociations secretes, qu'il est inutile de rapporter i, & qui ne tendoient qu'à gagner du tems, & tâcher de découvrir si le Roi ne se relâcheroit oint.

Cependant, il n'omettoit rien pour encoura r les Etats-Généraux à entrer en guerre. Il en- oya le Comte de Waldeck à Cassel pour solliciter la marche des troupes, que le Landgrave devoit onner aux Espagnols : il fit voir aussi aux Etats- énéraux une Lettre de leur Envoyé à la Cour e l'Empereur, qui portoit que l'Electeur de Ba- ere l'avoit prié de faire des instances auprès des ats-Généraux afin qu'ils fissent la levée de seize ille hommes ; & qu'il l'avoit assûré, qu'ils ne l'au- ient pas plûtôt resolue, qu'il envoyeroit seize ille hommes sur le Rhin. D'un autre côté, il or- onna, que son équipage fût prêt à partir dans trois urs pour se rendre à son quartier, qui étoit mar- é à Vilvorde. Plusieurs personnes ne comprirent s comment il pouvoit se resoudre à marcher avec s troupes auxiliaires, les Etats-Généraux n'en- nt point en guerre. Pour moi, je fus plus éton- , qu'il osât s'éloigner de la Haye, dans le tems 'il y avoit une si forte Division dans la Républi- e, & que plusieurs Provinces témoignoient ou- rtement leur mecontentement. 20 Avril 1684.

Enfin, le Roi m'écrivit le 20 d'Avril, qu'ayant is la resolution de partir le 22 pour se rendre à tête de la principale de ses armées, & faire ce- Lettre du Roi du 20 Avril 1684.

pendant assiéger la Ville de Luxembourg, il avoi
jugé à propos de faire connoître pour la dernier
fois ses intentions aux Etats-Généraux, par le Mé
moire qu'il m'envoyoit, & qu'il me donnoit ordr
de ne presenter que le vingt-neuvieme d'Avril.

Ce Mémoire portoit, que, depuis que l'Espagn
avoit déclaré la guerre à la France, & que le Ro
n'avoit pu se dispenser d'employer ses armes dar
les Pays Bas, pour obliger cette Couronne à pre
ferer le rétablissement de la paix à la continuatic
de la guerre, il avoit apporté toutes les facil
tez qu'on pouvoit desirer de lui à un prompt ac
commodement, soit par offre d'une treve de vin
années, soit par tous les autres expédiens qu'il
voit offerts depuis pour porter les Espagnols à co
sentir à cette treve, ou au moins pour donn
moyen aux Etats-Généraux d'éloigner la guerre d
Pays-Bas.

Mais, que les intrigues & les sollicitations d
Ministres d'Espagne ayant eu assez de pouvoir à
Haye, non seulement pour empêcher les Etats-G
néraux de délibérer sur ces dernieres offres de
Majesté, mais aussi pour les obliger d'envoyer to
ce qui leur restoit de troupes aux Espagnols, c
sorte qu'il étoit au pouvoir de ceux qui comma
doient ces troupes d'engager par quelque Ac
d'hostilité les Provinces-unies dans une guerre av
Sa Majesté, & de rompre pour toujours la bon
correspondance que les Villes & les Provinces l
plus attachées aux anciennes & véritables ma
mes de la République vouloient encore garder av
la France.

Que cela avoit déterminé Sa Majesté à partir i
cessamment pour se mettre à la tête de ses armé
& se faire un chemin à la paix par la force de
armes, après que toutes les voyes de la douce
lui avoient été inutiles. Dans cette vue, elle av
résolu de faire assiéger la Ville de Luxembour
tant parce qu'elle étoit entiérement détachée
tout ce qui devoit faire la Barriere des Pays-Ba

que parce que le dessein, qu'avoit Sa Majesté de
l'en rendre maître, tendoit plutôt à la paix, & à
mettre ses sujets en sureté qu'à incommoder ceux
du Roi Catholique, auxquels cette Place ne pouvoit
plus être d'aucune utilité, Sa Majesté possedant dé-
à tout le pays qui l'environne.

QUE neanmoins, comme Sa Majesté ne faisoit la
guerre qu'avec intention de conclurre la paix à
ces conditions raisonnables, Elle m'avoit donné
ordre de leur déclarer, que si avant le 20 de Mai
le Gouverneur des Pays-Bas, soit de son propre
mouvement, ou à la sollicitation des Etats-Géné-
raux, vouloit remettre effectivement au pouvoir de
Sa Majesté la Ville de Luxembourg avec les qua-
rze ou quinze Villages qui sont de sa dépendan-
ce; non-seulement Sa Majesté consentiroit que les
Villes de Dixmude & Courtray, après qu'elle en
auroit fait applanir les murailles & les fortifications,
fussent rendues avec leur dependances au Roi
Catholique; mais aussi, qu'elle se désisteroit de la de-
mande qu'elle avoit faite des quarante Villages,
qui avoient été detachés par le Traité de Nimegue
du Gouvernement de Tournay, & réünis à la
Châtellenie d'Ath, & qu'elle ne tiendroit de tous
les lieux qu'elle avoit occupés depuis le 20 d'Aout
1683. que celui de Beaumont avec les trois ou
quatre Villages qui restoient de sa dépendance,
Bouvines qui n'en a aucun, & Chimay avec les
douze ou quinze Villages qui en dépendent: en
sorte que, par le moyen de cette cession & renon-
ciation réciproque, savoir de la part de Sa Majes-
té, de tous ses droits & prétentions sur Alost, le
Faux Bourg de Gand, & autres lieux demandés
par son Procureur-Général aux conferences de
Courtray, & de tout ce qu'Elle avoit occupé de-
puis le 20 Aout 1683, à la reserve de Beaumont,
Chimay & de Bouvines, avec le peu qui en
dépend; & de la part du Roi Catholique, tant des
lieux de Beaumont, Chimay, Bouvines & dépen-

dances, que de la Ville de Luxembourg & d
Villages de sa Prevôté ; on pouvoit encore rét
blir la paix, & ôter toute sorte de sujets de div
sion qui la pourroient alterer à l'avenir : laissa
d'ailleurs la France & l'Espagne au même état
possession auquel elles étoient lors de la levée
blocus de Luxembourg, sans qu'il pût être tenu a
cune prétention de part ni d'autre, pour quelq
raison que ce fût.

QUE Sa Majesté avoit sujet de croire, que si
Etats-Généraux n'avoient en vuë que le retabli
ment de la paix avec la conservation de la barr
re, ils obligeroient les Espagnols de se garantir
suites d'une guerre qui ne leur pouvoit être ava
tageuse, par une prompte acceptation de ces d
nieres offres de Sa Majesté : ou si le Roi Catholic
n'avoit pas d'égard à leurs remontrances, Sa M
jesté s'attendoit qu'ils prendroient leurs mesure
en sorte que leurs troupes n'en viendroient à
cun acte d'hostilité contre les siennes.

MAIS que, comme la sincerité de ses intenti
pour le repos de l'Europe l'avoit porté jusqu'a
à ouvrir aux Etats les voyes qui pouvoient p
curer le rétablissement de la paix, s'ils continuoi
à les négliger, & à garder assez peu de mesu
avec Elle pour laisser agir leurs troupes au gré
Espagnols, Sa Majesté vouloit bien leur déclar
qu'au premier Acte d'hostilité qu'elles commettroi
contre les siennes, hors des Places fortes appar
nantes au Roi Catholique, elle se trouveroit o
gée, quoiqu'avec déplaisir, de donner aussi-tôt
ordres pour faire saisir tous les Vaisseaux, March
dises, & Effets, qui appartiendroient aux sujets
Etats-Généraux, & de les considérer & traiter
renavant comme ceux qui fomentoient & so
noient de toutes leurs forces l'opiniâtreté des E
gnols, qui ne faisoient pas moins la guerre à S.
que ses plus grands ennemis. Que j'avois or
de leur faire cette Déclaration, & de leur

mander une Résolution précise au plus tard dans quinze jours, que Sa Majesté attendroit à la tête de ses armées; déclarant dès à présent, que passé ledit tems, Sa Majesté ne prétendoit plus être tenue, non-seulement à aucune des propositions qu'elle avoit faites auparavant, mais aussi à celles qu'elle faisoit encore à présent.

Sa Majesté m'ordonna en même tems de lui mander mes sentimens sur ce qu'elle pouvoit faire en faveur de la Ville d'Amsterdam, & de ceux qui travailloient avec elle au rétablissement de la paix.

Sa Majesté me marqua dans la même dépêche, que si le Mémoire, que je présenterois aux Etats-Généraux produisoit le bon effet qui étoit à désirer pour le rétablissement de la paix, & qu'il résolussent de presser les Espagnols d'accepter ses offres, en sorte qu'il ne fût question que du tems nécessaire pour les faire agréer au Gouverneur des Pays Bas, & en suite à la Cour de Madrid, son intention étoit que je pusse incontinent convenir en son nom avec les Etats-Généraux, par le Roi d'Angleterre, & même par tous les Princes qui voudroient entrer dans cette garantie, qu'en faisant remettre à Sa Majesté avant le 20 Mai prochain la Ville de Luxembourg, & les Etats obligeant à faire agréer à l'Espagne dans deux mois les cessions & renonciations expliquées dans le Mémoire, Sa Majesté donneroit ordre à ses armées de demeurer ensemble sur les terres d'Espagne, & d'y attendre que les ratifications du Traité fussent echangées, sans commettre cependant aucun acte d'hostilité; à condition néantmoins, que par le même Traité, il fût encore stipulé, qu'au cas que les Espagnols laissassent passer le tems de deux mois sans accepter la derniere proposition de Sa Majesté, les Etats-Généraux empêcheroient, que les troupes qu'ils avoient en Flandre, ne pussent être employées qu'à la seule défense des Places qu'y

poſſedoit le Roi Catholique ; qu'ils ne lui pourroient auſſi donner aucun ſecours par-tout ailleurs ni contre ſes Alliés ; & qu'Elle s'obligeroit auſſi de n'aſſiéger ni de s'emparer d'aucune autre Place des Pays Bas, pour quelque raiſon que ce pût être, même de ne pouvoir faire la guerre dans le plat-pays, ſi les Eſpagnols s'en abſtenoient de leur côté ; Sa Majeſté ſe reſervant de porter ſes armes dans les pays du Roi Catholique par-tout ailleurs qu'aux Pays-Bas, après l'expiration des deux mois, juſqu'à ce que l'Eſpagne eût établi la paix qu'elle avoit rompuë. Et afin que les différens que Sa Majeſté avoit avec l'Empire ne puſſent faire aucun obſtacle au rétabliſſement de la paix dans les Pays Bas, Sa Majeſté vouloit bien encore, que je puſſe donner des aſſurances de la continuation de ſes offres d'une Treve de vingt années à l'égard de l'Allemagne, pour pouvoir être acceptée par l'Empire juſques au 20 de Mai.

Sa Majeſté me commanda d'envoyer quelqu'un à Amſterdam, pour faire entendre que le deſir qu'ils avoient témoigné pour le rétabliſſement de la paix, & la fermeté avec laquelle ils avoient reſiſté à tout ce qui pouvoit brouiller les Provinces-Unies avec le Roi, étoit la ſeule cauſe qui l'avoit porté à ouvrir encore les moyens aux Etats-Généraux pour terminer au plutôt par une paix de longue durée tous les différens qu'il avoit avec l'Eſpagne ; & que je les pouvois aſſurer, que cette guerre ne ſeroit pas plutôt finie de la maniere que Sa Majeſté le propoſoit aux Etats-Généraux, qu'ils reconnoîtroient par les bons traitemens qu'ils recevroient d'elle dans leur commerce, combien leur ſage conduite leur avoit été avantageuſe en leur particulier, & ſalutaire à toutes les Provinces-Unies.

27 Avril 1684. Je fis réponſe au Roi, que je donnerois le 29 d'Avril le Mémoire qu'il m'avoit commandé de

délivrer aux Etats-Généraux ; que les traverſes, que Van-Buning apportoit tous les jours aux bons deſſeins de ſes collegues, m'empêchoient de répondre bien certainement de l'effet qu'il produiroit dans le Conſeil d'Amſterdam ; que je ne doubois pas, que ce Bourguemeſtre n'en prît occaſion pour faire entrer les Régens de cette Ville en défiance des deſſeins de Sa Majeſté ; que j'eſperois néantmoins malgré lui de faire en ſorte que la réſolution qu'elle avoit priſe d'aſſiéger Luxembourg y ſeroit approuvée, puiſque j'avois déja trouvé moyen, il y avoit deux ou trois mois, de leur faire regarder la priſe de cette Place comme une démarche néceſſaire pour contraindre les Eſpagnols à la paix, & qui pourroit même en faciliter la concluſion, en faiſant précéder un Manifeſte, par lequel Sa Majeſté declareroit qu'elle ſe contenteroit de cette Place pour l'équivalent de ſes prétentions, & promettroit de rendre Courtray & Dixmude, retenant même les quarante Villages de la Châtellenie d'Ath ; mais, que la Ville de Leyde ayant changé tout d'un coup par le Miniſtere de Beverning, & le Prince d'Orange ayant fait réſoudre la levée dans la Province de Hollande à la pluralité de voix, Meſſieurs d'Amſterdam me déclarerent alors, que le ſiége de Luxembourg les contraindroit abſolument de conſentir à la levée, & les ſoumettroit à la volonté du Prince d'Orange, ce qui m'avoit empêché d'envoyer à Sa Majeſté la Lettre que j'avois faite ſur ce ſujet, voyant les affaires entierement changées ; mais que, comme elles s'étoient bien rétablies depuis ce tems là, & que j'avois ſondé depuis peu Meſſieurs d'Amſterdam ſur cette entrepriſe, je croyois qu'il ne me ſeroit pas difficile de les faire conſentir à laiſſer prendre à Sa Majeſté cet équivalent qui étoit hors de la barriere pour la juſte ſatisfaction de ſes prétentions ; que je pourrois ajouter à tout ce que je leur avois déjà fait dire,

que Sa Majesté s'étoit trouvée nécessitée à faire cette démarche par la conduite du Prince d'Orange, dont les continuelles entreprises avoient porté les choses à l'extrémité; & que, sans la considération des Républiquains, elle auroit déja attaqué les Pays-Bas. Qu'ils n'avoient d'autre ressource pour se garantir des malheurs dont ils étoient menacés, que de prevenir tout ce qui pouvoit causer une rupture avec Sa Majesté; & que, puisqu'elle vouloit bien encore vivre en bonne intelligence avec les Etats-Généraux, c'étoit à eux à faire enforte que le Prince d'Orange n'abusât de son pouvoir, pour les engager, malgré Sa Majesté & malgré eux, dans la guerre. Je representai au Roi, que quand je leur aurois fait parler de la sorte, & qu'ils seroient informés de ses intentions, ce seroit à eux à s'expliquer de ce qu'ils souhaiteroient; & que s'ils étoient capables de souffrir quelque distinction entr'eux & le reste de la République, ils me demanderoient d'eux mêmes des choses qu'ils refuseroient peut-être si je les leur offrois. Que jusques-là je ne croyois point du tout à propos de faire aucune distinction de Messieurs d'Amsterdam, & des bien-intentionés, d'avec les autres membres de la République; que cela les rendroit odieux, & les mettroit hors d'état de travailler utilement à la paix; qu'il suffisoit de leur faire valoir les vingt jours de delai que Sa Majesté accordoit encore aux Espagnols, & de les exhorter à profiter de cette nouvelle grace, qu'elle leur faisoit.

CEPENDANT, je me trouvai obligé de demander un éclaircissement sur deux choses, qui étoient dans ce Mémoire: la premiere, qu'il n'y étoit point du tout parlé de treve, mais seulement de paix. Je ne savois si c'étoit qu'après la conquête de Luxembourg le Roi ne prétendoit plus s'en tenir à une Treve, & qu'il voulût absolument un Traité de Paix. L'autre, sur laquelle j'appré-

tendai que le Pensionnaire Fagel ne fît quelque chicane, étoit que le Roi déclaroit, qu'après quinze jours Sa Majesté ne prétendoit plus être tenue, non-seulement à aucune des propositions qu'Elle avoit faites auparavant, mais aussi à celles qu'Elle faisoit encore à présent. Je ne doutai pas, que ce Pensionnaire ne voulût persuader aux Etats de Hollande, que le Roi comptoit donc d'être tenu pendant quinze jours & aux nouvelles & aux anciennes propositions. On verra dans la suite que ce ne fut pas sans sujet que je dépêchai là-dessus à la Cour, & que cette clause pensa rompre la paix.

J'AJOUTAI dans cette même lettre, que j'avois eu raison de croire, que le Pensionnaire Fagel n'étoit malade, que parce qu'il vouloit l'être; qu'il s'étoit trouvé la veille à une Assemblée particuliere des principales Villes de Hollande; mais, qu'il y avoit eu le déplaisir d'entendre dire par les Députés de Dort & de Leyde, qu'il falloit déclarer nettement à l'Envoyé d'Espagne, que s'il ne vouloit pas accepter les propositions offertes par Sa Majesté, les Etats-Généraux demeureroient neutres, & ne se perdroient pas pour les Espagnols. On auroit été surpris, que la Ville de Dort eût tenu ce langage, le Pensionnaire de cette Ville, & la plus grande partie des Régens, ayant été jusques-là aveuglément dans les intérêts du Prince d'Orange, si on n'avoit pas été informé, qu'ils n'osoient plus parler autrement, le peuple de Dort les ayant menacés dans les rues, que si les choses continuoient sur le pié où elles étoient, & que la guerre vînt à s'allumer, ils les mettroient en pieces. 27 Avril 1684.

LE Président Canon, qui étoit arrivé à la Haye le 15 d'Avril en qualité d'Envoyé extraordinaire du Duc de Lorraine, me fit demander quelques jours après par l'Envoyé d'Angle- 27 Avril 1684.

terre, si je voudrois bien le recevoir. Je ne jugeai pas à propos de faire une réponse positive, sans avoir l'ordre du Roi : mais, comme Sa Majesté avoit bien voulu autrefois que je visse M. de Serinchant, qui étoit à la Haye avec le même caractere ; je répondis, que je connoissois Mr. le Président Canon, & que s'il me vouloit voir sur ce pié là, je le recevrois ; mais que s'il venoit en cérémonie, comme Envoyé du Duc de Lorraine, je ne le verrois pas, ne pouvant y avoir à la Haye d'autre Ministre du Duc de Lorraine que moi. Sa Majesté me manda, qu'Elle trouvoit bon, que je visse le Président Canon en la maniere que je m'étois expliqué : cependant, l'Envoyé d'Angleterre lui ayant rendu ma réponse, il dit qu'il y penseroit, & ne vint point me voir. Je ne sai s'il ne s'étoit pas attendu que je le refuserois, ou si les Ministres Autrichiens, de qui il dépendoit absolument, ne l'empêcherent point d'exécuter le dessein qu'il avoit eu de venir chez moi.

Lettre du Roi du 2 Mai 1684.

Mai 684.

JE fis savoir quelques jours après au Roi, que j'avois envoyé à Amsterdam & dans les Provinces de Frise & de Groningue, pour les informer du siége de Luxembourg, & des conditions auxquelles on pouvoit encore faire la paix ; & que je leur avois fait représenter tout ce que j'avois cru de plus capable pour les porter à approuver ce siége ; que j'en espérois une bonne réponse, mais que je ne l'avois pas encore ; que j'avois donné le Mémoire aux Etats-Généraux le 29 d'Avril ; que le Prince d'Orange, & ceux qui lui étoient attachés, en étoient fort consternés, que ce Prince, qui devoit partir le 30 pour se rendre à Vilvorde, avoit rompu son voyage, & avoit fait revenir une partie de son équipage, & ses relais qui étoient déja partis.

. Mai 684.

QUE la Déclaration, qui étoit dans ce Mémoi-

re, qu'au premier acte d'hostilité que les Troupes des Etats commettroient contre celles de Sa Majesté, Elle feroit saisir les Vaisseaux & les effets appartenans aux sujets des Etats-Généraux, avoit jetté une grande terreur dans toute la Province de Hollande; & que le Prince d'Orange trouvoit que Sa Majesté avoit touché si vivement les Hollandois par ce qui leur est le plus sensible, aussi bien dans cet endroit du Mémoire que dans beaucoup d'autres, & qu'Elle étoit entrée si avant dans les secrets & dans les sentimens des Républiquains, qu'il en avoit pris prétexte de dire, que j'avois été à Amsterdam pour y concerter ce Mémoire; qu'il avoit en vûe par là d'affoiblir tout ce que Messieurs d'Amsterdam diroient pour l'appuyer; que cependant les Villes de Hollande se déclaroient plus fortement que jamais, qu'il falloit faire la paix; que j'avois des avis secrets, que celle de Delft ne souffriroit pas, que le Prince d'Orange fît emporter le canon dont le magasin est à la garde de cette Ville-là; que je me confirmois de plus en plus dans ce que j'avois mandé, que tous les honnêtes gens approuveroient le dessein de Sa Majesté; que même quelques-uns d'eux m'avoient déja témoigné, à que cela produiroit la paix, ou que le Prince d'Orange seroit obligé d'attirer sur lui la haine d'une guerre pour laquelle les Villes, les Provinces, & tout le peuple, avoient une extrême aversion; que le Roi ne devoit pas néantmoins encore compter sur rien, puisque le Prince d'Orange ne se rendoit point; qu'au contraire il avoit dit avec assez d'emportement à quelques personnes de l'Etat, qu'il aimoit mieux périr à la tête de vingt mille hommes, que de se promener à la Haye avec ses Valets de pié; qu'ainsi on devoit compter, qu'il feroit les derniers efforts pour empêcher que les Etats-Généraux ne

prissent une Résolution conforme à leurs intérêts ; mais, que quand il auroit assez de crédit pour cela (ce que je ne croyois pas) ce Mémoire auroit toujours fait cet effet, que si Sa Majesté entreprenoit quelque chose après le 20 de Mai, le peuple seroit persuadé, qu'Elle s'y trouvoit forcée par la conduite du Prince d'Orange, de sorte que la confiance qu'on devoit avoir en la parole de Sa Majesté, & en la sincérité de ses intentions pour le bien de la République, n'étant pas détruite par l'action de ses armes après ce dernier Mémoire, il ne seroit pas si difficile de rétablir en peu de tems la bonne correspondance qui auroit été interrompue.

J'INFORMAI aussi Sa Majesté, que les Solliciteurs, qui avoient accoutumé d'avancer de l'argent aux Officiers des troupes, ne leur en fourniſſoient plus, non-seulement à cause que les particuliers refusoient d'en prêter, mais parce que les comptoirs des Villes étoient fermés : ainsi, les Solliciteurs ne faisant plus les avances ordinaires aux Colonels & aux Capitaines, les bas Officiers & les Soldats n'étoient pas payés, ce qui causoit un grand désordre.

MAIS, que rien à mon sens ne marquoit mieux le bon effet qu'on devoit attendre de la résolution que Majesté avoit prise d'assiéger Luxembourg & de présenter en mêmes tems la Paix aux Espagnols, que l'emportement de l'Envoyé d'Espagne : que ce Ministre étoit allé à Bruxelles, pour conférer avec le Marquis de Grana lorsqu'il reçut mon Mémoire du 29 d'Avril : ils y en composerent un en réponse du mien qu'il vint présenter le 3 de Mai aux Etats-Généraux, qui portoit, que les ordres, que le Marquis de Grana & lui avoient du Roi leur maître, étoient de n'écouter aucunes des injustes, artificieuses, & impraticables Propositions de la France ; de n'entrer

en négociation avec Elle, que ce ne fût sur le pié de tout tems usité entre des Rois & Princes égaux, Chrétiens, & Souverains ; & de ne conclurre aucun accommodement qui ne fût juste, sur, & général, avec inclusion de tous ses Alliés ; que sur ces principes Sa Majesté Catholique étoit résolue de hasarder le reste des Pays-Bas, plutôt que de souffrir que par des violences & par des supercheries, on lui prescrivît la loi. Que les nouvelles propositions, que la France faisoit aux Etats-Généraux, étoient plus orgueilleuses, plus sujettes à caution, & plus éloignées de la raison, que celles qu'Elle avoit faites jusqu'alors ; & que pourtant elles étoient toujours les mêmes, puisque leur unique vûe avoit été & étoit encore de manquer à la foi des Traités, d'amuser les Etats-Généraux, de les faire passer par tout le monde pour des Etats peu éclairés, & de leur ôter entierement leur liberté, puisque le délai que la France donnoit pour ne pas agir d'un côté, quand elle assiégeoit une Place comme Luxembourg d'un autre, n'étoit qu'un nouveau piége tendu par une apparence imaginaire du repos qu'elle ôtoit à l'Espagne depuis si long-tems par ces sortes de voies, puisque l'obligation des Etats-Généraux n'étoit pas seulement d'assister l'Espagne dans les Pays-Bas, mais aussi dans quelque endroit du monde que ce fût ; puisque de tous les progrés que la France s'imaginoit de faire ailleurs que dans les Pays Bas, sur l'Espagne, les effets se ressentiroient sur les Pays-Bas ; & puisque de quelque maniere que la France acquit les Pays-Bas, les Etats-Généraux tomberoient immédiatement dans l'esclavage de la France ; comme il ne doutoit point qu'ils ne connussent que trop bien toutes ces choses ; & que l'artifice & le venin du Memoire de l'Ambassadeur de France étoit si à découvert, il esperoit que par

l'assistance du bon Dieu, on pourroit avec la force commune prévenir ou reparer la perte de Luxembourg, assûrant derechef les Etats-Généraux, que la résolution du Roi d'Espagne seroit inébranlable, quoiqu'il pût arriver, puisqu'elle avoit été prise selon sa conscience, son honneur, & son intérêt.

Fin du Tome Second.

NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,
Depuis 1679, *juſqu'en* 1684.

TOME TROISIEME.

A PARIS,
Chez { DURAND, Rue S. Jacques, au Griffon,
PISSOT, Quai des Auguſtins, à la Sageſſe.

M. DCC LIV.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX

EN HOLLANDE,

Depuis 1679, *jusqu'en* 1684.

LE Mémoire de l'Envoyé d'Espagne ne fit que causer de l'indignation contre lui. Les Etats-Généraux ne pouvoient souffrir tant d'arrogance avec si peu de force : mais, si cet Envoyé ne me fit point de peine, celui d'Angleterre en recompense ne me fut d'aucun secours ; car, quoiqu'il allât enfin parler au Président de semaine des Etats-Généraux pour appuyer mon Mémoire du 29 d'Avril, tout ce qu'il dit fut très-inutile, puisque ne donnant rien par écrit, le Président des Etats ne rapportoit point à ses Maîtres ce qu'il lui disoit de bouche. Outre cela je mandai au Roi, que dans l'état où étoient les affaires, on ne devoit plus rien attendre que de la crainte qu'on auroit en Hollande d'entrer tout de bon en guerre, & de la facilité que Sa Majesté leur donneroit de pouvoir l'éviter ; qu'il n'y avoit que ces deux motifs qui étoient capables de remuer fortement les esprits des Hollandois, & que ces deux choses étoient si bien touchées dans le Mémoire du 29 d'Avril, qu'il n'y avoit rien à désirer.

LA personne que j'avois envoyée à Amsterdam & en Frise, revint le 3 de Mai, & me rapporta qu'on y étoit fort persuadé des raisons que je leur avois fait alléguer, & très-satisfait du Mémoire que j'avois présenté le 29 d'Avril ; que Messieurs d'Amsterdam 4 Mai 1684.

avoient résolu d'accepter la proposition faite par Sa Majesté, & de faire ordonner avant toutes choses aux Troupes qui étoient dans les Pays-Bas de se retirer dans les Places fortes, & de défendre aux Officiers de les laisser sortir en campagne Que les Provinces de Frise & de Groningue alloient prendre la même résolution, & qu'on y avoit convoqué des Assemblées extraordinaires pour ce sujet. Que Messieurs d'Amsterdam envoyoient un Bourguemestre & deux Echevins à la Haye qui n'entreroient pas dans les Etats de Hollande ; mais, qui seroient plus à portée pour soûtenir les deux Sécrétaires qui assistoient de leur part à l'Assemblée de Hollande; que le Roi ne pouvoit rien souhaiter de plus à cet égard.

4 Mai 1684. MESSIEURS d'Amsterdam ne tardérent pas long tems à exécuter leur parole : la Province de Hollande s'étant assemblée le 4 de Mai, plusieurs Villes opinerent à accepter les propositions que je leur avois offertes le 29 d'Avril : & les Secrétaires d'Amsterdam soûtinrent fortement qu'il paroissoit par ce Memoire que le Roi n'avoit plus dessein de faire de Treve avec l'Espagne, & qu'il vouloit la Paix aux conditions qui y étoient énoncées ; & qu'ainsi il falloit accepter ces conditions, & faire la Paix : mais, le Pensionnaire Fagel prétendit qu'on étoit encore en droit de choisir la Treve, & mit en fait (comme je l'avois prévu) que cette Treve ne pouvoit faire aux conditions offertes le 17 Février ; parce que Sa Majesté déclarant qu'après quinze jours Elle ne prétendoit plus être tenu non seulement à aucune des propositions qu'Elle avoit faites auparavant, mais aussi à celles qu'Elle faisoit encore à présent : il s'ensuivoit de-là que Sa Majesté prétendoit donc être tenue pendant quinze jours & à ces nouvelles propositions, & à celles qu'Elle avoit faites auparavant MM. d'Amsterdam & ceux qui leur adhéroient soutenoient que cet argument étoit une illusion ; que le Mémoire étoit clair & net ; & que ce Pensionnaire ne prenoit ce détour que pour éluder le bon effet que le

offres du Roi devoient produire. Fagel, qui vit que quand l'Avis de Messieurs d'Amsterdam ne prévaudroit pas pour la Paix, il faudroit toujours se résoudre à faire la Treve, se servit d'un artifice pour tâcher d'éluder & la Paix & la Treve. Il mit en en question si les Etats-Généraux s'engageroient seuls à obliger les Espagnols à accepter la Treve, ou s'ils n'en demanderoient pas auparavant l'approbation de leurs Alliés. Cette Proposition fut discutée avec beaucoup de chaleur: mais, enfin douze des principales Villes déclarerent qu'il ne falloit point demander l'Avis des Alliés, mais seulement leur donner une simple Notification de ce qui se feroit à la Haye, sans apporter pour cela aucun retardement aux Resolutions de l'Etat. Les Nobles se récrierent fort là-dessus, & les Etats se séparérent sans rien conclurre pour se rassembler l'après-dinée. Les contestations y recommencerent & furent très-vives; enforte que l'Assemblée dura jusques dans la nuit sans qu'on y pût rien résoudre.

Les Etats de Hollande se rassemblerent le lendemain matin, & se trouverent partagés pour la troisieme fois; plusieurs Villes vouloient la Paix: les autres croyoient que le Roi consentiroit encore à la Tréve. Les Sécrétaires d'Amsterdam soûtenoient toujours que le Mémoire du 29 d'Avril expliquoit nettement que le Roi ne prétendoit plus être tenu ni à ses premieres offres, ni à la Tréve. Et comme ils virent que le Pensionnaire Fagel s'opiniâtroit à soutenir le contraire, & qu'il entraînoit beaucoup de Villes, ils proposerent de me faire une députation pour en avoir l'explication; mais, ils n'en purent venir à bout. Ainsi ils furent obligés de consentir que les Etats Généraux viendroient faire une tentative auprès de moi pour la Tréve sans me parler de paix: mais, ils protestérent qu'en cas que Sa Majesté voulût un Traité de Paix, ils seroient toujours d'Avis qu'on en fît un. 5 Mai 1684.

Ils ne se rendirent pas si faciles sur la maniere

dont ils en devoient usér avec leurs Alliés. Cette affaire étoit de plus de conséquence, & entraînoit la paix ou la guerre, puisque jamais les Alliés n'eussent consenti que les Etats-Généraux abandonnassent les Espagnols. Ils demeurerent donc fermes avec onze des principales Villes de Hollande à vouloir obliger les Espagnols à accepter la Tréve, en donnant seulement une simple Notification de leur Résolution à leurs Alliés; & les six autres, savoir Harlem dont le Pensionnaire qui la gouvernoit absolument étoit neveu de Fagel: Rotterdam où le Prince d'Orange avoit une puissante cabale, & quatre petites Villes, conclurrent à n'accepter la Tréve que du consentement de leurs Alliés. Pour ce qui est des Nobles, qui avoient le Prince d'Orange à leur tête, & Fagel pour leur Pensionnaire, leur Avis fut de n'accepter ni Paix ni Tréve, mais de satisfaire absolument à l'obligation de leurs Traités avec les Espagnols.

LES affaires alloient bien mieux en Frise & à Groningue qu'en Hollande: j'en reçus une lettre ce même jour, par laquelle on me mandoit que ces deux Provinces étoient convenues de prendre une Résolution uniforme touchant le rappel de leurs Troupes; que M. le Prince de Nassau avoit déja fait mettre en arrêt à Lewarde tous les Officiers qui s'y étoient trouvés, dont les Compagnies étoient hors des Provinces de Frise & de Groningue, afin que par cet arrêt il ne leur fût rien imputé s'ils n'obéissoient pas aux ordres du Prince d'Orange; & le lendemain j'eus un autre Avis que ces deux Provinces avoient pris une seconde Résolution uniforme d'obliger les Espagnols de faire la paix aux conditions offertes par le Roi le 29 d'Avril.

8 Mai 1684.

IL ne me fut pas difficile de faire voir au Roi par le compte que je lui rendois de toutes ces choses, qu'on vouloit un accommodement à quelque prix que ce fût, & que j'avois eu raison de mander si souvent que quand les Hollandois verroient d'un côté une guerre assurée, & qu'on leur

offriroit de l'autre des moyens pour l'éviter, ils les embrasseroient bien vîte. Qu'on voyoit à cette heure que les Villes les plus soumises au Prince d'Orange s'etoient déterminées sans balancer dès qu'elles avoient reconnu, qu'elles étoient sur le point d'entrer en guerre, malgré l'assurance qu'il leur avoit si souvent donnée que Sa Majesté n'en vouloit point; & que pourvu que les Etats-Généraux se montrassent disposés à assister puissamment les Espagnols, Elle leur accorderoit de meilleures conditions. Je ne perdis pas cette occasion de remontrer encore que le moindre relâchement que le Prince d'Orange pourroit obtenir de Sa Majesté, causeroit plus de préjudice que ne pourroit faire une augmentation à ses propositions, si on laissoit écouler inutilement le tems qu'Elle avoit donné.

Il arriva deux choses dans ce tems-là qui m'embarrasserent beaucoup. L'Envoyé de Cologne me dit que l'Electeur son Maître lui avoit mandé qu'il avoit vû par la communication que M. Tambonneau lui avoit donnée de mon Mémoire du 29 d'Avril que nonobstant le siége de Luxembourg, Sa Majesté voudroit bien encore faire la Tréve avec l'Espagne, & qu'elle se pouvoit faire sur le pié de mon Mémoire du 17 de Février: qu'ainsi il lui avoit ordonné de faire des offices auprès des Etats-Généraux pour les porter à la Tréve à ces conditions-là. Cet Envoyé me representa que s'il y avoit eu, nonobstant la prise de Luxembourg, son Maître n'auroit pas douté que la Treve n'auroit pû se faire sans laisser cette Place au Roi; mais, qu'y ayant seulement nonobstant le siége, il croyoit que la Tréve pouvant être acceptee & conclue avant la prise de cette Place, elle se pouvoit faire sans que le Roi eut Luxembourg: de sorte qu'il avoit résolu de demander une conference aux Etats-Généraux, pour les porter à la Tréve sur ce pié-là. Je fus extrémement etonné de ce discours: je lui témoignai qu'il pouvoit bien être que le Roi consentît à une Tréve,

8 Mai 1684.

8 Mai 1684. à M. de Croissy.

quoique dans le Mémoire que Sa Majesté m'avoit envoyé, Elle n'eût parlé que d'un Traité de Paix; mais que je pouvois l'assûrer que Paix ou Tréve, Sa Majesté n'en feroit point sans avoir Luxembourg: qu'ainsi étant Ministre d'un Prince allié de Sa Majesté, il ne devoit pas presser les Etats-Généraux de faire une chose à laquelle le Roi ne consentiroit jamais. Et pour ce qui étoit de les exhorter à la Tréve sans leur dire à quelles conditions il étoit inutile de faire des offices auprès d'eux pour cela, puisqu'ils y étoient assez portés. Il acquiesça à ce que je lui dis, & n'osa demander de conférence; mais il ne laissa pas de traverser beaucoup ma Négociation; car, étant homme qui avoit de très-bonnes correspondances en Hollande, il leur insinua, que le Roi seroit content de faire la Tréve aux conditions portées par mon Mémoire du 17 Février: & cela fit de si fortes impressions, que j'eus bien de la peine à les effacer, d'autant plus que les Etats-Généraux tiroient les mêmes inductions d'une lettre de leur Ambassadeur à Londres, de laquelle le Pensionnaire Fagel se servit inutilement dans l'Assemblée de Hollande; & c'est la seconde affaire qui me fit de la peine. M. Citters avoit mandé à ses Maîtres, que le Duc d'York & les Ministres du Roi d'Angleterre l'avoient exhorté de presser les Espagnols d'accepter la Tréve, sans parler de Luxembourg ni d'aucun changement aux Propositions du 17 Février. Cette lettre étoit du 28 d'Avril. On sut par le Sieur Chudley, que le Roi d'Angleterre & ses Ministres étoient alors informés des nouvelles Propositions de Sa Majesté: ainsi le Pensionnaire Fagel concluoit que le Duc d'York & les Ministres d'Angleterre savoient que les nouvelles Propositions de Sa Majesté, n'excluoient pas la Tréve proposée le 17 Février.

J'AUROIS bien voulu éclaircir les Etats-Généraux sur ces difficultés: mais, plusieurs raisons m'en empêcherent. Il ne m'étoit pas permis d'entrer dans

ces contestations; & il n'eût pas même été bien que j'eusse fait connoître que je les savois: d'ailleurs je voyois par la situation des affaires, & par la disposition des esprits, qu'une explication prématurée, donnée aux Etats sans en être requis, seroit plutôt un mauvais effet qu'un bon. Outre cela, je crus qu'il étoit à propos de voir quelles seroient leurs premieres démarches, d'autant plus que s'ils avoient une fois pris la résolution de porter les Espagnols à accepter la Tréve, ce premier pas qu'ils n'auroient pû s'empêcher de faire par le desir universel qu'avoient toutes les Provinces d'eviter la guerre, seroit un acheminement à l'acceptation de la paix. Ainsi je projettai de leur répondre d'une maniere à laisser Sa Majesté dans la liberte de prendre tel parti qu'il lui plairoit. Enfin, ce qui m'empêchoit absolument de me déclarer sur la Paix ou sur la Tréve, c'est que je ne savois effectivement pas si le Roi se seroit contenté d'une Tréve après avoir pris Luxembourg, & que je me voyois en etat de faire la Paix si on vouloit tenir ferme.

D'UN autre côté, les Ministres des Alliés & le Pensionnaire Fagel ne s'endormoient pas: ils avoient été depuis le 4 de Mai jusqu'au 8 en de continuelles conferences; ils en avoient eu des quatre & cinq par jour, quelquefois les Etats-Généraux & leurs Alliés separement, & quelquefois tous ensemble. Les Ministres des Alliés assuroient les Etats-Généraux, que leurs Maîtres étoient en état de résister au Roi; que l'Electeur de Baviere avoit quinze mille hommes, tant de ses Troupes, que de celles du Cercle de Baviere. Que l'Empereur y en joindroit cinq des siennes, sans compter celles du Cercle de Suabe que cet Electeur esperoit d'avoir. Que le Comte de Waldeck auroit une armée de dix-neuf mille hommes composée des Troupes des Cercles de Franconie & du haut-Rhin, des Ducs de Saxe-Gotha & Eysenach, des Comtes de Vettereau, & Westerwalt, sans 8 Mai 1684.

compter les Troupes de Hesse qui pourroient joindre celles-là ou celles de Lunebourg, selon la nécessité; & que toutes ces Troupes seroient prêtes à agir le 12 Mai. Que si on pouvoit empêcher l'Electeur de Brandebourg d'entrer en action, comme on n'en doutoit pas, la Maison de Lunebourg donneroit des secours considérables.

LE Pensionnaire Fagel, qui étoit chargé de faire le rapport de ces conférences aux Etats de Hollande, fit valoir tout cela autant qu'il lui fut possible. Il ajouta que leurs Alliés les menaçoient de les quitter, & de ne contracter jamais d'alliance avec eux, s'ils les abandonnoient dans cette occasion; mais, l'appréhension de la guerre avoit fait de si fortes impressions en Hollande, & y avoit donné un desir si vif de conserver le repos dans leur voisinage, qu'il ne lui fut pas possible de leur faire changer de sentiment; & tout ce qu'il put obtenir fut, comme je viens de dire, de les faire pancher du côté de la Tréve, plutôt que de la Paix. Ce n'est pas que Messieurs d'Amsterdam ne me fissent assurer tout de nouveau ce même jour, qu'ils persisteroient à faire faire la paix aux Espagnols, si le Roi ne vouloit plus d'Accommodement que sur ce pié là.

8 Mai 1634. LES Etats Généraux ne perdirent pas un moment de tems à prendre une Résolution conforme à celle de la Province de Hollande touchant l'acceptation de la Treve aux conditions du 17 Février, & m'envoyerent demander audiance le même jour, quoique ce fut un Dimanche. Le Prince d'Orange n'avoit garde de s'opposer à ce torrent: au contraire il étoit bien aise que les Etats-Généraux entrassent promptement en conférence avec moi, pour tâcher par ce moyen de sauver Luxembourg, parce qu'il appréhendoit que s'il étoit une fois pris ils ne se rendissent plus faciles à consentir qu'il demeurât entre les mains de S. Maj. Le Pensionnaire Fagel avoit encore en cela une vûe plus maligne: car ayant eu l'adresse d'engager les E. G.

à choisir la Tréve aux conditions du 17 de Février, il étoit bien aise qu'ils me le vinssent déclarer; étant persuadé que ce n'etoit point du tout l'intention du Roi, & que le refus que je ferois de cette proposition pourroit lui donner lieu de faire entrer les Etats-Généraux en défiance de la bonne-foi de Sa Majesté,

LES Députés des Etats-Généraux étant venus chez moi me firent quelques Propositions peu intelligibles sur l'acceptation de la Tréve, & me donnerent une Résolution qui n'étoit gueres mieux digérée. Elle contenoit;

QU'ILS offroient (*) de faire déclarer aux Ministres de leurs Alliés qu'ils étoient d'Avis, qu'il étoit nécessaire de conseiller, persuader & induire le Roi d'Espagne à accepter la Tréve proposée par la France pour autant de tems que celle qui se feroit entre la France & l'Empire; que pour ce qui regardoit la possession des deux Couronnes durant la Treve, ce point seroit réglé ou par un Traité, ou par l'Arbitrage de l'Angleterre, & que les Etats-Generaux prieroient leurs Alliés d'y coopérer de même.

AVANT que de leur rendre aucune Réponse, je voulus avoir une explication plus nette de leurs intentions, pour pénétrer jusqu'où pourroit aller leur engagement. Je les priai de m'expliquer ce qu'ils entendoient lorsqu'ils parloient de conseiller, persuader, & induire le Roi d'Espagne à accepter la Tréve, & s'ils ne prétendoient pas s'engager par un Traité avec le Roi, à y obliger le Roi Catholique, & à l'abandonner en cas qu'il le refusât? Ils eurent peine à s'expliquer là dessus: néanmoins après avoir biaisé quelque-tems, ils me repondirent, enfin positivement, qu'ils se faisoient fort que le Roi d'Espagne accepteroit la Tréve, & que s'il ne le faisoit pas, ils donneroient à Sa Majesté toutes les assurances dont Elle s'etoit expliquée. Je 8 Mai 1684.

(*) Résolutions des Etats-Généraux du 6 Mai envoyées à la Cour le 8 Mai 1684.

leur demandai ensuite, pourquoi ils ne fixoient d'autre terme a la Tréve qu'ils offroient de faire conclurre, que celui de la Tréve que Sa Majesté feroit avec l'Empire? Ils me dirent, qu'ils n'avoient mis la durée de cette Tréve relativement à celle de l'Empire, que parce que Sa Majesté avoit elle-même marqué dans le Mémoire du 17 Février, qu'Elle vouloit bien accorder une Tréve à l'Espane, pareille à celle de l'Empire: mais que cela ne feroit pas de difficulte, & que lorsque j'aurois déclaré si j'étois encore en état d'accepter la Tréve, cette condition seroit bien tôt réglée. A l'égard de ce qu'ils avoient mis, que s'il arrivoit des difficultés pour la possession de quelque Place, on s'en remettoit à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, je leur dis seulement que la possession étoit si bien réglé qu'on n'avoit pas besoin d'Arbitres.

APRÈS leur avoir fait ces Demandes, je leur témoignai que j'étois surpris qu'ayant laissé écouler inutilement tant de tems sans repondre au Mémoire du 17 Février par lequel on leur avoit offert la Tréve à de certaines conditions, ils en parlassent à cette heure qu'il n'en étoit plus question, & que Sa Majesté en avoit fait faire de nouvelles. Ils me témoignerent, qu'il n'y avoit pas un d'eux qui ne fût persuadé, que Sa Majesté demeuroit encore engagée à ses premieres Propositions, puisque n'ayant pas limité le tems pour leur acceptation par le Mémoire du 17 de Février, Elle ne les avoit pas revoquées par celui du 29 d'Avril; que cela leur paroissoit d'autant plus vrai, que Sa Majesté déclaroit à la fin du Mémoire du 29 d'Avril, que, passé le tems de quinze jours, Elle ne prétendoit pas être tenue, non-seulement à aucune des Propositions qu'Elle avoit ci-devant faites, mais aussi à celles qu'Elle faisoit encore à présent, & qu'il s'ensuivoit de-là, que Sa Majesté prétendoit être encore tenue pendant quinze jours, non seulement aux dernieres, mais aussi aux premieres Propositions.

JE leur fis voir, que Sa Majesté ayant fait des of-

res le 17 Février, qui n'avoient pas été acceptées, lles étoient caduques par la non acceptation, & evoquées par les nouvelles Propositions que je ur avois faites dans mon Mémoire du 29 d'Avril; que c'etoit à ce dernier Mémoire que Sa Majesté m'avoit ordonné de demander Réponse ans quinze jours, & point à celui du 17 Février; ue cependant ils m'apportoient une Réponse au émoire du 17 de Février, & point à celui du 9 d'Avril. Je tâchai ensuite de leur faire connoître, que leurs raisons n'avoient ni fondement ni raissemblance; & qu'ils devoient avouër que Sa Majesté s'expliquoit si nettement des conditions r lesquelles Elle vouloit bien encore faire la ix avec l'Espagne, qu'on n'en pouvoit douter à oins de vouloir s'aveugler de gaieté de cœur. ue Sa Majesté s'étant declarée qu'Elle vouloit la ille de Luxembourg pour l'équivalent de ses rétentions, & leur ayant fait savoir en même- ms qu'Elle alloit assieger cette Place, il n'étoit s possible de croire qu'Elle consentit de faire la reve aux conditions du 17 de Février, dans les- uelles il n'etoit fait aucune mention de Luxem- ourg: à quoi ils ne me répondirent autre chose, non que Luxembourg n'étoit pas encore pris. Nos ntestations furent vives, & durerent plus de deux ures: mais enfin ils me demanderent nettement précisement si j'avois encore pouvoir ou si je l'avois plus d'accorder la Tréve. Je n'étois pas doute que le Roi ne voulût plus ni Paix ni reve, qu'aux conditions du 29 d'Avril: mais je savois pas s'il consentiroit de faire une Treve r ces propositions-là; car le Mémoire m'avoit été voyé tout dressé avec ordre de n'y changer au- n mot. Ainsi je crus ne pouvoir mieux faire e d'éluder de répondre sur la Paix ou sur la réve, & de ne parler que de l'acception des res du 29 d'Avril, & cela par maniere de ques- n.

Je leur dis que Sa Majesté m'avoit commandé

de leur préſenter le Mémoire du 29 d'Avril ; qu'Elle ne leur offroit plus d'accommodement avec l'Eſpagne, qu'aux conditions qui y etoient portées: & je leur demandai s'ils les acceptoient ; que pour moi j'avois pouvoir de conclurre un Traité ſur ces dernieres Propoſitions, & que j'étois prêt à le ſigner. Je pris de-là occaſion de leur expliquer les facilités que Sa Majeſté m'avoit permis d'apporter en cas qu'ils priſſent ce parti-là ; ne doutant pas que la connoiſſance, qu'ils en donneroient aux autres Membres de l'Etat, ne fît un très-bon effet ; & les priai de ne pas perdre le tems qui leur reſtoit, & de prevenir les malheurs qui arriveroient, ſans doute, s'ils n'acceptoient pas les dernieres offres de Sa Majeſté avant l'expiration du terme qu'Elle leur avoit donné.

9 Mai 1684. LES Députés des Etats Généraux eurent, au ſortir de chez moi, une conférence avec l'Envoyé d'Angleterre, l'Envoyé & le Réſident de Cologne, pour les exhorter à faire de bons offices auprès de leurs Maîtres & auprès de moi, afin que Sa Majeſté pût être portée à accorder les conditions du 17 de Février. Ces Envoyés ne ſe chargerent pas poſitivement de cette commiſſion ; mais ils ne la refuſerent pas : bien loin de cela, ils me vinrent trouver, me témoignerent qu'ils voyoient les eſprits dans une grande agitation ſur le refus que je faiſois de ſigner un accommodement aux conditions du 17 de Février, & me firent les mêmes inſtances que s'ils étoient venus de la part des Etats-Généraux. On peut juger du peu de ſecours que j'aurois tiré des offices que l'Envoyé d'Angleterre avoit faits auprès du Préſident des Etats Généraux, quand même celui-ci en auroit rendu compte à ſes Maîtres, lorſqu'ils l'auroient vû me venir preſſer deux jours après de ſigner la Tréve aux conditions du 17 Février.

Idem. LES Etats de Hollande s'aſſemblerent trois fois ce même jour 8 de Mai, & leur derniere ſéance dura juſqu'à deux heures après minuit ;

près laquelle ils se séparerent, pour aller prendre les instructions de leurs principaux sur ce qu'ils auroient à faire en cas qu'ils ne visſent point d'espérances d'obtenir une Tréve aux conditions proposées le 17 de Février.

Je reçus le 9 de Mai deux Lettres du Roi, l'une du 4, par laquelle il me mandoit, qu'il pourroit bien arriver que le principal moyen, dont le Prince d'Orange & le Marquis de Grana se serviroient pour éloigner tout accommodement, seroit de faire entendre aux Etats-Généraux, que ce dernier n'avoit pas pouvoir du Roi son Maître de remettre à Sa Majesté la Ville de Luxembourg; que par conséquent il ne dépendoit pas des Etats-Généraux de s'y obliger; & que, quand ils auroient pris la Résolution d'accorder à Sa Majesté ce qu'Elle demandoit, il seroit impossible de l'exécuter. Que si je voyois qu'une semblable objection fît assez d'impression sur les Villes pour les engager à ce que le Prince d'Orange desiroit, ou même qu'elle pût faire un grand obstacle à l'acceptation des Propositions de Sa Majesté, Elle trouvoit bon après que je leur aurois témoigné qu'il y avoit lieu de croire que la confiance que le Roi Catholique prenoit ordinairement en la personne d'Es, Gouverneur des Pays-Bas, étoit assez grande pour lui permettre de céder une Place qu'il ne pouvoit plus défendre pour en sauver beaucoup d'autres: que je leur déclaraſſe que s'ils s'obligeoient avant le 20 de Mai par un Traité appuyé de la garantie du Roi d'Angleterre de ne donner aucune assistance aux Espagnols ni pour la défense de Luxembourg, ni pour faire le moindre acte d'hostilité contre les Troupes, Pays, Sujets, & Alliés de Sa Majesté, Elle promettroit aussi de se contenter de la Ville de Luxembourg avec les autres lieux que j'avois demandés par le Mémoire du 29 d'Avril, & de rendre aux Espagnols tous ceux que j'avois offerts par ce Mémoire, pourvû que l'Espagne approuvât dans un

Lettre du Roi du 4 Mai 1684.

mois ou six semaines lesdites cessions & renonciations.

QUE je pouvois encore promettre que, si nonobstant le refus du Roi Catholique, les Etats-Généraux s'obligeoient dans le 20 de Mai de demeurer dans les engagemens énoncés ci-dessus. Sa Majesté n'attaqueroit ni ne s'empareroit d'aucune Place en Flandre; se réservant la liberté de faire la guerre aux Espagnols en d'autres endroits jusqu'à ce qu'Elle les eût réduits dans la nécessité de faire la Paix.

Lettre du Roi du 6 Mai 1684.

L'AUTRE Lettre étoit du 6, que Sa Majesté m'envoya en grande diligence. Elle me mandoit qu'ayant vû par mes Lettres du 4, que le Prince d'Orange & les Partisans d'Espagne pourroient bien prendre prétexte des dernieres lignes du Mémoire du 22 d'Avril pour faire accroire aux Etats-Généraux qu'ils seroient encore reçus à accepter les offres que je leur avois faites le 17 de Février, son intention étoit que je fisse toute la diligence possible, pour ne pas laisser plus long-tems les Etats-Généraux dans une erreur qui leur seroit si préjudiable, & qui leur feroit prendre de fausses mesures, qui les engageroient infailliblement dans la guerre qu'ils avoient tant d'intérêt d'éviter.

QUE je pouvois pour cet effet leur dire, que quoique mon Mémoire du 29 d'Avril leur expliquât les intentions de Sa Majesté, & leur fît connoître bien clairement qu'Elle ne prétendoit faire la Paix ni la Trêve avec l'Espagne qu'à condition que la Ville de Luxembourg seroit remise entre ses mains. J'étois encore obligé pour satisfaire à mes ordres de leur déclarer, que Sa Majesté vouloit bien convenir dès-à-présent d'une Paix ou d'une Trêve avec l'Espagne, pourvu que la Ville de Luxembourg lui fût donnée, & que c'étoit la condition sans laquelle il ne se pouvoit plus faire aucun Traité ni de Paix ni de Treve; mais que, comme les Espagnols faisoient assez connoître qu'ils étoient d'autant plus éloignés de faire remet-

tre cette Place à Sa Majesté par la voie d'accommodement, qu'ils espéroient que les Etats-Généraux ne pouvant satisfaire à cette condition, se verroient dans une necessité indispensable d'entrer en guerre. Elle me répétoit les mêmes choses qu'Elle m'avoit ordonné par sa Lettre précédente de leur offrir, pour maintenir le repos dans leur voisinage; & afin de me mettre en état de signer un Traité, quelque sorte de Propositions qu'ils acceptassent, Elle m'envoya trois pouvoirs différens.

L'UN me donnoit pouvoir de conclurre & de signer avec les Etats-Généraux ou leurs Députés pareillement munis de pleins pouvoirs, tels articles que je jugerois nécessaires pour parvenir à un prompt Accommodement avec l'Espagne.

L'AUTRE me donnoit pouvoir de conclurre & de signer avec les Ministres d'Espagne, les Etats-Généraux, & leurs Alliés conjointement munis de pleins pouvoirs, un Traité de Paix ou de Trêve, ou tels autres articles que je jugerois nécessaires.

LE troisieme me donnoit pouvoir de conclurre & de signer avec les Ministres du Roi Catholique, & ceux des Alliés de l'Espagne conjointement ou séparement, & pareillement munis de pleins-pouvoirs, un Traite de Paix ou Trêve.

COMME la Réponse, que j'avois rendue le 8 aux Députés des Etats Généraux pouvoit être appliquée à ces derniers ordres de Sa Majesté, puisque ne m'étant pas expliqué sur la Paix ou sur la Trêve, je m'étois contenté de soûtenir que le Roi ne prétendoit plus faire aucun Accommodement qu'aux conditions portées par le Mémoire du 29 d'Avril; j'envoyai sur le champ prier les Etats-Généraux de venir chez moi *. Je leur dis que je croyois leur avoir si bien fait connoître dans la derniere conférence que j'avois eue avec eux, le peu de fondement qu'ils avoient de vouloir inférer par quelques paroles du Mémoire du 29 d'Avril, 9 Mai 1684.

* Le Mémoire du 9 de Mai envoyé le 11. 1684.

que Sa Majesté étoit encore engagée à ses premieres conditions, que je ne pensois pas qu'il leur restât aucun lieu de douter de cette vérité. Que le Roi ayant vû, que les Espagnols ne s'étoient servis des délais qu'il leur avoit accordés depuis long tems; que pour lui déclarer la guerre, & qu'ils avoient laissé écouler plus de trois mois sans être convenus d'aucuns des expédiens qu'ils leur avoit proposés le 17 Février. Il s'étoit trouvé obligé de se rendre à la tête de ses Armées pour s'ouvrir un chemin à la Paix par la force de ses Armes; qu'il avoit bien voulu néantmoins faire en même-tems déclarer aux Etats-Généraux les dernieres Conditions sur lesquelles la Paix se pouvoit encore conclurre, sans plus faire mention de Tréve; que cela m'avoit obligé, parce que j'avois toûjours reconnu que les Etats-Généraux panchoient plus volontiers à l'acceptation de la Treve que de la Paix, de supplier le Roi de me mettre en état de leur donner satisfaction s'ils jugeoient plus à propos des terminer par une Tréve les différends qui étoient entre Sa Majesté & le Roi d'Espagne. Que Sa Majesté qui avoit toujours prevenu les bonnes dispositions des Etats-Generaux par tous les expédiens qu'Elle avoit cru les plus propres pour rétablir le repos de l'Europe, vouloit bien leur en donner encore une nouvelle marque en cette occasion, en me permettant de leur donner le choix de conclure la Paix ou la Tréve sur les propositions contenues dans le Mémoire du 29 d'Avil; & que j'étois suffisamment autorisé pour signer la Tréve à ces Conditions-là: que je leur protestois en même-tems qu'ils ne devoient attendre aucun relâchement de la part de Sa Majesté, ni aucun autre changement; & que les conditions de la Tréve aussi-bien que celles de la Paix devoient être réglées sur ce Mémoire; les suppliant instamment de ne pas laisser écouler le tems qui restoit sans me faire une Réponse telle que Sa Majesté l'attendoit à la tête de ses Armées. Je leur donnai

donnai par écrit la substance de ce que je leur venois de dire.

Je rendis compte aussitôt au Roi de l'effet que cette explication avoit produit; & je lui mandai qu'elle n'avoit pas appaisé le bruit que faisoient les Créatures du Prince d'Orange, parce qu'il étoit également blessé de la Treve ou de la Paix, tant que la Ville de Luxembourg demeureroit au pouvoir de Sa Majesté. Qu'il soutenoit, qu'il y avoit de la mauvaise-foi dans le procedé de la France; que le Roi avoit marqué les conditions auxquelles il vouloit bien faire un accommodement; que les Etats Généraux, après avoir eu beaucoup de peine à en convenir entr'eux, avoient travaillé auprès de leurs Alliés pour les leur faire agréer; & qu'aussitôt qu'ils les avoient disposés à les accepter, Sa Majesté ne les vouloit plus accorder, quoiqu'Elle ne les eût jamais révoquées. Ce Prince agissoit avec tant de passion, que voyant que les Etats Généraux n'entroient pas tout-à-fait dans ses sentimens, il leur declara qu'ils pouvoient rappeller leurs Troupes, ou leur ordonner de se renfermer dans les Places fortes d'Espagne; qu'ils pouvoient abandonner Luxembourg, & faire tout ce qu'ils voudroient; mais que pour lui il perdroit plutôt la vie, que de laisser prendre Luxembourg, & qu'il aimoit mieux aller perir devant cette Place, que de consentir qu'on l'abandonnât. Aussi j'étois persuadé de plus en plus, que comme son honneur & ses interêts l'obligeoient à ne pas souffrir que Luxembourg tombât au pouvoir du Roi, il falloit s'attendre qu'il feroit ses derniers efforts pour empêcher que les Etats Généraux n'acceptassent les dernieres propositions. 11 Mai 1684.

Pour ce qui étoit de MM. d'Amsterdam & des bien-intentionnés, ils auroient mieux aimé la Paix que la Treve, parce qu'ils auroient cru le repos plus solidement établi; & j'assûrai le Roi que s'il avoit trouvé bon que j'eusse persisté à vouloir un Traité de Paix, je n'aurois pas eu plus de peine 11 Mai 1684.

à y porter les Etats-Généraux, que j'en aurois à les obliger de consentir que Luxembourg demeurât par une Treve entre les mains de Sa Majesté.

11 Mai 1684. D'AILLEURS les intrigues du Résident de l'Electeur de Cologne m'embarrasserent fort, car il donna lieu à plusieurs personnes d'entrer dans le sentiment de la Treve aux conditions du 17 Février, parce qu'il s'étoit mis en tête que j'avois pouvoir de l'accorder à la derniere extrémité. Et lorsque les Etats-Généraux le prierent dans la conférence que je viens de marquer qu'ils eurent avec lui, avec les Envoyés de Cologne & d'Angleterre, d'employer ses bons offices auprès de moi & auprès de son Maître pour porter Sa Majesté à accepter la Treve aux conditions du 17 Février, il leur répondit, que l'Electeur de Cologne apprendroit avec bien du déplaisir que le Roi avoit changé ses propositions; que son Alteſſe Electorale avoit toujours été portée pour la Treve du 17 de Février, & lui avoit ordonné d'en presser la conclusion. Mais comme j'avois reçû la Lettre du Roi du 6 de Mai, lorsque ces Ministres vinrent me parler, je la leur communiquai, & je les priai d'appuyer la déclaration que je venois de faire aux Etats Généraux, que Sa Majesté vouloit bien une Treve, mais aux conditions du 29 d'Avril. L'Envoyé d'Angleterre y consentit, & l'Envoyé de Cologne y auroit aussi donné les mains: mais ce Resident de Cologne l'ayant refusé, l'Envoyé d'Angleterre n'en voulut rien faire. Je ne pus m'empêcher de faire des reproches quelque jours après au Résident de Cologne de sa conduite. Il me dit que les ordres que l'Envoyé extraordinaire de Cologne & lui avoient de leur Maître étoient de parler pour la Treve sans parler de Luxembourg; & enfin il fut contraint de me dire, que l'intérêt des Princes de l'Empire n'étoit pas que le Roi fût maître de Luxembourg, & qu'ainsi ils avoient raison de faire tout leur possible pour tâcher que les affaires s'accom-

modassent sans que Sa Majesté eût cette Place. Je ui fis connoître, que sa conduite n'empêcheroit as que Sa Majesté n'eût Luxembourg; mais qu'elle pourroit bien empêcher qu'on ne fît la paix.

On peut juger par tout ce que j'ai marqué cidessus de la situation où je me trouvai durant tout e cours de cette négociation. J'avois contre moi e Prince d'Orange, le Pensionnaire Fagel, & ceux es Etats qui leur étoient dévoüés, & tous les Miistres des Allies des Etats-Généraux, qui avoient n commerce libre & ouvert avec Eux, qui leur onnoit moyen d'y former des cabales Je ne pouois attendre de secours que des Alliés du Roi, ui étoient le Danemark & Cologne, ou de l'Angleterre qui devoit faire l'office de médiateur. our ce qui est de l'Angleterre, on a vû qu'il en enoit tous les jours des avis qui étoient capables e renverser tout ce que je croyois avoir établi ns que jamais le Roi de la Grande-Bretagne les ait oulu désavoüer: & l'Envoyé qu'il avoit à la Haye 'a fait qu'une seule fois des offices pour l'accomodement, mais d'une maniere qui ne fut d'aun effet, puisqu'il ne voulut rien delivrer par éit. Le Résident de Cologne bien loin de m'aider e suscita des traverses. On verra dans la suite ne l'Ambassadeur de Danemark auroit bien souité que son Maître eût profité d'une conjoncture 'il croyoit lui être favorable pour entrer en guerre: ais il n'apporta d'obstacles à la conclusion de la nclusion de la Treve, que très-finement & avec aucoup de retenue.

CEPENDANT les Etats des Provinces de Frise & de 11 Mai
roningue alloient toujours leurs chemin. Ceux 1684.
Groningue avoient déja mis à exécution la ésolution qu'ils avoient prise de concert de rapeller leurs Troupes: ils écrivirent à tous les Offiers de leur répartition qui étoient dans les Pays- Espagnols ou dans les Garnisons des Etats Géraux, qu'ils eussent à se rendre incessamment ec leurs Régimens & leurs Compagnies dans la

Province de Groningue. Le Prince d'Orange, en ayant été informé, alla au Conseil d'Etat, où il fit des plaintes de ce procédé, qu'il dit être contre les loix de l'Union. Il n'avoit pas tout-à-fait tort en cela, puisque les Troupes des Etats Généraux sont soumises au Capitaine Général, lorsqu'elles sont hors de leurs Provinces: aussi est-ce sur fondement qu'il temoigna qu'il avoit droit comme Capitaine Général de remédier à ce désordre, mais qu'il souhaitoit que le Conseil d'Etat en ordonnât, afin que cela fît plus d'impression: ainsi il fit résoudre que les Officiers qui obéiroient aux ordres de la Province de Groningue seroient traités comme déserteurs. On lui remontra, qu'il y avoit déja beaucoup qui étoient en arrêt dans la Province, & par conséquent hors d'état de lui obéir. Il repondit, que le nom de ceux-là seroit aussi bien au gibet que celui des autres qui quitteroient leurs garnisons. Il est aisé de juger que tous ces procédés aigrissoient fort les esprits les uns contre les autres, & mettoient le Prince d'Orange hors d'état de pouvoir se servir d'une partie des Troupes de la République.

11 Mai 1684. COMME ce Prince faisoit ses efforts pour persuader à tous les Membres des Etats, que le Roi n'en usoit pas à leur égard avec la bonne-foi qu'ils s'étoient imaginés; j'envoyai à Amsterdam pour sonder si cela ne leur avoit pas fait d'impression, & pour faire expliquer les Bourguemestres de cette Ville. Ils me firent assurer, qu'ils ne changeroient point de sentiment, qu'ils souhaitoient seulement que le Roi voulût bien leur tenir aussi constamment ce qu'il avoit eu la bonté de leur promettre; qu'ils seroient inébranlables à faire accepter aux Espagnols la Paix ou la Trêve aux conditions que Sa Majesté souhaitoit.

Lettre du Roi du 7 Mars 1684. LE Roi m'écrivit encore le 7 de Mai, & après m'avoir réïteré les ordres qu'il m'avoit déja donnés, & m'avoir averti de prendre garde à ne le pas engager à retirer ses Troupes des Pays-Bas avant que

les ratifications du Traité signé avec le Ministre d'Espagne fussent échangées, il me dit qu'il vouloit bien pour empêcher que les différends qu'il avoit avec les Princes d'Allemagne ne pussent faire d'obstacle à la conclusion du Traité, que je promisse en son nom que du jour qu'il seroit signé, il donneroit encore un mois à la Diete de Ratisbonne pour l'acceptation de la Treve aux conditions qu'il avoit offertes.

Sa Majesté ajoûta à cela, que comme l'intérêt de ses Alliés ne lui étoit pas moins cher que celui de sa Couronne, je devois stipuler en leur faveur les mêmes engagemens de la part des Etats-Généraux que je demanderois pour Elle; & que s'il y avoit une Treve avec l'Espagne ou avec l'Empire, ou avec tous les deux, elle fût commune à ses Alliés au cas qu'ils s'en voulussent servir, ensorte qu'ils ne pourroient être troubles ni inquietés non plus que Sa Majesté dans la possession où ils étoient au premier d'Août 1681.

Que je ne devois pas néanmoins m'expliquer si clairement du tems qu'on regleroit la possession, à moins que je n'y fusse oblige par les Etats-Généraux, à la sollicitation de ceux qui avoient intérêt que la Couronne de Danemark n'occupât point pendant une si longue Treve les quartiers dont elle joüissoit.

Je mandai au Roi, que les Etats de Hollande al- 11 Mai
loient se rassembler, que je serois informé au sortir 1684.
de chaque séance de ce qui s'y seroit passé, & que j'en rendrois un compte exact à Sa Majesté par les Couriers que j'avois à la Haye. Que les choses étoient disposées de maniere que le Prince d'Orange n'étoit plus en état d'empêcher les Etats-Généraux de me rendre réponse, comme il avoit fait jusques-là, ou de me dire qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de contraindre les Espagnols à s'accommoder; qu'ainsi ils ne pouvoient plus prendre qu'une des trois résolutions suivantes, ou d'accepter la Paix aux conditions du 29 d'Avril, ou la Treve

aux mêmes conditions, ou bien ils s'obſtineroient à vouloir la Treve aux conditions offertes le 17 de Février.

QUE j'avois peine à croire, que n'y ayant que la Ville d'Amſterdam, & deux ou trois autres dans la Hollande, d'avis d'accepter la paix, on pût avoir l'unanimité, ni peut-être même la pluralité en faveur de la paix; qu'on devoit s'attendre au contraire qu'Amſterdam voyant que le Roi vouloit bien faire une Treve, elle ſe rangeroit à cet avis, non parce qu'il étoit plus avantageux à l'Eſpagne, mais parce qu'il ſeroit plus aiſé de le faire accepter par toutes les autres Villes. Et je ne doutois pas que les Etats-Généraux ne réſoluſſent de faire cette Treve aux conditions du 29 d'Avril, s'ils apprenoient la rèddition de Luxembourg: mais comme c'étoit une choſe qu'on ne devoit pas eſpérer ſitôt, de la force dont étoit cette Place, j'appréhendois que le Prince d'Orange ne me ſuſcitât encore bien des traverſes; car il avoit envoyé le Penſionnaire Fagel dans la plûpart des Villes de Hollande, pour leur remontrer que le Mémoire du 29 d'Avril ne dérogeoit pas à celui du 17 Février, & par conſequent qu'on manquoit à ce qu'on leur avoit promis en refuſant de conclurre la Treve ſans avoir Luxembourg. Et comme il ſavoit qu'il n'y avoit rien qui pût émouvoir davantage les eſprits que de leur faire concevoir de la défiance de intentions de S. M., il n'omit rien pour impoſer là-deſſus au Public.

12 Mai 1684. IL fit ſi bien que les Etats-Généraux vinrent m'apporter le 12 de Mai une réſolution en Réponſe du Mémoire que je leur avois délivré le 9. Cette réſolution portoit, qu'ayant examiné les Mémoires que j'avois préſentés aux Etats-Généraux, & particulierement ceux du 29 d'Avril & 9 de Mai, ils avoient été fort ſurpris de voir que Sa Majeſté avoit changé les conditions de la Tréve propoſées le 17 de Février, confirmées le 13 d'Avril ſuivant, & dont on ne s'étoit pas dégagé par le Mémoire du 29 du même mois; & cela dans un tems que les

Etats-Généreux s'étoient avancés jusques à déclarer qu'ils vouloient induire Sa Majesté Catholique à accepter la Tréve, & avoient requis pour cet effet la cooperation de leurs Alliés. Que Sa Majesté comprendroit facilement, qu'eux & leurs Alliés n'ayant pu jusques-là porter l'Espagne à accepter les conditions de la Treve proposées le 17 de Février, il leur étoit absolument impossible d'obliger cette Couronne à céder Luxembourg, puisqu'Elle n'y pourroit être engagée par aucune persuasion, & qu'on ne pouvoit desirer des Etats-Généraux de l'y contraindre par des voies de fait. Qu'ainsi ils étoient obligés de declarer encore, que s'etant expliqués aussi nettement au sujet de la Tréve qu'ils avoient fait par la derniere resolution, & dans la conference qu'ils avoient eue depuis avec moi; ils ne pouvoient attendre autre chose, si-non qu'ils se trouveroient secondés dans le zele qu'ils avoient pour la Paix par Sa Majesté, qui accorderoit la Tréve aux conditions du 17 de Fevrier; & que faute de cela ils seroient contraints de témoigner que c'etoit avec beaucoup de regret qu'ils voyoient que les différends n'étoient point termines sur le pié que Sa Majesté avoit juge auparavant etre équitable, & meme encore le 13 d'Avril précedent; & qu'ils auroient au moins cette satisfaction que les Rois & les Princes qui aimoient la paix seroient persuadés que les Etats-Généraux avoient contribué tout ce qu'ils avoient pû pour finir les affaires à l'amiable, & qu'il n'avoit pas tenu à eux que l'accommodement ne se fût fait sur pié que Sa Majesté l'avoit proposé Elle-même.

Les Députés des Etats-Généraux me parlerent ce jour-là avec beaucoup plus de force qu'ils n'avoient encore fait. Cela venoit de ce que j'avois déclaré que Sa Majesté consentoit de faire une Tréve, après avoir proposé un Traité de Paix; tant il est vrai que le moindre relâchement etoit dangereux. Ils me declarerent nettement, qu'ils ne pouvoient con-

ſentir à laiſſer Luxembourg au Roi, ſoit par un Traité de Paix, ſoit par un Traité de Tréve; que leur honneur, leur intérêt, & leur propre ſureté y répugnoit; que par-deſſus cela tous leurs Alliés étoient d'avis que les Eſpagnols ne le devoient point céder, & qu'ils ne pouvoient après cela les y contraindre.

ILS me prierent de leur dire ſi je n'avois pas encore eu Réponſe de Sa Majeſte ſur les offres qu'ils m'avoient faites le 7 de Mai, & qu'ils étoient perſuadés qu'Elle les trouveroit ſi raiſonnables qu'Elle y acqueſceroit. Je leur dis que je ne m'étois point donné l'honneur d'en écrire à Sa Majeſté comme d'une choſe à laquelle j'attendiſſe de Réponſe, & que je n'en aurois point d'autre que celle que Sa Majeſté m'avoit envoyee par avance, & que j'avois miſe dans mon Mémoire du 9 de Mai; que je les conjurois de ne point perdre le tems dans lequel ils pouvoient conclurre un accommodement avec Sa Majeſté, & que je les pouvois aſſurer qu'Elle m'avoit encore ordonné par ſa derniere dépêche de leur déclarer poſitivement, qu'il n'y avoit, ni relâchement à attendre, ni changement à eſpérer ſur ces dernieres conditions.

ILS me demanderent auſſi ſi je n'envoyerois point à Sa Majeſté la reſolution qu'ils m'apportoient; je leur témoignai que cette réſolution ne contenant que les mêmes choſes que portoit celle qu'ils m'avoient donnée le 7 il étoit inutile de l'envoyer.

ENFIN, ils firent ſemblant de ne pas bien ſavoir quel tems ils avoient encore pour pouvoir conclurre un accommodement. Je leur dis que Sa Majeſté avoit marqué, qu'il falloit que le Traité fut conclu dans le 20 de Mai; que paſſé ce jour-là Elle m'avoit révoqué le pouvoir de ſigner, & que lorſqu'elle m'avoit ordonné de demander aux Etats-Généraux une Réponſe dans quinze jours; c'étoit parce qu'elle vouloit ſavoir dans ce tems-là la réſolution des Etats, afin de prendre ſes meſures; & qu'ils

jugeoient assez qu'on avoit besoin au moins de deux ou trois jours pour arrêter les conditions de la Paix ou de la Tréve; qu'ainsi, pour signer le Traite dans le 20, ils ne devoient pas perdre de tems à me rendre une reponse définitive: que je devois dépêcher dans deux jours un Courier à Sa Majesté pour lui rendre compte de l'etat où se trouveroient les affaires de Hollande; & que j'appréhendois beaucoup si Sa Majesté n'apprenoit point qu'on s'y disposât à prendre les résolutions sur lesquelles seules on pouvoit conclurre la Paix ou la Tréve.

Les Etats de Hollande étoient assemblés pendant que les Etats-Généraux étoient chez moi: ils ne vouloient pas se séparer sans savoir ma réponse, & j'esperois qu'elle y feroit un bon effet, puisqu'il y avoit eu ce matin là beaucoup de Villes de Hollande d'Avis de faire l'accommodement aux conditions du 26 d'Avril; que je ne pourrois neantmoins en informer Sa Majesté que l'ordinaire suivant; mais, que j'avois à lui mander une chose de plus de conséquence & plus surprenante que tout ce que j'avois eu l'honneur de lui écrire jusqu'alors. Que le Conseil de Ville d'Amsterdam avoit pris une résolution secrete conjointement avec les Provinces de Frise & de Groningue, qu'en cas que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel fussent assez puissans pour engager les Etats-Généraux dans la guerre, les Provinces de Frise & de Groningue aussi-bien que la Ville d'Amsterdam n'y entreroient point, & fermeroient leurs comptoirs. Que Sa Majesté jugeroit aisément, que les autres Provinces ne seroient pas deux mois sans être abysmées, & le Prince d'Orange perdu sans ressource: que je ne pouvois répondre absolument si la Ville d'Amsterdam & ces deux Provinces demeureroient fermes dans une résolution qui rompoit l'union de la République, y ayant tant de têtes qui entroient dans ces Conseils: mais, que je pouvois assûrer positivement Sa

Majesté, que la résolution étoit prise après de mûres déliberations, & qu'il y avoit grande apparence qu'elle s'executeroit, s'ils voyoient par la suite, ainsi qu'ils l'avoient reconnu jusqu'à ce tems-là, que Sa Majesté vouloit la paix, & que ce n'étoit que la mauvaise volonté du Prince d'Orange qui les engageoit dans la guerre.

J'ENVOYAI ce même jour au Roi un nouveau Mémoire que l'Envoyé * d'Espagne avoit présenté aux Etats Généraux, qui contenoit qu'il avoit balancé quelque tems sans savoir s'il devoit encore assister aux conferences des Alliés, puisqu'il voyoit que les Etats Généraux n'avoient aucun égard, ni à la dignité du Roi son Maître, ni aux interêts de sa Couronne: que cependant les bons sentimens qu'il avoit reconnus dans les Ministres des Alliés l'avoient empêché de s'en absenter & d'éviter la mortification qu'il avoit eue d'y entendre lire par les Députés des Etats-Généraux le Mémoire de l'Ambassadeur de France, qui portoit qu'en Hollande on penchoit plus à l'acceptation d'une Tréve qu'à celle d'une Paix, & que si les Etats-Généraux jugeoient plus à propos d'accepter la Tréve que la Paix, Sa Majesté Très-Chrétienne leur donnoit le choix de conclurre la Paix ou la Tréve aux conditions qu'Elle leur avoit fait proposer le 29 d'Avril.

LA-DESSUS l'Envoyé d'Espagne disoit, qu'il sembloit à entendre parler la France, que ce fut aux Etats-Generaux & non à l'Espagne qu'Elle faisoit la guerre, ou que les Etats Généraux eussent un plein pouvoir de l'Espagne pour faire un accommodement de ses différends avec la France. Qu'il voudroit bien savoir si les Etats-Généraux étoient les maîtres de Luxembourg, & de toutes les autres Places, lieux & pays que la France prétendoit retenir, ou si c'étoit le Roi Catholique, & si la France s'imaginoit que le choix qu'Elle don-

* Mémoire de l'Envoyé d'Espagne du 9 Mai 1684. Envoyé à la Cour le 12.

noit aux Etats-Généraux de la Paix ou de la Tréve, pût induire ou contraindre Sa Majesté Catholique à y consentir. Que les Etats devoient considerer, que le Roi d'Espagne n'étoit pas leur pupille, mais leur ami & leur Allié; que s'ils continuoient à traiter ainsi leurs Allies, ils s'en trouveroient abandonnés au besoin, & que le Roi son Maître avoit en main de quoi les faire repentir de leur conduite, puisqu'en accordant à la France toutes ses demandes, leur Etat seroit infailliblement perdu sans ressource. Il finissoit son Mémoire par un parallele du siége de Luxembourg avec celui de Vienne, & prioit les Etats-Généraux, au nom du meme Dieu qui avoit délivré Vienne, de ne pas négliger la conservation d'une Place dont ne dépendoit pas moins que de Vienne, le sort de toute la Chretiente.

Lettre du Roi du 11 Mai 1684.

Le Roi m'écrivit le 11 de Mai en réponse de ma lettre du 7, que quoique j'eusse dit aux Deputes des Etats-Généraux toutes les raisons qui les devoient persuader que la remise Luxembourg entre ses mains etoit la condition sans laquelle Sa Majesté ne pouvoit plus consentir à aucun Traité de Paix ou de Tréve, & que le Mémoire du 29 d'Avril qu'il m'avoit envoyé ne pouvoit point permettre l'interprétation captieuse qu'on lui vouloit donner; neantmoins il auroit été encore à souhaiter que je ne me fusse point relâché sur la fin des conferences que j'avois eues avec les Etats-Généraux, ni parle avec tant de douceur; & Sa Majesté me reitera tous les differens ordres qu'Elle m'avoit déja donnés sur ce sujet, & que j'ai marqués ci-dessus. Ce qu'Elle y ajouta de particulier fut qu'a l'égard de la proposition qu'on m'avoit faite de remettre à l'arbitrage du Roi d'Angleterre les difficultés qui se pourroient rencontrer pour regler la possession dans laquelle sa Couronne & celle d'Espagne devoient demeurer, Elle me permettoit (pourvu que l'on convint que cette possession demeureroit de part & d'autre au même état qu'elle avoit été lors de la levée du blocus

de Luxembourg) de consentir, que s'il y avoit quelque lieu dont la possession fut disputée, la décision en fut remise au Roi d'Angleterre.

SA Majesté me commanda aussi de presser les Etats-Generaux par de vives instances de me donner une réponse précise dans le tems qu'Elle avoit marqué, & de leur déclarer, qu'Elle vouloit savoir à quoi s'en tenir à leur égard.

15 Mai 1684. JE suppliai le Roi de me permettre de lui dire que j'avois cru qu'il étoit du bien de son service (pourvû que je n'acceptasse pas les offres des Etats-Généraux) que j'adoucisse en quelque façon le refus que j'en ferois, par deux raisons: la premiere, parce que je prévoyois que le Prince d'Orange & ses Creatures ne manqueroient pas de se servir d'un refus absolu comme d'un moyen propre à cabrer les esprits, & qu'ils tâcheroient de le faire passer pour une preuve évidente du peu de sincérité qu'il y avoit dans les offres de Sa Majesté. La seconde raison étoit, que cette résolution des Etats-Généraux, étoit le premier pas effectif qu'ils eussent encore fait pour arriver à la Paix, & qu'en me venant déclarer positivement qu'ils vouloient abandonner les Espagnols, s'ils n'acceptoient pas cette Tréve, ils s'engageoient d'une maniere à ne pouvoir plus reculer; de sorte que l'adoucissement que j'avois apporté à ce refus ne donnant aux Etats-Généraux aucune espérance de relâchement de la part de Sa Majesté, j'avois espéré qu'il feroit plus de bien que de mal, ayant du surplus assuré toujours les Etats-Generaux qu'Elle n'étoit plus tenue à ses premieres propositions, & que les dernieres annuloient absolument les précédentes.

JE me plaignis dans cette même lettre au Roi du préjudice que les Ministres de Cologne avoient apporté à l'acceptation des dernieres offres de Sa Majesté; que leur en ayant fait des reproches tout de nouveau, ils m'avoient assûré que depuis que l'Electeur leur Maître avoit sû les propositions du 29 d'Avril, il leur avoit envoyé

ordre d'appuyer celles du 17 de Février selon leurs premieres instructions, & que les Alliés des Etats-Généraux à qui les Ministres de Cologne s'expliquoient de leurs ordres, se flattoient que cet Electeur ne souffriroit pas que Sa Majesté demeurât maître de Luxembourg: qu'Elle jugeoit mieux que moi quel effet devoit produire une telle conduite des Ministres d'un de ses principaux Alliés.

Quelque ferment qu'ils appellent de Secretesse, que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel eussent exigé des Etats de Hollande, je découvris qu'ils avoient pris dès le 5 de Mai la résolution de ne me faire aucune autre proposition pendant les quinze jours que Sa Majesté leur avoit donnés que celle de l'acceptation de la Treve aux conditions du 17 de Février Cependant quand ils virent que toutes les tentatives, & particulierement la derniere que les Etats-Généraux m'avoient faite le 12 de Mai n'avoient pas réussi, & que la fin du terme approchoit, ils commencerent à avoir peur, & s'assemblerent deux fois le lendemain, & leur seconde séance dura jusqu'à dix heures du soir, dans laquelle les Villes les moins devoüées au Prince d'Orange déclarerent qu'elles ne donneroient plus de secours aux Espagnols s'ils s'opiniâtroient à ne pas accepter les propositions de Sa Majesté.

Les Deputés d'Amsterdam profiterent de l'état où ils virent la Province de Hollande, & après avoir engagé les principales Villes à se ranger à leur avis, ils n'eurent pas de peine à y faire venir les autres; de sorte qu'ils sommerent le Pensionnaire Fagel de former une conclusion: mais, il n'en voulut rien faire, & quelqu'instance qu'on lui en fît, il s'opiniâtra à le refuser. Les Villes députerent au Prince d'Orange (qui ne se trouvoit plus à l'Assemblée) pour se plaindre de ce que ce Pensionnaire agissoit directement contre les lois du Gouvernement, en refusant de former une conclusion lorsqu'elles étoient toutes d'un même avis:

mais, il ne leur rendit d'autre réponse que celle qu'il avoit faite quelques jours auparavant aux Députés des Etats-Généraux : encore celle-ci étoit plus dénigrante ; car, il leur dit, qu'il aimoit mieux périr en Flandre à la tête de vingt mille hommes, que de se promener à la Haye avec Eux, & leur tourna le dos. Ainsi l'Assemblée se sépara sans rien conclurre, & les Députés des Villes se trouverent obligés d'envoyer leurs Pensionnaires à leurs Principaux pour savoir de quelle maniere ils devoient se conduire dans une si importante & si pressante conjoncture.

Seconde Lettre du 15 Mai 1684.

LE bruit s'étoit répandu dès le 12 de Mai, que le Prince d'Orange alloit en Flandre, & bien que ce bruit se fût aussi tôt évanoüi, & qu'il n'y eût pas une personne raisonnable qui ne le traitât de chimérique, je ne laissai pas de faire tenir toutes les nuits des gens au guet auprès de ses écuries pour être averti de ce qui se passeroit. Enfin, on me vint dire à minuit du 14 au 15 qu'on atteloit six chevaux à sa caleche, & qu'on selloit tous ses chevaux. J'appris une heure après, que ses chariots de bagage partoient, & à cinq heures du matin on m'avertit qu'on l'avoit vû monter dans sa caleche, & on m'assura ce même matin-là qu'il avoit fait partir le jour précédent un de ses Valets de-Chambre avec ses Armes.

IL ne me fut pas possible de deviner le dessein du Prince d'Orange, s'il alloit se mettre à la tête des Troupes pour entreprendre quelque chose en désespére, ou s'il ne s'éloignoit de la Haye que pour ne pas être présent aux résolutions qu'il craignoit peut être qu'on pourroit prendre malgré lui. Ce qu'il y avoit de certain est qu'il s'en alloit sans ordre & sans permission de l'Etat, ce qui étoit contre son serment. Il avoit seulement prié M. Dickfeld, qui étoit Président des Etats-Généraux cette semaine-là, de leur dire de sa part qu'il étoit allé voir les Troupes, & qu'il seroit de retour dans quatre ou cinq jours.

LE Roi m'écrivit deux Lettres le 13 de Mai : par la premiere, il me reitera ses ordres de presser les Etats Generaux de me rendre au plutôt une réponse positive, & me manda de leur declarer qu'il vouloit savoir dans le tems qu'il avoit marqué a quoi il s'en devoit tenir. Il me donna part du bombardement de Genes, & me commanda de faire savoir aux Etats-Generaux qu'il n'avoit pas dessein de s'emparer d'aucune Place de ce côté-là. Lettre du Roi du 13 Mai 1684.

DANS la seconde, Sa Majesté me dit qu'elle venoit de recevoir ma lettre du 11 Mai, avec le Mémoire que j'avois présente aux Etats-Generaux le 9, qui lui avoit paru un peu trop radouci, & ne pas déclarer assez nettement que la condition de Treve ou de Paix que Sa Majesté avoit proposée par le Mémoire du 29 d'Avril, & sans laquelle on ne pouvoit espérer aucun accommodement, étoit qu'Elle eût entre ses mains Luxembourg; & que comme Elle étoit en état de s'en rendre maître par la force de ses armes, Elle prétendoit aussi être informée au plutôt de la résolution que les Etats-Généraux auroient prise sur ses offres, voulant savoir à quoi s'en tenir à leur égard. Seconde Lettre du Roi du 13 Mai 1684.

QU'ELLE s'assuroit qu'avant que sa Lettre me fût rendue, les Etats m'auroient donné leur derniere resolution, & que si elle étoit conforme à ce que Sa Majesté m'avoit fait connoître de ses intentions, je n'avois qu'à le lui faire savoir par un Courier exprès, & cependant dresser le Traité en la maniere qu'Elle me l'avoit expliqué; mais, que si je n'avois point encore eu de reponse ou qu'elle ne fût pas telle qu'Elle la demandoit, son intention etoit que je leur déclarasse qu'Elle m'ordonnoit de retourner auprès d'Elle, si on laissoit écouler le 20 du mois sans prendre aucun des partis qu'elle avoit proposés par mon Mémoire du 29 d'Avril, & que je me disposasse effectivement à revenir peu de jours après. Qu'elle laissoit néantmoins à ma

prudence de ne me mettre en chemin que lorsque je verrois que les Etats-Généraux seroient entierement d'accord avec le Prince d'Orange de refuser ses dernieres propositions, & que les Provinces-Unies auroient laissé à ceux qui commandoient leurs Troupes la liberté d'agir en campagne contre celles de Sa Majesté.

QU'ELLE vouloit bien même que si je jugeois que l'intérêt qu'avoient les Espagnols & le Prince d'Orange de ne plus voir de Ministre de la part de Sa Majesté à la Haye qui fût capable de maintenir les Villes & les Provinces bien-intentionnées dans leurs bonnes résolutions, pût trouver assez d'appui dans les Etats-Généraux pour les empêcher de faire aucune démarche pour me retenir, ni pour contenter Sa Majesté; je m'abstinsse en ce cas-là de déclarer que j'avois ordre de partir, & que j'attendisse de nouveaux ordres de S. Maj. en conséquence de ce que je lui écrirois après le 20 de Mai.

JE jugeai bien que les nouvelles & pressantes instances que le Roi m'ordonnoit par ses deux Lettres de faire, ne produiroient pas un bon effet. Les Etats-Généraux savoient assez, que le terme que Sa Majesté leur avoit donné expiroit le 20 de Mai, & tant de semonces réitérées l'une après l'autre, ne pouvoient faire autre chose que de leur faire croire que le Roi vouloit trop la paix, & apprehendoit plus qu'Eux que le 20 de Mai n'arrivât sans qu'ils eussent conclu aucun Traité.

16 Mai 1984. JE n'osai néantmoins me dispenser d'aller porter un Memoire au Président des Etats-Généraux, par lequel je déclarois que Sa Majesté m'avoit témoigné par ses Lettres du 13 qu'Elle attendoit que les Etats-Généraux ne laisseroient pas écouler les quinze jours dans lesquels Elle leur avoit demandé une réponse à ses propositions; & que comme Elle etoit en état de se rendre maître par la force de ses armes de Luxembourg, Elle vouloit-aussi être informée au plutôt de la résolution qu'ils auroient prise sur ses offres, voulant savoir à quoi s'en tenir à leur égard.

QUE

Que comme Sa Majesté s'assuroit que j'aurois reçu une réponse positive dans le 15, Elle seroit fort surprise de voir par le Courier que je lui avois depêché ce même jour-là, qu'ils n'auroient point encore répondu au Mémoire du 29 d'Avril; c'est pourquoi je me trouvois obligé de leur réiterer les mêmes déclarations que je leur avois déja faites trois fois, parce que Sa Majesté me réitéroit les mêmes ordres, savoir qu'Elle ne me donnoit pouvoir de signer que jusqu'au 20 du mois inclusivement, ensorte que si dans le 20 du même mois le Traité n'étoit pas signé, je n'aurois plus aucun pouvoir, & Sa Majesté prendroit d'autres mesures.

Je mandai en même-tems au Roi, que je venois de donner le Mémoire que Sa Majesté m'avoit ordonné de délivrer aux Etats-Généraux; que si j'avois mis dans celui que j'avois présenté le 9 de Mai de certains termes qu'Elle avoit trouvés trop radoucis, je ne l'avois fait qu'en exécution d'un ordre précédent qu'Elle m'avoit donné de me régler selon l'avis de certaines personnes; & que j'avois cru aussi bien qu'Eux, que si de plus fortes expressions avoient accompagné le refus que je faisois de signer la Tréve aux conditions offertes le 17 de Fevrier, j'aurois révolté tous les esprits, & je les aurois jettés dans un désespoir capable de les réünir à M. le Prince d'Orange; que j'avois cru que Sa Majesté seroit satisfaite, pourvu que je ne donnasse aucune esperance, ni de relâchement de sa part, ni de changement aux conditions du 29 d'Avril, ni de délai au-delà du 20 de Mai.

Je pris aussi la liberté de dire à Sa Majesté, qu'Elle pourroit juger du bon effet de cette conduite, si M. Tambonneau lui avoit fait savoir, que les Envoyés de Cologne avoient écrit à leur Maître, que depuis le refus que j'avois fait le 7 de Mai de consentir à la Treve que j'avois proposée le 17 de Fevrier, tous les amis de la France avoient changé, & que les bien-intentionnés ne parloient plus que de guerre: qu'il étoit vrai que

cela avoit paru ainſi au-dehors pendant deux jours, & qu'un changement effectif eut été à craindre ſi on n'eut fait revenir tout doucement les eſprits juſqu'au point où je mandois à Sa Majeſté qu'ils étoient.

J'AJOUTAI à cela, que je ne croyois pas, dans la diſpoſition où je voyois les choſes en Hollande, qu'il fût du bien de ſon ſervice, que je déclaraſſe que j'avois ordre de me rendre auprès d'Elle en cas que les Etats-Généraux laiſſaſſent écouler le 20 du mois ſans prendre aucun des partis que je leur avois propoſé par mon Mémoire du 29 Avril; que cela mettroit au deſeſpoir les bien-intentionnés qui avoient tenu bon juſqu'à cette heure-là; que je n'oſois me flatter qu'ils fuſſent aſſez forts pour porter les Etats-Généraux à faire aucune démarche publique pour me retenir, & que le Prince d'Orange ſe trouveroit bien relevé auſſi-bien que tout ſon parti, s'il n'y avoit plus perſonne en Hollande de la part de Sa Majeſté; & que comme Elle me marquoit auſſi de ne me mettre en chemin que quand je verrois que les Etats-Généraux ſeroient d'accord avec le Prince d'Orange de refuſer les dernieres propoſitions de Sa Majeſté, & qu'ils étoient bien éloignés de le faire, il ſe trouveroit encore que j'aurois fait une menace que je ne devrois pas exécuter dans la ſuite; qu'ainſi j'avois cru qu'il étoit plus à propos d'attendre encore de nouveaux ordres de Sa Majeſté, & en tout cas de voir auparavant ce qui ſe devoit conclurre ce jour-là dans l'Aſſemblée de Hollande dont je ne pouvois être informé avant quatre heures & demie que la Poſte devoit partir. Que j'étois bien aſſuré, que le Prince d'Orange ne ſeroit jamais aſſez puiſſant pour y faire prendre la réſolution de refuſer les propoſitions de Sa Majeſté; que tout ce que j'appréhendois étoit que le Penſionnaire Fagel ne fît enſorte par les chicanes des formalités, qu'il n'y eût rien de ſigné le 20 du mois: mais, que j'eſpérois que Sa Majeſté trouveroit bon que ſi les

Etats-Généraux venoient me déclarer le 20 qu'ils acceptoient les propositions du 29 d'Avril, & qu'ils me demandassent un délai de deux ou trois jours pour regler les articles du Traité, je ne les refusasse pas.

Le Roi me fit réponse quelques jours après à cette Lettre, qu'il étoit bien aise que j'eusse différé l'ordre qu'il m'avoit donné de déclarer aux Etats-Generaux qu'il me commandoit de revenir incessamment auprès de lui, s'ils avoient laissé passer le 20 du mois sans donner à Sa Majesté une réponse qui la pût satisfaire; & que comme je pouvois bien connoître sur les lieux l'effet que pouvoient produire les ouvertures qu'Elle me donnoit, Elle remettoit aussi à ma prudence de ne m'en servir qu'en la maniere que je jugerois être la plus convenable au bien de son service. Lettre du Roi du 19 Mai 1684.

Cependant, les Troupes des Etats-Généraux étoient diminués en Flandre de plus de 6000 hommes, soit par les désertions soit par le départ de ceux qui étoient revenus dans les Provinces de Frise & de Groningue, ou même de misere, car ils se plaignoient fort du mauvais traitement qu'ils souffroient dans les Pays-Bas Espagnols. 16 Mai 1684.

J'écrivis le 18 au Roi, qu'il n'y avoit point d'obstacle ni de chicane dont on se pût aviser, que le Pensionnaire Fagel ne mît en usage pour empêcher que les Etats de Hollande ne prissent une resolution conforme aux intentions de Sa Majesté. Qu'un des moyens dont il se servoit le plus étoit de ne resoudre aucun point sans faire consulter les Ministres de leurs Allies, afin que ce qu'ils diroient dans les conférences fît de l'impression sur ceux du Gouvernement de l'Etat. Que ces Ministres avoient bien fait du bruit sur la cession de Luxembourg; qu'ils avoient déclaré, qu'il falloit plutôt tout hasarder que de céder cette Place; que celui de Suede s'étoit signalé dans cette occasion; que celui d'Hanover n'en avoit pas moins fait; & 18 Mai 1684.

que j'avois appris par un des Membres de l'Assemblée de Hollande, que les Etats auroient déja pris une résolution definitive conforme aux offres de Sa Majesté, sans l'opposition qu'y faisoient les Ministres de leurs Alliés.

Que MM d'Amsterdam de leur côté avoient fait tout leur possible pour faire prendre dans la Province de Hollande la résolution de signer un Traité avec Sa Majesté, & que malgré tous les artifices du Pensionnaire Fagel & tout ce qu'il avoit pratiqué dans le dedans au Gouvernement, il n'avoit pû empêcher que les plus considérables Villes de Hollande n'eussent persisté dans la résolution d'abandonner les Espagnols s'ils ne vouloient pas s'accommoder avec Sa Majesté; que celles de Dort, de Delft, & de Leyde s'étoient signalées & avoient parlé avec beaucoup de force; que nous avions porté les choses jusqu'à ce point là que les Villes, ayant été informées du refus que le Pensionnaire Fagel avoit fait de former une conclusion dans l'Assemblée de Hollande, avoient resolu que l'on feroit conclurre l'acceptation des propositions du Roi par le Pensionnaire de la premiere Ville, & en l'absence de celui-là consecutivement par tous les autres selon leur rang, si le Pensionnaire Fagel refusoit de le faire, ce qui étoit une chose de grande conséquence, & qui n'avoit pas d'exemple On avoit été même le 16 sur le point d'exécuter cette résolution; & le Pensionnaire Fagel ayant refusé de former une conclusion, on lui alloit ordonner de sortir des Etats de Hollande, si deux Députés de deux petites Villes n'avoient pas changé d'avis sans ordre de leurs Superieurs.

22 Mai 1684.

19 Mai 1684.

Ce Pensionnaire ne put néantmoins empêcher que les Etats de Hollande ne prissent ce même jour 16 une résolution assez considérable, qui fut de régler l'action de leurs Troupes conformement à ce que le Roi avoit souhaité, & de leur défendre de commettre aucun acte d'hostilité contre celle de

S. M. Le Penſionnaire Fagel donna avis de cette reſolution au Prince d'Orange par un Courier, & cependant il trouva divers pretextes pour ne la pas porter aux Etats-Généraux avant le retour du Prince d'Orange, qui devoit arriver le 20 à la Haye.

C'Est tout l'avantage que ceux qui vouloient la Paix purent remporter ce jour-là, & comme cette reſolution fut confirmée le 21 par les Etats Généraux, les bien intentionnés crurent avoir pouſſé les choſes bien loin d'avoir engagé les Etats malgre l'autorité du Prince d'Orange : & les cabales du Penſionnaire Fagel, à ſouffrir patiemment que le Roi s'emparât de Luxembourg, & de leur avoir fait prendre la réſolution de ne donner aucun ſecours aux Eſpagnols, & de defendre à leurs Troupes de faire aucun acte d'hoſtilite contre celles de Sa Majeſté. 19 Mai 1684. 22 Mai 1684.

Les choſes étant en cet état en Hollande, je ſus encore plus confirmé dans mon ſentiment, que je ne devois pas declarer que le Roi m'avoit ordonné de partir le 20 de Mai, s'il n'y avoit rien de conclu ce jour-là : mais, voyant d'un autre côté, que tous les bons deſſeins des bien intentionnés ſeroient inutiles ſi on n'intimidoit pas aſſez les autres pour les obliger de ſe joindre à eux, je crus qu'il les falloit preſſer, mais d'une maniere qui ne les révoltât point, & qui fît autant & même plus d'effet, que la déclaration que Sa Majeſté me donnoit la liberté de leur faire. 19 Mai 1684.

Dans cette vûe, je fis confidence le 16 apres-dîné à une perſonne fort de mes amis de l'ordre que j'avois reçû le matin de me retirer après le 20 ſi dans ce tems-là il n'y avoit rien de conclu. Il l'alla tout auſſi tôt dire à Meſſieurs d'Amſterdam, non comme une choſe que je lui euſſe déclarée, mais comme s'il l'avoit pénetré, & la rapporta avec tant d'apparence de vérité, qu'ils n'en douterent point. Ce bruit, qui n'engageoit point Sa Majeſté, ſe répandit auſſi tôt dans la Haye, & donna beaucoup plus d'alarme que ſi j'en avois fait

moi-même la déclaration, qu'on auroit cru feinte.

COMME je vis le lendemain 17 cette inquiétude répandue, je demandai une conférence aux Députés des Etats-Généraux, dans laquelle je mêlai certains termes qu'ils povoient attribuer à l'ordre que j'avois de me retirer, & que je pouvois cependant interpréter tout autrement quand je le voudrois.

JE leur dis après leur avoir fait une récapitulation de toutes mes instances précedentes qu'ils devoient se souvenir, que je leur avois demandé de la part du Roi une réponse positive à mon Mémoire du 29 d'Avril dans quinze jours, & un Traité signé dans le 20 de Mai; que sur le peu d'apparence que Sa Majesté avoit vû d'une prompte réponse, Elle avoit déja fait avancer son Armée trois lieues plus avant dans le Pays Espagnol; qu'ils se trompoient absolument, s'ils croyoient pouvoir attendre jusqu'au 20 pour accepter les offres de Sa Majeste, sans se donner le tems de signer le Traité dans ce jour là: que s'ils ne me déclaroient pas assez-tôt qu'ils les acceptoient pour pouvoir signer le Traité le 20, il n'y avoit point d'acceptation qui me pût faire changer mes ordres; que passé le 20 je savois ce que j'avois à faire, & que le 21 je me trouverois fort éloigné d'être en état de pouvoir signer.

CETTE Déclaration les obligea de convoquer sur le champ une Assemblée extraordinaire des Etats de Hollande, où quatorze Villes se trouverent d'avis d'obliger les Espagnols de s'accommoder avec Sa Majesté de quelque maniere que ce fût Le Pensionnaire Fagel, voyant que cette affaire alloit être emportée, proposa à l'Assemblée de se séparer pour quelques heures, & de remettre la conclusion de cet avis à une autre séance, qui fut marquée à huit heures du soir, & qui dura jusqu'à une heure après minuit.

IL y porta une Lettre de leur Ambassadeur en Angleterre, qui contenoit que le Roi de la Grande-

Bretagne l'avoit assûré que Sa Majesté n'avoit assiégé Luxembourg, que pour obliger les Espagnols à la Paix; qu'il pouvoit répondre qu'Elle s'en tiendroit-là, & qu'il avoit pris des mesures pour empêcher qu'Elle n'assiégeât d'autres Places. Là-dessus il leur témoigna qu'il étoit inutile qu'ils se prostituassent inutilement, & qu'ils forçassent les Espagnols à céder Luxembourg pour sauver le reste des Pays-Bas, ou pour se mettre à couvert eux-mêmes des armes de Sa Majesté, puisqu'ils n'avoient à craindre ni l'un ni l'autre; que cela étant il valoit mieux que les Espagnols perdissent Luxembourg par la force des armes de Sa Majesté, que de les obliger à le céder, ou de les abandonner honteusement. Ce raisonnement soûtenu de la lettre du Sieur Citters fit changer une Ville, & fut cause que quatre autres déclarerent qu'elles attendroient de nouveaux ordres; ainsi il ne demeura plus que neuf Villes de même sentiment, & par conséquent on ne fut pas en droit de presser le Pensionnaire Fagel de conclurre.

Cela me donna lieu d'écrire au Roi ce que je n'avois osé lui mander, que je ne croyois pas à propos de presser davantage les Etats-Généraux; qu'ils étoient suffisamment informés des intentions de Sa Majesté; & que le Pensionnaire Fagel feroit un mauvais usage des nouvelles instances que je ferois après toutes celles que j'avois faites; qu'il ne manqueroit pas de dire (comme il avoit déja assez fait entendre) qu'on ne devoit point appréhender que la guerre continuât; que Sa Majesté n'avoit pas dessein de faire aucune autre entreprise; qu'au contraire Elle craignoit plus qu'ils ne faisoient eux-mêmes que le terme ne s'écoulât sans qu'on eut conclu le Traité de Paix. 18 Mai 1684.

Je fis aussi savoir à Sa Majesté, que les Députés des Villes bien-intentionnées avoient fait de fortes instances auprès de Messieurs d'Amsterdam pour les exhorter à envoyer leurs Députés à l'Assemblée, parce que leur présence pourroit beaucoup servir

pour soutenir ceux qui étoient dans de bons sentimens; que ces remontrances les avoient obligés d'envoyer le Pensionnaire Hop, qui s'étoit trouvé ce matin-là 18 de Mai à l'Assemblée de Hollande, où il avoit parlé fortement, & qu'ils devoient y envoyer le lendemain quelques-uns de leurs Bourguemestres, voulant bien pour l'avancement de la Paix passer par-dessus la résolution qu'ils avoient prise de ne plus paroître dans les Etats de Hollande jusqu'à ce qu'on leur eut fait la satisfaction qu'ils prétendoient.

Seconde Lettre du 16 Mai 1684.

J'ÉCRIVIS le même jour une seconde Lettre au Roi, par laquelle je l'informai de ce qui venoit de se passer dans l'Assemblée de Hollande, qui avoit duré jusqu'à quatre heures après midi.

QUE la Lettre de M. Citters avoit entierement ruiné les espérances qu'on avoit en Hollande de voir bien tôt conclurre un accommodement; que tout ce que Sa Majesté m'avoit ordonné de dire avoit tellement intimidé tout le monde sans avoir révolté personne, que le Prince d'Orange s'étoit trouvé presque abandonné, & n'avoit eu que quatre Villes dans les Etats de Hollande qui avoient soutenu ses sentimens. Mais, que cette crainte étoit dissipée, & qu'on ne faisoit plus d'attention à ce que je pouvois dire, puisque le Roi d'Angleterre avoit chargé le Sieurs Citters de déclarer de sa part aux Etats-Généraux, que Sa Majesté ne vouloit point attaquer d'autre Place que Luxembourg, & que si Elle en assiégeoit d'autres, ou si Elle faisoit attaquer les Pays-Bas Espagnols par ses Alliés, il joindroit ses forces à celles de la République pour s'y opposer.

Que le Pensionnaire d'Amsterdam, & les Sécrétaires avoient assuré, qu'il ne falloit ajouter aucune foi à cette lettre, & que si on continuoit à en user de la sorte, Sa Majesté témoigneroit son ressentiment & aux Espagnols & aux Etats-Généraux: mais, quoiqu'ils parlassent avec beaucoup de force, cette lettre avoit si fort rassuré plusieurs Députés, qu'ils se joigni-

rent à ceux qui étoient le plus attachés au Prince d'Orange.

QUE le Penſionnaire Fagel leur avoit remontré, que le Roi, & le Roi d'Angleterre, ne leur demandoient autre choſe, ſinon que les Troupes des Etats-Généraux ne fiſſent aucun acte d'hoſtilité; que Sa Majeſté ſeroit ſatisfaite, puiſque les Troupes des Etats ne devoient pas aller au ſecours de Luxembourg; & comme Elle ne devoit faire aucun ſiége apres celui de Luxembourg, les Etats-Généraux n'avoient rien à craindre, ni par conſequent aucunes meſures à prendre; qu'on verroit bien-tôt que le Prince d'Orange avoit eu raiſon de ne s'être jamais laiſſé intimider par les menaces de la France, & que Meſſieurs d'Amſterdam avoient été prêts à perdre le Pays par la peur qu'ils avoient eue & qu'ils avoient inſpirée aux autres.

J'AJOUTAI, que l'apprehenſion qu'on avoit eue de voir une grande diviſion dans l'Etat, commençoit auſſi à ſe diſſiper par l'eſpérance du repos que l'on auroit au dehors; puiſque la Ville d'Amſterdam, & les Provinces de Friſe & de Groningue n'auroient plus ſujet d'exécuter les déclarations qu'elles avoient faites de fermer leurs comptoirs, ſi la mauvaiſe conduite qu'on avoit en Hollande engageoit les Etats-Généraux dans la guerre.

LE Roi me fit réponſe à cette lettre, qu'il n'y avoit aucune apparence, que le Roi d'Angleterre eût chargé l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux de faire une pareille déclaration de ſa part; & qu'il ne doutoit pas que Sa Majeſté Britannique ne déſabuſât bien-tôt le public. Neantmoins, le Roi de la Grande-Bretagne n'en fit rien: auſſi n'a t'il jamais déſavoüé une ſeule lettre de toutes celles où M. Citters lui attribuoit des ſentimens ſi contraires à ceux que l'on prétendoit en France que ce Prince avoit. Lettre du Roi du 22 Mai 1684.

QUOIQUE le Penſionnaire Fagel eût empêché par le moyen de la lettre de l'Ambaſſadeur des Etats à Londres qu'on ne prît aucune concluſion dans les 19 Mai 1684.

Etats de Hollande ; Messieurs d'Amsterdam me firent dire le 19 que si Sa Majesté vouloit bien user envers l'Etat de sa générosité ordinaire, ils espéroient que cela leur donneroit le moyen de ramener toutes les autres Villes dans leurs sentimens. Que si le Roi, voyant que les Etats-Généraux ne s'intéressoient pas en la défense de Luxembourg, quelque instance qu'en eussent faite les Espagnols, & qu'ils avoient défendu à leurs Troupes de commettre aucun acte d'hostilité; & connoissant d'ailleurs que si l'on n'avoit pas pris en Hollande des résolutions entierement conformes à ses intentions, ce n'étoit point la faute de la plus grande & de la plus saine partie de la République ; il vouloit bien en cette considération, & par un effet de la grandeur de son ame, déclarer après la prise de Luxembourg, qu'il se tenoit encore aux mêmes conditions qu'il avoit fait proposer le 29 d'Avril, quand ce ne seroit que pour le terme de dix jours, il gagneroit les cœurs des Hollandois, & feroit voir sa bonne foi & la sincérité de ses intentions pour la paix & pour le bien de l'Etat ; que moyennant cela Messieurs d'Amsterdam se promettoient de pouvoir faire revenir ceux qui s'étoient laissé aller aux persuasions du Pensionnaire Fagel : autrement il étoit indubitable que si Sa Majesté augmentoit ses propositions après le 20 de Mai, ou qu'elle attaquât une Place après la prise de Luxembourg, quoiqu'elle le pût faire avec justice, cela feroit un très-mauvais effet, même parmi les plus gens de bien.

Sur quoi je me donnai l'honneur d'écrire au Roi, que je voyois assez par la connoissance que j'avois du dedans de la République, qu'autant qu'un délai donné sans sujet, ou sans que Sa Majesté en tirât quelque avantage eût préjudicié à ses intérêts & au bien de la paix, autant lui seroit-il avantageux d'en donner un de huit ou dix jours après la prise de Luxembourg, quand même en accordantce délai, elle imposeroit de dures conditions, en cas qu'on le laissât écouler

ans en profiter. De plus, que j'étois persuadé que si a Majesté augmentoit ses propositions après le 20 e Mai, & qu'elle obtint tout ce qu'elle demandeoit, cela ne lui feroit jamais d'un si grand avantage, que l'affection des peuples de Hollande qu'elle agneroit, si Elle vouloit bien s'en tenir encore urant dix jours après la prise de Luxembourg aux êmes conditions; que cette conduite le rendroit aître des cœurs de toute la République; & qu'assurément il arriveroit en ce cas de deux choses ne, ou que ceux d'Amsterdam trouveroient moyen en profiter pour porter toutes les Villes à accepr les propositions de Sa Majesté, (à quoi je voyois oute sorte d'apparence) ou s'ils ne le pouvoient ire, le Roi pourroit après ce délai expiré, attaer des Places, & augmenter ses propositions, ns que cela fît un aussi mauvais effet qu'il proiroit s'il le faisoit immédiatement après le 20 de ai. Je suppliai Sa Majesté de vouloir bien croire e les ordres qu'Elle me donneroit là-dessus conibueroient beaucoup à la retablir.

J'AJOUTAI à cela, que comme j'avois eu l'honur de rendre compte la veille à Sa Majesté de tat des affaires de Hollande sans l'informer de tte priere de Messieurs d'Amsterdam, qui ne m'ait été faite qu'après le départ de la Poste, je oyois qu'Elle agréeroit que je n'exécutasse pas ordres que je pourrois recevoir sur ma lettre du ur précédent, à moins qu'Elle ne me les confirmât rès la lecture de cette seconde lettre.

MESSIEURS d'Amsterdam me firent donner avis 19 Mai
même jour 19 au soir, qu'une des petites Vil- 1684.
de Nort-Hollande ayant changé de sentiment, deux autres s'etant excusées de dire leur avis, s'étoient trouvés dans l'Assemblée qu'on avoit ue cette après dînée là neuf Villes contre sept, les Nobles qui sont huit; de sorte qu'avec cet- voix de plus on auroit pu prendre une réso- ion si le Pensionnaire Fagel n'avoit trouvé d'assez

fortes raisons pour remettre la conclusion au lendemain 20

22 Mai 1684. LE Prince d'Orange arriva de Bruxelles ce jour-là 20 de Mai au soir. Outre les raisons que j'ai marqué ci-dessus qu'on supçonnoit avoir obligé ce Prince à aller en Flandre, on en allégua encore deux autres, l'une pour faire voir aux Espagnols qu'il étoit prêt d'aller à la tête de l'Armée des Etats-Généraux secourir Luxembourg, mais que les Alliés n'ayant pas envoyé leurs troupes, & les forces des Etats Généraux seules n'etant pas suffisantes, on ne se devoit pas prendre à lui de la perte de Luxembourg.

L'AUTRE raison avoit été la désertion presque générale des Troupes de Frise & de Groningue; elle étoit telle que de deux Régimens il n'étoit resté que trente hommes, les autres étant retournés en Frise ou à Groningue sur les ordres de ces Provinces.

ON attrapa sept de ces soldats Frisons, qui s'en retournoient chez eux: le Prince d'Orange les voulut faire prendre conformément au Décret du Conseil d'Etat; mais les Députés de Frise lui déclarerent, qu'ils feroient prendre autant de Marchands Hollandois des Villes qui étoient contraires à l'avis d'Amsterdam, qui se trouveroient dans la Province de Frise. Cette déclaration arrêta le Prince d'Orange.

21 Mai 1684. J'ÉCRIVIS au Roi le 21 de Mai, le lendemain du terme fatal que Sa Majesté avoit prescrit pour l'acceptation de ses offres, que l'Assemblée de Hollande du 20 avoit duré jusqu'à quatre heures après-midi sans qu'on y fût convenu du parti qu'on avoit à prendre pour terminer les différends qui étoient entre Sa Majesté & le Roi d'Espagne; que Messieurs d'Amsterdam y avoient fait tous leurs efforts pour faire accepter la Tréve aux conditions du 29 d'Avril, & que le Pensionnaire Fagel avec les Créatures du Prince d'Orange n'en avoient pas

22 Mai 1684.

moins fait pour l'empêcher ; qu'il avoit parlé avec un emportement extraordinaire, & avoit déclaré que s'ils prenoient une pareille résolution, les Etats-Généraux ne trouveroient plus d'Alliés à l'avenir, qu'il falloit qu'ils y renonçassent, & qu'ils se mettassent aveuglement entre les bras de Sa Majesté, pour ne plus agir dorenavant que sous son bon plaisir. Les Ministres des Alliés avoient fait les mêmes menaces à tous les Députés des Villes : mais cela ne fit pas tant d'effet que des sommes considérables que le Pensionnaire Fagel avoit fait toucher aux Députés de quelques petites Villes qui demeurerent fidelement attachés à lui ; que nonobstant cela Messieurs d'Amsterdam qui avoient onze des principales Villes de leur avis, avoient presse ce Pensionnaire de former une conclusion de l'Assemblée de Hollande ; que l'ayant refusé ils avoient voulu obliger le Pensionnaire de Dort premiere Ville de Hollande, de conclurre ; mais celui-ci, qui étoit au Prince d'Orange avoit trouvé moyen de l'éluder par la raison que cette affaire ne pouvoit être resolue que par un consentement unanime ; que les Deputés d'Amsterdam en avoient été fort irrités, & qu'ils avoient parlé d'une telle force, qu'ils avoient étonné les autres Villes, particulierement lorsqu'ils avoient lû leurs protestations, qui portoient entr'autres choses, qu'ils protestoient de n'être point coupables de tous les malheurs qui arriveroient infailliblement si les Etats Généraux n'acceptoient pas les offres de Sa Majesté ; qu'ils ne pretendoient point par conséquent être tenus des frais de la guerre qui s'alloit allumer ; que pour cet effet ils fermeroient leurs Comptoirs, & que si c'étoit le se séparer de l'Union, ils étoient résolus de faire plutôt que de se laisser engager dans la guerre. Ils demanderent dans cette même séance que l'on me donnât au moins pour Réponse la résolution secrete des Etats de Hollande dont j'ai fait mention ci dessus, qui défendoit à leurs Troupes de commettre aucun acte d'hostilité contre celles

21 Mai 1684.

Idem.

22 Mai 1684. de Sa Majesté : mais, le Pensionnaire Fagel s'y opposa formellement, & ne voulut pas qu'on me donnât communication d'une resolution qui mettoit les Etats-Généraux dans un engagement trop solemnel. Il leur répéta ce qu'il leur avoit déja dit cent fois, que dans le fonds les Etats faisoient tout ce que Sa Majesté avoit désiré d'Eux, en empêchant leurs Troupes de commettre aucun Acte d'hostilité contre les siennes, qu'il suffisoit de l'avoir ordonné, & que Sa Majesté le reconnût par les effets sans qu'il fût besoin de se déshonorer par une déclaration publique qui les perdroit auprès de leurs Allies : que le pis qui pouvoit arriver étoit que Luxembourg fût pris, qu'ils n'avoient rien à craindre de plus, puisque le Roi d'Angleterre les faisoit assurer que Sa Majesté n'entreprendroit rien davantage dans les Pays-Bas.

TOUTES ces considérations rendirent inutiles les efforts de Messieurs d'Amsterdam, qui me firent renouveller les instances dont j'avois rendu compte à Sa Majesté le jour précédent, espérant que cet acte d'une générosité extraordinaire après la prise de Luxembourg les mettroit en état de surmonter les obstacles qu'ils n'avoient encore pu vaincre, & que s'ils n'étoient pas assez heureux pour en venir à bout, Sa Majesté auroit après cela d'autant plus de sujet de porter ses prétentions plus loin.

21 Mai 1684. LES Envoyés de Cologne voulurent entamer une négociation, qui auroit ruiné tout ce que j'avois fait jusqu'alors, si je ne les en avois détourné : Le Cardinal de Furstemberg ayant appris les dispositions de Frise, de Groningue, & de la Ville d'Amsterdam, avoit ordonné à ces Envoyés de la part de l'Electeur leur Maître de demander à la Ville d'Amsterdam, & à ces deux Provinces si elles voudroient se détacher des autres pour faire un Traité de neutralité avec le Roi & avec M. l'Electeur de Cologne. Il n'en falloit pas davantage pour réunir les bien-intentionnés à M. le Prince d'Orange : j'en écrivis au Roi, & à M. de Strasbourg, & priai

ces Députés d'attendre que j'eusse eu Réponse avant que de rien proposer. Je mandai au Roi, que quelque chagrin que ces Provinces & cette Ville eussent contre le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel, elles n'entreroient pas de sang froid dans de pareilles propositions; qu'il falloit une espece de desespoir pour les y obliger; & que si elles étoient réduites à prendre ce parti-là, comme elles avoient témoigné y avoir quelque penchant, elles y viendroient bien plutôt d'elles mêmes lorsque par la conduite différente de Sa Majesté & du Prince d'Orange, elles verroient que Sa Majesté n'agissoit que pour maintenir leurs liberté, & le repos dans leur voisinage, & que le Prince d'Orange n'avoit d'autre but que d'opprimer leur liberté en les engageant dans la guerre.

Je mandai au Roi le 25 de Mai, que les Etats de Hollande n'avoient rien conclu depuis le 23; qu'ils s'étoient même séparés le 24 pour huit jours; qu'ainsi ils s'en tiendroient à la résolution qu'ils avoient prise de ne point secourir les Espagnols, & qu'ils attendroient apparemment ce que le Roi voudroit faire après la prise de Luxembourg. 25 Mai 1684.

Je lui représentai, que puisqu'on étoit assuré en Hollande qu'il ne seroit plus de siége après celui de Luxembourg, on pourroit m'objecter que la déclaration que M. d'Amsterdam le supplioient de m'ordonner de faire après la réduction de cette Place, ne seroit pas d'un grand effet, & qu'on ne devoit pas être extrémement touché de la promesse qu'il seroit de ne point attaquer de dix jours d'autre Place dans les Pays-Bas Espagnols, puisqu'on le croyoit engagé avec le Roi d'Angleterre à n'y en point attaquer du tout; mais que je pourrois répondre, que les personnes les plus éclairées du Gouvernement étoient persuadées que leur Ambassadeur à Londres ajoûtoit beaucoup aux moindres choses que le Roi d'Angleterre lui disoit, & que le Pensionnaire Fagel mettoit en-

core davantage du ſien dans le commentaire qu'il faiſoit des lettres de cet Ambaſſadeur; d'ailleurs que quand Luxembourg ſeroit pris, les Etats-Généraux verroient les choſes tout autrement qu'ils ne les concevoient à préſent, que le deſir ſincere que Sa Majeſté marqueroit de procurer la Paix en n'augmentant pas ſes propoſitions, après un ſi grand avantage, paroîtroit de telle ſorte que perſonne n'en pourroit plus douter; qu'il y avoit même toute apparence, que les Etats-Généraux, qui n'avoient pas voulu obliger le Roi d'Eſpagne à céder une Place dont il étoit en poſſeſſion, n'auroient pas le même ſcrupule lorſqu'elle ſeroit entre les mains de Sa Majeſté ſans aucune eſpérance de l'en pouvoir retirer; qu'ainſi cette déclaration de Sa Majeſté, quelque interpretation qu'on lui pût donner, me paroiſſoit très-néceſſaire pour l'avancement de la Paix; que j'étois perſuadé que ſi Meſſieurs d'Amſterdam ne s'en pouvoient ſervir auſſi utilement qu'ils le pretendoient, & que je l'eſpérois, pour faire accepter les propoſitions de Sa Majeſté par les Etats Généraux, Elle ne laiſſeroit pas d'en tirer un très grand avantage, en ce qu'Elle feroit connoître à Meſſieurs d'Amſterdam qu'Elle n'avoit rien omis de tout ce qu'ils avoient ſouhaité d'Elle pour le rétabliſſement de la paix, & les engageroit d'autant plus par là à demeurer inébranlables dans leurs ſentimens & dans les réſolutions qu'ils avoient priſes.

QUE Sa Majeſté voyoit ce qu'avoient produit dans l'eſprit des Régens d'Amſterdam, & dans les Provinces de Friſe & de Groningue, les égards qu'Elle avoit bien voulu avoir pour ce qu'ils avoient témoigné être convenable & utile au ſuccès de leurs bonnes intentions; qu'ils croyoient même que ce n'étoit pas peu que dans le tems que Sa Majeſté aſſiégeoit Luxembourg, les Deputés d'Amſterdam ne ſe contentoient pas d'empêcher qu'on ne prît aucune réſolution de le ſe-

ourir, mais qu'ils déclaroient encore, qu'il le falloit ceder à Sa Majesté, & que si faute de le faire, la guerre s'en ensuivoit, leur Ville fermeroit es Comptoirs, & se separeroit plutôt de l'Union, ue d'entrer en guerre contre Sa Majesté.

COMME les Régens d'Amsterdam avoient pris ne entiere confiance en la bonté de Sa Majesté, s m'avoient fait communiquer la substance d'un Mémoire tel qu'ils croyoient à peu près qu'on le evoit présenter si Elle vouloit bien, après la pri- de Luxembourg, s'en tenir à ses dernieres propositions. Je l'envoyai au Roi sans y rien changer, our faire mieux connoître à Sa Majesté les sentiens de Messieurs d'Amsterdam dans leur naturel. e projet contenoit que, non-obstant que le Roi ût été obligé d'employer ses armes pour prendre uxembourg, qu'il pût raisonnablement augmenter s prétentions contre les Espagnols, & qu'il fût n état de faire encore mieux valoir ses armes par es conquêtes assez considérables dans les Pays-Bas Espagnols, Elle avoit bien voulu faire voir qu'El demeureroit toujours dans la sincere intention procurer le bien général de la Chrétienté, en roposant tous les moyens possibles pour lui donr le repos, faisant savoir aux Etats-Généraux 'elle se vouloit encore contenter de la Ville de uxembourg avec les Villages & Hameaux qui en épendent, Beaumont, Bouvines, Chimay, &c. & rendre aux Espagnols les Villes de Courtray, ixmude, &c. moyennant que les Etats Généraux nployeroient de leur côté tous les bons offices our obliger les Espagnols à accepter la Paix ou Treve aux conditions proposées dans le Memoi- du 29 d'Avril: & au cas où les Espagnols se oudroient encore opiniâtrer à ne point accepter s justes offres que Sa Majesté faisoit par le présent Mémoire, Elle se vouloit bien tenir avec les ats-Généraux aux conditions proposées par le émoire du 29 Avril, à condition pourtant qu'ils se

déclareroient en quinze jours, parce que s'ils laissoient encore écouler le tems de quinze jours sans donner leur réponse positive, Sa Majesté auroit sujet de ne garder plus aucune mesure avec Eux, & les considéreroit comme ses formels ennemis, & comme ceux qui fomentoient l'opiniâtreté des Espagnols, & de se servir dorénavant, sans aucune réserve, des moyens que Dieu lui avoit mis en main pour faire valoir ses droits, & la justice de ses armes.

LE Roi d'Angleterre, & l'Electeur de Brandebourg, solliciterent tous deux dans ce tems-là le Prince d'Orange de se raccommoder avec le Roi, & lui offrirent leur entremise : il refusa l'un & l'autre. Je n'ai pas sû en quels termes il s'expliqua à l'Envoyé d'Angleterre, qui me fit mystere de sa négociation : celui de Brandebourg me communiqua la sienne, & me dit que le Prince d'Orange ne lui avoit répondu qu'en termes généraux, & qu'il avoit même détourné le discours toutes les fois qu'il le remettoit sur cette matiere, ayant seulement réitéré plusieurs fois qu'il périroit avec les malheureux s'il le falloit, mais qu'on ne devoit se prendre de toutes les pertes qui arriveroient qu'à Messieurs d'Amsterdam, & aux autres Membres de la République qui avoient empêché les Etats-Généraux de se mettre mieux en état de résister au Roi.

LE Pensionnaire d'Amsterdam réitéra alors ses instances, & donna un Mémoire aux Etats de Hollande en termes très-forts contre le Corps des Nobles, & principalement contre le Pensionnaire Fagel, par lequel il demandoit au nom de la Ville d'Amsterdam qu'on lui rendît ses Papiers.

Lettre du Roi du 22 Mai 1684.

SA Majesté me manda, qu'Elle approuvoit fort la conduite que j'avois tenue dans l'exécution de ses derniers ordres ; que cependant si les Etats-Généraux convenoient dans la fin du mois de Mai des propositions que je leur avois faites, & offroient d'en signer le Traité de la maniere qu'Elle me l'a

voit expliqué, Elle me permettoit de le signer, & de me charger de le lui faire agréer.

JE fis réponse, que je ne pensois pas que les Etats de Hollande prissent aucune résolution jusqu'à ce qu'on fût la prise de Luxembourg; que tout le monde, excepté les plus zélés Partisans du Prince d'Orange, souhaitoit fort d'apprendre la réduction de cette Place à l'obéissance de Sa Majesté. 26 Mai 1684.

QUE si Elle approuvoit la proposition que j'avois pris la liberté de lui faire d'accorder encore dix jours après la prise de Luxembourg pour signer le Traité aux mêmes conditions; je la suppliois très-humblement de me permettre de lui représenter, que bien que Messieurs d'Amsterdam m'assurassent qu'ils seroient assez forts moyennant cela pour obliger les Etats de Hollande à accepter ces propositions malgré le Prince d'Orange, il pouvoit arriver, quoique contre toute sorte d'apparence, que le Prince d'Orange & le Pensionnaire Fagel seroient encore assez puissans pour empêcher que les Etats-Généraux ne prissent aucune résolution. C'est pourquoi je croyois qu'il étoit nécessaire que le même jour que je présenterois un Mémoire aux Etats-Généraux, j'eusse permission de témoigner aux Régens d'Amsterdam que Sa Majesté rebutée de la conduite qu'on tenoit en Hollande, avoit resolu d'attaquer les Pays-Bas, & qu'Elle avoit bien voulu différer encore de quelques jours à leur priere & à leur considération; mais, qu'il n'étoit ni juste, ni de sa dignité, en cas que les Etats-Généraux ne profitassent point de cette bonté de Sa Majesté, qu'Elle ne se fît pas faire raison par la force de ses Armes: qu'ainsi je les priois de n'être pas surpris si après ce délai inutilement écoulé, Elle faisoit assiéger une Place des Pays Bas.

QUE je ne répondois pas que Messieurs d'Amsterdam entrassent là-dessus en aucun engagement formel avec moi, que je l'espérois toutefois; mais, que je pouvois au moins assûrer Sa Majesté, que je

ferois enſorte qu'ils regarderoient auſſi tranquillement la priſe d'un autre Place dans les Pays-Bas, qu'ils voyoient le ſiége de Luxembourg; que je ſuppoſois toûjours que Sa Majeſté vouloit faire agir ſes Troupes en Flandre après l'expiration de ce nouveau délai, comme je le croyois très néceſſaire ſi les Etats-Généraux ne lui faiſoient pas donner dans ce tems là la ſatisfaction qui lui étoit dûe.

26 Mai 1684. DOM Carnero apporta à la Haye quelques remiſes pour le Landgrave de Heſſe. Et le Comte de Waldeck dépêcha de Baviere un Courier aux Etats-Généraux, pour leur faire ſavoir que les Alliés les prioient de faire marcher leurs Troupes au ſecours de Luxembourg; & qu'en ce cas l'Electeur de Baviere & les autres Aſſociés lui donneroient plus de trente mille hommes, avec leſquels il viendroit joindre auprès de Luxembourg l'Armée des Etats Généraux.

J'INFORMAI le Roi & M. de Barillon que le Duc de Moutmouth avoit fait aſſidûment ſa Cour au Prince d'Orange dans le voyage que celui-ci venoit de faire en Brabant; & qu'il lui avoit rendu tant de reſpect, que le Prince d'Orange étant à cheval, & ayant laiſſé tomber ſa canne, le Duc de Montmouth ſe jetta à bas de ſon cheval pour la ramaſſer, & la preſenta au Prince d'Orange qui demeura immobile ſur le ſien; & qu'on parloit plus que jamais de faire M. de Montmouth Général de la Cavalerie à la place du Prince de Vaudemont. Que le Prince d'Orange n'avoit pas témoigné ſeulement par les bons traitemens qu'il avoit faits au Duc de Montmouth, ſon manque de reſpect pour le Roi d'Angleterre, & pour M. le Duc d'York; mais, qu'il l'avoit marqué bien davantage par les careſſes exceſſives qu'il avoit faites contre ſon ordinaire à Mylord Brandon. Que ce Mylord étoit arrivé le 24 Mai au ſoir à la Haye; que M. Benting l'étoit allé voir auſſi-tôt, lui qui ne rendoit aucune viſite, bien loin de faire la premiere; qu'il lui avoit fait mille amitiés; que le Pr. d'Oran-

e ne lui en avoit pas moins témoigné le lende-
ain, & que la Princesse d'Orange étant à Onslar-
ick, où elle devoit demeurer quelques jours, on
avoit invite d'y aller saluer cette Princesse.

Le Roi m'écrivit le 24 de Mai, que puisque ceux qui avoient contribué à faire prendre la résolution dans la Province de Hollande d'empêcher que les troupes des Etats-Généraux n'agissent directement ni indirectement contre les siennes, demandoient qu'il fît déclarer aux Etats-Généraux qu'il voulût bien encore dix jours après la prise Luxembourg conclurre la Paix aux conditions proposées le 29 d'Avril, & que j'espérois obliger par-là l'Espagne à accepter les offres de Sa Majesté, ou porter les Etats-Généraux à conclurre le Traité que je leur avois proposé; il consentoit que je témoignasse aux Etats-Généraux par un Mémoire, que quoique le succès qu'avoit le siege de Luxembourg le dût assurer que cette Place seroit dans peu reduite à son obéissance, & qu'il pourroit songer à de nouvelles conquêtes, & pretendre de plus grands dédommagemens sans se tenir aux offres qu'il avoit faites le 29 d'Avril; cependant le désir que la plus grande partie des Villes de Hollande avoient témoigné pour le rétablissement de la Paix, & la résolution qu'elles avoient prise d'empêcher que leurs troupes n'agissent contre celles de Sa Majesté l'avoient portée à donner en leur considération un délai de dix jours après la prise de Luxembourg, leur protestant que si on laissoit passer encore inutilement ces dix jours, on ne devoit plus esperer de nouveaux délais, & qu'il ne regleroit plus ses demandes que selon le succès que Dieu donneroit à ses armes. Lettre du Roi du 24 Mai 1684.

Le Roi laissa à mon choix de faire cette Déclaration incontinent après que j'aurois reçû ses ordres, ou de differer jusqu'à ce que la Ville de Luxembourg fût à la derniere extrémité; mais, qu'en tout cas je ne laissasse point passer le premier jour de Juin sans donner le Mémoire aux Etats-Généraux.

SA Majesté me donna ordre aussi d'assurer Messieurs d'Amsterdam de sa part que le Traité ne seroit pas si-tôt fait que leur Ville connoîtroit par les bons traitemens qu'elle recevroit, tant pour son commerce, que dans tout ce qui pouvoit regarder ses avantages particuliers, combien Elle étoit satisfaite de la bonne conduite qu'elle avoit tenue, & qu'elle pouvoit dorénavant faire un fondement certain sur sa protection & sur ses promesses.

29 Mai 1684. JE mandai au Roi, que je communiquerois à Messieurs d'Amsterdam la permission qu'il me donnoit d'assurer les Etats-Généraux par un Mémoire, qu'il vouloit bien être encore tenu dix jours après la prise de Luxembourg aux conditions du 29 d'Avril; que je ne doutois pas qu'ils ne reçussent avec tout le respect & toute la reconnoissance qu'ils devoient cette nouvelle marque de sa bonté pour les Républicains; mais, que je ne doutois pas non plus, qu'ils ne fussent d'avis que je différasse le plus que je pourrois à donner ce Mémoire, parce que les Créatures du Prince d'Orange ayant persuadé plusieurs Députés que Luxembourg ne seroit pas pris, on ne feroit pas en Hollande toute la reflexion qu'on devoit sur la grace que Sa Maj. leur accordoit; & que lorsqu'on viendroit ensuite à apprendre la prise de Luxembourg, l'offre antérieure de Sa Majesté n'auroit plus la même force, parce qu'elle auroit manqué de produire d'abord son effet.

QUE les Régens d'Amsterdam seroient aussi extrémement touchés de l'assûrance que je leur donnerois des bons traitemens qu'ils recevroient après la Paix pour tout ce qui les regardoit, & particulierement dans leur commerce, puisqu'ils envisageoient principalement dans la conclusion de la Paix une parfaite intelligence entre le Roi & la Républiquain, l'un ne pouvant se faire sans l'autre; qu'aussi on pouvoit dire qu'il ne s'agissoit pas seulement de la paix ou de la guerre, mais de voir qui seroit le Maître, du Prince d'Orange ou des

républicains, & à qui la Republiquee seroit lorenavant liée d'intérêt à la France ou à l'Angleterre.

J'INFORMAI aussi tôt celui par qui j'entretenois commerce avec Messieurs d'Amsterdam du délai de dix jours que Sa Majesté vouloit bien accorder après la prise de Luxembourg; il m'en témoigna une extrême joie, & fut entierement de mon avis, que si je donnois un Mémoire avant que Luxembourg fût pris, il ne seroit pas l'effet qu'on s'en étoit promis. 30 Mai 1684.

IL me rapporta le lendemain la réponse de Messieurs d'Amsterdam, qui me firent témoigner qu'ils ne pouvoient rien apprendre de plus agréable. Qu'ils alloient faire leurs derniers efforts, & qu'ils espéroient pouvoir surmonter toutes les difficultés que le Pensionnaire Fagel formoit continuellement à l'acceptation des propositions de Sa Majesté; mais, que si je délivrois ce Mémoire avant que Luxembourg se fût rendu il ne seroit d'aucune utilité, dans la fausse; mais cependant forte, impression où l'on étoit que cette Place tiendroit encore tout le mois de Juin, & seroit peut-être secourue par les Allemands. 1 Juin 1684.

CELA m'obligea de mander au Roi le premier de Juin, que bien que le jour fût arrivé auquel il m'avoit ordonné de délivrer un Mémoire, j'espérois qu'il ne désapprouveroit pas que j'attendisse jusqu'au lendemain que je devois recevoir réponse aux Lettres par lesquelles j'avois eu l'honneur de lui mander que Messieurs d'Amsterdam le supplioient de faire faire cette déclaration après la prise de Luxembourg, que je voulois aussi savoir leurs sentimens sur un projet de Mémoire que je leur avois communiqué, & que j'avois dressé le plus conforme que j'avois pû à ce que Sa Majesté m'avoit écrit le 24 de Mai.

QUE je pouvois l'assûrer, que j'avois si bien fait comprendre à Messieurs d'Amsterdam la né-

ceſſité qu'il y avoit que Sa Majeſté aſſiégeât une Place dans les Pays-Bas Eſpagnols, ſi les Etats-Généraux laiſſoient paſſer inutilement ce nouveau délai; que je les avois fait tomber d'accord qu'ils ne pouvoient plus exiger de Sa Majeſté qu'Elle ne fît point d'entrepriſe, & qu'ils connoiſſoient la neceſſité qu'il y avoit, & pour le ſervice du Roi, & pour le maintien des bons Républicains, qu'Elle attaquât une Place des Pays Bas pour faire connoître aux Etats-Généraux l'erreur dans laquelle le Prince d'Orange les avoit jettés.

Je mandai auſſi, que ce Prince étoit perſuadé que ceux qui lui étoient oppoſés avoient projetté de faire trois choſes auſſi-tôt que la Paix ſeroit faite par où ils diminueroient beaucoup ſon crédit dans les déliberations de l'Etat, & abaiſſeroient entierement ſon autorité. L'une étoit de caſſer vingt ou vingt cinq mille hommes, & de faire eux-mêmes cette réforme, de peur qu'il ne caſſât que les Holandois comme il avoit fait après la Paix de Nimegue. L'autre étoit de faire rétablir l'ancien uſage dans l'Election de ceux qui compoſent les Gouvernemens des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, qui ſont à la nomination du Prince d'Orange depuis l'année 1673. ce qui le rend le Maître de ces trois Provinces. La troiſieme étoit de lui demander le compte des contributions qui avoient été tirées pendant la derniere guerre; & ſur-tout de celles qui avoient été levées dans le pays de Liege, qui montoient à plus de deux milions, & qui avoient dû être employées ſelon les conſtitutions de l'Etat à l'entretien de leurs armées. Il eſt vrai que le deſſein qu'on avoit de faire ces choſes-là après la Paix étoit devenu ſi public auſſi-bien que celui de chaſſer le Penſionnaire Fagel, qu'une des Créatures des plus affidées du Prince d'Orange ne put s'empêcher de s'en expliquer aſſez ouvertement avec un Miniſtre étranger.

J'EUS avis ce même jour là que la Province de Frise irritée de la résolution que le Prince d'Orange avoit fait prendre dans le Conseil d'Etat, & que les Etats-Généraux avoient confirmée contre les Officiers d'Armée qui obéiront aux ordres de cette Province, avoit fermé ses Comptoirs, & avoit pris une résolution si vigoureuse & d'une si grande importance, que j'en envoyai sur le champ une copie à Sa Majesté, que j'avois reçue par une voie extraordinaire, avant qu'elle eût été signée des quatre quartiers de cette Province là comme elle doit l'être envoyée aux Deputés de Frise aux Etats-Généraux. Cette résolution portoit *: Qu'ayant vû celle du Conseil d'Etat du 8 Mai, que les Etats-Généraux avoient confirmée qui enjoignoit à tous Gouverneurs de ne laisser sortir aucun Officier ni Soldat de leurs garnisons, & par laquelle on étoit convenu qu'on écriroit à ceux qui s'en étoient déja enfuis, qu'ils eussent à revenir au plutôt, & qu'on traiteroit ceux qui ne reviendroient pas comme des déserteurs; les Etats de Frise déclaroient d'un consentement unanime, que ces deux Résolutions du Conseil d'Etat & des Etats Generaux leur avoient paru si extraordinaires, qu'ils avoient résolu de casser leurs troupes, d'en prendre de nouvelles conformement à ce qui avoit été fait en plusieurs tems, & particulierement en 1674. par les Etats de Hollande qui casserent plusieurs Regimens de leur répartition, & prirent en leur place des troupes Angloises & Ecossoises, sans la connoissance, & sans le consentement de l'Union. 29 Mai 1684.

QU'ILS s'étoient attendus, que l'on feroit les Réflexions que méritoit la declaration qu'ils avoient fait faire aux Etats-Généraux & au Prince d'Orange; mais, qu'ils apprénoient au contraire avec beaucoup d'étonnement, qu'au lieu d'avoir quelque déférence pour des remontrances aussi sérieuses & aussi solem-

* Résolution de la Province de Frise du 26 Mai, envoyée à la Cour le 29 Mai 1684.

nelles, on dirigeoit cette affaire, enſorte qu'on anéantiſſoit le droit indiſputable de ſouveraineté de la Province de Friſe.

QU'ILS perſiſtoient dans leur réſolution, & faiſoient défenſe expreſſe à leurs Officiers & Soldats d'obéir, ni à ces réſolutions, ni aux écrits des Gouverneurs, ou de qui que ce pût être, puiſqu'ils étoient plus obligés d'obéir aux ordres des Etats de Friſe, qu'à ceux du Conſeil d'Etat; que tant s'en falloit que le ſerment que la Milice faiſoit au Conſeil l'Etat, & la commiſſion qu'elle recevoit des Etats de Friſe, rendît ces deux Puiſſances tellement égales qu'il n'y eut point de différence entr'Elles, qu'au contraire le Conſeil d'Etat étoit tenu par le 18 & par le 27 article de ſon établiſſement d'obliger la milice par ſerment à être obéiſſante & fidele en particulier à la Province par qui elle doit être payée; de ſorte que par ce ſerment & par la commiſſion que la Milice recevoit du Conſeil d'Etat, on ne pouvoit exiger aucune choſe contre la ſupériorité que ceux qui la payent avoient ſur elle.

ET en cas que le Conſeil d'Etat continuât de faire procéder au déſavantage de la Milice de Friſe, les Etats de Friſe s'engageoient de la garantir & dédommager de toutes les incommodités, ſouffrances, honte, deshonneur, & de tous autres inconvéniens qui pourroient lui ſurvenir, étant réſolus de traiter dans toutes les occaſions ceux qui auroient donné Sentence dans quelque Conſeil de Guerre que ce fût, contre des Officiers & des Soldats de Friſe, de la maniere que leur Milice auroit été traitée par eux, & de prendre ces affronts comme faits directement aux Etats Souverains de Friſe; déclarant que par cette réſolution ou autres de cette nature qu'ils avoient déja priſes, ou qu'ils prendroient dans la ſuite, ils ne faiſoient rien au déſavantage de l'Union; mais que la conduite qu'on avoit tenue depuis quelque-tems dans les Etats-Généraux étoit directement & en plu-

leurs manieres contraire à l'Union ; comme d'avoir autorisé M. le Prince d'Orange à envoyer plus de secours qu'on ne devoit aux Pays-Bas, non seulement sans connoissance & communication, mais encore contre la volonté & malgré les protestations expresses de deux Provinces considérables ; de s'être servi de la pluralté de voix dans une affaire où elle ne pouvoit avoir lieu, & d'avoir tâché par-là de réduire les Provinces de Frise & de Groningue dans un état de vassales & de sujettes, ne leur laissant plus la disposition de leur propre Milice, ce qui est le véritable & le plus puissant droit de la Souveraineté ; & que les Etats de Frise n'étant pas d'avis de le souffrir, ils avoient voulu faire savoir leurs sentimens aux Etats-Généraux, au Conseil d'Etat, aux Etats particuliers des Provinces, & à M. le Prince d'Orange ; les priant de vouloir se désister de telles procedures sous une protestation réitérée comme ci-dessus, ordonnant à leurs Députés de délivrer incessamment leur Resolution aux Etats-Généraux, & d'employer les plus puissans devoirs afin que l'intention des Etats de Frise fût accomplie.

La Province de Groningue prit une pareille Résolution.

L'Homme, qui étoit de la part du Prince de Nassau & des Etats de Frise à Amsterdam, que j'envoyai chercher, m'apprit que les Provinces de Frise & de Groningue ne s'étoient pas contentées de prendre cette Résolution, & de fermer leurs Comptoirs ; mais qu'elles avoient résolu outre cela d'envoyer des Députés dans toutes les Provinces de la République, pour leur représenter que le Prince d'Orange avoit directement agi contre l'Union, en envoyant des Troupes dans les Pays-Bas Espagnols, malgré l'opposition de ces deux Provinces, & pour les exhorter à suivre leur exemple comme le seul moyen par où l'on pût remédier à ces infractions de l'Union, & aussi pour les porter à accepter les conditions proposées par Sa Majesté le 29 d'Avril. 1 Juin 1684.

TOUTES ces démarches me paroiſſoient de grande conſéquence, & j'étois perſuadé qu'une pareille Députation, dont on avoit peu d'exemples depuis la Paix de Munſter, ſeroit d'un grand éclat, & ne pouvoit faire qu'un très-bon effet pour l'avancement de la Paix, & que c'étoit le droit chemin qu'il leur falloit laiſſer prendre pour ſe détacher des autres Provinces, en cas qu'elles ne fuſſent pas de même ſentiment.

CETTE même perſonne m'apprit, que le Prince d'Orange croyant tromper MM. d'Amſterdam leur avoit fait témoigner quelques jours auparavant, qu'il étoit très fâché de voir l'état où ſe trouvoit la République & au dehors & au dedans, qu'il les prioit de lui donner leur avis, & de lui dire ce qu'ils croyoient qu'on pût faire pour y remédier; que ces Meſſieurs lui avoient fait répondre, que pour rétablir le calme dans la République & le repos dans ſon voiſinage, il étoit néceſſaire qu'il reconnût le tort qu'il avoit d'agir contre les loix de la République, & qu'il remît les choſes au même état qu'elles étoient auparavant: qu'on chaſſât le Penſionnaire Fagel de l'Etat, ou au moins qu'on le démît de ſes Charges, & qu'on acceptât les conditions que Sa Majeſté avoit offertes.

LE Prince de Waldeck écrivit aux Etats-Généraux, qu'il y auroit à Coblentz avant le 10 de Juin un grand Corps de Troupes prêtes à y paſſer le Rhin pour le ſecours de Luxembourg; qu'il n'avoit tenu qu'à eux que ces Troupes n'euſſent été prêtes un mois auparavant. Les Miniſtres des Alliés, qui tâchoient par toute ſorte de moyens d'appuyer ces ſuppoſitions, tinrent le 2 de Juin une longue conférence, dans laquelle ils dreſſerent l'état des Troupes qui pouvoient être vers le 10 devant Luxembourg, qu'ils faiſoient monter à cinquante milie hommes, & demanderent aux Etats-Généraux ce qu'ils étoient en intention de faire de leur côté: mais, on ne leur répondit que par un compliment. Meſſieurs d'Amſterdam fatigués

de toutes ces lettres du Prince de Waldeck qui faisoit monter les Troupes qu'il commandoit au Camp de Wezlar à plus de trente mille hommes, et des fausses listes que les Ministres des Alliés leur en donnoient, prierent un de leurs amis de Francfort d'aller visiter ce Camp tant vanté de Wezlar, et de leur mander fidelement la quantité de Troupes qu'il y avoit. Ils furent par lui, qu'il n'y avoit que quatre mille cinq cents hommes, & firent voir cette lettre dans les Etats de Hollande le 14 de Juin. Le Pensionnaire Fagel en fut si confus, qu'il ne reparla plus des lettres du Comte de Waldeck, ni des Troupes des Alliés.

Le Roi approuva fort le projet de Mémoire que je lui avois envoyé de la part de Messieurs d'Amsterdam, & me permit de donner douze jours de délai après la prise de Luxembourg. Il m'ordonna d'assûrer les Regens d'Amsterdam, qu'ils ne devoient jamais avoir aucune inquiétude d'un accommodement particulier entre Sa Majesté & le Prince d'Orange; & que je ne pouvois trop les assûrer que non-seulement la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors ne lui devoit laisser aucune esperance de recevoir jamais le moindre appui de la part dans tout ce qui pouvoit regarder ses intérêts & sa satisfaction particuliere, mais même que rien ne seroit capable de lui faire abandonner ceux d'Amsterdam, tant qu'ils se conduiroient aussi sagement qu'ils avoient fait jusques-là, & qu'ils auroient assez de fermeté pour résister à tout ce qui pouvoit ruiner leur commerce & leur liberté. Lettre du Roi du 30 Mai 1684.

Je mandai au Roi, que j'insererois à la fin de mon Mémoire les menaces qui seroient jugées les plus propres à porter les Etats-Généraux à la Paix; mais quoiqu'il souhaitât que je ne perdisse point de tems à le présenter, les Régens d'Amsterdam me prioient instamment de ne le pas faire que Luxembourg ne fût pris, & m'assurérent toujours que si j'offrois un délai avant que cette Place se fut rendue, ou qu'elle fût en état d'être prise in- 2 Juin 1684.

ceſſamment, on n'y auroit point d'égard, quelque avantageuſes qu'en puſſent être les conditions.

1 Juin 1684. JE mandai le lendemain 3 de Juin, au Roi, que je n'aurois oſé differer plus long-tems à délivrer le Mémoire qu'il m'avoit ordonné de préſenter, ſans lui rendre un compte encore plus particulier que je n'avois fait la veille, des raiſons qui me retenoient; que Meſſieurs d'Amſterdam m'avoient fait dire, que tous les Membres de l'Aſſemblée de Hollande étoient portés la veille à me faire une Députation pour ſavoir de moi à quelles conditions Sa Majeſté vouloit bien encore entendre à la paix, & que le Penſionnaire Fagel n'avoit empêché que cela ne fût reſolu, que parce qu'il avoit aſſuré que je preſenterois un Memoire, & qu'il étoit inutile de me demander une choſe que je devois offrir. Meſſieurs d'Amſterdam repliquerent, qu'il ne falloit pas ſe repoſer ſur ces ſuppoſitions qui les perdroient ſans reſſource, & proteſterent qu'ils ne prendroient aucune part à la guerre qui s'enſuivroit infailliblement ſi les Etats-Generaux ne prenoient promptement de meilleures meſures. Je n'eus point de peine à pénétrer par où le Penſionnaire Fagel avoit ſu l'ordre que j'avois d'accorder un délai de dix jours aprés la priſe de Luxembourg, lorſque

3 Juin 1684. j'appris le lendemain, que l'Envoyé d'Angleterre en avoit été informé par le Roi ſon Maître. Je m'en plaignis au Roi, & lui repréſentai combien il étoit difficile de finir heureuſement cette négociation, lorſque le ſecret n'étoit pas gardé, & qu'il ne pouvoit l'être, tant que le Conſeil du Roi d'Angleterre en auroit connoiſſance, puiſque le Prince d'Orange ſavoit tout ce qui s'y paſſoit de plus ſecret.

LES Régens d'Amſterdam me firent donc repréſenter, que ſi j'avois donné ce matin-là un Mémoire, j'aurois autoriſé la conduite du Penſionnaire Fagel, juſtifié ce qu'il avoit avancé, & décrédité Meſſieurs d'Amſterdam; qu'ils ne deſeſpéroient pas

encore de porter les autres Villes à faire resoudre cette Députation ; mais que quand bien même ils n'en viendroient pas à bout, il étoit inutile que je donnasse un Mémoire avant qu'on fût à la Haye la prise de Luxembourg. Qu'il n'en seroit pas de même lorsque cette Place seroit réduite à l'obéissance de Sa Majesté ; qu'on seroit fort étonné en Hollande d'avoir laissé passer tant de tems inutilement, & que les propositions que je ferois alors seroient reçues à bras ouverts.

Je fus pendant les quatre premiers jours de Juin dans une peine extrême, car d'un côté j'avois des ordres du Roi très-précis & réitérés de ne pas laisser à quelque prix que ce fut passer le premier jour de Juin sans donner un Mémoire : mais, d'un autre côté, quand je considérois que Sa Majesté n'accordoit ce nouveau délai qu'à la priere de Messieurs d'Amsterdam, qui m'assuroient que si je le déclarois avant la prise de Luxembourg, bien loin qu'ils en pussent faire un bon usage, on s'en serviroit contre Eux, & que j'étois en mon particulier plus persuadé qu'ils n'étoient eux-mêmes de cette vérité, je me déterminai à ne point delivrer de Mémoire, & je mandai à Sa Majesté, que quoique je visse clairement par la connoissance que j'avois du dedans du Pays, qu'un Mémoire présenté avant la prise de Luxembourg ne seroit d'aucun effet, je n'aurois eu garde de différer d'un quart d'heure l'exécution de ses ordres sur mes sentimens particuliers ; mais, que j'espérois être disculpé envers Elle, après les pressantes instances que me faisoient Messieurs d'Amsterdam, si je ne faisois pas une chose que je savois bien ne devoir pas réussir, & dont ils rejetteroient toute la faute sur moi, après les avis qu'ils m'en avoient fait donner.

J'AJOUTERAI, que j'avois parlé à quelques-autres des bien-intentionnés, qui ne faisoient nul doute que Messieurs d'Amsterdam ne vinssent à bout, moyennant mon Mémoire, de faire conclurre la

Paix ou la Treve aux conditions proposées le 29 d'Avril, mais qu'ils étoient absolument de mon avis, qu'il étoit très nécessaire que Sa Majesté effectuât ses menaces, si le malheur vouloit que contre toute apparence, Messieurs d'Amsterdam ne reüssissent pas. Qu'autrement on n'auroit travaillé qu'à la perte de tous les Républiquiquains, & à l'élévation du Prince d'Orange, qui ne faisoit que publier que quoi qu'on fît il n'y avoit rien à craindre, & que le Roi n'entreprendroit aucune chose. Qu'il y auroit bien de la témérité à moi de répondre de l'évenement d'une affaire dans une République où je voyois que les Villes changeoient tous les jours de sentimens; mais, qu'autant qu'on en pouvoit juger, il étoit moralement certain que si le Pr. d'Orange pouvoit encore empêcher que les Etats-Généraux ne me fissent point de Reponse, & que Sa Majesté attaquât une Place dans les Pays-Bas, quand ce ne seroit que Charleroy pour le démblir, on verroit une terrible confusion en Hollande, & les Etats-Généraux loin de songer à le secourir s'empresseroient bien vîte à offrir à S. M. de plus avantageuses propositions que celles qu'ils auroient négligées.

5 Juin 1684. CELA étoit toûjours fondé sur le même principe, que la peur étoit seule capable de faire agir les Etats malgré le Prince d'Orange & ses Créatures: aussi avoit-on vû, que quand la nouvelle se repandit en Hollande, que le Roi faisoit passer des Troupes à Cologne pour s'approcher de Rhinberg, les Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overissel, furent prêtes à se soulever, & le peuple sur le point de se jetter sur les Magistrats; de sorte que je ne doutois pas que les moindres démarches qui tiendroient à quelque nouvelle entrepriſe, après le délai de douze jours inutilement expiré, seroient capables de porter les choses où S. M. les souhaitoit.

LA nouvelle étant arrivée à la Haye le 4 de Juin à quatre heures après-midi, que la Ville de Luxembourg s'étoit rendue le premier du mois, le Prince

e d'Orange partit dès le même soir pour s'aller
nettre à la tête de l'armée des Etats-Generaux qui
rent fort offensés de ce qu'il s'en étoit alle sans
ur en donner communication. Pour moi, qui re-
us cette nouvelle par un Courier de M. le Ma-
échal de Crequy, je presentai le lendemain ma-
n 5, un Mémoire aux Etats Généraux par lequel
leur déclarai, qu'ayant appris que la Ville de
uxembourg avoit été réduite le premier du mois
l'obéissance du Roi, je n'avois pas voulu diffé-
r de leur faire savoir quelles étoient ses inten-
ons, après la prise de cette Place. Que Sa Majesté
voit eu sujet de se promettre, qu'après tous les
xpédiens qu'Elle leur avoit fait proposer depuis
29 d'Avril pour rétablir promptement la Paix
vec l'Espagne, ou du moins pour conserver leur
arriere, & pour maintenir une bonne correspon-
ance entre le Roi & les Etats-Généraux, ils fe-
ient une réponse qui ne laisseroit plus à Sa
Majesté aucun lieu de douter de leurs bonnes in-
ntions; mais que, comme ils avoient laissé é-
uler inutilement tous les délais qu'Elle leur avoit
ccordez, & qu'Elle avoit été obligée d'employer
force de ses armes pour se mettre en possession
e Luxembourg, Elle se trouvoit en état de faire
e nouvelles & de plus considerables Conquêtes,
d'augmenter ses pretentions contre les Espagnols,
ns se tenir davantage aux offres qu'Elle avoit fai-
s le 29 d'Avril dernier.

Que néantmoins Sa Majesté, pour faire voir qu'El-
demeuroit toujours dans la sincere intention de
ocurer le bien général de la Chrétienté en pro-
osant tous les moyens possibles pour lui donner
repos, m'avoit commandé de leur faire savoir,
e nonobstant, les grands avantages qu'Elle se
voit promettre de la prospérité de ses armes;
le vouloit bien demeurer encore obligée pendant
ouze jours, à compter du jour de la prise de
uxembourg, aux mêmes offres qu'Elle avoit fait
ire par mes Memoires du 29 d'Avril & du 9

de Mai derniers, & à tous les expédiens que j'avois proposés dans les conférences que j'avois eues au sujet de ces Mémoires pour la conservation de la Barriere, & pour le rétablissement du repos dans les Pays-Bas.

QUE Sa Majesté s'étoit portée d'autant plus volontiers à donner cette nouvelle preuve de sa modération, qu'Elle avoit été bien aise de seconder les bonnes intentions de ceux qui souhaitant le bien de leur Patrie en particulier, & en général celui de la Chrétienté, avoient fait paroître un véritable desir de procurer un prompt établissement de la Paix, & d'entretenir une bonne correspondance avec Sa Majesté: de sorte que, comme l'envoi de leurs Troupes dans les Pays-Bas Espagnols avoit déterminé Sa Majesté à se mettre à la tête de ses armées pour poursuivre la juste satisfaction qui lui étoit dûe; de même la connoissance que Sa Majesté avoit eue que les Etats avoient empêché leurs Troupes de commettre aucun acte d'hostilité contre les siennes, l'avoit portée à donner encore en leur considération ce délai de douze jours après la prise de Luxembourg.

QUE Sa Majesté espéroit, que les Etat-Généraux ne profiteroient, soit pour conclurre & signer conjointement avec les Ministres d'Espagne le Traité qu'Elle avoit proposé, soit pour le conclurre & le signer Eux seuls, aux conditions qu'Elle leur avoit ci-devant offertes pour la conservation de la Barriere, & pour le rétablissement du repos des Pays Bas; & qu'ils se déclareroient nettement dans ledit terme de douze jours après la prise de Luxembourg, parce que Sa Majesté vouloit savoir précisément à quoi s'en tenir avec Eux: leur protestant, que s'ils laissoient écouler ce tems sans donner aucune réponse positive, Sa Majesté ne s'arrêteroit plus à aucune considération, & ne réglera dorénavant ses demandes & ses prétentions, que selon le succès qu'il plairoit à Dieu de donner à la justice de ses armes.

Je ne me servis pas des mêmes termes que les
en intentionnés avoient mis à la fin de leur pro-
, parce qu'ils paroissoient n'y être inférés que
ur faire peur, & que ces Messieurs avoient eux-
êmes trouvé que ces expressions ci avoient plus
dignité, & qu'elles auroient plus d'effet, puis-
e sans faire aucune menace en particulier aux
ats Généraux, elles leur laissoient tout à appré-
nder.

Le Roi me manda, que comme je devois avoir
pris par un Courier du Maréchal de Crequy la
uvelle de la prise de Luxembourg, il s'assuroit
e je n'aurois pas perdu un moment de tems à
senter un Mémoire, & qu'il eût été même à
irer que je l'eusse fait plutôt.

Que je devois sur toutes choses bien faire con-
itre aux Députés des Etats-Généraux, qu'ils n'a-
ient plus de tems à perdre, s'ils vouloient mainte-
la bonne correspondance entre sa Couronne & les
ovinces-Unies; & qu'après tant de délais accordés
sa part pour parvenir au rétablissement de la
x, ils pouvoient bien juger qu'il n'étoit pas de
udence de laisser plus long tems ses armes inu-
s, à moins que ses offres ne fussent prompte-
nt acceptées. Cependant Il me manda, que com-
Il étoit persuadé qu'ils en profiteroient, Il re-
rnoit à Versailles, & laissoit ses ordres au Ma-
hal de Crequy pour exécuter ses projets.

Le départ du Roi me fit apprehender que les
s Generaux n'eussent pas aussi vivement peur
ls devoient l'avoir pour faire la Paix, d'autant
s que j'avois été informé la veille par l'Envoyé
Holstein, qui étoit fort bien averti, étant Frere
Député du Cercle de Franconie, que ce n'é 6 Juin 1684.
pas seulement par les lettres de l'Ambassadeur
Etats-Généraux à Londre, mais par le Roi
ngleterre même, que le Prince d'Orange étoit
re que Sa Majesté avoit promis à Sa Majesté
annique, qu'il n'attaqueroit aucune Place dans
Pays Bas après la prise de Luxembourg; que

ce Prince s'en étoit fait fort auprès des Alliés, sans compter ce que le Pensionnaire Fagel en avoit déclaré le 20 de Mai aux Etats de Hollande; & que bien que j'eusse représenté à M. de Barillon par trois lettres consécutives, de quelle importance il étoit que l'Envoyé d'Angleterre détrompât les Etats-Généraux & leurs Alliés de ces impressions qui pouvoient empêcher la Paix, & qu'il m'eût écrit que cet Envoyé avoit reçû cet ordre; Chudley m'avoit assûré qu'on ne lui en avoit rien mandé, & qu'on lui avoit simplement écrit d'exhorter les Etats Généraux à profiter du délai de dix jours que le Roi leur devoit donner après la prise de Luxembourg. C'est pourquoi j'appréhendois beaucoup que le Pensionnaire Fagel ne rassûrât les esprits lorsqu'il apprendroit le prompt retour du Roi à Versailles, & qu'il ne leur donnât à entendre, que c'étoit l'effet de la convention secrete, qui étoit entre Sa Majesté & le Roi d'Angleterre; car on étoit trop accoûtumé à voir que le Roi vouloit lui-même animer les Troupes par sa présence, pour croire qu'elles dussent entreprendre quelque-chose de considérable quand Il n'y seroit pas. Que je ne doutois pas que les bien-intentionnes ne fussent fort en peine, lorsqu'ils apprendroient le départ du Roi, avant que la Province de Hollande eût délibéré; car ils savoient la terreur que sa présence imprimoit en Hollande, & que c'étoit-là le plus fort argument par où l'on auroit appuyé ses menaces & le plus puissant moyen qui auroit porté les Etats Généraux à accepter ses offres.

JE n'avois pas encore achevé ma Lettre, que les Etats-Généraux m'apporterent la Resolution qu'ils avoient prise ce matin-là, qui contenoit:

QUE le délai de douze jours que Sa Majesté leur accordoit étoit si court, qu'il n'étoit pas possible qu'on pût dans le tems limité faire aucune deliberation dans les Provinces des Etats-Généraux, & moins encore avec les Ministres de Sa Majesté Ca

holique, & de leurs autres Alliés : qu'ainsi ils demandoient un tems suffisant pour donner connoissance de ces dernieres offres à leurs Provinces, & à leurs Alliés, & en avoir réponse.

Ils disoient de plus, qu'ils croyoient que l'intention de Sa Majesté étoit que l'accommodement qui se devoit faire fût universel, & s'étendît à tous ceux qui étoient leurs Alliés ; & qu'aussi tous les différends qui s'étoient mus en quelque quartier du Monde que ce put être, soit au Nord, soit au Sud, finissent à cesser.

Je répondis sur le premier point, qu'il étoit inutile de donner un plus long délai à l'Espagne des intérêts de qui il s'agissoit principalement. Que le Marquis de Grana avoit des pouvoirs suffisans, & qu'en tout cas le Roi avoit prevenu cet inconvénient par les facilités qu'il avoit apportées, en offrant de demeurer obligé pendant six semaines aux conditions qui auroient été réglées à la Haye dans un Traité, pourvu que l'Espagne le ratifiât en bonne & due forme dans six semaines. A l'égard des Etats-Généraux, que le terme de douze jours suffisoit, & qu'ils en auroient treize si Luxembourg ne s'étoit rendu que le 3. Et comme je savois qu'il étoit effectivement très difficile d'avoir réponse en douze jours des Provinces éloignées, je leur dis que s'ils demandoient des délais pour en abuser, le Roi seroit aussi éloigné de le faire, qu'il auroit l'indulgence lorsqu'il n'y auroit que la forme de leur gouvernement qui empêcheroit qu'ils ne me donnassent une Résolution de toutes les Provinces : comme par exemple, si au bout de huit jours qui leur restoient, les Provinces de Hollande, de Guelres, d'Utrecht, de Frise, & d'Overissel me venoient déclarer qu'elles avoient accepté les propositions, & qu'il ne fût besoin que d'un jour ou deux pour recevoir les Résolutions de Zelande & Groningue, je supplierois le Roi d'avoir agréable que je signasse le Traité un jour plus tard ; mais que si les Provinces qui pouvoient délibérer dans

huit jours ne l'avoient pas fait, ils devoient compter que bien loin de leur donner un quart d'heure de délai, Sa Majesté employeroit ses armes pour se faire rendre la juste satisfaction qui lui étoit dûe. Cette Déclaration ne m'engageoit à rien; car je savois que lorsque la Province de Hollande, qui n'avoit pas besoin de huit jours, auroit résolu cette affaire, on la pouvoit compter infailliblement faite. Cependant, cela leur faisoit voir qu'on ne prétendoit pas leur imposer des conditions qu'ils ne pouvoient accomplir, & qu'on y procédoit de bonne-foi.

A l'égard du second point, je leur répondis, que l'intention du Roi étoit de procurer le repos à toute la Chrétienté, & qu'il étoit certain qu'aussi tôt que les Etats-Généraux auroient accepté les propositions de Sa Majesté, tous les autres différends seroient bien-tôt terminés. Et comme ils me parlerent de ceux qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holstein, je leur témoignai que c'étoient des choses qui ne regardoient pas ce qui se traitoit à la Haye; outre que le Roi avoit offert & offroit encore, que s'il y avoit une Treve avec l'Empire, ou avec l'Espagne, ou avec tous les deux, elle fût commune à ses Alliés, en cas qu'ils s'en vouluſſent servir; ensorte qu'ils ne pourroient être troublés ni inquiétés dans la possession où ils étoient.

3 Juin 1684. J'INFORMAI l'Ambassadeur de Danemark au sortir de cette conférence de la réponse que j'avois rendue aux Etats-Généraux, qui m'en témoigna être fort content. Nous convînmes lui & moi qu'il se plaindroit qu'on m'eût parlé des affaires qui regardoient le Roi son maître, & qu'on ne se fût pas adressé à lui. Mais le Sieur Dickfeld, qui avoit entamé cette matiere chez moi, lui répondit que j'en avois parlé le premier, & les Etats lui envoyerent leur Résolution pour faire voir qu'il n'en étoit pas fait mention. Nous ne fûmes point fâchés lui & moi de cette réponse, & ce désaveu nous fit croire que ces Messieurs n'en avoient parlé que

pour sonder mes sentimens, sans vouloir entrer tout de bon dans ces sortes d'affaires

MESSIEURS d'Amsterdam ne furent pas moins satisfaits des éclaircissemens que j'avois donnés aux Etats Généraux. Ils me firent dire qu'ils seroient d'une grande utilité pour detromper ceux à qui on vouloit faire accroire que le Roi leur demandoit des choses qui ne dépendoient pas d'eux, ou qui étoient impossibles; mais qu'il étoit nécessaire après avoir donné ces explications, que ceux qui croyoient les Pays Bas en sûreté, (quand même on ne prendroit aucune résolution dans les Etats-Généraux) vissent des préparatifs qui les persuadassent du contraire; & que cependant je ne leur fisse aucune menace, parce qu'ils s'imagineroient qu'on n'avoit d'autre dessein que de les intimider. Ainsi je resolus de ne point agir, & je crus qu'il étoit du bien du service du Roi, qu'après leur avoir exposé ce que Sa Majesté leur offroit, ce qu'Elle souhaitoit d'Eux, & les suites que leur refus ou leur négligence leur pouvoit attirer, je pausse fort indifférent; puisque cela les feroit plus penser à Eux que tout ce que je leur pourrois dire, pourvû qu'ils appriſſent que les Troupes du Roi se disposoient à agir après le terme expiré.

L'ENVOYÉ d'Hanover me vint voir le lendemain de cette conference, & me représenta beaucoup plus vivement que les Etats-Généraux n'avoient fait, l'injuste possession dans laquelle le Roi de Danemark étoit du Holstein, les contributions qu'il tiroit sans aucun droit du Pays de Mekelbourg, & les desseins qu'il avoit sur la Ville de Hambourg. Je m'en tins avec lui aux mêmes réponses que j'avois faites aux Etats-Généraux: que toutes ces choses-là n'étoient ni de ma connoissance ni de mon ministere; qu'il suffisoit que je promisse au nom du Roi aux Etats-Généraux, que du jour que le Traité seroit signé à la Haye, Sa Majesté donneroit encore au mois à la Diete de Ratis-

bonne pour l'acceptation de la Treve aux conditions qu'Elle avoit offertes; & que s'il y avoit quelque chose de plus à régler, cela le seroit à la Diete de Ratisbonne.

CEPENDANT, je mandai au Roi, que si les Etats-Généraux me pressoient encore là-dessus, je me reglerois selon les ordres dont il m'avoit honoré le 7 de Mai; mais que je me trouverois bien plus embaraſſé, s'ils s'avisoient de me dire qu'il n'étoit pas juſte de stipuler par un Traité qu'ils ne donneroient aucun secours contre les Alliés de Sa Majesté, en même tems qu'Elle conservoit la liberté d'agir contre les Alliés des Etats-Généraux; que s'il n'étoit question que des intérêts de l'Espagne, cette clause se pourroit mettre comme Sa Majesté l'avoit marqué; mais qu'il y avoit des Princes en Allemagne, sans compter le Roi de Suede, avec qui ils avoient des alliances; que si ces Princes-là avoient des démêlés avec la Couronne de Danemarck, il n'étoit pas juſte qu'ils les abandonnaſſent, & que le Roi assistât le Danemark. Que je ne doutois pas que le Pensionnaire Fagel ne formât cette difficulté; car pour ce qui regardoit les Etats-Généraux, je ne voyois aucune apparence, qu'après qu'ils n'avoient pas voulu entrer en guerre contre Sa Majesté pour la conservation de Luxembourg, ils vouluſſent s'y engager pour les intérêts de la Suede.

MRS. d'Amsterdam demanderent le 7 de Juin par un Mémoire, qu'on leur rendît leurs Papiers: mais ils ne purent l'obtenir.

L'ENVOYÉ d'Espagne présenta le même jour un Mémoire aux Etats-Généraux, qui contenoit qu'il n'avoit aucun avis que Luxembourg se fut rendu le premier de Juin; mais que quand il seroit pris, il déclaroit encore ce qu'il avoit dit tant de fois, que le Roi son maître n'accepteroit jamais les injuſtes & imparticables propoſitions de la France, & ne feroit ni Paix ni Treve sans avoir Luxem-

bourg, puisqu'il lui étoit impossible sans cette Place, de conserver le reste des Pays-Bas, principalement à cause de la séparation qu'il y avoit entre l'Allemagne & les Pays-Bas. Que tous leurs Alliés avoient toujours si bien compris l'importance de Luxembourg, tant pour la défense du reste des Pays-Bas, que pour la sureté & la liberté de l'Empire & des Provinces-Unies, qu'ils avoient été d'avis qu'il falloit tout hasarder pour sa conservation, qui faisoit aussi celle du Cercle de Bourgogne. Que la France ne se contentoit pas d'avoir semé de la division dans la République de Hollande, qu'Elle vouloit encore par ses nouveaux artifices désunir cette République d'avec ses Alliés, en assurant que les Etats-Généraux avoient empêché les Troupes qu'ils avoient envoyées en Flandre pour la défense des Pays-Bas Espagnols, de commettre aucun acte d'hostilité contre celles de Sa Majesté Très Chrétienne. Qu'il avoit déclaré & déclaroit encore, qu'il n'avoit aucun pouvoir, & qu'il n'en recevroit point pour signer les propositions de la France; & qu'il n'y avoit point de puissance en Europe qui pût jamais faire agréer ces propositions au Roi d'Espagne; qu'ainsi il espéroit que les Etats-Généraux & les autres Alliés de l'Espagne seroient ensorte, ou par les Traités, ou par la force des armes, que Luxembourg seroit remis entre les mains de Sa Majesté Catholique.

Ce Mémoire fut confirmé par les Lettres qu'on reçut ce jour-là 7 à la Haye: elles apprirent que Luxembourg n'étoit pas encore rendu le 3. Il n'en fallut pas davantage pour suspendre toutes les délibérations qu'on avoit commencées sur mon Mémoire du 5; tant il est vrai que ces gens là ne se conduisoient que par la peur, & qu'un Mémoire, présenté avant la reddition de Luxembourg, étoit une chose inutile. Mais la nouvelle de la prise de cette Place étant arrivée le 8, & le Pensionnaire Fagel se voyant à bout de toutes ses subtilités, voulut rompre l'Assemblée de Hollande;

mais Messieurs d'Amsterdam déclarerent que si la Province se séparoit sans avoir pris une Résolution sur mon Mémoire, ils prendroient leurs mesures en leur particulier, & ne fourniroient plus rien à l'Etat. Le Pensionnaire Fagel fut frappé de cette Declaration, & pâlit extrémement, Il ne lui fut pas possible, quelque effort qu'il fit de séparer l'Assemblée, qu'on n'eut pris auparavant une Résolution sur les offres du Roi. On mit l'affaire sur le tapis, & tous les Députés conclurrent unanimement de presser l'Espagne de s'accommoder, & qu'il falloit avoir pour cet effet ce matin-là une conférence avec les Ministres des Alliés. Onze des premieres Villes furent absolument d'avis de signer un Traité avec le Roi, ou du consentement de l'Espagne, ou sans son consentement : mais les autres n'ayant point d'instruction là-dessus, il fut resolu qu'on parleroit à l'Envoyé d'Espagne, & qu'ensuite de sa réponse, on verroit ce qu'on auroit à faire.

9 Juin 1684. ON porta sur le champ cette Résolution aux Etats-Généraux qui s'y conformerent. Les Députés de Frise & de Groningue s'expliquerent en cette occasion-là, selon leur coutume, en termes très forts touchant la nécessité d'un prompt accommodement, & donnerent par écrit les Protestations qu'ils avoient préparées depuis long-tems, déclarant que si faute d'accepter dans le tems les propositions que le Roi faisoit offrir pour faire la Paix ou la Tréve, les Etats se trouvoient engagés dans la guerre ; ils ne prétendoient pas d'y entrer en quelque façon que ce pût être, & qu'ils se sépareroient plutot des autres Provinces, qui par leur mauvaise conduite auroient jetté les Etats-Généraux dans ce précipice.

9 Juin 1684. LES Députés des Etats Généraux eurent le lendemain 9 la conférence avec l'Envoyé d'Espagne qui avoit été résolue, & le presserent aussi fortement qu'il se pouvoit. Il ne leur répondit que par des emportemens & des extravagances si

outrées, que les Envoyés de Suède & de Lunebourg n'oserent les appuyer: mais ils tâcherent indirectement d'accrocher les affaires sous le nom spécieux d'un accommodement général. Sur le rapport que le Député de la Province de Hollande aux Etats-Généraux fit de cette conférence aux Etats de Hollande, ils se séparerent pour aller consulter leurs Supérieurs; à condition qu'ils seroient de retour le 13 du même mois pour s'assembler le 14 au matin, à peine d'une grosse amende. Messieurs d'Amsterdam me firent avertir que le Pensionnaire Fagel avoit porté dans cette Assemblée quatre principaux points, qu'il disoit avoir été proposés par les Alliés, sur lesquels les Députés eurent ordre de savoir l'avis de leurs Villes, en même-tems qu'ils le demanderoient sur mon Mémoire.

Le premier point étoit, que pendant la Tréve, le Prince d'Orange ne fut pas obligé de prêter foi & hommage au Roi des Terres de Wianden, S. Witt, & des autres qu'il a dans le Luxembourg.

Le second, que ce Prince fut rétabli dans la paisible possession d'Orange comme il étoit par le passe.

Le troisième regardoit le décret de ses biens que la Princesse d'Isenguien poursuivoit.

Le quatrième étoit que le Roi consentît de ne se pas mêler des affaires qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holstein

Les Etats-Generaux eurent ce même jour une longue conférence avec les Envoyés d'Angleterre & de Brandebourg touchant ces mêmes affaires du Holstein, & les intérêts du Prince d'Orange. J'en fus averti par mes amis, car ces deux Envoyés ne m'en parlerent point jusqu'à ce que les lettres pour l'Angleterre & pour Berlin fussent parties. Celui de Brandebourg me vint dire le premier qu'on vouloit demander une Déclaration à Sa Majesté qu'Elle ne se mêleroit pas des démêlés que le Roi de Danemark avoit avec le Duc de Holstein.

QUE pour ce qui regardoit le Prince d'Orange, on n'insistoit pas qu'il ne fît pas foi & hommage au Roi, mais seulement qu'il ne fût pas obligé de le rendre en personne; qu'il ne s'étoit pas engagé d'en faire aucun office auprès de moi, ni auprès du Roi, mais seulement auprès de M. l'Electeur de Brandebourg, & qu'il en avoit dit la raison aux Etats-Généraux, qui étoit que M. l'Electeur l'avoit seulement chargé de parler au Prince d'Orange pour le raccommoder avec Sa Majesté, & que si ce Prince avoit voulu répondre favorablement aux avances qu'il lui avoit faites, il avoit ordre de dépêcher aussi tôt un Courier à l'Envoyé que l'Electeur son Maître avoit en France; mais que le Prince d'Orange l'ayant éconduit, il n'avoit rien à dire là-dessus. Ces sortes d'avances de l'Electeur de Brandebourg pour le Prince d'Orange n'accommodoient pas les affaires générales; & toutes les assurances que je pouvois donner ne remettoient pas les esprits quand on leur faisoit entendre qu'il ne tenoit qu'au Prince d'Orange de rentrer dans les bonnes graces du Roi; d'autant plus que cet Envoyé avoit déja fait confidence à Messieurs d'Amsterdam que le Roi avoit assuré M. l'Electeur de Brandebourg que si le Prince d'Orange faisoit un pas, Il en feroit dix; & que c'étoit là-dessus que M. l'Electeur pressoit le Prince d'Orange de se raccommoder.

IL est certain que l'Envoyé de Brandebourg vouloit profiter de cette occasion pour se mettre bien auprès du Prince d'Orange; & pour y parvenir, il tâchoit de le tirer avant que la Paix se fît de l'embarras où il étoit; & d'où il appréhendoit que ce Prince ne sortît pas aisément, quand les affaires seroient conclues. C'est dans cette vue, qu'il vouloit se rendre médiateur entre le Prince d'Orange & Messieurs d'Amsterdam, disant que l'Electeur son Maître lui avoit ordonné de réunir la République.

10 Juin 1684. JE récapitulai dans une lettre que j'écrivis le 10 de Juin au Roi tout ce qui s'étoit passé jusques,

là, & je fis un plan de l'état où étoit ma négociation, où je marquai que le Pensionnaire Fagel, les Envoyes de Suede & de Lunebourg voyant qu'ils ne pouvoient plus s'opposer directement à la Paix, tâchoient d'en traverser la conclusion par toute sorte d'incidens qu'ils faisoient naître des intérêts du Prince d'Orange, & des démêlés d'entre le Roi de Danemark & le Duc de Holstein. Je fis ensuite un détail des difficultés que j'avois pénétré que ces Envoyes vouloient former & des réponses que j'avois résolu d'y faire si les Etats-Généraux m'en parloient avant que je pusse être honoré des ordres de Sa Majesté.

Que ce qui regardoit le Prince d'Orange étoit divisé en trois points. Qu'il ne fût pas tenu pendant la Tréve de faire foi & hommage au Roi des Terres qu'il possédoit dans le Luxembourg. Qu'on le rétablît dans la Principauté d'Orange comme il y étoit autrefois; & qu'on arrêtât les poursuites que la Princesse d'Isenghien faisoit faire sur ses biens.

J'assurai Sa Majesté, que je ne souffrirois pas qu'il fut rien mis de ces sortes de choses dans le Traité, comme n'y appartenant pas. Que je dirois à l'égard du premier point, que ce n'etoit pas laisser Sa Majesté en possession de ce dont Elle joüissoit, que de la priver des foi & hommage qui lui étoient dûs, & que cela impliquoit contradiction.

Pour ce qui étoit de la Principauté d'Orange, que ce Prince y étoit rétabli conformément à ce qui avoit été réglé par le Traité de Nîmegue; & qu'ainsi il n'y avoit rien à stipuler là-dessus. Que l'assignation, qui lui avoit ete donnee, étoit la suite d'un procès qui duroit depuis que la Maison de Nassau etoit en possession de cette Principauté, & que le Roi laissoit dans son Royaume un libre cours à la justice.

Que c'étoit à peu près la même réponse que je ferois sur le Decret que la Princesse d'Isenghien faisoit faire des biens du Prince d'Orange.

L'Envoyé de Lunebourg ne s'arrêtoit pas seule-

ment a la discussion des démêlés du Roi de Danemark & du Duc de Holstein : mais il prétendoit qu'il n'etoit pas juste que le Roi de Danemark demeurât en possession du Duché de Holstein, du pays de Mekelbourg, de Jever. & des autres lieux qu'il occupoit, ni qu'il en tirât pendant une Trêve de vingt années des contributions. Il ajoûtoit à cela que le Roi de Danemark avoit résolu d'assiéger Hambourg. Que la Maison de Lunebourg se laisseroit plutôt réduire à la derniere extrémité que de le souffrir jamais ; que le Roi de Suede s'y opposeroit aussi de toutes ses forces. Que si le Roi secouroit le Roi de Danemark, & que les Etats-Généraux assistassent le Roi de Suede, & la Maison de Lunebourg, on n'auroit fait que transporter le siége de la guerre. Et il concluoit de tout cela, que si le Roi vouloit que stipuler les Etats ne seroient aucun acte d'hostilité contre ses Alliés, ils ne pouvoient sans perdre leur honneur ne pas demander que Sa Majesté n'agît pas non plus contre leurs Alliés

QUE pour ce qui regardoit les démêlés du Roi de Danemark avec le Duc de Holstein, je me défendrois autant que je pourrois d'entrer dans ces questions-là, & que je les renvoyerois à la Diète de Ratisbonne ; mais, que si je voyois qu'elles arrêtassent la signature de la Paix, j'exécuterois les ordres du Roi, qui vouloit que la Trêve qui se feroit à la Haye fût commune à ses Alliés, ensorte qu'ils ne pussent être troublés ni inquiétés non plus que Sa Majesté dans la possession où ils étoient le premier d'Août 1681.

QUE pour ce qui étoit du siége de Hambourg, je témoignerois aux Etats-Généraux que je n'en avois nulle connoissance ; qu'ils ne devoient pas douter que quand le Roi feroit son Traité avec l'Empire, tous les autres démêlés ne fussent bien-tôt appaisés ; mais, qu'il n'étoit pas question d'en traiter à la Haye, où il ne s'agissoit que des affaires d'Espagne.

QUE je serois plus embarassé sur la clause que

e Roi vouloit que j'inseraſſe, que les Etats Géné-aux n'agiroient pas contre ſes Alliés; car ſans dou-e ils me diroient que le Roi ne faiſant avec eux ue le Traité qui régarde l'Eſpagne, il ne pouvoit xiger autre choſe des Etats-Généraux ſinon qu'ils ne fiſſent aucune acte d'hoſtilité contre les Alliés de a Majeſté en faveur des Eſpagnols; mais, que les ifférends que Sa Majeſté avoit avec quelques Prin-es de l'Empire n'étant pas terminés, les alliances ubſiſtoient de part & d'autre, & la faculté reci-roque d'aſſiſter ſes Alliés demeuroit toujours. Qu'il n'en étoit pas de même au Traité de Nimegue, dans equel le Roi rendant beaucoup de Places aux Al-iés de l'Etat, il falloit, ou que les Etats-Généraux en fiſſent pareillement reſtituer aux Alliées de Sa Majeſté, ou qu'ils ſouffriſſent qu'Elle les reprit.

Que je ne devois pas omettre, qu'on pouvoit n'objecter, que le Roi demandoit la ratification de l'Eſpagne des ceſſions & renonciations, &c. mais que ne ſe faiſant à la Haye qu'un Traité de Trêve, l'Eſpagne ne devoit, ni céder ni renoncer, & qu'il ſuffiſoit qu'elle ratifiât dans ſix ſemaines en bonne & dûe forme le Traité de Trêve qui ſeroit conclu à la Haye. Sa Majeſté en convint, & m'écrivit qu'Elle ne demandoit autre choſe.

J'Envoyai dans cette même dépêche un Mémoire de l'Envoyé d'Eſpagne, preſenté aux Etats-Généraux le 9 de Juin, par lequel il leur remon-troit qu'après les déclarations préciſes qu'il leur a-voit faites le 7, qu'il n'avoit aucun pouvoir de ſigner les injuſtes propoſitions de la France, & que le Roi ſon Maître ne les agréeroit jamais, il étoit ſurpris de voir dans un de mes Mémoires qu'ils m'euſſent repreſenté que le délai de douze jours étoit trop court pour pouvoir faire des déliberations avec les Miniſtres de S. M. Catholique Qu'ils n'avoient rien à déliberer ſur les propoſitions de la France, & ſur ſes delais, ni avec lui, ni avec le Gouverneur des Pays Bas, ni avec quelque Miniſtre d'Eſpagne que ce

fût ; que tout ce que les Etats-Généraux avoient à délibérer entre Eux, étoit s'ils vouloient renoncer à l'amitié & aux Traités qu'ils avoient avec le Roi d'Espagne ; s'ils vouloient abandonner les Pays-Bas, & manquer à l'obligation d'assister Sa Majesté Catholique en quelque endroit du monde qu'on lui fasse la guerre, & s'ils vouloient se séparer de tous leurs autres Alliés.

QUE la France n'avoit travaillé depuis la paix de Nimegue qu'à engager les Etats Généraux à ne se pas meler de la défense des Pays-Bas ; mais que quand les Etats les abandonneroient, tant que le Roi d'Espagne y auroit un Soldat, il ne s'abstiendroit point d'y faire la guerre à la France. En un mot, que le Roi son Maître ni l'Empereur ne vouloient ni Paix ni Treve, que par un Traité général & commun, resolu, conclu, & signé en même-tems avec inclusion de tous leurs Alliés,

LES Créatures du Prince d'Orange, & les Ministre Autrichiens, crurent que ces declarations de l'Envoyé d'Espagne, la discussion des démêlés qui étoient entre le Roi de Danemark & le Duc de Holstein, les affaires de Meklembourg, & les intérêts du Prince d'Orange, n'étoient pas capables de traverser la conclusion du Traité. Ils résolurent de faire présenter de nouveaux Mémoires le 12 de Juin par tous les Alliés, afin que cela fît plus d'impression dans les Villes où on déliberoit actuellement sur mes propositions.

12 Juin 1684.

LE Mémoire de l'Envoyé d'Espagne parut le premier. Il leur déclara que quoiqu'il eût fait connoître dans la derniere conference qu'il avoit eue la veille avec Eux, l'importance & la necessité que l'accommodement des différends survenus entre la Couronne de France & la République de Genes fît une partie de l'accommodement général ; néantmoins comme il avoit reçû ce même jour des ordres d'Espagne, il se trouvoit obligé de leur déclarer au nom & de la part du Roi son Maître, que le sort de la République de Génes etoient inséparables

inſéparable des intérêts de Sa Majeſté Catholique, non-ſeulement à cauſe de la convenance du maintien de la République de Genes pour la conſervation de la liberté de toute l'Italie, & du libre Commerce du Levant, mais auſſi à cauſe du point d'honneur où le Roi d'Eſpagne ſe trouvoit engagé, puiſque la République de Genes, ſe voyant réduite en cendres, n'avoit pas voulu ſe détacher de l'honneur de l'amitié de Sa Majeſté Catholique, à quoi la France l'avoit voulu obliger. Ainſi le Roi d'Eſpagne en reconnoiſſance d'un action ſi noble, ſi ferme, & ſi héroïque, avoit réſolu de ne faire ni Paix ni Treve avec la France, qu'avec l'inclusion & la ſatisfaction de la République de Genes, la conſidérant comme un de ſes plus fideles Alliés.

Ce Mémoire de l'Envoyé d'Eſpagne fut ſuivi de ceux du Reſident de l'Empereur, de l'Envoyé de Holſtein, & de l'Envoyé de Lorraine. L'Envoyé de Holſtein déclara aux Députés d'Amſterdam qui étoient aux Etats-Généraux qu'il ne prétendoit pas que l'intérêt de ſon Maître arrêtât les affaires générales; qu'il prioit ſeulement les Etats-Généraux comme garans du Traité de Roſchild, de s'employer auprès de Sa Majeſté qui avoit bien voulu garantir le Traité de Fontainebleau pour faire rétablir ſon Maître dans ſes Etats.

Les Députés des Villes de Hollande revinrent le 13 Juin au ſoir; ceux d'Amſterdam ne firent dire qu'ils devoient demander la levée du ſcellé qui étoit ſur leurs Papiers; mais d'une maniere à ne vouloir abſolument avoir: qu'ils étoient huit Deputés pour ſoutenir leurs ſentimens avec plus de force: qu'ils avoient réſolu d'obliger le Penſionnaire Fagel de former une concluſion à la pluralité de voix; & que s'il le refuſoit, ils le feroient ſortir de l'Aſſemblée de Hollande, & feroient conclurre par le Penſionnaire de Dort, ou par celui de quelqu'une des Villes ſuivantes. 14 Juin 1684.

Que s'il arrivoit que Fagel, ſoit par raiſonne-

mens, séductions, menaces ou autrement empêchât que la pluralité des voix dans les Etats de Hollande n'allât à faire la Treve aux conditions du 29 d'Avril, ils avoient apporté de fortes Protestations qu'ils donneroient par écrit, avec une Déclaration précise qu'ils se séparoient des autres Membres de l'Etat.

ILS avoient même déjà commencé à exécuter la déclaration qu'ils avoient faite de ne vouloir rien contribuer à l'Etat; car ils avoient défendu au Receveur Général de payer aucune chose en leur nom de l'argent qui pouvoit être dans la caisse commune, à laquelle ils ne fourniſſoient plus rien. Et deux jours après ils fermerent leurs Comptoirs, & déclarerent aux Etats de Hollande qu'ils les tiendroient fermés jusqu'à ce qu'on leur eût fait satisfaction sur la restitution de leurs Papiers.

16 Juin 1684.

COMME je leur avois fait connoître que l'inclusion des affaires du Nord, & ces intérêts du Prince d'Orange apporteroient des obstacles à la paix, ils me manderent par la même voie qu'ils avoient résolu dans leur Ville de ne pas arrêter le Traité à aucune de ces deux affaires; qu'ils se contenteroient à l'égard de celles du Prince d'Orange, que je me chargeasse d'en écrire à Sa Majesté, ce qu'ils faisoient pour ne point paroître animés personnellement contre ce Prince. Que pour celles du Nord, il n'y insisteroient pas après une legere tentative.

JE mandai au Roi que les affaires ne pouvoient être en meilleur etat, puisque le sentiment de cette Ville-là entraînoit ordinairement celui de plusieurs autres Membres des Etats Generaux.

QUE si le Prince d'Orange avoit assez d'autorité pour empêcher que l'avis de Messieurs d'Amsterdam ne fût suivi, une partie des Etats-Généraux s'alloit engager dans une guerre qu'ils ne pourroient soûtenir trois mois, & qu'il ne dépendroit que du Roi de la finir par une paix qui rétabliroit

autement le parti Républiquain ; que c'étoit l'ef-
et de la bonté que Sa Majesté avoit eu de ne pas
ugmenter ses prétentions après la prise de Luxem-
ourg qui avoit établi une si entiere confiance en
a parole, qu'il n'y avoit personne excepté les
artisans du Prince d'Orange, qui n'avoüât que
a Majesté aimoit la République, & qu'Elle vou-
oit sérieusement lui procurer la paix.

Qu'au contraire les démarches du Prince d'O-
ange faisoient voir qu'il ne songeoit qu'à les jet-
er dans une funeste guerre : & le campement qu'il
aisoit alors à Notre Dame de Halle, sans l'ordre
es Etats-Généraux & contre leur intention, fut
ne des choses qui marqua plus ses intentions, &
ui lui fit plus de tort.

Les Etats-Généraux me vinrent trouver le 14 15 Juin
e Juin sur les sept heures du soir, & m'apporte- 1684.
ent la Résolution qu'ils avoient prise ce jour-là,
ui contenoit, qu'après avoir examiné le Mémoi-
e que je leur avois donné le 7 du même mois,
le rapport que leurs Députés leur avoient fait
e la conférence qu'ils avoient eue avec moi au
jet de ce Mémoire, ils avoient jugé à propos de
e représenter, qu'ils inclinoient à persuader le
oi d'Espagne d'accepter la Treve aux conditions
ue je leur avois proposées le 29 d'Avril, & le
de Mai, à condition que l'accommodement fût
niversel, tant pour l'Empire, qu'au regard du
ord, & qu'ils souhaiteroient volontiers d'exami-
er avec moi quels seroient les moyens les plus
ropres pour traiter cette affaire, & de savoir quel-
sûreté on pourroit se donner réciproquement,
e priant pour cet effet de leur accorder un plus
ng délai.

Je leur répondis que le Roi vouloit certainement
paix ; que je n'avois pas besoin d'en alléguer
autres preuves que celles que Sa Majesté en vou-
it bien donner Elle-même, lorsqu'Elle se tenoit
ncore après la prise de Luxembourg aux mêmes
onditions qu'Elle avoit offertes auparavant, &

qu'Elle consentoit outre cela de demeurer obligée pendant un mois, à compter du jour de la signature du Traité qui se feroit à la Haye, aux mêmes conditions qu'Elle avoit proposées à l'Empire; que c'étoit-là tout ce qui dépendoit de Sa Majesté; tout ce qu'Elle leur avoit offert; & tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement lui demander. Que s'il y avoit dans la suite quelque-chose qui leur causât une légitime inquiétude, Sa Majesté leur avoit donné trop de preuves du soin qu'Elle avoit de leur repos, pour croire qu'elle le laissât troubler par d'autres endroits; & que si l'on vouloit finir à la Haye les affaires entre la France & l'Espagne, ils ne devoient pas douter que Sa Majesté ne s'employât fort volontiers à leur procurer tout ce qui seroit de leur satisfaction. Mais qu'il n'étoit ni juste ni raisonnable de me vouloir obliger à entrer là-dessus dans aucune convention, soit par des articles qui seroient insérés dans le Traité entre la France & l'Espagne, soit par des articles séparés, puisque si l'on en usoit ainsi, on tomberoit insensiblement sous prétexte des affaires du Nord & de celles du Sud dans le labyrinthe d'un Traité général; que c'étoit-là ce qu'avoient tenté depuis trois ans ceux qui avoient souhaité d'envelopper toute l'Europe dans une guerre générale sous prétexte d'un accommodement général; que c'étoit ce qu'ils tentoient encore à cette heure sous d'autres termes & d'une autre maniere. Que cette Proposition vague des démêlés du Nord, faisoit assez voir que quelque couleur apparente qu'on lui pût donner, elle n'etoit cependant suscitée que par ceux qui n'osant s'opposer directement à la paix, tâchoient d'y faire naître tant d'obstacles que les Etats-Generaux seroient obligés de laisser passer sans rien conclurre le tems dans lequel Sa Majesté consentoit de demeurer obligée à ses Propositions; & pour le redire encore une fois, qu'on ne me pouvoit rien demander de plus, sinon que je traitasse à la Haye les affaires de l'Espagne aux conditions proposées par Sa Majesté;

qu'on renvoyât à Ratisbonne celles qui regardoient l'Empire; & afin qu'on les y pût conclurre, que Sa Majesté demeurât obligée pendant un mois aux mêmes conditions qu'Elle y avoit offertes. Que ceux qui composoient cette Diète étoient sages & éclairez; qu'ils avoient les intérêts de l'Empire à cœur, & qu'ils sauroient bien travailler à établir son repos. Enfin, que si la Resolution des Etats-Généraux étoit de ne consentir ni à Paix ni à Treve entre la France & l'Espagne, & de refuser les offres que Sa Majesté leur faisoit pour la tranquillité des Pays-Bas & pour la sûreté de la Barriere, à moins que je ne m'engageasse de concerter avec eux des articles sur des choses qui n'étoient ni de mon Ministere, ni de ma connoissance; ce seroit un grand malheur pour la Chrétienté, & sur lequel le Roi n'ayant rien à se reprocher, j'espérois que Dieu continueroit toujours de bénir ses armes. Mais si au contraire ils étoient satisfaits qu'on leur offrît de terminer par un prompt accommodement les démêlés qui étoient entre la France & l'Espagne, qu'on remît le calme dans leur voisinage, qu'on pourvût à la sûreté de leur Barriere, & qu'on rétablît le repos dans l'Empire par une Treve de vingt années, je leur réitérois qu'en ce cas j'étois prêt de signer incessamment le Traité, & de passer en même-tems auprès du Roi mon Maître les offices dont il leur plairoit de me charger.

Que pour ce qui étoit de la prorogation du délai, & de la demande qu'ils me faisoient de quel le terme de douze jours avoit commencé, je pouvois leur répondre, que le Gouverneur de Luxembourg avoit signé le 4 du mois de Juin la capitulation en vertu de laquelle la Place étoit passée dans la possession de Sa Majesté, & qu'ainsi on devoit compter cette Ville au Roi de ce jour-là; mais, que quelques uns de leurs Députés ayant objecté, que les troupes du Roi n'avoient été mises en possession d'une des Portes de la Ville que le 6 au

matin, je leur avois répeté ce que je leur avois déja déclaré dans ma réponse du 7 du même mois; c'eſt-à-dire, que je ne m'arrêterois pas à ces deux jours-là, & que je conſentirois de commencer à compter les douze jours du 6 lorſqu'il ne ſeroit plus beſoin que d'avoir du tems pour l'employer utilement; mais, que comme je leur avois déjà dit que je me réglerois ſelon que je verrois qu'ils travailleroient ſérieuſement à la Paix, & qu'ils ne ſeroient arrêtés que par la forme de leur Gouvernement, j'étois obligé de leur dire que je voyois avec deplaiſir que ce n'étoit point cela qui les retenoit; que c'étoient des difficultés qui étoient hors de l'affaire, & des conditions qu'ils vouloient impoſer aux offres de Sa Majeſté, qui détruiſoient l'acceptation qu'ils témoignoient en vouloir faire. C'eſt pourquoi je leur avois dit que s'ils vouloient la Paix générale auſſi ſérieuſement qu'ils le proteſtoient, il n'y avoit ni de plus prompt ni de plus ſûr expédient que de convenir nettement & ſans reſtriction des offres de Sa Majeſté, ce que je les priois de faire avant l'expiration du terme (en cas que ce fût leur intention) n'étant pas en mon pouvoir d'accorder aucun délai, & eux jugeant aſſez d'eux-mêmes qu'il n'étoit pas de la prudence du Roi de perdre en de nouveaux délais les avantages que lui donnoit la ſaiſon, & qu'il devoit attendre du bon état de ſes armées.

JE mandai au Roi que j'avois trouvé moyen dans cette conférence de faire expliquer les Créatures du Prince d'Orange qui y étoient, de leur deſſein ſecret qui n'étoit autre que de m'engager dans des négociations qui ne pouvant être achevées de pluſieurs mois, jetteroient inévitablement toute l'Europe dans la guerre; que j'avois tiré d'eux par diverſes queſtions, qu'ils deſiroient ſeulement de ſavoir ſi Sa Majeſté vouloit pacifier les affaires du Nord; que quand Elle m'auroit fait ſavoir qu'Elle le vouloit bien, on feroit une convention parti-

culiere entre Sa Majesté & les Etats-Généraux, par laquelle on regleroit les affaires du Nord : dans ces affaires on mettroit les intérêts du Duc de Holstein, ceux de Meklembourg, ceux de Jever, ceux de Griftfil, ceux de la Ville de Dockster, ceux de la Maison de Lunebourg, les plaintes que le Roi de Suede faisoit que Sa Majesté n'avoit pas voulu souffrir qu'il fît passer des Troupes en Allemagne. Enfin, on vouloit ramasser tout ce qu'on pouvoit imaginer pour ne sortir jamais d'affaire : que je soupçonnois même qu'on vouloit faire quelque chose de plus, & que dès que je me serois relâché seulement à dire que Sa Majesté vouloit bien pacifier le Nord, on n'arrêteroit pas seulement par là tout court la conclusion du Traité d'Espagne, mais on le romproit entierement, en l'attachant à une convention à laquelle on voyoit si peu de possibilité.

Qu'on m'avoit insinué que ce n'étoit pas la premiere fois que des Princes s'étoient accordés ensemble, pour empêcher que d'autres n'entrassent en action ; qu'on pourroit de même prendre des mesures entre Sa Majesté & les Etats-Généraux par lesquelles on conviendroit de certaines conditions sur lesquelles on regleroit tous les démêlés que ces Princes pourroient avoir, & que l'on conviendroit en même-tems que l'on n'assisteroit pas ceux qui n'y voudroient pas déférer. Enfin, on me représenta qu'il n'étoit pas juste que la Paix ne se faisant point dans le Nord, Sa Majesté y pût assister ses Alliés, & que les Etats-Généraux fussent obligés d'abondonner les leurs. Je répondis sur cet article tout ce que j'ai marqué ci-dessus.

Les Députés des Etats-Généraux ne me parlerent pas des affaires d'Orange. A l'égard de celles de M de Lorraine, ils ne s'étoient engagés à autre chose envers son envers son Envoyé qu'à passer des offices auprès de Sa Majesté.

Les Etats-Généraux ayant fait informer les Etats

de Hollande des Réponses que je leur avois rendues, ceux ci mirent l'affaire en délibération, & résolurent tout d'une voix le 14 au soir de presser les Espagnols d'accepter les offres de Sa Majesté.

LES Etats de Hollande se rassemblerent encore le lendemain 15 pour lire ma Réponse, que j'avois mise par écrit. Ils confirmerent leur Résolution du jour précédent, & en conséquence les Députés aux Etats Généraux, qui avoient ordre de leur Province de se conformer à l'avis de la Hollande, résolurent d'avoir l'après-dînée une conference avec leurs Alliés pour les convier de presser les Espagnols d'accepter les offres de Sa Majesté; & les Etats de Hollande résolurent, que si le Ministre d'Espagne les refusoit, ils se rassembleroient le lendemain 16 pour prendre une Conclusion définitive.

QUE je ne pouvois dire quelle seroit cette Conclusion: que je savois seulement, que les Nobles etoient toujours formellement opposés à l'acceptation des offres du Roi; mais, que des dix-huit Villes de Hollande, il y en avoit déja seize qui étoient d'avis de les recevoir malgré l'Espagne. Que Rotterdam étoit une des deux qui y étoient encore contraires; que comme elle étoit puissante, & que le Magistrat étoit au Prince d'Orange, on ne pouvoit s'assurer de la faire changer, à moins que la populace ne l'y obligeât. Que l'autre étoit Medenblick petite Ville de Nort-Hollande, à laquelle on ne faisoit pas d'attention.

QUE les Régens d'Amsterdam & tous les bien-intentionnés avoient été satisfaits de ma Réponse; qu'ils avoient fort approuvé que je les eusse assurés de la disposition où étoit Sa Majesté de détourner tout ce qui pourroit engager les Etats-Généraux dans la guerre, parce qu'il falloit ôter aux Créatures du Prince d'Orange le prétexte qu'ils prenoient d'intimider les esprits foibles, en leur faisant accroire, que le Roi leur vouloit faire la guerre indirectement par le Roi de Danemark, & par l'Elec-

teur de Cologne. D'ailleurs, qu'ils avoient été fort aises que je n'eusse rien avancé dont le Pensionnaire Fagel eût pû prendre prétexte de dire, qu'il falloit aller consulter les Villes, & consumer ainsi le tems qui restoit du délai.

Je ne manquai pas d'informer l'Ambassadeur de Danemark de ce qui m'avoit été dit dans cette conférence qui regardoit le Roi son Maître. Il me vint apporter le 15 un Mémoire qu'il vouloit présenter aux Etats-Généraux, dans lequel il avoit mis que Jever étoit un Fief en contestation entre le Roi & le Roi d'Espagne. J'appréhendai qu'on ne conclût delà, que cette affaire regardoit l'Espagne, & par consequent devoit être traitée à la Haye: c'est pourquoi je lui fis changer cet article.

Le Roi m'écrivit le 12, qu'il étoit satisfait de ce que j'avois répondu sur la brieveté du délai de douze jours, & sur ce qui regardoit les différends du Roi de Danemark avec le Duc de Holstein, à l'égard duquel je pouvois ajoûter que c'étoit une affaire de famille qui devoit être ajustée entre ces Princes, & dont Sa Majesté ne prétendoit pas se mêler. Qu'Elle étoit bien aisé de me faire encore observer, que l'intérêt de ses Alliés ne devoit entrer que dans le Traité qu'Elle feroit avec l'Empire, & que les offres qu'Elle avoit faites à Ratisbonne d'une Trêve de vingt années devoient laisser toutes choses de part & d'autre au même état qu'elles étoient au premier Août 1681. Qu'elle ne pouvoit rien stipuler de plus en faveur de ses dits Alliés, soit qu'ils desirassent être compris dans le Traité que je signerois, soit qu'ils se contentassent d'être mis dans celui de l'Empire; & qu'en l'un & en l'autre cas la possession du premier Août 1681 dévoit régler provisionnellement toute sorte de différends, à l'exception de ce qui regardoit Strasbourg & ses dépendances. Lettre du Roi du 12 Juin 1684.

Qu'elle m'avoit fait connoître par sa dépêche du 6 de Juin tout ce que je devois faire entendre

aux bien-intentionnés, & par eux aux principales Villes de Hollande, & aux Provinces les plus considérables, pour les desabuser de l'espérance que le Prince d'Orange leur vouloit donner que Sa Maj. n'entreprendroit plus rien le reste de la campagne; & que comme ils n'auroient pas plutôt laissé écouler inutilement le tems qu'Elle leur avoit donné, qu'ils verroient agir ses Armées avec la même vigueur que si elles étoient animées de sa présence, ils ne devoient pas s'imaginer que leurs troupes se rencontrant dans les Places qui seroient attaquées par les siennes, ils pussent garder avec Sa Majesté la même neutralité qu'ils prétendoient, ni qu'Elle s'engageât à ne point attaquer la Barriere, s'ils ne lui donnoient par un bon Traité toutes les sûretés que je leur avois demandées de sa part, enforte qu'Elle pût employer ailleurs les troupes qu'Elle avoit pour lors en Flandre.

QU'ELLE ne doutoit pas que la clause que les Etats avoient mise à la fin de leur Réponse en ces termes (*qu'ainsi de même cesseront tous les différends qui sont mûs en quelque quartier du Monde qu'ils puissent être, tant au regard du Nord que du Sud*) n'eût son rapport à ce que son Armée Navale venoit de faire devant Génes; qu'Elle vouloit bien si cette affaire arrêtoit la conclusion du Traité que je promisse en son nom dans un article du Traité, qu'Elle ne pourroit s'emparer de Génes, ni d'aucune Place ou pays qui en dépendoient, soit par la force de ses armes, ou par telle autre voie que ce pût être; mais, que si cette Ville continuoit à lui donner des sujets de mécontentement, Elle ne vouloit point s'ôter la liberté de la châtier de la maniere qu'Elle avoit fait par le moyen de ses Vaisseaux.

SA Majesté ajoûta dans cette Lettre qu'Elle s'assûroit que l'Envoyé d'Angleterre auroit reçu des ordres bien précis de détromper les Etats-Généraux de l'opinion qu'on leur avoit voulu donner

qu'Elle se fût engagée envers le Roi de la Grande-Bretagne à ne plus attaquer de Places dans les Pays-Bas; mais, quoiqu'il en fût, qu'ils seroient bien-tôt persuadés du contraire par l'action de ses armées. Cependant Elle consentoit que je ne fisse plus aucune Proposition de sa part, & me permit seulement au cas que celles que j'avois faites en son nom fussent acceptées, d'en signer le Traité jusqu'à ce qu'Elle eût expressément révoqué le pouvoir qu'Elle m'en avoit donné, ou qu'Elle eut fait de nouvelles demandes. Mais qué je me gardasse bien de m'expliquer de cette permission même aux bien-intentionnés, avant qu'on eut effectivement accepté ses offres.

Je répondis sur cette Lettre que je m'étois con- 16 Juin
duit dans les conférences que j'avois eues avec les 1684.
Etats Généraux, selon le principe que Sa Majesté me donnoit; à savoir, que l'intérêt de ses Alliés ne devoit entrer que dans le Traité qu'Elle feroit avec l'Empire; qu'ainsi j'avois toujours soutenu qu'il falloit renvoyer le tout à Ratisbonne. Que les Etats-Généraux n'avoient point encore forme de difficulté sur ce que Sa Majesté ne vouloit pas qu'ils donnassent des secours contre ses Alliés, & qu'il n'y avoit eu jusques-là que les Ministres de leurs Alliés qui avoient relevé cette affaire; mais que si les Etats-Généraux s'arrêtoient à cela, je ne hasarderois pas de rompre le Traité pour faire inférer cette clause de la maniere que l'Ambassadeur de Danemark prétendoit qu'elle se devoit entendre; car il m'avoit déja dit que le Roi de Danemark seroit fort à plaindre si après s'être attiré bien des ennemis sur les bras, Sa Majesté n'exigeoit pas indéfiniment des Etats-Généraux qu'ils ne donneroient aucun secours contre ses Alliés; & que je suivrois l'intention de Sa Majesté, qui étoit nettement marquée dans le Mémoire du 17 Février, & dans sa Lettre du 20 d'Avril dernier, qui portoit que les Etats-Généraux ne pourroient donner aucun secours en

quelque endroit que ce fût, ni contre Sa Majesté ni contre ses Alliés en faveur des Espagnols.

L'AMBASSADEUR de Danemark étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais fort fin, qui ne pouvoit néantmoins s'empêcher de faire paroître quelquefois qu'il voyoit à regret les mesures que je prenois avec les Etats-Généraux pour la Paix; & qu'il auroit bien voulu que le Roi son Maître profitât de cette occasion de faire une guerre avantageuse.

CEPENDANT, tout étoit à la Haye, dans une agitation qui ne se peut exprimer. Les Etats Généraux avoient pressé le 15 l'Envoyé d'Espagne d'accepter les offres de Sa Majesté : ce Ministre n'y avoit répondu que par des reproches & des injures. Les autres, excepté celui d'Hanover, n'avoient pas beaucoup fait de bruit: mais celui de Suede s'étoit fort emporté, & avoit dit que si les Etats-Généraux concluoient un pareil Traité, il protesteroit par écrit, que c'étoit manquer à leurs alliances & à la bonne foi. Les Créatures du Prince d'Orange de leur côté n'avoient jamais tant fait de brigues & de cabales pour empêcher qu'on n'acceptât les offres de Sa Majesté. Les Etats de Hollande s'étant
16 Juin 1684. rassemblés le 16 à huit heures du matin, les contestations & les disputes furent violentes. Je mandai à Sa Majesté que je ne lui en rapporterois pas les particularités; que j'aurois seulement l'honneur de lui dire que n'y ayant que la voix des Nobles & celle de Rotterdam contraires au sentiment commun, on avoit sommé le Pensionnaire Fagel de conclurre; qu'il avoit refusé de le faire; qu'on s'étoit dit là-dessus des paroles fort aigres de part & d'autre; qu'enfin les dix-sept Villes avoient déclaré qu'elles tenoient l'affaire pour conclue; que Fagel se trouva forcé par-là de former la Résolution; après quoi ils étoient convenus de se rassembler à trois heures après midi, & avoient prié les Etats-Généraux de s'assembler à la même heure; que les Etats de Hollande pour faire voir combien

ils avoient cette affaire à cœur, au lieu d'envoyer leur Resolution aux Etats-Généraux, selon la coutume, par le Député qui y étoit de leur part, y étoient allés en Corps (excepté les Nobles, le Pensionnaire Fagel, & la Ville de Rotterdam) & avoient prié les Deputés des six autres Provinces de se conformer à celle de Hollande; que ceux de Frise & de Groningue l'avoient fait sur le champ, mais que le Pensionnaire Fagel avoit si bien pris ses mesures auprès des Députés de Gueldres, de Zelande, d'Utrecht, & d'Overissel, qui étoient tous dépendans du Prince d'Orange, qu'ils firent consumer la journée en de très-fortes contestations. Les Députés de ces quatre Provinces soutinrent toujours, qu'ils avoient ordre de leurs Superieurs de ne point consentir à la Tréve, à moins que tous leurs Alliés ne fussent compris dans le même Traité, & que le Prince d'Orange ne fut rétabli dans tout ce qu'il demandoit. On fut étonné que Dickfeld, Député d'Utrecht, osât tenir un pareil langage, lui qui avoit ordre positif de sa Province de consentir aux Propositions de Sa Majesté: aussi on ne l'épargna pas, & un Bourguemestre d'Amsterdam lui dit, qu'il alloit contre ses ordres, & en fit voir une copie. Dickfeld répondit, que personne ne pouvoit mieux savoir ses ordres que lui-même, que c'étoit à lui à les déclarer aux Etats-Generaux & à en répondre à ses Supérieurs. Néantmoins, les Députés de ces quatre Provinces ne purent s'empêcher d'envoyer des Couriers à leurs Supérieurs pour leur rendre compte de l'état des affaires, & leur demander de nouveaux ordres. Que les Etats-Généraux etoient allés à neuf heures du soir faire une derniere Déclaration à leurs Alliés; qu'ensuite ils étoient revenus dans leur Chambre de Conseil, où les Etats de Hollande les allerent trouver, pour les presser de ne pas laisser passer ce jour-là sans conclurre: mais, quelque effort qu'ils fissent, ils ne purent rien obtenir davantage, bien qu'ils eussent demeuré avec les

29 Juin 1684.

Etats-Généraux jusques à une heure après minuit.

LE Pensionnaire Fagel dépecha ce jour-là trois Couriers au Prince d'Orange.

COMME l'empressement des Etats de Hollande venoit de la Déclaration que je leur avois faite que les douze jours devoient être comptés du 4 de Juin, que les Troupes du Roi étoient entrées dans Luxembourg, je n'avois garde de leur dire que le Roi les entendoit du jour qu'on avoit appris cette nouvelle à la Haye, qui n'étoit que le 8. Pour ce qui est de la permission que Sa Majesté m'avoit donnée de recevoir l'acceptation de ses offres tant qu'Elle ne me révoqueroit point ses ordres, s'ils en avoient soupçonné la moindre chose, jamais la Tréve n'eut été faite.

10 Juin 1684. QUOIQUE les Etats de Hollande eussent été jusqu'à une heure après minuit avec les Etats-Généraux, les Députés d'Amsterdam ne laisserent pas de m'envoyer cette nuit du 16 au 17 celui par qui j'entretenois commerce avec eux, pour me dire qu'ils voyoient de si grands obstacles formés par les Créatures du Prince d'Orange, qu'ils désespéroient presque de pouvoir faire prendre une résolution dans les Etats-Généraux; que si cela étoit, ils étoient résolus de venir, c'est-à-dire, les Provinces de Hollande, Frise, & Groningue me déclarer qu'elles acceptoient à leur égard les offres de Sa Majesté; mais, que ce qui leur donnoit le plus d'appréhension étoit que le Prince d'Orange marchoit avec l'armée de l'Etat, ne doutant pas que ce ne fut pour entreprendre quelque chose. Ils me demandoient donc ce qu'ils pourroient faire pour remédier à ce malheur, s'il arrivoit: & comme ils souhaitoient aussi de savoir si l'Armée de Sa Majesté en Flandre entreprendroit quelque chose, je fis réponse par écrit, cet homme m'en ayant prié de leur part:

QUE le Roi attendroit la fin du délai, & qu'il ne feroit entreprendre aucun siége avant ce tems-là.

Qu'après le délai expiré, si les Etats-Généraux n'avoient rien résolu, on attaqueroit très-assurément une Place des Pays-Bas.

Que pour remedier à cet inconvénient, si les Provinces qui auroient résolu d'accepter les offres du Roi m'en venoient donner part, je me chargerois de faire auprès de Sa Majesté les offices qu'elles pouvoient raisonnablement desirer, & que Sa Majesté se porteroit toujours à faciliter les desseins de ceux qui étoient pour la Paix, & qui vouloient maintenir la Liberté de la République.

Que si avant le terme expiré les Troupes que commandoit le Prince d'Orange attaquoient celles du Roi, ou qu'elles s'avançassent, ensorte qu'on en vînt aux mains, si les Provinces qui auroient accepté la Paix, vouloient me donner les moyens pour remédier aux suites que cela pourroit avoir, je m'en servirois très-volontiers, & j'entrois dans tous les expédiens qui pourroient les conserver dans leur liberté, & dans un parfait repos.

Je m'expliquai de bouche plus fortement, mais en lui donnant toutes les assurances d'une protection forte & effective de Sa Majesté pour tous ceux qui vouloient la Paix. Je ne lui temoignai aucun empressement pour faire détacher ces trois Provinces des quatre autres, croyant bien que cela les feroit plutôt reculer qu'avancer, & que les affaires les y porteroient, ou les en retireroient, selon le succès qu'elles alloient avoir, puisque si ces trois Provinces emportoient ce jour-là ce qu'elles souhaitoient dans les Etats-Généraux, rien au monde ne seroit capable de les détacher de l'Union, & que si elles n'en venoient pas à bout, elles seroient obligées de songer à leur conservation particuliere, & qu'il n'y avoit rien de mieux en ce cas que les assurances fortes que je leur donnois de bouche, joint à ce qui étoit par écrit

Ce même homme me dit aussi ce jour là (non de la part de Messieurs d'Amsterdam, mais comme une chose qu'il leur avoit oüi dire) qu'ils

appréhendoient que le Prince d'Orange étant pouſſé à l'extrémité, ne vînt avec toute l'armée dans la Province de Hollande; & ſi je croyois que Sa Majeſté ne voulût pas bien en ce cas faire ſuivre le Prince d'Orange par ſon armée. Je donnai là-deſſus toutes les aſſurances qu'on pouvoit ſouhaiter: mais, les Etats de Hollande ayant obtenu ce même jour qu'on prît une Réſolution dans les Etats-Généraux, ils m'en vinrent donner part l'après-dînee, & le Traité fut ſigné de la maniere qu'on le va voir.

IL eſt certain, que le deſſein de Meſſieurs d'Amſterdam (à l'exception de Van-Buning) étoit de perdre entierement le Penſionnaire Fagel, & de diminuer tellement l'autorité du Prince d'Orange, qu'elle ne pût plus leur être ſuſpecte: mais, quoique nous ayons pris dès ce tems-là des meſures, je n'en parlerai qu'après que j'aurai expliqué de quelle maniere la Tréve fut enfin ſignée.

19 Juin 1684. LES Etats de Hollande ſe raſſemblerent le lendemain 17. à ſept heures du matin, ils eurent ce jour-là pluſieurs conferences avec les Etats-Généraux, & les Etats-Généraux en eurent auſſi avec les Alliés. Les amis du Prince d'Orange n'omirent rien pour traverſer cette affaire, & les Etats de Hollande employerent tous les moyens imaginables pour la faire conclurre. Meſſieurs d'Amſterdam eurent même aſſez de crédit pour engager leur Province à déclarer en ſon nom qu'elle exécuteroit ce que la Ville d'Amſterdam avoit réſolu en ſon particulier de faire, quand les choſes ſeroient pouſſées à l'extrémité. Les Etats de Hollande déclarerent aux Députés de Gueldres, de Zelande, d'Utrecht, & d'Overiſſel, que les Provinces de Hollande, de Friſe, & de Groningue les abandonneroient, & leur laiſſeroient ſoutenir la guerre ſans leur donner aucune aſſiſtance, & que elles trois payant ſoixante-ſeize par cent, les quatre autres verroient ce qu'elles pourroient faire avec les vingt-quatre par cent qu'elles fourniſſoient,

ffoient, & que la Province de Hollande avanoit le plus souvent pour elles.

Mais ces Députés ne s'étant pas intimidés de es menaces, les trois Provinces leur déclarérent; ue s'ils ne vouloient pas consentir que les Etats-Généraux m'apportassent le lendemain 18 une Résolution qui porteroit que trois Provinces qu'on ne nommeroit ayant accepté les offres du Roi, s me prioient de donner un délai de quelques ours pour avoir le consentement des quatre aures: les Provinces de Hollande, de Frise, & de roningue viendroient toutes trois ensemble me onner part de leurs Résolutions, & me declareoient qu'elles acceptoient purement & simplement en leur particulier les offres de Sa Majesté, t les autres Provinces prendroient ensuite leurs esures comme elles le jugeroient à propos.

Toute la cabale du Prince d'Orange ensemble ne t pas capable de résister à de telles Déclarations; & s Députez de ces quatre Provinces furent obligés envoyer encore des Couriers pour en informer leurs upérieurs, & pour leur demander nommément es ordres conformes aux Résolutions des trois aues Provinces. Il convinrent aussi de m'apporter ne Resolution des Etats-Généraux par laquelle s me représenteroient que les Provinces de Hollnde, de Frise, & de Groningue me déclaroient u'elles acceptoient les offres de Sa Majesté du 29 Avril & 9 de Mai, des 5 & 7 de Juin; & que s quatre autres attendoient l'ordre de leurs Supérieurs pour s'y conformer; qu'ainsi ils espéroient ue je leur accorderois quelques jours, afin que s quatre Provinces pussent accepter dans ce ms-là les Propositions du Roi, & que cette ande affaire fût terminée

Cependant les Etats-Généraux voulurent aant que de me faire cette priere, parler encore e fois à leurs Alliés, pour leur declarer qu'ils oient accepter les offres de Sa Majesté, & pour s convier d'en faire de même. C'étoit pour la

troisième fois de ce jour-là que les Etats-Généraux entroient en conférence avec leurs Alliés. Dans la premiere, ils leur avoient porté des Propositions par écrit, sur lesquelles ils croyoient qu'on devoit travailler à l'accommodement. Ces Propositions étoient :

QUE Leurs Hautes-Puissances s'engageroient à Sa Majesté Très-Chrétienne de faire tous les offices les plus efficaces auprès de Sa Majesté Catholique, pour la porter à l'acceptation de la Tréve aux conditions proposées par Sa Majesté Très-Chrétienne.

QUE pour pouvoir faire ces offices avec succès, on leur accorderoit le tems de six semaines.

QU'ON accorderoit à l'Empire, & à chaque Membre de l'Empire, le tems d'un mois pour accepter les conditions proposées par Sa Majesté.

QUE Sa Majesté Très-Chrétienne ne pourroit augmenter ni aggraver les conditions durant ce tems-là.

QUE Sa Majesté Très-Chrétienne n'entreprendroit rien durant ce tems là, ni contre l'Empire, ni contre l'Espagne.

ET que Leurs-Hautes-Puissances ne feroient point agir non plus leurs Troupes pendant ce tems là.

QU'EN cas que Sa Majesté Catholique & l'Empire ou l'un des deux trouvassent à propos d'accepter lesdites conditions, & de faire la Treve sur ce pié, alors les Ratifications des Traites qu'on fera de la Tréve & de cet engagement seront échangées en même tems.

QUE Leurs-Hautes-Puissances, & Leurs Hauts-Alliés garantiroient les Traités qui seroient ainsi faits contre toutes nouvelles entreprises telles qu'elles pûssent être, ou quel nom qu'on leur pût donner, soit d'appendance, dépendance, de reünion, ou sous quelque prétexte qu'on le fît.

MAIS en cas qu'on ne pût porter Sa Majesté Catholique à faire ladite Treve auxdites conditions, qu'alors Leurs Hautes-Puissances ne se mêleroient plus des affaires d'Espagne.

Que Sa Majesté Très-Chrétienne & Leurs-Hautes-Puissances tâcheroient par toute sorte de bons offices, & par voie d'amitié à faire accommoder les différends du Nord durant le tems de deux mois : & en cas qu'on n'y pût trouver d'accommodement, & qu'on fît tort à quelqu'un de leurs Alliés, & qu'il fût effectivement attaqué, qu'alors Leurs-Hautes-Puissances s'acquitteroient envers le Roi Attaqué, de ce à quoi elles étoient obligées en vertu des alliances.

Les Ministres des Alliés, excepté celui d'Espagne, qui ne voulut pas s'y trouver, répondirent, après avoir examiné cet écrit, qu'ils trouvoient cette affaire de si grande importance, qu'ils demandoient le tems de repasser sur leurs instructions & pour revenir l'après-dînée du même jour.

Ils retournerent sur les quatre heures, & c'est la seconde conférence qu'ils eurent ensemble, dans laquelle ils déclarerent aux Etats-Généraux qu'après avoir révû leurs instructions, ils ne s'étoient pas trouvés suffisamment instruits sur cet article qui étoit une chose nouvelle, leurs instructions tendant bien à une Paix, ou une Treve générale & sûreté commune, avec inclusion des Alliés & intéressés, mais point à de telles conditions. Ainsi, attendu la grande importance de l'affaire, ils se trouvoient obligés d'en donner part à leurs Maîtres; qu'ils espéroient cependant que les Etats-Généraux demeureroient dans l'union des Traités & ne feroient rien qui les pût séparer des Alliés.

Dans cette troisième conférence qui se fit à dix heures du soir, les Etats-Généraux déclarerent aux Ministres de leurs Viliés la Résolution qu'ils avoient arrêté de prendre pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Espagne.

Les Ministres d'Hanover, du Cercle de Franconie, & de Lorraine, parlerent contre cette Résolution comme ils avoient toujours fait; mais ils déclarerent que leurs Maîtres ne laisseroient pas de rester en amitié avec les Etats-Généraux. Celui de

Suede protesta qu'ils rompoient par-là le Traité d'Association fait avec son Maître, & fit tout son possible par menaces & par remontrances pour les faire changer de sentiment. Les Ministres de l'Empereur & d'Espagne s'emporterent au delà de l'imagination, & principalement ce dernier, qui dit mille extravagances à son ordinaire.

Les Etats-Généraux étant revenus de cette Conférence sur le minuit, les Etats de Hollande les allerent trouver, & ne les quitterent point que la Résolution ne fût prise telle que je le viens de marquer, & ils se séparerent à deux heures après minuit.

Comme les Etats de Hollande avoient une extrême inquiétude des mouvemens que le Prince d'Orange faisoit faire à leurs Troupes, ils lui avoient déja écrit de ne rien entreprendre; & ce Prince leur avoit répondu que ce n'étoit pas non plus son dessein, mais que l'Armée de France étant fort proche, il vouloit se mettre sur ses gardes & que si les Troupes de Sa Majesté ne lui en donnoient pas occasion, il ne feroit rien de son côté. Les Etats de Hollande ne furent pas satisfaits de cette réponse captieuse. Ils résolurent donc en même jour de lui écrire fortement, & envoyerent trois Pensionnaires de leur Province ordonner au Pensionnaire Fagel d'écrire au nom des Etats de Hollande; mais il fit le malade, & ne voulut pas parler à ces Pensionnaires: de sorte que les Etats de Hollande prierent les Etats-Généraux dans cette derniere Conférence d'écrire au Prince d'Orange. Il y eut encore de grandes contestations là-dessus les quatre Provinces n'y voulant pas donner les mains: mais ceux de Hollande parlérent si fortement, qu'enfin les autres y acquiescerent, & il dépêcherent la nuit du 17 au 18 un Courier au Prince d'Orange, & lui écrivirent qu'ils ne vouloient pas qu'il fît marcher leurs Troupes, ni qu'il souffrît qu'elles commissent aucun acte d'hostilité.

Le lendemain matin, qui étoit un Dimanche 18 d

uin, les E. G. m'envoyérent demander audience : e la leur assignai à onze heures ; & sur la communiation qu'ils me donnerent de cette Résolution, je eur témoignai que puisque trois Provinces avoient ésolu d'accepter les Propositions de Sa Majesté, & u'ils ne demandoient un délai de quelques jours u'afin de donner le loisir aux Provinces les plus loignées de s'y conformer, j'espérois que Sa Maeste ne désapprouveroit pas que j'attendisse deux ou trois jours au-de-là du terme expiré : mais que comme c'étoit une chose que je faisois de moi-même, & point par ordre de Sa Majesté, je ne pouvois les assurer que mon pouvoir ne fût revoqué s'ils laissoient écouler trop de tems. Je leur fis voir ussi les inconvéniens qui pouvoient arriver de la marche de leurs Troupes, & que si le Prince d'Oange commettoit quelque acte d'hostilité, je ne onclurrois rien avec eux sans attendre de nouveaux ordres.

Les Députés des Etats-Généraux furent satisfaits le cette réponse, & me dirent qu'ils comptoient l'avoir par-là jusques au 22 au soir, puisque les douze jours ne devoient expirer que le 19. Je mandai au Roi que je ne les chicanerois pas pour n jour ou deux, & que puisque les Députés de es quatre Provinces avoient bien voulu se charer de cette affaire, il falloit attendre la réponse, u'on ne pouvoit recevoir à la Haye de quatre ou inq jours ; qu'un pareil procédé produiroit un rès bon effet, & que Sa Majesté avoit déja gagné 'affection des Peuples de Hollande par la bonté u'Elle avoit eue de vouloir bien encore accorder es mêmes conditions après la prise de Luxembourg. Que comme les affaires étoient dans un état ue rien ne les pouvoit plus faire changer, à moins u'il n'arrivât quelque-chose au-dehors qu'on ne ouvoit prévoir, j'espérois que les choses finioient de la maniere que Sa Majesté le souhaitoit.

Elle vouloit bien me continuer encore pendant rois ou quatre jours le pouvoir qu'Elle m'avoit

donné de conclurre la Treve avec les Etats Gé
raux aux conditions qu'Elle avoit preſcrites.

Lettre du Roi du 15 Juin 1684.

LE Roi me manda que comme il voyoit par n
Lettres du 8 & du 9 de Juin beaucoup de diſpo
tion dans la plûpart des Villes de Hollande à
cepter ſes offres, ſoit conjointement avec les Eſp
gnols, ſoit ſéparément, il s'aſſûroit qu'ils n'en
roient pas plutôt pris la Réſolution, que les Eſp
gnols s'empreſſeroient de traiter, & que l'Emp
ne differeroit pas non plus de conſentir à la T
ve: qu'ainſi je ne me trouverois point dans l'e
barras que j'appréhendois, que les Etats-Généra
ne s'opiniâtraſſent à me dire qu'on ne pouvoit
puler par un Traité qu'ils ne donneroient aucun
cours contre les Alliés du Roi, & que Sa Maje
ſe conſervât la liberté d'agir contre les Allies
l'Etat; car puiſqu'il ne dépendoit que de leurs All
de ſe mettre à couvert de tous actes d'hoſtilité
l'acceptation de ſes offres, il n'étoit pas juſte
les Etats-Généraux les approuvant par le Tr
qu'ils feroient avec le Roi, ils donnaſſent du
cours à ceux qui les refuſeroient.

19 Juin 1684.

A l'égard des Propoſitions que le Penſionna
Fagel faiſoit en faveur du Prince d'Orange,
Majeſté me mandoit que je ſavois aſſez que la c
duite que ce Prince avoit toujours tenue ne l'o
geoit pas à ſe rendre facile à ce qui pouvoit
de ſa ſatisfaction, & qu'ainſi je ne conſentiſſe c
ce que je jugerois devoir faire un obſtacle inſ
montable à l'accommodement, Sa Majeſté appr
vant d'ailleurs la Réponſe que j'avois projetté
faire ſur les trois articles qui regardoient les i
rêts de ce Prince. Elle me manda enſuite le 1
Juin, que comme Elle avoit accordé à tous
Seigneurs de Terres réunies à ſa Couronne en c
ſequence du Traité de Nimegue, la permiſſion
lui rendre les foi & hommage par Procureur, I
ne le refuſeroit pas au Prince d'Orange.

SA Majeſté ajoûta aux Réponſes que je vou
faire touchant les differends qui étoient entr

Roi de Danemark & le Duc de Holstein, que c'étoit une affaire de famille dans laquelle le Roi de Danemark ne consentiroit pas qu'aucune Puissance étrangere pût entrer.

Je mandai au Roi que je croyois que les Etats-Généraux prétendroient ne se devoir pas lier les mains pour ne pouvoir agir contre les Alliés de Sa Majesté, sinon lorsqu'il s'agiroit des intérêts de l'Espagne; car ils pouvoient objecter que pour les obliger à ne point secourir leurs Allies, il faudroit que Sa Majesté se fît fort pour les siens, ou qu'ils déclarassent eux-mêmes qu'ils se contentoient des conditions dont Sa Majesté étoit satisfaite à son égard, c'est à dire, de demeurer pendant la Treve de vingt années dans la possession où ils étoient au mois d'Août 1681 : c'est ce que les Alliés de Sa Majesté ne faisoient pas; & quoique j'eusse pressé l'Ambassadeur de Danemark, il ne se voulut jamais expliquer là-dessus. Qu'outre cela l'Envoyé de Luxembourg pretendoit qu'indépendamment des différends qui étoient entre Sa Majesté & quelques Princes de l'Empire, independamment des demêlés que pouvoit avoir le Roi de Danemark pour ses quartiers de Meklembourg, Saxe-Lawembourg, & autres, la guerre pouvoit s'allumer sur tout autre sujet entre les Allies de Sa Majesté & ceux de l'Etat, soit que le Roi de Danemark assiégeât Hambourg, soit qu'il attaquât la Maison de Brunswich; & qu'il n'étoit pas juste que les Etats-Généraux se trouvassent hors d'état de secourir en ce cas leurs Alliés, ce qu'ils feroient s'ils admettoient indéfiniment la clause de ne pouvoir agir contre les Alliés de Sa Majesté 20 Juin 1684.

J'informai le Roi dans cette même Lettre qu'on avoit eu avis ce jour là 20 de la Province d'Utrecht, que le Bourguemestre d'Amsterdam avoit eu raison de reprocher au Sieur Dickfeld qu'il agissoit contre ses ordres, & que cette Province lui avoit ordonné de se conformer à celle de Hollande. Il *Idem.*

dit pour s'excuſer que ſes ordres ne pouvoie
s'entendre qu'en cas que la Province de Hollan
eût pris une Réſolutson ſelon les Loix de la Rép
blique, & qu'elle ne l'avoit pas fait, puiſque po
conclurre la paix ou la guerre il falloit un conſe
21 Juin 1684. tement unanime. Cela fit appréhender aux tr
Provinces bien-intentionnées, qu'il ne trouvât e
core quelqu'autre interprétation captieuſe pour
loigner l'acceptation des offres du Roi, & les ob
gea d'envoyer le 20 au ſoir des Députés de c
trois Provinces aux Etats d'Utrecht, afin de le
faire expliquer préciſément leurs ſentimens. C
Députes revinrent le 21 au ſoir, & rapportere
que la Province d'Utrecht leur avoit déclaré, qu'
le conſentoit encore purement & ſimplement à l'
ceptation des offres de Sa Majeſté. Ce fut un ſe
ſible affront pour le Sieur Dickfeld que trois P
vinces euſſent envoyé pour ſavoir l'Avis de ſa Pr
vince, n'ayant pas voulu s'en fier à ce qu'il en
ſoit, & qu'il ſe fût trouvé en effet qu'il parloit t
autrement que ſes Maîtres ne le lui avoient
donné.

Lettre de M. de Louvoie du 13 Juin 1684. M. de Louvois ne manda, que comme il i
portoit au ſervice du Roi que M. le Maréchal
Schomberg fût ponctuellement informé de tous
mouvemens que feroit le Prince d'Orange &
ceux des Troupes Hollandoiſes, il étoit néceſſa
que je lui mandaſſe par toutes les occaſions qu
pourrois ce que j'en apprendrois.

20 Juin 1684. J'écrivis auſſi-tôt à M. le Maréchal de Scho
berg l'état des affaires en Hollande, la mani
dont le Prince d'Orange avoit envoyé les Tr
pes des Etats-Généraux, & les défenſes que
Etats lui avoient faites de faire le moindre mou
ment, & de ne pas ſouffrir que leurs Troupes co
miſſent aucun acte d'hoſtilité.

22 Juin 1684. La Réſolution de la Province d'Overiſſel arr
le 22 de Juin, & peu s'en fallut que la maiſon du p
mier des Députés de cette Province aux Etats G

n'eût été pillée par la populace de Deventer, lorsqu'on fut qu'il avoit refusé dans les Etats-Généraux de se conformer aux sentimens de la Hollande.

Les choses étant en cet etat, les Députes des Etats-Généraux me vinrent dire le même jour 22, qu'il étoit impossible qu'ils eussent réponse de Guelldre que le lendemain, & de Zelande que le samedi 24, ou le Dimanche 25 suivant : ainsi ils me prierent de vouloir bien encore attendre deux ou trois jours.

Avant que de leur répondre, je leur demandai ce que les Provinces d'Utrecht & d'Overissel avoient résolu : ils me dirent qu'elles avoient envoyé leur consentement; mais, qu'elles souhaitoient qne toutes les autres eussent le loisir d'envoyer leurs Résolutions aux Etats-Généraux. Je leur témoignai qu'après avoir pris sur moi d'attendre quatre jours au-delà de mes ordres, je ne pouvois me hasarder à faire encore la même chose; qu'ils avoient eu du tems de reste depuis le 29 d'Avril, que ces Propositions avoient eté renouvellées; & qu'il n'étoit pas juste d'abuser des facilités que Sa Majesté avoit bien voulu apporter à la Paix. Ils me remontrérent, que les Provinces pouvoient avoir donné des ordres différens à leurs Députes en différens tems; qu'on n'étoit entré en matiere bien sérieusement que le samedi 17 au soir, lorsque les Etats de Hollande avoient porté leur résolution aux Etats-Généraux, que les Députés avoient envoyé alors dans leurs Provinces; qu'il falloit huit jours entiers pour envoyer en Zelande, pour y faire assembler les Villes, & pour y délibérer; qu'ainsi on ne pouvoit avoir de réponse; que l'on n'opinoit jamais dans les Etats-Généraux avant que tous les Députés eussent eu le loisir d'avoir réponse de leurs Provinces, autrement ce seroit les exclurre indirectement de l'Union. Ils avoient raison en cela : & il étoit vrai encore, que les Députés de Zelande n'ayant envoyé dans leur Province que la nuit du 17 au 18, ils n'en pouvoient

avoir de réponſe que le 25 ou le 26. C'eſt pou
quoi je me ſervis de la permiſſion que Sa Maje
m'avoit donnée de ſigner juſqu'à ce qu'Elle m'
eût revoque ſe pouvoir; & je leur dis que pu
que cinq Provinces acceptoient les Propoſitions
Sa Majeſté, & qu'il n'étoit plus beſoin que
deux jours pour avoir réponſe des deux autre
j'eſpérois que Sa Majeſté ne me déſavoüeroit p
ſi j'attendois juſqu'au ſamedi au ſoir 24. M. d'O
dick, Créature du Prince d'Orange & premier D
puté de Zelande, me preſſa d'avoir juſqu'au 2
mais, je ne le voulus pas, & je les priai de
ſouvenir que ſi le Dimanche matin 25 il me v
noit une révocation de mon pouvoir, ou des o
dres d'augmenter les demandes de Sa Majeſté,
leur declarois dès ce moment qu'ils ne s'en d
voient prendre qu'à eux-mêmes, & qu'ils ne
pourroient plaindre que Sa Majeſté ne leur tînt p
ce qu'Elle leur avoit promis. Ils me demandere
donc s'ils ne pouvoient pas au moins ſe tenir aſſ
rés que juſqu'au 24 au ſoir ils ſeroient reçus à a
cepter les mêmes offres? Je leur dis après m'êt
bien fait prier, que pourvû qu'ils m'apportaſſe
dans le ſamedi 24 au ſoir une Réſolution par l
quelle les Etats-Généraux acceptoient purement
ſimplement les offres de Sa Majeſté, je m'eng
geois à la recevoir, mais point pour un plus lon
terme.

Ce qui m'obligea à vouloir abſolument une R
ponſe le ſamedi au ſoir, c'eſt que la Province d
Hollande préſidoit cette ſemaine aux Etats-Généraux
& que j'étois perſuadé, que ſi je tenois ferme elle n
laiſſeroit pas écouler la ſemaine ſans conclurre cett
affaire, au lieu que c'étoit le Sieur d'Odick q
préſidoit la ſemaine ſuivante au nom de la Zelande
& j'appréhendois qu'il ne trouvât moyen d'empe
cher que les Etats-Généraux ne priſſent aucun
réſolution dans toute la ſemaine, ce qui auroit p
faire échouër cette affaire.

Je mandai au Roi que depuis ma lettre écrite, les Etats-Généraux étoient revenus une seconde fois chez moi, & m'avoient témoigné quelque inquiétude du voisinage des Troupes de Sa Majesté, & des leurs, & aussi de ce qu'on avoit brûle quelques Villages. Je leur dis que M. le Marechal de Schomberg ne s'étoit avancé avec les Troupes de Sa Majesté, que parce qu'il avoit appris que M. le Prince d'Orange avoit fait marquer son Camp auprès de Notre-Dame de Halle; qu'il etoit surprenant que les Troupes des Etats qui etoient demeurées jusqu'à ce tems-là dans leurs quartiers, se fussent mis en Corps d'armée depuis que Sa Majesté avoit déclaré qu'Elle vouloit bien se tenir encore à ses mêmes conditions pendant le dernier delai. Que puisque je les voyois si bien-intentionnes pour la Paix, je devois leur dire en consideration ce que M. le Maréchal de Schomberg avoit ordre d'observer de près M. le Prince d'Orange, & de l'attaquer, s'il faisoit le moindre mouvement pour venir se camper auprès de l'Armée du Roi. Je leur répondis à l'égard des brulemens, que Sa Majesté ne s'etoit engagée à faire cesser les actes d'hostilité que quand le Traité auroit été signé à la Haye. Ils me répliquerent qu'ils pouvoient m'assurer qu'ils ne laisseroient point passer le samedi 24 sans m'apporter une Résolution des Etats-Généraux, & qu'ils me prioient d'écrire à M. le Marechal de Schomberg afin qu'il n'arrivât rien qui pût eloigner la Paix: que de leur côté ils avoient résolu d'écrire à M. le Prince d'Orange: mais qu'après ce que je venois de leur dire, ils alloient deliberer s'ils ne lui envoyeroient pas des Députés de l'Etat pour l'empêcher de faire aucune chose qui pût donner lieu aux Troupes de Sa Majesté d'agir contre celles des Etats Généraux. Je leur témoignai que je ne pouvois rien faire en cela que de donner part à M. le Maréchal de Schomberg de l'état où étoit la negociation, & des ordres qu'ils alloient envoyer au Prince d'Orange par des Députés même des Etats;

Lettre à M. de Schomberg du 22 Juin 1684.

& je me servis du Courier qu'ils me donnerent po
l'écrire à M. le Maréchal de Schomberg, & pour
23 Juin 1684. informer Sa Majesté; & les Etats-Généraux de le
coté firent passer trois Députés de leur Corps cet
même nuit du 22 au 23 pour défendre au Prin
d'Orange de faire aucun mouvement. Ils en avoie
reçu au sortir de chez moi une lettre par laquel
après les avoir assurez qu'il n'entreprendroit auc
ne chose, il leur demandoit ce qu'il auroit à fai
si les Troupes du Roi faisoient un siége, si el
attaquoient l'armée des Etats, & si elles con
nuoient à se faire payer des contributions par c
exécutions militaires, & par des brulemens. L
Etats-Généraux ne jugerent pas à propos de s'e
barrasser de répondre à toutes ces questions:
ordonnérent seulement à leurs trois Députés
24 Juin 1684. lui dire, qu'il n'avoit autre chose à faire qu'à
tirer leurs Troupes, & les mettre dans des Plac
fortes. Ils furent un peu plus en repos depuis qu'
curent envoyé ces ordres au Prince d'Orange.
comptoit assez à la Haye que ce Prince ne
recevroit qu'avec bien du chagrin; & l'on
quelques jours après qu'il n'en pouvoit guer
marquer davantage.

Lettre du Roi du 19 Juin 1684.

LE Roi me manda le 19 de Juin qu'il apprenoit
avec plaisir que j'eusse porté Messieurs d'Amsterd
& les autres bien-intentionnés à laisser la décision c
affaires du Nord à la Diete de Ratisbonne, & à
contenter à l'égard du Prince d'Orange des offic
que je me chargerois de lui rendre auprès de
Majesté; ce qui vaudroit beaucoup mieux q
d'entrer dans le détail de ses prétentions; qu'il
roit bon aussi de ne point faire mention de l'a
cle de Genes; mais que si j'y étois forcé, je
réglasse selon les ordres qu'Elle m'avoit donné
& qu'Elle réitéra dans cette Lettre.

QU'IL croyoit que ce qu'il m'avoit écrit par
derniere dépêche devoit faire cesser toutes les c
jections qu'on me faisoit touchant la clause par

quelle il souhaitoit que les Etats-Généraux s'engageassent à ne pouvoir agir contre ses Allies ; non plus que contre Elle-même ; mais que si l'on y persistoit, il etoit bon de demander si les Etats-Généraux vouloient laisser Sa Majesté dans la liberté d'assister contre eux l'Electeur de Cologne, & tous ceux de ses Alliés qui voudroient les attaquer ; & que comme Elle ne croyoit pas que ce fût l'intention desdits Etats, il étoit bien juste aussi qu'ils s'obligeassent de leur côté à ne pouvoir agir contre ses Alliés. Que si neantmoins je voyois que tous ses Allies ensemble, c'est-à-dire les Ministres de Danemark, Cologne, & Brandebourg desirassent qu'il ne fût fait aucune mention d'eux dans le Traité, je devois en ce cas-là me conformer à ce qu'ils me témoigneroient être le plus convenable aux intérêts de leurs Maîtres.

J'ÉCRIVIS au Roi que je ne pouvois m'empêcher de lui representer encore que si je demandois aux Etats-Généraux, selon qu'Il me l'ordonnoit, s'ils vouloient laisser Sa Majesté dans la liberté d'assister contr'eux ses Alliés qui voudroient les attaquer, ils me répondroient que non, de même qu'ils ne prétendoient pas demeurer en liberté d'assister leurs Allies qui voudroient attaquer Sa Majesté ; mais, qu'ils me demanderoient si Sa Majesté vouloit bien s'engager à ne pas secourir ses Alliés, qui seroient attaques, comme Elle vouloit qu'ils s'obligeassent à ne pas secourir les leurs s'ils étoient attaqués ? 23 Juin 1684.

QUE j'ennuyerois Sa Majesté si je lui rendois compte en détail de toutes les traverses que j'essuyois ; que j'espérois néantmoins avec les lumieres qu'Elle me donnoit, pouvoir surmonter les obstacles que les Créatures du Prince d'Orange tâchoient de former à la conclusion du Traité ; qu'il n'y avoit pas de jour qu'ils n'en suscitassent de nouveaux ; & comme ils occupoient les principales Charges de la République, il leur étoit plus aisé d'inventer mille ruses & mille fourberies qui déconcertoient toutes choses.

Qu'on en avoit eu encore des preuves le j
précedent au sujet des Provinces d'Utrecht & d
verifsel ; qu'après toutes les peines qu'on s'ét
données, & après avoir fait une députation fi
lemnelle à Utrecht dont il y avoit peu d'exemp
dans la République, on croyoit être à bout des
faires, puisque la Province d'Utrecht s'étoit dé
rée qu'elle avoit donné ordre à ses Députés de
conformer à la Province de Hollande ; mais, qu
Greffier d'Utrecht, homme dévoüe au Prince d
range, avoit glissé dans l'extention de cette Ré
lution, que c'étoit conformément à une précéd
te ; & cette précédente portoit que les Députés d
recht se conformeroient à la resolution que la P
vince de Hollande prendroient unanimement ; a
le Sieur Dickfeld avoit trouvé moyen d'arrêter
core cette affaire. Qu'on avoit renvoyé des Dé
tés des trois Provinces à Utrecht pour faire co
ger cet abus. Qu'on avoit fait naître un autre in
26 Juin 1684. dent à la résolution d'Overissel ; qu'ils avoient
enforte que cette Province n'avoit donné son c
sentement aux Propositions de Sa Majesté, qu'à
charge qu'on regleroit par le même Traité les
térêts du Prince d'Orange, & que les trois P
vinces avoient envoyé aussi en Overissel pour
re ôter cette clause.

Que je pouvois assurer Sa Majesté que jamais
faire n'avoit trouvé plus de difficultés que celle
dans laquelle, comme j'avois déja mandé, il
s'agissoit pas seulement de faire la Paix entre
Majesté & le Roi d'Espagne, mais qu'il y alloit
maintien ou de la perte de l'autorité du Prin
d'Orange : aussi employoit-on toute la chicane c
pouvoit fournir la forme de ce Gouvernement.
l'on alloit cependant chercher toutes les nouvel
qu'on croyoit propres à aigrir les esprits, ou à l
donner du courage. Qu'on parloit de l'affaire
Gênes. Qu'on débitoit que Sa Majesté prétend
être Seigneur de Trêves, en qualité de Duc de L
xembourg ; & qu'Elle s'étoit déja emparée de

ville. Qu'on faisoit mettre dans les Gazettes, qu'on
élevoit dans les Provinces de Poitou & dans
quelques autres tous les enfans aux Peres & aux
Meres Hugueuots, pour les faire élever aux dé-
pens de leurs Peres dans la Religion Catholique,
que d'un autre côté on parloit avantageusement
de ce qui s'étoit passé en Catalogne. Qu'on assu-
roit que l'Electeur de Baviere marchoit, & qu'il
entraîneroit une grande partie de l'Allemagne con-
tre Sa Majesté. Mais que tous ces discours n'ébran-
loient pas les plus sages, & que pour les autres,
comme ils n'étoient pas dans les sentimens du
Prince d'Orange par raison, mais par une depen-
dance aveugle, cela ne les pouvoit gâter plus
qu'ils l'etoient.

Le Roi me fit réponse à cette Lettre, & parti Lettre du
culierement sur ce que je lui avois mandé que les Roi du 27
partisans du Prince d'Orange publioient qu'Il s'é- Juin 1684.
toit emparé de la Ville de Trêves prétendant en
faire Seigneur en qualité de Duc de Luxembourg.
me manda qu'Il jugeoit à propos de m'éclaircir
sur ce faux bruit, qu'il ne me seroit pas difficile
de détruire; que bien loin de vouloir se rendre
Maître de Trêves, Il avoit fait offrir à l'Electeur
qu'Il renonceroit au droit de protection que les
Ducs de Luxembourg avoient exercé sur cette
Ville; & qu'Il lui avoit seulement fait demander
s'il en voulût pour toujours assurer le repos par
l'applanissement des dehors qui pourroient servir à
la défense de ceux qui auroient intention de s'en
rendre Maîtres, pour y attirer la guerre. Que ce
n'étoit qu'à cette demolition d'ouvrages superflus
qu'on travailloit du consentement de l'Electeur &
de ses Habitans, sans toucher aux murailles ni aux
portes. Cette réponse ne vint qu'après que le Trai-
té fut signé, & d'ailleurs on ne m'avoit plus par-
lé de l'affaire de Trêves.

Les Deputés de Hollande, de Frise, & de Gro 24 Juin
ningue, revinrent d'Utrecht pour la seconde fois 1684.
24 Juin au matin, avec une entiere satisfaction.

26 Juin 1684. Celui qu'ils avoient envoyé en Overissel en é
aussi de retour, après avoir fait ôter de leur rés
tion la clause qui regardoit les intérêts du Pri
d'Orange. La Resolution de Gueldres arriva ce
me jour : mais comme cette Province s'opini
à vouloir absolument que les intérêts du Pri
d'Orange fussent réglés par le même Traité,
quoi elle refusoit de consentir ; les Etats-Gén
24 Juin 1684. conclurrent sans cette Province, & sans celle
Zelande, dont on ne pouvoit avoir la Résolut
que le Dimanche 25 au soir ou le lundi matin.
d'Odick qui étoit le premier Député de Zela
aux Etats-Généraux eut beau se recrier, il ne
pas Maître d'empêcher cette affaire. Il leur rep
cha que quand il parloit des intérêts du Pri
d'Orange personne ne lui répondoit. Le Pensi
naire Fagel ne s'oublia pas non plus dans c
derniere occasion : mais les autres remontrér
qu'il n'étoit pas tems de parler des intérêts du P
ce d'Orange ; qu'il ne s'agissoit alors que d'acc
ter ou de refuser les offres du Roi ; & qu'ap
cela ils feroient des recommandations pour les
térêts du Prince, qui auroient bien meilleure
ce. Et comme j'avois déclaré que passé le 24
ne répondois plus que Sa Majesté se tint à ses
mes Propositions, ils firent conclurre le 24 ap
dîné, & les Etats-Généraux me vinrent appo
dans le même moment leur Résolution, par laq
le ils déclaroient qu'ils acceptoient autant qu'il
portoit aux Etats-Généraux les conditions que
leur avois proposées le 29 Avril, & 9 de Mai,
5 & 7 de Juin, au nom & de la part de Sa Maje

Je leur témoignai, que bien qu'ils eussent la
écouler beaucoup de tems au-delà de celui
Sa Majesté leur avoit donné, je savois néantmo
si parfaitement que son intention n'étoit autre que
donner le repos à la Chrétienté, que je pouvois b
prendre sur moi de recevoir leur acceptation; m
que je croyois que nous ne devions pas perdre
te

ems à dresser les articles; c'est à quoi ils me di-
ent qu'ils alloient travailler incessamment, & me
riérent cependant de donner part de leur Résolu-
on à M. le Maréchal de Schomberg. J'y consentis,
je me servis de leur Courier pour envoyer en
même-tems la Lettre que je me donnois l'honneur
écrire à Sa Majesté.

J'APPRIS dans cette même Lettre au Roi que
M. d'Amsterdam avoient fort insisté à ce qu'on
vât le scellé de leurs Papiers, que la Province de
ollande avoit eté d'avis qu'on les leur rendît:
ais Messieurs d'Amsterdam voulurent que le scel-
fût levé par les mêmes personnes, & avec les
êmes cérémonies qu'il avoit été mis; ce qui fut
écuté le 24 Juin après-midi.

ON travailla le 25 & le 26 de Juin dans les Etats 26 Juin
Hollande & dans les Etats-Généraux à dresser 1684.
projet d'articles. Je fus averti que le Pension-
ire Fagel y vouloit inserer beaucoup de clauses
e je n'aurois pû admettre. Je le représentai à
essieurs d'Amsterdam qui me manderent qu'ils ne
uffriroient pas qu'on parlât d'aucune affaire que
celle de l'Espagne dont il s'agissoit, & firent re-
ncher tout ce que le Pensionnaire Fagel y avoit
uté. De sorte que tous les efforts des Créatures
Prince d'Orange & des Ministres des Alliés fu-
nt inutiles: & les Etats-Généraux m'ayant de-
nde audience le 26 après dîné, ils m'apporte-
nt un Projet de Traité qui n'étoit pas fort éloi-
e des intentions de Sa Majesté, & dans lequel il
étoit fait mention, ni du Sud, ni du Nord, ni de 27 Juin
nes, ni de M. le Duc de Holstein, ni du Duc de 1684.
rraine, ni du Prince d'Orange.

LS me prierent de prendre communication de
articles pour en conférer le lendemain avec
: mais j'aimai mieux pour ne point perdre de
s prendre le hasard de les examiner sur le
mp & en leur présence. Je changeai, dans plu-
rs, des choses de peu d'importance, & de cer-
es expressions qui ne convenoient pas.

Ils avoient étendu jusqu'à trois mois le dé
que Sa Majesté donnoit à l'Espagne pour l'accep
tion de ses offres, prétendant qu'il n'étoit pas p
sible en six semaines de tems de faire des offi
auprès du Roi d'Espagne, de faire délibérer
Conseil & d'en avoir réponse à la Haye: mais
près quelque dispute ils se rendirent, & me p
rent seulement d'intercéder auprès de Sa Maje
afin que si l'on apprénoit dans six semaines que
Conseil de Madrid étoit prêt à envoyer les Ra
cations, Elle voulut bien ne pas prendre gard
quelques jours de plus.

Les Contestations furent plus vives sur la cl
qu'ils avoient insérée, que le Roi feroit inco
nent sortir ses troupes de Pays-Bas Espagnols.
me représentérent les inconvéniens de les y
ser plus long-tems: mais je leur fis voir qu'il
toit pas juste qu'on les en retirât avant que c
Couronne entrât dans aucun engagement a
le Roi; ni qu'il les fît loger dans ses pro
Etats, en attendant la Résolution de Madrid
que ce campement obligeroit les Espagnols
cepter les offres de Sa Majesté. Cette Cont
tion, qui fut reprise à bien des fois, ne finit
vec la Conférence, qui dura quatre heures. I
ou trois Députés plus acharnés que les autre
venoient toujours à la charge: mais je leur fer
la bouche toutes les fois que je leur disois qu
m'étois expliqué dans les Conférences que j'a
eues avec eux, que Sa Majesté vouloit que ses
pes demeurassent ensemble sur les Terres d'Esp
sans y commettre d'hostilités, pour y attendr
Ratifications: qu'ils avoient accepté ces offre
que j'avois ordre de ne m'en pas départir.

Ils n'avoient fait aucune chicane sur le r
de leurs troupes, & avoient suivi mon Mé
du 7 de Juin, dans lequel je n'avois pas mis c
Majesté demandoit seulement que leurs troup
fissent aucun acte d'hostilité, ainsi qu'Elle me l
ordonné; mais j'avois déclaré qu'Elle desiroit

les retiraſſent, ce qu'ils promettoient de faire inceſſamment.

Je tâchai de faire ſupprimer l'article qui regardoit les contributions, ſoutenant que c'etoit une choſe à régler avec l'Eſpagne, & qui ne touchoit pas les Etats-Généraux; Mais ils s'opiniâtrerent fort, & me dirent qu'ils ne pouvoient obliger l'Eſpagne de ratifier dans ſix ſemaines, s'ils n'avoient auparavant arreté toutes les conditions qui regardoient cette Couronne: ainſi je propoſai que cet article fut réglé comme il l'avoit été à Nimegue, & qu'ils ôtaſſent les clauſes qu'ils avoient ajoutées.

Ils avoient mis dans un autre article que Sa Majeſté ne pourroit faire aucun acte d'hoſtilité contre l'Allemagne pendant tout le mois qu'Elle donnoit encore à l'Empire: mais je leur témoignai qu'il ne falloit rien mettre dans le Traité qui regardât l'Empire, & après quelques diſputes ils acquieſcerent.

Je rejettai abſolument une clauſe qu'ils avoient inſerée, que les mêmes garanties pourroient comprendre la Treve que Sa Majeſté faiſoit avec l'Eſpagne, & celle qu'Elle devoit faire avec l'Empire; & ils s'en deſiſterent.

Ils avoient fait un article qui contenoit beaucoup de choſes differentes, entr'autres, qu'ils ne donneroient point de ſecours aux Eſpagnols contre les Alliés de Sa Majeſté, & que le Roi ne pourroit recevoir d'équivalens dans les Pays Bas des conquêtes qu'il pourroit faire ailleurs ſur le Roi d'Eſpagne, s'il n'acceptoit pas ſes offres. Je leur repréſentai qu'il n'y avoit rien de plus de conſéquence dans tout le Traité que cette ſeconde clauſe qu'ils avoient miſe comme en paſſant; & après leur en avoir fait voir toute l'importance, je leur déclarai que Sa Majeſté m'avoit permis de le leur accorder. Je donnai une extrême joie aux bien-intentionnés, qui eurent moyen de confondre les Partiſans du Prince d'Orange, en faiſant voir l'excès de la bonne foi de Sa Majeſté, qui vouloit bien prévenir tou-

tes les appréhenſions qu'ils pouvoient avoir, & leur accorder par ce Traité plus de choſes qu'Elle ne leur en avoit promis. Je ne voulus pas relever l'autre difficulté qui regardoit les Alliés: je crus qu'il étoit plus à propos de leur témoigner que cet article étoit chargé de trop de matieres, & qu'il ſeroit mieux de les ſéparer. Je leur propoſai pour cela de ſuivre le projet que j'avois fait, où cet article étoit plus nettement expoſé, l'ayant diviſé en trois. Et comme il me paroiſſoit auſſi que l'ordre de leur projet n'étoit pas naturel, dans l'arrangement des articles, & que l'extention pouvoit être tournée d'une autre maniere, je leur lus celui que j'avois fait, qui étoit diviſé en trois parties: la premiere contenoit l'établiſſement de la Treve pendant vingt années, & ſpécifioit tous les lieux dont le Roi & le Roi d'Eſpagne devoient demeurer en poſſeſſion pendant cette Treve. Enſuite j'avois expliqué toutes les conditions auxquelles Sa Majeſté s'obligeoit, en cas que l'Eſpagne ratifiât dans ſix ſemaines, & puis toutes les obligations dans leſquelles les Etats-Généraux devoient entrer, en cas que l'Eſpagne ne ratifiât point. Ils approuverent cet ordre, & emporterent mon projet.

COMME ils ſe leverent pour s'en aller, ils me demanderent ſi je ne pouvois pas conſentir que les intérêts du Prince Charles de Lorraine fuſſent renvoyés à la Diete de Ratisbonne; mais ils n'y inſiſterent pas après le premier refus que j'en fis, auquel ils s'étoient bien attendus.

AINSI la diſcuſſion des articles de ce Traité que les Créatures du Prince d'Orange ſe flattoient de faire traîner ſept où huit jours, fut terminée dans une ſéance; car quoique nous eûmes encore deux Conférences, ils ne firent que rebattre les mêmes difficultés. Je fus ſurpris qu'ils ſe fuſſent déſiſtés ſi vîte de celles qu'ils avoient reſolu de me faire; car j'avois eu copie d'une Réſolution qu'ils avoient communiquée à leurs Alliés par laquelle ils leur promettoient

de stipuler dans le Traité que Sa Majesté ne feroit commettre aucun acte d'hostilité pendant le mois de délai qu'Elle donnoit pour signer le Traité avec l'Empire, & que si on ne pouvoit terminer les affaires de Lorraine à la Haye, on les renvoyeroit par un article du Traité à Ratisbonne.

LES Etats Généraux revinrent donc chez moi le 29 Juin 1684. 27. sur les quatre heures après midi, & y demeurerent jusques à neuf heures du soir. Ils avoient pris la suite des articles de mon Projet: mais, ils avoient remis les mêmes choses que j'avois rejettées, j'en fus quitte pour les refuser encore une fois. Ils s'opiniâtrerent cependant si fort à vouloir que les Troupes de Sa Majesté sortissent incessamment des Pays Bas Espagnols, que j'en fus surpris: quelques-uns même me déclarerent qu'ils ne pouvoient passer cet article comme je le souhaitois sans avoir de nouveaux ordres de leurs Provinces. Je leur répondis que je ne croyois pas que M. le Maréchal de Schomberg eut le loisir d'attendre ces nouveaux ordres. Enfin ils me demanderent s'il n'y avoit pas moyen de trouver quelque expédient. Ils me proposerent de faire sortir les Troupes après l'échange des Ratifications des Etats-Généraux, qui devoit se faire dans trois semaines. Je leur dis qu'il m'étoit aussi impossible de me départir de mes ordres pour trois semaines que pour six. Ils me représenterent encore les inconvéniens qu'il y avoit que les Troupes de Sa Majesté pussent après la signature du Traité entrer dans le cœur du pays; qu'elles vinssent donner de la jalousie aux Places fortes; qu'elles passassent le Canal de Bruges: & si je ne pouvois pas convenir qu'elles n'iroient pas dans tous ces endroits-là. Je leur témoignai que je ne croyois pas que ce fût l'intention de Sa Majesté de donner de tels ordres à ses Troupes, mais que je ne pouvois convenir de rien là-dessus. Ils me proposerent de faire une ligne sur la Carte pour marquer seulement l'endroit où je pourrois me faire fort que les Troupes de

Sa Majesté n'iroient pas. Je témoignai que je pouvois me faire fort d'aucune chose de cette nature, & sur tout que je me garderois bien de marquer sur la Carte les lieux où les Troupes de Majesté ne pourroient passer. Enfin après s'être levez deux ou trois fois, ils me déclarerent qu'ils n'avoient pas d'ordre de passer cet article; mais que si je voulois bien mettre seulement sur un billet les expédiens que je croyois les plus propres pour empêcher que ceux qui vouloient allumer la guerre n'en prissent occasion, sur les différens campemens que feroit l'Armée de Sa Majesté, & leur promettre en même-tems que je ferois mes offices auprés d'Elle, afin qu'Elle voulût bien régler la marche de ses Troupes conformément à mon écrit, ils en feroient rapport à leurs Principaux; ils espéroient que les esprits se remettroient de l'alarme où ils étoient. Messieurs d'Amsterdam m'avoient fait prier sous main de me relâcher là-dessus autant que je le pourrois: le Prince d'Orange ayant tellement alarmé les Etats par ses Lettres, que déjà l'on commençoit à la Haye à entrer en defiance: ses Créatures se servant utilement de cette occasion me pressoient vivement de convenir que les Troupes de Sa Majesté, & celles des Etats Généraux se retireroient incessamment, ou du moins après l'échange des Ratifications des Etats-Generaux: mais n'ayant osé me départir de mes ordres qui m'étoient bien nettement expliqués, je pris le parti de faire sur le champ un ecrit conçu en ces termes:

„ Il me semble * qu'on ne peut prendre de „ plus grandes sûretés pour empêcher qu'il n'ar„ rive des inconveniens pendant les six semaines „ que les Troupes du Roi mon Maître attendront „ dans les Pays-Bas les Ratifications d'Espagne, „ que l'engagement dans lequel Sa Majesté veut „ bien entrer, que ses Troupes ne feront pendant „ tout ce tems-là aucun acte d'hostilité: mais pour

* Billet que je donnai le 27 Juin pour le Campement des Troupes du Roi.

„ satisfaire à ce qu'on me demande, & pour une
„ plus grande précaution, je crois qu'on ne peut
„ rien desirer de plus, sinon que les Armées de Sa
„ Majesté ne donnent aucune jalousie aux Places
„ fortes, & pour cela qu'elles ne campent point à
„ une lieue près de ces Places; qu'elles ne vien-
„ nent point en deçà du Canal, ou de la Riviere
„ qui va de Gand à Dendermonde; qu'elles ne
„ viennent pas à trois lieues de Malines, & qu'el-
„ les n'approchent point de trois lieues du Canal
„ qui va de Bruxelles à Anvers. Si on trouve cela
„ raisonnable, j'offre de faire des offices auprès du
„ Roi en même-tems que j'aurai l'honneur d'en-
„ voyer le Traité signé à Sa Majesté, & je ne doute
„ pas que mes offices ne soient efficaces, & que Sa
„ Majesté n'ordonne à ses Troupes de se conformer
„ à ce que j'ai marqué ci-dessus ".

Nous disputâmes aussi fort long-tems sur l'article des Contributions. Ils me presserent de le régler; n'étant pas juste que puisque Sa Majesté vouloit bien éloigner la guerre de leur voisinage, on laissât indécis des differends qui pourroient donner occasion à des actes d'hostilité. Comme je ne voyois pas de raison de leur refuser ce qu'ils demandoient, je m'entins à l'article couché dans le Traité de Nimegue, qui porte que les Contributions demandées aux pays qui y sont soûmis doivent être payées jusqu'à l'échange des Ratifications. Le Sieur Dickfeld le refusa, & ne manqua pas d'alléguer ce qui étoit arrivé après la paix au sujet des Contributions de Breda, dont le Roi voulut être payé, quoique les Habitans de cette Baronnie n'eussent point fait de Traité, parce qu'il y avoit, les Contributions demandées aux pays qui y sont soumis, & non pas, aux pays qui s'y sont soumis. Les Etats-Generaux avoient soutenu, qu'on ne pouvoit prétendre qu'un pays dût des contributions, s'ils n'en étoient convenus par un Traité, ou s'il n'avoit été forcé à des payemens actuels & consécutifs par des exécutions mi-

litaires ; & que ni l'un ni l'autre ne ſe trouvoit à l'égard de la Baronnie de Breda. M. de Louvo prétendit que cela étoit vrai ſi l'on avoit mis, *les Pays qui ſe ſont ſoûmis* ; mais que l'on avoit mis *les Pays qui ſont ſoûmis à la contribution* ; & qu pour cela il ſuffiſoit qu'on eût demandé les co tributions, & que ſur le refus qu'on en auroit fai on eût fait des exécutions militaires ; qu'on ſoi mettoit par-là les pays aux contributions ; & qu ſur le refus qu'on en auroit fait payer la Baronn de Breda après la Paix de Nimegue, ſur le pié d la demande de l'Intendant de Maeſtrik, quoiqu'el auroit été modérée de beaucoup, ſi cette Baronn eût entré en compoſition ; de ſorte que pour ne p tomber une ſeconde fois dans cet inconvénient M. Dickfeld demandoit que l'on mît, *les contribu tions établies*, ou bien, *les contributions dema dées aux Pays qui s'y ſont ſoûmis* : mais je refuſa l'un & l'autre, & cet article demeura indécis.

MAIS la plus grande Conteſtation de toutes ſu l'article qui regardoit les Alliés. Ils l'avoient cou ché de cette ſorte :

ET en cas que le Roi d'Eſpagne n'accepte pa dans.... ſemaines les Conditions ſuſdites de l Treve, & n'en faſſe la ratification en bonne & dû forme, leſdits Seigneurs Etats-Généraux s'obligen de ne donner tant que la préſente guerre durera au cun ſecours aux Eſpagnols par-tout ailleurs, n contre le Roi, ni contre ſes Alliés ; & Sa Majeſt s'oblige que ni Elle, ni aucun de ſes Alliés, n'at taqueront ni incommoderont par aucun acte d'hoſ tilité de quelque maniere que ce puiſſe être, au cune des Villes ou Places fortes des Bays-Bas moins de réduire ſous ſa puiſſance ou de s'empa rer ſoit par révolte, échange, ceſſion volontaire ou par quelque voie que ce ſoit, d'aucune de Places, Villes, Lieux & Pays dudit Pays-Bas, mê me de n'y pouvoir faire la guerre dans le Plat Pays, ſi les Eſpagnols s'en abſtiennent, & quoi

s'ils continuassent à faire des actes d'hostilité dans
Pays-Bas contre la France, Sa Majesté s'oblige
ussi en tel cas de ne rien entreprendre contre les
illes ou Places fortes, & de ne les attaquer ou
commoder par aucun acte d'hostilité de quelque
aniere que ce puisse être; Sa Majesté se reser-
nt le pouvoir de porter ses armes dans les Pays
i Roi Catholique, par-tout ailleurs qu'aux dits Pays-
s, jusques à ce que la Paix entre les deux Cou-
nnes sera rétablie.

Je pris copie de cet article, & neuf heures étant
nnées, les Députés des Etats-Généraux allerent
ur rendre compte de l'état de la Négociation; &
oi j'allai communiquer à l'Ambassadeur de Da-
emark & aux Ministres de Cologne & de Brande-
ourg cet article qui touchoit les Alliés. Ils y trou-
erent les mêmes difficultés que j'y avois obser-
ées; & je vis outre cela qu'ils n'étoient pas con-
ns que les Etats-Généraux s'engageassent seule-
ent à ne pas secourir leurs Alliés en cas que la
reve ne se fît point. Ils vouloient que les Etats-
énéraux s'obligeassent à ne pouvoir agir contre
s Alliés du Roi, même après que la Treve se-
oit faite. Je leur représentai que le Roi ne pou-
oit stipuler en faveur de ses Alliés plus qu'il ne
emandoit pour lui-même; & qu'il n'étoit pas jus-
e d'exiger que les Etats-Généraux s'obligeassent à
emeurer neutres indéfiniment. Je demandai à
Ambassadeur de Danemark comme j'avois déja
it plusieurs fois, s'il seroit content que je con-
inisse que toutes choses demeureroient dans l'Em-
ire à l'gard du Roi Maître sur le pié où elles é-
oient au premier d'Août 1681; parce que ce se-
oit un grand argument si je pouvois dire aux Etats-
énéraux que les Alliés du Roi consentant que la
reve dans l'Empire fût reglée même à leur égard
ir le pié que Sa Majesté l'avoit proposé, ce ne
eroit plus que par la faute de leurs Alliés si la
reve ne se faisoit pas; & qu'il ne seroit pas juste
ue les Etats-Généraux demeurassent après cela

dans la liberté de les secourir : mais il ne me v
lut pas répondre précisément, & me dit que le
son Maître avoit des démêles qui ne regardoi
pas l'Empire, comme étoit celui de Slesvick,
qu'il en pouvoit avoir aussi avec la Suede hors
l'Empire. Quoique je trouvasse l'Ambassadeur
Danemark fort deraisonnable, je ne voulus pas
déclarer les ordres que j'avois de convenir pc
son Maître, de même que pour le Roi, qu'ils
meureroient en possession de ce qu'ils occupoi
le premier d'Août 1681, selon les offres que le
avoit faites si souvent, & à la Haye, & à la D
te de Ratisbonne. Je m'avisai d'un autre expédie
Comme j'avois remarqué qu'il avoit ses prétentio
& que l'Envoyé de Brandebourg avoit aussi ses vû
particulieres, qui ne s'accordoient pas avec cel
du Danemark : je dressai un article touchant
Alliés que j'envoyai à l'un & à l'autre séparémer
& les priai par un billet de me donner leur Av
Cet article portoit :

IX.

Et si ledit * Seigneur Roi Catholique n'accep
pas ladite Treve aux Conditions stipulees, & q
dans six semaines à compter du jour de la sign
ture de la présente Convention, il n'en fourni
pas un acte de ratification en bonne & dûe form
lesdits Etats-Généraux s'obligent en ce cas de r
tirer immédiatement après ledit tems toutes leu
Troupes des Pays-Bas Espagnols, & de ne donn
tant que la présente guerre durera aucune assista
ce à la Couronnne d'Espagne, ni à ses Alliés d
rectement ni indirectement, par Mer ou par Terr
en quelque endroit que ce puisse être ; & s'eng
gent à ne commettre aucun acte d'hostilité cont
les Troupes, Pays ou Sujets, ni contre les Allie
de Sa Majesté en faveur de leurs Alliés, s'ils r

* Article dressé par l'Ambassadeur de France, seulem
pour le faire voir aux Ministres des Alliés de Sa Majesté,
qui n'a pas été délivré aux Etats-Généraux.

ent d'accepter la Treve aux Conditions offertes
Empire par Sa Majeſte Très-Chrétienne, tant
les differends qui ſont à préſent en nature ne
ont pas terminez par une Paix ou par une Treve.
Et Sa Majeſté Très-Chretienne s'oblige réci-
oquement, &c.

Ils ne manquerent pas de me faire deux Répon-
entierement oppoſees: l'un trouvoit que je de-
ois trop les affaires de l'Empire, & qu'il ne les
oit pas marquer ſi préciſément; l'autre que je
les marquois pas aſſez, & qu'il falloit nommer
mpire. Ils ne s'accordoient qu'en ce qu'ils ſou-
oient que je n'attachaſſe pas l'obligation dans
uelle les Etats-Generaux entroient, de ne point
contre les Alliés du Roi, au refus que feroient
rs Alliés d'accepter la Treve aux Conditions
rtes à l'Empire par Sa Majeſté; voulant que
Etats-Generaux ne puſſent en quelque cas que
fût ſecourir leurs Alliés. Je communiquai cette 10 Juillet
ire à Meſſieurs d'Amſterdam, qui me temoigne- 1684.
t être fort bien informés des démarches que
mbaſſadeur de Danemark & l'Envoyé de Bran-
bourg faiſoient, qu'ils en étoient fort en colere
ntre l'Envoyé de Brandebourg: qu'ils en fe-
ent des plaintes à cet Electeur, & lui feroient
mander ſi c'étoit par ſon ordre que ſon Envoyé
ſoit. Que pour ce qui étoit de l'Ambaſſadeur
Danemark ils n'en parleroient point, parce qu'ils
ient perſuadés que ſon but n'étoit autre que de
verſer le Traité, & qu'il n'en ſeroit point déſa-
ge en Danemark. Ils m'aſſurerent cependant
il n'en falloit pas davantage pour renverſer tout
que nous avions fait juſques là. Que jamais les
ts-Généraux n'avoient compris qu'il falloit re-
cer à toutes leurs Alliances, & que quoi qu'ils
uſſent aucun deſſein d'entrer en guerre, ils ne
tendoient pas ſe lier les mains & ſe déshono-
de la ſorte. Qu'ils avoient des raiſons pour ne
ſecourir les Eſpagnols; mais qu'ils n'en avoient
pour abandonner leurs autres Alliés; & que ce

n'en étoit pas une que d'alléguer qu'ils refuſoie
les offres de Sa Majeſté, quand même les Alli
de Sa Majeſté les accépteroient, ce qu'ils ne f
ſoient pas. Ils me firent dire par-deſſus cela, q
les Etats de Hollande s'étoient ſéparés pour qui
ze jours; qu'ainſi les difficultés qui ſurviendroie
ſeroient réglées par les Députés des Etats-Gén
raux dont le Prince d'Orange étoit le maître, «
renvoyées dans quinze jours à l'Aſſemblée de H
lande; qu'ils pouvoient m'aſſurer que cela cau
roit une telle altération, & donneroit de ſi gran
ombrages, qu'on perdroit cette confiance que l'
avoit priſe en Sa Majeſté, & que le Prince d'Ora
ge & ſes Créatures venant à profiter de ce déſord
pourroient empêcher qu'on ne pût jamais conclu
re cette affaire; qu'ils me prioient de conſidé
que la Province de Hollande n'étoit pas unanim
que celles de Gueldres & de Zélande étoient co
traires; & que celles d'Utrecht & d'Overiſſel s'
toient déclarées contre le ſentiment de leurs D
putés aux Etats-Généraux; & que ces Députés q
je connoiſſois mal-intentionnés, pourroient par
frux rapports faire changer leurs Provinces.

LES Députés des Etats-Généraux vinrent ch
moi le 18 ſur les quatre heures aprés-midi; &
demeurerent juſques à dix heures du ſoir. Nous r
parlâmes des Contributions, & ils me preſſerent fo
de conſentir que s'il arrivoit des différends ſur
ſujet, la déciſion en fût remiſe au Roi d'Anglete
re. Comme j'y fis de la difficulté, cet article d
meura indécis. Nous paſſâmes enſuite à celui d
Alliés, & malgré les remontrances de Meſſieu
d'Amſterdam, & le peu de juſtice que je voyo
dans les prétentions des Alliés de Sa Majeſté, j'i
fiſtai pendant toute cette ſéance qui dura ſix heure
ne voulant pas contrevenir à mes ordres; &
me ſervis de toutes les raiſons que Sa Majeſté m'
voit ſuggérées: mais je vis qu'on étoit plutôt pr
de tout rompre, que d'accorder une clauſe ind

ie pour l'abandon des Alliés. Enfin ils me dirent
e tout ce que je pouvois souhaiter étoit, qu'ils
nsentissent que je couchasse cet article dans les
mes les plus forts qui étoient dans mes Mémoi-
s, & qu'ils l'admettroient. Je trouvai cette Pro-
sition si raisonnable, que j'y consentis. J'envoyai
nc à dix heures du soir chez l'Ambassadeur de
anemark, & chez les Envoyés de Brandebourg
de Cologne, pour leur demander s'ils jugeoient
propos que je dressasse cet article conformément
ce que j'avois proposé moi même par ordre de
Majesté, ou s'il falloit rompre sur ce que les
tats-Généraux n'en vouloient pas faire davantage.
s n'eurent garde de dire qu'il falloit rompre
r ce que les Etats-Généraux n'en vouloient pas
ire davantage. Ils n'eurent garde de dire qu'il
lloit rompre. L'Envoyé de Brandebourg n'eut
s de réplique à faire. Celui de Cologne me man-
a qu'il n'avoit point d'ordre là-dessus; mais qu'en
n particulier il étoit de mon avis, & qu'il ne
outoit pas que son Maître ne l'approuvât. Mais
Ambassadeur de Danemark ne pouvant rien ré-
ndre à une telle Proposition, me manda qu'il
roit fort désiré que je différasse de dix jours la
nclusion de cette affaire, jusques à ce qu'il pût
re informé des intentions du Roi son Maître;
'il n'en savoit autre chose sinon que M. de Me-
erkrons lui avoit écrit que j'avois ordre d'obte-
r un article qui mettroit le Danemark à couvert,
on-seulement pour ce qui regardoit l'Empire,
ais encore pour les affaires du Holstein. Il insista
ême pour avoir ce délai, ce qui me surprit, car
étoit trop se découvrir; d'ailleurs il ne put dis-
nvenir que les Etats-Généraux n'entreroient pas
ans les guerres du Nord, & qu'en tout cas Sa Ma-
esté demeurant dans la la liberté d'assister ses Al-
és, le Roi son Maître y gagnoit encore. Il n'est
ue trop évident que cet Ambassadeur souhaitoit
ue la Paix ne se fît point, & qu'il avoit ordre de
traverser, mais d'une maniere que je ne m'en
pperçusse pas, ou du moins de faire ensorte que

le Roi de Danemark demeurât dans un plein repos sur les affaires du Holstein.

Les Deputés des Etats-Généraux revinrent le 29 au matin, pour examiner l'article que j'avois dressé touchant les Alliés, & pour vérifier les autres, afin de les faire mettre sur le champ au net, & signer le Traité.

Je leur communiquai cet article, & après bien des disputes ils contentirent, qu'il fût couché non-seulement de la maniere que Sa Majesté l'avoit demandé par mes Mémoires, mais bien plus avantageusement & tel à peu près que l'Ambassadeur de Danemark le souhaitoit, puisque la période qui parloit des Alliés étoit bien plus séparée dans cet article, qu'elle n'étoit dans mon Memoire du 17 de Février. Le Mémoire étoit conçu en ces termes :

Pourvu que les Etats-Généraux s'engagent, non-seulement d'empêcher que les troupes qu'ils ont présentement en Flandre ne puissent être employées ailleurs qu'à la défense des Places que le Roi Catholique possede dans les Pays-Bas, mais même de ne pouvoir donner aucun autre secours à la Couronne d'Espagne, en quelqu'autre pays que ce puisse être, ni agir directement ou indirectement contre Sa Majesté, ou contre ses Alliés. Sa Majesté veut bien aussi s'obliger, &c. Et l'article étoit couché de cette sorte.

Et si ledit Seigneur Roi Catholique n'accepte pas la susdite Treve aux Conditions stipulées, & que dans l'espace de six semaines à compter du jour de la présente Convention, Sa Majesté Catholique n'en fournisse pas un acte de Ratification en bonne & dûe forme; lesdits Seigneurs Etats-Généraux s'obligent en ce cas de retirer immédiatement après ledit tems de six semaines toutes leurs Troupes des Pays-Bas Espagnols, & de ne donner tant que la présente guerre durera aucune assistance à la Couronne d'Espagne, directement ni indirectement, & tant que les différends qui existent presentement ne seront pas terminés : & ils s'engagent aussi de ne commettre aucun acte d'hostilité contre les Troupes, Pays, & Sujets de Sa Majesté, ni contre

les Alliés. Et Sa Majesté Très-Chrétienne s'oblige réciproquement, &c.

LES Etats-Généraux me demanderent avec tant d'instance, que les différends qui surviendroient pour les Contributions, fussent remis au Roi d'Angleterre, que je ne pus me défendre d'y consentir, espérant que Sa Majesté ne le trouveroit pas mauvais, puisqu'Elle avoit bien voulu le faire à l'égard des Contestations que l'on pourroit avoir touchant la possession. Ils ne voulurent point admettre ces termes, (*les Contributions demandées aux Pays qui y sont soûmis*) & je ne voulus pas mettre (*les Contributions demandées aux Pays qui s'y sont soûmis*) ainsi on mit seulement, *la levée des Contributions sera continuée, &c.* & on dit que chacun l'interpréteroit comme il l'entendroit. Je crus que Sa Majesté n'y perdroit pas à le laisser indéfini. Du surplus, je crus cet article reglé avantageusement pour le Roi; car si l'Espagne n'acceptoit pas la Tréve, la levée des contributions ne devoit pas cesser; & si l'Espagne consentoit à la Tréve, les Contributions se devoient payer jusqu'au jour de l'échange de la Ratification, & jamais on n'avoit poussé le droit des Contributions au-delà. 30 Juin 1684.

MESSIEURS d'Amsterdam m'avoient fait prier que je consentisse de mettre trois semaines pour l'échange des Ratifications; parce que bien qu'à ne pas perdre un moment de tems, on auroit pû en quinze jours envoyer le Traité dans les Provinces, y faire convoquer des Assemblées générales, & envoyer à la Haye la Ratification; néanmoins comme les Etats de Hollande étoient séparés pour près de quinze jours, & qu'ils avoient à délibérer dans leurs Villes sur les affaires qui devoient être réglées dès le mois Décembre précédent, & auxquelles on n'avoit pas encore pensé; cette précipitation les auroit jettés dans un grand embarras: ainsi, nous donnâmes trois semaines pour l'échange des Ratifications. 29 Juin 1684.

LES Etats-Généraux me prierent encore de joindre mes offices à ceux qu'ils ordonnoient à leur Ambaſſadeur de faire auprès du Roi, afin que Sa Majeſte voulût bien retirer ſes Troupes des Pays-Bas Eſpagnols, lorſque les Ratifications des Etats-Généraux auroient eté échangées; mais je ne voulus pas m'en charger.

QUOIQUE les Etats-Généraux & moi euſſions des Secretaires dans ma ſale qui copioient les articles à meſure que nous en étions convenus, nous ne pûmes achever dans la matinée, & nous remîmes la Signature du Traité à ſix heures du ſoir.

JE fus averti à trois heures après-midi par un homme que Meſſieurs d'Amſterdam m'envoyerent, que l'inſtance que j'avois faite la veille en faveur des Alliés de Sa Majeſté avoit penſe rompre la Négociation, & que ſi j'y avois inſiſté, comme il auroit fallu en communiquer dans les Provinces, on ne ſeroit jamais revenu à mettre l'affaire en l'état où elle étoit. Ils me donnerent avis en même-tems de me rendre facile ſur quelques difficultés qui n'étoient pas de conſéquence, ſur leſquelles néantmoins les Créatures du Prince d'Orange s'étoient déclarées que ſi je ne donnois les mains, elles ne ſigneroient pas le Traité.

ILS me firent dire en même-tems de me donner de garde de l'Ambaſſadeur de Danemark; qu'il avoit fait ſous main tout ce qu'il avoit pu pour empêcher la concluſion de ce Traité, & qu'il avoit tenu des diſcours fort propres à faire rompre cette affaire.

LES Députés des Etats-Généraux vinrent chez moi à ſix heures du ſoir; ils me firent d'abord les difficultés dont on m'avoit donné avis: mais comme ce n'étoient pas des choſes eſſentielles, j'y apportai toutes les facilités que les honnêtes gens pouvoient ſouhaiter; & enfin nous ſignâmes le Traité de Tréve, par lequel

LES Etats-Généraux, après avoir avoüé dans le Préambule que le Roi donnoit une ſeconde fois la Paix à la Chrétienté, s'engageoient d'employer

tous

tous leurs offices auprès du Roi d'Espagne pour lui faire accepter la Treve de vingt années pendant laquelle le Roi conserveroit tous les lieux dont il s'étoit mis en possession depuis la Paix de Nimegue, & dont il joüissoit le premier d'Août 1681, & par dessus cela de la Ville & Prévôté de Luxembourg, de Beaumont, de Bouvines, & de Chimay, avec leurs dépendances.

En cas que le Roi d'Espagne approuvât dans six semaines la Treve, le Roi devoit retirer ses Troupes de dessus les Etats de la Domination d'Espagne, & restituer à Sa Majesté Catholique tout ce que ses armes avoient occupé; entr'autres, Courtray & Dixmude, après qu'elle en auroit fait abattre les murailles & raser les fortifications.

Si le Roi d'Espagne ne fourniſſoit pas dans six semaines un acte de Ratification, en bonne & dûe forme, du présent Traité, les Etats-Généraux s'obligeoient de retirer immédiatement après les six semaines, toutes leurs troupes des Pays-Bas Espagnols, & de ne donner tant que cette guerre dureroit aucune assistance à la Couronne d'Espagne directement ni indirectement; & ils s'engageoient aussi de ne commettre aucun acte d'hostilité contre les Troupes, Pays & Sujets de Sa Majesté, ni contre ses Alliés; & Sa Majesté s'obligeoit de n'attaquer aucune Place des Pays Bas, de n'y point faire la guerre dans le Plat-Pays si les Espagnols s'en abstenoient, & de n'y point recevoir d'échange des conquêtes qu'Elle feroit ailleurs sur la Couronne d'Espagne, se réservant la liberté de porter ses armes dans les Etats du Roi Catholique partout ailleurs que dans les Pays-Bas.

Ainsi le Roi se rendit Maître de Luxembourg, & fit une Treve avantageuse, sans que le Prince d'Orange, qui s'étoit mis à la tête d'une grosse armée, & qui faisoit en même tems agir ses Créatures dans les Provinces-Unies, pût sauver Luxembourg, ni empêcher la Treve.

Comme mes Lettres étoient toutes prêtes, je 29 Juin 1684.

dépéchai un Courier dans le moment que le Traité fut signé, & je l'envoyai à Sa Majesté. J'écrivis par la même voie à M. le Maréchal de Schomberg, que je venois de signer le Traité avec les Etats-Généraux, & qu'ils avoient défendu expressément, il y avoit déja deux jours, au Prince d'Orange de faire aucun acte d'hostilité contre les Troupes du Roi.

LES Etats-Généraux dépêcherent aussi tôt en Espagne, & communiquerent ce Traité aux Ministres de leurs Alliés. Ceux de l'Empereur & du Roi d'Espagne ne voulurent pas s'y trouver: ils envoyerent deux jours après dans toutes les Cours des Princes leurs Alliés, un Ecrit fort ample par lequel ils justifioient leur Conduite, & exhortoient ces Princes d'accepter les Conditions offertes par le Roi.

13 Juillet 1684. LA signature de ce Traité fit séparer tous les Ministres des Alliés, des Etats-Généraux qui étoient à la Haye pour former une ligue contre la France, sous prétexte d'un accommodement général. Celui de Suede partit le premier; ceux de Hanover, de Lorraine, de Holstein, & du Cercle de Franconie le suivirent incontinent, & on ne douta point que ce Traité ne produisît le rétablissement de la Paix dans toute l'Europe. Le Résident de l'Empereur ayant confié à un Député des Etats-Généraux de ses amis, que l'Empereur accepteroit la Treve aux Conditions offertes par le Roi.

Lettre du Roi du 26 Juin 1684. LE Roi me fit Réponse le 26. sur le projet donné par les Etats-Généraux à leurs Alliés, que je lui avois envoyé, & me donna de grandes Instructions là-dessus, que je ne reçus que le lendemain de la signature du Traité. J'eus seulement la satisfaction de voir, qu'Il vouloit bien que je me relachasse sur des articles que j'avois fait coucher plus avantageusement qu'il ne les avoit demandés. Il consentoit aussi que si je ne pouvois faire mettre la clause des Alliés comme il l'avoit proposée, on ne parlât dans le Traité, ni de ses Alliés, ni de ceux

des Etats ; d'autant plus que ſes Alliés étant Membres de l'Empire, il ne pouvoit rien ſtipuler pour eux, que leur incluſion dans la Treve ſur le pié de la poſſeſſion où ils étoient dans l'année 1681. ce que le Danemark ne ſouhaitoit pas.

Je mandai au Roi que j'avois couché ſi avantageuſement pour les Alliés l'Article qui les regardoit, que j'appréhendois que les Etats-Généraux ne s'en apperçuſſent avant la ratification ; que l'Envoyé de Brandebourg en étoit très content ; qu'il n'y avoit rien de plus déraiſonnable que ce que ſouhaitoit l'Ambaſſadeur de Danemark, qui, dans le tems qu'il ne vouloit pas qu'on engageât le Roi ſon Maître à finir les demêlés qu'il avoit dans l'Empire ſur le pié que Sa Majeſté l'avoit propoſé, vouloit qu'on obligeât les Etats-Généraux à ne pas ſecourir leurs Alliés contre lui. Que cependant il étoit ſatisfait de la maniere dont cet Article étoit redigé.

Que ſi les Alliés de Sa Majeſté m'avoient fait le la peine, j'en avois eu bien davantage du côté les Etats-Généraux. Que ceux du parti du Prince l'Orange n'étoient appliqués qu'à chercher l'occaion de rompre cette affaire : que les Provinces n'étoient pas toutes d'accord ; que ceux qui ſouhaioient la Paix, & qui étoient prevenus de mes iſons, n'oſoient en parler publiquement : ainſi ils e pouvoient en convaincre tous ceux qu'ii eût été éceſſaire d'en perſuader. Les amis du Prince d'Oinge au contraire ſe faiſoient un mérite d'appuyer hautement ceux qui faiſoient quelque difficulté, bonne ou mauvaiſe. Et que dès qu'il ſe formoit le moindre ſcrupule, tout auſſi-tôt il ſe répendoit un bruit, que la France les vouloit tromper. Que je pouvois aſſûrer Sa Majeſté que ceux ui connoiſſoient le dedans du Pays, & les intrigues du Prince d'Orange, & du Penſionnaire Fagel, e ſe pouvoient preſque imaginer au commencement, qu'on pût venir à bout de cette affaire.

A peine avois-je écrit cette Lettre, que deux Dé- 3 Juillet 1684.

putés qui avoient travaillé au Traité de Treve me vinrent dire de la part des Etats-Généraux, qu'ils avoient été surpris de ce qu'on n'avoit pas mis dans le Traité, que les Alliés de Sa Majesté ne pourroient point attaquer les Pays-Bas, puisqu'il avoit été résolu dans les Etats-Généraux d'inférer cette clause; qu'ils avoient rapporté aux Etats-Généraux les raisons que je leur avois alléguées pour ne la pas admettre; mais que comme j'avois offert pour les guérir de leur appréhension de mettre que Sa Majesté n'attaqueroit les Pays-Bas ni par Elle, ni par ses Alliés, ils me prioient de trouver bon que l'on raccommodât l'Article comme je l'avois proposé. Je leur répondis que le Traité étant envoyé il n'étoit pas possible d'y rien changer: mais ils me témoignerent une si forte inquiétude des bruits qu'on faisoit courir que Sa Majesté donneroit des troupes à l'Electeur de Cologne, avec lesquelles cet Electeur attaqueroit les Pays-Bas Espagnols, & ils me firent de si fortes instances afin qu'on mît dans un Article séparé, que quand Sa Majesté s'engageoit à ne point attaquer les Pays-Bas Espagnols, cela s'entendoit qu'Elle ne les feroit pas attaquer par ses Alliés, que j'y donnai les mains d'autant plus volontiers que le Roi étoit bien éloigné d'attaquer les Pays Bas sous le nom de l'Electeur de Cologne, & que le Pensionnaire Fagel cherchant toute sorte de moyens pour empêcher que les Etats Generaux ne ratifiassent, j'étois persuadé que si je leur avois refusé cette satisfaction, les moins éclairés se seroient imaginés que ce n'étoit pas sans quelque raison importante.

J'ENVOYAI en même tems au Roi la Résolution de la Province de Zelande touchant la Treve, qui faisoit voir la continuation des traverses que formoient les Créatures du Prince d'Orange. Cette Province se plaignoit qu'elle n'avoit pas eu le loisir de délibérer; & elle fit voir en même tems qu'on avoit bien fait de ne la pas attendre puisqu'elle vouloit imposer de certaines conditions à l'Accommodement qui en auroient pu empêcher la Conclusion.

LES Etats-Généraux avoient cependant si grande peur que le Prince d'Orange ne les engageât dans la guerre, qu'ils allerent au-delà de ce qu'ils avoient promis par le Traité, & firent sortir leurs troupes des Pays-Bas Espagnols si brusquement, qu'il n'y en avoit plus du tout le 4 de Juillet. Je suis persuadé qu'ils crurent aussi presser par-là les Espagnols de signer la Treve, en leur ôtant toute esperance de secours. 6 Juillet 1684.

LE Prince d'Orange de son côté fut si surpris, & si outré, que le Traité eût été signé si vîte: car il s'étoit flatté que l'on consumeroit bien du tems dans la discussion des articles, qu'il fut de retour ce même jour 4 de Juillet à Onslardik, Maison de campagne qu'il a à trois lieues de la Haye d'où il partit le 6 pour s'en aller à Diren, qui est une Maison qu'il a fait bâtir pour la chasse dans le Welau après de Doesbourg.

JE fus averti quelques jours après d'un bon endroit, que le Pensionnaire Fagel, & les autres Creatures du Prince d'Orange, cherchoient à trouver à redire à tout ce qu'ils pouvoient dans ce Traité; qu'ils blâmoient fort les Deputés des Etats-Généraux d'avoir laissé mettre dans le preambule que Sa Majesté donnoit une seconde fois la Paix à toute la Chretiente; disant que c'étoit une chose qui ne devoit jamais être signée par les Etats-Généraux; mais que la clause qui regardoit les Alliés faisoit bien plus de bruit; que Mrs. d'Amsterdam commençoient même à en prendre de l'ombrage, parce qu'ils avoient reçu des Lettres de Berlin, qui leur faisoient croire qu'il y avoit un Projet entre le Roi de Danemarck & quelqu'autre Prince pour attaquer la Suede. Que les amis du Prince d'Orange vouloient se servir de cet Article pour empêcher la Ratification du Traité. Qu'ils representoient que cette clause: *Et ils s'engagent aussi à ne commettre, ni à laisser commettre, aucun acte d'hostilité contre les Troupes, Pays & Sujets de S. M. Très-Chrétienne, ni contre ses Alliés*) etant tout-

à-fait séparée, on pourroit inférer, que les Etats seroient engagés purement & simplement à ne point agir contre les Alliés de S. M. pour quelque raison que ce pût être. Et comme ce n'avoit jamais été leur intention, ils vouloient me demander un éclaircissement; mais je fis parler de telle sorte à Mrs. d'Amsterdam, & à quelques autres Membres de l'Etat, qu'ils ne s'arrêtèrent pas à cette difficulté.

Je fis savoir aussi à S. M., que quoique les Etats-Généraux eussent résolu le Samedi précédent de me parler pour les intérêts du Prince d'Orange, personne de leur part n'étoit encore venu le 6 de Juillet. Comme ils ne vouloient pas faire cette Députation en Corps, ils avoient commis un Noble de Hollande, & celui-ci n'ayant pas été bien aise de se charger seul d'une pareille commission, cela en avoit retardé l'execution.

Je suppliai le Roi de me prescrire ce que j'avois à observer, supposé que le Roi d'Espagne envoyât sa Ratification à la Haye, & si je ne la devois pas refuser en cas que dans le corps de la Ratification ou dans le sceau, il eût pris la qualité de Duc de Bourgogne. Il me fit Réponse que je me gardasse bien de la recevoir, si le Roi d'Espagne prenoit la qualité de Duc de Bourgogne, soit dans la Ratification, soit dans les pouvoirs, ou même à l'entour du sceau qui y seroit attaché: mais, que quand les Armes de Bourgogne seroient dans le sceau, comme cela se pourroit regarder comme un quartier d'alliance, je ne le refusasse point; qu'il falloit que le Traité fut inséré de mot à mot dans la ratification d'Espagne, comme il l'étoit dans la sienne.

Lettre du Roi du 24 Juin 1684.

Le Roi manda, qu'il étoit très-satisfait du Traité que j'avois signé, & qu'il n'y avoit rien ni dans l'expression ni dans la substance qu'il n'eut fort approuvé, & m'en envoya la Ratification.

Lettre du Roi du 6 & 8 Juillet 1684.

Il me témoigna aussi, qu'il avoit agréé ce que j'avois mis dans un billet séparé touchant le campement de ses Troupes dans les Pays-Bas Espagnols, jusqu'à ce que l'Espagne eut ratifié; & qu'il con-

sentoit que tout ce que j'avois écrit sur ce sujet fut exécuté. Qu'il avoit de plus accordé, que ses Troupes ne logeroient pas dans la Gueldre Espagnole, ni au-de-là de Nieuport à l'égard de la France.

Qu'il avoit donné ordre en même-tems au Maréchal de Schomberg de savoir du Marquis de Grana si conformement à ce qui étoit stipulé par le Traité, il vouloit s'abstenir de tous actes d'hostilité, ou les continuer; & qu'il se conformât à la Résolution que prendroit sur ce sujet le Marquis de Grana.

Je fis savoir aux Etats-Généraux que j'avois reçu la Ratification du Traité: & je pris cette occasion de leur communiquer les ordres que Sa Majesté avoit donnés à M. le Maréchal de Schomberg, de ne point faire d'actes d'hostilité dans les Pays-Bas Espagnols, si le Marquis de Grana vouloit bien s'en abstenir. 13 Juillet 1684.

Ils vinrent me remercier dès le même jour de cet Avis, & me témoignerent qu'ils voyoient évidemment par-là combien étoit sincere l'intention de Sa Majesté pour rétablir au plutôt le calme dans le Pays-Bas, & la paix dans toute l'Europe. Ils me communiquerent aussi la Résolution qu'ils avoient prise dès le lendemain de la signature du Traité, & qu'ils avoient déja exécutée, de rappeller leurs troupes des Pays-Bas Espagnols, & me prierent d'employer mes offices auprès du Roi, afin qu'il rappellât les siennes aussi-tôt que les Ratifications de Sa Majesté & les leurs seroient échangées. Ils me presserent là-dessus avec beaucoup de chaleur: mais je leurs fis voir qu'ils devoient être satisfaits, que S. M. eut bien voulu régler le campement de ses troupes comme ils l'avoient souhaité, & bien plus avantageusement que je ne leur avois promis, & qu'Elle eut ordonné à M. le Maréchal de Schomberg de se régler à l'égard des actes d'hostilité selon que le Marquis de Grana le voudroit.

Il me prierent de vouloir bien faire un Article séparé, par lequel en expliquant le neuvieme nous déclarerions que Sa Majesté ne pourroit attaquer les

Pays-Bas ni par Elle même ni par ſes Alliés. Je leur fis voir l'inutilité d'une pareille explication : mais comme ils y étoient fort acharnés, & que je vis qu'ils avoient toujours cette peur chimérique des troupes de l'Electeur de Cologne, qui étoit de beaucoup augmentée depuis qu'on avoit ſu qu'il vouloit ſe rendre maître de la Citadelle de Liege, je ne fis point de difficulté de dreſſer un Article comme j'en étois convenu avec les deux Députés qui m'étoient venus trouver le lendemain de la ſignature du Traité.

LEDIT * Sieur Ambaſſadeur de S. M. T. C., & leſdits Sieurs Deputés des Etats-Généraux, pour donner un plus grand éclairciſſement à l'Article IX. de la Convention qu'ils ont ſignée à la Haye le 29 Juin dernier, comme auſſi pour lever & même pour prevenir les moindres ſujets de ſcrupule & de défiance contraires à la bonne-foi avec laquelle on a traité de part & d'autre, ont trouvé à propos de déclarer que lorſqu'il eſt dit dans ledit Article IX, que S. M. T. C. s'oblige de n'attaquer & de ne s'emparer d'aucune autre Place dans les Pays-Bas, &c. cela s'entend que S. M. n'attaquera ni par ſes Troupes ni par celles de ſes Alliés, & ne s'emparera d'aucune autre Place dans les Pays-Bas, tant que la préſente guerre durera : & que lorſqu'il eſt dit que les Etats-Généraux n'aſſiſteront directement ni indirectement pendant la préſente guerre la Couronne d'Eſpagne, &c. cela s'entend qu'ils ne lui donneront aucun ſecours ni par Mer ni par Terre, de quelque maniere & en quelque lieu que ce puiſſe être, tant que la préſente guerre durera. En foi de quoi, Nous Ambaſſadeur ſuſdit de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & Députés ſuſdits desdits Etats-Généraux, avons ſigné la préſente Déclaration, qui aura la même force & vigueur que ſi elle étoit inſérée dans la ſuſdite Convention. Fait à la Haye le .... Juillet 1684

IL paroîtra peut-être, que j'avois pris de mon côté une précaution qui n'etoit pas néceſſaire,

* Article ſéparé touchant les Alliés en explication du neuvieme Article du Traité.

puiſque l'Article qui regardoit l'Eſpagne s'entendoit ſuffiſamment, & qu'il étoit couché dans les mêmes termes qui etoient compris dans tous mes Mémoires : mais, puiſque les Etats-Generaux avoient voulu exiger de moi cette Interprétation, je me ſervis de cette occaſion pour faire mettre des expreſſions qui marquaſſent encore plus autentiquement un entier abandon de de la Couronne d'Eſpagne.

CEPENDANT, je voulus convenir avec les Etats-Generaux de la maniere dont nous en uſerions à l'égard de cet Article ſéparé, afin qu'il ne retardât point l'échange des Ratifications du Traité : & ils conſentirent d'echanger les Ratifications que Sa Majeſté m'avoit envoyées avec les leurs, auſſi-tôt qu'ils les auroient reçûes des Provinces independamment de celles de l'Article ſeparé ; & je me chargeai de ſupplier le Roi de donner une Ratification particuliere de cet Article que nous échangerions quand je l'aurois reçûe.

ILS me dirent enſuite, que Sa Majeſté voulant bien aſſurer le repos de leur Barriere, ils eſperoient que la promeſſe qu'Elle leur avoit faite dans l'article X. de ne point prendre d'échange dans les Pays-Bas, s'étendroit à tout le tems que dureroit la Treve, & que cela ne ſeroit pas reſtraint, ainſi que je l'avois exprimé, à la durée de la préſente guerre. Je leur répondis, que ce Traité ne contenoit que deux points : ce qu'il y auroit à faire ſi l'Eſpagne l'acceptoit, & ce qu'il y auroit à faire ſi l'Eſpagne ne l'acceptoit pas ; & que nous n'avions rien ſtipulé de part ni d'autre que par rapport à ces deux Cas là. Que cependant s'ils vouloient s'engager à ne pouvoir donner aucune aſſiſtance à l'Eſpagne pendant les vingt ans de la Treve, j'en rendrois compte à Sa Majeſté, & j'eſperois qu'elle voudroit bien leur donner ſatisfaction à cette Condition là. Cette réponſe n'en attira point d'autre de leur côté : ils me dirent ſeulement qu'ils en rendroient compte à leurs Supérieurs.

ILS m'apprirent que les Ratifications des Pro-

vinces de Frise & de Groningue étoient déja arrivées.

4 Juillet 684. JE mandai au Roi le 14 de Juillet que les Etats de Hollande avoient ratifié ce matin-là le Traité, & qu'ils avoient même ratifié l'article séparé dont j'étois convenu la veille avec les Députés des Etats-Généraux, quoique je ne l'eusse pas encore signé.

8 Juillet 684. QUE je croyois avoir détourné l'envoi des trois Députés en France, en Angleterre, & à Berlin pour les intérêts du Prince d'Orange. Que les bien-intentionnés avoient témoigné à leurs amis qu'on y avoit pourvû suffisamment par l'article qui portoit que les Traités de Nimegue entre Sa Majesté & les Etats-Généraux demeureroient dans leur force & vigueur, & qu'ils étoient en droit en vertu de cet Article de faire des instances auprès de Sa Majesté pour remettre le Prince d'Orange en la possession de la Principauté d'Orange, conformément à ce qui étoit stipulé par le Traité de Nimegue.

4 Juillet 684. JE fis savoir aussi à Sa Majesté, que le Prince d'Orange & ses Créautures travailloient encore vivement à traverser l'échange des Ratifications, & que soupçonnois fort que le Sieur Dickfeld n'eût pris prétexte du voyage qu'il étoit obligé de faire à Utrecht au sujet des Ratifications, pour aller s'aboucher auparavant avec le Prince d'Orange à Diren, & voir avec lui s'il n'y avoit pas moyen d'empêcher l'entiere consommation de cette affaire.

QUE ce n'étoit pas pour le rétablissement du Prince d'Orange dans sa Principauté, ni autres choses semblables, que Dickfeld, & les autres Creatures de ce Prince agissoient; qu'ils n'avoient d'autre but que d'empêcher à quelque prix que ce fût les Etats-Généraux ne ratifiassent.

7 Juillet 684. J'APPRIS le 17. qu'on ne songeoit effectivement plus à envoyer personne en Angleterre ni à Berlin pour les intérêts du Prince d'Orange; mais qu'on pourroit bien envoyer en France; qu'on en avoit déja parlé à quelques personnes d'Amsterdam, mais qu'il n'y avoit pas un des bien-intentionnés qui voulût se charger de cet emploi, à moins qu'on n'y

joignît une commission pour travailler à des Traités de Commerce, & au rétablissement des anciennes alliances entre la France & les Etats-Généraux.

Je mandai au Roi, que je ne m'étois pas trompé dans la pensée que j'avois eue du dessein du voyage du Dickfeld à Utrecht; qu'il n'y avoit rien qu'il n'eût fait pour empêcher cette Province de donner sa Ratification. Qu'il avoit gourmandé tous les Députés de la Ville l'un après l'autre; qu'il leur avoit demandé s'ils ne savoient pas que leur fortune dépendoit du Prince d'Orange, & s'ils croyoient qu'il leur pardonnât de s'être déclarés personnellement contre lui en cette occasion, à moins qu'ils ne refusassent de ratifier le Traité; mais que ses menaces n'avoient rien produit sur l'esprit de ceux du Gouvernement de la Ville. Qu'il n'en avoit pas été de même à l'égard du Clergé qui compose une des trois voix de la Province d'Utrecht; qu'ils avoient eu si grande peur que le Prince d'Orange ne leur ôtât leurs places selon le pouvoir qu'il en avoit usurpé, qu'ils avoient résolu de ne pas ratifier. Que la Noblesse qui est toute au Prince d'Orange en avoit fait de même, & qu'ainsi il avoit deux voix contre une. Qu'on étoit extrémement surpris du procédé du Sieur Dickfeld, & qu'on ne pouvoit comprendre comment une Province ôsoit refuser de ratifier un Traité auquel elle avoit consenti, & que son Député avoit signé; qu'il n'y avoit point de doute que la Province de Hollande n'y envoyât incessamment, pour lui remontrer la conséquence d'un pareil refus, & les suites fâcheuses qu'il pourroit attirer.

Le Prince d'Orange faisoit aussi tous ses efforts dans la Province d'Overissel pour empêcher qu'elle ne ratifiât; & pour l'intimider davantage, il avoit fait séjourner une partie des Troupes des Etats-Généraux aux environs de cette Province, & il n'en étoit pas loin non plus étant toujours à la chasse à Diren.

Sa Majesté m'écrivit, que quoique le Marquis de Grana n'eut pas encore accepté la suspension d'armes

Lettre du Roi du 13 Juillet 1684.

qu'Elle lui avoit fait offrir ; néantmoins comme par le huitieme Article de Traité que j'avois signé, Elle étoit obligée de faire cesser dès le même tems tous actes d'hostilité dans les Pays-Bas contre les Villes & lieux appartenans à la Couronne d'Espagne, même dans le plat-pays, si les Espagnols s'en abstenoient, Elle ordonnoit à ceux qui commandoient dans ses Places & Armées, d'empêcher qu'il s'en commît aucun, jusques à ce que les Troupes d'Espagne eussent commencé. Qu'Elle faisoit de même revenir toute son Infanterie dans ses Places, & ramener son Artillerie dans ses Arcenaux; enforte qu'il n'y auroit plus que la Cavallerie & les Dragons qui demeureroient dans le plat-pays jusqu'à l'échange des Ratifications d'Espagne.

28 Juillet 1684. Je fis réponse au Roi, que j'avois fait informer Messieur d'Amsterdam de l'ordre qu'il avoit donné à son Infanterie de se retirer de dessus les Terres d'Espagne; qu'ils avoient appris cette nouvelle avec une extrême joie, & qu'ils en avoient donné part sur le champ aux Etats-Généraux, & que j'étois fort assuré qu'elle y produiroit un très-bon effet.

20 Juillet 1684. Les Etats-Généraux m'envoyerent dire le 20 de Juillet qu'ils avoient leurs Ratifications; ils me les apporterent sur les quatre heures & nous en fîmes l'echange.

Ils me prierent ensuite de signer l'Article séparé touchant les Alliés dont j'avois déja envoyé copie à Sa Majesté. Ce que fis.

Le Sieur Dickfeld ne revint pas à la Haye : il ne pouvoit mieux montrer sa méchante intention, après avoir empêché la Province d'Utrecht de ratifier, que de ne pas venir rendre compte de ce refus, dans l'appréhension qu'il eut que les Etats de Hollande n'y donnassent ordre dans le tems stipulé : mais la Ratification d'Overissel étant arrivée ce jour-là, malgré les efforts du Prince d'Orange, & les cabales de ses Créatures, les Etats-Généraux ayant la pluralité des Provinces, & présupposant que les autres ratifieroient, ne voulurent pas laisser écouler le terme prescrit.

Les bien-intentionnés trouvoient que c'étoit beaucoup qu'ils eussent empêché que le Prince d'Orange n'eût ni l'honneur ni l'avantage qu'on eût rien stipulé en sa faveur dans le Traité. Il est certain qu'ils se conduisirent avec beaucoup de bonne foi & de fermeté en cette occasion : mais il est encore plus vrai, qu'après les avoir compromis de la sorte, il les falloit soutenir dans la suite. Si on l'avoit fait, le Roi auroit disposé des Etats-Généraux à sa volonté.

J'ENVOYAI au Roi les Ratifications des Etats-Généraux, & je lui mandai que le Prince d'Orange étoit extrêmement fâché qu'elles eussent été échangées. Qu'il s'étoit toujours flatté de pouvoir l'empêcher. Que ses Creatures avoient pris un tour assez délicat pour traverser cette affaire. Ils avoient fait ensorte que les Provinces de Gueldres & de Zelande avoient consenti de ratifier le Traité ; mais à condition seulement qu'on n'en feroit point l'échange qu'après avoir obtenu une entiere satisfaction pour le Prince d'Orange. La Province d'Overissel avoit fait la même chose : mais, elle avoit ordonné outre cela à ses Députés que si les Provinces de Hollande, Frise & Groningue persistoient à vouloir absolument faire l'échange des Ratifications sans aucun retardement, sous quelque prétexte que ce pût être, ils eussent à' délivrer les leurs qui étoient pures & simples. Ces Députés exécuterent l'ordre de leurs Supérieurs, & tinrent ferme jusqu'au 20 de Juillet, que voyant les Provinces de Hollande, Frise & Groningue résolues de ratifier indépendamment des autres Provinces, ils délivrerent leurs Ratifications, & aussi-tôt la résolution fut prise dans les Etats-Généraux d'en faire l'échange. 21 Juillet 1684.

LE Roi me manda qu'il approuvoit tout ce qui contenoit l'Article séparé dont j'étois convenu avec les Etats-Généraux, & qu'il m'en envoyoit la Ratification. Sa Majesté y en joignit une autre tant du Traité que de cet Article séparé pour en faire l'échange avec le Ministre d'Espagne en cas que le Roi Catholique envoyât la sienne. Lettre du Roi de 24 Juillet 1684.

SA Majesté me manda, que l'Ambassadeur des Etats-Généraux l'avoit fort pressé de faire retirer sa Cavallerie des Pays-Bas Espagnols; mais, qu'il n'en avoit rien voulu faire jusques à ce que les Etats-Généraux eussent ratifié. Que c'étoit aux Espagnols à remercier les Etats-Généraux d'avoir rappellé leurs troupes lorsqu'elles n'étoient plus nécessaires à la défense des Places du Roi Catholique, & que ce n'étoit pas une raison pour obliger Sa Majesté à en user de même avant que la Ratification d'Espagne fût arrivée.

1 Août 1684. JE fis savoir aux Etats-Généraux que le Roi m'avoit envoyé la Ratification de l'Article séparé; & des Ratifications du Traité pour être échangées avec celles d'Espagne. Ils en furent fort aises, & m'ayant demandé audience, ils m'apporterent sur les six heures du soir un Mémoire que le Résident de l'Empereur leur avoit présenté ce jour-là, avec la Résolution qu'ils avoient prise en conséquence.

CE Résident * après avoir exagéré avec beaucoup d'emphase le zèle de l'Empereur pour le repos de tous les Rois, Princes, & Etats ses Alliés, & généralement de toute l'Europe, & avoir représenté par un long discours qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour obvier aux dangers dont la Chrétienté étoit menacé par le Turc, que s'accommoder avec le Roi Très-Chrétien, déclaroit que S. M. Imperiale acceptoit la Treve offerte par la France, tant pour Elle, que pour tout l'Empire, ses Alliés, & ceux compris à la Paix de Vestphalie & de Nimegue, & en particulier le Cercle de Bourgogne, comme aussi pour S. M. Catholique, & tous ses Royaumes & Etats, avec inclusion des Alliés d'Espagne, & en particulier de la République de Genes, & cela en vertu d'un pouvoir qu'Elle en avoit du Roi d'Espagne. Qu'ainsi il ne restoit plus pour pacifier toute l'Europe, qu'à autoriser le Ministre de France

* Mémoire du Résident de l'Empereur du 2 d'Août 1684.

à Ratisbonne pour conclurre une Treve générale entre l'Empereur, & la France, & tous leurs Alliés. Que S. M. T. C. rappellât ses troupes, & fit cesser toute sorte d'actes d'hostilité, afin qu'on put travailler à la Paix.

La Résolution * des Etats-Généraux, portoit, que puisque l'Espagne avoit à cette heure effectivement accepté la Treve offerte par le Roi, ils attendoient que S. M. donneroit les ordres nécessaires à son Ministre à Ratisbonne, afin qu'il pût finir cette affaire suivant l'acceptation faite par le Roi d'Espagne avec inclusion de ses Alliés, & nommément de la République de Genes; & qu'Elle rappelleroit incessamment ses troupes des Pays-Bas Espagnols, & autres Provinces de S. M. Catholique; & me prièrent d'employer mes offices auprès de S. M. pour ce sujet.

Je leur répondis, que je n'aurois pas reçu une pareille acceptation, si elle m'avoit été offerte deux mois plutôt, mais qu'en l'état où étoient les affaires, c'étoit une chose tout-à-fait hors de raison. Qu'il y avoit de la mauvaise-foi dans le procédé des Autrichiens de proposer une Treve universelle lorsque celle d'Espagne étoit déjà signée. Qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr, & plus court, pour le rétablissement de la Paix générale, sinon que l'Espagne ratifiât la Treve conclue à la Haye, & que l'on traitât à Ratisbonne de celle qui regardoit l'Empire. Que j'étois surpris des demandes qui étoient contenues dans leur Résolution; que le Roi rappellât ses troupes qui étoient sur les Terres d'Espagne, & que l'on comprît dans la Treve qui regardoit cette Couronne les intérêts de la République de Genes: que cela étoit entierement contraire au Traité qu'ils venoient de signer, & fort opposé aux sentimens qu'ils avoient toûjours témoignés, qu'on ne devoit pas mêler dans le Traité conclu en faveur de l'Espagne (& si je l'osois dire en faveur des Etats-Gé-

* Résolution des Etats-Généraux du 2 d'Août 1684.

néraux) pour la sûreté des Pays-Bas, les intérêts de tous les autres Alliés de l'Espagne, ni les démêlés de la République de Genes; & que je ne savois pas comment on regarderoit dans l'Europe la Conduite des Etats-Généraux de m'apporter cette Résolution après le Traité qu'ils avoient signé. Ils ne purent disconvenir, qu'elle n'etoit pas conforme à leur Traité. Qu'ils n'avoient pas bien expliqué leur intention, qui étoit de se tenir au Traité signé à la Haye, & me priérent de leur rendre leur Résolution, pour la mettre en d'autres termes.

J'APPRIS que ce qui avoit porté les Etats-Généraux à faire cette démarche étoit une Lettre secrete de leur Ambassadeur à Madrid, qui leur avoit mandé, que l'Espagne ne feroit ni Paix ni Treve sans y comprendre la République de Genes. Le Pensionnaire Fagel s'étoit servi de cette occasion pour tâcher encore de rompre cette affaire. Il n'en avoit néantmoins osé parler aux Etats-Généraux, & s'étoit seulement adressé à quelques Députés des plus dévoüés au Prince d'Orange, qui, après avoir examiné entr'eux le Mémoire du Résident de l'Empereur, avoient résolu de faire des offices pour les affaires de Genes qui etoient très-importantes pour le Commerce du Levant. Il est vrai aussi que les autres Députés qui les accompagnoient, & eux-mêmes avoient été fort surpris lorsque je fis en leur présence la lecture de leur Résolution, parce qu'ils ne l'avoient pas lue, s'en étant rapportés au Greffier Fagel. Que c'étoit pour cette raison-là qu'ils l'avoient repris sur le champ pour la faire changer. Que le Pensionnaire Fagel avoit été dans un grand emportement contre son frere le Greffier de l'avoir souffert, & que les Députés des Etats-Généraux étoient encore en contestation entr'eux sur la maniere dont ils feroient des offices pour Genes.

CES Avis m'obligerent à faire deux choses: l'une fut d'envoyer chez quelques Députés des Etats-Géné-

Généraux pour leur faire faire réflexion sur la mauvaise foi du Pensionnaire Fagel, qui avoit dressé une pareille résolution; que si je m'en étois chargé sans l'examiner, elle auroit été portée en France & en Angleterre, & eut entraîné les Etats-Généraux dans des engagemens contraires à leur Traité. Qu'ils ne devoient pas eux-mêmes souhaiter que le Roi consentît que l'on comprît les affaires de Genes dans le Traité d'Espagne, puisqu'après l'avoir refusé à la Haye, le Pensionnaire Fagel en prendroit prétexte d'accuser ceux qui avoient conclu à ne pas insérer les intérêts de Genes dans le Traité, de s'être relâchés, & ne manqueroit pas de dire que Sa Majesté leur auroit accordé cet article & beaucoup d'autres s'ils avoient tenu ferme; puisqu'Elle vouloit bien l'admettre à cette heure, & que par-là il les décréditeroit entierement auprès de leurs peuples.

L'AUTRE démarche fut de prier les Etats-Généraux de venir chez moi. Nous eûmes une assez longue conférence, dans laquelle ils me déclarerent à la fin, que leur intention étoit d'exécuter fidelement le Traité signé à la Haye. Que bien loin d'approuver le Mémoire de l'Envoyé de l'Empereur, ils avoüoient qu'il y avoit quelque chose à redire à l'acceptation qu'il avoit faite. Qu'ils n'avoient pu néantmoins se dispenser de me le communiquer, & de me prier de faire de bons offices, afin que toutes choses s'accommodassent; mais qu'ils ne me demandoient que *officium boni viri*; & qu'ils ne prétendoient pas que cela retardât la ratification de l'Espagne dans le tems porté par le Traité signé à la Haye. C'est tout le succés qu'eut cette nouvelle & derniere tentative du Pensionnaire Fagel. Après quoi, nous échangeâmes les ratifications de l'article séparé. 14 Août 1684.

Fin du Tome troisiéme.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DJ
186
A8
v.1-3

Avaux, Jean Antoine de Mesmes
Négociations de Monsier le
comte d'Avaux en Hollande